

**Bulletin officiel
des séances du Grand Conseil**

**Amtliches Tagblatt
der Sitzungen des Grossen Rates**

—
Mai / Mai 2012



**GRAND CONSEIL
GROSSER RAT**

ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG



Tome CLXIV

Session ordinaire

Band CLXIV

Ordentliche Session

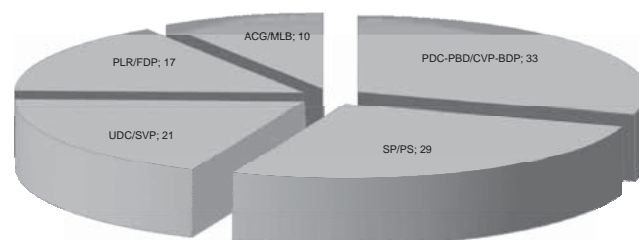
—

Mai / Mai 2012

Contenu – Inhalt	Pages	–	Seiten
Table des matières – <i>Inhaltsverzeichnis</i>	883	–	884
Première séance, mardi 1 ^{er} mai 2012 – <i>1. Sitzung, Dienstag, 1. Mai 2012</i>	885	–	922
Deuxième séance, mercredi 2 mai 2012 – <i>2. Sitzung, Mittwoch, 2. Mai 2012</i>	923	–	943
Troisième séance, jeudi 3 mai 2012 – <i>3. Sitzung, Donnerstag, 3. Mai 2012</i>	944	–	973
Messages – <i>Botschaften</i>	974	–	1064
Réponses – <i>Antworten</i>	1065	–	1080
Dépôts et développements – <i>Begehren und Begründungen</i>	1081	–	1087
Questions – <i>Anfragen</i>	1088	–	1126
Liste des orateurs – <i>Rednerliste</i>	1127	–	1132
Composition du Grand Conseil – <i>Zusammensetzung des Grossen Rates</i>	1133	–	1136

Répartition des groupes – *Fraktionsstärken*

PDC	Groupe parti démocrate-chrétien – parti bourgeois-démocratique
CVP	<i>Fraktion Christlichdemokratische Volkspartei - Bürgerlich-Demokratische Partei</i>
PS	Groupe socialiste
SP	<i>Sozialdemokratische Fraktion</i>
PLR	Groupe libéral-radical
FDP	<i>Freisinnig-Demokratische Fraktion</i>
UDC	Groupe de l'Union démocratique du centre
SVP	<i>Fraktion der Schweizerischen Volkspartei</i>
ACG	Groupe de l'Alliance centre gauche
MLB	<i>Mitte-Links-Bündnis</i>



Abréviations – *Abkürzungen*

FV	Fribourg-Ville – <i>Stadt Freiburg</i>
SC	Sarine-Campagne – <i>Saane Land</i>
SE	Singine – <i>Sense</i>
GR	Gruyère – <i>Greyerz</i>
LA	Lac – <i>See</i>
GL	Glâne – <i>Glane</i>
BR	Broye – <i>Broye</i>
VE	Veveyse – <i>Vivisbach</i>

*	Rapporteur/e – <i>Berichterstatter/in</i>
CFG	Commission des finances et de gestion – <i>Finanz- und Geschäftsprüfungskommission</i>
I	Initiative parlementaire – <i>parlamentarische Initiative</i>
M	Motion – <i>Motion</i>
MA	Mandat – <i>Auftrag</i>
MV	Motion populaire – <i>Volksmotion</i>
P	Postulat – <i>Postulat</i>
QA	Question – <i>Anfrage</i>
R	Résolution – <i>Resolution</i>

Table des matières

1. Assermentation	944	M1005.12 Michel Losey/Pierre-André Grandgirard – maintien et renforcement de la régulation du sanglier dans la loi cantonale sur la chasse	
2. Clôture de la session	973	développement	1081
3. Commissions	923		
4. Communications	886, 921, 944		
5. Comptes généraux de l'Etat pour 2011		8. Motion populaire	
Entrée en matière générale.....	886	MV1512.11 Conseil des jeunes – pour l'introduction d'une journée du bilinguisme dans le canton de Fribourg	
Finances	896	prise en considération	968
Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat	898	réponse du Conseil d'Etat	1076
Pouvoir législatif.....	901	dépôt et développement	1086
Economie et emploi	901	9. Ouverture de la session	885
Instruction publique, culture et sport.....	905		
Pouvoir judiciaire.....	909	10. Postulats	
Sécurité et justice	910	P2091.11 Nicolas Repond/Nicole Lehner-Gigon – Nouveau concept structurel de prise en charge aux urgences de l'HFR	
Santé et affaires sociales.....	914	prise en considération	924
Institutions, agriculture et forêts	927	réponse du Conseil d'Etat	1079
Aménagement, environnement et constructions.....	930	P2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner – Rapport sur les orientations stratégiques à moyen et long termes de l'HFR ainsi que sur les mesures dans le cadre du budget 2012	
Bilan.....	936	dépôt et développement	1081
Récapitulation.....	937	P2008.12 Christian Ducotterd/Jean-Pierre Siggen – Construction d'une gare à Agy, ligne CFF Fribourg–Payerne, TPF Fribourg–Morat	
6. Elections	942	dépôt et développement	1082
7. Motions		P2009.12 Solange Berset/Pascal Grivet – Etudier les possibilités de modifier la loi sur les finances et création d'une charte «achats»	
M1132.11 Vincent Brodard/Hans-Rudolf Beyeler – pour des transports publics attractifs dans tout le canton/pour un horaire cadencé intégral		dépôt et développement	1083
prise en considération	939	P2010.12 Ruedi Schläfli/Dominique Butty – Lutte anti-varroa pour colonies d'abeilles	
réponse du Conseil d'Etat	1069	dépôt et développement	1084
M1137.11 Emanuel Waeber/Charly Brönnimann – incompatibilité des mandats politiques de membres du Grand Conseil et de l'Assemblée fédérale		P2011.12 Michel Losey/Fritz Glauser – Réhabilitation et réinsertion des castors: un concept dépassé par les événements	
retrait	967	dépôt et développement	1084
réponse du Conseil d'Etat	1071		
M1004.12 Gabriel Kolly/Roland Mesot – loi sur l'exercice des droits politiques – modification de l'article 9 al. 2 (incompatibilité)			
prise en considération	970		
réponse du Conseil d'Etat	1065		

P2012.12 André Schneuwly/Markus Zosso – Lehrerinnen- und Lehrerausbildung im Kanton Freiburg. Gegenwärtiger Stand und Zukunftspläne Begehren und Begründung.....	1085
---	------

11. Projets de décrets

N° 7 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg entrée en matière, lecture des articles et vote final.....	937
message	974
relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire entrée en matière, lecture des articles et vote final.....	927
préavis	1060
décret.....	1059
N° 3 relatif à l'octroi, selon la loi sur la promotion économique, d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015 entrée en matière.....	948
lecture des articles et vote final.....	956
message	1033

12. Questions

QA 3002.12 Louis Duc – Reconsidération et délimitation de nouvelles zones agricoles accidentées et difficiles d'accès en régions de plaine.....	1088
QA 3004.12 Laurent Thévoz/Eric Collomb – Parc technologique Cardinal.....	1091
QA 3006.12 Gabriel Kolly/Ruedi Schläfli – Directives concernant les épandages et les dépôts d'engrais.....	1095
QA 3007.12 Nicolas Kolly – Pour une meilleure protection de la sphère privée des agents de police.....	1102
QA 3010.12 Daniel Brunner – Fermeture du centre de voyages à Flamatt	1105
QA 3013.12 Bruno Fasel-Roggo – Institut de médecine légale dans le canton de Fribourg.....	1108
QA 3015.12 Ueli Johner-Etter – Réponse du Conseil d'Etat à ma question QA 3389.11 (Surveillance des fondations/SSEB).....	1109
QA 3354.10 Denis Grandjean – Téléalarme pour les personnes âgées, à mobilité réduite et vivant seules dans leur domicile dans notre canton de Fribourg.....	1111
QA 3406.11 François Roubaty – Financement du jardin d'enfants spécialisé «La Coccinelle»	1116

QA 3408.11 Christa Mutter – Insuffisance du refroidissement de secours de la centrale nucléaire de Mühleberg	1120
QA 3417.11 Daniel Brunner – A12 –Avenir du viaduc de Flamatt	1123

13. Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011

Entrée en matière générale.....	886
Direction des finances	897
Chancellerie d'Etat.....	899
Relations extérieures.....	899
Direction de l'économie et de l'emploi	903
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.....	905
Direction de la sécurité et de la justice	911
Direction de la santé et des affaires sociales.....	919
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	929
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	932
Récapitulation.....	937

14. Rapports et comptes pour 2011

Banque cantonale de Fribourg (BCF)	897
Office cantonal du matériel scolaire.....	909
Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB).....	912
Office de la circulation et de la navigation (OCN)	913
Etablissement cantonal des assurances sociales.....	920
Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)	929

15. Requête

Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfeler-Horner – demande de procédure accélérée pour le postulat P2007.12 Siggen/Stempfeler sur la planification hospitalière dépôt et prise en considération	944
---	-----

16. Résolutions

Gabriel Kolly/René Kolly – opposition à l'utilisation du nom «Gruyère» aux Etats-Unis dépôt.....	956
prise en considération	957
Louis Duc/Olivier Suter – convention internationale sur les droits des paysans dépôt.....	963
prise en considération	964

17. Validation et assermentation.....	885
---------------------------------------	-----

Première séance, mardi 1^{er} mai 2012

Présidence de M^{me} Gabrielle Bourguet, présidente

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Validation et assermentation. – Communications. – Comptes généraux et rapports d'activité de l'Etat pour 2011: entrée en matière générale. – Comptes généraux de l'Etat pour 2011: Finances. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011: Direction des finances. – Rapport et comptes 2011: Banque cantonale de Fribourg (BCF). – Comptes généraux de l'Etat pour 2011: Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011: Chancellerie d'Etat. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011: rapport sur les relations extérieures. – Comptes généraux de l'Etat pour 2011: Pouvoir législatif. – Comptes généraux de l'Etat pour 2011: Economie et emploi. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011: Direction de l'économie et de l'emploi. – Comptes généraux de l'Etat pour 2011: Instruction publique, culture et sport. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011: Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. – Rapport et comptes 2011: Office cantonal du matériel scolaire. – Comptes généraux de l'Etat pour 2011: Pouvoir judiciaire. – Comptes généraux de l'Etat pour 2011: Sécurité et justice. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011: Direction de la sécurité et de la justice. – Rapport et comptes 2011: Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB). – Rapport et comptes 2011: Office de la circulation et de la navigation (OCN). – Comptes généraux de l'Etat pour 2011: Santé et affaires sociales. – Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011: Direction de la santé et des affaires sociales. – Rapport et comptes 2011: Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). – Postulat P2091.11 Nicolas Repond/Nicole Lehner-Gigon (nouveau concept structurel de prise en charge aux urgences du HFR); prise en considération.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: MM. Markus Bapst, Vincent Brodard, Bruno Fasel-Roggo, Albert Lambelet, Nicolas Laufer et Peter Wüthrich.

Sans justification: MM. Pascal Andrey et Charles Brönnimann

M^{me} Marie Garnier, conseillère d'Etat, est excusée.

La Présidente. J'ai le plaisir d'ouvrir cette session du mois de mai 2012.

—

Validation et assermentation

a) Validation du mandat de député de *M. Urs Affolter*, en remplacement d'Ursula Schneider-Schüttel, élue conseillère nationale et démissionnaire.

La Présidente. Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base du dossier y relatif, que le remplacement de la députée Ursula Schneider-Schüttel a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par le préfet du district du Lac. Le Bureau a également constaté que M. Urs Affolter remplit les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques et n'est pas touché par l'article 49 de la même loi fixant les incompatibilités entre son statut professionnel et la fonction de député au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ce mandat de député.

> La parole n'étant pas demandée, le mandat de député de M. Urs Affolter est validé tacitement.

b) Assermentation de *M. Urs Affolter*.

> Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. Vous venez d'être assermenté pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans la fonction qui désormais est la vôtre. (*Applaudissements!*)

—

Communications

La Présidente. Samedi, un drame s'est produit dans notre canton, dans le district de la Veveyse, dans ma région ... (*pleurs!*) Comme vous avez pu le lire, un avion s'est écrasé dans le petit village de Tatroz avec six personnes à son bord: le pilote et cinq occupants, membres d'une même famille. Ils étaient nos voisins, ils étaient nos amis. Une région entière de notre canton est sous le choc. J'adresse, au nom du Grand Conseil fribourgeois, nos sincères condoléances aux familles touchées par cette tragédie et je les assure de notre soutien. Je voudrais maintenant que nous ayons une pensée pour les victimes de cet accident, pour leurs enfants laissés orphelins, pour toute leur famille et pour leurs amis. Je vous prie de bien vouloir vous lever pour une minute de silence...

Départ de Martine Currat – Je vous informe que M^{me} Martine Currat-Joye quittera ses fonctions de collaboratrice informatique à la fin du mois et qu'il s'agit là de sa dernière session. M^{me} Currat travaille au sein du secrétariat du Grand Conseil depuis février 2008. Après avoir suivi avec succès une formation post-grade en relations publiques, elle a obtenu un poste de chargée de communications auprès de l'Association du personnel de la Confédération. Au nom du Grand Conseil, j'aimerais la remercier pour le travail qu'elle a accompli durant plus de quatre ans et lui souhaiter bonne route dans sa nouvelle vie professionnelle. (*Applaudissements!*)

Apéritif des produits du terroir – L'Association des produits du terroir et l'Union fribourgeoise du tourisme lancent une nouvelle brochure. A cette occasion, elle invite les députés à un apéritif ce jeudi 3 mai à l'issue de la séance. (*Applaudissements!*)

Invitation de la Faculté de droit – La Faculté de droit de l'Université de Fribourg vous enverra ces prochains jours une invitation à une séance qui se déroulera le 22 mai prochain à 17 h, intitulée «Entre Berne et Lausanne, quelle place pour le canton de Fribourg?» Les députés participant à cet événement sont priés de bien vouloir répondre à l'invitation en s'inscrivant directement auprès de la Faculté.

Liens d'intérêts – Je vous rappelle que le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Les intérêts suivants doivent être signalés:

Art. 13 al. 2 LInf

- a) les activités professionnelles;
- b) les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales de droit privé ou de droit public;
- c) les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale;
- d) les fonctions politiques exercées;
- e) les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêts.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

—

Comptes généraux et rapports d'activité de l'Etat pour 2011¹

Rapporteur général: **Bruno Boschung** (*PDC-PBD/CVP-BDP, SE*).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances.**

Entrée en matière générale

Le Rapporteur général. Die Staatsrechnung des Kantons Freiburg weist erfreulicherweise bereits zum zehnten Mal in Folge ein positives Ergebnis aus. Mit einem Gesamtaufwand von 3444,2 Millionen Franken zu einem Ertrag von 3447,4 Millionen Franken resultiert aus der Erfolgsrechnung – auch unter Berücksichtigung des ausserordentlichen Aufwands in Form verschiedener Abschlussbuchungen im Betrag von 142,1 Millionen Franken – ein Gewinn von 2,8 Millionen Franken. Das sind 2 Millionen Franken mehr als veranschlagt, womit es zu einer weiteren Verbesserung der Staatsfinanzen kam.

Kommentar hierzu: Ebenso wie eine schlechte Finanzlage viele Fragen aufwirft, tut dies auch eine derart gute finanzielle Situation. So ist die Frage berechtigt, ob – und wenn ja, wo – wir in unserem Kanton in den nächsten Jahren investieren wollen. Gleichzeitig ist die Frage berechtigt, ob es trotz eines weiter erhöhten Investitionsvolumens nicht auch für weitere spürbare Steuersenkungen Platz haben müsste.

¹ Le compte de l'Etat pour l'année 2011 et le rapport d'activité du Conseil d'Etat font l'objet de fascicules séparés.

Im Weiteren müssen wir uns bewusst sein, dass der Kanton Freiburg im interkantonalen Vergleich wohl einer der wenigen Kantone ist, welche über 45 Prozent ihrer Einnahmen aus externen Zuschüssen generieren – insbesondere aus dem interkantonalen Finanzausgleich – und gleichzeitig, wie bereits erwähnt, zum zehnten Mal in Folge eine derart positive Rechnung präsentieren. Zu diesen Fragen und Feststellungen liegen zur Zeit keine konkreten Antworten vor, doch scheinen diese in der laufenden Legislaturperiode im Rahmen der politischen Diskussionen und in der Finanzstrategie des Staatsrates zu suchen sein.

Zur Ertragsseite: Den positiven Rechnungsabschluss haben wir in erster Linie der Ertragsseite zu verdanken, welche sich durch die folgenden Positionen deutlich besser entwickelt hat, als veranschlagt:

- > 66 Millionen Franken höhere Steuereinnahmen als budgetiert, wovon alleine über 48 Millionen Franken aus den Gewinn- und Kapitalsteuern juristischer Personen stammen;
- > 41 Millionen Franken höhere Vermögenserträge, vor allem aus Rückerstattungen von Subventionen der kantonalen Sondereinrichtungen und der Einnahmen des freiburger spitals;
- > 20 Millionen Franken aus der Auflösung von Rückstellungen für die Erneuerung von Seilbahnen und Skiliften sowie für den Erwerb von Gebäuden.

Kommentar hierzu: Die Ertragsseite präsentiert sich aufgrund der vorgeschriebenen Effekten mit nahezu 4 Prozent über den budgetierten Erträgen somit ausserordentlich positiv.

Zur Aufwandsseite: Auch wenn die Aufwandsseite mit rund 120 Millionen Franken, das entspricht etwa 3,9 Prozent, über dem Voranschlag liegt, kann auch diese Seite bei näherer Betrachtung positiv beurteilt werden. Eliminiert man gemachte Veränderungen beim Buchaufwand und bei Durchlaufsubventionen, so liegt der Aufwand gar leicht unter dem Budget. Speziell zum Personalaufwand: Mit über 1,4 Milliarden Franken ist und bleibt der grösste Aufwandsposten der Personalaufwand. Dieser liegt mit 1442,6 Millionen Franken 0,1 Prozent über dem Budget, was unter anderem auf einen ausserordentlichen Personalmehraufwand ausserhalb des Stellenetats der Uni (4,4 Millionen Franken) und einen ausserordentlichen Beitrag von 3,3 Millionen Franken in den Zusatzrentenfonds der Polizei im Rahmen der Umsetzung des neuen Personalvorsorgegesetzes zurückzuführen ist. Klammert man diese beiden einmaligen Sonderausgaben aus, so liegt der Personalaufwand gar rund 0,4

Prozent unter dem Voranschlag. Dies entspricht in etwa dem im Budget zu hoch veranschlagten Teuerungsausgleich. Mit Ausnahme des freiburger spitals, welches 11,4 Millionen Franken mehr an Gehältern und Sozialversicherungsbeiträgen ausgegeben hat als veranschlagt, liegen die meisten Dienststellen und Anstalten innerhalb des Budgets. Kommentar hierzu: Die Lohnsumme hat zwischen 2010 und 2011 mit 5,1 Prozent erneut stark zugenommen. Eine ähnlich hohe jährliche Zunahme – ohne grössere Sondereffekte wie zum Beispiel die Übernahme des Personals aus den Spitälern – hatten wir mit 5,2 Prozent nur von 2008 auf 2009. Trotz der momentan guten Finanzlage des Kantons ist einer allfälligen weiteren Steigerung des Personalaufwandes mit der allergrössten Vorsicht zu begegnen. Zwingend notwendige Personalaufstockungen zur Aufrechterhaltung der öffentlichen Dienstleistungen sind wünschbaren Anstellungen gegenüber klar zu priorisieren.

Insgesamt kann somit auch die Aufwandsseite als positiv beurteilt werden. Dem Staatsrat und allen Dienststellen und Anstalten kann eine gute Ausgabendisziplin attestiert werden.

Zu den ausserordentlichen Aufwandsbuchungen: Die ausserordentlichen Abschlussbuchungen auf der Aufwandsseite belaufen sich auf 142,1 Millionen Franken, wodurch der reelle Gewinn von 144,9 Millionen auf den Nettogewinn von 2,8 Millionen Franken gedrückt worden ist. Den grössten Brocken mit 80 Millionen Franken stellt eine Zuwendung an den Infrastrukturfonds dar, welcher sich damit auf 180 Millionen Franken erhöhte. 20 Millionen Franken wurden für die Abfederung von Ausfällen beim Ressourcenausgleich auf die Seite gelegt. Rund 17 Millionen Franken werden vorsorglich für die Finanzierung der Spezialdienste in der Universität bereit gestellt. Weitere 8 Millionen Franken sind für den voraussichtlichen Fehlbetrag 2012 des freiburger spitals reserviert. Kommentar hierzu: Der Infrastrukturfonds ist mit 180 Millionen Franken von allen Fonds am höchsten dotiert. Gemäss den Ausführungsbestimmungen zu Artikel 42a bis des Gesetzes über die Staatsfinanzen ist dieses Geld in erster Linie für Projekte in Zusammenhang mit Mobilität und Bildung zu verwenden. Im Sinne einer weiteren Optimierung des Angebotes im öffentlichen Verkehr ist der Finanzierung von Projekten in diesem Bereich sicher eine gewisse Priorität zuzuweisen.

Zur Investitionsrechnung: Das Investitionsvolumen fällt mit Netto 177,5 Millionen Franken über 20 Prozent höher aus als budgetiert und ist damit für unseren Kanton auf einem Rekordvolumen. Der Grossteil der Investitionen ist in das Kantonalstrassennetz, in Darlehen für die Erneuerung von

Seilbahnen und Skiliften, in den Landwirtschaftsfonds aber auch in den Kauf von Liegenschaften geflossen. Kommentar dazu: Trotz der hohen Investitionen liegt der Selbstfinanzierungsgrad immer noch auf einem sehr guten Stand von 37,1 Prozent, was etwas höher ist als 2010 aber tiefer als in den Jahren 2009 und 2008.

Erstes Fazit: Die Staatsrechnung 2011 des Kantons Freiburg konnte nicht zuletzt dank der guten Wirtschaftslage, welche sich weit positiver entwickelt hat als die Prognosen befürchten liessen, mit einem ausgezeichneten Resultat abgeschlossen werden. Das Reinvermögen ist auf den beträchtlichen Betrag von 886 Millionen Franken angestiegen. Obwohl sich davon bereits über 60 Prozent in zweckgebundenen und der Finanzsicherheit dienenden Töpfen befinden und obwohl die Finanzaussichten schwer zu prognostizieren sind, verfügt der Kanton Freiburg über ein beträchtliches Investitionspotential, welches es nachhaltig zu nutzen gilt. Bezüglich der konkreten Resultate und Rechenschaftsberichte der einzelnen Direktionen und daran angeschlossenen Anstalten verweise ich auf die nachfolgenden Berichterstattungen meiner Kolleginnen und Kollegen der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission.

Als Rapporteur général und auch im Namen der Kommission möchte ich an dieser Stelle noch einen letzten Kommentar zu einer einzelnen Anstalt anbringen: Das Amt für Strassenverkehr und Schifffahrt (OCN), respektive dessen Verwaltungsrat, hat im Jahre 2011 einen Betrag von insgesamt 2,4 Millionen Franken aus sogenannt freien Reserven, welche sich zwischen 1997 bis 2011 angesammelt hatten, einer Verteilung zugeführt. Die Details zu dieser Verteilung werden Sie vom Berichtersteller der entsprechenden Direktion noch hören. Die gewählte Aufteilungsformel dieses Betrages wird von der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission an sich nicht bestritten. Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission stellt sich jedoch trotz des speziellen Status des Strassenverkehrsamtes die Frage, ob es opportun ist, dass sich innerhalb einer halbstaatlichen Institution, welche für ihre Geschäftstätigkeit über eine Monopolstellung verfügt, ein so grosses freies Vermögen ansammelt.

Mit diesen Kommentaren und Feststellungen empfiehlt die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission einstimmig Eintreten auf die Staatsrechnung 2011 gemäss Dekret Nr. 7 und dankt bei dieser Gelegenheit dem Staatsrat, dem Finanzinspektorat und den verschiedenen Direktionen, Dienststellen und Anstalten für die geleistete Arbeit sowie für die sehr konstruktiven Gespräche und Diskussionen im Rahmen der Detailprüfung.

Le Commissaire. Le budget 2011 prévoyait un léger bénéfice. Les comptes se soldent, avant opérations de clôture, par un excédent de revenus significatif. La crise économique et financière que l'on redoutait et qui laissait présager une année difficile en matière de recettes fiscales, plus particulièrement pour les personnes morales, n'a finalement pas eu en 2011 les effets négatifs escomptés sur les finances de l'Etat. Grâce à la bonne résistance de l'économie fribourgeoise et à la diversification de son tissu économique, les revenus encaissés par l'Etat ont été supérieurs aux prévisions. Je tiens toutefois à souligner qu'une part importante des recettes supplémentaires est due aux rattrapages d'impôts sur les personnes morales en 2009 et 2010 et à la hausse des impôts conjoncturels, gains immobiliers, mutations, impôts à la source. Il n'est pas du tout certain que ces revenus resteront à un niveau aussi haut. La réduction des charges contribue également, mais dans une moindre mesure, à l'amélioration du résultat.

Le Conseil d'Etat est satisfait de ce nouveau résultat positif. Il adresse ses remerciements à toutes celles et à tous ceux qui lui ont permis de présenter des comptes qui bouclent pour la dixième fois consécutive par un bénéfice, en particulier bien sûr les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat.

Ce bon résultat s'accompagne d'un programme d'investissements record, d'une augmentation des effectifs du personnel de 294 postes équivalents plein temps, du maintien, et dans certains domaines de l'extension, des prestations publiques et d'une étape supplémentaire d'allègement de la fiscalité estimée à 36 millions de francs pour cet exercice 2011.

A la fin 2011, le capital net de l'Etat s'élève à 886 millions de francs, en progression de 69 millions de francs par rapport à 2010. Si l'on doit bien sûr se réjouir de ce capital, il faut savoir que le 62% de cette fortune, soit 554 millions, est d'ores et déjà attribué à la couverture financière de fonds de provisions destinés à financer des engagements futurs ou en cours de réalisation de l'Etat. Parmi les affectations les plus importantes, permettez-moi de les citer:

- > le fonds d'infrastructure de 180 millions de francs, déjà cité par M. le Rapporteur;
- > la provision de 55 millions de francs liée aux risques de la BNS; la part aux bénéficiaires 2011 s'est élevée à 58,5 millions de francs; nous savons déjà qu'en 2012, nous recevons un montant de l'ordre de 24 millions de francs.
- > la réserve pour risques liés à la volatilité de la péréquation des ressources: 40 millions de francs; on s'attend à des baisses importantes dans les recettes pour les années futures;

- > la provision liée aux changements de méthode de comptabilisation de la subvention fédérale pour l'Université: 33,7 millions;
- > le fonds destiné à financer l'introduction de la deuxième année d'école enfantine: 30 millions;
- > le fonds cantonal de l'énergie: 19,4 millions;
- > le fonds de la nouvelle politique régionale et le fonds de l'emploi: au total 34,2 millions de francs;
- > le solde du fonds du plan de soutien à l'économie: 13 millions de francs.

Ces prochaines années, ces provisions et fonds vont continuer à être mis à contribution et la fortune diminuera d'autant, preuve en est que les prélèvements sur des fonds et financements spéciaux ont sensiblement augmenté aux comptes 2011; on est passé de 42,7 millions en 2009 à 107,2 millions en 2011. L'utilisation et l'affectation de la fortune nette de l'Etat sont donc bien en cours.

Le Conseil d'Etat constate que la situation et les perspectives financières de l'Etat présentent un visage contrasté. Plusieurs facteurs incitent à l'optimisme et c'est réjouissant d'être optimiste, alors que d'autres signes exhortent plutôt à la prudence.

Les facteurs suivants émettent notamment des signaux positifs:

- > les exigences constitutionnelles et légales qui n'autorisent pas un déficit durable;
- > le capital dont dispose l'Etat pour faire face à des dépenses d'infrastructures. Là, je crois qu'il est clair qu'il faudra utiliser le fonds prévu à cet effet;
- > le faible coût du service de la dette;
- > le dynamisme démographique du canton qui est aussi un défi.

A l'inverse, un certain nombre d'éléments, sous la forme d'autant de défis, nous font penser que les finances cantonales sont à la croisée des chemins. Parmi ces derniers, on peut en particulier citer:

- > la croissance continue des charges depuis plusieurs années, plus rapide que celle des revenus encaissés. Je crois que c'est important, M. le Rapporteur l'a signalé;
- > les incertitudes persistantes liées aux perspectives économiques;
- > les demandes de prestations toujours plus nombreuses adressées à l'Etat, notamment afin de faire face aux besoins liés à la croissance de notre démographie, au

- vieillesse de la population et aux nouvelles attentes des citoyennes et citoyens de notre canton;
- > les conséquences financières du nouveau financement hospitalier qui, sur la base des informations actuelles, vont être plus lourdes que prévues au budget 2012 et dont on sait déjà qu'elles vont encore s'amplifier les années à venir;
- > les risques élevés qui pèsent sur deux recettes importantes pour le canton, à savoir sa part du bénéfice de la BNS – 58,5 millions de francs aux comptes 2011 – et la part de la péréquation financière – 484,7 millions aux comptes 2011;
- > les défis à relever pour garantir aussi un bon taux de couverture de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, dans un contexte de vieillissement de la population et de recul des rendements des placements;
- > l'engagement de poursuivre une politique de réduction progressive de la fiscalité cantonale, aussi décidée par le Grand Conseil l'automne dernier.

Si l'on sait que le manque à gagner lié à notre part aux bénéfices de la BNS sera en 2012 de l'ordre de 35 millions, que les revenus aux titres de la péréquation des ressources pourraient diminuer de l'ordre de 45 millions en 2013 déjà, que le nouveau financement hospitalier va nous coûter annuellement probablement 15 à 20 millions et que 100 nouveaux postes, je dis bien 100 nouveaux postes, augmentent la masse salariale annuelle, avec les indexations, de plus de 15 millions de francs, on constate que le bénéfice 2011 est quasiment gommé.

Les premiers chiffres du plan financier de la législature 2012–2016, dont le Conseil d'Etat vient de prendre connaissance, confirment que les finances de l'Etat entrent dans une zone de fortes turbulences. Nous aurons sûrement l'occasion d'en reparler dans cette enceinte d'ici cet automne. C'est en vertu de ces divers considérants que je vous invite, au nom du Conseil d'Etat, à voter l'entrée en matière sur les comptes 2011.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Pour le Grand Conseil, le mois de mai est devenu, depuis quelques années, la période de bonnes nouvelles concernant l'état de santé financière de notre canton: près de 150 millions de bénéfices avant opérations extraordinaires au compte de résultats. Les charges extraordinaires et autres opérations de clôture diminuent cet excédent à 2,8 millions. Cette prudence est à saluer. Elle est impérative au vu de la conjoncture indécise que nous vivons. Il est nécessaire d'avoir les moyens à disposition afin d'assurer le fonctionnement de l'Etat. Le versement de 80 millions au fonds d'infrastructure permettra d'assurer,

le moment venu, une relance économique – si nécessaire – pour de grands travaux publics.

En cinq ans, nous avons connu une réduction fiscale de plus de 143 millions, tous contributeurs fiscaux compris. Le groupe socialiste n'est pas contre des baisses fiscales pour autant qu'elles ne péjorent pas le fonctionnement de l'Etat. D'ailleurs, compte tenu des perspectives actuelles, il serait opportun de faire une pause dans ce domaine, ceci face aux attentes émanant des régions concernant le HFR et face aussi aux besoins dans l'enseignement. Il faut être conséquent, plus on demandera à l'Etat, plus il lui faudra de moyens financiers pour accomplir ses tâches.

Le total des investissements de plus de 264 millions démontre le dynamisme de notre canton et c'est tout à son honneur. Tous les secteurs sont concernés. Dans les investissements propres, le réseau routier cantonal et national, le réseau hospitalier, le Collège Gambach, l'Ecole des métiers, l'Université ainsi que la Police. Dans le subventionnement d'investissements, ce sont les transports et l'énergie, les améliorations foncières qui en bénéficient le plus. Au niveau du personnel, le secteur hospitalier et l'enseignement font subir une hausse significative des effectifs, mais ceci a été la volonté de ce Parlement et correspond au développement démographique de notre canton. Attention aux impôts conjoncturels qui donnent du mou aux résultats; ceci n'est qu'un miroir aux alouettes! Quant aux impôts sur le bénéfice des personnes morales, le principe de comptabilisation nous laisse à penser que tout va bien mais ceci pourrait rapidement changer. Ce qui est réjouissant, c'est le capital net qui s'élève à 886,4 millions, c'est-à-dire 3183 francs par habitant. Comparé au budget 2011, ce capital ne représente que le quart!

Et la gestion par prestations dans tout ça! Quel rôle a-t-elle joué?

Nous sommes très curieux de voir enfin, une fois, une ombre de résultat, compréhensible et chiffrée en EPT et sous l'angle financier, afin de se positionner par rapport à un instrument qui nous semble bien gourmand et peu contributeur à la bonne marche de l'administration.

C'est sur ces considérations que le groupe socialiste entrera en matière sur les comptes 2011 et votera le décret y relatif.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). Les comptes 2011 de l'Etat de Fribourg se soldent par un résultat positif de plus de 140 millions de francs. La résistance de l'économie fribourgeoise s'est ainsi remarquablement confirmée. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique ne peut que

féliciter le Conseil d'Etat pour sa rigoureuse conduite, qui explique aussi cet excellent résultat. Nous adressons nos remerciements à l'administration cantonale et au personnel de l'Etat dont nous ne doutons pas de la compétence et de l'efficacité.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique constate avec satisfaction que les revenus de la fiscalité cantonale n'ont cessé de croître ces dernières années. Notre groupe a toujours soutenu une politique fiscale attractive et responsable et observe qu'une telle démarche n'a jamais mis en péril les prestations de l'Etat. Les excellentes conditions 2011 expliquent l'accroissement de la fortune nette, qui s'établit ainsi à 886 millions, tout en sachant que plus de 60% de ce montant est déjà affecté. Toutefois, nous sommes très conscients aussi des futurs défis que devra relever notre canton. A ce titre, la répartition de l'excédent des revenus nous convient. Le fonds d'infrastructure doit être suffisamment alimenté pour répondre aux besoins. Nous devons également faire face notamment aux risques liés à la RPT et au financement de l'Université ainsi qu'aux coûts liés au nouveau système de financement des hôpitaux. A cet égard, notre groupe connaît une inquiétude croissante. Notre canton, nous l'estimons, est entré en crise en la matière. Le nouveau système de financement des hôpitaux nous coûte très cher et semble déjà mettre en question notre planification hospitalière. Des mesures urgentes s'imposent; j'y reviendrai avec une proposition lorsque nous traiterons des comptes de la Direction de la santé et des affaires sociales.

En définitive, si le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique partage les inquiétudes du Conseil d'Etat, il estime toutefois, au vu des bons résultats 2011 et des pronostics de croissance économique 2012, qu'il existe encore suffisamment de marge de manœuvre pour une baisse d'impôts en 2013. Nous comptons donc à cet égard sur les engagements pris par le Conseil d'Etat lors du traitement de la motion des groupes PDC, PLR et UDC prévoyant ces baisses fiscales. Je rappelle que la motion acceptée partiellement rend le Conseil d'Etat maître du temps et de la proportion des baisses en fonction de ses moyens à disposition. En conséquence, nous attendons avec beaucoup d'intérêt le plan financier de la législature qui débute.

Fort de cette analyse, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique accepte l'entrée en matière et remercie encore une fois le gouvernement pour la bonne tenue des comptes et la prudence avec laquelle il gère notre canton.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Les comptes 2011 bouclent avec un excédent de revenus de 2,8 millions, mais en réa-

lité, un excédent de 145 millions, si on ne tient pas compte des allocations et autres provisions extraordinaires. C'est un résultat tout à fait exceptionnel et nous saluons toutes les personnes qui l'ont permis, aux premiers rangs desquels les contribuables et en particulier les entreprises de ce canton. En effet, ce résultat exceptionnel est d'abord le fruit d'une forte progression des recettes fiscales payées par les entreprises; près de 50 millions de plus que prévu au budget. Les entreprises fribourgeoises n'ont pas toutes connu la crise et nous nous en réjouissons. Cela nous laisse aussi à penser que nous avons voté un peu dans la précipitation un plan de relance qui, rétrospectivement, ne s'avérait pas forcément nécessaire. Evidemment, nous sommes toujours plus intelligents après. Néanmoins, j'avais pourtant déjà eu l'occasion de le dire ici lors du débat sur le plan de relance, soutenir la croissance par la dépense publique n'est en général ni utile, ni dans notre philosophie d'approche des problèmes économiques. A fin décembre 2011, 74% du montant affecté au plan de relance, à savoir 37 millions ont été dépensés; dès lors ne pourrait-on pas économiser le solde de 13 millions? Soutenir la croissance et l'emploi par la réduction des prélèvements publics s'avère en général beaucoup plus performant et cela se reflète à la lecture de ces comptes. Depuis 2007, nous avons, grâce à la pression du Grand Conseil et du groupe de l'Union démocratique du centre en particulier, revu la charge fiscale des contribuables de 143 millions, dont 26 millions pour les entreprises. Ces investissements dans la réduction de l'impôt portent leurs fruits. La progression de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, qui passe de 85 millions en 2007 à 134 millions en 2011, soit une évolution positive de 57%, compense très largement les efforts consentis en faveur des entreprises de notre canton depuis 2007, à savoir 26 millions.

Partant de ce constat, il faut poursuivre l'effet de la réduction de la fiscalité, notamment en mettant en œuvre les baisses d'impôts votées par le Grand Conseil le 2 février 2011.

Au niveau de la fiscalité des entreprises, nous devons probablement, sous la pression de l'Union européenne, abandonner le statut privilégié des sociétés holdings et des sociétés de domicile. A titre personnel, je serais favorable à la solution neuchâteloise mise en place par le futur ex-conseiller d'Etat Jean Studer, à savoir la suppression de la discrimination entre sociétés, ce qui sous-entend une baisse substantielle de la charge fiscale des PME, celles-là mêmes qui forment le poumon économique de notre canton et qui répondent toujours présentes à la formation de notre jeunesse en entreprises.

Par ailleurs et malgré ces résultats, l'examen de détail du message du Conseil d'Etat nous amène quand même à faire

une remarque sur l'évolution toujours très importante des charges de personnel. La masse salariale a progressé de 5,1% en 2011 et pour la première fois, l'Etat emploie plus de 10 000 équivalents plein temps, 10 177 pour être précis. La progression des EPT depuis l'an 2000 est particulièrement impressionnante, + 34%. Il s'agit, pour la très grande majorité, de contrats à durée indéterminée, de sorte qu'il serait impossible d'inverser la tendance en cas de retournement conjoncturel. Nous sommes conscients que des paramètres tels que la démographie ou le nombre d'enfants en âge de scolarité ont un impact direct sur les prestations à fournir par l'Etat, et par définition sur le nombre d'équivalents plein temps nécessaires pour assurer ces prestations. Néanmoins, le groupe de l'Union démocratique du centre demande au Conseil d'Etat d'être particulièrement attentif à cette évolution, plus spécialement dans les domaines de l'administration générale.

Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre accepte l'entrée en matière sur ces comptes 2011.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Les comptes 2011 de l'Etat de Fribourg ont retenu toute l'attention du groupe libéral-radical. «Le compte est bon», tel pourrait être le titre de ce message! En effet, c'est un nouvel exercice bénéficiaire pour notre canton, 2,8 millions d'excédents de revenu pour plus de 3444,4 millions de charges. Au-delà de ce résultat, il convient de souligner que plus de 140 millions ont été comptabilisés dans différents fonds ou autres provisions, dont 80 millions au fonds d'infrastructure, 20 millions aux risques dus à la volatilité de la péréquation des ressources liée à la RPT. Même 8 millions ont été comptabilisés pour un manco prévisible dans les recettes 2012 du Réseau hospitalier fribourgeois. Ces bons résultats sont certainement dus au principe des petits pas de notre ancien ministre des finances et une maîtrise plus ou moins bonne des charges.

Nos entreprises et notre économie ne sont pas étrangères à ces bons résultats car c'est une augmentation de plus de 43% de l'impôt sur le bénéfice dont on a bénéficié en 2011. C'est peut-être le bon moment pour faire un geste envers celles-ci. Développons un soutien plus grand envers nos PME vu notre saine situation. Le Conseil d'Etat est-il prêt à rendre encore plus attractif notre canton pour nos entreprises? Pas de dette publique mais une augmentation de fortune de près de 70 millions en l'espace d'une année! Faut-il s'en réjouir? Le canton doit-il continuer à capitaliser ou plutôt mettre en œuvre des baisses fiscales acceptées l'année passée par le Grand Conseil? L'analyse de notre fortune fait quand même apparaître que plus de la moitié de celle-ci est déjà affectée et que nous devons rester attentifs à ne pas gaspiller ces deniers afin que notre fortune soit aussi positive.

L'augmentation de la démographie de notre canton est à prendre au sérieux. En dotant le fonds d'infrastructure d'un supplément de 80 millions, le Conseil d'Etat pourra continuer à développer nos routes et autres transports publics.

Le groupe libéral-radical se réjouit de l'excellence de ces résultats et félicite l'ensemble du Conseil d'Etat et de son personnel pour sa gestion rigoureuse des comptes. C'est avec ces considérations qu'il entrera en matière.

Chassot Claude (*ACG/MLB, SC*). A l'instar des représentants des différents groupes parlementaires qui se sont déjà exprimés, je ne puis qu'ajouter le sentiment de satisfaction qui anime le groupe Alliance centre gauche à la lecture des comptes 2011. Le canton de Fribourg serait-il béni des dieux et à l'abri des turbulences économiques qui secouent les marchés tant nationaux, européens que mondiaux? La politique de la prudence et une certaine rigueur budgétaire portent leurs fruits. Le groupe Alliance centre gauche salue ici l'ensemble des agents de la fonction publique sans qui les résultats ne seraient certainement pas les mêmes. Si l'Etat employeur occupe plus de 10 000 postes équivalents plein temps, avec la plus forte augmentation enregistrée en 2011, il sied ici de rappeler la qualité, l'engagement et le sérieux avec lequel l'immense majorité des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat remplissent leurs missions. Nous leur en sommes reconnaissants. Quant au commissaire du Gouvernement en charge des finances, quel qu'il soit, il sait qu'il peut compter sur les compétences du grand timonier, notre trésorier cantonal M. Berset, qui depuis des années maintient le cap sans succomber au chant des sirènes, même si celles-ci se trouvent parmi nous.

Soulignons encore les éléments essentiels de ces comptes 2011; ils ont été mis en exergue dans les différentes interventions, je ne vais pas y revenir. Avec ce bénéfice plus modeste que les autres il est vrai, nous pouvons saluer avec satisfaction l'augmentation de la fortune du canton qui arrive à 886 millions de francs, soit plus de 3000 francs par habitant. Mesdames et Messieurs, qui dit mieux? Des finances saines permettent à l'Etat de poursuivre l'amélioration de ses infrastructures et ce ne sont pas les idées ou projets qui manquent. Nous sommes donc conscients que cette bonne santé est en lien étroit avec une amélioration des revenus fiscaux, domaines dans lesquels il faudrait observer tout de même une certaine prudence lorsque l'on propose des déductions pas toujours bien ciblées et il y en a. L'Etat social, tissé par nos prédécesseurs, a un coût il est vrai. Le canton de Fribourg et ceux qui l'ont dirigé ces dernières décennies ont mis en place des instruments répondant aux besoins d'un Etat

moderne, orienté vers l'avenir où le monde de l'économie ne peut faire fi de l'humain, soyons-en toutes et tous conscients.

Notre canton grandit, sa démographie galopante en est la preuve. On aime venir chez nous pour ce que l'on est, pour ce que l'on a: une qualité de vie certaine, un bon système scolaire du premier au dernier échelon, un bilinguisme vivant, bref le Fribourgeois est quelqu'un de parfaitement fréquentable. J'ouvre ici une parenthèse pour dire que le canton doit maintenant se donner des moyens financiers conséquents dans ses priorités. A force d'être trop prudent, on ne fait plus de l'avant mais du sur place. En observateur attentif, ce canton ne doit non seulement faire ce que ses voisins font de bon, mais agir avant de réagir. Dans ce sens-là, notre fortune peut répondre aux besoins du quotidien, mais aussi à un projet de société d'un canton moderne ouvert au monde. Les comptes de l'Etat sont l'IRM de la santé financière de ce canton qui se porte bien, depuis plusieurs années maintenant. Allons de l'avant avec force et convictions, notamment dans des projets novateurs qui tendent la main aux générations futures.

Deux inquiétudes préoccupent cependant les membres du groupe Alliance centre gauche: celle liée à un contrôle efficace de certains services de l'Etat gérés par mandats de prestations, la question a été soulevée tout à l'heure par notre collègue Corminboeuf; cette manière de faire devrait, à notre avis, être rediscutée à l'avenir sous l'angle d'une critique constructive. L'autre inquiétude est liée à la répartition financière des tâches entre communes et canton, où parfois un coup de pouce supplémentaire de l'Etat serait le bienvenu dans la mise en place de certaines infrastructures de première importance.

C'est avec ces remarques, qui ne sont pas des états d'âme mais qui doivent mettre en exergue la véritable âme d'un Etat moderne, que le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance des comptes 2011 et acceptera l'entrée en matière.

Waeber Emanuel (*UDC/SVP, SE*). Der nun vorliegende Rechnungsabschluss 2011 soll auch als Wegweiser für die Zukunft dienen und uns aufzeigen, in welchen Bereichen unsere Regierung während dieser Legislatur zum Handeln eingeladen werden kann.

Il me semble dès lors important de vous rappeler quelques chiffres clés au début de cette nouvelle législature et ceci avant que notre canton soit confronté à des problèmes financiers majeurs. Je vais faire quelques comparaisons de l'évolution des comptes pendant les douze dernières années, c'est-à-dire entre l'année 2000 et l'année 2011.

- > Premier exemple: en l'année 2000, le canton comptait 7604 EPT. Avec les comptes 2011, nous comptons aujourd'hui 10 177 EPT. Comme énoncé, cela signifie une augmentation de 34%. Les frais du personnel étaient alors chiffrés à 874 millions. Avec les comptes 2011, ces charges se situent à plus de 1,4 milliard de francs; cela signifie une augmentation de 65%.
- > Deuxième exemple: les recettes fiscales se chiffraient en 2000 à 682 millions de francs. Avec les comptes 2011, nous sommes à 1,12 milliard de francs; cela nous donne une augmentation de 65%
- > Troisième exemple: les charges du compte courant se chiffraient en 2000 à encore 1,97 milliard de francs. Aujourd'hui, nous sommes à 3,44 milliards de francs; cela signifie une augmentation de 75%, dont 1,44 milliard de francs pour le personnel.
- > Quatrième et dernier exemple: la population. Vous le savez, vous l'avez lu la semaine passée, notre canton comptait en 2000 une population de 236 000 personnes. Aujourd'hui, fin 2011, nous sommes à presque 285 000 habitants; cela signifie une augmentation de 20%.

Mit diesen vier Eckdaten können folgende drei Hauptschlüsse gezogen werden:

1. Das Verhältnis zwischen Bevölkerungszuwachs und Aufwand einerseits sowie das Verhältnis zwischen Personalkosten und Steuereinnahmen andererseits ist äusserst ungesund und wohl in der ganzen Schweiz einmalig. Ich habe in allen anderen Kantonen keine ähnlichen Beispiele gesehen. Demzufolge sollte innerhalb der Zentralverwaltung ein Personalstopp eingehend geprüft werden. Schliesslich lade ich den Staatsrat ein, gerade die neuen Kosten eingehend zu überprüfen, denn hier liegt meiner Ansicht nach ein enormes Einsparpotential.
2. Trotz getätigter Steuerreduktion ist die Summe der Steuereinnahmen überdurchschnittlich gestiegen. Ich bin der festen Überzeugung, dass weitere gezielte Steuererleichterungen sowohl für den Mittelstand, für Familien als auch für die Unternehmen absolut vertretbar sind. Denn wir wollen auch in Zukunft als Kanton attraktiv bleiben.
3. Die massive Zunahme des Aufwands der laufenden Rechnung ist kritisch zu überprüfen und ohne Tabus zu hinterfragen. Den heutigen, gut ausgebauten und in gewissen Bereichen fast einladenden Sozialstaat können wir in Zukunft nur finanzieren, wenn wir auf der Seite der Einnahmen die nötigen Mittel zur Verfügung haben und dies, ohne den Mittelstand noch vermehrt zu behindern.

Nous demandons donc au Gouvernement de fixer pour cette législature des priorités claires et de procéder à une vérification approfondie de ses tâches car une répartition sous forme d'arrosoir ne sera plus possible à moyenne et longue échéance. Je vous remercie de votre attention.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). J'ai écouté avec attention les rapporteurs des différents groupes parlementaires et me joins aux compliments faits au Gouvernement concernant la gestion des comptes. Par contre, j'ai été surpris par le rapporteur du groupe libéral-radical qui demande également une diminution de la fiscalité. Je vous rappelle que, malheureusement, c'est grâce à votre vote que l'échéancier n'a pas été suivi au mois de février 2011. Sans ce vote, aujourd'hui, nous pourrions avoir des diminutions fiscales telles que nous le souhaitions.

Le Rapporteur général. Je remercie tous les intervenants et je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue. Il y a quelques remarques et questions ou demi-questions concrètes qui ont été posées. J'en fait un petit résumé pour faciliter la tâche de M. le Commissaire.

Tout d'abord, le rapporteur officiel du groupe de l'Union démocratique du centre a demandé ce qu'il en est du solde de 13 millions du fonds du plan de relance de l'économie. Je laisserai le soin de répondre à M. le Commissaire, à savoir si il faut laisser cette somme dans le fonds ou la dissoudre à quelque part.

Concernant la remarque de notre collègue Peiry sur l'imposition des holdings, celle-ci a déjà été discutée en commission mais pas en détail.

Il y a quelques intervenants qui ont posé des questions notamment sur la gestion par prestations, qui n'a, il faut le dire, pas tellement donné de résultats les années passées. On en a déjà discuté en commission: il y a effectivement un groupe de travail mandaté par le Conseil d'Etat qui va analyser la situation. Je laisse peut-être M. le Commissaire donner des explications complémentaires à ce sujet.

Pour ma part, j'ai seulement une remarque: il a été dit qu'effectivement 60% de cette fortune libre est déjà réservée. C'est juste, mais je relève que dans ces 60% sont inclus les 180 millions du fonds d'infrastructure.

Herrn Kollege Waeber zeichnet hier ein bisschen ein düsteres Bild. Im Bereich des Personals, das haben wir schon gesagt, ist sicher Einhalt und Vorsicht geboten. Das war auch die Meinung der Finanz- und Geschäftsprüfungskommis-

sion. Bezüglich der Steuersenkungen haben wir auch schon gesagt, dass mindestens eine Diskussion in Gang gebracht werden müsste, um weitere Finanzen- und Steuererleichterungen zu prüfen.

Le Commissaire. Merci à M. le Rapporteur d'avoir fait le travail, presque tout le travail. Néanmoins, permettez-moi d'apporter quelques éléments.

Tout d'abord, je relève que l'ensemble des députés accepte l'entrée en matière sur ces comptes. Et, comme je l'ai fait tout à l'heure, vous aussi avez relevé le sérieux de l'administration d'une manière générale, qui a contribué à cet excellent résultat. J'aimerais également revenir sur les interventions des députés, qui sont entre optimisme et réalisme. Je l'ai dit à l'entrée en matière, même si nous avons une dixième année bénéficiaire, nous avons quand même quelques éléments qui nous disent de faire attention. Une politique claire a été menée ces dernières années. Nous devons aussi avoir une politique claire à l'avenir avec des objectifs précis. Bien sûr, lorsqu'on parle de bénéfice en millions – 144,9 millions avant les réserves – cela paraît beaucoup, mais en fonction ou en regard des dépenses totales, cela ne fait que 4,2%. J'ai eu l'occasion de faire examiner les 28 communes qui ont publié leurs comptes: leur bénéfice est nettement plus élevé. Sur l'ensemble de ces 28 communes, c'est 7,7% de bénéfice avant opérations de clôture. Je précise qu'il y a quelques communes qui sont déficitaires mais certaines montent jusqu'à près de 30% de bénéfice en pour-cent des charges. Ceci démontre que si cela va bien pour le canton, pour les communes, cela va encore mieux! C'est peut-être intéressant de le rappeler.

Plusieurs d'entre vous on parlé d'investissements. C'est vrai, des investissements records ont été réalisés en 2011. Le Conseil d'Etat de la dernière législature a toujours voulu continuer à augmenter les investissements. C'est aussi la volonté, dans le plan financier à l'étude actuellement, de les augmenter. Bien entendu, ces investissements doivent être ciblés. Ils sont nécessaires pour l'avenir de notre canton. Pour l'avenir de notre canton, il faut surtout maîtriser le fonctionnement pour avoir la capacité nécessaire afin de pouvoir investir.

On a parlé de gestion par prestations (GpP) aussi. Je donne un élément de réponse. Tout d'abord, en fonction de l'évolution de notre société, de l'agrandissement de l'administration en rapport avec l'évolution démographique, une gestion par mandats de prestations nous paraît indispensable. D'ailleurs, nous avons une base légale. Cela avait été introduit à titre d'essai. Un rapport a été soumis à ce Grand Conseil, sauf erreur en 2004–2005. Nous avons décidé – à l'époque, j'étais

président de la Commission des finances et de gestion – de continuer. C'est vrai, peut-être, que cela mérite une amélioration. D'ailleurs, mes services analysent la situation pour l'améliorer. Nous essayerons d'avoir un tableau de bord. Nous verrons de quelle manière nous pourrions améliorer la situation. Il faut admettre aussi que c'est un travail supplémentaire pour la Commission des finances et de gestion d'aller rechercher les éléments pour examiner où est passé l'argent, quel montant, par rapport à l'ensemble du montant affecté au personnel, est affecté pour telle ou telle tâche. Aujourd'hui, il faut être clair, on ne peut pas changer la situation, on doit respecter la législation que le Grand Conseil a votée mais cela n'empêche pas d'essayer d'améliorer la situation.

On a parlé aussi de l'hôpital fribourgeois (HFR), des provisions qui ont été faites pour assurer l'avenir. Simplement dans ce domaine, nous avons provisionné 8 millions. Aujourd'hui, nous savons que ce n'est pas 8 millions supplémentaires dont nous aurons besoin en 2012, mais 15,2 millions. Pour le reste, je laisserai le soin à M^{me} la Commissaire, Directrice de la santé publique et des affaires sociales, de répondre mais, en qualité de président du Gouvernement, je pense qu'il est nécessaire d'analyser la situation de tout le secteur de la santé, de tous les hôpitaux, pour avoir une vue claire. Que veut-on pour notre avenir? Il ne s'agit pas de dire «aujourd'hui, il faut tout maintenir partout», mais il s'agit de savoir quelles prestations nos hôpitaux doivent offrir et quelle est la meilleure manière d'y parvenir. C'est un travail qui doit être fait par des gens compétents et c'est aussi des décisions qui doivent être prises par le Gouvernement à un moment donné.

Il a été question du plan de relance: était-il nécessaire ou pas? Il faut admettre qu'à l'époque du plan de relance, on voyait plus noir que la réalité. On est toujours plus intelligent après. Je crois pouvoir dire quand même que cela a contribué au bon fonctionnement de l'Etat. Nous avons pu rattraper dans certains domaines, comme dans le domaine des routes que je connais où nous avons mis plus de 5 millions pour l'amélioration du réseau. Chacune et chacun d'entre vous a constaté que c'était une nécessité, dans la dernière législature, d'améliorer la situation au niveau de l'entretien des routes. Je signale encore les cours inter-entreprises, les allocations d'insertion professionnelle, le fonds de soutien à l'innovation. Je crois que c'est important de soutenir l'innovation, cela fait prospérer notre économie aussi. Nous avons aussi mis des montants pour les bâtiments et les constructions, pour le photovoltaïque. Tous ces éléments ont démontré que c'était une nécessité. Il est vrai que parfois il manque des entreprises, tellement il y a eu de travail ces dernières années. Je crois que cela a été démontré que c'était, d'une manière générale, extrêmement positif. Je ne suis pas convaincu qu'il

faillie annuler ce fonds. En fonction de l'évolution on verra ce qu'il sera judicieux de faire. Si mes souvenirs sont bons, ce fonds doit être utilisé jusqu'en 2013 ou au plus tard 2014, sans quoi ce montant devra être intégré dans la fortune de l'Etat ou le fonds devra être dissous.

Ensuite, la fiscalité. Bien sûr, plusieurs d'entre vous l'ont dit: si vous aviez imposé un calendrier en février 2011, nous aurions une baisse fiscale. Encore faut-il pouvoir la faire! Je crois qu'on doit vraiment pouvoir trouver l'équilibre entre les prestations que veut offrir l'Etat, que vous les députés avez souhaité offrir à la population fribourgeoise, et la fiscalité. Vous l'avez aussi constaté, pour le budget 2012 qui avait été présenté par mon prédécesseur, ce n'était pas possible puisque nous avons déjà puisé, pour le boucler, dans les provisions. Quand on parle de fiscalité comparée, j'aimerais rappeler deux éléments. Tout d'abord l'impôt sur les personnes physiques: il faut admettre qu'on n'est pas bien loti. J'ai une étude aujourd'hui de l'Université de Saint-Gall qui démontre clairement, même avec les améliorations qu'on a faites, qu'on ne s'est pas amélioré au niveau du classement. Les mieux lotis sont les familles avec enfants; ça démontre que la politique menée ces dernières années par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil était juste, puisque c'est là qu'on le meilleur. Mais on est bon à nulle part, je crois qu'il faut l'admettre.

Maintenant au niveau des personnes morales, on prend souvent l'exemple de Neuchâtel. C'est très bien de prendre des exemples, mais encore faut-il voir la réalité. Au niveau des personnes morales, nous sommes le canton le mieux loti en Suisse romande aujourd'hui. J'ai les chiffres sous les yeux, j'ai eu l'occasion de les donner à la presse il y a quelques temps. On parle de Neuchâtel. Aujourd'hui pour les personnes morales, avec les communes – et je prends comme référence la commune de Fribourg – y compris l'impôt paroissial, on se trouve à 24,42 centimes d'impôts. Si je prends Neuchâtel en 2012, eh bien on se trouve à 26,5 centimes. En 2013, ils seront 24,5 et en 2014, ils se situeront à 22,5. Cela simplement pour préciser à propos de la solution neuchâteloise que je ne critique pas, je précise, puisque je fais cette analyse. Nous avons un groupe de travail, on verra dans quel sens on va, mais aujourd'hui nous sommes mieux que Neuchâtel et mieux que les autres cantons romands. Donc, ça ne signifie pas qu'il ne faut rien faire, je le précise. Et quand on dit, à juste titre, que l'amélioration des comptes a été faite par les personnes morales, il faut rappeler ce que j'ai dit en entrée en matière: le 70% est comptabilisé par des estimations et le reste est le surplus que nous avons obtenu par rapport aux prévisions qui étaient pessimistes lorsqu'on a fait les budgets en 2008 pour 2009 et en 2009 pour 2010; le 30% de l'impôt encaissé est le solde de ces deux années-là et c'est 40 millions

supplémentaires. Donc c'est important de rappeler le système et la manière dont il est comptabilisé. Mais encore une fois ça mérite une analyse.

Un député a parlé de l'Union européenne, eh bien ce n'est pas sous cet angle-là qu'on a le problème, c'est sous l'angle des articles 127 et 128 de la loi sur les impôts cantonaux. C'est l'harmonisation fiscale, on verra ce qu'il se passe au niveau de la Confédération, mais actuellement il n'y a pas de changement. Mais peut-être simplement pour votre information, sous cet angle-là – j'ai les comptes finaux 2009, puisque ça se décale tout le temps – ce sont 133,668 millions qui avaient été encaissés pour les personnes morales. Les sociétés de domicile et les holdings, articles 127 et 128, eh bien représentent le 13,69%, à savoir 18,305 millions. On verra l'avenir, à la fin de cette année: que fait-on avec, d'une part, les allègements fiscaux qui sont prévus et, d'autre part, la fiscalité des personnes morales.

Concernant le personnel, plusieurs l'ont cité, y compris M. le Député Emanuel Waeber. Alors c'est vrai je l'ai dit à l'entrée en matière, le personnel a augmenté de 5,1% parallèlement à l'ensemble des charges qui a augmenté de 3,9%. J'en viens à la question et aux remarques de M. le Député Waeber lorsqu'il a fait ses comparaisons, que je ne conteste pas, je n'ai pas pu les vérifier. En parallèle et pour être totalement transparent, il faudrait voir les nouvelles prestations qu'on offre aux Fribourgeoises et aux Fribourgeois. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire, mais lorsque vous dites qu'il faut faire un blocage du personnel, c'est très bien et très facile en théorie, mais lorsque vous faites un budget et que vous avez comme prévisions un certain nombre de classes à ouvrir, en fonction de l'évolution démographique, je ne suis pas sûr que quelqu'un dans cette enceinte est prêt à aller dire «on va mettre, au lieu de 18 élèves, 40 ou 50 par classe». Je simplifie... Je crois qu'il faut prendre tous les éléments.

Voilà, et puis en parlant d'arrosoir, bien sûr ça n'a jamais été la volonté du Gouvernement de faire une politique d'arrosoir. Dans le plan financier on a cette volonté de ne pas faire une politique d'arrosoir. Ceux qui la souhaitent devraient écouter M. Jardinier le dimanche matin. C'est lui qui dit comment il faut arroser les fleurs.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à l'examen de détail des comptes.

Comptes généraux de l'Etat

Finances

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*), **rapporteur**. Les comptes 2011 de la Direction des finances boucle avec un excédent de revenus de 1,520 milliard, contre un excédent de revenus budgétés de 1,529 milliard. Cependant, cette péjoration de 9 millions par rapport au budget est toute relative étant donné que la Direction des finances a enregistré des opérations de clôture pour un total de 114 millions. En faisant abstraction de ces opérations de clôture, dont les deux principales sont les allocations au fonds d'infrastructure pour 80 millions et au fonds de la péréquation financière pour 20 millions, la Direction des finances présenterait un excédent de revenus en amélioration de 105 millions par rapport au budget. Cet excédent complémentaire de revenus est essentiellement le résultat de recettes fiscales supplémentaires, à savoir pour l'essentiel l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales, + 48, 4 millions, l'impôt anticipé, + 7 millions, l'impôt à la source, + 5,8 millions, la part à l'impôt fédéral direct, + 5,5 millions, l'impôt sur les gains immobiliers, + 3,9 millions, l'impôt sur les successions et les donations, + 4,8 millions. Vous trouverez en page 32 du message une liste complète des revenus en plus par rapport au budget, respectivement des revenus en moins. Pour ces derniers, relevons la baisse constatée de l'impôt sur les revenus des personnes physiques, - 5,4 millions.

L'examen de détail des différents services de la Direction des finances nous amène à faire les commentaires suivants:

- > Centre de charges 3705, Administration des finances. La gestion par prestations (GpP) s'applique aussi à l'Administration des finances. On en a déjà discuté lors du débat d'entrée en matière: 2012 est une année charnière pour la GpP en ce sens qu'une analyse est en cours et qu'un bilan de la GpP devra être tiré. Pour ma part, je suggère effectivement de mettre en place une sorte de tableau de bord afin de permettre une meilleure lisibilité des résultats ressortant de la gestion par prestations.

Position 3010.100, traitements du personnel: l'écart par rapport au budget s'explique notamment par le fait que l'engagement de certains postes est intervenu en cours d'année. De plus, il y a eu un délai de vacance lors de certains remplacements et certains engagements de personnel ont été momentanément différés.

Position 3181.000, pertes sur créances pour environ 23 000 francs. Il s'agit de créances non imputables à un

service en particulier et c'est pour cette raison qu'elles apparaissent ici.

Position 4420.001, dividendes. Il est intéressant de relever que la Société des salines suisses du Rhin réunies SA a versé un dividende de 165%, à savoir 759 000 francs.

Concernant les prêts au Groupe E SA, dont nous trouvons les intérêts sous la rubrique 4450.002, il faut mentionner que le taux est fixé à 4% et que les prêts ont une durée indéterminée.

A propos des écarts constatés pour la part à l'impôt anticipé, rubrique 4600.100, et au produit de la retenue de l'impôt de la fiscalité de l'épargne de l'Union européenne, rubrique 4600.700, il faut savoir que les prévisions budgétaires sont faites et communiquées par la Confédération. Par définition, il est difficile de budgéter ce type de recettes.

- > Centre de charges 3725, Service de l'informatique et des télécommunications. Concernant les cas de vols découverts il y a quelques temps et pour lesquels un collaborateur du SITeL fait actuellement l'objet d'une enquête, des mesures strictes ont été mises en place pour éviter que cela ne se reproduise. Il faut aussi relever que le SITeL, avec 82 équivalents plein temps, fonctionne de plus en plus comme un service de coordination et que pour la mise en place d'importantes applications informatiques, l'Etat n'a pas d'autre choix que de faire appel à des prestations de tiers. Cela permet une certaine souplesse et de faire appel aux compétences les plus pointues, mais cela a aussi un coût pour l'Etat, nous le constatons à la lecture des prestations informatiques fournies par des tiers dans les différents services de l'Etat.
- > Centre de charges 3730, Service du personnel et d'organisation. Les frais de formation figurant sous la position 3090.000, pour un total de 764 700 francs, couvrent essentiellement un mandat confié à la Haute Ecole de gestion pour toute la formation continue offerte par l'Etat à ses employés. Il s'agit d'un contrat de sous-traitance; cette somme englobe aussi la formation des apprentis placés sous la houlette du SPO.
- > Centre de charges 3740, Service cantonal des contributions. Les variations de recettes fiscales ont déjà été évoquées en préambule de mon rapport, je n'y reviens pas. A propos de la méthode de comptabilisation des impôts, il est important de signaler que celle-ci n'a pas changé par rapport aux années précédentes et que les impôts de l'année en cours sont répartis sur trois ans, selon les clés de répartition définies à la page 33 du message.

Position 3181.003, impôts irrécouvrables. Il figure aussi un revenu de 669 000 francs lié au rachat de créances de contribuables qui sont comptabilisées en diminution des impôts irrécouvrables. Nous avons constaté que des directives bien précises existent pour le rachat par un contribuable de son acte de défaut de biens.

- > Centre de charges 3745, Service des impôts sur les successions et donations. Le montant d'impôt sur les successions et donations de plus de 8 millions, contre 3,3 millions inscrits au budget, est le reflet de quelques cas et il est par conséquent tout à fait exceptionnel par rapport à la moyenne des années précédentes.
- > Centre de charges 3760, Service du cadastre et de la géomatique. Ce service boucle ses comptes avec un excédent de charges de près de 2 millions, alors que 4,5 millions étaient inscrits au budget. Cela s'explique notamment par la diminution sensible des frais de mensuration officielle sous la rubrique 3130.051. Cette rubrique sert à honorer les géomètres pour leurs travaux. Le Service a reçu moins de factures en 2011; ceci est probablement lié à l'énorme charge de travaux supplémentaires exigés par les nouvelles constructions. Mais 2011 est tout à fait exceptionnel et le Service estime qu'en 2012, les frais de géomètres atteindront à nouveau la moyenne habituelle.
- > Centre de charges 3765, Registre foncier. A relever les montants des impôts sur les mutations d'immeubles et les impôts sur les gages immobiliers qui ensemble sont supérieurs au budget pour 6,4 millions.
- > Centre de charges 3775, Recettes et dépenses générales. C'est dans ce chapitre que l'on retrouve les opérations de clôture mentionnées au début de mon rapport, à savoir les attributions aux réserves pour la péréquation de 20 millions et au fonds d'infrastructure de 80 millions, ainsi que des versements supplémentaires aux provisions pour 14,7 millions, dont 5 millions pour les engagements hors bilan. La provision pour engagements hors bilan totalise 20 millions au 31 décembre 2011. Elle permettrait de couvrir, le cas échéant, diverses prétentions. Toutefois, rien n'est provisionné dans les comptes pour faire face aux prétentions formulées par une société de recherche d'hydrocarbures qui avance des prétentions à hauteur de 76 millions, suite au non-renouvellement de son permis de recherche.

Le Commissaire. Je remercie le rapporteur, M. le Député Peiry, pour son rapport très complet. Je n'ai rien à ajouter en l'état.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011

Direction des finances

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV), rapporteur. Au niveau du rapport d'activité, il est à relever au chapitre 3, traitant du Service cantonal des contributions, le succès rencontré par le logiciel FRItax pour l'établissement des déclarations d'impôt. Ainsi, en 2011, plus de 91 000 déclarations ont pu être saisies par des lecteurs optiques, ce qui représente plus de 53% des déclarations d'impôt. FRItax facilite grandement le travail des contribuables et de l'administration fiscale. A la fin de l'année 2011, 92% des contribuables personnes physiques avaient reçu leur avis de taxation et le décompte final de l'impôt 2010. Pour les personnes morales, ce taux représente 62%. Mais dans les deux cas, ces taux sont malgré tout en léger recul par rapport à l'année précédente. Il est aussi intéressant de relever qu'en moyenne 40 000 contribuables payent leurs impôts en une seule fois.

Concernant les commandements de payer, il est mentionné à la page 11 que le Service cantonal des contributions a expédié des réquisitions de poursuites qui ont provoqué la réception de 17 700 commandements de payer, contre 11 458 en 2010. Cela représente une augmentation de plus de 50% d'une année à l'autre. Dans les comptes détaillés remis aux membres de la Commission des finances et de gestion, on évoque le chiffre de 12 235 commandements de payer envoyés en 2011 pour les impôts cantonaux. Ces informations divergentes entre le rapport d'activité et les justificatifs des comptes semblent contradictoires, mais dans les deux cas on assiste quand même à une forte augmentation des commandements de payer, ce qui est mauvais signe.

- > L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Rapport et comptes 2011

Banque cantonale de Fribourg (BCF)

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV), rapporteur. A la lecture de ce rapport annuel, on peut constater que la BCF se porte bien et que l'année 2011 a été une nouvelle année record. En effet, le bénéfice net 2011 a progressé de 5,1% à 107,6 millions. Le total du bilan dépasse pour la première fois les 14 milliards, en progression de 10,3% et les dépôts de la clientèle franchissent la barre des 10 milliards, également en progression

de 4,4%. Les crédits à la clientèle, quant à eux, augmentent de 4,4% à 12,5 milliards.

Nous pouvons aussi constater que la BCF a versé en 2011 plus de 50 millions d'impôt aux collectivités publiques – canton, communes paroisses – et consacre 3 millions en faveur de la culture et du sport.

Sous l'égide de M. Albert Michel, en qualité de président de la direction générale de 1993 à 2011, le total du bilan est passé de 6,1 à 14,4 milliards, les crédits de 5,2 à 12,6 milliards et les dépôts de la clientèle de 3,4 à 10,5 milliards. Pourtant, en 2011, la BCF n'employait que deux collaborateurs de plus qu'en 1993. L'Etat pourrait-il s'en inspirer? Je laisse la question ouverte.

Comme vous le savez, M. Albert Michel a quitté la présidence de la direction générale au 31 décembre 2011. Depuis le 1^{er} janvier 2012, il est président du conseil d'administration.

Le Commissaire. A l'image des comptes 2011 de l'Etat, la Banque cantonale de Fribourg réalise effectivement un excellent résultat en 2011, comme vient de le relever M. le Rapporteur. La BCF contribue ainsi, conformément à la loi qui la régit, au développement du canton. Les résultats montrent qu'elle en bénéficie également. Grâce au dynamisme et à l'engagement de ses organes, de sa direction, de ses 373 collaboratrices et collaborateurs, elle a été en mesure de renforcer sa solidité financière: preuve en est un total de fonds propres de 1,3 milliard de francs à fin 2011, en augmentation de 65% par rapport à 2005 alors que, durant cette même période, le total du bilan a progressé de 61%.

En 2012, la Banque cantonale versera à l'Etat 30 millions de francs sous forme de part au bénéfice. A ce montant, s'ajouteront 11 millions de francs au titre de rémunération de la garantie et du capital de dotation ainsi que des impôts cantonaux. Je laisse également ouverte la question qu'a soulevée M. le Député Peiry, rapporteur.

- > Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 66 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Affolter (LA, PS/SP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/

CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wassmer (SC, PS/SP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 66.*

Comptes généraux de l'Etat

Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV), rapporteur. Le chapitre «Conseil d'Etat/Chancellerie d'Etat» boucle ses comptes avec un excédent de charges de 12 543 000 francs, en augmentation de 665 000 francs par rapport au budget. Cela s'explique par l'introduction dans ce chapitre des comptes dévolus au Service de la législation, autrefois intégré dans les comptes de la Direction de la sécurité et de la justice.

- > Centre de charge 3100 – Conseil d'Etat. L'augmentation des frais de réception, sous la rubrique 3170.005, s'explique par réception donnée en l'honneur du nouveau conseiller fédéral Alain Berset, pour un montant de 220 000 francs. Position 4260.004 – Récupération de traitements: il s'agit des indemnités fixes perçues par les conseillers d'Etat membres de conseils d'administration, qui sont restituées à l'Etat. Les jetons de présence, quant à eux, sont acquis aux conseillers d'Etat. La budgétisation de cette rubrique est difficile car cela dépend du nombre de conseils d'administration et de la nature des rétributions.
- > Centre de charges 3105 – Chancellerie d'Etat. La rubrique 3511.007 – Versements aux provisions: les 100 000 francs concernent une provision pour un concept nouveau de la promotion de l'image du canton de Fribourg, encore à définir mais probablement en partenariat avec d'autres acteurs intéressés par la promotion de notre canton, tels que le tourisme, la culture, l'économie, etc.
- > Centre de charges 3120 – Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données. C'est

aussi la première fois que les comptes de cette Autorité apparaissent dans le chapitre de la Chancellerie mais, contrairement au Service de la législation, le budget de cette Autorité avait été présenté dans ce chapitre. Auparavant, ces comptes figuraient aussi dans ceux de la Direction de la sécurité et de la justice. Il s'agit d'une enveloppe budgétaire et, comme cela ressort des comptes, celle-ci a été globalement tenue. Avec la nouvelle loi sur l'accès aux documents, cette autorité a augmenté ses EPT de 0,8 unité.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011

Chancellerie d'Etat

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*), **rapporteur**. A propos du rapport d'activité de la Chancellerie, je mentionnerai deux éléments.

Le premier: comme chacun d'entre nous a pu le constater, le logiciel Votel a bien fonctionné lors des élections fédérales et cantonales de l'automne dernier. Ce logiciel coûte cher puisque le canton a déboursé depuis 2006 plus de 900 000 francs. En outre, il devra être mis à jour pour les prochaines échéances électorales et on peut penser que cette mise à jour va être coûteuse aussi.

Le deuxième élément à mentionner est l'introduction au 1^{er} janvier 2011 de la nouvelle loi sur l'information et l'accès aux documents. Durant ce premier exercice, il y a eu 50 demandes d'accès aux documents, tous les services de l'Etat confondus, y compris les communes. Il faut rappeler que le Grand Conseil avait refusé l'accès rétroactif, ce qui peut laisser penser qu'il pourrait y avoir plus de demandes dans les années à venir. En outre, parmi ces 50 demandes, on compte également celles qui émanent des médias. A ce jour, deux litiges sont en cours. Ils font l'objet d'une procédure de médiation. Si elle ne devait pas aboutir, les tribunaux seraient alors saisis.

- > L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Rapport sur les relations extérieures

Burgener Woeffray Andrea (*PS/SB, FV*), **rapporteuse**. La Commission des affaires extérieures, nouvellement composée, a procédé à l'examen du rapport 2011 sur les relations extérieures du canton.

La commission a siégé le 27 avril 2012 et a analysé ce rapport dans un esprit constructif en présence de M. le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen et de M. Alain Schaller, délégué aux relations extérieures du canton.

Hier sei angemerkt, dass sich der Entscheid des Staatsrats, die Wirtschaftsdirektion mit der Verantwortung über die Aussenbeziehungen zu betrauen, bewährt. Die Kommission sieht einer guten und vereinfachten Zusammenarbeit mit Staatsrat Vonlanthen entgegen. Anlässlich der Sitzung gab die Form des Berichtes Anlass zur Diskussion. Sie alle, geschätzte Kolleginnen und Kollegen, konnten sicher ebenso feststellen, dass die Abschnitte der einzelnen Direktionen in diesem Bericht sehr unterschiedlich hinsichtlich ihrer Länge und ihres Gehaltes ausgefallen sind. Die Kommission regt an, die verschiedenen Abschnitte in Zukunft diesbezüglich anzugleichen. Des Weiteren konnten einige terminologische Unstimmigkeiten geklärt werden.

L'analyse du rapport a également donné l'occasion de clarifier plusieurs informations données. Ainsi il faut relever les affirmations, aux pages 10 et 13, à propos du bureau cantonal unique pour la gestion de toutes les conventions intercantionales relatives à la fréquentation d'une école dans un autre canton que celui du domicile, domaine qui touche plusieurs Directions, que ce bureau a été intégré au Secrétariat général de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Les autres Directions, la DEE, la DIAF, gardent cependant toutes leurs compétences quant à l'adhésion et aux modifications apportées aux accords. Ce bureau cantonal unique est déjà en fonction depuis le 1^{er} janvier 2012. Il gère et traite donc tous les accords intercantonaux des points de vue financier, administratif et juridique. La Commission des affaires extérieures salue la création de ce bureau.

Une discussion s'est déclenchée lors de la séance autour des échanges linguistiques des jeunes, qu'ils soient au collège ou en formation professionnelle. Il a été suggéré de présenter une statistique concernant ces échanges en incluant également les échanges gérés par des organisations privées et de passer à une offensive d'information auprès des jeunes, leurs enseignants et maîtres d'apprentissage afin que les jeunes Fribourgeois et Fribourgeoises puissent profiter de l'occasion d'aller à l'autre bout du monde pour découvrir d'autres réalités.

Ein besonderes Augenmerk galt auch dem im Bericht erwähnten nationalen Programm zur Bekämpfung der Armut und der sozialen Ausgrenzung. Die Kommission konnte von den vielen Bemühungen des Kantons Kenntnis nehmen. Persönlich, Herr Staatsrat, bin ich der Meinung,

dass der Inhalt des Berichts, der von der kantonalen Kommission für Jugendliche in Schwierigkeiten ausgearbeitet wurde, nicht nur dem Staatsrat, sondern auch den Grossrätinnen und Grossräten bekannt sein sollte. Eine kurze Diskussion entfachte sich anlässlich der Prüfung des Berichtes auch über die angespannte Situation im Asylbereich in der Schweiz und deren möglichen Auswirkungen auf den Kanton Freiburg.

La commission a été informée que le rapport d'efficacité relatif à la nouvelle péréquation financière et la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons et l'audition sur les montants pour 2012 sont prévus pour l'automne 2012. Finalement, les enjeux du canton de Fribourg dans la collaboration au sein de la Région capitale suisse et au sein du GGBa ont été discutés. La Commission souhaite que le rapport annuel porte au futur également sur les efforts et les profits du canton dans ces deux entités. Il faut relever que toutes les Directions sont fortement impliquées dans le renforcement des relations extérieures. Non seulement les Directrices et Directeurs, mais également les cadres contribuent jour après jour à des échanges nécessaires et fructueux avec d'autres cantons. La Commission des affaires extérieures les remercie toutes et tous pour leur travail important. De son côté, la Commission des affaires extérieures fera de même. Avec la CoParl, elle dispose d'un instrument adéquat pour une bonne collaboration entre les parlements.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. M^{me} la Rapporteuse ayant été très complète, je n'ai pas à ajouter d'autres points pour l'instant.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a pris connaissance avec intérêt du rapport sur les relations extérieures. Ce rapport est complet, bien fourni. Il démontre à l'évidence les exigences complexes de l'application du fédéralisme avec ses multiples conférences nationales, régionales, intercantionales, qui mobilisent certainement beaucoup de ressources internes à l'Etat de Fribourg. Ainsi, notre canton est parfaitement intégré dans ces conférences et peut vraiment être qualifié de canton pont de la Suisse. Les sujets suivants ont interpellé le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique.

Les relations de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) avec la Confédération semblent tendues. La volonté de certains cantons, à la lecture toujours du rapport, de procéder à des réformes structurelles internes entre les cantons en vue de consolider le fédéralisme, semble légitime surtout dans la perspective d'une adaptation presque imposée des

relations bilatérales avec l'Union européenne. Il est même indiqué, dans le rapport, que des cantons n'approuveront plus de nouveaux rapports bilatéraux. Nous avons deux questions: Cette position de la CdC vise-t-elle en particulier les aspects fiscaux et aussi la politique d'encouragement à l'implantation de nouvelles entreprises, par exemple pour le canton de Fribourg? Le canton de Fribourg pourrait-il perdre une partie de son autonomie fiscale selon les futurs accords signés entre l'Union européenne et la Confédération?

La mise en place du bureau cantonal unique pour la gestion de toutes les conventions intercantionales est un bon choix d'organisation. La Direction de l'économie et de l'emploi est chargée des relations extérieures, alors que le bureau cantonal est intégré et dépend du Secrétariat général de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Il s'agira pour la fin de l'année 2012 de tirer des conclusions pour ce choix en vue de garantir l'efficacité dans l'administration.

Autre point: la mise en place du projet «Région capitale suisse» au sein de l'Etat de Fribourg nécessite une communication active, surtout envers les députés car ils doivent être informés. En effet, peu de députés, voire pas du tout, connaissent les enjeux futurs et les conséquences de cette «Région capitale suisse». Une présentation détaillée semble nécessaire.

Le dernier point: les projets de renforcement avec nos cantons limitrophes, Vaud, Neuchâtel et Berne sont indispensables, en particulier dans la nouvelle redynamisation de la promotion économique GGBa où Fribourg peine à trouver sa voie. Attendons donc éventuellement une année et prenons ensuite les vraies décisions stratégiques utiles avec, par exemple, un projet porteur et fédérateur comme le site technologique de Cardinal où la promotion économique est évidemment attendue pour amener de nouvelles entreprises sur le site de Cardinal.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, FV), rapporteure. Nous avons débattu de tous ces points en commission, mais nous ne les avons pas traités dans cette mesure très très... ausführenden Art und ich erlaube mir deshalb, das Wort zur weiteren Beantwortung der Fragen, die Herr Schoenenweid gestellt hat, direkt an Herrn Staatsrat Vonlanthen zu geben.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Il y a deux points qui ont été soulevés par M^{me} la Rapporteuse, tout d'abord l'échange des jeunes. Là nous sommes en train d'approfondir la question aussi dans le contexte du postulat Siggen/Bulliard et on pourra vous donner des informations

et des statistiques détaillées sur ce point. Concernant le deuxième rapport de la Commission cantonale des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle, ce rapport vient d'être déposé dans les Directions concernées et sera bientôt discuté au Conseil d'Etat. Nous analyserons avec beaucoup de bienveillance la possibilité de publier ce rapport parce que des points très importants y sont mentionnés.

Concernant M. Schoenenweid, je ferai le commentaire suivant: la politique étrangère est de la responsabilité de la Confédération, mais les cantons ont toujours dit qu'ils veulent aussi être respectés dans leur droit constitutionnel et pouvoir collaborer dans le développement de cette politique, notamment pour la préparation des négociations avec l'Union européenne. C'est dans le contexte de la Conférence des gouvernements cantonaux, mais aussi des conférences spécialisées, que l'on négocie avec le Conseil fédéral en vue d'une collaboration fructueuse et constructive. Là, on est vraiment sur une bonne voie.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Comptes généraux de l'Etat

Pouvoir législatif

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*), **rapporteur**. Le Pouvoir législatif, Grand Conseil, commissions et délégations réunis, boucle ses comptes avec un excédent de charges de 2,735 millions, en amélioration de 420 000 francs par rapport au budget. Cela s'explique par le fait qu'il y a moins de séances du Grand Conseil en année électorale, à savoir 7 sessions complètes au lieu de 8 dans une année normale.

Au niveau des comptes du Grand Conseil, il y a des différences sensibles par rapport au budget pour les rubriques 3010.118, traitements du personnel auxiliaire, et 3130.000, prestations de service par des tiers. Cela s'explique probablement par une confusion entre ce qui avait été budgété dans ces rubriques, respectivement ce qui a été effectivement comptabilisé dans ces mêmes rubriques. Cela sera clarifié pour les budgets et comptes futurs. En principe, on devrait retrouver les frais de micros et de transcriptions des débats sous «Personnel auxiliaire» et les frais de traduction sous «Prestations de service».

Sous la rubrique 3130.049, travaux informatiques effectués par des tiers, il y a eu un report de crédit en 2012 pour la réalisation du registre des intérêts.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

La Présidente. Avant de passer au point suivant de notre ordre du jour, je voudrais, au nom du Grand Conseil, de son Bureau et en mon nom personnel, féliciter et remercier du fond du cœur M^{me} la Secrétaire générale, M. le Secrétaire général adjoint, ainsi que tout le personnel du secrétariat, pour leur travail au service du Parlement, de son Bureau et de sa présidente. Je trouve que nous bénéficions d'un service de haute qualité, rapide et impeccable, toujours avec le sourire, tout au long de l'année et nous avons vraiment beaucoup de chance d'être épaulés par des personnes de cette qualité. (*Applaudissements*)

Comptes généraux de l'Etat

Economie et emploi

Gobet Nadine (*PLR/FDP, GR*), **rapporteuse**. En préambule, permettez-moi de remercier M. le Conseiller d'Etat Directeur de l'économie et de l'emploi et son secrétaire général pour les explications circonstanciées qui ont été données à nos questions lors de notre visite, le 23 mars dernier.

D'une manière générale, on constate que les dépenses sont maîtrisées, même si le compte administratif qui se monte à 406 millions présente un dépassement de 7,7% par rapport au budget. On peut relever une hausse du budget de fonctionnement de 1,8%, alors que les investissements sont supérieurs au budget de 31,4%. Cette différence s'explique principalement par les montants consacrés aux remontées mécaniques, plus de 10,5 millions par rapport au budget, en raison notamment de l'avancement du programme de réalisation des installations. En effet, 4 des 6 installations prévues ont été inaugurées en décembre 2011. S'agissant du personnel, l'effectif est de 663.31 EPT, soit 1,5% de plus qu'au budget. Les 9,36 EPT supplémentaires se trouvent dans le secteur de l'enseignement, soit l'Ecole professionnelle et l'Ecole d'ingénieurs. Ces postes supplémentaires sont justifiés par l'augmentation du nombre d'étudiants. En ce qui concerne plus particulièrement les différences relevées par rapport au budget, elles résultent notamment des éléments suivants:

> Chapitre Secrétariat général. A la position 3511.007, une provision de 4,5 millions a été constituée et elle concerne le solde pour le renouvellement des remontées mécaniques. A la position 3640.401 – Amortissement des prêts pour le renouvellement des remontées mécaniques, en relation avec la position 4511.007 – Prélèvements sur provisions: on constate une augmentation des

charges de 14,1 millions par rapport au budget 2011 en raison de l'avancement du programme de réalisation des travaux. La situation des paiements effectués à ce jour par l'Etat en faveur de RMF SA, selon l'avancement des projets et les demandes d'acomptes, présente un total de 17,5 millions sur les 25,21 millions selon le décret de décembre 2008. Par conséquent, au 31 décembre 2011, le solde à verser pour le programme de renouvellement se montait à 7,71 millions auxquels s'est ajouté, par décret du 21 mars 2011, un montant de 620 000 francs.

- > Promotion économique du canton de Fribourg. Position 3130.000: M. le Conseiller d'Etat Directeur nous a donné quelques informations concernant GGBa, soit la promotion économique exogène chargée de démarcher les entreprises à l'étranger. Le GGBa réunit tous les cantons romands et Berne, à l'exception du Jura. Le système mis en place ne donne pas satisfaction au canton de Fribourg, qui verse tout de même une contribution annuelle de 520 000 francs sur un budget total de fonctionnement de 4,100 millions, selon un accord qui avait été passé en 2009 et qui est valable pour les années 2010 à 2012. On constate ainsi que le retour sur investissement est quasi inexistant, car Fribourg n'a attiré que 4% des entreprises nouvellement implantées, alors que Vaud et Genève en ont attirées chacune 31% et le Valais 17%. Les cantons de Neuchâtel, Berne et Fribourg sont les parents pauvres de cette structure de promotion économique exogène. Sur la base de ces mauvais résultats, notre Directeur de l'économie a revendiqué une nouvelle clé de répartition du budget, basée dorénavant sur les résultats. Des négociations ont eu lieu et Fribourg a finalement décidé de rester membre de cette structure, après avoir obtenu une baisse de sa contribution qui s'élèvera à 300 000 francs. L'option de sortir du GGBa peut paraître à première vue séduisante, mais elle ne semble pas être la solution, car la Confédération exige de travailler en groupes pour la promotion exogène. D'autre part, l'Alleingang ne résoudrait certainement pas les difficultés rencontrées pour attirer des entreprises sur notre territoire et le canton de Fribourg prendrait en outre de gros risques, étant donné qu'il est appelé à collaborer avec les autres cantons romands sur d'autres dossiers. Espérons que les mesures mises en place permettront d'améliorer sensiblement les résultats pour notre canton. Dans tous les cas, la Commission des finances et de gestion appuie sans réserve la démarche du Directeur de l'économie qui a fait valoir des revendications auprès de ses collègues romands dans l'intérêt bien compris de l'économie fribourgeoise. Le canton de Fribourg n'a pas à être un contributeur sans espérer un retour sur inves-

tissement substantiel, lié à l'implantation d'entreprises sur notre territoire.

A la position 3510.100, le fonds NPR n'a été crédité que de 878 980 francs, alors que 10,080 millions avaient été budgétisés. Cela est dû à la nouvelle méthode de comptabilisation imposée par l'Administration des finances. Le solde non utilisé des prêts est comptabilisé auprès de l'Administration des finances.

Position 3635.004 – Contributions au Service de l'intérêt pour les petites et moyennes entreprises: l'article 7 de la loi sur la promotion économique prévoit que l'Etat peut octroyer des contributions financières pour soutenir des projets favorisant la création de nouvelles places de travail ou le maintien à long terme de places de travail existantes, à condition que lesdits projets aient un caractère novateur. Le soutien financier peut être accordé aussi bien à des projets d'entreprises existantes que dans le cadre de la création et l'implantation d'entreprises. En 2011, l'Etat a attribué des aides financières pour un total de 4 296 619 francs en faveur d'une trentaine d'entreprises.

- > Service public de l'emploi. A la position 3130.07, la différence d'environ 1,5 million en moins par rapport au budget pour les frais de fonctionnement des mesures cantonales de réinsertion professionnelle s'explique par le retard pris dans la mise en place de la structure de prise en charge paritaire pour les bénéficiaires des mesures LEAC-LASoc, en relation avec la nouvelle loi sur l'emploi et le marché du travail, ainsi que la demande moins élevée émanant des entreprises qui bénéficient des réductions de l'horaire de travail (RHT) pour la formation continue. A noter que la situation économique dans le canton de Fribourg ayant été meilleure qu'escompté, notamment quant au nombre de personnes inscrites au chômage et à sa durée, la part cantonale au fonds de l'assurance-chômage est inférieure au budget de 1,4 million.
- > Service de la formation professionnelle. A la position 3706.041, les subventions fédérales pour les associations professionnelles sont inférieures de 4,5 millions par rapport au budget. Cela est dû au fait que les subventions fédérales pour le bâtiment «Boucle» inauguré en 2011 seront versées sur la base des décomptes finaux en 2012. Idem pour l'Ecole des métiers de Fribourg, où l'on constate une différence de 1,4 million en moins pour les subventions fédérales encaissées pour le nouveau bâtiment de l'Ecole des métiers, dans l'attente des décomptes finaux de 2012.
- > Ecoles techniques. A la position 3611.000, les contributions pour la fréquentation d'écoles hors du canton présentent une différence supérieure de 1,7 million par

rapport au budget en raison notamment de la difficulté de coordination entre la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et la Direction de l'économie et de l'emploi et d'évaluations budgétaires. La Direction de l'économie et de l'emploi et la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport ont décidé de créer un bureau au sein de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, qui s'occupera seul des accords intercantonaux, comme cela a été relevé par M^{me} la Députée Burgener Woeffray dans son rapport sur les relations extérieures.

- > A l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes, l'excédent de dépenses de l'ordre de 5,75 millions est compensé par des recettes du même ordre. L'excédent trouve son explication au niveau du traitement du personnel. Avec 83 étudiants de plus qu'escompté dans le budget, soit une hausse de 13%, l'engagement de personnel enseignant supplémentaire a été nécessaire. Enfin, au niveau des recettes, position 4611.005, l'excédent de 4,5 millions de la contribution HES-SO est dû au nombre d'élèves supplémentaire à l'Ecole d'ingénieurs.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.

M^{me} la Rapporteuse a été très complète et je n'ai rien à ajouter. Je resterai à disposition pour répondre aux questions.

Butty Dominique (PDC/CVP, GL). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique rejoint l'analyse de M^{me} la Rapporteuse de la Commission des finances et de gestion et c'est justement pour cela que je tenais à prendre la parole, pour la féliciter pour la rédaction de son très excellent rapport. Nous tenons également à féliciter notre ministre de l'économie pour son engagement et relevons avec quelle intelligence il a su gérer l'engagement de notre canton au sein de la GGBa. Trouver l'équilibre entre le maintien de notre engagement et la reconnaissance de notre droit à l'usufruit tenait de l'exercice politique de haut vol. M. le Conseiller, vous avez réussi et nous vous en remercions.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011

Direction de l'économie et de l'emploi

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure. La lecture de ce rapport appelle quelques remarques. On constate plusieurs changements intervenus en 2011 à la tête de l'administration centrale et du secteur de la formation rattachés à la Direction de l'économie et de l'emploi, soit à la Promotion économique,

au Service public de l'emploi, à l'UFT, ou encore à la HEG et à l'Ecole d'ingénieurs.

Dans le rapport, le point 2.2.2, qui traite du tourisme, ne fait pas mention expressément du tourisme d'été, en particulier en relation avec les nouvelles installations de remontées mécaniques. Nous avons pu constater que ce n'est pas parce que le sujet n'a pas été traité dans le rapport d'activité de la Direction de l'économie et de l'emploi que rien n'a été entrepris. Ainsi, les membres de la Commission des finances et de gestion ont obtenu des informations sur le concept global qui a été élaboré et ont reçu le rapport final de l'Association des remontées mécaniques des Préalpes fribourgeoises sur le projet NPR, Alpes fribourgeoises – concept de collaboration étendu. Ce rapport donne des pistes intéressantes et des éléments de réponse sur les collaborations entre les stations qui sont mises en place progressivement. On notera au passage que le tourisme d'été se différencie selon les stations, qui travaillent toutes à diversifier et enrichir l'offre d'été, mais le processus prend du temps. Le renouvellement des remontées mécaniques de base constituait un préalable au développement de l'offre touristique d'été, qui est en train de se mettre en place, comme nous l'avons appris, en adéquation avec la vision 2030 de l'Union fribourgeoise du tourisme.

L'année 2011 coïncide avec la dernière année du programme pluriannuel 2008–2011 de la NPR, ce qui permet de faire une évaluation. On constate ainsi que du retard a été pris dès le départ dans la mise en place de la NPR et par conséquent dans les projets susceptibles de bénéficier d'un soutien NPR, notamment dans le domaine de la politique foncière active. Dans la deuxième période qui fera l'objet d'une discussion jeudi, un accent particulier devra être mis au niveau de la politique foncière active. A noter qu'au 31 décembre 2011, le Service des transports et de l'énergie a été dissous. La section «Transport» est désormais intégrée au Service de la mobilité qui est rattaché à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et la section de «Energie» est devenu un service à part entière. Enfin, au niveau des infrastructures, si 2011 a été l'année de mise en service du RER Fribourg-Freiburg, elle marque aussi le début du projet ambitieux et novateur, qui s'étendra sur plusieurs années, d'implantation d'un parc technologique sur le site Cardinal. Nous aurons l'occasion d'en reparler très certainement ces prochaines années.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Ich möchte einleitend den beiden Berichterstattern für die sehr seriöse Arbeit bei der Rechnung und beim Jahresbericht danken.

Comme chaque année depuis l'approbation du plan de relance en juin 2009, permettez-moi de tirer un bref bilan de l'application des mesures de ce plan pour l'année 2011. Au mois de mars de l'année dernière, le plan de relance a fait l'objet d'un rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil pour une première évaluation de ses impacts et de ses effets en vue de contrer la crise dans le canton de Fribourg. Le plan a également été complété par deux nouvelles mesures: la première vise l'encouragement à l'engagement de demandeurs ou demandeuses d'emploi âgés de 55 ans et plus – cette fameuse mesure 55 + –, par la réduction des coûts des charges relatives à la prévoyance professionnelle, soit la prise en charge totale ou partielle des cotisations épargne LPP de l'employeur. Quant à la seconde mesure, elle consiste en la mise sur pied d'une structure d'accompagnement des jeunes ne disposant pas de solution professionnelle, cette fameuse entreprise Shop Factory Fribourg. Le plan de relance a également permis de reconduire la journée intercantonale de promotion des places d'apprentissage au mois de mai 2011, durant laquelle une cinquantaine de nouvelles places de formation a été annoncée. Finalement, la task force mise sur pied dans le cadre de la crise s'est réunie à 9 reprises et a assuré le suivi de la situation économique de notre canton. Au 31 décembre 2011, le plan de relance présentait un solde de 13,5 millions de francs, alors que la réserve s'élevait à 740 000 francs. En 2012, la task force compte proposer au Conseil d'Etat une modification du décret relatif au plan de relance, visant à la réallocation des montants encore disponibles sur les mesures les plus efficaces et plus attractives. A cette occasion, un nouveau bilan sera effectué. Ces quelques informations étant données, je me tiens prêt à répondre à vos éventuelles questions.

Berset Solange (PS/SP, SC). A la lecture du rapport d'activité du Conseil d'Etat et de celui de la Promotion économique, on peut se rendre compte des montants importants que l'Etat met à disposition des entreprises et de l'économie fribourgeoise en général. L'Etat intervient par le biais de structures diverses, telles les sociétés Capital Risque, Seed Capital ou le Fonds de soutien à l'innovation, etc., par le biais de la Nouvelle politique régionale (NPR) – on vient d'en parler – ou aussi par le soutien apporté aux différentes structures telles que Fri-up, Platine, Clean-tech et j'en passe. Sans oublier et je relève aussi les soutiens et subventions diverses versés pour la promotion et le développement économique dans le secteur agricole et autres subventions pour les investissements dans ce même secteur. En relation avec les demandes de baisses fiscales de certains de mes collègues, je propose que l'on investisse davantage dans ces différents soutiens et que l'on garde les moyens pour investir dans le futur parc technologique, on en aura besoin, et aussi pour que l'on aug-

mente sensiblement les montants mis à disposition pour la recherche dans nos hautes écoles fribourgeoises. Ceci contribue aussi au dynamisme et à l'attractivité de notre canton.

Je termine avec une question: dans le rapport de la Promotion économique, il est mentionné je cite: «au niveau cantonal, la RPT, la péréquation entre cantons, rend les allègements fiscaux plus coûteux pour le canton». Je demande donc à M. le Conseiller d'Etat de bien vouloir transmettre au Parlement les montants que le canton doit prendre en charge en plus lorsqu'il est octroyé des allègements fiscaux et de transmettre également au Grand Conseil les montants en jeu et à quoi ils correspondent.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), **rapporteuse**. Je n'ai pas de commentaire, la question étant posée à M. le Commissaire.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Merci M^{me} Berset pour cette question. Je me permets de faire une remarque générale avant d'y répondre. Tout d'abord, dans le contexte de la promotion économique, nous subissons une forte pression de concurrence avec les autres cantons et de plus en plus aussi avec les autres pays. Il n'y a pas uniquement les possibilités d'allègements fiscaux, mais il y a également d'autres possibilités à envisager. Notamment dans le contexte de la fiscalité, nous devons constater que l'arrêté Bonny nous pénalise fortement et notre travail pour attirer de nouvelles entreprises est beaucoup plus difficile. Mais on y travaille et on essaye de le faire de manière très intense via la promotion économique, pour quand même avoir des résultats intéressants.

Concernant la question de la RPT, en fait vous faites aussi allusion à ce fameux rapport du Contrôle fédéral des finances qui a été publié il y a un certain temps et qui a souligné le fait que dans la promotion économique de certains cantons, des cantons perdaient de l'argent quand ils implantaient des entreprises. C'était un peu le cadre général. Mais dans les faits, il faut quand même souligner les points suivants:

Dans le cadre de la RPT, pour les cantons qui reçoivent de l'argent et qui ne sont pas les payeurs, comme par exemple le canton de Fribourg, on prend en considération les recettes supplémentaires si on plante une entreprise. Ces montants seront alors déduits des contributions versées par les autres cantons. Et s'il y a encore un allègement fiscal, celui-ci va augmenter les «pertes» à prendre en considération. Mais c'est purement sous l'angle «comptes» des finances de l'Etat. Avec une approche plus générale et en considérant le gain économique d'une implantation, c'est-à-dire les places de travail créées, les investissements, les possibilités pour les

entreprises déjà existantes de livrer des biens à la nouvelle entreprise, le bilan général d'une nouvelle implantation est, à mon avis, très positif. Mais la question est posée: le Conseil d'Etat a mis en place un groupe de travail pour analyser cette question de la promotion économique, des allègements fiscaux en général et aussi de leur lien avec la RPT pour avoir une vue d'ensemble et nous espérons vraiment avoir une idée claire à la fin de cette année. En fait, vous posez la question des montants, mais il n'y a pas vraiment d'informations concrètes à donner parce qu'on ne donne pas d'informations détaillées sur la fiscalité, sur ces allègements fiscaux et aucun canton ne le fait. Mais la question de base est en cours d'analyse au Conseil d'Etat.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Comptes généraux de l'Etat

Instruction publique, culture et sport

Krattinger-Jutzer Ursula (PS/SP, SE), **rapporteuse**. Die Ausgaben der Direktion für Erziehung, Kultur und Sport für das Jahr 2011 belaufen sich auf 944,1 Millionen Franken. Budgetiert waren 921,5 Millionen Franken. Bei den Einnahmen hatten wir im Voranschlag 512,6 Millionen Franken und in der Rechnung 524,5 Millionen Franken. Wir haben eine Überschreitung des Budgets um 2,3 Prozent (11,9 Millionen Franken).

Zu den wichtigsten Gründen für den Ausgabenüberschuss von 22,5 Millionen Franken in der laufenden Rechnung:

Erstens wurde eine Rückstellung von 16,8 Millionen Franken für die Universität getätigt. Dies entspricht 50 Prozent der Verminderung der Bundessubventionen, welche leider auch im Jahre 2012 in dieser Höhe auszufallen drohen. Zwischen dem Bund und dem Kanton laufen intensive Verhandlungen.

Zweitens fielen die Abschreibungen fast 1 Million Franken höher aus als budgetiert, bei weniger Einnahmen und Subventionen bei den Investitionen.

Drittens: Die Eröffnung von 15,8 Kindergartenklassen für den Schuleintritt 2011/2012, was einer Erhöhung von 580 000 Franken entspricht. Hier muss beachtet werden, dass bei der Budgetierung im Sommer/Herbst noch nicht bekannt ist, wie viele Klassen im folgenden Jahr eröffnet werden müssen. Die Lohnkosten dieser Klasseneröffnungen müssen aber nur vom September bis Ende Dezember, also vier Monate gerechnet werden.

Weiter fiel beim Kollegium Gambach die Rechnung um 65 000 Franken höher aus. Dies ist vor allem auf Personalkosten und auf die Entlastung von Lehrpersonen über fünfzig Jahren zurückzuführen. Beim Kollegium St. Michel mussten zwei weitere Passarelleklassen eröffnet werden, weshalb es auch im St. Michel zu einer Budgetüberschreitung kam.

Die Integration von Invaliden verursachte im Naturhistorischen Museum und an der Universität Mehrkosten von rund einer halben Million Franken. In der Primarschule waren sechs Stellenprozent mehr für Stütz- und Förderlektionen nötig. In einigen Schulen herrschen sehr schwierige Situationen. Nicht zuletzt wegen der wirtschaftlichen Lage kommen viele Kinder aus dem EU-Raum in die Schweiz, wo sie oftmals ohne ihre Eltern bei Verwandten leben. Diese Kinder brauchen vermehrt Fördermassnahmen, vor allem auch sprachliche.

Die wichtigsten Investitionen waren: 7 Millionen Franken für den Umbau der Klinik Garcia, 14 Millionen Franken für das Kollegium Gambach und 1 Million Franken für den Theatersaal.

Chassot Isabelle, **Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport**. La rapporteure de la commission ayant été complète, je n'ai rien à ajouter si ce n'est à remercier la Commission des finances et de gestion et ses rapporteurs pour l'examen attentif qu'ils ont fait des comptes de ma Direction.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

Krattinger-Jutzer Ursula (PS/SP, SE), **rapporteuse**. Der Tätigkeitsbericht der Direktion für Erziehung, Kultur und Sport ist sehr umfassend und interessant. Ich habe zwei Bemerkungen anzufügen: Erstens die Frage, wie weit wir mit dem Schulgesetz sind. Nach der Vernehmlassung fanden verschiedene Gespräche an sogenannten runden Tischen statt. Die letzten Verhandlungen laufen, vor allem auch noch mit dem Gemeindeverband, so dass das neue Schulgesetz noch Ende 2012 in diesen Saal kommen sollte.

Zweitens geht es um die Schaffung einer zentralen Verwaltung für die interkantonalen Schulabkommen, welche immer komplexer werden.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je n'ai rien à ajouter aux indications de M^{me} la Rapporteuse que je ne peux que confirmer.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). J'ai deux questions que je poserai l'une après l'autre (*rires*). Ce sont deux questions totalement différentes mais en accord avec M^{me} la Présidente, je peux les poser en même temps. J'interviens au sujet de l'Accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, mentionné au chapitre 2.2, page 2. Par rapport aux liens d'intérêts, je déclare que je suis pédagogue spécialisée, d'une part, membre de la CAE, d'autre part.

L'enseignement spécialisé a été touché par la RTP. Cette réforme est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Le Parlement national avait fixé une période transitoire de 3 ans, donc jusqu'au 1^{er} janvier 2011. La CDIP a élaboré un accord dans le but de définir un cadre commun à tous les cantons pour la définition des ayants droit et l'offre de base dans ce domaine. Le canton de Fribourg a adhéré à l'Accord en novembre 2009. Dix cantons ayant décidé l'adhésion, l'Accord a pu entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide, le SESAM, a débuté ses travaux en vue de l'élaboration d'un concept cantonal en décembre 2007, comme demandé par l'Accord en question. Selon le message N° 168 du 3 novembre 2009 accompagnant le projet de loi portant adhésion à cet Accord, le Conseil d'Etat avait pour but de présenter le concept en 2010. Les travaux ont pris du retard. Ce n'est pas cela, M^{me} la Commissaire, qui me préoccupe en premier lieu, mais la question suivante: puisque la période transitoire RPT est arrivée à terme et puisque le concept cantonal n'est pas encore en vigueur, n'existe-t-il pas un guide légal? Autrement, sur quelles bases légales les décisions touchant l'Accord se prennent-elles actuellement?

Ich erlaube mir, meine zweite Frage auf Deutsch zu formulieren und zu einem besonderen Punkt Stellung zu nehmen. Ich bin Präsidentin des Vereins Schule und Elternhaus. Viele Eltern sehen besorgt der Einführung des Englischen ab der fünften Primarklasse entgegen. Das fünfte und sechste Schuljahr sind entscheidend für den Übertritt in die Orientierungsschule. Eltern sind nicht gegen erste englische Sprachversuche. Sie sind aber entschieden der Meinung, dass das Fach nicht benotet werden sollte, zumal das gewählte Lehrmittel die Konversation zum Ziel hat und diese schwieriger zu benoten ist. Schule und Elternhaus hat der Direktion die Haltung zu diesem Thema bereits mitgeteilt und hofft, dass nicht weitere Ungleichheiten zwischen Kindern und den Unterstützungsmöglichkeiten seitens der Eltern entstehen.

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Zu meiner Interessenbindung: Ich bin Oberstufenlehrer an der OS Region Murten. Ich habe ebenfalls zwei Fragen und schliesse mich somit meiner Vorrednerin an. Bei der einen Frage werde ich jedoch etwas länger ausholen und bei der anderen etwas kürzer bleiben. Die Seiten 6 und 7 des Berichts der EKSD enthalten Zahlen und Informationen, welche bei mir – nicht zum ersten Mal – Fragen aufwerfen. Unter Punkt 2.1.3 kann man zur Beschäftigungssituation lesen, dass die Stellen sowohl auf der Primar- als auch auf der OS-Stufe nur mit Mühe mit qualifiziertem Personal besetzt werden konnten. Das hatten wir in diesem Rahmen auch schon diskutiert. Es stellt sich die Frage, was den Lehrerberuf attraktiv macht oder was ihn attraktiver machen könnte, gerade auch für Männer. Ihr Anteil am Lehrkörper nimmt nämlich ständig ab. So liegt der Frauenanteil auf der OS-Stufe zum Beispiel bei 58 Prozent, zu finden ebenfalls auf der Seite 6 Punkt 2.1.2. Vor fünf bis sechs Jahren war das Verhältnis noch in etwa ausgeglichen. Wie hält man den Lehrerberuf aber auch für Frauen attraktiv? Ist die auf der Kindergartenstufe bereits umgesetzte und auf der Primarstufe geplante Pensenregulierung, welche Pensen von 20 Prozent oder dementsprechend auch 80 Prozent verunmöglicht, die richtige Antwort auf diese Frage und die angespannte Beschäftigungssituation? Sind es nicht diese kleinen Pensen, welche es jungen Müttern idealerweise ermöglichen, berufstätig zu bleiben oder nach dem Mutterschaftsunterbruch wieder ins Berufsleben einzusteigen?

Die Beschäftigungssituation wird sich mittelfristig noch zuspitzen, wenn die Lehrpersonen der Babyboom-Generation, zu der ich ebenfalls gehöre, in Rente gehen werden und sich der Kanton gleichzeitig demografisch so weiter entwickelt, wie wir letzte Woche lesen und hören konnten. Herrn Kollege Waeber, der jetzt nicht da ist, gilt es zu sagen, dass dies nicht ohne mehr Lehrpersonen und auch nicht mit grösseren Klassen gehen wird. Das Problem muss schnell, sorgfältig und umfassend angegangen werden.

Meine zweite Frage ist zu Seite 14, Punkt 2.3.1: Dort steht kurz und knapp, dass das Projekt Basisstufe in den drei Gemeinden Murten, Fräschels und Bärfischen unverändert weitergeführt wird. Meine Frage: Wann ist dieses Projekt abgeschlossen und wie geht es mit der Basisstufe weiter? Der Schlussbericht zum Projekt liegt nämlich vor und die Begleitgruppe wurde aufgelöst. Ich danke Ihnen für die Aufmerksamkeit und Ihnen, Frau Chassot, für die Beantwortung meiner Fragen.

Bonny David (PS/SP, SC). J'ai juste une petite question concernant la promotion des jeunes talents. Je peux consta-

ter dans le rapport qu'il y avait 420 jeunes sportifs ou artistes de talent qui étaient concernés; je trouve ce nombre important et intéressant pour, peut-être, réserver un établissement à ces élèves et je souhaite savoir quel est le nombre d'élèves en primaire, au secondaire I et secondaire II, si c'est possible?

Krattinger-Jutzer Ursula (PS/SP, SE), **rapporteuse**. Ich kann auf eine Frage von Frau Grossrätin Burgener halbwegs antworten. Meines Wissens ist das Konzept für die interkantonalen Abkommen fertig erstellt aber noch nicht verabschiedet. Zur rechtliche Lage: Ich kann nicht beurteilen, in welcher Rechtssituation wir sind.

Die anderen Fragen, Englisch ohne Noten, die Attraktivität des Lehrerberufs steigern, die Weiterführung der Basisstufe und die Förderung von jungen Talenten kann ich aus Sicht der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission nicht beantworten und geben den Ball an Frau Staatsrätin weiter.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Concernant les questions de M^{me} la Députée Andrea Burgener Woeffray, s'agissant de l'Accord sur la pédagogie spécialisée, il était prévu dans la Constitution non pas une période transitoire de 3 ans, mais une période transitoire minimale de 3 ans, à savoir que les cantons qui ne disposaient pas encore du concept de pédagogie spécialisée ne pouvaient de toute manière pas appliquer le nouveau concept avant le 1^{er} janvier 2011. Tous ceux qui n'en ont pas encore restent soumis aux règles de l'AI pour ce qui a trait aux prestations qui sont servies. Ce sont les critères de l'AI qui sont utilisés pour l'examen des mesures qui sont sollicitées auprès du SESAM. Cela n'empêche pas en soi de mettre en place, au fur et à mesure, l'une ou l'autre mesure prévue par le concordat de pédagogie spécialisée, en particulier la question de l'évaluation du besoin des mesures. Si vous vous souvenez, c'est le principe dit des «quatre yeux», à savoir que la personne qui donne la mesure ne peut pas être la personne qui décide l'ampleur de la mesure et la durée de celle-ci. Pour cela, nous avons déjà mis en place les premières ébauches d'une cellule d'évaluation pour l'examen des demandes qui sont faites pour les mesures renforcées dans le domaine de l'enseignement spécialisé, de la logopédie et de la psychomotricité en particulier.

Nous sommes à bout touchant là aussi avec l'ouverture de la consultation. Nous avons eu la dernière séance du groupe de travail qui réunit 30 personnes issues de l'ensemble des secteurs concernés. Je vous rappelle que nous avons travaillé par groupes de travail: il y avait 14 groupes qui ont impliqué plus de 200 personnes travaillant sur ces éléments. Je vais présenter prochainement le concept au Conseil d'Etat, afin que

nous puissions le libérer pour la consultation. Nous avons l'intention, dans les mois de septembre, octobre et au début novembre, de faire une série de présentations du concept dans les différentes régions pour pouvoir informer au mieux, avant la fin de la consultation. Puis, je saisirai à nouveau le Conseil d'Etat pour l'adoption formelle du concept. C'est à partir de ce moment-là que nous mettrons en place les nouveaux critères et que nous serons dès lors libérés des critères AI et des conditions de l'AI pour l'octroi des mesures.

S'agissant de la question relative à l'introduction de l'anglais dans les classes primaires de la partie alémanique, celle-ci fait actuellement encore l'objet d'une phase pilote qui concerne le cercle scolaire de Gurmels en particulier. Nous sommes en train d'évaluer les éléments. La notation est une des questions centrales dans l'examen que nous faisons de cette situation. Mais je tiens tout de même à rassurer les parents en leur rappelant que l'anglais n'est pas un des éléments de l'examen de passage au cycle d'orientation, qu'il n'a pas une valeur supérieure aux autres branches et qu'il s'agit d'examiner la manière d'évaluer, parce que même s'agissant de la question liée aux aspects communicatifs d'une langue, une évaluation peut également être faite, mais c'est évidemment un autre examen. Nous sommes conscients de cette difficulté et nous sommes en train de l'examiner pour les aspects liés à la procédure de passage des élèves.

S'agissant de la question de M. le Député Hugo Raemy: qu'est-ce qui pourrait rendre le métier d'enseignant plus attractif pour les hommes? C'est une question dont nous avons déjà eu l'occasion de débattre à plusieurs reprises dans cette enceinte; vous devrez admettre avec moi que nous n'avons pas encore manifestement trouvé la mesure la plus importante, sinon nous n'aurions pas à nouveau cette discussion. A mon sens, il y a deux éléments qui rendent le métier plus attractif:

- > il y a tout d'abord les possibilités de développement individuel des personnes dans leur profession, à savoir, pour celles et ceux qui ont été formés au début de leur carrière, de pouvoir poursuivre leur formation en cours d'emploi pour, le cas échéant, pouvoir atteindre d'autres positions ou prendre des responsabilités pédagogiques;
- > il y a ensuite l'environnement pédagogique lui-même, à savoir les questions liées au climat scolaire, aux relations école-parents et bien évidemment aussi, j'en suis bien consciente,
- > les questions du statut de la personne enseignante, en particulier dans son rapport avec l'employeur.

C'est sur ces trois lignes que nous avons essayé de travailler année après année, mesure après mesure, sans toujours avoir le succès escompté. Nous sommes en train d'examiner une mesure complémentaire en terme de formation des enseignants. C'est celle qui a fait l'objet d'une phase pilote dans la partie nord-ouest de la Suisse et dans le canton de Zürich également, pour laquelle nous sommes en train de modifier au niveau national le règlement de reconnaissance des diplômes. Elle consiste a, le cas échéant, proposer une formation aux personnes qui ne sont pas passées par la formation enseignante en début de carrière, mais qui ont étudié d'autres branches, d'autres domaines et qui, après une première phase professionnelle, souhaiteraient se réorienter sur la formation enseignante. Cela semble prometteur lorsque l'on examine les situations ou les solutions qui ont été trouvées à la Nordwestschweiz dans le canton de Zürich.

S'agissant de la question plus spécifique des duos pédagogiques, la «Pensenregelung», qui fait couler beaucoup d'encre, en particulier dans la partie alémanique de notre canton, la question est en fait double: la question est d'abord celle du duo pédagogique. Nous estimons et nous l'avons introduit avec la deuxième année d'école enfantine, que ce duo ne devrait être autorisé que dans le cadre d'un 60% – 40% ou 50% – 50%, l'intérêt primaire étant celui des enfants de pouvoir avoir des enseignants qui sont au minimum deux jours par semaine dans l'établissement et dans la classe, de manière aussi, le cas échéant, à réduire les intervenants en milieu scolaire. Le deuxième aspect lié à cela est le temps minimum d'engagement pour un enseignant dans l'école fribourgeoise. Nous avons l'intention de proposer un engagement minimum de 40%, à savoir de ne plus autoriser des taux inférieurs à 40%. Je suis consciente que cela peut représenter un obstacle pour l'une ou l'autre enseignante qui souhaiterait plus concilier vie familiale et vie professionnelle, mais il nous apparaît que les questions de l'engagement au sein de l'établissement, de la prise de responsabilités au sein du cercle scolaire, également de la participation à la vie de l'établissement, à la formation continue, à l'ensemble des engagements, nécessitent ce temps minimum. Je souhaite relever que dans le canton de Zürich, ce pourcentage a été fixé à 50% il y a deux ou trois ans. Donc, nous espérons par là arriver tout de même à être aussi un employeur attractif, y compris en particulier pour les femmes.

S'agissant de la question démographique, vous l'avez relevé à juste titre, nous allons connaître une croissance démographique très importante, ce qui fait que nous nous préparons à y faire face. Nous avons des volées de plus en plus importantes à la HEP en particulier, puisque nous aurons à nouveau à cette rentrée une volée de 150 étudiants, ce qui

représente le maximum, pour la troisième année de suite, du nombre d'étudiants que nous pouvons accueillir. Il me paraît important de relever que cette démographie n'est pas identique dans l'ensemble du canton. Hier, j'ai visité un cercle scolaire où le nombre d'élèves a chuté en 10 ans de 280 à 180 élèves, ça aussi c'est une réalité dans notre canton. Ça nécessite aussi de devoir mettre en place des stratégies un peu différenciées.

S'agissant enfin de la dernière question liée à la «Basisstufe». C'était effectivement un projet que nous avons préparé, évalué. Nous l'avons maintenu, mais nous n'en avons pas autorisé de nouvelle en attendant la loi scolaire. Dans la loi scolaire mise en consultation, nous avons effectivement prévu la possibilité pour les communes, les cercles scolaires, de choisir la scolarisation des premières années, selon le modèle plus classique de deux années d'école enfantine + deux années primaires ou selon le modèle de la Basisstufe. Nous avons dès lors décidé, en attendant d'avoir la nouvelle loi scolaire, de maintenir les trois cercles où nous connaissions le modèle de Basisstufe, en attendant la discussion politique que nous aurons dans cette enceinte.

S'agissant enfin de la question de M. le Député David Bonny, je crois que celui-ci a oublié de mentionner qu'il est parent d'un sportif d'élite, donc concerné également par cette réglementation. Effectivement, nous avons 420 jeunes qui sont intégrés dans le concept «Sports-Arts-Formation», mais ils ne le sont pas avec la même intensité. En effet, certains bénéficient uniquement d'une décharge d'horaire, c'est-à-dire qu'ils sont libérés de la fréquentation des heures d'éducation physique. Pour d'autres, c'est plus important et cela peut aller jusqu'à une décharge de l'ordre de 7 à 8 unités par année et cela peut concerner aussi des mesures d'appui scolaire que nous leur donnons en dehors de ce temps. Cela va jusqu'à certains changements de cantons et nous sommes en train de dessiner les décisions actuellement pour les sportifs, en particulier dans les sports comme le ski, la natation, le football ou d'autres encore. Nous aurons l'occasion de vous présenter un rapport qui est sur ma table pour un dernier examen, qui avait été élaboré suite à un postulat déposé par M. le Député Collomb. Vous y trouverez l'ensemble des chiffres, degré par degré. Ce que je peux vous indiquer, c'est que nous n'avons quasiment pas d'élèves à l'école primaire, parce que nous estimons qu'ils n'ont pas encore vraiment atteint le stade auquel des mesures dites de sportif d'élite se révéleraient nécessaires, avec une exception qui concerne la gymnastique, puisque là ce sont en général de jeunes athlètes. Pour les autres, ils sont un certain nombre au cycle d'orientation, mais deviennent évidemment beaucoup plus nombreux dans le cadre du secondaire II où là, nous essayons de concilier, et je finirai

par là, une carrière de sportif et des études. Mais nous insistons beaucoup sur les aspects scolaires; une vie de sportif peut être très brève, beaucoup plus brève qu'on ne l'imagine, une carrière d'homme et de femme est très longue.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Rapport et comptes 2011

Office cantonal du matériel scolaire

Krattinger-Jutzer Ursula (PS/SP, SE), **rapporteuse**. Die Kantonale Lehrmittelverwaltung (KLVG) ist seit 2007 eine öffentliche Anstalt mit eigener Rechtspersönlichkeit, welche eine hervorragende Arbeit leistet, wie wir im Jahresbericht und im Besonderen in der Jahresrechnung sehen können. Die KLVG hat im Jahre 2011 einen Jahresumsatz von 7,57 Millionen Franken erwirtschaftet. Das sind sechs Prozent mehr als im Vorjahr. Der Gewinn vor Abschreibungen beläuft sich im Jahre 2011 auf 265 000 Franken. Mit dieser Summe konnte teilweise die Liquidität erhöht werden, welche aufgrund der Kosten für den Erweiterungsbau gesunken war.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je n'ai rien à ajouter si ce n'est à remercier très chaleureusement les collaborateurs et collaboratrices de l'Office cantonal du matériel scolaire, ainsi que leur Direction, pour l'important travail effectué au bénéfice des élèves et des communes dans la mise à disposition des moyens d'enseignement ainsi que des produits nécessaires, et à remercier le conseil d'administration pour son diligent suivi des affaires du matériel scolaire.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). J'ai une question d'information concernant le mandat de prestations de l'Office et en particulier concernant la tâche qu'il a d'approvisionner les écoles avec des produits qui tiennent compte des principes du développement durable. J'aimerais savoir dans le cas particulier en quoi ça consiste actuellement? Et quels sont les projets futurs de l'Office en la matière? Si je pose la question, c'est à la fois à cause de l'exemplarité de l'Etat dans sa politique d'achat et en particulier aussi avec celle du matériel qu'on peut mettre dans les mains des enfants. Un crayon contient du développement durable et pas seulement les très fameux et très tristes ballons de football cousus par des enfants pakistanais.

Krattinger-Jutzer Ursula (PS/SP, SE), **rapporteuse**. Ich leite dir Frage der nachhaltigen Entwicklung der Verwendung des Materials direkt an Frau Staatsrätin Chassot weiter.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je souhaite donner deux exemples qui montrent en page 24 la question de l'approvisionnement des écoles, avec des produits qui tiennent compte des principes du développement durable. L'OCMS achète les produits sur le marché correspondant, comme par exemple le papier à photocopier recyclé 100% à base de papier de récupération; nous en faisons une importante vente auprès des communes. Nous faisons en sorte que les crayons graphite et couleur soient fabriqués à partir de bois FSC, que les règles et équerres soient en plastique ABS en remplacement de la fibre de verre traditionnelle, que le papier à dessin blanc TCF soit fabriqué sans adjonction de chlore, que le décapant pour pinceaux soit réutilisable plusieurs fois, que les colles soient sans solvant, etc. Nous sommes extrêmement attentifs aux labels dans ce domaine-là et c'est une de nos missions de rendre les enfants aussi attentifs au fait que nos ressources ne sont pas inépuisables et qu'il nous appartient à chacun, là où nous sommes et dans le rôle qui est le nôtre, de prêter attention à notre environnement et à ses ressources.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

Comptes généraux de l'Etat

Pouvoir judiciaire

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), **rapporteur**. Les comptes du pouvoir judiciaire présentent une réduction de charges d'environ 870 000 francs et une amélioration des revenus de 1,4 million, soit au global une réduction de 2,300 millions de l'excédent de charges. Il faut toutefois relever que l'excédent de charges global a augmenté de plus de 4 millions entre 2010 et 2011, notamment bien sûr en raison de l'introduction du nouveau code de procédure pénale. La réduction de l'excédent de charges entre les comptes et le budget 2011 est principalement le fait des éléments suivants:

- > On relève tout d'abord une augmentation des dépenses pour indemnités et réparations du tort moral versées par les différentes autorités pénales. Elles se montent à 945 000 francs en 2011, soit pratiquement le double de ce qui était prévu au budget.
- > Les tribunaux d'arrondissements présentent une amélioration de l'excédent de charges de 575 000 francs, chaque tribunal de district présentant plus ou moins la même image. L'amélioration provient principalement d'une réduction des traitements du personnel administratif, d'une diminution des pertes sur créances et d'une augmentation des émoluments judiciaires civils. Ces

montants sont toutefois péjorés par une réduction des émoluments judiciaires pénaux et par une augmentation des frais d'assistance judiciaire civile.

- > Le Ministère public voit ses revenus en nette hausse. Cette situation s'explique d'une part par le fait qu'une partie des débours pénaux n'avaient pas été récupérés en 2010 et qu'un travail de rattrapage a été fait en 2011 pour plus de 400 000 francs; d'autre part un montant de 582 000 francs de consignations a été comptabilisé sur le compte des émoluments judiciaires pénaux et définitivement acquis à l'Etat de Fribourg, celui-ci n'ayant pas été demandé en restitution par les lésés dans les cinq ans.
- > Le résultat des justices de paix présente une augmentation de l'excédent de charges de 355 000 francs, due principalement au cercle de la Sarine, avec une grosse surcharge de travail et la nomination conséquente d'un juge, respectivement au cercle de la Gruyère, avec du personnel supplémentaire qu'il a fallu embaucher pour répondre à un certain dysfonctionnement de cette justice de paix.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie M. le Rapporteur et toute la commission. Pour l'instant, je n'ai pas de remarque particulière.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Comptes généraux de l'Etat

Sécurité et justice

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. Les comptes de la Direction de la sécurité et de la justice présentent une augmentation de charges d'environ 440 000 francs et une amélioration des revenus de 4,320 millions, soit au global une réduction de quelque 3,880 millions de l'excédent de charges. Il faut toutefois relever que l'excédent de charges global a augmenté de 1,400 million entre les comptes 2010 et 2011. La réduction de l'excédent de charges entre les comptes et le budget 2011 est principalement le fait des éléments suivants:

- > Au Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle, on relève une augmentation des émoluments en raison d'un gros rattrapage de retard pour les dossiers en souffrance, respectivement pour des dossiers potentiellement problématiques. Grâce à l'engagement de deux personnes à contrat limité, respectivement à l'heure, la situation s'est nettement améliorée par rapport à ces dernières années. A ce jour, il reste prin-

cipalement à informer les fondations sur les contrôles effectués et à fixer les émoluments pour ce travail.

- > A l'OCN, amélioration de 1,300 million environ en raison d'une augmentation des impôts sur les véhicules à moteur. Une contribution forfaitaire de 2,3 millions de francs a été versée à l'Etat dans le cadre du contrat de prestations. Je reviendrai sur l'OCN lorsqu'on parlera de ses comptes directs et du rapport de cet Office.
- > Au centre de charges de la Police, amélioration de l'excédent de charges de quelque 3,5 millions qui se détermine comme suit: un revenu de désinvestissement de 1,345 million qui provient de la vente des postes de police de Giffers, Schmitten, Le Mouret et Cugy. Au centre de charges «Commandement et services généraux», nous constatons une augmentation de charges de 3,6 millions, principalement due aux remboursements des contributions au fonds pré-AVS versées par l'ensemble des agents de la Police cantonale et portant sur les cotisations versées les 10 dernières années. Ce rattrapage a été décidé par le Conseil d'Etat, afin d'obtenir une égalité de traitements entre fonctionnaires d'Etat et agents de la Police. Bénéficiant de la retraite dès 60 ans, ceux-ci cotisaient eux-mêmes leur pont AVS; une réduction de l'excédent de charges d'environ 5,7 millions au centre de charges de la «Gendarmerie» est due pour une grande part et comme chaque année au fait que le contingent des gendarmes n'atteint pas le nombre prévu au budget. Pour rappel, la loi autorise – c'est donc le Grand Conseil qui décide – un maximum de 527 gendarmes; en réalité l'effectif 2011 s'élève à 497. Enfin, concernant l'achat des véhicules par la Police, la Commission des finances et de gestion souhaite que la Direction mette en place un processus plus clair pour l'achat de véhicules neufs et la revente des véhicules usagés.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Vous exprimez un souhait de la Commission des finances et de gestion en ce qui concerne l'achat et la revente des véhicules. J'en prends note. Vous le savez, on vous a fourni une directive de 1997 concernant l'achat des véhicules par la Police. Je vais maintenant en discuter avec le commandant, concernant la revente mais également l'achat, éventuellement afin d'affiner un peu cette procédure.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). Le groupe de l'Union démocratique du centre est interpellé par la position 3010.108 – Traitements du corps de gendarmerie, centre de charges 3445.2. Nous constatons que la totalité du montant alloué n'a pas été utilisé et qu'à ce poste, un montant d'environ 1,5 million a servi à compenser des crédits complémentaires dans d'autres chapitres. Le travail toujours plus conséquent et

toujours plus difficile de nos gendarmes dans le terrain doit être reconnu. Le groupe de l'Union démocratique du centre s'interroge sur la volonté réelle du Gouvernement d'engager des gendarmes supplémentaires, d'autant plus que lors des comptes 2010 ce cas de figure s'est déjà produit. Et comme l'a dit M. le Rapporteur, cela se reproduit chaque année. Donc, nous posons la question: une mesure pour remédier à cette situation est-elle envisagée par le Gouvernement?

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), **rapporteur**. Je remercie M. le Député Mesot pour cette question. Celle-ci a fait l'objet d'une discussion dans le cadre de la Commission des finances et de gestion, mais étant donné que vous posez la question directement au Gouvernement, je passe la parole à M^{me} la Présidente.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je dois avouer que je n'ai pas vraiment compris le sens de votre question. Donc, il s'agit des radars. Il y a chaque année de grandes discussions concernant les radars. M. le Député Vonlanthen était déjà intervenu dans le cadre du budget pour réduire les montants des radars. Maintenant, je crois que la police fribourgeoise, par rapport à d'autres polices, notamment la police vaudoise, a nettement moins de radars. Mais peut-être vous pourriez encore une fois préciser votre question.

La Présidente. Je vous remercie de faire un peu de silence parce que si le commissaire du Gouvernement ne peut pas entendre les questions des députés, ça devient problématique. Donc, je repasse la parole à M. le Député Mesot.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). C'est peut-être moi qui ne parlait pas assez fort. La question portait sur le traitement du corps de gendarmerie. Nous avons constaté que cette année, le montant total qui vous était attribué dans le budget n'a pas été utilisé et que sur ce poste, donc dans le traitement du corps de gendarmerie, 1,5 million a servi à compenser des crédits complémentaires d'autres chapitres. Et la question que nous vous posions: nous vous interrogeons sur la volonté réelle du Gouvernement d'engager des gendarmes supplémentaires, d'autant plus que ce cas de figure s'est déjà produit l'année passée en 2010. Dans le procès-verbal de la séance, on argumentait que le budget non utilisé prévoyait justement 25 gendarmes supplémentaires et que ces gendarmes supplémentaires n'avaient pas été engagés. La question est la suivante: est-ce que vous prévoyez une mesure pour remédier à cette situation?

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. J'espère que j'ai bien compris cette fois la question. Donc il ne

s'agit pas des radars (*rires*), mais il s'agit de savoir pourquoi on n'engage pas assez de policiers, puisque M. le Rapporteur a bien dit qu'on aurait, selon un décret du Grand Conseil, droit à 527 policiers et on n'en a actuellement que 497. Le Conseil d'Etat a vraiment la volonté d'arriver à 527 policiers. Le problème est qu'on fait chaque année une école de police de 30 personnes, mais ensuite il y a des démissions, des agents qui vont à la Confédération ou dans d'autres cantons qui payent un peu plus; il y a également des accidents, des gens qui arrêtent et c'est donc très difficile d'arriver vraiment à ces 527 policiers. On fait du recrutement à nouveau maintenant et il y a à peu près 200 personnes qui se sont inscrites. C'est une très belle profession et je voudrais en faire un peu ici la propagande, mais arriver à 527 gendarmes... On espère peut-être dans deux ans, mais on ne peut pas prévoir combien de démissions il y aura, c'est un peu ça le problème. On peut envisager combien de démissions il y aura à cause de l'âge, à 60 ans, mais pas combien de départs.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), **rapporteur**. Je voulais donner une précision par rapport au dernier point que j'ai relevé tout à l'heure sur l'achat des véhicules. Je voudrais vous dire très clairement que la Commission des finances et de gestion n'a constaté aucun dysfonctionnement dans ce chapitre, que ce soit très clair, aucun dysfonctionnement. Mais nous estimons que la directive qui est en place actuellement présente un risque potentiel. Il y a déjà eu des problèmes dans d'autres cantons et nous ne souhaitons pas avoir les mêmes problèmes à Fribourg. Que ce soit très clair donc, il n'y a eu aucun dysfonctionnement constaté.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011

Direction de la sécurité et de la justice

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), **rapporteur**. Ce rapport ne requiert que très peu de remarques. Je mettrai en évidence les passages suivants:

> Chapitre 2.3 – Conduite de projets. Au cours des prochaines années, l'armée va réduire son occupation du camp du Lac Noir, si ce n'est pas tout simplement le quitter. On ne sait pas exactement ce que l'armée va faire ces prochaines années. Afin de trouver une nouvelle orientation à ce lieu, avec ses infrastructures, un groupe de travail mis en place par la Direction et le Conseil d'Etat planche sur un projet de sport-loisir.

> Au chapitre de la Police cantonale, nous relevons avec satisfaction la réduction d'accidents de la route dans notre canton entre 2011 et 2010, ainsi que du nombre de blessés. Le nombre de morts est cependant passé de 11 à 17, ce qui représente quand même une augmentation de 50%. Au paragraphe 2.2.6 – Gens du voyage, je précise qu'un accord a été trouvé avec le Conseil fédéral. En effet, celui-ci a donné son accord pour agrandir et réaliser l'accueil des gens du voyage sur l'aire de repos de la Joux-des-Ponts. Dans le cadre des affaires courantes de la police, on constate que le nombre de rapports de police établis a chuté de 8440 rapports en 2010 à 1995 en 2011. Ceci s'explique par le fait que les plaintes – ça n'a rien à voir avec une certaine initiative qui court – sans élément d'enquête sont traitées, mais ne font plus l'objet d'un rapport de police automatique, ce qui réduit clairement la statistique.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je n'ai rien à ajouter.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Rapport et comptes 2011

Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur. Concernant ce rapport et ces comptes, je mets en évidence les passages suivants:

Fondé en 1812 pour répondre aux conséquences de grands incendies, dont Bulle par exemple en 1805, l'ECAB est entré dans sa 200^e année, événement qui sera dignement fêté prochainement, on n'en doute pas.

Aujourd'hui, l'ECAB dépense plus d'argent en prévention et défense incendie qu'en règlements de sinistres, ce qui est globalement très louable. Pour chaque 1000 francs de capital assuré, la sinistralité s'élève à 13 centimes, dont 3,6 centimes pour couvrir les sinistres dus aux éléments naturels et 9,4 centimes pour les dégâts consécutifs aux incendies. Pour mémoire, en 2009, les sinistres naturels avaient représenté 1,76 fr. par 1000 francs de capital assuré contre les 3,6 centimes en 2011 dont je vous parlais tout à l'heure.

La Commission des finances et de gestion s'est fait une réflexion sur les bases dont dispose le Grand Conseil pour approuver le rapport et les comptes de l'ECAB, conformément à la loi sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie et

les autres dommages, laquelle précise en son article 88: «Les comptes de l'Etablissement sont soumis au Conseil d'Etat qui les transmet au Grand Conseil pour approbation». La Commission des finances et de gestion est de l'avis que l'information fournie doit être plus conséquente, notamment la rubrique 3 qui regroupe en une seule ligne les frais d'administration qui sont de l'ordre de grandeur de 4 millions et qui ont augmenté en une année de l'ordre de 400 000 à 500 000 frs, je ne sais plus exactement le chiffre. Nous relevons toutefois qu'à notre demande, ces informations-là nous ont été transmises par M. le Directeur de l'Etablissement, à savoir:

- > les frais de personnel de l'ECAB s'élèvent à 3 millions de francs;
- > les frais de loyer s'élèvent à 390 000 francs;
- > les frais d'administration, matériel, téléphones, honoraires externes, etc. et les frais bancaires s'élèvent à 400 000 francs;
- > les frais informatiques s'élèvent à 170 000 francs;
- > et les honoraires du conseil d'administration s'élèvent à 132 000 francs.

En ce qui concerne ce dernier poste, la Commission des finances et de gestion constate qu'il n'existe pas d'arrêté du Conseil d'Etat sur la rémunération des membres du conseil d'administration.

Dans le but d'obtenir une meilleure lecture du rapport et des comptes à l'avenir, ainsi que de favoriser une meilleure gouvernance, nous souhaitons que les informations qui nous ont été livrées séparément par courrier, fassent partie du rapport à l'avenir.

Dans ce sens, M^{me} la Présidente, nous invitons le Grand Conseil à approuver le rapport et les comptes de l'ECAB 2011.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. J'ai bien entendu le souhait de la Commission des finances et de gestion et je soutiendrai ce souhait afin qu'on soit un peu plus transparent en ce qui concerne les chiffres, les frais d'administration, la rémunération des conseillers d'administration; ça ne me gêne pas car il n'y a rien à cacher. Donc on va changer le système l'année prochaine.

> Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 78 voix et 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP),

Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schmid (LA, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfeler-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 88.*

S'est abstenu:

Page (GL, UDC/SVP). *Total: 1.*

Rapport et comptes 2011

Office de la circulation et de la navigation (OCN)

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), **rapporteur**. Au nom de la Commission des finances et de gestion, je relève tout d'abord les excellentes prestations de cet Office qui, année après année, présente un bénéfice net qui approche les 3 millions de francs, 3,9 millions exactement pour 2011, pour un revenu d'exploitation de 18 millions de francs. Les informations et la transparence du rapport sur le plan des comptes sont tout à fait correctes. Dans le cadre d'une meilleure gouvernance toutefois, comme nous le demandons également pour les autres offices, le montant des honoraires du conseil d'administration devrait à l'avenir être mieux défini. Mais le reste est parfait.

Pour information, le montant des honoraires des membres du conseil d'administration a été adapté par le Conseil d'Etat à la fin 2011, lequel a relevé de 50% l'indemnité fixe – ce ne sont pas des gros montants, ils passent de 2000 à 3000 – et de 150% l'indemnité pour la demi-journée de séance, qui passe de 200 à 400 francs.

La contribution à l'Etat de Fribourg s'est montée contractuellement à 2,3 millions de francs pour 2011. Au cours de cet exercice, le conseil d'administration de l'Office a revu sa stratégie financière, a décidé de plafonner le capital propre de l'OCN à 10 millions de francs et de répartir le bénéfice résultant des prestations contractuelles de façon différente: la moitié du bénéfice sera attribuée au fonds de prévention des accidents nouvellement créé, l'autre moitié sera versée à différents titres au profit des collaborateurs: mesures de soutien à la famille, à la santé ou à une mobilité respectueuse de l'environnement. Comme l'a déjà relevé le rapporteur principal de la Commission des finances et de gestion, nous relevons également qu'un montant de 2,4 millions de francs a été accumulé depuis 1997 jusqu'à ce jour sous le titre de «réserve libre». Le conseil d'administration a décidé de dissoudre cette réserve en la répartissant en trois parts égales attribuées comme suit:

- > 800 000 francs aux fonds propres de l'OCN; jusqu'à ce jour, l'OCN n'avait pas de véritables fonds propres et nous pensons que c'est une bonne chose que ces fonds propres soient clairement définis;
- > une deuxième tranche de 800 000 francs versée à un fonds de prévention des accidents nouvellement créé au profit, selon le rapport, des conducteurs fribourgeois. Nous soutenons très clairement une telle action. C'est une des missions de l'OCN. Nous préférons que l'OCN investisse dans ce domaine-là plutôt que dans l'immobilier à Bulle;
- > enfin, une dernière tranche de 800 000 francs attribuée comme contribution exceptionnelle de l'employeur au personnel ayant œuvré entre 1997 et 2010, dans le cadre d'un renfort de la prévoyance professionnelle. Les collaborateurs retraités ont touché une indemnité financière. On se pose la question si l'on n'aurait pas dû, même avec une somme effectivement très modeste, retourner une partie de cet argent à ceux qui contribuent à ce très bon résultat de l'OCN, à savoir les automobilistes de ce canton?

Certes, la loi sur l'OCN lui garantit un statut autonome, mais à prétendre que le conseil d'administration puisse disposer de ce montant comme il l'entend interpelle la Commission des finances et de gestion. Que se passerait-il si l'OCN faisait subitement du déficit ou si tout simplement le canton exigeait de sa part une contribution plus importante que ce n'est le cas actuellement? Que se passerait-il si le RHF, par exemple, n'arrivait pas à tenir l'enveloppe financière qui lui est attribuée? Un problème d'équité entre les offices, respectivement entre le personnel de l'Etat, se pose à notre sens. Ces

questions restent ouvertes pour le moment. Selon nous, elles mériteront une réflexion plus approfondie.

Madame la Présidente, nous proposons au Grand Conseil de prendre acte du rapport de l'OCN.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je remercie M. le Rapporteur, je vais transmettre les compliments au directeur et au personnel de l'OCN. Effectivement ils font un très grand et bon travail. Je note également, en ce qui concerne les émoluments, qu'on est parmi les meilleur marché de Suisse et que les prestations sont toujours louées. En ce qui concerne la question de la capitalisation du montant du revenu mentionné à l'alinéa 2 de l'article 26 de la loi sur l'OCN, j'ai entendu qu'il y avait d'autres questions. Je pourrais répondre éventuellement, s'il y a d'autres interventions, d'une manière globale.

La Présidente. J'ouvre la discussion sur le rapport et les comptes de l'OCN. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. M. le Commissaire, vous souhaitez reprendre la parole?

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. L'OCN est devenu la victime de son succès. Dans les années 90, quand j'étais jeune député, on en avait discuté ici: est-ce qu'il faut faire une institution autonome ou pas? Finalement, M. Page était déjà là, on avait décidé de donner un statut particulier et une autonomie à l'OCN et il y a un contrat de prestations entre l'Etat et l'OCN: actuellement l'OCN fournit chaque année 2,3 millions à l'Etat de Fribourg. Ensuite il y a les prestations obligatoires et les prestations contractuelles ou prestations sur-obligatoires qui sont par exemple la vente aux enchères de numéros de plaques. Vous souhaitez par exemple avoir votre date de naissance sur votre voiture ou vous allez expertiser votre voiture pour savoir ce qu'elle vaut: ce sont des prestations contractuelles pour lesquelles il y a également des émoluments. On applique la loi, on peut bien la critiquer, mais dans ce cas on devrait la modifier. La loi précise que la moitié de l'excédent de produits des prestations sur-obligatoires est versée à l'Etat et pour l'autre moitié, est acquis à l'Office cantonal de circulation et de navigation. Il y a deux ans déjà, nous avons demandé au professeur Waldmann de l'Université de Fribourg une expertise pour savoir ce que veut dire «acquis». «Acquis», cela veut dire que l'OCN est propriétaire de ces montants. Maintenant il y a effectivement un problème: nous avons accumulé ces dernières années ce capital de 2,4 millions et nous avons, avec le nouveau directeur, dit qu'il fallait trouver une solution. Nous avons créé des groupes de travail. Dans un premier temps ils ont décidé que c'était tout pour le personnel et le conseil d'ad-

ministration a ensuite corrigé le tir et a fait ces trois tranches. 800 000 francs pour les fonds propres, 800 000 francs pour un fonds de prévention – on fait de la prévention contre par exemple l'alcool au volant, également dans le cadre de la formation, au collège – et 800 000 francs pour le personnel, pour améliorer les prestations du 2^e pilier. Nous avons aussi pris en compte ceux qui ont pris la retraite; ils ont également reçu un montant. A l'avenir chaque année – on a maintenant trouvé la solution – la moitié de cet argent ira dans le fonds de prévention et l'autre moitié pour le personnel, pas pour le 2^e pilier puisque c'était exceptionnel, mais pour améliorer les situations familiales, par exemple on va leur offrir un abonnement de bus ou un abonnement de fitness. Vous pouvez dire que c'est une inégalité de traitement, mais cela a été voulu par le Grand Conseil. Il faut dire qu'il y a un grand travail qui se fait, des fois les collaborateurs ouvrent déjà les guichets à 7h00, ils travaillent le samedi et maintenant ils touchent un peu plus, pas sous forme de salaire parce qu'ils sont soumis au règlement de l'Etat, mais ils ont chaque année une certaine prime. Si vous voulez modifier cela, il faudrait modifier la loi. Actuellement j'applique la loi du 7 mai 1996.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

Comptes généraux de l'Etat

Santé et affaires sociales

Morand Patrice (PDC/CVP, GR), rapporteur. En préambule, je remercie M^{me} la Commissaire du Gouvernement et son secrétariat pour les explications données lors de notre visite dans ses bureaux. Le compte de fonctionnement boucle avec un excédent de charges inférieur de 10 millions au budget, mais tout de même supérieur de 34 millions aux comptes 2010. Au-delà de ces chiffres, il est à souligner qu'il y aura lieu d'être strict et vigilant sur chaque poste si l'on veut tant soit peu maîtriser le montant des charges globales qui atteignent déjà 1,1 milliard. Le nombre des équivalents plein temps est de 2635 et a augmenté d'environ 100 unités dont 90 octroyées au HFR.

Au centre de charges 3600 – Secrétariat général, position 3049.000 – Indemnités de service: on trouve un montant de plus de 96 000 francs pour le paiement du salaire de l'ancien chef de Service du dentaire scolaire qui a été muté à l'Office cantonal AI. Les dépenses liées également à la présidence fribourgeoise de la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales sont compensées entièrement, soit 115 340 francs aux positions 3199.040 et 4260.040.

Centre de charges 3605 – Service de la santé publique, position 3611.004: les hospitalisations hors canton ont coûté 20,9 millions. Toutes les factures reçues en 2011 ont pu être honorées grâce à un report de crédit de 2010. Position 3614.001 – HIB: on note un report de crédits de plus de 1 034 500 francs sur 2012 pour amortir les conséquences financières dues à la bactérie résistante aux antibiotiques. Pour rappel, le Conseil d'Etat a, par arrêté du 6 décembre 2011, corrigé le montant du budget attribué pour tenir compte de l'activité réelle du HIB.

Centre de charges 3610.6 – Service dentaire scolaire: ce service est en phase de restructuration. La Direction pourrait réévaluer le prix du point actuellement de 3,10 francs contre 3,50 francs dans le privé. Il faut rappeler que la prophylaxie est offerte dans toutes les classes du canton et ceci a également un coût. Elle a pour but de prévenir l'apparition ou la propagation de maladies.

Réseau hospitalier fribourgeois: le RHF a tenu son budget. Ses charges globales se chiffrent à 422 millions, l'excédent est, lui, de 190 millions. Plus de la moitié des charges va aux salaires des 2120,17 équivalents plein temps. A la position 3134.000, nous trouvons un montant de 2 340 000 qui a été payé dans le cas de la liquidation d'un ancien cas de responsabilité civile. Nous trouvons aussi un montant de 2,867 millions correspondant aux heures supplémentaires des collaborateurs et collaboratrices au 31 décembre 2011, provision qui a été mise en compte conformément aux règles de Swissgap et selon le règlement sur le personnel de l'Etat. Madame la Conseillère nous a d'ores et déjà annoncé que le nouveau financement hospitalier va exiger 40 millions de dépenses supplémentaires par année d'ici 2017. Position 3153.000 – Entretien de matériel et de logiciels informatiques: les factures du SITEL augmentent de façon récurrente. Le Conseil d'Etat analyse avec précision ce problème et cette remarque est valable aussi pour d'autres Directions. Position 5040.000 – Construction d'immeubles, les budgets complets concernant les montants des décrets acceptés par le Grand Conseil ont été mis en provision en 2011 en raison du nouveau financement hospitalier. Le fonds Sella Musso sera épuisé avec le financement de Bertigny III.

3618 – Réseau fribourgeois de santé mentale: l'excédent de charges du compte de fonctionnement est en diminution de 2,8 millions, les revenus sont en augmentation de 2,5 millions par rapport au budget mais identiques aux comptes 2010. A la position 3144.000 – Entretien et rénovation des immeubles, on note une augmentation des dépenses de plus de 800 000 francs pour divers travaux pas mis au budget, notamment pour la révision et la mise en conformité des

ascenseurs suite au postulat accepté par le Grand Conseil. La CFG souhaite quand même un peu plus de rigueur de la part de la Direction car on ne pourra pas chaque année comptabiliser plus de 800 000 francs non mis au budget.

Centre de charges 3630 – Service du planning familial et d'informations sexuelles: l'excédent de charges est en augmentation par rapport au budget. L'augmentation des salaires est liée à un effectif de 0,54 EPT supplémentaire.

3645 – Service de la prévoyance sociale: l'excédent de charges est en diminution de 5,2 millions. A la position 3511.007 – Versement aux provisions: 1,67 million a été mis en provision pour le financement dans les EMS du coût supplémentaire à charge des pouvoirs publics en raison du passage des 4 niveaux de soins reconnus jusqu'à fin 2011 aux 12 niveaux de soin exigés par la législation fédérale sur le nouveau financement des soins de longue durée. Pour le financement rétroactif dans les EMS et institutions spécialisées, les indemnités pour le travail effectué régulièrement et durablement la nuit, le week-end et les jours fériés doivent être prises en compte lors du calcul des vacances et doivent être comprises dans les salaires. Cette correction résulte d'un arrêt du Tribunal fédéral qui oblige les institutions à payer les heures de nuit du personnel même pendant les jours de maladie et de vacances, donc d'annualiser les indemnités pour horaires irréguliers. Coût: 1,67 million. Position 3636.007 – Subventions individuelles pour les frais d'accompagnement dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées: on trouve une baisse de 5 millions par rapport au budget au vu des incertitudes relatives au délai d'introduction des douze niveaux. Le budget 2011 a déjà intégré une diminution de la participation des assureurs maladie aux coûts des soins. Etant donné que les quatre niveaux de soins ont été maintenus en 2011, la participation des assureurs est donc restée stable. Il en résulte une disponibilité de plus de 4 659 000 francs dont une partie a été mise en provision sous la rubrique 3511.007.

Position 3636.013 – Subventions cantonales pour personnes handicapées adultes dans les institutions du canton: versements en cours d'année d'avances représentant le 80% des subventions prévues au budget 2011 et paiements de soldes de subventions pour les années antérieures. La disponibilité financière sous cette rubrique est due au report sur l'année 2012 d'une partie des décomptes finaux 2008–2010 ainsi qu'aux décomptes finaux effectués en 2011, qui ont généré plus de remboursements en faveur de l'Etat et moins de dépenses à charge de l'Etat. Cette disponibilité a permis la couverture des dépassements de crédits de divers services suite à cinq arrêts du Conseil d'Etat pour 4 734 000 francs. Position 3636.014 – Subventions cantonales pour personnes

handicapées adultes dans les institutions hors du canton: augmentation de 1,5 million par rapport au budget suite à de nombreux placements hors canton. Ce dépassement est en partie compensé par la position 4260.010 «Récupérations de subventions». Position 4260.010 – Récupérations de subventions: budget 1,45 million; comptes 8,5 millions. Cette grande différence résulte d'un remboursement par les institutions spécialisées fribourgeoises et celles d'autres cantons des excédents de produits après établissement des décomptes finaux dans les institutions fribourgeoises pour 8 125 219 francs. La très importante augmentation de ces recettes est due au rattrapage des décomptes finaux des institutions fribourgeoises qui ont généré plus de remboursements en faveur de l'Etat. Un planning de l'établissement des décomptes finaux de subventions aux institutions spécialisées nous a été remis pour information. Ce tableau nous a permis de constater qu'une très grande partie des décomptes a été bouclée ou le sera d'ici le 30 juin 2012.

Centre de charges 3650 – Service de l'action sociale: l'excédent de charges est de 27 193 567 francs conforme au budget mais de 4 millions supérieur aux comptes 2010. Position 3636.206 – Subventions cantonales pour l'intégration des personnes admises à titre provisoire: concerne les frais de mesures d'intégration mises en place pour les personnes relevant du domaine de l'asile. Ces frais sont couverts par des subventions fédérales, position 4610.024 pour une part et prélèvements sur fonds de la LACI pour le reste.

Centre de charges 3655 – Assurances sociales: l'excédent de charges est en diminution par rapport au budget et aux comptes 2010 de 1 million pour s'élever à 181,4 millions. Position 3637.001 – Subventions cantonales pour l'assurance maladie: la somme de 155 532 995 frs comprend les réductions de primes aux citoyens fribourgeois pour 145 millions et 5 millions d'arriérés remboursés aux communes; à mettre en relation avec la position 4630.006 – Subventions fédérales pour la réduction des cotisations dans l'assurance maladie, où la Confédération a versé 74 103 000 francs. Position 3637.209 – Prestations complémentaires AVS: 80,9 millions suite à la révision de la loi fédérale sur l'AI. La Confédération réduit en 2012 sa participation au financement des allocations pour impotents. Cette modification entraîne en 2012 un supplément de charges des cantons dans le domaine des prestations complémentaires. Cette information a été communiquée par l'Office fédéral des assurances sociales seulement à la fin de la procédure budgétaire 2012 et cette charge n'a donc pas pu être intégrée dans le budget 2012. Un report de crédits de 1 600 000 de 2011 sur 2012 est opéré sur cette position.

Pour terminer, centre de charges 3665 – Service de l'enfance et de la jeunesse: l'excédent de charges est de 9 979 140 francs, en augmentation de 700 000 francs par rapport au budget. Position 3511.000 – Versements aux fonds: 1 666 000 francs pour alimenter un fonds cantonal pour la création de places de crèches et de places en accueil extrascolaires selon la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour et son règlement d'application. Cette contribution est unique et portera ses effets durant les années 2012 à 2015.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie M. le Rapporteur pour son rapport très complet ainsi que la CFG pour l'examen attentif des comptes de ma Direction. J'aimerais faire quatre petites précisions. C'est bien 90 équivalents plein temps supplémentaires qui ont été octroyés mais aux deux réseaux hospitaliers, 80 au HFR et 10 au Réseau fribourgeois de santé mentale. En ce qui concerne les conséquences financières du nouveau financement hospitalier, ce qui a été projeté c'est une augmentation de 48 millions d'ici 2017 et non pas chaque année, puisque la participation de l'Etat aux frais négociés entre les partenaires tarifaires va augmenter de 2% en passant de 45% à 55% jusqu'en 2017 ce qui induit cette augmentation, plus le financement que l'Etat doit apporter maintenant aux deux cliniques privées pour sa part, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant. En ce qui concerne le Réseau fribourgeois de santé mentale, le dépassement du budget autorisé de 800 000 frs se justifie de la façon suivante : il y a 337 500 francs qui ont été investis pour les remplacements d'ascenseurs suite au rapport qui a été présenté au Grand Conseil et accepté par le Grand Conseil pour le changement des ascenseurs lorsqu'on constatait des défauts de sécurité, ce qui était le cas, donc ce sont des travaux qui ont été effectués; pour le reste ce sont des travaux que nous avons pu financer pour 300 000 francs en partie par le prélèvement sur une provision et sur un fonds; donc il y a un examen très attentif des dépenses dans le cadre du Réseau fribourgeois de santé mentale. Je relève à ce titre qu'il y a d'ailleurs une amélioration d'enveloppe de 2,7 millions. Et en ce qui concerne l'application de l'arrêt du TF concernant les indemnités pour le personnel des EMS et ses conséquences pour 1,67 million, je précise juste que cela concerne le paiement rétroactif de l'application de ce jugement, donc sur 5 ans.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVB, FV). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique suit évidemment avec une certaine inquiétude le développement du dossier du HFR. Nous avons reçu récemment un communiqué de presse mentionnant les lacunes de financement. Et aujourd'hui à 13 heures, nous avons reçu un nouveau communiqué de presse qui mentionne une décision stratégique

de principe prise pour une nouvelle organisation sur un seul site dans le canton de Fribourg pour les soins aigus. Ce communiqué de presse mentionne également des solutions à court terme concernant la couverture financière du budget 2012. Dans ces conditions, notre groupe PDC-PBD estime qu'il y a urgence et dépose un postulat en procédure accélérée. Selon la loi, la procédure accélérée veut que la chose soit traitée ici pendant la session. J'ai demandé au Secrétariat qu'on puisse discuter de cela demain matin au Bureau après que les groupes auront pris connaissance, bien entendu, du postulat. Et conformément à notre loi, je me permets, pour préciser notre demande, de vous lire simplement le postulat du groupe PDC-PBD qui concrètement demande un rapport sur ce point en procédure accélérée, ça veut dire pour le mois de juin prochain:

«Le groupe PDC-PBD a pris connaissance du communiqué de presse publié ce jour par l'HFR faisant état d'une décision stratégique de principe du conseil d'administration et portant sur une nouvelle organisation fondée sur un seul site hospitalier de soins aigus ainsi que de la décision de lancer une étude de faisabilité présentant les orientations à moyen et long termes pour l'hôpital fribourgeois. Le communiqué fait également état de solutions à court terme pour pallier le problème de couverture financière du budget 2012. Ce communiqué de presse fait suite à diverses déclarations des représentants de l'HFR, relayées ces derniers jours par les médias.

Le groupe PDC-PBD regrette la manière dont l'HFR communique au compte-gouttes les informations relatives tant au financement de l'institution sanitaire qu'à sa planification hospitalière en lien avec les diverses missions assurées tant dans les hôpitaux de soins aigus que dans les sites de réadaptation et de médecine gériatrique. Cette communication provoque l'inquiétude de la population et des professionnels de la santé de notre canton.

Le groupe PDC-PBD demande que le Grand Conseil puisse exercer sa haute surveillance, conformément à l'article 43 LHFR. A cette fin, notre Parlement doit pouvoir disposer des informations nécessaires.

Il prie dès lors le Conseil d'Etat de bien vouloir déposer un rapport décrivant les diverses orientations stratégiques en discussion à l'HFR, ceci tant sur le plan de ses missions que de leur financement.

S'agissant des options à court terme, il prie le Conseil d'Etat de répondre dans le rapport également aux questions suivantes:

- > Comment a été préparée la transition au nouveau financement hospitalier?

- > Dans ce cadre, pourquoi les calculs retenus au budget 2012 (valeur par point DRG 10 770 francs) se sont-ils quelques mois plus tard révélés trop hauts (valeur retenue provisoirement à 10 150 francs)?
- > Les salaires et les conditions de travail de l'HFR sont-ils vraiment parmi les meilleurs en Suisse, ainsi que l'a déclaré la DSAS dans un interview?
- > Est-ce là l'explication du refus de financement des assureurs-maladies?
- > La maternité de Riaz est-elle en danger ?
- > Qu'en est-il de la mission de soins aigus de Riaz et Tavel?

S'agissant des options à moyen et long termes, le Grand Conseil souhaite être informé sur l'avenir des sites actuels de l'HFR (Fribourg, Riaz, Tavel, Billens, Châtel-Saint-Denis, Meyriez, HIB-Estavayer-le-Lac) ainsi que sur leurs futures missions. Il demande des informations précises sur les investissements d'ores et déjà prévus, tel celui de Meyriez, ou sur ceux évoqués dans le communiqué de presse de l'HFR, tel «l'agrandissement de l'HFR site Fribourg ou la construction d'un nouveau bâtiment en un lieu approprié.

Le groupe PDC-PBD attend du Conseil d'Etat un rapport complet indiquant toutes les options et variantes permettant d'assurer la couverture des soins hospitaliers pour l'ensemble de la population de notre canton.

L'inquiétude étant grande au sein de la population, et des mesures étant déjà annoncées pour le budget de l'année en cours, le groupe PDC-PBD demande que le Conseil d'Etat réponde au présent postulat d'ici à la prochaine session (juin 2012) et requiert l'application de la procédure accélérée au sens de l'article 175 LGC.»

La Présidente. Je confirme que je suis en possession de la requête dont a parlé le député Jean-Pierre Siggen et que nous traiterons de son insertion dans le programme de cette session à la séance de Bureau qui aura lieu demain matin.

Castella Romain (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a étudié le rapport de la Direction de la DSAS avec attention et la remercie bien entendu pour son élaboration et également pour ses comptes tenus avec rigueur et, nous le précisons, nous la remercions. Cependant, il y a bien sûr un mais. Nous nous interrogeons sur le manque de transparence, et c'est sur ce point que nous ne pouvons pas l'accepter, concernant la situation du HFR. En effet, il ressort aujourd'hui une situation que l'on peut qualifier de catastrophique, surtout si on lit les médias aujourd'hui et la mobilisation qui se trame autour de ces annonces qui vont un peu à vau-l'eau si je peux me permettre. Une situation qui pourrait conduire à la suppression de services et de prestations au niveau du sud surtout. Nous nous posons un grand nombre de questions quant à la

communication et à l'anticipation du HFR pour arriver à une telle situation. Plus grave encore, le rapport est, si l'on peut se permettre, tout bleu tout rose. C'est un peu ce que l'on a pu comprendre en l'étudiant alors que les signes évidents de dégradation planaient et planent toujours sur le système de soins. Est-ce un manque de transparence volontaire de la part de l'ancien conseil d'administration qui siégeait jusqu'au 31 décembre 2011 ou est-ce, comme nous avons pu le lire dans la presse, un manque de priorité attribué à ces secteurs. Il semble à notre groupe que le tiers du budget de l'Etat qui est affecté au secteur de la santé et des assurances sociales devrait être une priorité et surtout un souci permanent. Nous regrettons ce manque de rigueur qui pourrait avoir une grave conséquence évidente sur les prestations de notre réseau de soins, notamment pour les régions. Situation inacceptable à nos yeux et qui aurait dû faire l'objet de quelques paragraphes dans le rapport de la DSAS.

La Présidente. Je relève juste que nous sommes au chapitre consacré aux comptes de la Santé et des affaires sociales et que le chapitre consacré au rapport viendra juste après. Simplement pour préciser dans quel contexte nous sommes en train de discuter.

Morand Patrice (PDC/CVP, GR), rapporteur. Je prends acte du dépôt du postulat du groupe PDC-PBD. La CFG a aussi le souci de la planification hospitalière.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je prends acte des remarques qui viennent d'être faites, qui ne sont pas forcément adressées à la bonne personne. J'aimerais ici vous rappeler en préambule que la loi sur le nouveau financement hospitalier, que vous avez votée l'année dernière, a changé les rôles des uns et des autres. Le conseil d'administration de l'HFR a un rôle et une responsabilité plus grande, qu'il doit assumer de manière indépendante. Il a la compétence d'attribuer aux sites les différentes missions confiées par la planification hospitalière et il a également la responsabilité de présenter des comptes équilibrés, le cas échéant de présenter des mesures. C'est d'ailleurs un article de loi que vous avez amendé l'année dernière qui demande que les comptes soient équilibrés, et au cas où ils ne le sont pas, des mesures doivent être présentées dans les trois ans qui suivent. Seule la fermeture d'un site en fait reste de la compétence du Conseil d'Etat; le cas échéant la procédure se passe conformément aux règles en vigueur, c'est à dire qu'il y a un examen de la commission de planification sanitaire. Lors des débats sur cette loi, j'avais relevé le changement de rôle, le changement de paradigme: l'Etat devient un acheteur de prestations et j'avais également relevé le fait que certaines prestations devraient être revues. Il appartient

au conseil d'administration du HFR de prendre ses responsabilités. La loi cantonale est une application de la loi fédérale qui a voulu mettre les hôpitaux sous pression financière et on voit aujourd'hui le résultat. Le Conseil d'Etat conserve son rôle politique, son rôle de médiation et son rôle de garant du respect du but général, soit que la population ait accès à des soins de qualité. Il n'appartient pas au Conseil d'Etat en tant que tel de s'immiscer dans la gestion du conseil d'administration.

Je prends acte du dépôt du postulat. Le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé sur ce postulat puisqu'il en a connaissance maintenant. Nous y répondrons dans les délais décidés par le Grand Conseil.

En ce qui concerne le manque de transparence qui a été relevé par M. le Député Castella, j'aimerais dire que la transparence a toujours été de mise. J'ai informé la CFG de la situation au moment de l'élaboration du budget 2012. Nous avons eu une discussion avec l'Administration des finances, nous avons été d'accord de faire un budget 2012 qui tienne compte d'un DRG à 10 700 francs, c'est le prix que l'hôpital fribourgeois devrait toucher pour pouvoir accomplir sa mission. Les discussions avec l'Administration des finances ont été très claires, il était déjà évident qu'il serait difficile d'obtenir ces montants auprès des assureurs et qu'au cas où ces montants ne seraient pas octroyés, il y aurait une rectification et l'Administration des finances en tiendrait compte durant l'année 2012 pour pallier à ce manque de budget. Des conséquences de l'ordre de 10 à 15 millions avaient été annoncées. J'ai informé la CFG de cet état de fait lors de la discussion sur le budget 2012, donc je crois que là les choses étaient très claires.

Ce qui se passe aujourd'hui c'est qu'effectivement, comme dans de très nombreux cantons en Suisse, les discussions tarifaires sont en échec de négociation et les tarifs qui sont demandés par les assureurs ne permettent pas d'assumer les charges en tant que telles. Vous avez peut-être entendu cette semaine, en même temps que l'hôpital fribourgeois, les HUG annoncent un manque tarifaire de 350 millions. La situation est identique dans d'autres cantons, donc ce n'est pas une situation propre au canton de Fribourg, plusieurs cantons sont confrontés à ces manques tarifaires.

Dans le cadre du bouclage des comptes, M. le Directeur des finances l'a dit tout à l'heure, c'est une provision de 8 millions qui a été décidée par le Conseil d'Etat pour pallier à ce manque tarifaire. Cela laisse déjà une marge par rapport à la bonne marche de l'hôpital fribourgeois et nous examinerons et suivrons avec beaucoup d'attention le dossier. Il y a, d'une

part, des premières économies qui sont recherchées à l'intérieur de l'HFR, sur la durée de séjour, sur une meilleure facturation mais aussi à l'intérieur des différents départements. Hier soir une séance a eu lieu avec l'ensemble des cadres pour voir quelles sont les mesures qui peuvent être prises sans toucher aux prestations de qualité à fournir à l'ensemble de la population fribourgeoise. Ensuite il reste des inconnues: savoir si par rapport au budget proposé par l'HFR le nombre de points peut varier en fonction des prestations qui seront faites et puis il reste également l'augmentation de l'activité. Si on regarde les comptes de l'HFR sur les cinq dernières années, chaque année il y a eu une augmentation de l'activité, donc des recettes supplémentaires. Donc là il y a encore une marge d'inconnues qu'on ne maîtrise pas aujourd'hui mais que nous suivrons avec beaucoup d'attention pour que l'hôpital fribourgeois puisse continuer à remplir sa mission. Maintenant sur les mesures à plus long terme, vu les discussions tarifaires avec les assureurs, il est normal que le conseil d'administration du HFR prenne ses responsabilités et planche sur des mesures qu'il examine attentivement pour voir quelles sont celles qu'il pourrait prendre ces prochaines années pour tenter de maîtriser les coûts de fonctionnement de l'hôpital fribourgeois. Il y a encore une chose qui paraît importante, c'est la réflexion globale que doit faire le conseil d'administration sur les masterplans d'investissement. C'est avec ces remarques que je termine.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011

Direction de la santé et des affaires sociales

Morand Patrice (PDC/CVP, GR), **rapporteur**. Le rapport d'activité de la Direction de la santé et des affaires sociales ne donne lieu à aucune remarque particulière. Nous retrouvons par chapitre les différents secteurs composant la Direction en précisant que s'ajoutent séparément à ce rapport, ceux pour le HFR, le Réseau fribourgeois de santé mentale et le rapport de l'ECAS. Le rapport d'activité est très complet et comprend de nombreuses statistiques.

Direction et Secrétariat général, pt 2.3 – Réseau hospitalier fribourgeois: l'année 2011 a été marquée par des mutations à plusieurs postes importants, à commencer par l'annonce de la retraite pour septembre 2012 du directeur général, M. Hubert Schaller. Pour lui succéder, le Conseil d'Etat a nommé M^{me} Pauline de Vos-Bolay, de Genève. Les deux médecins-chefs du département de gynécologie-obstétrique ont démissionné au printemps. Dans l'incertitude concer-

nant leur succession, le HFR a – maladroitement à mon avis – annoncé en août une réduction temporaire des prestations de l'Hôpital cantonal. Cette incertitude a créé un grand manque de confiance et un déficit d'image à l'encontre de l'hôpital. Le manque à gagner financier n'est pas chiffrable. Merci surtout au personnel qui a assuré l'intérim dans des conditions difficiles! Il faudra un certain temps aux nouveaux médecins-chefs et à la nouvelle équipe pour créer à nouveau ce climat de confiance tant nécessaire dans un hôpital. En fin d'année, le Conseil d'Etat a nommé le nouveau conseil d'administration du HFR pour la période 2012–2015. La présidence est assumée par M. Philippe Menoud. Sur le plan des infrastructures, un nouveau bâtiment de radiologie a été inauguré à Riaz en novembre dernier. Le site de Meyriez a fait l'objet d'un important projet de transformation et agrandissement, projet qui a été accepté par la population du district du Lac le 5 février dernier et devra passer devant le Grand Conseil tout bientôt.

Service de la santé publique, pt 4.2: on retrouve le chiffre de l'enveloppe globale corrigée de 189 651 871, soit l'excédent du compte de fonctionnement. On peut lire que le Conseil d'Etat a payé un montant de 715 899 frs au titre de subvention cantonale aux frais d'étude relatif au projet de Meyriez. Chapitre 5: l'Etat a financé 20 944 955 francs d'hospitalisations hors canton en 2011. Soins et aides familiales à domicile: le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter la dotation de 86 EPT jusqu'en 2015 afin de donner plus de forces de travail à ce service devant décharger l'activité hospitalière.

Service dentaire scolaire: comme déjà cité dans les comptes, le Service doit trouver son rythme de croisière après les mutations de l'année dernière et l'arrivée de M^{me} Claude Bertelto Küng, cheffe de service.

Service de planning familial et d'information sexuelle: ce service a été fusionné avec celui du médecin cantonal. Cela permet des synergies et réduit la charge administrative. Sa responsable est M^{me} Christine Noyer, cheffe de service adjointe.

Service de la prévoyance sociale: le Conseil d'Etat a décidé de reconnaître 40 nouveaux lits médicalisés long séjour: 30 en Sarine, 2 en Singine, 6 en Gruyère, 2 en Glâne; ainsi que 26 lits supplémentaires court séjour: 21 en Sarine, 1 en Singine, 1 en Gruyère et 2 dans le Lac. Au 31 décembre 2011, le canton comptait 2501 lits dans les EMS.

Service de l'action sociale: l'aide matérielle accordée aux demandeurs d'asile, les frais du personnel d'encadrement et d'administration et les frais de fonctionnement se sont élevés en 2011 à 14 millions, dont 1,457 à charge de l'Etat.

Service de l'enfance et de la jeunesse: on peut rappeler que le Conseil d'Etat a alimenté un fonds cantonal d'incitation à la création de places de crèches et d'accueil extrascolaire.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Rien à ajouter.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR). Vous connaissez mes affinités, je suis médecin-chef de chirurgie orthopédique au HIB. A la page 7, au chapitre 4, pt 4.1, au dernier paragraphe, il est mentionné: «Les discussions avec le canton de Vaud et les travaux se sont poursuivis dans le but de définir un nouveau statut juridique pour l'Hôpital intercantonal de la Broye». Actuellement et depuis bientôt plus de 13-14 ans, le HIB a un statut juridique de société simple. Le canton de Vaud a avalisé le nouveau statut juridique et on attend toujours, pour des raisons qui ne sont pas toujours très claires, l'aval du Conseil d'Etat fribourgeois. Cette situation est difficile pour la gestion financière de l'institution puisque dans les transactions bancaires, notamment dans les lignes de crédits, les banques font de la difficulté avec cet statut de société simple. Dès lors, je me permets de demander une explication à la commissaire du gouvernement.

Morand Patrice (PCD/CVP, GR). J'ai effectivement lu, comme M. Zadory, à la page 7, le point 4.1. Je laisse de suite la parole à M^{me} la Commissaire pour répondre à la question de notre collègue, M. Zadory.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Le projet du nouveau statut fait l'objet de discussions entre le canton de Vaud et le canton de Fribourg. Nous devons encore régler deux derniers éléments, notamment en lien avec le nouveau financement hospitalier. Je rencontre lundi prochain M. le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard pour régler les derniers points en suspens. Ensuite, nous pourrons, tant le canton de Vaud que le canton de Fribourg, aller devant les Conseils d'Etat respectifs. Ensuite le processus va suivre la procédure habituelle avec la commission interparlementaire, qui doit siéger avant que les deux Grands Conseils n'en soient saisis.

En l'état, nous visons une introduction au 1^{er} janvier 2013 de ce statut. Le projet devrait être déposé tout prochainement devant le Conseil d'Etat.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

Rapport et comptes 2011

Etablissement cantonal des assurances sociales

Morand Patrice (PDC/CVP, GR), rapporteur. Très brièvement, l'Etablissement cantonal des assurances sociales est dirigé par M. Hans-Jürg Herren. Ses services, avec ses 250 collaborateurs, s'occupent d'allocations de maternité, de rentes vieillesse, de réductions de primes d'assurance maladie. Une information chiffrée pour 2011: le Service a porté en compte des cotisations AVS, AI, APG et chômage pour 469 911 000 francs et, surtout, versé des prestations pour 1 000 044 907 francs.

Castella Romain (PLR/FDP, GR). Notre groupe a pris connaissance de ce rapport et remercie bien sûr son directeur et surtout le conseil d'administration pour cette gestion rigoureuse. Je vous passe tous les commentaires positifs liés à la bonne marche de ce secteur. Néanmoins, selon certaines informations en notre possession, un audit a analysé le projet Vista, projet informatique intercantonal visant à réunir et gérer tous les dossiers informatiques en un seul système. A l'époque, on parlait d'un budget de 4-5 millions. Par la suite, il a été augmenté. Ensuite, il a été encore une fois augmenté. Dans l'intervalle, j'ignore si le Grand Conseil a été informé davantage mais à ce jour, selon le rapport de l'exercice 2011, on retrouve un peu plus de 27 millions au bilan de l'ECAS sous Vista. A propos de cet audit demandé au SITel, on ne trouve qu'un minuscule paragraphe qui dit dans son rapport «Il est parvenu à la conclusion qu'il s'agissait de très bonnes applications et qu'elles remplissaient les critères d'exigence très élevés». J'aimerais savoir, en l'état, si c'est l'ensemble de la réflexion du SITel sur ce système et quelle est la position de vos services vis-à-vis de ce projet Vista, maintenant qu'il est quasiment terminé ou en tout cas bien avancé, avec ce montant de 27 millions inscrit au bilan.

Morand Patrice (PCD/CVP, GR). Je remercie M. Castella pour sa question concernant ce projet Vista et m'empresse de donner la parole à M^{me} la Commissaire du gouvernement.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Effectivement, depuis que j'ai repris la présidence de la commission administrative de l'ECAS, nous avons traité du dossier du projet informatique Vista, qui avait été lancé en 2004. Nous l'avons suivi attentivement puisqu'il fait l'objet à chaque séance de la commission administrative d'un point à l'ordre du jour. Je rappelle que nous sommes, avec seize cantons suisses et la principauté du Liechtenstein, partenaires à ce projet. Ce projet informatique gère l'ensemble des prestations des caisses d'établissements

cantonaux d'assurances sociales de ces seize cantons et du Liechtenstein.

M. le Rapporteur l'a évoqué, je rappelle que c'est plus de 1 milliard de prestations qui sont versées annuellement par l'Etablissement cantonal, d'où l'importance d'avoir un système informatique performant. Le système en place jusqu'à maintenant était un système vieillissant, datant des années 1980 et qu'il faut absolument remplacer. Les premières discussions ne portaient pas sur 4–5 millions, mais étaient de l'ordre de 15 millions, si mes souvenirs sont bons. Sans activer les montants en place, cela faisait une différence en tant que tel.

Nous avons fait tout de suite une analyse, en 2007, en voyant que le premier projet, qui était de l'ordre 14–15 millions, n'était plus celui dont nous discutons en 2007 avec l'ensemble des cantons. Mais comme d'autres volets ou d'autres modules avaient été rajoutés, nous avons demandé justement un plan financier et demandé d'analyser aussi dans quelle mesure des projets pouvaient être découplés pour garder une maîtrise sur l'ensemble du développement du projet informatique; c'est ce qui a été fait. Puis en 2010, nous avons demandé effectivement au SITel de faire une analyse puisque nous n'avions pas les compétences informatiques pour faire une appréciation professionnelle. Nous voulions nous assurer que l'argent investi dans ce projet était à bon escient et que nous avions en place tous les garde-fous pour maîtriser l'ensemble du projet mais le développement aussi de toute l'informatique à l'Etablissement cantonal des assurances sociales.

L'audit fait par le SITel confirme tous ces éléments. Il nous a proposé quelques pistes d'amélioration qui ont toutes été approuvées par la société IGS qui est cette société qui développe le projet pour les seize cantons. Nous avons effectivement l'assurance que ce qui est en place offre de très bonnes applications et qu'elles remplissent tous les critères d'exigence. C'est un produit qui répond aux besoins de l'Etablissement cantonal d'assurances sociales. J'ai donné toute l'information à la Commission des finances et de gestion l'année passée. J'avais déjà donné l'information dans le cadre du budget 2012, ici aussi au plénum. Nous avons bien sûr informé le Conseil d'Etat de tout le projet. C'est volontiers que je mets le rapport d'audit à la disposition des députés qui seraient intéressés.

> Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 66 voix et 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Griwet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schmid (LA, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 66.*

S'est abstenu:

Schorderet G. (SC, UDC/SVP). *Total: 1.*

—

Communications

La Présidente. Je souhaite vous donner deux informations. En accord avec les postulants, nous allons traiter le postulat programmé à la fin de l'ordre de ce jour à un autre moment de la session. Nous déciderons demain matin au Bureau.

Je suis saisie d'une résolution des députés Olivier Suter et Louis Duc «Convention internationale sur les droits des paysans». Nous allons traiter de son insertion dans le programme également à la séance du Bureau de demain matin.

Je vous remercie pour votre précieuse collaboration et vous souhaite une bonne soirée. A demain!

—

- La séance est levée à 18 h.

La Présidente:

Gabrielle BOURGUET

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*

—

Deuxième séance, mercredi 2 mai 2012

Présidence de M^{me} Gabrielle Bourguet, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Commissions. – Postulat P2091.11 Nicolas Repond/Nicole Lehner-Gigon (nouveau concept structurel de prise en charge aux urgences de l’HFR). – Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire; entrée en matière et lecture. – Comptes généraux de l’Etat pour l’année 2011: Institutions, agriculture et forêts. – Rapport d’activité du Conseil d’Etat pour l’année 2011: Direction des institutions, de l’agriculture et des forêts. – Rapports et comptes pour l’année 2011: Etablissement d’assurance des animaux de rente (SANIMA). – Comptes généraux de l’Etat pour l’année 2011: Aménagement, environnement et constructions. – Rapport d’activité du Conseil d’Etat pour l’année 2011: Direction de l’aménagement, de l’environnement et des constructions. – Comptes généraux de l’Etat pour l’année 2011: bilan et récapitulation. – Projet de décret N° 7 relatif au compte d’Etat du canton de Fribourg; lecture et vote final. – Rapport d’activité du Conseil d’Etat pour l’année 2011: récapitulation et vote final. – Motion M1132.11 Vincent Brodard/Hans-Rudolf Beyeler (pour des transports publics attractifs dans tout le canton/pour un horaire cadencé intégral); prise en considération. – Elections.

La séance est ouverte à 8 h 40.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: MM. Daniel Brunner, Benjamin Gasser, Pascal Grivet, Albert Lambelet, Benoît Rey et Peter Wüthrich; sans: Charles Brönnimann, Romain Castella et Jean-Daniel Wicht.

M^{me} et M. Isabelle Chassot et Beat Vonlanthen, conseillère et conseiller d’Etat, sont excusés.

—

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du mercredi 2 mai 2012

Projet de loi N° 6 modifiant la législation sur les allocations familiales

Anne Meyer Loetscher, présidente, Antoinette de Weck, Louis Duc, Giovanna Garghentini Python, Benjamin Gasser, Nadine Gobet, Linus Hayoz, Gabriel Kolly, Nicole Lehner-Gigon, Gilles Schorderet, Jean-Pierre Siggen.

Projet de décret N° 9 portant dépôt d’une initiative cantonale à l’Assemblée fédérale (bannir l’huile de palme de nos assiettes)

Attribué au Bureau du Grand Conseil.

Projet de décret N° 10 relatif à l’octroi d’un crédit d’engagement additionnel en vue de l’équipement technique de trois établissements d’enseignement

Yvan Hunziker, président, David Bonny, Bruno Fasel-Roggo, Fritz Glauser, Nicolas Kolly, Hugo Raemy, André Schoenenweid, Gilles Schorderet, Jacques Vial.

Projet de loi N° 11 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD)

Pierre-André Page, président, Solange Berset, Daniel Brunner, Didier Castella, Eric Collomb, Jean-Pierre Doutaz, Christa Mutter, Stéphane Peiry, Thomas Rauber, René Thommet, Rudolf Vonlanthen.

Projet de loi N° 12 concernant la protection de l’enfant et de l’adulte

Benoît Rey, président, Jean Bertschi, Andrea Burgener Woefray, Antoinette de Weck, Yvan Hunziker, Emmanuelle Kaelin Murith, Nicolas Lauper, Pierre Mauron, Roland Mesot, Erika Schnyder, André Schoenenweid.

—

**Postulat P2091.11 Nicolas Repond/Nicole Lehner-Gigon
(nouveau concept structurel de prise en charge aux urgences de l'HFR)¹**

Prise en considération

Repond Nicolas (*PS/SP, GR*). Dans sa réponse à notre postulat déposé en juin 2011, le Conseil d'Etat fournit une grande partie des questions et réponses citées dans le rapport sur la prise en charge des urgences préhospitalières datant d'août 2011, lui-même relatif au projet de loi du même nom.

Le groupe socialiste, ma collègue Nicole Lehner-Gigon et moi-même sommes heureux que notre postulat ait éveillé des interrogations utiles à ce projet de loi et aux nombreuses questions que la population, que nous-mêmes nous nous posons sur les urgences en général, ainsi que sur l'HFR et son fonctionnement.

Dans ce rapport d'août 2011, le Conseil d'Etat ne répond pourtant pas encore complètement à notre question portant sur le désengorgement des urgences de l'HFR, surtout de celles des sites de Riaz, Tavel et Meyriez. Nous espérons donc que nous trouverons ces réponses dans le message du projet de la future loi que nous devrions étudier et adopter ces prochains mois. En effet, le rapport d'août 2011 est très bien rédigé et est concret et concis quant à l'HFR cantonal, mais nous pensons que les députés et la population en attendent plus au sujet des autres sites de l'HFR, surtout en ces temps où les nouvelles sont tout, sauf réjouissantes pour ces derniers.

Pour en revenir aux urgences et au rapport d'août 2011, nous avons compris que le SMUR et la Centrale 144 fonctionnent bien en Sarine, mais qu'en est-il des régions périphériques? Comment sont organisés concrètement la réception, le tri et l'orientation des patients aux urgences des HFR Riaz, Tavel et Meyriez? Nous n'avons pas reçu de réponses précises à ce sujet. Aussi sommes-nous impatients de les obtenir, d'en débattre avec ce projet de loi et de trouver les meilleures solutions aux questions que nous avons posées, cela afin que les urgences et le fonctionnement de l'HFR soient plus efficaces et donc meilleurs qu'aujourd'hui. Pour cela, il faudra aussi que tout le monde, que tous les partis politiques soient conscients que les urgences et leurs structures sont la porte d'entrée d'une institution hospitalière, sa carte de visite en somme. De même, des urgences bien structurées et organi-

sées avec, en plus, une excellente coordination entre le réseau hospitalier et les médecins de premier secours et de garde représentent un peu plus de frais à la base, mais, souvent, beaucoup moins par la suite. En effet, des patients ou des accidentés bien dirigés et examinés dès leur admission aux urgences sont surtout des patients qui vivent, qui sont plus rapidement guéris et qui ont moins de séquelles par la suite; donc diminution des coûts de la santé.

Ces coûts nous affolent aujourd'hui, ainsi que le conseil d'administration de l'HFR et ses cadres. Mais, comme dit l'adage, «il vaut mieux prévenir que guérir»! Aussi, si des solutions peuvent diminuer les temps d'attente, augmenter la qualité, la sécurité et les résultats des soins pour les patients et, en plus, diminuer les coûts de la santé à moyen terme, il n'y a pas à hésiter et il faut aussitôt les étudier. Ce sont là les buts de notre postulat et c'est pourquoi le groupe socialiste le soutiendra à l'unanimité et vous convie à en faire de même.

Gamba Marc-Antoine (*PDC/CVP, FV*). Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique a analysé la réponse du Conseil d'Etat au postulat P2091.11. Il semble que la future loi – ou son projet – et le concept des urgences préhospitalières répondront aux problèmes soulevés par les postulants. Est-ce bien exact que le projet de loi – qui fait un peu peur avec son abréviation «LUP» – arrivera avant la fin de juin 2012?

Mon groupe vous propose d'accepter ce postulat. Et je déclare mes intérêts: je suis médecin généraliste, pêcheur et non-chasseur.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Depuis hier, je n'ai pas changé de centre d'intérêts: je suis toujours et encore médecin-chef de chirurgie orthopédique à l'HIB.

Ce postulat pose un problème de fond et c'est celui du triage et de la prise en charge. Je crois que c'est le nœud du problème qui, depuis des années, nous préoccupe dans tous les hôpitaux de périphérie et du centre. Naturellement, il faut remettre ce postulat dans le contexte de la pénurie des médecins de premier recours. On pourrait croire qu'il est un coup d'épée dans l'eau puisque la loi sur les urgences préhospitalières est dans notre collimateur et que nous devons bientôt la traiter. Cependant, je pense qu'il est bon, de temps en temps, de faire des injections de rappel et de faire avancer le schmilblick.

C'est dans ce sens que le groupe de l'Union démocratique du centre, à une courte majorité, appuiera ce postulat.

¹ Déposé et développé le 9 juin 2011, BGC juin 2011 p. 1329; réponse du Conseil d'Etat le 13 mars 2012, BGC pp. 1079ss.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Pas de liens d'intérêts! Un petit peu boiteux chronique, mais pas d'autres intérêts!

Le groupe libéral-radical a étudié avec attention ce postulat. Nous relevons la problématique évoquée par les postulants et reconnaissons la nécessité d'avoir un concept de prise en charge des patients mieux ordonné et plus efficace.

Le groupe soutient ce postulat dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat, lequel relève qu'un concept est déjà en voie de réalisation et que le message accompagnant le projet de loi sur les urgences préhospitalières fera office de rapport. Par contre, on attend aussi un peu plus que ce que prévoit ce rapport en la matière.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical, à la majorité, soutient ce postulat.

Schafer Bernhard (ACG/MLB, SE). Die Fraktion des Mitte-Links-Bündnisses unterstützt das vorliegende Postulat, welches ein neues Konzept für die Notfallversorgung im freiburger Spital verlangt und schliesst sich der Empfehlung des Staatsrates an, das Postulat für erheblich zu erklären.

Bei der Ausarbeitung des umfassenden Konzepts über die präklinische Notfallversorgung wie auch beim Gesetz über die präklinischen Notfälle gilt es nachfolgenden Aspekten besondere Beachtung zu schenken:

Eine gute präklinische Notfallversorgung muss grundsätzlich mit einer ärztlichen Betreuung einhergehen. Die Ausgestaltung und Organisation derselben muss dabei differenziert betrachtet werden. Gut funktionierende Versorgungssysteme in den Bezirken, wie beispielsweise das aktuelle Sensler Modell, Gesundheitsnetz Sense, Ambulanz Sense, Freiburger Spital und Sensler Ärzte, müssen in der Konzeptausarbeitung berücksichtigt werden. Aufgrund der geographischen Struktur des Kantons Freiburg kann die präklinische Notfallversorgung nicht nur zentral vom Kantonshauptort aus organisiert werden, sondern muss vielmehr dezentral erfolgen. Die im Kanton vorgegebenen Distanzen verlangen mehrere Standorte. Eine Reorganisation schliesslich muss der Bevölkerung einen Mehrwert bringen und darf nicht nur mehr kosten. Die Schaffung einer effizienten und neuartigen Telefontriage ist zu begrüssen. Diese muss aber absolut neutral sein.

Nebst der Ausarbeitung eines Konzepts über die präklinische Notfallversorgung gilt es aber auch Massnahmen einzuleiten, welche den beunruhigenden Rückgang der Zahl der ärztlichen Grundversorgerinnen und Grundversorger ent-

gegenwirken. So ist es für uns grundlegend, dass die vorgeannten Punkte im Konzept über die Notfallversorgung und im Gesetz über die präklinische Notfälle Eingang finden. In diesem Sinne unterstützen wir das vorliegende Postulat.

Lehner-Gigon Nicole (PS/SP, GL). J'ai déjà eu l'occasion, ici, de m'inquiéter de la difficulté pour les Fribourgeoises et les Fribourgeois d'être pris en charge quand ils ont besoin de soins urgents. Avec son concept global de prise en charge des urgences préhospitalières, le Conseil d'Etat montre qu'il se préoccupe de la situation. Toutefois, la bonne prise en charge médicalisée des urgences graves ne doit pas faire oublier que les personnes qui engorgent les services d'urgence le font pour des urgences que l'on peut qualifier d'ordinaires. En conséquence, j'espère que le concept global de prise en charge laissera une large place à la recherche de solutions pour orienter le plus judicieusement possible les patients. En effet, depuis le dépôt de ce postulat, les témoignages – quelquefois abracadabrants – d'usagers étonnés et mécontents du fonctionnement des urgences fribourgeoises se multiplient. Je place beaucoup d'espoir dans l'amélioration de ces services.

Avec ces remarques, je suis contente que tous les partis, à l'instar du Conseil d'Etat, acceptent ce postulat.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les intervenants qui se sont prononcés en faveur de l'acceptation de ce postulat. Le Conseil d'Etat partage les préoccupations des députés Nicolas Repond et Nicole Lehner-Gigon quant à la situation des urgences à l'Hôpital fribourgeois. Nous faisons un constat: il y a une réelle augmentation des consultations au service des urgences depuis cinq ans. Si je prends les statistiques de 2011, nous constatons une augmentation des consultations de plus de 10% et ça n'a eu de cesse d'augmenter, en tout cas depuis 2007. Cela est dû à différents éléments, mais notamment et effectivement au manque de médecins de premier recours – en tout cas à une pénurie annoncée –, mais aussi au fait que de plus en plus de citoyennes et de citoyens fribourgeois n'ont pas de médecin de premier recours. Lorsqu'ils sont confrontés à un souci de maladie, ils viennent aux urgences. Pour ça, nous sommes en train d'analyser, avec la Société de médecine du canton de Fribourg, une collaboration avec les médecins installés en ville et de pouvoir déployer des projets de consultation, dans le cadre des services de garde, des médecins installés à l'Hôpital sur des horaires encore à définir. Par exemple, cela pourrait être des horaires de type 18 h – 22 h, ou en tous cas dans ces marges-là. Ces projets sont analysés actuellement pour l'HFR Riaz et des discussions sont également en cours à l'HFR – Hôpital cantonal. Nous

avons aussi ouvert la permanence 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, à Meyriez, permanence qui fonctionne extrêmement bien et qui répond en tout cas à une partie de cette préoccupation.

Effectivement, par rapport à la réponse du triage, nous avons, dans le cadre du projet de loi sur les urgences préhospitalières, esquissé des pistes, notamment celle de consultations par télémédecine. Nous avons fait un test durant un mois – celui de l’Euro 2008 – avec l’introduction d’un SMUR 24 heures sur 24 et, en parallèle, une semaine de prise en charge des téléphones aux urgences par une société de télémédecine. Nous avons ainsi constaté qu’il y avait une réelle décharge des hôpitaux, mais aussi des médecins: ce système de triage permet en effet de prendre les meilleures décisions, d’orienter les patients vers les meilleures solutions – soit vers l’hôpital, soit vers le médecin de garde – ou encore, peut-être, de permettre à la personne de rester à domicile avec les conseils de professionnels. Là, effectivement, je rejoins les remarques du député Schafer: je trouve que c’est extrêmement important que la société, qui pourrait être choisie dans le cas où ce projet trouve sa concrétisation, soit neutre.

Ensuite, nous avons quand même déjà pris des mesures à l’Hôpital fribourgeois pour répondre à la surcharge des urgences. Une filière rapide a été mise en place au service des urgences de l’Hôpital cantonal depuis 2011. Là, nous voyons qu’effectivement les temps d’attente ont été nettement améliorés. L’Hôpital fribourgeois est en réflexion pour encore et toujours améliorer ses services de garde.

C’est donc avec ces remarques que je vous invite à accepter ce postulat auquel nous répondrons dans le cadre du message accompagnant le projet de loi. Le Conseil d’Etat avait effectivement annoncé un projet de loi devant le Grand Conseil avant la fin du premier semestre 2012. Il est possible que ce soit plutôt en septembre ou en octobre, parce que, suite au retour de la consultation, nous devons reprendre contact avec l’une ou l’autre région pour préciser certains éléments et arriver ainsi avec un projet qui puisse trouver une très grande majorité au Grand Conseil et répondre bien sûr aux préoccupations de l’ensemble des régions de notre canton. Cela devra être également fait en lien avec les discussions du Conseil d’Etat sur le programme gouvernemental, et surtout sur le plan financier: ce projet a en effet aussi des conséquences financières qui doivent être analysées dans le cadre des priorités du Conseil d’Etat sur l’ensemble des projets pour la prochaine législature.

- > Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 94 voix contre 2. Il n’y a pas d’abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 94.*

Ont voté non:

Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP). *Total: 2.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d’Etat pour qu’il lui donne la suite qu’il implique.

—

Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire¹

Rapporteure: **Emmanuelle Kaelin Murith** (PDC/CVP, GR).
Représentante du Conseil de la magistrature: **Nadine Gobet** (PLR/FDP, GR).

¹ Décret p. 1059.

Entrée en matière

La Rapporteure. Je vous propose d'accepter le décret tel que présenté.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Article unique, titre et considérants

- > Adoptés.
- > La lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 96 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Dutzaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz (LA,

UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 96.*

Comptes généraux de l'Etat (suite)

Institutions, agriculture et forêts

Thomet René (PS/SP, SC), rapporteur. J'aimerais tout d'abord, au nom de mes collègues de la Commission des finances et de gestion, remercier M^{me} la Directrice Marie Garnier et son secrétaire général, M. Claude Yerly, pour les informations détaillées qu'ils nous ont données concernant les comptes de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Le compte de résultats 2011 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts boucle avec des charges totales pour un montant de 351 147 000 francs contre 364 094 000 francs au budget, et des revenus de 272 610 000 francs contre 282 675 000 francs prévus au budget, soit un excédent de charges de 78 536 000 francs; le budget prévoyait 81 419 000 francs. Charges, revenus et résultats sont inférieurs de 3,5% par rapport aux chiffres du budget.

Le compte des investissements boucle avec un total de charges de 31 669 000 francs contre 26 710 000 francs prévus au budget, et des revenus de 13 224 000 francs contre 12 440 000 francs au budget. L'excédent de dépenses est donc de 18 444 000 francs, soit une augmentation de 29,25% par rapport aux montants prévus au budget.

Globalement, les résultats de tous les centres de charges sont inférieurs à ceux prévus au budget. Au-delà des explications que nous avons pu recevoir, nous pouvons relever les commentaires suivants sur les principaux écarts:

Au Service de l'agriculture, les travaux informatiques effectués par des tiers enregistrent une diminution de 100 000 francs en raison du report de projets prévus avec les partenaires de Berne et de Soleure dans le cadre de GELAN. Ces projets sont reportés en 2012.

Pour les versements au fonds des améliorations foncières, on relève une augmentation de 400 000 francs afin de maintenir la diminution nette de ce fonds à hauteur de 350 000 francs comme prévu. Le fonds des améliorations foncières se monte à 2 001 196 fr. 55 au 31 décembre 2011.

Le prélèvement sur le fonds de relance est inférieur au budget de quelque 311 000 francs, mais des projets sont encore en cours.

Dans les investissements, les prêts par le fonds rural enregistrent un dépassement de 5,4 millions de francs environ. Le nombre plus important de dossiers traités concerne notamment des installations solaires.

Au Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, on constate que la dotation prévue pour les vétérinaires officiels de 1,3 EPT n'a pas pu être atteinte puisqu'elle est seulement de 0,2 EPT.

Dans le secteur laboratoire biologie vétérinaire, on n'a pas utilisé le 0,5 EPT de chef laboratoire.

Dans le secteur inspectorat production primaire, transformation des viandes et abattoirs, on constate également que l'effectif des vétérinaires officiels prévu au budget n'a pas été atteint. Il y a une différence de 1,23 EPT. Ces différences sont liées aux grandes difficultés à trouver des vétérinaires qui aient la formation spécialisée nécessaire.

Dans les émoluments, on enregistre près d'1 million de moins que ce qui était prévu au budget. Il s'agit en fait d'un rabais accordé aux grandes entreprises. C'est une situation que nous avons déjà connue dans les comptes 2010 et qui devrait se reproduire. La Commission des finances et de gestion a demandé qu'à l'avenir, cette pratique soit prévue dans le cadre du budget.

Pour les forêts domaniales et autres propriétés de l'Etat, les coûts directs des salaires présentent une variation par rapport au budget 2011 d'environ 564 600 francs. Les différentes raisons sont les suivantes: des postes libres durant l'année en raison de décès et qui n'ont pas été repourvus, des postes utilisés partiellement libres, car utilisés en-dessous de leur quota et certains ouvriers qui ont été moins sollicités que le quota prévu au budget.

Les ventes de bois réalisées en 2011 sont inférieures aux prévisions. D'une part, les prévisions budgétaires ont été surestimées et, d'autre part, à cause de la crise de l'euro qui a frappé principalement les scieries et provoqué l'effondrement des prix pour les feuillus, le bois n'a pas pu être écoulé aussi facilement qu'auparavant; de plus, les équipes forestières avaient indiqué qu'elles prioriseraient la réalisation de travaux de régénération de forêts – soins aux jeunes, repeuplement – plutôt que les ventes de bois, compte tenu de cette situation.

Dans les investigations, la surveillance et l'assainissement des sites pollués, 1 million a été reporté sur 2012; ce million correspond aux travaux prévus et planifiés.

Les subventions cantonales pour tiers liées à des conventions-programmes enregistrent un dépassement de 500 000 francs, compensé par la non-utilisation des montants prévus pour les communes. Cette compensation est tout à fait acceptable dans cette unité de matière.

Au compte des investissements, dans la construction d'immeubles, un montant de 877 000 francs a été reporté pour la construction de la nouvelle pisciculture d'Estavayer-le-Lac.

Pour le centre de charges des vignobles, on notera que les bonnes récoltes et le marché tendu du vin entraînent des réserves de 33 500 litres de vin blanc et rouge dans le Lavaux; c'est une invitation à boire du Faverges et à organiser des sorties et des dégustations dans les caves de l'Etat.

Avec ces considérations, j'en ai terminé.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je remercie le rapporteur pour l'analyse détaillée, ainsi que la Commission des finances et de gestion. Avec une amélioration du compte de résultats, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts a respecté le budget qui lui avait été attribué; cela concerne l'ensemble de ses services, à l'exception des vignobles de l'Etat où le bénéfice escompté n'a pas été atteint. Cela est dû à un phénomène connu qui touche l'ensemble de la branche viti-vinicole, à savoir les difficultés d'écoulement des vins suisses, largement concurrencés par les vins étrangers. C'est pourquoi nous allons lancer une action promotionnelle pour les députés du Grand Conseil, en accordant un rabais de 20% sur plusieurs vins. A l'initiative du député Schorderet, cette proposition nous a été faite et, comme nous avons encore quelques réserves, nous offrons donc cette possibilité d'acheter à prix réduit les vins de l'Etat de Fribourg.

Peut-être encore juste une précision pour les émoluments sur les viandes: la baisse des recettes des émoluments est effectivement due à des rabais accordés aux entreprises d'abattage, mais aussi au nombre de bêtes abattues qui était inférieur à ce qui avait été annoncé par ces mêmes entreprises.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

—

Rapport d'activité du Conseil d'Etat

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Thomet René (PS/SP, SC), rapporteur. Le rapport de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts est très détaillé et nous donne une masse d'informations très importantes pour la compréhension de ses activités, parfois un peu marginales, de notre canton. Cependant, la lecture du chapitre 5, qui concerne le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, nous laisse quelque peu sur notre faim. On y lit que la restructuration décidée en 2010 a amené un regroupement des laboratoires agroalimentaires et de celui du SAAV. Ce regroupement devrait permettre la mise en place d'un centre de compétences apte à effectuer les analyses nécessaires aux contrôles officiels dans le domaine de la sécurité alimentaire et vétérinaire. Si le rapport nous donne moult détails sur toutes les catégories d'analyses et de prélèvements effectués, il n'y a pas un mot sur les modalités et les difficultés de cette restructuration. On sait que le chef de service a quitté le bateau. La loi élaborée avait notamment pour objectif d'assurer une linéarité dans les contrôles, mais on constate que ceux-ci suivent encore deux voies séparées, celle du vétérinaire cantonal et celle du chimiste cantonal. M^{me} la Commissaire du Gouvernement nous dira peut-être comment le Conseil d'Etat pense exercer sa haute surveillance dans le domaine de la sécurité alimentaire, soit, notamment, comment le Conseil d'Etat pense assurer la coordination des activités des instances compétentes et quelle va être la forme de l'unité administrative chargée de l'ensemble des activités de contrôles étatiques des données alimentaires, ces deux éléments ressortant de la loi que nous avons votée.

Avec cette remarque, nous proposons d'accepter le rapport de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Comme vous l'avez lu dans la presse il y a peu, nous avons nommé le responsable de l'unité administrative du SAAV en la personne de M. Grégoire Seitert, lequel était vétérinaire cantonal à Genève et s'est aussi occupé des affaires liées au cahier des charges du chimiste cantonal. M. Seitert est chargé de finaliser la fusion du SAAV entre les deux entités et de coordonner définitivement leurs activités. Vous savez qu'en 2014, ces deux entités devraient déménager dans le bâtiment du SAR à Givisiez et il sera dès lors plus facile aussi de faire une véritable unité dans ce Service. Les tâches dévolues à ce dernier changent en fonction des nouvelles législations. Nous avons fait récemment la loi sur les chiens et son règlement d'application, nous avons

des nouvelles tâches comme celle de l'examen du radon ou nous avons eu aussi la loi sur l'eau potable, laquelle a attribué de nouvelles tâches au Service. C'est donc un Service qui a été en constante évolution ces dernières années et il n'a pas été facile de finaliser jusqu'au bout la fusion. Cependant, la fusion administrative a été réalisée et chaque unité à l'intérieur du Service a des tâches bien précises. Maintenant, il sera de la tâche du prochain chef de ce Service de poursuivre et de finaliser cette fusion.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

—

Rapports et comptes pour l'année 2011

Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)

Thomet René (PS/SP, SC), rapporteur. Je m'arrêterai sur quelques éléments des résultats financiers. Les comptes des caisses d'assurance bovines, chevalines, porcines, caprines et ovines, des abeilles, de la volaille et des poissons sont regroupés. Cependant, vous en trouvez le détail grâce à la comptabilité analytique à la page 11 du rapport. Ces détails nous montrent que les réserves par animal et par colonie ont été rétablies. La situation financière des caisses d'assurance a obtenu une participation de l'Etat aux frais de lutte contre les épizooties de 50% et aux frais administratifs de 25%, pour un montant de 861 958 francs en 2011. En ce qui concerne les comptes pour l'élimination des déchets, avec des amortissements de 163 250 francs sur immeubles et installations des centres de Guin et de Châtillon, la caisse des déchets animaux clôt avec un bénéfice de 27 496 francs. Le fonds de réserve de ces comptes s'élève à 527 339 francs. Nous relèverons dans les caisses d'assurance, aux charges, que la variation de la valeur boursière des titres a connu un montant de 226 335 francs en 2011 contre 10 000 francs en 2010; c'est bien sûr la situation de la bourse qui a engendré ce résultat. Au bilan, le montant des titres s'élève à 14 446 233 francs après une réserve de fluctuation de 1 703 739 francs.

Avec la mise en évidence de ces quelques éléments, nous n'avons pas d'autre commentaire à ajouter sur le rapport d'activités SANIMA 2011.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport et de ces comptes.

—

Comptes généraux de l'Etat

Aménagement, environnement et constructions

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA), rapporteur. Zuerst möchte ich einen Dank an Herrn Staatsrat Ropraz und seinen Generalsekretär Pascal Aeby für den Empfang betreffend Detailabklärungen aussprechen. Als Berichterstatter freue ich mich, dass auch die Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion (RUBD) zum guten Ergebnis der Kantonsrechnung 2011 beiträgt, schliesst doch die Rechnung dieser Direktion mit 5,488 Millionen Franken oder ca. 7,4 Prozent besser ab, als budgetiert war. Bei der Investitionsrechnung 2011 beträgt der Nettoaufwand 55,875 Millionen Franken gegenüber einem budgetierten Betrag von 50,994 Millionen Franken, was einer Differenz von 4,880 Millionen Franken oder rund 9,6 Prozent entspricht.

Bevor ich zu den Zahlen komme, möchte ich auf die Problematik der Verschiebungen zwischen Budgetierung und effektiver Verbuchung innerhalb der Kostenstellen hinweisen, was die Lesung und das Verständnis der Rechnungszahlen beim Vergleich Budget-Rechnung um einiges erschwert. Der Vergleich der Anzahl Vollzeitstellen zwischen dem Rechnungsjahr 2011 mit 381,15 Vollzeitstellen und dem Vorjahr 2010 mit 384,61 Vollzeitstellen zeigt eine Reduktion von 3,46 Stellen.

Nun zu den einzelnen Kostenstellen.

3800 «Generalsekretariat»:

Beim Posten 3130.092 haben wir Kosten im Betrag von 250 000 Franken zur Wiederherstellung rechtmässiger Zustände illegaler Bauten. Eine Rückforderung der Kosten von Seiten der Schuldigen war im Jahre 2011 nicht möglich. Im Budget waren jedoch keine solchen Arbeiten vorgesehen, weshalb ein entsprechender Zusatzkredit in der Höhe dieses Betrages nötig war (Zusatzkredit Nr. 1025 vom 29. November 2011). 3632.200: Im Zusammenhang mit Programmvereinbarungen wurden auf diesem Konto Kantonsbeiträge für Gemeinden verbucht, budgetiert sind diese unter dem Konto 3637.200. 4260.030: Rückerstattung vom Autobahnamt (SAR) im Betrag von 237 000 Franken. 4630.200: Mehrertrag eidgenössische Subventionen. Dabei handelt es sich um einen Übertrag vom Jahre 2010 im Betrag von 417 000 Franken.

3805 «Bau- und Raumplanungsamt»:

3010.126: Besoldungen für Invalidenintegration. Bei diesem Posten war kein Betrag budgetiert, der Aufwand entspricht jedoch ungefähr dem Betrag der Rechnung des Jahres 2010.

Unter 3181.000 «Debitorenverluste» finden sich diverse Forderungen aus Baugesuchen, die wegen Zahlungsunfähigkeit abgeschrieben wurden.

Kostenstelle 3810 «Tiefbauamt»:

Da sehen wir Ausgleichszahlungen zwischen den Konten 3100.100 und 3150.200. 3110.100 ist ein geringerer Betrag Kaufmobilen, da die Bezugsmöglichkeit ab dem vorhandenen Vorrat möglich war. 4120.000: Durch verspätete Eingabe der Berechnungszahlen werden die Abgaben von Restoroute Gruyère und Lully erst im Jahre 2012 in Rechnung gestellt. 4250.000: Verkauf älterer Baumaschinen im Betrag von 54 000 Franken. 4511.007: Entnahme aus Rückstellung Kantonsstrasse, Landerwerb im Betrag von 381 179.30 Franken. Bei der Investitionsrechnung 5620.021 – 6300.200 sind keinerlei Subventionsanfragen oder -überweisungen erfolgt.

3815 «Kantonsstrassen-Ausbau»:

Hier haben wir eine Mehrabschreibung von 4,685 Millionen Franken. Auf der anderen Seite findet sich unter 4511.007 eine Entnahme aus Rückstellungen «Hauptstrasse H 189» für vorerwähnte Mehrabschreibungen von 4 Millionen Franken. Der verbleibende Restbetrag dieser Rückstellung beträgt Ende 2011 14 Millionen Franken. Investitionsrechnung 5010.003: Erwerb von Grundstücken und Eigentumsrechten im Betrag von 364 000 Franken. 6000.000: Grundstückverkauf eines Hofes in Ryaz betreffend Bau der H 189 vom Jahr 1998. 6300.000: Bundessubventionen. Das ist die Abschlussrechnung H 189, ein Mehrbetrag von ca. 9 Millionen Franken.

3820 «Kantonsstrassen-Unterhalt»:

Hier haben wir bei den Besoldungskosten unter 3010.100 einen Minderaufwand von 435 000 Franken. Im Budget waren 113 Vollzeitstellen enthalten, in der Rechnung sind es deren 108,15. Weiter ist eine Verschiebung zwischen Konten, Budgetierung und Rechnung feststellbar. Auf dem Konto 3141.300 «Strassenunterhalt» wurden 15,5 Millionen Franken budgetiert, verbucht wurden die Beträge auf den Konten 3141.308 und 4141.311. Darunter fällt auch der Zusatzkredit Nr. 1026 von 2,5 Millionen Franken, der nötig war, um dringende Unterhaltsarbeiten von Winterschäden zu finanzieren. Ebenfalls im Winterdienst und in den Signalisationen 3141.302 und 3141.303 waren Verschiebungen zwischen Budgetierung und Verbuchung enthalten. Posten 3144.000 «Gebäudeunterhalt und -sanierung»: Hier wurden 67 000 Franken für eine dringende Sanierung des Salzsilos in Prez-vers-Noréaz eingesetzt.

3825 «Autobahnamt»:

3060.001: Rentenleistungen infolge Stellenabbau im Betrag von 144 905 Franken.

3830 «Nationalstrassen-Unterhalt»:

Hier gab es ebenfalls Verschiebungen zwischen Budgetierung und Verbuchung. Das Strassenunterhaltbudget wurde unter 3141.300 budgetiert, verbucht wurde es unter 3141.314. Dasselbe im Winterdienst und bei den Signalisationen. 4260.014 ist eine Weiterverrechnung von Unfallschäden an Installationen im Betrag von 161 000 Franken.

3840 «Amt für Gewässer»:

Die Besoldungskosten fielen 54 000 Franken höher aus als budgetiert. Dies geht auf eine Mehranstellung eines wissenschaftlichen Mitarbeiters (0,5 Stellenprozent) zurück. Bei den Posten 5620.200 und 5670.200 – Totalbudget von 1,181 Millionen Franken – wurden diese Kosten alle auf dem gleichen Konto, nämlich auf dem Konto 5620.200 verbucht.

3845 «Amt für Umwelt»:

3199.006: Bei den Betriebskosten der Stützpunkte für Katastrophenhilfe handelt es sich um Mehrkosten für den Stützpunkt Murten. Das sind nachträgliche Kosten der Jahre 2008–2010, die im Jahre 2011 fakturiert wurden.

3850 «Hochbauamt»:

Beim Gebäudeunterhalt und bei den Renovationen 3144.000 haben wir einen Minderaufwand von 800 000 Franken. Wir sehen auf dem Konto 3300.001 «Abschreibungen auf Gebäuden» einen Mehraufwand von 9,8 Millionen Franken und auf dem Konto 4511.007 «Entnahme aus Rückstellungen» einen Mehrbetrag in ungefähr derselben Höhe.

Schliesslich noch zu der Investitionsrechnung: Erwerb Grundstück Route des Arsenaux: 6,35 Millionen Franken, Liegenschaftskäufe Pérolles 25: 14 Millionen Franken, Route des Daillettes 6: 12,5 Millionen Franken.

Soweit meine Ausführungen zu der Verwaltungs- und Investitionsrechnung.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je voudrais simplement remercier la Commission des finances et de gestion et ses deux rapporteurs pour l'examen attentif des comptes de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je n'ai pas de remarques complémentaires à formuler par rapport à celles de M. le Rapporteur.

Piller Benoît (PS/SP, SA). En examinant les comptes de trois services, soit le Service des constructions et de l'aménagement, le Service des ponts et chaussées et le Service de l'environnement, on remarque que les budgets relatifs aux traitements du personnel n'ont pas été complètement utilisés, certes pour de petits montants, mais de là à y voir une corrélation avec la lenteur du traitement des dossiers dans ces Services, lenteurs relatées récemment dans un article de la presse locale, il n'y a qu'un pas!

Ce pas, je me garderai cependant de le faire, comptant sur une explication de la situation par le commissaire du Gouvernement.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). J'ai une question concernant le compte des investissements de la Direction, à la page 342 des comptes de l'Etat, au bas de la page, soit la problématique de la protection contre le bruit. On trouve quelques petits montants dans les comptes courants, quelques petites dépenses et nous voyons ici que, sur le crédit 2008–2011 qui était de 7,2 millions de francs, seul un tiers a été utilisé. Nous savons qu'un cinquième ou un sixième du réseau routier cantonal doit être assaini contre le bruit. Dans le rapport, nous voyons qu'à la dernière année de ce crédit-cadre, on est toujours essentiellement aux études. Mon impression est que l'Etat et les communes n'avancent pas trop dans cette problématique et attendent de tout investir seulement dans les deux dernières années de l'échéance fédérale de 2018. Durant ce temps, aux abords de ces 100 kilomètres de routes à assainir, des voisins et la population souffrent. Vous savez qu'une exposition continue au bruit crée des problèmes de santé, crée des risques cardiaques.

J'aimerais demander à M. le Commissaire du Gouvernement quelle pourrait être la politique du Gouvernement pour améliorer, surtout raccourcir les délais, et inciter les communes à avancer plus vite dans l'assainissement contre le bruit.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. S'agissant du personnel, j'aurais peut-être l'occasion de donner quelques informations complémentaires lors du rapport d'activité. Juste en l'état, je donnerai, notamment sous le centre de charges 3810 (Service des ponts et chaussées), une information complémentaire. Nous avons effectivement une diminution de 0,5 EPT. C'est reporté sur un autre centre de charges, en l'occurrence le 3840 (section lacs et cours d'eau). Il y a eu un non-remplacement d'une partie d'un poste de secrétaire suite à un départ à la retraite. De plus, deux postes d'ouvrier qualifié n'ont pas encore été remplacés. Ces postes figurent toujours au budget.

Ces vacances se constatent également dans le montant utilisé pour le traitement du personnel, position 3010.100.

S'agissant de la problématique de l'assainissement du réseau routier, le canton dispose effectivement d'un délai jusqu'en 2018 pour assainir son réseau routier, respectivement pour toucher les subventions annoncées de la part de la Confédération. Une planification est en cours pour respecter ces exigences. On sait qu'actuellement environ 14 000 personnes dans notre canton sont exposées à un bruit qui n'est pas tolérable. Il y a donc une volonté de l'Etat d'aller de l'avant, de respecter le planning prévu. Naturellement, un important travail de collaboration avec les communes devra être mené. On va recourir notamment à la pose de revêtements phono-absorbants qui devraient permettre de limiter – je dirais – les problèmes de bruit pour les voisins.

> L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

—

Rapport d'activité du Conseil d'Etat

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA), **rapporteur**. Der detaillierte Bericht zeigt die enormen und sehr wichtigen Aufgabenbewältigungen in allen Abteilungen. Er ist sehr ausführlich und interessant gestaltet. Wir sehen die allgemeinen Berichte der Direktion generell und über die fünf ihr unterstellten Verwaltungseinheiten, das Bau- und Raumplanungsamt, das Amt für Umwelt, das Tiefbauamt, das Autobahnamt und das Hochbauamt. Dazu möchte ich nur einige der wichtigsten erbrachten Leistungen erwähnen. Zum Beispiel die Begleitung der Bauarbeiten am Poyaprojekt, die Begleitung diverser Strassenprojekte, den Erwerb von Grundstücken sowie die Förderung der überregionalen und interkantonalen Zusammenarbeit. Das seit Jahren bestehende Problem Durchgangszentrum für Fahrende scheint nun gelöst zu sein. Das Bundesamt für Strassen hat dem Gesuch der RUBD für die Vergrößerung des Rastplatzes Joux des Ponts A12 jura-seitig stattgegeben. Für die Verwirklichung des Platzes liegt der Ball nun beim Bund.

Es fand eine Änderung des Reglements betreffend des öffentlichen Beschaffungswesens statt. Die RUBD hat diese Änderung vorbereitet und der Staatsrat hat das überarbeitete Reglement am 5. September 2011 genehmigt. Beim Bau- und Raumplanungsamt gingen im Berichtsjahr 3267 Baubewilli-

gungsgesuche für Neubauten, Umbauten, Vergrößerungen, Renovationen oder Abbrüche ein, wovon deren 2721 an die Oberämter weiter geleitet wurden.

Auf Seite 61 des Berichtes ist der Vergleich der Vollzeitstellen 2010 und 2011, die ich in meinem Bericht zur Rechnung 2011 erwähnt habe, im Detail aufgezeigt.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). J'aimerais partager deux sujets avec vous. Le premier, déjà évoqué, a trait aux importants délais d'analyse des documents d'aménagement local. Je m'interroge: ne serait-il pas possible de mentionner cette question-là dans le prochain rapport d'activité et de nous donner un certain nombre d'informations sur l'amélioration de la situation, cela afin que ce rapport reflète la réalité du service sur ce point-là.

Un peu plus conséquent, mon deuxième point concerne la manière dont on rapporte les progrès enregistrés sur les bases naturelles de la vie: l'eau, l'air, le bruit, la biodiversité. Au fond, je constate que le rapport a pris l'option de suivre au pied de la lettre son caractère: c'est un rapport d'activité. On ne parle pas beaucoup des effets et des conséquences de l'action publique sur l'amélioration de la situation. Cela donne un peu l'impression que tout va bien dans le meilleur des mondes; ce qui n'est pas tout à fait le cas, comme j'aimerais justement l'illustrer.

Dans le rapport, il nous est dit que, par exemple pour l'eau, 19 024 analyses des eaux de surface et superficielles ont été effectuées. On nous parle du nombre d'inspections, de permis octroyés, de cas de pollutions et d'autres choses de cette nature. Nous apprenons aussi que des recherches sont faites sur les sources de pollution aux phosphates dans le lac de Morat et que toutes les communes concernées ont été informées sur la qualité de leurs eaux; mais nous n'en apprenons pas plus sur la qualité de l'eau dans le canton et ses différentes régions. La comparaison avec d'autres cantons de Suisse, en analysant le projet d'Agenda 21 du canton de Fribourg déposé à Berne, nous enseigne que les eaux dans le canton de Fribourg sont encore polluées par beaucoup de phosphates. Nous sommes en dernière ou avant-dernière position en Suisse. Il serait intéressant de savoir, au fond, ce qui s'améliore et ce qu'il nous reste à faire dans ce domaine-là.

Au sujet de l'air, le rapport nous apprend qu'il y a eu 17 900 contrôles par les ramoneurs, 38 inspections de chaudière, etc. Nous apprenons aussi, sur le site où se trouvent les résultats de la surveillance des immixtions, que certaines mesures du plan d'action ont eu du succès, mais nous n'en saurons pas beaucoup plus sur l'évolution en général de la

santé de l'air dans les différentes régions du canton. C'est aussi une chose qui pourrait nous intéresser, soit savoir comment les choses s'améliorent.

Pour le bruit, finalement, le rapport nous rappelle qu'en 2006, 14 000 personnes étaient soumises à des émissions dépassant les normes et que nous avons jusqu'en 2018 – comme le disait ma collègue M^{me} Mutter – pour assainir la situation. Les 45 projets d'assainissement sont engagés, mais on ne sait pas au fond quels résultats ont déjà été produits et ce qu'il reste à faire; ces informations nous intéresseraient énormément pour pouvoir comprendre la situation.

Je n'ai pas non plus trouvé de données sur la biodiversité. Pourtant, je trouve que c'est un thème important!

Si je fais référence à ces aspects-là, c'est parce que le rapport d'activité – et l'analyse qu'on en fait – est notre principal instrument à nous, membres du Grand Conseil, pour pouvoir assumer notre tâche de haute surveillance. Dans ce sens, il serait utile que nous puissions compter, dans la prochaine version, sur ces différents aspects-là, sur des objectifs de référence, un peu quantifiés, ainsi que sur des données qui nous permettent d'en suivre les progrès, pas seulement en termes d'argent et de réalisations, mais aussi sur ce qu'on a pu obtenir et quels succès ont pu être enregistrés.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a étudié avec satisfaction le rapport d'activité du Conseil d'Etat. Il souhaite toutefois recevoir deux compléments d'information.

Tout d'abord, vu l'importance du chantier de la Poya et les risques inhérents à ce type de construction, nous aurions aimé être informés sur l'état actuel de ce projet. En effet, les expériences passées nous appellent à la prudence. Devons-nous nous attendre à des surprises? Nous serions ravis, M. le Commissaire, que vous puissiez nous rassurer quant à l'avancement de ce chantier colossal et sensible.

D'autre part, en complément aux interventions des députés Piller et Thévoz, nous avons lu avec intérêt les statistiques concernant le nombre de dossiers traités par les services de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Nous nous inquiétons de constater que, de manière générale, le nombre de demandes traitées est largement inférieur au nombre de dossiers enregistrés. Pour exemple, si 3267 permis de construire ont été déposés, seuls 2721 ont été traités. Plusieurs communes ont également dénoncé la lenteur des procédures en matière d'aménagement du territoire. Nombre de projets sont d'ores et déjà

freinés ou reportés en raison de ces lenteurs. M. le Commissaire, nous souhaiterions connaître les mesures que vous et vos Services entendez prendre pour éviter que la situation, déjà tendue, continue à se péjorer.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Comme de nombreux députés dans cette enceinte, j'ai été interpellé par de nombreux syndicats à propos des lenteurs dans les procédures de permis de construire et des plans d'aménagement. Mais il n'y a pas que des problèmes, car je connais un dossier de demande préalable où il y a eu une excellente collaboration avec le Service cantonal, le maître d'œuvre et le bureau d'urbanisme. Toujours est-il que des retards sont importants dans de nombreux dossiers et il faut l'améliorer. Est-ce de nombreux changements dans le personnel ou de trop nombreuses roades qui péjorent le fonctionnement? Est-ce le temps perdu à gérer le programme informatique DATEC qui ne fonctionne pas vraiment bien? D'après les informations que j'ai obtenues, le système DATEC ne remplit pas les besoins quotidiens des gens. Le cahier des charges ne correspondrait pas aux besoins du Service. Ce système aurait obligé le Service à revoir toute la procédure de demande de permis de construire. Ne serait-il pas plus judicieux de s'équiper d'un système qui a déjà fait ses preuves? Concernant les demandes d'élaboration d'un plan d'aménagement, je suis convaincu qu'il y a possibilité de simplifier et de raccourcir la procédure. Pour l'élaboration d'un plan d'aménagement, le maître d'œuvre doit d'abord mandater un bureau d'urbanisme, lequel élabore un projet avec, comme guide, les lois en vigueur et les règlements communaux. Deuxième étape, sa présentation à la commune, puis sa transmission par le conseil communal à son propre bureau d'urbanisme pour un préavis; durée: deux à trois mois de délai également. Si tout va bien, la commune transmet le dossier au canton dont les urbanistes analysent à nouveau le dossier quelques mois. En résumé, au minimum trois bureaux d'urbanisme se penchent sur un projet de PAD. Ce sont tous des professionnels, donc compétents. Dans une entreprise privée, on ne peut pas faire trois fois le même travail avant que la version définitive ne soit validée. Le canton ne devrait-il pas établir une directive pour standardiser les demandes et éviter que trois bureaux traitent simultanément les mêmes dossiers, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition, bien sûr? Je suis convaincu que l'on peut économiser des années d'attente avec une procédure où l'on responsabilise les différents bureaux.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Le groupe socialiste a également examiné avec attention ce rapport et partage les avis qui ont été émis jusqu'alors. J'éviterai donc d'inutiles redites. Il attend les réponses du commissaire du Gouvernement. Un sujet préoccupe particulièrement les députés du sud du

canton, notamment les députés gruyériens, et c'est celui de l'antenne prévue initialement sur le sommet du Moléson. Pouvez-vous, à l'heure actuelle, donner d'autres indications à ce sujet, notamment répondre aux questions suivantes : nous savons bien que vous avez changé de casquette depuis lors, passant de préfet à conseiller d'Etat et que vous avez même mis cette casquette sur le bord d'une table en vous refusant dans ce dossier, mais je pense qu'il est utile de donner certaines informations. Qu'en est-il notamment de la politique de discussion qui a dû avoir lieu avec le Conseil fédéral par rapport à cette antenne? Quant est-il de l'information? Depuis quand le Conseil d'Etat est-il informé de ceci? Depuis quand le propriétaire des lieux savait-il, vu qu'il y avait une participation financière pour la construction de la base sommitale, qu'il en allait être ainsi? Depuis quand la commune de Gruyères était-elle également informée? Comment s'est composée la coordination entre les diverses institutions? Finalement, pourquoi arrive-t-on à une solution pareille et quelles sont les perspectives à moyenne échéance, sachant qu'il s'agit encore d'un dossier en cours? Vu que nous sommes entre nous, je pense qu'il serait bien d'apporter un éclairage à ce sujet.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je remercie les différents intervenants pour les remarques et questions posées sur des thématiques naturellement importantes. A M. Thévoz qui s'inquiète effectivement de ne pas voir de détails d'information dans le rapport d'activité, je relève que, dans ce rapport d'activité du Conseil d'Etat, respectivement des Directions, il est usuel de donner des informations générales sur le bon fonctionnement de la Direction, sur ses soucis, sur ses difficultés. En revanche, je préciserai que nous publions séparément des rapports spécifiques sur différentes thématiques.

Vous avez évoqué la problématique de l'air. Il y a quelques semaines, le Service de l'environnement a précisément publié un rapport spécifique sur la qualité de l'air dans le canton de Fribourg. Ce document est publié sur le site internet de ma Direction et je vous y renvoie volontiers. De manière générale, vous avez évoqué effectivement toutes les problématiques liées à l'environnement, à savoir quel était l'état de la situation dans le canton. A ce sujet, je vous informe que le 11 mai prochain, avec ma Direction, nous allons précisément tenir une conférence de presse portant sur un rapport sur l'état de l'environnement dans le canton de Fribourg. Ce sera le troisième rapport publié sur le sujet. Les deux premiers datant de 1998 et de 2006, je vous renvoie donc au document qui va être publié le 11 mai prochain et qui fera un état de la situation générale de la qualité de l'environnement dans le canton de Fribourg. On y évoquera notamment la problé-

matique des nitrates que vous souhaitiez tout à l'heure évoquer. Il y aura également des informations sur la biodiversité. Cette thématique est d'ailleurs également reprise dans le projet de loi sur la protection de la nature et du paysage, lequel est actuellement traité par la commission parlementaire.

Différentes interventions sont communes, je vais y revenir. Peut-être au député Pierre Mauron qui évoque la problématique de l'antenne du Moléson. Je crois que ma position sur ce dossier est connue. J'ai eu l'occasion à l'époque, comme préfet, d'intervenir pour m'opposer à l'installation de cette antenne; je ne vais pas renier mes actes et mon action. J'estimais que c'était mon devoir, à l'époque, comme préfet, d'intervenir, compte tenu – je dirais – des doutes sur la procédure suivie par l'armée, respectivement du manque d'informations dont elle avait fait preuve. Ce dossier est à nouveau d'actualité. Le Conseil d'Etat a désigné une délégation constituée de notre Président, du Directeur de la sécurité et de la justice et de M^{me} la Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts pour mener des pourparlers avec l'armée. La première séance a eu lieu; une deuxième séance devrait également avoir lieu et je crois qu'il a été convenu entre les intéressés de donner une information le moment venu. Je n'ai personnellement pas assisté à ces discussions et je n'ai donc pas d'informations particulières à donner. Le moment venu, soit l'armée, soit la délégation du Conseil d'Etat sera donc appelée à donner toutes les informations utiles sur ce sujet. Pour ma part, je me suis volontairement refusé dans ce dossier parce que j'estimais notamment que ma présence dans cette délégation n'aurait certainement pas été utile, vu les réactions que ma démarche avait enregistrées auprès de l'armée l'année dernière.

J'en viens maintenant à une problématique peut-être plus sensible et qui a été évoquée, celle du traitement des dossiers de plans d'aménagement local et de plans d'aménagement de détail et de celui des demandes de permis de construire. Je me permets de répondre aux préoccupations formulées par les députés Thévoz, Piller, Castella, Page et Mauron. Vous le savez, la durée des procédures en matière d'aménagement du territoire et de permis de construire est, dans tous les cantons, au cœur des discussions et, comme législateurs, vous êtes naturellement en première ligne pour comprendre la densité normative que l'administration doit appliquer et à l'exécution de laquelle elle doit veiller. On sait également que les citoyennes et citoyens sont toujours mieux informés de leurs droits et que les oppositions, respectivement les recours, sont relativement nombreux dans ces domaines. Le Service des constructions et de l'aménagement, le SeCA, a fait l'objet d'une évaluation en 2010. Quatorze projets d'amélioration ont été identifiés. Deux projets sont aujourd'hui

finalisés, un troisième est en passe de l'être et les autres vont suivre. Ces adaptations se font toutefois sans le concours d'assistance extérieure.

S'agissant du personnel, la DAEC a attribué du personnel auxiliaire au SeCA: 0,5 EPT supplémentaire pour l'aménagement local en 2011 et 0,6 EPT pour la section construction pour le traitement des permis de construire dès 2012. Je vous donne peut-être quelques statistiques pour mieux comprendre la problématique: pour les plans d'aménagement locaux et les révisions générales, le nombre de dossiers traités en 2011 a été multiplié par trois; par rapport à 2010, on est passé de 11 à 31. Pour les modifications de plans d'aménagement local, le nombre de dossiers a plus que doublé, passant de 36 à 88. Donc, en matière d'aménagement local, même si naturellement on souhaiterait toujours que ça aille plus vite, le SeCA a actuellement grandement rattrapé son retard dans le traitement des dossiers et les délais d'ordre – lesquels sont fixés par la LATEC – devraient être respectés au milieu de l'année 2012. Les effectifs dédiés à ce type de dossiers sont de 3,55 EPT en poste de durée indéterminée et de 0,5 EPT de personnel auxiliaire. C'est effectivement relativement peu de monde pour traiter ce volume de dossiers. S'agissant des plans d'aménagement de détail, le domaine a été réorganisé dès juillet 2010 et deux personnes pour 1,3 poste sont totalement dédiées à ce type de dossiers. En 2011, 47 dossiers ont été traités, ce qui correspond à plus du double de ceux traités en 2010.

S'agissant des permis de construire, la section construction a fait l'objet d'une réorganisation structurelle en 2011 et, début 2012, dès mon arrivée, j'ai proposé également la mise en place d'un groupe de travail qui a désormais initié ces travaux. Ce groupe intègre les représentants des préfectures et ceux des communes, l'objectif étant naturellement de raccourcir les processus, d'améliorer aussi la collaboration entre les différents partenaires avec l'administration communale.

Il y a notamment toute la problématique de l'information à l'architecte et au requérant, à savoir à quel moment les préavis, notamment les préavis négatifs, doivent être communiqués. Des réflexions sont en cours. Il faut aussi dire, à la décharge du SeCA, qu'il doit faire face à plusieurs problématiques. On a encore trop souvent des dossiers qui nous parviennent incomplets. Parfois, on a fait preuve de négligence, notamment auprès du requérant, voire de l'architecte; du personnel du SeCA doit notamment passer beaucoup trop de temps à faire des copies, parce que les dossiers ne sont pas complets. On se rend compte aussi que les méthodes de travail établies depuis plusieurs dizaines d'années ne sont peut-être plus adaptées aujourd'hui. En 2010, 3515 dossiers ont

été réceptionnés au SeCA. En 2011, le nombre a été ramené à 3267 dossiers et 2754 dossiers ont effectivement été transmis aux préfectures cette même année. Pour information, ce sont près de 24 000 téléphones par année et portant sur le domaine des permis de construire qui parviennent à la section construction.

On a évoqué les difficultés engendrées par le programme informatique DATEC; celui-ci va entrer dans une deuxième phase et on espère effectivement des améliorations au niveau de son fonctionnement.

En 2012, la section constructions comprend 6,9 EPT d'architectes et 3,7 EPT de secrétaires dédiés au traitement des dossiers. Sachez que j'accorde personnellement une grande attention à ce que le travail fourni par l'administration, par le SeCA en particulier, soit de qualité et diligent et j'espère vivement que les processus d'amélioration en cours vont permettre d'apporter des améliorations.

Je viens maintenant sur le dossier de la Poya qui a été évoqué par différents intervenants, notamment par le député Castella. Il n'y a pas, dans le rapport du Conseil d'Etat, d'informations détaillées sur le projet Poya, puisque celui-ci fait, comme vous le savez, l'objet d'un rapport d'état tous les trois mois, lequel est adressé au comité de pilotage, le COPIL – dont tous les groupes sont partie intégrante –, respectivement et également à tous les membres de la CFG. Je profite de l'occasion pour vous donner quelques informations sur l'état d'avancement du projet Poya. Vous l'avez peut-être vu, la construction du tablier central du pont a débuté et, d'ici quelques jours, les premiers haubans seront installés. La construction de la galerie souterraine du tunnel et du passage sous la voie CFF se poursuivent. Les travaux prennent une ampleur toujours plus importante sur la route de Morat avec la construction des trémies d'accès et, bientôt, du giratoire. Le 21 mai prochain, nous allons d'ailleurs entrer dans une nouvelle phase avec la déviation de la circulation par la nouvelle allée du cimetière, puis par le passage sous la digue CFF à la hauteur de la salle des fêtes pour revenir ensuite le long de la route de Grandfey jusqu'à la route de Morat.

Il reste, vous le savez, plus de deux ans de travaux, le chantier devant se terminer dans le deuxième semestre 2014. Concernant les coûts, le COPIL est informé tous les trois mois. Dernièrement, nous avons également eu l'occasion de donner des informations en plénum à la Commission des finances et de gestion qui reçoit aussi ces rapports. A la fin décembre 2011, le coût du projet est d'un peu plus de 189 millions, soit un manque annoncé de couverture financière de 8,24%. Des revendications sont en cours de traitement et

ne sont pas comprises dans ce montant. Le défi reste de taille pour tout ce qui concerne les travaux souterrains. Le lot D – celui du tunnel, de la tranchée couverte et du passage sous la voie CFF – reste parmi nos préoccupations majeures. L'audit de l'inspection des finances en janvier 2009 relevait déjà que les changements vis-à-vis du projet d'enquête, à savoir une autre méthode de réalisation afin de limiter les risques en lien avec la digue CFF, aurait certainement des conséquences financières. Les exigences des CFF pour le passage sous leur voie avait été à l'époque, on le sait clairement, sous-estimées. Cette traversée, du point de vue de la sécurité, est le plus grand défi du projet Poya. Mon prédécesseur, avec le Service des ponts et chaussées, avait exigé en juin 2010 une modification du fonctionnement du groupement de mandataires principal et, en particulier, de son responsable.

Concernant maintenant la géologie, il est apparu rapidement qu'il faudrait prendre des mesures de soutènement importantes au vu de la qualité du terrain rencontrée et ces mesures se sont révélées encore plus lourdes. Il a fallu réaliser des ancrages plus nombreux pour tenir les parois pour l'excavation et la digue CFF. Les matériaux excavés, que l'on pensait à l'époque pouvoir réutiliser pour remblayer les tranchées couvertes, doivent être en grande partie mis en décharge, puisque il s'agit notamment d'argile; et ces matériaux doivent être remplacés, ce qui va induire ces prochains mois des coûts supplémentaires. Pour rappel, le lancement du dossier d'appel d'offre pour le lot D (le tunnel) a eu lieu en février 2010. Celui du lot C, la galerie souterraine, a eu lieu en avril 2011. A l'évidence, les mandataires ont, à l'époque, sous-estimé l'ampleur des travaux dans la préparation de ces appels d'offre. Au vu de nouveaux éléments qui m'ont été communiqués ces derniers jours, il apparaît que les travaux exécutés sont justifiés et nécessaires, mais sensiblement plus coûteux qu'imaginés à l'époque. Vu ces informations récentes, je viens dès lors de demander qu'une analyse soit effectuée pour connaître l'ampleur de la plus-value et ceci pour l'ensemble des travaux souterrains du projet Poya. Les premiers résultats devraient être connus pour la séance du comité de pilotage le 29 mai prochain et il va de soi que je veillerai à communiquer en toute transparence sur ce sujet.

Concernant les autres grands projets routiers, on peut signaler que le décompte final des travaux de la H189, en cours d'approbation auprès de l'Office fédéral des routes, devrait présenter un solde positif de quelque 10 millions de francs par rapport aux premières attentes. Quant aux travaux de la liaison Romont-Vaulruz, la rentrée des offres du troisième lot sur les quatre que compte le projet montre que les coûts devraient être respectés.

> L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

—

Comptes généraux de l'Etat

Bilan

Le Rapporteur général. Der Marathonlauf durch die verschiedenen Direktionen ist nun soweit abgeschlossen. Die verschiedenen Finanzergebnisse aus den verschiedenen Direktionen führen zu folgender Staatsbilanz, die sich durchaus erfreulich präsentiert und die Sie übrigens in der Botschaft auf Seite 48 finden. Die Bilanzsumme gemäss neuem Rechnungslegungsmodell beläuft sich per Ende 2011 auf 3,1192 Milliarden Franken. Die Eigenmittel, bestehend aus Eigenkapital, Spezialfinanzierungen, Vorfinanzierungen und Reserven, belaufen sich auf 1,652 Milliarden Franken.

Auf der Passivseite konnten die mittel- und langfristigen Schulden um 170 auf 360 Millionen Franken reduziert werden. Wie bereits erwähnt, beläuft sich das Reinvermögen des Kantons Freiburg auf rund 886 Millionen Franken. Hier sei noch einmal darauf hingewiesen – der Staatsrat weist auch darauf hin –, dass über 60 Prozent dieses Reinvermögens bereits an zweckgebundene Fonds, notwendige Rückstellungen und sonstige Verpflichtungen gebunden sind. Es gilt auch zu erwähnen, dass in diesen 60 Prozent ebenfalls der Infrastrukturfonds von 180 Millionen Franken inbegriffen ist. Soweit das positive Bild bezüglich der Staatsbilanz.

Godel Georges, Directeur des finances. Permettez-moi d'abord de signaler que le passage au nouveau modèle comptable a nécessité de remanier quelque peu le bilan, en particulier en ce qui concerne les fonds propres. Les comparaisons ne sont dès lors pas toujours possibles.

Fin 2011, le sommaire du bilan s'inscrit à 3,1 milliards de francs; le capital propre, M. le Rapporteur l'a dit, se monte à 1,65 milliard de francs. Le total du bilan a progressé de 1,2% par rapport aux comptes 2010. La principale variation est due au remboursement d'un emprunt public de 170 millions de francs en décembre 2011. Cette opération se traduit par une réduction du total des placements de l'ordre de 130 millions de francs. Pour le reste, on peut relever que la dette brute atteint 454 millions de francs à la fin 2011, alors que, si l'on tient compte notamment des disponibilités et des placements, la fortune nette du canton s'élève à 886 millions de francs.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Récapitulation

Le Rapporteur général. Je n'ai rien de particulier à ajouter au sujet de la récapitulation de tous ces résultats qui nous ont été présentés en détail par chaque Direction.

- > Aucune remarque n'est formulée concernant la récapitulation des comptes généraux de l'Etat pour l'année 2011.

—

Projet de décret N° 7 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg¹

Entrée en matière

Le Rapporteur général. La Commission des finances et de gestion propose à l'unanimité l'entrée en matière selon le décret N° 7 présenté par le Conseil d'Etat, lequel donne réponse à tout ce qui a été discuté concernant les comptes.

Godel Georges, Directeur des finances. Je tiens à remercier la Commission des finances et de gestion, ainsi que les députés pour le travail réalisé dans le cadre de l'examen de ces comptes 2011.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Art. 1 et 2, titre et considérants

- > Adoptés.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 87 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-

PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schaffer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 87.*

—

Rapport d'activité du Conseil d'Etat

Récapitulation

Le Rapporteur général. J'ai d'abord une constatation générale concernant tous ces rapports d'activité des différentes Directions et du Conseil d'Etat. Lors de nos discussions, on a pu constater la grande satisfaction de la majorité des députés quant au niveau de qualité des contenus de tous ces rapports. A ce sujet, j'aimerais vraiment remercier toutes les Directions et institutions pour cette qualité.

Néanmoins, je me permets de faire un petit résumé des quelques points et suggestions qui ressortaient de ces discussions.

Je commence tout d'abord avec le point concernant la gestion par mandat de prestations, laquelle devrait enfin démontrer son utilité et surtout permettre une meilleure lisibilité des résultats ressortant de ce système. Je pense que M. le Commissaire en a déjà pris note et a déjà donné quelques explications à ce sujet.

¹ Message pp. 974ss.

Pour la Direction des finances, j'ai deux points à relever: la question du solde de 13 millions de francs du fonds du Plan de relance et celle que l'on doit se poser et que doit se poser le Conseil d'Etat sur le plan financier pour les prochaines années et, en particulier, sur l'imposition des personnes morales.

Concernant la Direction de l'économie et de l'emploi, il y avait, à mon avis, juste un point à examiner et qui concerne le GGBa (Greater Geneva Berne area), soit cette réunion des cantons romands pour la promotion économique et dont le rendement actuel pour le canton de Fribourg ne donne pas satisfaction. Il faudrait peut-être voir où l'on pourrait améliorer ce retour sur investissement.

Au niveau de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, il n'y a pas grand chose qui ressortait des discussions. Il y a juste un point à surveiller, celui des subventions particulières de la Confédération pour l'Université où un nouveau montant de 17,5 millions de francs est en jeu.

A propos de la Direction de la sécurité et de la justice, j'ai relevé deux points. Le premier concerne l'OCN et la création et l'utilisation des excédents de produits réalisés par ses services. Le deuxième concerne l'ECAB: nous souhaitons effectivement avoir plus de transparence au sujet de ses frais d'administration, par exemple dans le rapport annuel qui nous est présenté pour approbation.

Pour la Direction de la santé et des affaires sociales, il est inutile de préciser que le grand chantier à venir est celui du réseau hospitalier qui va occasionner beaucoup de discussions ces prochaines semaines.

Au sein de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, des petites choses sont à voir concernant la sécurité alimentaire et le laboratoire cantonal pour lequel il y a encore du travail afin que ce service, très important pour notre canton, soit plus efficace.

On a aussi pris connaissance du rabais de 20% accordé aux députés. Merci beaucoup pour ce joli geste!

Quant à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, j'ai juste une information – qui avait également été donnée par le Directeur – au sujet du Pont de la Poya. L'autre jour, des données très détaillées ont été données aux membres de la Commission des finances et de gestion. Il est aussi à relever l'existence d'un comité de pilotage où siègent des représentants de chaque groupe. Donc, s'il y a un besoin d'informations, tournez-vous vers vos collègues

de la Commission des finances et de gestion ou du comité de pilotage, lesquels sont au courant de la situation.

Ce qui a aussi été relevé est le point concernant la lenteur dans les traitements des permis de construire et des plans d'aménagement. Ce point a été fortement discuté, mais c'est un point que j'aimerais maintenant relever en tant que rapporteur général de la Commission des finances et de gestion.

Pour terminer, j'aimerais encore une fois remercier pour tous ces rapports qui nous ont été présentés et, au nom de la Commission des finances et de gestion, je vous propose d'accepter le rapport d'activité du Conseil d'Etat tel qu'il nous a été présenté.

Godel Georges, Directeur des finances. Permettez-moi de remercier le rapporteur de la Commission des finances et de gestion, M. le Député Bruno Boschung, tout d'abord pour les éloges que je transmettrai à mes collègues du Gouvernement, mais aussi pour les points qu'il a relevés et mis en exergue, suite aux discussions qu'il y a eues lors de l'examen de ces comptes. Je crois que chacune et chacun des membres du Gouvernement a pris note de ces remarques, aussi dans un but d'amélioration. Pour ma part, je ferai une seule remarque, et ce sur le plan financier. Nous sommes en plein examen de ce plan financier et du programme gouvernemental, y compris, dans ce domaine, par rapport à la fiscalité, comme cela a déjà été relevé. Vous aurez l'occasion, bien sûr, de vous prononcer cet automne, lors de la session de novembre. Je peux vous assurer que, même si les comptes sont excellents – mais c'est seulement le 4,2% de l'excédent de charges –, c'est plus difficile qu'il n'y paraît de maîtriser ce plan financier. Comme j'ai eu l'occasion de le dire, les nuages commencent à s'amonceler, mais j'espère qu'on trouvera des solutions satisfaisantes à vous présenter cet automne.

- > Aucune remarque n'est formulée concernant la récapitulation du rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2011.

Vote final

- > Au vote final, le rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2011 est adopté dans son ensemble, sans modification, par 88 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP),

Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schäfer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 88.*

—

**Motion M1132.11 Vincent Brodard/Hans-Rudolf Beyeler
(pour des transports publics attractifs dans tout le canton/pour un horaire cadencé intégral)¹**

Prise en considération

Brodard Vincent (PS/SP, GL). Notre motion a été appuyée, à l'époque, par 36 cosignataires provenant de tous les partis. J'y vois un signe que le constat qui a été posé est partagé par une grande partie de cette Assemblée. Ce constat, quel est-il? Celui d'un certain attentisme, voire d'une timidité face à une réalité qui devrait justement être le moteur d'une avancée significative en termes d'offres en transports publics. En effet, dans ce domaine, c'est l'offre qui suscite la demande et pas l'inverse. Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues, les statistiques d'utilisation des transports publics sont basées sur des sondages qui datent du recensement de l'an 2000, voire d'un micro-recensement fait en 2005, et vous

reconnaissez avec moi que, durant cette décennie, la population fribourgeoise a beaucoup augmenté et les habitudes en termes de mobilité ont évolué. Cependant, la part des transports publics n'a pas suivi. Pourquoi? Sans doute parce que l'offre disponible, en dehors des grands axes ferroviaires, ou l'ancienne liaison directe Bulle-Fribourg ne permet pas de renoncer à la voiture. Le RER en place aujourd'hui constitue une première réponse à ce défi, mais cela ne suffira pas. A la lecture de la réponse du Gouvernement à notre motion, on ne peut qu'être déçu par la vacuité de l'argumentation. Il ne suffit pas d'invoquer le RER et ses différentes étapes pour éliminer le problème posé par les motionnaires. L'immense attente de la population envers ses transports publics est illustrée par les très nombreuses interventions parlementaires dans cette salle qui abordent ces questions, mais aussi par les pétitions, les lettres de lecteurs et autres interventions de nos concitoyens, lesquels n'attendent qu'une amélioration de l'offre pour en profiter. Amélioration de l'offre, les entreprises de transports publics y sont prêtes. Les TPF, l'un des quatre piliers de l'économie fribourgeoise, ont engagé récemment des moyens importants en termes d'investissements, de projets d'étude et de ressources humaines pour étudier une amélioration de l'offre en transports publics régionaux par bus. Quelles réponses le Conseil d'Etat et son Service de la mobilité donnent-ils à ces efforts? «Attendez, on réfléchit, on calcule.» Ce n'est pas ainsi, chères et chers collègues, que l'on va dynamiser les transports publics dans notre canton. M. le Conseiller d'Etat, avez-vous déjà parlé de ces projets avec la direction des TPF? J'aimerais un bref instant quitter mon statut de parlementaire et prendre ma casquette syndicale, vous me le permettez: savez-vous que, depuis l'introduction du RER, les chauffeurs de bus TPF qui, auparavant, effectuaient notamment des courses entre Bulle et Fribourg, ou ailleurs, ont perdu une grande partie de leur volume d'activité? Il en résulte des détériorations de leurs horaires de travail qui leur imposent des journées qui commencent à 6 heures pour se terminer vers 20 heures, mais qui ne comptent qu'à peu près 6 heures de travail effectif, cela en raison de la répartition sur les heures de pointe des courses à effectuer. Si l'on augmente intelligemment l'offre en proposant à terme un horaire cadencé sur les lignes régionales, on permettra une répartition plus rationnelle de ces effectifs de personnel et il en résultera des économies de fonctionnement non négligeables. J'aimerais, à ce stade, apporter une précision sur la définition de l'horaire cadencé intégral tel qu'il figure dans le texte de la motion. L'horaire cadencé intégral signifie qu'on propose au minimum un aller-retour chaque heure entre 6 heures et 22 heures. C'est cela qu'on appelle, dans le jargon, un horaire cadencé intégral. On peut faire mieux, bien entendu: il existe déjà aujourd'hui des cadences semi-horaires, mais c'est cela qui correspond à la définition. Je termine en vous disant qu'à

¹ Déposée et développée le 9 septembre 2011, BGC septembre 2011 pp. 1772ss.; réponse du Conseil d'Etat le 3 avril 2012, BGC pp. 1069ss.

la lecture de cette motion, vous avez remarqué qu'il n'y a pas de calendrier, il n'y a pas de planification stricte, il n'y a pas de chiffres articulés. Nous avons volontairement laissé au Gouvernement la liberté de déterminer les étapes de ces futures améliorations que l'on souhaite. Le soutien à notre motion doit dès lors être compris comme une impulsion politique de ce Parlement en faveur d'un objectif lointain. Nous savons très bien que de tels projets ne se réalisent pas d'un instant à l'autre. Cette vision à long terme dont nous parlons dans la motion prend tout son sens. C'est une décision politique dans le sens noble du terme et je vous remercie d'avance de soutenir cette motion.

Grandgirard Pierre-André (*PDC/CVP, BR*). Dans la motion 1132.11, les députés Vincent Brodard et Hans Rudolf Beyeler demandent des transports publics attractifs dans tout le canton par l'offre, à terme, d'une cadence horaire intégrale.

Après lecture et analyse de cette motion, le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique est convaincu que cette demande arrive tard, trop tard, dans le cadre d'un processus déjà bien engagé. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat rappelle les trois points suivants: la mise en service du RER Fribourg-Freiburg en deux étapes, l'adaptation à la cadence semi-horaire des dessertes régionales et locales des lignes de bus et l'amélioration de la ligne Bulle – Châtel-St-Denis – Palézieux via la variante du RER Sud.

Les règles de la participation de la Confédération au financement du trafic régional, en cas de mise en cadence horaire systématique de toutes les lignes, provoqueraient une augmentation des coûts annuels à la charge du canton de 25 à 30 millions de francs. Le Conseil d'Etat considère que la motion conduirait à un gaspillage des ressources et à une perte partielle du soutien fédéral. Il propose de rejeter la motion, ce que le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique soutient à l'unanimité.

Piller Benoît (*PS/SP, SA*). Il faut tout d'abord, comme l'ont fait mes prédécesseurs, louer la réalisation du RER qui relie Bulle à Fribourg, en passant par Romont, faut-il le préciser. Il faut souligner la deuxième étape qui est en route et qui reliera Estavayer-le-Lac par Payerne.

Ceci dit, pourquoi s'arrêter en si bon chemin? Certes, la question du subventionnement des lignes par la Confédération n'est pas à négliger et les limites de fréquentation, telles qu'imposées, sont parfois difficiles à atteindre, mais nous sommes dans un cercle de l'offre et de la demande. Dans la théorie de l'évolution, deux pensées se confrontaient. Est-ce l'usage qui crée l'organe ou l'organe qui crée l'usage? Je laisse-

rai Charles Darwin et Jean-Baptiste de Lamarck à leurs cogitations, car, dans notre cas, il est clair et non contesté que c'est la ligne qui crée le passager. Pas de ligne, pas de passager! Fribourg a l'une des croissances démographiques les plus fortes de Suisse. Alors, voulons-nous vraiment des centres urbains congestionnés par les voitures qui se meuvent au pas? Pour freiner l'usage de la voiture individuelle, pour encourager les pendulaires à sauter dans le train, offrons-leur des cadences attractives! L'expérience récente de l'Agglomération de Fribourg a montré que, lorsque la cadence était augmentée, la fréquentation par bus augmentait, elle aussi.

Comme l'a dit le motionnaire, la cadence horaire intégrale est à planifier sur le long terme; il n'y a pas de délai imposé. Dès lors, donnons-nous le temps et les moyens, mais allons dans cette direction et acceptons cette motion. Le groupe socialiste vous demande donc de la soutenir.

Gander Daniel (*UDC/SVP, FV*). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec attention de la motion Brodard/Beyeler pour des transports publics attractifs avec horaire cadencé intégral dans tout le canton. Si la motion part d'une bonne intention, elle ne tient pas compte de la décision du Conseil d'Etat de la mise sur pied, en deux étapes majeures, du RER Fribourg-Freiburg. En effet, la première a consisté, en décembre 2011, à l'ouverture de la liaison Bulle–Romont–Fribourg et la deuxième, dès 2014, verra l'introduction de la cadence semi-horaire sur les lignes régionales Yverdon–Payerne–Fribourg, Romont–Fribourg et Neuchâtel–Morat–Fribourg. En fonction des cadences des RER, il est prévu également d'adapter les lignes de bus. La planification est déjà en cours, sous la responsabilité du Service de la mobilité.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a chargé la direction des Transports publics fribourgeois d'étudier l'amélioration de la desserte sur la ligne RER Bulle–Châtel-St-Denis–Palézieux. Le résultat des travaux a été présenté en décembre 2011 au Conseil d'Etat et une première étape de réalisation est envisagée dès décembre 2012. Il est à relever que le financement du trafic régional par la Confédération est soumis au respect des règles fixées dans la législation et qu'une directive de l'Office fédéral des transports fixe le degré minimal de couverture des frais pour les lignes de bus. Or, actuellement, la plupart des lignes respectent juste les conditions fixées par la Confédération. Une augmentation des prestations signifierait une perte de soutien. Ainsi, la mise en cadence horaire systématique des lignes de bus augmenterait les coûts annuels d'environ 25 à 30 millions francs à charge du canton. Il est évident que les trains et les bus ne sont avantageux que s'ils transportent un nombre élevé de voyageurs. Le Conseil d'Etat est

d'avis que cet équilibre est indispensable pour assurer une utilisation rationnelle des ressources financières.

Dès lors, et comme l'a dit le Conseil d'Etat, une majorité du groupe de l'Union démocratique du centre propose de rejeter cette motion afin d'éviter le gaspillage des ressources et la perte partielle du soutien de la Confédération.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical a étudié avec intérêt la motion Brodard/Beyeler. Si l'intention est en soi louable, il s'étonne de la légèreté du contenu. Le but de la motion étant d'obliger le Conseil d'Etat à élaborer un projet de modification de la Constitution, d'une loi, d'un décret ou d'une ordonnance parlementaire, on peut légitimement s'attendre à ce que l'on fasse référence à la loi que l'on entend modifier ou créer; tel n'est pas le cas. D'autre part, les conséquences financières pour le canton – les communes, précisons-le, seraient également touchées – semblent disproportionnées par rapport à une amélioration potentielle difficile à évaluer pour les utilisateurs.

D'un point de vue environnemental, la circulation supplémentaire de véhicules, même s'il s'agit de transports publics, n'est pas de nature à réduire les émissions de CO₂, surtout si les courses s'effectuent à vide.

Dès lors, nous nous rallions à l'argumentation du Conseil d'Etat et c'est à l'unanimité que le groupe libéral-radical vous propose de rejeter cette motion par manque de précision, motion probablement déposée de manière précipitée en période électorale.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). In unserer Fraktion haben wir die vorliegende Motion der Kollegen Brodard/Beyeler diskutiert. Aus folgenden Gründen unterstützen wir die Motion: Das gesamte ÖV-Netz des Kantons muss einen integralen Taktfahrplan anbieten, sowohl für den Süden, der bereits nach Takt fährt, als auch für den übrigen Kanton. Es darf nicht vergessen werden, dass auch der übrige Kanton dazu gehört. Dabei denke ich auch an die Busverbindungen im Sense-Oberland. Wir müssen den Mut haben, die Ökobilanz konkret zu verbessern, damit CO₂-Emissionen verringert werden. Wir können nicht nur mit Lippenbekenntnissen von der Senkung des Energieverbrauchs und der Förderung sauberer Energien sprechen. Wir müssen uns grundsätzlich die Frage stellen: Sind wir bereit, in unserem Kanton etwas für Mensch und Natur in Bezug auf das ÖV-Netz zu unternehmen – was für den Staat natürlich Zusatzkosten bedeutet – oder lassen wir es wie bisher? Mit anderen Worten: Wir treten an Ort. Die Antwort überlasse ich Ihnen, geschätzte

Kolleginnen und Kollegen. Ich bitte Sie, die Motion anzunehmen.

Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je remercie les différents intervenants qui se sont exprimés au sujet de cette motion, en particulier les porte-paroles des groupes démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique, de l'Union démocratique du centre et libéral-radical qui, à l'instar du Conseil d'Etat, proposent de rejeter cette motion. Le Conseil d'Etat s'est d'ailleurs posé la question de savoir si cette motion était en soi recevable, puisque les motionnaires n'ont pas indiqué quelle loi ils souhaitaient modifier. Le Conseil d'Etat n'a pas voulu faire de formalisme et, comme vous l'avez vu, est entré sur le fond.

Il faut rappeler que le Gouvernement s'engage dans une politique de développement soutenu des transports publics dans le canton. On l'a dit, la concrétisation de la première étape du RER Fribourg-Freiburg en est la preuve la plus tangible. La mobilité est clairement une priorité pour Fribourg.

La deuxième étape interviendra en 2014 avec l'introduction de la cadence semi-horaire sur toutes les lignes ferroviaires régionales à destination du centre cantonal, à savoir les lignes Yverdon-les-Bains-Estavayer-le-Lac-Payerne-Fribourg, Romont-Fribourg et Neuchâtel-Chiètres-Morat-Fribourg. Les lignes de bus régionales et locales seront adaptées en fonction des modifications générées par la mise en place du RER Fribourg-Freiburg afin de permettre à leurs usagers de bénéficier d'une chaîne de transport continue.

Sur la ligne de chemin de fer à voie étroite Bulle-Châtel-St-Denis-Palézieux, la desserte sera nettement améliorée grâce à une cadence à la demi-heure et à la mise en circulation de trains accélérés entre Palézieux et Bulle. Une première étape de ce projet du RER Sud, largement plébiscité d'ailleurs par la grande majorité des communes concernées, sera mise en place fin 2012, en lien avec l'Horaire Romandie 2013 des CFF et ses conséquences pour les conditions de correspondances à Palézieux.

Je suis personnellement, ainsi que mon Service de la mobilité, en contact régulier avec les TPF et, M. le Motionnaire, vous aurez l'occasion de prendre bientôt connaissance de l'amélioration de l'horaire 2013 proposée dans le cadre de la publication envisagée ces prochaines semaines.

Cependant, afin d'assurer une utilisation rationnelle des ressources financières, éviter aussi – il faut le dire – des pollutions inutiles, le Conseil d'Etat est d'avis qu'il est indis-

pensable que l'offre soit en adéquation avec la demande potentielle. Lorsqu'il n'y a pas d'utilisateurs virtuels, il est superflu d'investir dans une desserte qui est jugée inutile et qui ne sera pas précisément utilisée. Outre les impacts environnementaux engendrés par la circulation de transports publics sous-utilisés, la participation de la Confédération au financement du trafic régional est également soumise à des exigences minimales de rentabilité, lesquelles sont fixées par l'ordonnance fédérale sur l'indemnisation du trafic régional de voyageurs. La mise à la cadence horaire systématique de toutes les lignes de transports publics aurait donc pour conséquence de diminuer la rentabilité de ces lignes. Elle signifierait aussi la suppression de ce financement fédéral bienvenu. On a d'ailleurs estimé, avec le Service de mobilité, que les coûts annuels supplémentaires à la charge du canton s'élèveraient effectivement entre 25 et 30 millions de francs.

Au vu de ces arguments, le Conseil d'Etat considère que la proposition des motionnaires, certes louable, conduirait à un gaspillage des ressources tant énergétiques que financières.

Pour ces motifs, je vous propose de rejeter la motion.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 47 voix contre 32. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Affolter (LA, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Brodard V. (GL, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminboeuf (BR, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 32*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rauber (SE, PDC-

PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 47.*

Se sont abstenus:

Frossard (GR, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Mesot (VE, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP). *Total: 5.*

- > Cet objet est ainsi liquidé.

—

Elections

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un membre du Conseil de la magistrature

Bulletins distribués: 94; rentrés: 92; blancs: 12; nuls: 6; valables: 74; majorité absolue: 38.

Est élue pour une durée individuelle de cinq ans *M^{me} Wanda Suter*, à Fribourg, par 74 voix.

Un membre du Conseil de la magistrature (réélection)

Bulletins distribués: 97; rentrés: 95; blanc: 1; nul: 0; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élu pour une durée individuelle de cinq ans *M. Michel Chevalley*, à Tatroz, par 94 voix.

Trois membres du Conseil d'administration de la BCF

Bulletins distribués: 92; rentrés: 90; blanc: 0; nul: 0; valables: 90; majorité absolue: 46.

Sont élus *M. Markus Ith*, à Murten, par 78 voix, *M^{me} Solange Berset*, à Belfaux, par 67 voix et *M. Jean-Louis Romanens*, à Sorens, par 62 voix.

Il y a 12 voix éparses.

—

- La séance est levée à 11 h 25.

La Présidente:

Gabrielle BOURGUET

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Samuel JODRY, *secrétaire parlementaire*

—

Troisième séance, jeudi 3 mai 2012

Présidence de M^{me} Gabrielle Bourguet, présidente

SOMMAIRE: Communications. – Assermentation. – Requête Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner (demande de procédure accélérée pour le postulat Siggen/Stempfel sur la planification hospitalière); prise en considération. – Projet de décret N° 3 relatif à l’octroi, selon la loi sur la promotion économique, d’un crédit d’engagement pour la période 2012–2015; entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Résolution Gabriel Kolly/René Kolly (opposition à l’utilisation du nom de «Gruyère» aux Etats-Unis); prise en considération. – Résolution Louis Duc/Olivier Suter (convention internationale sur les droits des paysans); prise en considération. – Motion M1137.11 Emanuel Waeber/Charly Brönnimann (incompatibilité des mandats politiques de membres du Grand Conseil et de l’Assemblée fédérale); retrait. – Motion populaire MV1512.11 Conseil des Jeunes du canton de Fribourg (pour l’introduction d’une journée du bilinguisme dans le canton de Fribourg); prise en considération. – Motion M1004.12 Gabriel Kolly/Roland Mesot (loi sur l’exercice des droits politiques – modification de l’article 9 al. 2 [incompatibilité]); prise en considération. – Clôture.

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Markus Bapst, Vincent Brodard, Didier Castella, Marc-Antoine Gamba, Guy-Noël Jelk, Albert Lambelet, François Roubaty, Erika Schnyder, Olivier Suter et Peter Wüthrich; sans: Raoul Girard.

MM. et M^{mes} Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Erwin Jutzet, et Maurice Ropraz, conseillers et conseillères d’Etat, sont excusés.

Communications

La Présidente. Je vous rappelle qu’à l’issue de la séance de ce jour, l’Association des produits du terroir et l’Union fribourgeoise du tourisme invitent les membres du Grand Conseil à un apéritif qui sera servi à l’extérieur, sur la place de l’Hôtel-de-Ville.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Assermentation

Assermentation de M. Oswald Udry, assesseur auprès du Tribunal pénal économique, élu par le Grand Conseil lors de la session de mai 2012.

> Il est passé à la cérémonie d’assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. Monsieur Udry, vous venez d’être assermenté pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l’exercice de la fonction qui désormais est la vôtre. (*Applaudissements*)

Requête Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner (demande de procédure accélérée pour le postulat P2007.12 Siggen/Stempfel sur la planification hospitalière)

Dépôt

Nous demandons la procédure accélérée pour traiter le postulat Siggen/Stempfel demandant un rapport urgent sur la planification hospitalière, y compris les modifications prévues au budget 2012 du HFR.

Nous demandons que le rapport soit traité à la session de juin 2012.

Prise en considération

La Présidente. Je tiens à préciser, et c’est important, que nous ne traitons que de la procédure accélérée et que nous n’ouvrons pas le débat sur le fond de la demande des postu-

lants. Nous demandons donc qu'il n'y ait pas de débat sur le fond, mais uniquement sur l'urgence. Je vous rappelle également que, selon la teneur de l'article 174 alinéa 3 de notre loi sur le Grand Conseil, la décision d'appliquer la procédure accélérée nécessite la majorité qualifiée du Grand Conseil ou la majorité des membres de l'organe concerné. Donc, nous aurons besoin de la majorité qualifiée pour décider de cette procédure accélérée.

Siggen Jean-Pierre (PDC/CVP, FV). En déposant notre postulat mardi, notre groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a demandé la procédure accélérée essentiellement pour deux raisons:

1. Selon l'article 43 de la loi sur l'hôpital fribourgeois, le Grand Conseil exerce la haute surveillance sur le HFR. Les informations qui nous parviennent du HFR, semaine après semaine, au compte-gouttes, soulèvent surtout l'inquiétude générale. Pour exercer notre haute surveillance, nous avons besoin très rapidement d'informations nécessaires. Des informations sur la planification hospitalière qui fassent état des diverses orientations stratégiques en discussion au HFR et des informations aussi sur les solutions à court terme, envisagées pour pallier le problème du manque de couverture financière du budget 2012. Sur ces deux points, nous sommes en situation de crise; c'est la première raison de l'urgence. M^{me} la Conseillère d'Etat est fort bien placée, comme ancienne présidente du HFR et Directrice de la santé et des affaires sociales de notre canton, pour donner ces éléments manquants. Nous sommes très conscients qu'en un mois, le Conseil d'Etat ne va pas produire un rapport détaillé et ne va pas pouvoir répondre à toutes les questions que nous lui posons. Ce que nous souhaitons dans l'urgence, je dirais comme rapport de court terme, c'est une feuille de route, pour reprendre l'expression prononcée par M. Laurent Thévoz au Bureau du Grand Conseil, une sorte de cadrage des mesures à prendre, de manière telle que le Grand Conseil, ainsi informé, puisse exercer la compétence qui lui revient.
2. La deuxième raison pour justifier une procédure accélérée, c'est bien-entendu le besoin de la population et des professionnels de la santé de connaître les intentions de notre gouvernement en la matière. District après district, nous observons des mobilisations, des interventions de personnes inquiètes. Il y a une nécessité aujourd'hui de calmer le jeu et d'expliquer la démarche générale et cette tâche revient au Conseil d'Etat. Le rapport-feuille-de-route que nous demandons constitue précisément une occasion pour notre gouvernement de

répondre à cette inquiétude et à ce besoin d'information auquel les communiqués de presse lacunaires et successifs du HFR n'ont jamais répondu.

Je vous demande donc de voter la procédure accélérée, conformément à l'article 175 de notre loi sur le Grand Conseil.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Comme nous pouvons le constater, et cela n'est pas une surprise, nous sommes toutes et tous d'accord qu'il faut traiter d'urgence les urgences. Plus précisément, il faut apporter au plus vite de la lumière sur ce patient. Ceci non seulement parce que c'est le rôle du Parlement d'assurer la haute surveillance sur le fonctionnement, mais aussi pour pouvoir rapidement répondre à toutes les questions ouvertes de notre population. Les Fribourgeoises et Fribourgeois ne s'en sortent plus avec tous les communiqués de presse de ces derniers jours et s'inquiètent de l'avenir du service médical du canton.

So wie im Französischen der Begriff «urgence» beide Bedeutungen hat, kann auf Deutsch durchaus davon gesprochen werden, dass es nicht nur dringend sondern ein Notfall ist, Klarheit und Transparenz in die Sache zu bringen. Es gilt daher, rasch Licht ins Dunkel zu bringen und den Bürgerinnen und Bürgern klaren Wein einzuschenken und sie nicht mit vielen Fragen alleine zu lassen. Selbstverständlich bleibt die Kommunikation wichtiger Mitteilungen und Entscheide dem Verwaltungsrat des Freiburger Spitalnetzes vorbehalten. Dieses Thema soll auch in der heutigen Diskussion nicht behandelt werden. Unsere Aufgabe als Grossrätinnen und Grossräte ist es aber, sicherzustellen, dass unsere Bevölkerung – und nicht zuletzt auch wir selbst – klar und transparent informiert werden. In diesem Zusammenhang sind die in den letzten Tagen veröffentlichten Pressemitteilungen und -artikel zu bedauern und bedürfen einer raschen Klärstellung der Sache. Dies wird zweifelsohne auch dazu beitragen, dass die teilweise widersprüchlichen Aussagen des Verwaltungsrates und der Gesundheitsdirektion klargestellt werden können.

Il n'est pas question de faire le débat de fond de cette problématique du HFR, de son organisation et de son financement aujourd'hui ou lors de la prise en considération du présent postulat, laquelle aura probablement lieu durant la session de juin. Par contre, une réponse rapide au postulat telle que demandée par cette procédure accélérée permettrait à M^{me} la Conseillère d'Etat et à sa Direction de corriger certains propos qu'on a pu lire dans la presse ou entendre dans cette même enceinte il y a deux jours. En effet, le groupe libéral-radical se pose de véritables questions sur la manière de

gérer ce dossier du HFR en lisant que les aspects financiers ne figurent qu'à la fin des priorités et que M^{me} la Commissaire se demande, lors du débat des comptes et du rapport d'activité, si elle est la bonne personne à qui adresser des questions de députés en la matière. Dans l'espoir d'une amélioration, nous nous réjouissons de la réponse que la Direction va nous donner sur ce postulat, réponse qui ne peut être, nous en sommes conscients, qu'une fameuse feuille de route et une perspective sur les travaux en cours.

Pour conclure et en soutenant cette procédure accélérée, nous demandons la plus grande transparence dans ce dossier, des réponses claires et substantielles sur tous les éléments déjà connus et dans un deuxième temps, un rapport complet sur les perspectives et l'avenir du réseau hospitalier fribourgeois, d'ailleurs un des plus grands employeurs du canton.

Avec ces considérations, le groupe libéral-radical soutient la requête demandant la procédure accélérée.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Le groupe de l'Union démocratique du centre prends acte du dépôt d'un postulat demandant au Conseil d'Etat un rapport sur les orientations stratégiques, à moyen et long terme, du HFR, ainsi que sur les mesures dans le cadre du budget 2012.

Nous nous prononçons ce matin sur la procédure accélérée, c'est-à-dire que nous allons traiter uniquement l'urgence du postulat. C'est pour ces raisons-là que notre groupe ne se prononcera pas pour l'instant sur le contenu du postulat déposé. Nous savons que le délai octroyé au Conseil d'Etat pour répondre est particulièrement bref et que sa réponse ne pourra pas être conforme à toutes les exigences ordinaires. Néanmoins, notre groupe demande que le Conseil d'Etat nous transmette pour la prochaine séance du Grand Conseil, c'est-à-dire pour la session de juin, une feuille de route qui nous permettra de nous prononcer sur la prise en considération du postulat lors de la séance de septembre prochain. Nous avons besoin d'un rapport détaillé, qui nous permettra de comprendre et de prendre des mesures pour l'élaboration du budget 2013. Ce rapport nous permettra également de prendre, si nécessaire, différentes mesures concrètes. Notre groupe a discuté mardi matin passé de la situation actuelle de l'Hôpital fribourgeois et ceci avant la sortie du dernier communiqué de presse du HFR. Nous avons également décidé de déposer d'abord une question et ensuite un postulat. Oui, Mesdames et Messieurs, nous constatons que le Conseil d'Etat et le conseil d'administration naviguent à vue sur un bateau sans boussole et sans capitaine. Examinons la communication du HFR, avec ses derniers communiqués de presse qui datent du 25 avril, du 26 avril et du 1^{er} mai.

Oui, Mesdames et Messieurs, nous devons malheureusement constater que le Conseil d'Etat et le conseil d'administration naviguent sans stratégie. Notre groupe estime qu'une institution comme notre HFR doit être conduite avec d'autres procédés de travail et d'autres approches, je dirais même d'une façon professionnelle. Les personnes qui y travaillent méritent plus que cela. En étudiant le profil des personnes siégeant au conseil d'administration, nous nous faisons beaucoup de soucis; ces personnes sont-elles à la hauteur de leur tâche? Et la commission de planification n'a même pas été orientée et n'a même pas siégé. Pour le groupe de l'Union démocratique du centre, c'est le bien-être de nos citoyennes et citoyens qui est au centre de nos préoccupations, ce que nous ne constatons pas de la part du Conseil d'Etat et du conseil d'administration.

C'est la raison pour laquelle nous allons accepter et soutenir l'urgence de ce postulat, à l'unanimité.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Wie alle anderen Fraktionen wurde auch das Mitte-Links-Bündnis von der dürren Medienmitteilung des Freiburger Spitals überrascht. Wir sind enttäuscht über die Form der Kommunikation, die weder der Bedeutung des Themas noch dem öffentlichen Interesse noch den Kompetenzen der verschiedenen Behörden des Kantons Rechnung trägt. Wir haben gestern ein Postulat zur Notfallversorgung verabschiedet, einem Bereich, in dem eine gewisse Dezentralisierung und ein Netzwerk notwendig sind. Es ist deshalb stossend, wenn ein wichtiger Akteur, das Freiburger Spital, am gleichen Tag und ohne Rücksichtnahme auf laufende Planungsdiskussionen des Kantons in die Gegenrichtung prescht.

J'aimerais parler maintenant de la procédure, du processus et des éléments à intégrer. Le groupe Alliance centre-gauche soutient le postulat du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique sur le principe de l'information. Le Grand Conseil doit être renseigné sur tous les aspects de la planification hospitalière. Dans ce sens, il y a urgence. Nous pensons néanmoins que de demander un rapport complet au bout d'un mois sera une simple chicane pour l'administration et n'apportera pas d'informations de qualité. La thématique de la centralisation de l'HFR et de la desserte médicale mérite un débat bien préparé. Nous soutenons donc l'urgence, comme déjà mentionné, seulement pour l'information sur le processus à suivre. Nous demandons un premier rapport sur les étapes de consultation des discussions et des décisions, un rapport qui tient compte et explique brièvement aussi les différentes compétences qui viennent d'être redistribuées et qui méritent d'être clarifiées. Donc, une orientation sur le processus, je ne dirais pas une

feuille de route mais le train à suivre, et qui prépare la discussion de fond.

Concernant le processus et la discussion de fond, j'aimerais quand même distinguer deux aspects. D'un côté, il s'agit bien de discuter du rôle de l'HFR et de sa mission, avec un débat qui va certainement durer. Nous pensons, et c'était notre première impression sur ce communiqué, que l'HFR avait pris une décision précipitée par rapport à ses problèmes budgétaires actuels; la seule solution qui a été esquissée était de faire des économies qui allaient jusqu'à couper un cinquième des lits aigus pour une population grandissante. Donc, nous pensons qu'il faut un débat sur le rôle et la mission de l'HFR. Puis, dans cette discussion, il y a trois aspects qu'on aimerait très brièvement mentionner. La qualité des soins médicaux et des interventions médicales doit être le premier critère de planification, ceci avant les aspects économiques et de politique régionale, qui ont aussi leur importance.

Wir möchten darauf hinweisen, dass die Behandlung in der Muttersprache ein wichtiges und oft unterschätztes Element einer guten Pflege ist und dass es dazu nicht genügt, einen Migros-Sprachkurs zu besuchen. Wir insistieren auf diesen Punkt.

Dans un deuxième temps, ce qui nous paraît très important, c'est de distinguer la discussion de l'HFR et le rôle du canton. Nous demandons que le Conseil d'Etat prépare et mène la réflexion avec le Grand Conseil. Comme autorité cantonale, nous portons la responsabilité générale et nous devons avoir une vue d'ensemble par rapport au rôle de l'HFR et de tous les autres acteurs. Dans ce sens, depuis l'introduction de la LAMaL, il y a eu un certain désengagement financier du canton et des autorités publiques en général. Même si le montant absolu a augmenté, la part cantonale a diminué et on s'est déchargé de plus en plus sur d'autres formes de desserte médicale, comme les soins à domicile, mais qui chargent de plus en plus les assurés. Il nous semble important de recadrer l'HFR dans la totalité des acteurs et de ne pas agir par ricochet en chargeant de plus en plus les soins ambulatoires, les patients et donc les caisses particulières par rapport à la caisse publique. Avec toutes les régions qui défendent leurs hôpitaux, le Conseil d'Etat, avec tous les groupes du Grand Conseil, nous vous appelons donc à réfléchir aussi sur la part du financement total que le canton doit investir dans la santé de la population. Je pense que nous devons être conscients que la santé est un élément primordial et que sa part dans la facture cantonale va être croissante, quoi que nous fassions, et qu'il s'agit d'avoir une charge supportable pour les assurés et de leur garantir une qualité de desserte. Un canton comme le nôtre en a les moyens actuellement.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Depuis quelques mois désormais, l'HFR vole de ses propres ailes. A l'instar d'autres entreprises publiques du canton, il est constitué de manière indépendante et sa direction est assurée par un conseil d'administration, sous la surveillance du Conseil d'Etat et la haute surveillance du Grand Conseil. Comme on l'a vu, notamment, avec les quatre piliers de l'économie fribourgeoise, ces institutions réfléchissent généralement avant d'agir afin d'être toujours à même d'apporter une certaine sérénité, y compris dans la communication. Il s'agit en fait de l'argent du contribuable qui est utilisé pour défendre des tâches publiques. Et qu'est-ce que nous avons en l'espèce? En 10 jours, nous avons trois communiqués de presse qui disent tout et son contraire. Une telle manière de procéder ne va absolument pas. Je veux bien qu'il s'agisse d'un organe nouvellement créé et qu'il y a une période de jeunesse durant laquelle cette institution doit prendre ses marques, mais ces balbutiements contradictoires et répétitifs ont créé une insécurité non seulement auprès du personnel de l'HFR, mais auprès de toute la population, du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. Si le peuple n'a que peu de moyens de réagir, éventuellement par des tribunes libres ou autres, les employés de l'HFR, eux, se font du souci et interrogent leur hiérarchie. Au niveau du Grand Conseil, il s'agit là de la troisième intervention. Il y a eu la question de nos députés veveysans la semaine dernière, il y a eu la pétition que nous avons lancée lundi et ce postulat ici qui est déposé. Je crois que tous les intervenants dans ce Grand Conseil soutiennent ces éléments. Nous avons cette urgence qui est traitée aujourd'hui, de manière à clarifier la situation. L'expression «feuille de route» utilisée est extrêmement bonne et permettra peut-être non seulement d'apporter certaines réponses, mais surtout d'apporter ce que nous demandons, de la sérénité, et de créer à nouveau ce sentiment de sécurité et de confiance vis-à-vis de l'HFR. Pour appuyer ceci, le groupe socialiste soutiendra l'urgence et espère qu'il sera donné au plus vite des réponses aux questions posées, de manière à ce que le calme revienne à nouveau sur ce sujet.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je n'avais pas prévu d'intervenir mais je vais peut-être juste dire que je suis satisfaite que ce débat puisse avoir lieu ici, dans le cadre du Grand Conseil. Le Conseil d'Etat partage le souci de la transparence et du dialogue avec le Grand Conseil et aussi avec la population. Effectivement, il est particulièrement important que tout ce débat puisse se faire dans la sérénité. Le Conseil d'Etat fera diligence pour répondre dans les délais impartis à ce postulat, soit en juin avec une présentation de la feuille de route et les réponses aux premières questions, puis ensuite un rapport qui fera suite détaillée pour que le Grand Conseil puisse faire le débat en toute connaissance de cause.

- > Au vote, la prise en considération de cette requête est acceptée par 94 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bossion (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 94.*

- > Le postulat Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner est ainsi traité selon la procédure accélérée, conformément à la teneur de la requête Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner.

—

Projet de décret N° 3 relatif à l'octroi, selon la loi sur la promotion économique, d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015¹

Rapporteur: **Jean-Daniel Wicht** (PLR/FDP, SC).

Commissaire: **Beat Vonlanthen**, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Quelques rappels par rapport à cette proposition de décret. C'est en fait l'article 25 de la loi sur la promotion économique qui dispose que les contributions financières prévues par la législation fédérale pour la politique régionale doivent être arrêtées par voie de décret pour une période maximale de cinq ans. La première phase a pris fin le 31 décembre de l'année dernière. L'objet donc de ce décret est de donner les moyens financiers nécessaires pour la mise en œuvre du programme pluriannuel 2012–2015.

Le bilan de la première phase, c'est au total 35 millions de francs qui ont été octroyés, dont 23 millions par le canton. Finalement, 25 millions ont été utilisés, le solde de 10 millions étant réparti de la manière suivante:

- > 7,4 millions, part du canton et
- > 2,6 millions, part de la Confédération.

Quant à l'utilisation de ces 25 millions, on constate que 13 millions et demi ont été des aides à fonds perdu, 9,7 millions ont été attribués sous la forme de prêts en faveur du tourisme, du patrimoine et de la politique foncière active et, enfin, 1,9 million l'a été pour des mesures de stabilisation, notamment dans la rénovation et le réaménagement d'infrastructures touristiques. On peut noter encore que la phase d'apprentissage, comme l'indique le rapport, a été plus longue que prévue mais a porté ses fruits et que la nouvelle politique régionale est bien lancée aujourd'hui dans notre canton. Finalement, on note aussi que la création de la plateforme des régions INNOREG-FR a pu dynamiser le lancement du projet NPR.

Concernant le programme de mise en œuvre 2012–2015, les objectifs que fixe ce décret sont les suivants: la réalisation de la stratégie d'innovation du canton dans l'orientation cleantech et la création de conditions favorables à un développement économique intégré; je précise: dans une démarche de développement durable.

¹ Message pp. 1033ss.

La stratégie cantonale prévoit quatre volets thématiques:

1. le soutien à l'innovation pour une amélioration de la visibilité du canton dans les secteurs à haute valeur ajoutée et un soutien à l'innovation d'affaires, donc l'amélioration de la performance innovatrice de nos entreprises;
2. l'écologie industrielle; il s'agit de promouvoir un positionnement cantonal fort dans ce domaine; nous avons d'ailleurs pour ce faire deux expositions à Forum-Fribourg comme ambassadeurs de cette politique; il s'agit d'Energissima et d'Eco-home, manifestation qui vient de se terminer il y a quelques jours;
3. le tourisme et le patrimoine – le soutien pour une offre diversifiée et intégrée;
4. la politique foncière active – le soutien d'un nombre restreint de projets pilotes.

Un petit changement, le programme de cette nouvelle période s'applique à la totalité du territoire cantonal contrairement à la première période.

Finalement, l'engagement financier du canton sera de 11,4 millions à fonds perdu et de 6,1 millions pour des prêts remboursables, soit un total de 17,5 millions. Le crédit qui est demandé ce jour est de 10 090 818 francs. Le solde, soit 7 383 352 francs est financé par le solde du crédit d'engagement du 3 septembre 2008. Je vous rappelle que le crédit proposé est soumis au référendum financier facultatif et devra donc être adopté par la majorité des membres du Grand Conseil.

Des débats au sein de la commission parlementaire, il est ressorti les quelques éléments suivants. Plusieurs collègues députés ont regretté finalement que la totalité du fonds de la première période n'ait pas été utilisée. A cause de cela, une partie des contributions fédérales a été perdue. Cependant, la commission a également compris et pris note qu'il fallait d'abord mettre en place l'organisation et les outils pour répondre à la NPR et que ce n'est pas forcément évident au début. Les collègues de la commission ont également souhaité que les moyens financiers proposés aujourd'hui soient mis aussi à disposition de domaines d'activité plus traditionnels et non seulement pour des projets de haute technologie. La commission a aussi dû admettre que la marge du canton est faible, car il est lié par les exigences de la Confédération, notamment par une convention-programme qui a été signée avec elle.

Sur ces considérations, la commission vous recommande d'entrer en matière sur ce projet de décret. La commission

l'a d'ailleurs accepté à l'unanimité des membres présents, soit par 10 voix.

Le Commissaire. Pas plus tard que la semaine passée, le Secrétariat de l'économie à Berne, le SECO, a donné le coup d'envoi pour la politique régionale 2016+. Ensemble avec la Conférence des Directeurs de l'économie publique, il fera une évaluation des résultats de la première phase et préparera un nouveau programme pluriannuel de huit ans pour les années 2016 à 2023. Ici, nous parlons encore de cette première étape. Il s'agit de faire une première évaluation de la première partie de quatre ans, c'est-à-dire de 2008 à 2011, et de mettre à disposition les montants nécessaires pour le deuxième programme pluriannuel; pour Fribourg, c'est 2012 à 2015.

J'aimerais quand même rappeler ici le changement fondamental qui a été amorcé par la Confédération en 2008. Il s'agissait d'un changement de paradigmes, un véritable changement copernicien. Avec la LIM, les communes et régions avaient pu profiter pendant de longues années d'un soutien très important, notamment ici à Fribourg, pour la mise en place des infrastructures de base, c'est-à-dire les halles polyvalentes, les places de foot, les routes, les écoles, les épurations. Aujourd'hui, le soutien bénéficie en priorité aux activités et initiatives axées sur la création de valeurs et l'innovation. La NPR continue donc à améliorer la compétitivité des régions, à dynamiser la création de valeur ajoutée à l'échelle régionale et à maintenir ou à créer des emplois et à réduire les disparités régionales.

M. le Rapporteur a parlé du bilan 2008-2011. Finalement, on peut dire que c'est un bilan très réjouissant. On a pu réaliser 48 projets pour les 3 stratégies cantonale, intercantonale et transfrontalière, y compris les 5 projets réalisés dans le cadre des mesures de stabilisation. Permettez-moi de ne souligner que 3 projets phares:

1. Tout d'abord, le PST-FR, le fameux Pôle scientifique et technologique de Fribourg, qui est un véritable moteur pour l'innovation et la collaboration entre haute écoles et économie. Pas moins de 20 projets collaboratifs ont été soutenus. D'ailleurs, M^{me} la Conseillère fédérale, Doris Leuthard, quand elle était encore cheffe du Département de l'économie, a souligné à plusieurs reprises l'importance de ce projet comme un projet exemplaire.
2. Le deuxième projet phare est le projet INNOREG-FR. Les régions ont décidé de créer une structure professionnelle pour soutenir le lancement des projets. Vous vous souvenez, les régions ont dû vraiment faire le deuil de la LIM. Maintenant, le tir a été corrigé, un dyna-

misme fantastique a été lancé. C'est également un projet exemplaire qui montre la flexibilité et l'engagement des régions dans le cadre de l'innovation et de la création d'emplois.

3. Le troisième projet phare est CleantechAlps. C'est un projet dans la stratégie intercantonale que nous avons pu mettre en place, une plateforme qui est présidée, ensemble avec le canton du Valais, par le canton de Fribourg.

M. le Rapporteur l'a dit, pourquoi n'avez-vous pas pu vraiment réaliser très vite les différents projets? Là, il faut quand même être clair, nous avons dû partir «à froid». Nous n'avions pas la loi qui donnait la base légale en 2008. Nous devons faire une vision 2030 pour le tourisme avant de le mettre en place. Il fallait aussi intégrer notre politique foncière active dans le plan directeur cantonal et c'est la raison pour laquelle nous avons dû partir un peu plus tard.

Maintenant, le programme 2012–2015 est une continuation de 2008–2011. L'innovation reste au cœur de la stratégie NPR. J'aimerais souligner que cette deuxième phase 2012–2015 a été préparée de manière participative. On a fait un processus participatif, cinq ateliers. Il y avait environ 100 participants. C'est la volonté de créer une image forte du canton en matière de développement économique, s'inscrivant dans une approche de développement durable, c'est-à-dire écologie industrielle, promotion des Cleantech et tourisme doux. C'est notamment aussi dans les plus récents résultats de notre promotion économique qu'on peut voir les résultats concrets de cette image du canton, qui sont quand même très importants. Vous avez vu que la stratégie cantonale prévoit une concentration sur quatre axes:

- > le soutien à l'innovation;
- > l'écologie industrielle;
- > le tourisme et le patrimoine;
- > la politique foncière active.

Au niveau intercantonal, on continue avec ces plates-formes. Je souligne seulement que la plate-forme d'innovation Platinn est ancrée ici à Fribourg – présidée par un Fribourgeois d'ailleurs – et je mentionne également les quatre plates-formes de collaboration.

Les montants ont été soulignés par le rapporteur. J'aimerais dire que là, dans le cadre de la nouvelle politique régionale, les règles du jeu sont claires au niveau fédéral. C'est le principe des «matching funds»: la Confédération donne 1 franc et les cantons doivent au moins donner 1 franc pour la réalisation de ce projet. C'est la raison pour laquelle nous devons

vous prier de nous accorder environ 10 millions de francs supplémentaires pour avoir ces 17 millions à disposition.

En conclusion, la NPR est un instrument indispensable pour maintenir, voire même renforcer, la dynamique d'innovation des régions. Deuxième conclusion, nous avons atteint une belle vitesse de croisière dans notre canton; les régions, nos services et les instituts universitaires collaborent de manière exemplaire. Finalement, c'est dans l'intérêt du canton et de la prospérité économique que d'assurer des conditions-cadre optimales également à l'avenir.

Au nom du Conseil d'Etat, je vous invite donc à soutenir l'idée et d'accepter la proposition du décret du Conseil d'Etat.

Losey Michel (*UDC/SVP, BR*). La Commission des finances et de gestion a pris connaissance de ce message relatif aux crédits d'engagement NPR pour la période 2012–15. Nous l'avons analysé sous l'angle financier. Nous acceptons l'entrée en matière et, à l'unanimité des membres présents, nous l'avons accepté et validé tel que présenté. Nous vous demandons d'en faire de même.

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a étudié avec intérêt le message du Conseil d'Etat accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015 au titre de contributions financières prévues par la législation fédérale sur la politique régionale.

La première phase de la NPR, qui s'est étendue de 2008 à 2011, a donné des résultats plutôt mitigés. La non-utilisation de la totalité du fonds constitué pour la NPR 2008–2011 prouve que beaucoup reste à faire en matière de nouvelle politique régionale.

Toutefois, cette première période de quatre ans peut être comprise comme une phase d'apprentissage qui a permis d'engranger de l'expérience et d'engager la NPR sur les bons rails. D'ailleurs, au chapitre des résultats concrets, on peut citer le pôle scientifique et technologique du canton de Fribourg, la mise en place de la plate-forme d'innovation d'affaires, INNO-FR, ou le lancement du projet touristique d'envergure cantonale Fri2Bike.

Au chapitre des regrets, il faut citer la politique foncière active, qui est restée en rade, ou le développement des énergies renouvelables et de l'écologie industrielle, qui est au point mort. L'avenir appartenant aux audacieux, nous espérons que notre gouvernement saura se montrer proactif dans des domaines qui nécessitent une vision à long terme.

En tenant compte encore de l'engagement de la Confédération, c'est une manne considérable qui est à nouveau disponible pour ces quatre prochaines années. Il s'agit donc de profiter au mieux de l'expérience NPR acquise ces quatre dernières années, de mettre les bouchées doubles pour concrétiser de nouveaux projets.

Fort de ces considérations, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique accepte l'octroi d'un crédit d'engagement de 10 090 818 francs tout en prenant en considération que le solde non utilisé de la NPR 2008–2011 sera transféré au budget de la NPR 2012–2015. L'apprentissage NPR étant terminé, nous nous attendons à tirer un bilan positif de cette deuxième phase et remercions d'avance le Conseil d'Etat de tout mettre en œuvre pour qu'il en soit ainsi.

Corminboeuf Dominique (PS/SP, BR). C'est avec attention que le groupe socialiste a débattu du message N° 3 concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015 concernant la nouvelle politique régionale, deuxième phase. On constate que la première phase a apporté des aides pour un montant total de 35 millions, dont 25 à la charge du canton, ceci sur la base de la loi sur la promotion économique. Les résultats sont, après quelques expériences de jeunesse, démontrés au travers des différents secteurs du programme 2008–2011.

La deuxième phase permettra de consolider les actions entreprises en première phase et de pérenniser ces mises en œuvre au-delà de 2015. Les domaines touchés sont vitaux pour l'avenir économique de notre canton. Le soutien à l'innovation, l'écologie industrielle, le tourisme et le patrimoine ainsi que la politique foncière active sont les fondations d'un développement économique fort et résistant aux tempêtes provoquées par des crises économiques cycliques.

Les projets NPR sont diamétralement différents en rapport avec les aides directes que l'on connaissait au travers de l'application de l'arrêté Bonny. Ils n'ont pas pour but de financer directement des infrastructures, des entités administratives ou régionales publiques mais visent à lancer des projets viables à long terme, proposés non seulement par des entités publiques mais aussi par des privés, des entreprises ou du partenariat privé-public.

Les montants inscrits à l'article premier permettront de mener à bon port les anciens projets et permettront de lancer de nouvelles aides indispensables à la réalisation de la deuxième phase. D'autre part, l'article 3 permettra, le cas échéant, de terminer ce programme en toute objectivité.

C'est avec ces considérations que le groupe socialiste entre en matière et votera en faveur de ce projet de décret N° 3.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Le groupe de l'Union démocratique du centre vous propose, à l'unanimité, d'accepter l'entrée en matière et de soutenir ce projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015.

Permettez-moi quatre remarques:

1. *Collaboration avec les régions*: cette collaboration est tout à fait positive pour tous les acteurs car une nouvelle situation de départ existait. La révision des structures régionales y était nécessaire et c'est positif.
2. *Les huit projets dans le cadre de la stratégie transfrontalière*: sur la base des explications fournies au sein de la commission, les diverses contributions sont pour la plupart marginales. Le Conseil d'Etat utilise ici le système de l'arrosoir. Il serait mieux d'appliquer une stratégie en fonction de projets importants pour notre canton avec des contributions conséquentes. En 2011, une seule nouvelle implantation à Fribourg est due au GGBA, qui coordonne depuis 2010 la représentation des cantons romands à l'étranger. C'est ainsi que les cantons romands veulent se battre pour faire venir de nouvelles entreprises! La part du canton de Fribourg dans ce budget GGBA portait tout de même sur 520 000 francs.
3. *Projekte im Bereich Tourismus sowie kulturelles und natürliches Erbe*: Diese sind äusserst marginal und enttäuschend. Wo bitte ist hier die Strategie, die Stärkung der Tourismuszonen? Wir vermissen im Bereich der Tourismuszonen eine klare Strategie der Regierung für die Zukunft.
4. *Stromerzeugung aus erneuerbaren Energien beziehungsweise Forschung und Entwicklung*: Projekte zur Erzeugung von Strom aus erneuerbarer Energie seien nur schwer mit den Kriterien der Neuen Regionalpolitik zu vereinbaren. Ich habe wohl schlecht gelesen. Wenn dem so ist, müsste man in Bern sofort intervenieren, damit Mittel freigegeben werden, beziehungsweise im Rahmen der Wirtschaftsförderung zur Verfügung stehen. Die Energiestrategie von Bund und Kanton, meine Damen und Herren, ist leider nicht brauchbar, hier müssen wir über die Bücher.

Mit diesen Worten bitten wir Sie, dieses Dekret zu unterstützen.

Brodard Claude (PLR/FDP, SA). Le groupe libéral-radical a examiné avec intérêt le message explicatif N° 3 du Conseil

d'Etat. Il a également étudié avec attention le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015 dans le cadre de la nouvelle politique régionale et de la loi sur la promotion économique.

Notre groupe accueille, d'une façon générale, positivement le bilan de la première phase 2008–2011. Certes, la mise en place de la NPR ne fut pas simple. Elle a exigé plus de temps que prévu, ce qui peut expliquer que tous les crédits n'aient pas pu être engagés. Nous regrettons particulièrement la perte d'une partie des fonds fédéraux.

Nous constatons que les projets d'infrastructures touristiques sont extrêmement faibles. A cet égard, nous demandons au Conseil d'Etat de les favoriser en accordant des prêts sans intérêts et en endossant un rôle accru de leadership. Enfin, nous apprécions beaucoup l'activité déployée par les membres de l'association INNOREG. Cette structure assume à satisfaction sa mission de coordination entre tous les acteurs de la NPR porteurs de projets, Etat et régions notamment.

En ce qui concerne le plan de mise en œuvre 2012–2015, nous prenons acte de la stratégie cantonale axée sur le soutien à l'innovation, l'écologie industrielle, le tourisme et la politique foncière active.

Le groupe libéral-radical soutient ces orientations, qui permettront, nous l'espérons, un développement important de nos sociétés innovatrices, de nos régions et de nos entités touristiques.

A titre personnel enfin, permettez-moi de relever et de rappeler l'importance que l'on doit attribuer à toutes nos PME. Elles ne sont, il est vrai, pas forcément concernées par le présent décret, par la NPR. Il n'en demeure pas moins qu'elles contribuent de façon prépondérante au maintien de plus de 2/3 des emplois. Nos PME sont pour la plupart innovantes et créent de nouveaux produits. Elles forment des apprentis et permettent de conserver le savoir-faire près du consommateur. On a pu se réjouir de l'excellent résultat comptable 2011 et de l'énorme manne fiscale provenant de nos personnes morales. Je souhaiterais dès lors qu'une réflexion et que des propositions soient faites par notre gouvernement pour renforcer le soutien cantonal en faveur des PME, principalement pour celles actives dans la formation des jeunes.

C'est avec ces quelques considérations que notre groupe va soutenir, sans modification et à l'unanimité, le présent décret et vous propose d'en faire de même.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Wer ernten will, muss zuerst säen. Mit grossem Interesse hat unsere Fraktion die vorliegende Botschaft Nr. 3 studiert und dankt dem Staatsrat. Wir sind einstimmig für Eintreten mit folgender Begründung: Aus dem Bericht geht hervor, wie die Gelder beziehungsweise die Bilanz 2008–2011 für die Regionalpolitik eingesetzt wurden. Der Kanton hat die Verantwortung bei der Umsetzung der Neuen Regionalpolitik (NRP) voll wahrgenommen. Warum die aktive Bodenpolitik nur zu einem Teil genutzt ist, ist für unsere Fraktion ein grosses Fragezeichen. Aktive Politik ist ein sehr wichtiger Aspekt und vor allem die Zusammenarbeit mit der Regionen scheint uns sehr wichtig zu sein.

Ein weiterer Punkt ist die finanzielle Verpflichtung für das kantonale Umsetzungsprogramm 2012–2015. Ohne diese können keine neuen Projekte geplant oder realisiert werden. Dabei denke ich an das Wissenschafts- und Technologiezentrum des Kantons Freiburg (WTZ-FR). Mit dem Finanzierungsvorschlag des Staatsrates sind wir einverstanden. Ohne diese finanzielle Verpflichtung könnten unsere Hochschule und die davon abhängige wirtschaftliche Entwicklung ins Schwanken kommen.

Mit diesen Bemerkungen werden wir dem Dekret einstimmig zustimmen.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). C'est à titre personnel que j'interviens. Je suis déjà intervenu au niveau du groupe. Je déclare mon lien d'intérêt. Je suis directeur d'une société de transports, qui est intimement liée à la politique foncière active et je vais vous dire pourquoi. Au mois de juin 2011, nous avons décidé, notre conseil d'administration, la construction d'un nouveau centre logistique: une centaine d'emplois, 25 millions d'investissements. Nous nous sommes mis à la recherche d'un terrain avec l'ambition, bien entendu, de rester dans le canton de Fribourg, si possible à proximité d'une autoroute, dans l'agglomération fribourgeoise, pour quoi pas, mais en tout cas à proximité d'une autoroute.

Impossible! Impossible dans ce canton de trouver du terrain en mains publiques! Vous tombez sur le propriétaire qui veut faire un carton, qui ne vous vendra pas son terrain pour un prix qui tient la route. Une fois, vous êtes trop près d'une forêt. Une fois, vous n'avez pas l'accès à vos zones. Vous ne trouvez pas de terrain. Résultat des courses, la politique foncière active est totalement défailante et nous, entreprise fribourgeoise depuis 1929, nous avons un projet dans le canton de Vaud. Je remercie le syndic de la commune de Givisiez, qui est encore en train de se débattre pour nous aider à trou-

ver une solution, mais, en l'état, les chances sont relativement minces pour que nous restions dans ce canton.

Les zones stratégiques ne sont pas aménagées. Prenons la zone de Bertigny, zone de Bertigny, zone stratégique cantonale. On aimerait y construire du High-tech. Mais si demain une entreprise High-tech veut débarquer dans cette zone avec 500 emplois à la clé, on ne peut les accueillir parce que la liaison routière n'est pas faite. Nous sommes intéressés à un terrain qui est à proximité de Bertigny; impossible, il n'y a pas d'accès! Vous n'avez pas d'accès possible sur la semi-auto-route. Après, vous commencez le combat, c'est l'Etat – c'est l'OFROU, l'OFROU – c'est l'Etat! Pour moi, cette politique-là n'est pas une politique permettant à notre canton d'accueillir de nouvelles entreprises.

La NPR parle d'énergies renouvelables. En tout cas, il y a un volet important dans la NPR qui parle d'énergies renouvelables. Laissez-moi quand même vous dire qu'un décalage énorme existe entre la volonté politique affichée et la réalité. Je crois que dans ce parlement on a assez souvent voté des postulats, des motions qui vont dans le sens d'un développement durable. Mais, mais alors entre la volonté politique et la réalisation, il y a un fossé énorme! Un seul exemple: une famille d'agriculteurs à Vuissens – la famille Ménétrej, j'ai la permission de la citer – a un vieux poulailler. Il est recouvert d'un toit d'amiante. Vous connaissez tous l'amiante. Cet agriculteur aimerait dégager cette amiante et mettre des panneaux photovoltaïques sur ce toit avec à la clé une production annuelle d'énergie pour dix ménages. On dépose tout ce qu'il faut faire et on n'obtient pas d'autorisation. Pourquoi? Parce que le Service des biens culturels trouve que finalement ce poulailler jouxte – il n'est même pas dans une zone protégée – le cœur du village de Vuissens, qui est, lui, protégé. Pour le Service des biens culturels, cela pose un problème! L'agriculteur, lui, a dit: *«J'arborise le pourtour de mon poulailler pour que du cœur du village, soi-disant protégé, on ne voie pas le poulailler»*. Toujours pas d'autorisation! Le SeCA se fonde sur ce qu'a dit le Service des biens culturels. Donc, pour l'instant, ce poulailler est fait mais le toit en panneaux photovoltaïques ne se fera peut-être jamais! Aussi, on se rend compte qu'il y a une différence énorme entre ce qu'on veut faire au niveau politique et ce qui se fait dans certains services de l'Etat.

Le Conseil d'Etat doit donner le ton, doit donner le rythme si on veut arriver à réduire le fossé entre la volonté politique et les réalisations effectives.

Johner-Etter Ueli (UDC/SVP, LA). Ausser, dass ich als Gemüsebauer von der grünen Branche bin, habe ich keine

Interessensbindungen zu deklarieren. Gleich vorab: Ich bin für Eintreten und Annahme des vorliegenden Dekretes.

Sie wissen, Herr Staatsrat, ich habe mich mit einer Anfrage schon vor fünf Jahren um kantonale oder überregionale Projekte gekümmert, die von der Neuen Regionalpolitik (NRP) in unserem Kanton profitieren könnten. Die NRP hat ihre Kinderkrankheiten scheinbar überwunden und die erste Einführungsphase und die Feuertaufe überstanden. Mich stört allerdings, dass nebst Beiträgen für aktive Bodenpolitik und für Tourismusstandorte die Beiträge – gemäss der Auskunft von Herrn Julmy – vor allem für hochwertige Arbeitsplätze mit Nutzung der Universitätsabgänger unter dem Blickwinkel einer grossen Wertschöpfung vergeben werden. Unser Kanton hat aber nach wie vor ein bedeutendes wirtschaftliches Standbein: die Landwirtschaft in ihrer der Freiburger Landschaft angepassten Vielfältigkeit. Diese Landwirtschaft hat meiner Meinung nach bei neuen zukunftsgerichteten innovativen Projekten ebenso Anrecht auf Unterstützung durch die kantonale Wirtschaftsförderung.

Die neugeschaffene Landi Seeland AG in Kerzers entstand aus den Seeländer landwirtschaftlichen Genossenschaften von Aarberg, Treiten, Ins und Kerzers. Sie hat einen Jahresumsatz von ca. 100 Millionen Franken, bei gegenwärtig 103 Vollzeitstellen. Diese für uns Seeländer bedeutende neue Unternehmung und Vermarktungsorganisation plant in der neugeschaffenen Industrie- und Gewerbezone von Kerzers auf einer Fläche von 30 000 Quadratmetern ein neues Zentrum mit einem vorgesehenen Investitionsvolumen von 24 Millionen Franken für verschiedene Warenlager, Kühlräume, Umschlagsräumlichkeiten und eine neue, moderne Rosenkohl- und Bohnenzentrale. Diese bäuerliche Selbsthilfeorganisation ist bei der Nachfrage für Wirtschaftsförderungsbeiträge auf Ablehnung gestossen.

Herr Staatsrat, es ist für uns Seeländer Bauern sehr bemüht – um nicht zu sagen, ein Schlag ins Gesicht –, dass Finanzausschüsse aus dem NRP-Verpflichtungskredit nur für *Hightech in the Green*, wie Sie oft sagen – oder Nanotechnologiebetriebe oder ähnliches, nicht aber für eine landwirtschaftlich-gemüsebaulich orientierte Unternehmung zur Verfügung stehen sollen. Gerne gebe ich meine Unterlagen weiter und hoffe, dass Sie in bilateralen Gesprächen mit dem Verantwortlichen auf dessen Entscheid vom 22. September 2011 zurückkommen können. Der Verwaltungsrat der Landi Seeland AG Kerzers würde sich freuen, einen Beitrag aus dem heute zu beschliessenden Verpflichtungskredit der kommenden Jahre zu bekommen. Auch Urproduktion, sei dies nun Milchwirtschaft, Acker-, Gemüse- oder Weinbau,

ist Wertschöpfung und bietet sehr viele Arbeitsplätze in unserem Kanton – auch vor- und nachgelagerte.

Bonny David (PS/SP, SC). Je voulais juste apporter un complément aux propos de mon collègue Dominique Corminboeuf. Nous parlons bien également de projets à subventionner. Nous faisons entièrement confiance à la promotion économique pour le suivi de ces dossiers mais nous demandons vraiment qu'il y ait un suivi fin pour chacun de ces dossiers, au niveau du choix, du calendrier et de la qualité. Ces projets doivent évidemment tous être menés à terme et nous estimons que les montants prévus dans le cadre de ce crédit d'engagement doivent être pleinement utilisés. Nous ne comprendrions pas que le Conseil d'Etat revienne lors de la prochaine législature avec des montants non dépensés.

Avec ces quelques considérations complémentaires, je confirme l'entrée en matière et le soutien à ce décret N° 3.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). J'aimerais revenir sur la question de la politique foncière active du Conseil d'Etat, en soutien un peu à l'intervention de mon collègue Eric Collomb. J'aimerais rappeler d'abord que le Conseil d'Etat dispose, avec la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire et l'article 20, d'un instrument d'intervention qui est le plan d'affectation cantonal, qu'il peut utiliser pour la mise sur pied de zones d'activités d'importance cantonale. D'où ma question suivante: j'aimerais savoir dans quels cas le canton a utilisé cet instrument-là pour mettre sur pied des zones d'activité d'importance cantonale? Ensuite, quand et où pense-t-il prochainement le faire pour effectivement répondre aux goulets d'étranglement et aux conditions précaires qu'a mentionnés mon collègue Collomb?

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). C'est à titre personnel que je prends la parole. La technologie avance et certaines régions sont pénalisées. Comme le monopole est à Swisscom et que cette entreprise fait du chantage aux communes pour donner une vitesse supplémentaire pour la transmission des données informatiques, ce sont plus de 50 emplois qui sont menacés dans mon district car, près du canton de Vaud, certaines entreprises pensent à changer de canton.

Que pense faire notre ministre de l'économie pour faire avancer des projets de télécommunication afin qu'un débit acceptable soit garanti à ces entreprises pour qu'elles ne quittent pas notre canton?

Le Rapporteur. Je constate que la Commission des finances et de gestion ainsi que tous les groupes du Parlement sont favorables à l'entrée en matière sur ce projet de décret. Ce

projet suscite des réactions, particulièrement sur la question de la politique foncière active. Je laisserai donc tout à l'heure M. le Commissaire du gouvernement répondre à ce souci des intervenants.

D'autres remarques ont été faites, mais je n'ai rien à rajouter, puisque, par rapport à ce qui a été discuté maintenant, nous n'avons pas eu ce même débat au sein de la commission parlementaire.

Le Commissaire. Merci beaucoup pour les différentes interventions et le soutien au projet. Je me permets de prendre position sur quelques-unes de ces remarques.

Tout d'abord, il a été dit par plusieurs intervenantes et intervenants que le bilan, en général, est positif. On part de l'idée que la vitesse de croisière sera maintenue. En passant, je peux quand même dire que nous avons pu être les pionniers, notamment aussi dans le contexte de l'écologie industrielle et nous allons continuer ainsi.

M. le Député Waeber a notamment fait quatre remarques. J'aimerais répondre à trois de celles-ci. Tout d'abord, la stratégie transfrontalière. J'aimerais vous prier de ne pas confondre cette nouvelle politique régionale avec la politique de promotion économique exogène, qui est du ressort de la *Greater Geneva Bern Area*. Là, on ne peut pas vraiment faire la comparaison. Avant-hier, dans le cadre du budget, j'avais déjà dit qu'on est en train de trouver une solution avec la GGBA mais qu'il ne fallait pas, maintenant, claquer la porte. Il faut pouvoir collaborer avec nos partenaires que sont les autres cantons.

Vous avez parlé du tourisme. Herr Grossrat Waeber hat gesagt, dass eine Stärkung der Tourismuszonon fehle und keine Vision vorhanden sei. Im Rahmen der UFT, des Freiburger Tourismusverbands, haben wir eine Vision 2030 erarbeitet. Diese Vision wurde auf einer breiten Basis entwickelt. Sie dient als Basis für eine zielgerichtete Tourismuspolitik, auch für die Umsetzung der Projekte der Neuen Regionalpolitik. Hier geht es um verschiedene Aspekte, um die Stärkung des Naherholungs-tourismus aber auch um die Vergrößerung des Angebots im Hotelbereich. Hier sind wir gut in Fahrt und setzen diese Vision um.

Zu Ihrer Bemerkung zur Energiepolitik: Wir wollen hier keine energiepolitische Debatte vom Zaun reissen. Es stimmt jedoch nicht, dass der Bund und der Kanton keine Strategie hätten. Ganz im Gegenteil. Wir – ich spreche hier als Präsident der kantonalen Energiedirektorenkonferenz – sind quasi tagtäglich daran, solche Strategien zu entwickeln

und zu vertiefen, namentlich im Bereich der Energiepolitik 2050. Die Konferenz wird gerade morgen eine neue strategische Leitlinie erlassen, um gemeinsam mit dem Bund die Energieversorgungssicherheit auch in den nächsten Jahren sicherzustellen.

Zu Ihrer Bemerkung zur NRP: Wir können nicht einfach in allen Forschungsbereichen etwas Forschung machen. Wir haben im Bereich der Energiepolitik auf nationaler Ebene eine klare Strategie entwickelt, wonach man im Forschungsbereich verstärkt vorgehen muss und dafür stehen die Beiträge im Bereich der Neuen Regionalpolitik eben nicht zur Verfügung.

Plusieurs intervenants ont souligné le problème de la politique foncière active. C'est vraiment un thème absolument crucial et fort important pour la promotion économique. Je comprends très bien la frustration de M. le Député, et chef d'entreprise, Collomb quand il veut élargir son entreprise et qu'il ne trouve pas de terrain à disposition. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons mis en place cette politique foncière active. Malheureusement, cela nous a pris un peu de temps, parce que nous avons dû mettre toute cette politique dans le plan directeur cantonal. Là, nous avons maintenant une base très ferme. Et les communes jouent leur jeu dans ce contexte-là. Puisque la Liberté le relevait ce matin, je peux vous dire qu'à 11 h, nous aurons le plaisir d'informer le grand public d'une implantation absolument géniale dans notre canton, une implantation d'une entreprise très importante. On créera plusieurs centaines de places de travail avec des investissements de plusieurs centaines de millions. Là, c'est un exemple concret. En septembre 2011, on nous a approché pour trouver des terrains si on était intéressé à être candidat à cette implantation. Nous avons tout de suite dû chercher du terrain. Nous avons eu quatre terrains à disposition et pu, ensuite, faire cette proposition. Finalement, ensemble avec d'autres atouts du canton de Fribourg, nous avons pu avoir le succès de cette implantation. Mais je suis d'accord avec vous, si on n'a pas les terrains à disposition, vous oubliez! Vous oubliez de faire une promotion économique intéressante. C'est la raison pour laquelle nous mettons vraiment beaucoup d'importance sur ce point-là. Il y a encore beaucoup de freins, notamment aussi la politique agricole dans ce contexte-là. Le droit foncier rural nous freine un peu dans ce contexte. Cependant, nous voulons aller dans cette direction pour vraiment aussi à l'avenir, ensemble avec les communes, avoir les terrains à disposition.

M. le Député Thévoz avait parlé des PAC. Le PAC est un instrument intéressant. Pour l'instant, nous ne l'avons pas vraiment utilisé directement, mais nous avons l'intention de

l'utiliser pour la première fois dans le cadre de notre parc d'innovation. C'est le terrain de Cardinal où nous aimerions bien l'utiliser et aller de l'avant de manière rapide.

M. Johner a posé la question des PME, également M. Brodard et d'autres. «*Vous ne soutenez que de grandes entreprises High-tech et pas les PME*», disent-ils en général. Mais je dois vous dire que ce n'est pas tout à fait le cas.

Herr Johner: Die Landwirtschaft hat auch in der Neuen Regionalpolitik die Möglichkeit, von diesen Geldern zu profitieren. So konnten zum Beispiel im Bereich der Energie, im Bereich der écologie industrielle, konkrete Projekte realisiert werden. Zu Ihrem konkreten Projekt: Herr Julmy hat nach Ihrer Intervention sofort mit Ihnen Kontakt aufgenommen, respektive mit den entsprechenden Verantwortlichen. Es handelt sich hier nicht um ein NRP-Projekt, sondern es ginge hier darum zu überlegen, ob allenfalls über die Wirtschaftsförderung eine andere Unterstützung gegeben werden könnte. Doch auch da haben wir konkrete Richtlinien, die im Gesetz festgelegt sind. Wir können keine Beiträge geben, wenn eine Konkurrenzsituation besteht, wenn es also bereits andere, gleichartige Unternehmen gibt und vor allem, wenn keine oder wenige neue Arbeitsplätze geschaffen werden, was im konkreten Fall der Landi Seeland die Situation war. Daher konnten wir nicht darauf eintreten. Ich glaube jedoch, dass wir hier klare Instrumente zur Verfügung haben, damit wir gewisse Schwerpunkte setzen können. Wir können diese Unterstützung nicht sehr breit verzetteln und müssen uns konzentrieren.

Il y a eu une dernière remarque du député Hunziker concernant les projets de télécommunication. Je comprends très bien que c'est un défi important que d'avoir des projets intéressants aussi en télécommunication. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat avait lancé, ensemble avec le Groupe E et Swisscom, ce projet FTTH visant à équiper de fibres optiques tout le canton de Fribourg. C'est dans cette direction qu'on doit pousser. C'est ainsi qu'on pourra vraiment réaliser la chose et avoir un atout supplémentaire pour la promotion économique. J'espère bien que la ComCo verra ces défis pour les cantons et corrigera le tir à l'avenir. C'est notamment la Commission de la concurrence qui a freiné ce projet.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

Art. 1

Le Rapporteur. Cet article fixe le programme d'allocations et le montant des contributions financières pour 2012 à 2015 en faveur de la politique d'innovation régionale ainsi que la part nécessaire à l'octroi de prêts remboursables.

> Adopté.

Art. 2

Le Rapporteur. L'article 2 renvoie à la loi sur la promotion économique concernant l'octroi des contributions financières.

> Adopté.

Art. 3

Le Rapporteur. L'article 3 donne la possibilité au Conseil d'Etat de prolonger d'une année la période d'utilisation du crédit afin de pouvoir mener à terme des projets entamés

> Adopté.

Art. 4, titre et considérants

Le Rapporteur. Cet article donne la compétence au Conseil d'Etat de fixer la date d'entrée en vigueur du décret. Il rappelle qu'il est soumis au référendum financier facultatif.

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

Art. 1 à 4, titre et considérants

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 95 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collobomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 95.*

—

Résolution Gabriel Kolly/René Kolly (opposition à l'utilisation du nom «Gruyère» aux Etats-Unis)

Dépôt

La décision du groupe Emmi de vouloir poursuivre et développer la fabrication d'une copie de Gruyère aux Etats-Unis est inadmissible.

Les producteurs, transformateurs et affineurs se sont toujours battus pour protéger et promouvoir leur produit. Ils ont travaillé ensemble afin d'obtenir une AOC, gage de qualité et certifiant l'origine suisse de leur produit.

La production aux Etats-Unis par Emmi d'un fromage appelé « Gruyère Grand Cru » aurait pour conséquence une pression sur l'exportation du Gruyère AOC sur le continent américain.

De plus, la perte de valeur du Gruyère AOC serait conséquente.

En effet, au vu de sa position géographique, il ne correspondra jamais au cahier des charges du Gruyère AOC reconnu par la Suisse et par l'Union Européenne.

Dès lors, il trompe le consommateur. Cette stratégie d'Emmi aurait pour fâcheuse conséquence de réduire quasiment à néant toute possibilité de protection dans le monde entier au même titre que cela existe pour les vins.

Conscients de l'importance du Gruyère AOC dans notre canton de Fribourg et ayant la volonté de maintenir cette production, qui a contribué à faire connaître notre région dans le monde entier, nous exigeons qu'Emmi renonce à produire et à commercialiser des gruyères autres que ceux AOC.

En conséquence, nous demandons que le Grand Conseil fribourgeois exprime son désaccord quant à l'utilisation par Emmi du nom Gruyère aux Etats-Unis et exigeons qu'Emmi retire ce nom.

L'acceptation de la présente résolution par le Grand Conseil fribourgeois est aussi une marque de soutien à notre agriculture ainsi qu'à l'économie fromagère et laitière et à leurs emplois.

Prise en considération

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Je déclare tout d'abord mes liens d'intérêt. Je suis technico-commercial actif dans l'agriculture, en contact permanent avec des producteurs de lait et des fromagers. La polémique sur le Gruyère américain fait depuis plusieurs jours la une des médias. Un Gruyère américain: on a l'impression de rêver! Et cette fois ce n'est pourtant pas le rêve américain. Mais c'est bien une entreprise suisse, à savoir la lucernoise Emmi, qui envisage de fabriquer aux Etats-Unis un ersatz de notre fameux Gruyère, ce fromage renommé dans le monde entier. Nous ne pouvons accepter aucune excuse et aucun justificatif de la part de cette entre-

prise. Le Gruyère est produit en Suisse, comme l'atteste son AOC. Le groupe Emmi est libre de se développer aux Etats-Unis et, par conséquent, a le droit d'investir dans une nouvelle fromagerie. Nous ne le contestons pas. Cependant, il ne peut et ne doit pas utiliser le nom de «Gruyère» pour ses fromages produits aux Etats-Unis. Une telle utilisation du nom «Gruyère» par Emmi aurait de graves conséquences. Premièrement, cela serait un manque de respect et une tromperie envers les consommateurs qui achèteraient ce fromage produit dans le Wisconsin. Mais la conséquence la plus grave serait celle pour la production artisanale du Gruyère en Suisse. En effet, en 2010, les Etats-Unis ont importé plus de 3000 tonnes de Gruyère, ce qui en fait un de nos principaux marchés d'exportation. Cette concurrence déloyale pourrait provoquer une crise difficile à surmonter pour les producteurs de lait et les partenaires du Gruyère AOC en Suisse. C'est pourquoi notre Parlement se doit d'intervenir et de démontrer d'une part son opposition à la politique du groupe Emmi, mais aussi son soutien inconditionnel aux paysans, armailis, fromagers, employés et autres affineurs qui dépendent économiquement de cette production dans notre pays. Le Gruyère a contribué au développement de notre canton durant de longues années. Il contribue aujourd'hui à l'image de marque de notre canton; nous nous devons de le défendre. Je remercie également le Conseil d'Etat d'avoir rapidement pris position suite au dépôt de cette résolution et, par conséquent, je vous remercie de l'accepter.

Fasel Josef (*PDC/CVP, SE*). Je parle au nom du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique mais aussi, comme vous le savez, j'ai déposé une question écrite à ce sujet. Concernant mes liens d'intérêt, notre exploitation est productrice de Gruyère et je peux vous affirmer que c'est une question vitale pour nous. Nous, sur Fribourg, ne sommes pas les seuls à discuter de ce sujet et on a pu lire hier et avant-hier que les députés vaudois ont pris une même décision à l'unanimité. Et à cette occasion, j'aimerais déjà remercier le Conseil d'Etat pour sa réaction ferme et pour la réponse à ma question. Comme je viens de le dire, c'est un dossier très important, en particulier pour les producteurs, les transformateurs et aussi pour les vendeurs. Vous pouvez vous imaginer, je n'ai pas fait le compte des personnes ou exploitations qui sont touchées par ce sujet, au niveau du canton. C'est un sujet très délicat et on a aussi pu constater, d'après tous les articles qu'il y a eus ces derniers temps dans les médias, l'importance de cette production de Gruyère. Notre groupe, à l'unanimité, vous propose de soutenir cette résolution pour donner un signal clair et important.

Repond Nicolas (*PS/SP, GR*). Tout d'abord, voici mes liens d'intérêt: j'ai réalisé plusieurs travaux photographiques dont

le thème est la fabrication du Gruyère et je suis compagnon de la Confrérie du Gruyère. Les députés Gabriel et René Kolly ont eu les bonnes réactions et initiatives de déposer cette résolution pour faire stopper la fabrication par le groupe Emmi de faux Gruyère aux Etats-Unis, de surcroît sous le nom de «Gruyère Grand Cru». Même si nous pourrions éventuellement comprendre que le groupe Emmi puisse vouloir se développer sur le sol américain en écoulant des fromages fabriqués à partir de lait américain, quelle honte pour ce groupe suisse, lui-même exportateur de Gruyère AOC vers ce pays, que de vouloir justement appeler ses futurs fromages américains «Gruyère Grand Cru»! De grand cru, qu'en aurait-il d'ailleurs? La qualité et la sécurité alimentaire? On peut en douter surtout quand on sait qu'une bonne partie des bovins américains sont nourris aux hormones et soignés aux antibiotiques. Alors pourquoi est-il venu à l'idée du conseil d'administration d'Emmi, dont fait partie l'ancien conseiller fédéral fribourgeois Joseph Deiss, de vouloir produire et vendre du fromage, pardon de la gomme, sous cette appellation? Le libéralisme à outrance, toujours le libéralisme, voilà ce qui a poussé ce type de groupe d'entreprises à en arriver là. Quitte à saborder et saboter tout ce que nos aïeux et nos personnalités actuelles de l'interprofession du Gruyère AOC ont entrepris et bravé pour enfin protéger ce nom de Gruyère sous les termes et identifications actuelles, pourtant très claires, de Gruyère AOC, appellation d'origine contrôlée. Aussi, le mot honte est encore trop faible pour désigner ce qu'Emmi a ou aurait l'intention de faire. On ne parle même pas de M. Deiss, qui habite le canton de Fribourg. A sa place, à l'avenir, je n'oserais même plus arpenter les alpages et acheter du vrai et excellent Gruyère AOC dans une laiterie-fromagerie en Suisse romande, car c'est bien toute la Suisse romande productrice de Gruyère AOC qui est concernée par ce problème. Et même, toute la Suisse des produits AOC. En effet, vouloir commencer à brader le nom Gruyère, c'est tout simplement réserver le même sort aux noms des autres produits ayant une AOC et une IGP. Comment un groupe suisse ose-t-il en arriver là? C'est un manque de respect total envers la culture et les traditions, envers l'un des plus beaux savoir-faire de la Suisse, envers les agriculteurs et les fromagers et envers toutes les personnes qui travaillent à ce superbe produit. Ce qui n'est pas plus compréhensible, c'est qu'avec son faux Gruyère, Emmi se tirerait une balle dans le pied, car il se ferait une concurrence sur sol américain entre le faux Gruyère qu'il fabriquerait là-bas et les authentiques Gruyères AOC, dont il est le plus grand exportateur vers les Etats-Unis. Emmi mettrait ainsi en danger ses propres producteurs de Gruyère AOC, ici en Suisse romande, à cause de cette concurrence-là. Mais peut-être que le canton de Fribourg et la Suisse romande n'intéressent pas Emmi. Ou peut-être que le sigle AOC n'est pour Emmi qu'un sigle publicitaire de plus,

parmi tant d'autres, comme le bourgeon pour les produits bio, que d'autres usurpent d'ailleurs de la même manière, ceci toujours aux frais et à la barbe du consommateur et de sa santé. Ce qui est réjouissant au moins, c'est que je suis sûr que nous sommes toutes et tous d'accord dans ce Parlement, et j'espère qu'aux Chambres fédérales aussi, pour dire «stop» à cette usurpation et «ne touchez pas à notre Gruyère AOC, il est sacré... ment bon». Aussi, à l'instar du Grand Conseil vaudois, c'est à l'unanimité que le groupe socialiste soutiendra cette résolution et je suis certain que vous en ferez de même, foi de Gruérien.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). En premier lieu, je tiens à déclarer mes intérêts dans ce dossier. Si j'assume, il est vrai, certains mandats pour la défense professionnelle agricole, je suis avant tout paysan et producteur de lait de fabrication pour le Gruyère AOC. Les intentions du groupe Emmi m'ont logiquement particulièrement choqué. La décision du groupe Emmi met en péril la mise en valeur des produits AOC en général, avant tout celle de nos fromages AOC, en particulier celle de notre Gruyère AOC. Par conséquent, je me fais beaucoup de soucis pour l'avenir du 60 % de la production laitière fribourgeoise destinée à la fabrication de fromages. La décision d'Emmi laisse présager un avenir incertain pour beaucoup de familles paysannes et de fromagers de notre canton. De plus, les efforts et le travail de toute une filière risquent d'être réduits à néant. Alors, nous devons réagir. Si les paroles me manquent pour décrire mes sentiments forts et remontés à l'annonce du groupe Emmi d'usurper le nom de notre Gruyère avec son projet outre-Atlantique, je suis enchanté de toutes les réactions qui ont suivi cette annonce. Je remercie le gouvernement fribourgeois pour sa réaction musclée ainsi que l'interprofession du Gruyère Fromarte, les différentes organisations agricoles, ainsi que tous les conseillers et députés fribourgeois, ainsi que nos cantons voisins qui ont clairement manifesté leur soutien à notre cause. Tout le monde a compris dans ce canton l'importance de la production et de la valeur du Gruyère AOC, sauf notre ancien conseiller fédéral Joseph Deiss. C'est tout simplement incompréhensible de la part d'un ancien ministre de l'économie, également en charge de l'agriculture. Je n'aimerais pas mélanger ici tous les problèmes qui préoccupent le secteur laitier, mais si la décision d'Emmi, acteur principal sur le marché laitier suisse, est représentative de sa stratégie d'expansion dans le futur, ça me fait peur. Aujourd'hui, nous nous devons de réagir face aux déclarations d'intention de cette entreprise cotée en bourse et cherchant la croissance à l'étranger sur le dos de notre Gruyère AOC en bafouant la swissness et notre patrimoine. Si je tiens compte des déclarations de notre ancien conseiller fédéral Joseph Deiss dans cette affaire, je vous l'affirme, nous ne sommes pas encore sortis de l'auberge. Le maintien de la

pression politique sur ce dossier est absolument nécessaire afin d'arriver à encore mieux protéger et faire reconnaître nos produits AOC à l'étranger, pour ne pas péjorer encore plus la situation économique de nos producteurs laitiers.

C'est pourquoi je vous invite à soutenir unanimement la résolution.

Rey Benoît (*AGC/MLB, FV*). Au niveau de la déclaration d'intérêt, je n'ai rien d'autre à signaler de particulier si ce n'est une dépendance aux fromages, en particulier à la fondue, qui frise, je dirais, une attitude quelque peu maladive. Il y a peu d'appellations au niveau de la Suisse qui, comme celle de Gruyère, ont une pareille résonance de par le monde. Certes, certaines images peuvent rivaliser de notoriété, comme celle du Cervin, du chocolat, des montres, mais aucune de ces images d'Épinal de la Suisse n'est liée à un produit, un produit naturel, fabriqué entièrement à partir du lait des vaches de nos alpages et confectionné avec le savoir-faire de nos agriculteurs et de nos fromagers. Ce produit est issu du terroir, je pense que nous aurons la chance d'en déguster un tout petit morceau dans un moment, et c'est cette originalité, cette origine naturelle du produit, ce savoir-faire qui en fait la qualité. C'était bien là l'idée globale de la protection demandée, celle d'une AOC. Non sans difficultés multiples, cette appellation s'est peu à peu développée au niveau européen, a obtenu ses notes de notoriété et est reconnue (on tend à l'être) sur les autres continents. Tel n'est pas encore le cas au niveau des États-Unis. Alors que penser de la stratégie d'Emmi, qui souhaite développer un «Gruyère Grand Cru», peu importe d'ailleurs les noms que nous y ajoutons, pour une formulation aux USA? Cette tentative de doubler le Gruyère AOC d'une deuxième production, c'est créer une concurrence déloyale. Une concurrence déloyale tout d'abord au niveau économique, au vu des coûts de production et de transport, qui rendront évidemment le produit manufacturé aux États-Unis plus intéressant au niveau financier, alors que l'original, pour respecter nos normes de production et les salaires décents pour tous ceux qui le font, sera automatiquement plus cher. Donc, cette concurrence déloyale sera faite à l'intérieur d'une même entreprise, ce que j'ai de la peine à m'expliquer. C'est aussi jouer sur la confusion pour promouvoir un produit dont la qualité ne pourra pas être soumise aux mêmes normes que celles du Gruyère AOC. Nous avons développé des normes de contrôle qui vont de la race des vaches qui le produisent jusqu'aux qualités exigées de la part des paysans et des fromagers. Quelles seront les exigences de qualité qui seront imposées à la production et à la confection faite par le «Gruyère Grand Cru» par les usines Emmi? Le revirement quelque peu tardif – d'ailleurs M. Deiss s'était prononcé avant en tentant d'expliquer la stratégie – mais le revi-

rement un peu tardif d'Emmi, qui dit «nous pouvons encore discuter sur le nom de la production que nous allons faire aux États-Unis», n'est d'aucune utilité. Si l'on essaye d'utiliser une confusion de nom pour promouvoir un produit qui doit sa notoriété à un savoir-faire, c'est de la tromperie.

C'est la raison pour laquelle le groupe Alliance centre-gauche, comme les autres groupes, vous propose de soutenir cette motion.

Ackermann André (*PDC/CVP, SC*). J'interviens ici à titre personnel et j'ai les mêmes intérêts que mon collègue Benoît Rey en ce qui concerne le Gruyère. Je suis d'accord sur le fond de cette résolution, mais j'ai de fortes critiques à formuler quant à la forme. Premièrement, je regrette beaucoup que cette résolution soit rédigée dans un français plus qu'approximatif. Un petit exemple dans la phrase suivante, je cite: «En effet, en vue de sa position géographique, il ne correspondra jamais au cahier des charges du Gruyère AOC.» «En vue» – je suppose que les auteurs de la résolution ont voulu écrire ou dire «au vu». C'est peut-être un détail... J'ai encore des remarques qui à mon avis sont plus graves à formuler; dans la partie du texte de la résolution qui formule les exigences adressées au groupe Emmi, la première exigence est, je cite: «Nous exigeons qu'Emmi renonce à produire et à commercialiser les gruyères autres que ceux AOC.» Je peux parfaitement m'identifier à cette exigence. Et un peu plus loin, une deuxième exigence que je cite aussi: «Quant à l'utilisation par Emmi du nom Gruyère aux États-Unis, nous exigeons qu'Emmi retire ce nom.» A mon avis, cette deuxième exigence est une formulation beaucoup plus délicate et je suis même de l'avis qu'elle peut aller à l'encontre du but recherché par les auteurs de cette résolution. En effet, dans le domaine assez complexe de la protection des marques, il peut parfois être stratégiquement intéressant de détenir une marque pour se protéger et protéger un produit contre des attaques de concurrents. Je trouve cette deuxième exigence pas très bien formulée et, je dirais, pas très adroite. Voilà ce que j'avais à dire quant à la forme de cette résolution. Il faudrait aussi bien que les députés, les futurs auteurs de résolutions dans ce Parlement, se rendent compte qu'une résolution n'est pas une simple lettre de lecteur et qu'après son adoption, une résolution devient un texte qui engage notre Parlement. Comme déjà dit, je voterai avec conviction en faveur de cette résolution, mais je tenais à faire ces remarques sur la forme.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Une part importante de la production de lait est écoulée avec une marge intéressante pour les producteurs, grâce à l'appellation d'origine contrôlée du Gruyère. Ce n'est pas le cas pour une part encore plus importante de la production laitière. En tant que

ministre de l'économie, Joseph Deiss voyait avec les AOC le moyen de contrer l'évolution négative des prix et donnait l'impression de penser, contrairement à la réalité, que cette production pouvait grandement augmenter à court terme. Nous pouvons être surpris de ce changement d'attitude face à la problématique. Il est important de relever que, comme dans de nombreuses entreprises para-agricoles et de transformation, de nombreux agriculteurs sont membres de la direction. Ceux-ci profitent directement de ce statut. Il n'est pas possible d'être à la fois membre de la direction d'une entreprise et de la défense professionnelle. Nous pouvons encore une fois le voir dans ce dossier. Le monde politique doit avoir un interlocuteur clairement défini, qui fait soit de la défense professionnelle, soit de la défense d'entreprises de transformation. C'est uniquement avec des interlocuteurs qui défendent vraiment les agriculteurs que le monde politique peut légiférer en instaurant des règles favorables à chacun. Nos entreprises suisses ne doivent pas pouvoir utiliser un nom protégé par une AOC, même à l'étranger. Le monde agricole a un rôle important, celui de faire de l'ordre dans ses organisations. Merci de soutenir cette résolution.

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). Concernant mes liens d'intérêt, je suis membre de l'Association des producteurs de fromage d'alpage et de Gruyère. Comme autre lien d'intérêt, je suis un incondicional de ce nectar de proximité. Un peu de Gruyère, Madame? Combien je vous en mets Monsieur? Il y a 300 grammes de plus, ça vous convient? D'ailleurs faut-il encore poser la question du choix de ce fleuron, de ce produit qui à peine son nom prononcé vous met à coup sûr l'eau à la bouche. Un produit incomparable, qui a fait depuis des lustres et perpétue aujourd'hui encore l'image de toutes celles et ceux qui ont tout fait pour lui donner la place qu'il mérite – renom qui n'a pas de pareil. De cette Gruyère, qui en a fait son meilleur ambassadeur, à toutes ces fromageries et à leurs fromagers, qui lui ont voué une attention particulière, à ces éleveurs, ces producteurs de cet or blanc dans l'entier de ce canton, à ces troupeaux de vaches laitières défilant dans nos villes et villages le bouquet sur la tête... c'est ça, le Gruyère! C'est cette immense association de tous ces acteurs, qui permettent aujourd'hui de mettre sur l'étal ce produit exceptionnel.

Pour ma part, sans vouloir trop allonger, parce que tout a été plus ou moins dit, je le considère, et c'est très sûrement un avis unanimement partagé, comme le roi des fromages. Il est à l'image de ces montagnes aujourd'hui encore enneigées, de la beauté de ces paysages que tant de mains valeureuses ont protégés, à la sueur de leur front, depuis les temps anciens, transportant le précieux fourrage sur leur dos, hommes et femmes au visage buriné par les rayons de l'été. En faire

aujourd'hui un produit commun, sans parler de cette appellation dûment acquise, la transporter à l'autre bout du monde en octroyant aux produits qui seraient fabriqués là-bas ce nom prestigieux – quelle aberration, quel manque de respect pour l'ensemble de nos valeureux agriculteurs, nos fromagers d'alpages, toutes celles et ceux qui contribuent à son essor! Un crime de lèse-majesté indiscutable à l'encontre de ce haut de gamme de notre production paysanne. Cette montée aux barricades, cette fronde unanime, je l'espère, qui fait aujourd'hui boule de neige, c'est la volonté d'un peuple qui en a marre de cette libéralisation qui s'approprie sans aucune considération de ce que certains ont, à la force du poignet, créé et mis sur le marché avec cette garantie indiscutable d'une qualité qui ne souffre aucune discussion.

Losey Michel (*UDC/SVP, BR*). Concernant mes liens d'intérêt, je suis cultivateur, donc je ne produis pas de lait et par conséquent pas de fromage; par contre, comme pour tous les collègues qui se sont exprimés, le Gruyère est un produit de qualité qui est très fortement consommé également chez moi. Par rapport à ce qui vient d'être dit, je trouve que la résolution de nos collègues Kolly est une excellente résolution. Elle vise un but, elle donne un moyen à l'interprofession de continuer à faire pression auprès du conseil d'administration d'Emmi pour qu'il retire cette idée utopique qu'ils ont d'investir aux USA. Ils croient toujours à ces avantages et on a eu des exemples en Suisse, où l'UBS a fait des expériences malheureuses; Emmi se lance dans la même brèche pour certainement les mêmes résultats catastrophiques. Par contre, ce que je ne comprends pas, c'est que le conseil d'administration d'Emmi a trahi ses actionnaires. Ses actionnaires, ce sont majoritairement des producteurs. Ce conseil d'administration a trahi ses actionnaires ainsi que le cahier des charges de l'AOC Gruyère et ça, c'est très grave. Cela a été dit par plusieurs de mes collègues, par exemple par M. Benoît Rey, qui n'est pas producteur mais qui connaît très bien les conséquences et les exigences auxquelles sont confrontées toutes les filières qui répondent à ce cahier des charges pour avoir un produit de qualité qui n'est plus du tout contesté. Je trouve ceci très grave. Et donner un signe, M. Ackermann, c'est donner un signe! On ne va pas regarder le fond, le détail de la résolution. C'est un signe qu'on donne que le pouvoir politique fribourgeois, à l'unanimité des membres de son Grand Conseil, soutient cette résolution pour donner justement les moyens à cette interprofession du Gruyère de faire retirer cette idée utopique de ce conseil d'administration d'Emmi. Le Grand Conseil vaudois ne s'y est pas trompé, c'est à l'unanimité de ses députés que, mardi passé, ce Grand Conseil vaudois a pris une même résolution pour soutenir cette interprofession et j'espère que vous en ferez tous de même.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Je vous rassure MM. les auteurs de cette résolution, je n'ai pas voulu, à l'instar de mon collègue Ackermann, jouer au professeur de français. Mais bien plus, j'ai essayé de comprendre pourquoi: qu'est-ce qui a poussé Emmi à fabriquer du Gruyère à l'étranger? «High-tech in the green», «enjoy Switzerland», c'est peut-être de notre faute, à force de vouloir mettre des titres à caractère anglophone, nous avons donné l'idée à une entreprise lucernoise de faire du cheese steak of Gruyère made in USA. Non, Mesdames et Messieurs, gardons notre identité et le Gruyère AOC en fait partie! Ne nous laissons pas faire! La fabrication et le savoir-faire du Gruyère se transmettent de génération en génération et c'est cela que nous devons protéger en acceptant massivement cette résolution.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL). Je suis également producteur de lait destiné à la fabrication du Gruyère AOC et j'ai été membre de l'interprofession du Gruyère durant 10 ans, depuis sa fondation. L'interprofession du Gruyère est l'organe de gestion des quantités, de la qualité et du marketing du Gruyère. Cet organe est composé de tous les membres de la filière, des producteurs, des fromagers et également des affineurs. Chaque collègue est représenté au sein de l'interprofession et toutes les décisions prises à l'interprofession doivent être octroyées par une majorité de chaque collègue, d'où certaines difficultés à prendre des décisions et certaines difficultés à gérer ce dossier AOC. Comme Glânois, je souhaitais aussi intervenir étant donné que le district de la Glâne est le district qui produit le plus de Gruyère dans le canton. Vous comprendrez pourquoi cette décision du groupe Emmi me scandalise et pourquoi, aussi, Mesdames et Messieurs, je souhaite, comme mes collègues précédemment, que vous souteniez massivement cette résolution déposée par nos collègues René et Gabriel Kolly.

Le périmètre de l'AOC du Gruyère est déjà très grand. Il n'a pas été facile de le mettre en place. C'est pourquoi il est indispensable que les règles établies soient respectées. Je vous rappelle qu'un problème semblable a dû être réglé par l'interprofession ces dernières années avec nos amis voisins. Le groupe Emmi est membre de l'interprofession du Gruyère, il participe aux assemblées et devrait donc défendre notre AOC comme les autres membres de la filiale. Certains membres du conseil d'administration du groupe Emmi sont même compagnons d'honneur de la Confrérie du Gruyère et ont juré de défendre le produit. Mesdames et Messieurs les Députés, nous avons un produit de niche qui a fait ses preuves, qui plaît et nous avons une organisation qui fonctionne. Ne laissons pas faire quelques économistes avides de gagner de l'argent, des gens qui n'hésitent pas à trahir leur canton, leur pays, pour une poignée de dollars. Ne laissons

pas ces gens brader un produit de grande qualité. Avec cette résolution, nous poursuivons la tâche qui est la nôtre, de défendre notre région et de protéger l'appellation et la fabrication du Gruyère. Même si le groupe Emmi est prêt à entrer en discussion, il est important de rester vigilant afin d'éviter qu'à moyen ou long terme, on tente d'utiliser le nom de ce produit phare. Il faut rester vigilant, car si ce groupe accepte de discuter, je crains que ce soit pour gagner du temps. Ce qui est d'autant plus choquant, c'est qu'Emmi veut profiter de l'aura de notre produit pour le détruire, car ils veulent fabriquer des meules produites avec du lait pasteurisé américain à 40 centimes le kilo, soit environ la moitié du prix suisse. Je vous rappelle que le Gruyère est produit avec du lait cru, c'est vraiment une spécialité de notre région. Merci de soutenir massivement cette résolution.

Kolly René (PLR/FDP, SC). Je vous donne d'abord quelques liens d'intérêt, je suis président de Fromarte, association suisse des artisans-fromagers, j'ai représenté durant de nombreuses années les fromagers au comité de l'interprofession du Gruyère, mais, surtout, je suis fabricant de Gruyère AOC de père en fils.

En préambule, j'aimerais répondre déjà à notre collègue député Ackermann pour lui dire: «Ecoute, désolé, excuse-nous, on n'est pas des professeurs de français, mais on parle avec notre cœur.»

«N'oubliez jamais d'où vient notre Gruyère AOC!» C'est avec ce message qu'on martèle nos commerces de fromages depuis l'obtention de l'AOC en 2001. Le message, on le répète sans cesse au groupe Emmi depuis 2004, date à laquelle il reprenait les rennes de la fromagerie Roth au Wisconsin. La grosse goutte de lait qui a fait déborder le chaudron, c'est l'annonce par le journal de la brave fromagère Alimenta, d'un projet de construction ou d'agrandissement d'une fromagerie pour fabriquer 1700 tonnes par année de «Gruyère Grand Cru», poursuivant et développant ainsi la fabrication d'un Gruyère générique, qui ne répond pas au cahier des charges du Gruyère AOC, reconnu par la Suisse et l'Union européenne. Les multiples réactions du peuple fribourgeois, romand, voire suisse, des politiciens aux fonctionnaires, en passant par les professionnels du fromage, alliés aux acteurs de l'interprofession du Gruyère, expriment bien l'attachement à ce patrimoine collectif, le soutien à la philosophie AOC, où les critères économiques et financiers ne sont pas prioritaires. Les vraies valeurs défendues, la qualité, la sécurité alimentaire et bien sûr l'identité priment sur le business à court terme et la productivité maximale. La réussite et la répartition de la valeur ajoutée en découlent naturellement. Je ne m'attarderai pas sur la seule réaction officielle publiée

en faveur de la politique d'Emmi sur cet objet; néanmoins, j'observe qu'elle vient de la crème de la diplomatie internationale. Pour nous les professionnels, cette fois, c'est plutôt un cheeseburger ou un «fast-foodien» de la tradition fromagère suisse romande ou fribourgeoise qui s'est exprimé. Espérons que cette erreur d'évaluation soit claire et fasse comprendre qu'en matière de fromage traditionnel, on ne fonctionne pas selon les grandes théories universitaires côté Saint-Gall, mais bien avec nos sens, notre cœur, nos émotions, notre passion, surtout avec un savoir-faire d'hommes et de femmes transmis de génération en génération à travers des siècles d'histoire. Malgré le fait que la fabrication de Gruyère générique aux Etats-Unis soit légale, puisque ce pays ne reconnaît pas les AOC et que cette production ait débuté déjà il y a plusieurs années, nous constatons qu'Emmi renforce la communication, liant le Gruyère américain avec le Gruyère AOC, autant dans les magasins, sur leur site Internet aux Etats-Unis et sur leurs recettes, sans aucune différence entre le vrai et le faux. L'utilisation du nom «Gruyère» par une entreprise suisse donne des arguments aux américains pour lutter contre toute forme de protection d'un nom lié à une région, un terroir, un savoir-faire. C'est exactement cette politique qu'a subi l'Emmental à partir des années 1960, dans un contexte de politique agricole et laitière étatisée. L'ancien roi des fromages suisses a été sacrifié sur l'autel du business mondial, de la banalisation et de l'usurpation. Aujourd'hui, il est au fond de ses trous. Actuellement, une organisation soutenue par les producteurs américains lutte contre toute initiative de protection des produits AOC. Il est décevant de constater que le plus grand vendeur de fromages AOC suisse donne la main à cette initiative, qui pourrait à moyen terme détruire un marché d'exportation important, avec les conséquences qu'on peut imaginer.

Au nom des fromagers suisses et romands, permettez-moi tout de même de relever et de soutenir certains engagements du groupe Emmi en matière de vente et de promotion de fromages suisses. Cette entreprise se doit d'être performante et innovante dans des marchés exigeants et sans concession. Elle est grande au niveau national, mais petite par rapport aux multinationales de l'agroalimentaire européen et mondial. Néanmoins, dans le domaine des AOC, elle est très frileuse. Par rapport à cette problématique de l'utilisation du nom «Gruyère», nous pouvons agir sur plusieurs tableaux, persuadés qu'on va faire comprendre à Emmi qu'on ne touche pas au nom «Gruyère». Un changement de nom réglerait le problème. Cette voie a obtenu déjà un résultat puisqu'Emmi, par un communiqué commun avec l'interprofession du Gruyère par lequel les parties s'engagent à se rencontrer rapidement pour discuter d'un accord relatif à la défense et à la promotion de l'appellation Gruyère AOC. Ce

sera pour le 4 mai 2012, donc demain. Au niveau de l'OMC, il faut faire progresser le dossier «origine association», qui groupe l'ensemble des AOC au niveau international, dont fait partie le Gruyère AOC. Cette voie est difficile mais possible. L'OMC pourrait en outre sortir les AOC des commerces des échanges dans le cadre de ces accords. La voie bilatérale, avec des Etats hors Union européenne, a débouché sur des accords. Cette voie est la plus réaliste. Au niveau de la marque, le dossier de la protection doit avancer. A Berne on commence gentiment à s'activer. Malgré les déclarations d'intention du groupe Emmi, malgré le communiqué de son conseil d'administration, il s'agit de maintenir l'opposition à l'utilisation du nom «Gruyère» à tous les niveaux. Merci en passant au Conseil d'Etat de sa réaction spontanée. Rappelons à Emmi que le Gruyère AOC appartient au patrimoine collectif de la Suisse romande et que la seule solidarité entre acteurs de cette filière l'a porté au succès. Défendons ce produit naturel. Il puise ses forces dans les vraies valeurs: qualité, sécurité et identité. Pour conclure, j'aimerais citer Roland Ruffieux, qui écrivait dans un ouvrage de 1972: «La production et la commercialisation du Gruyère ont créé un ensemble complexe de fonctions économiques, sociales et artistiques.» L'histoire de ce qu'on appelle sans exagération la civilisation du Gruyère reste à écrire.

Avec ce plaidoyer en faveur de notre Gruyère AOC et de son identité, à l'unanimité du groupe libéral-radical, je vous invite à soutenir cette résolution.

- > Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 91 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-

PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP. Total: 91.

> Cet objet est ainsi liquidé.

La Présidente. Il n'est pas d'usage, lors du traitement d'une résolution, qu'un représentant ou une représentante du gouvernement s'exprime. Cependant, Marie Garnier m'a demandé la possibilité de le faire après le vote, car elle a des informations à nous transmettre. C'est pourquoi je lui donne la parole.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Tout d'abord, je partage aussi les liens d'intérêt de Benoît Rey et je dois reconnaître que sans Gruyère, j'aurais des formes moins généreuses. Mais comme j'aimerais déguster le Gruyère prochainement lors de l'apéritif qui nous est offert par les Produits du terroir, je souhaite que la suite des débats soit moins longue.

J'aimerais peut-être vous dire que nous ne sommes pas les seuls à nous battre pour les AOC. Parmesan a récemment fait savoir par voie de presse qu'ils sont encore en train de se battre sur l'utilisation générique de Parmesan aux Etats-Unis. Ils ont déjà gagné aux USA avec Parmigiano et Reggiano et ils s'emploient à faire gagner Parmesan. D'autres pays ne comprendraient donc pas que la Suisse, qui doit plus que les autres profiler une agriculture de qualité, utilise les brèches de la législation pour concurrencer ses propres productions AOC. Ça c'est pour vous donner le fond. Je vous informe maintenant que Luc Barthassat a déjà déposé une motion au Parlement fédéral, qui a la teneur suivante: «Le Conseil fédéral est chargé d'introduire des dispositions pour que les producteurs d'AOC et d'IGP ne puissent plus produire, en dehors de la zone définie, y compris à l'étranger, en utilisant les dénominations enregistrées. Il veillera à ce que les entreprises qui utilisent abusivement la réputation des dénominations protégées en Suisse, ne reçoivent pas de soutien public de la Confédération». D'autres motions et interventions sont annoncées, notamment de la part de nos conseillers nationaux.

Fort de votre résolution adoptée à l'unanimité, dont nous défendrons l'essentiel, même s'il y a quelques petites erreurs de formulation, le Gouvernement fribourgeois va continuer à mener cette lutte avec les autres cantons concernés par la production de Gruyère AOC.

—

Résolution Louis Duc/Olivier Suter (convention internationale sur les droits des paysans)

Dépôt

Durant sa session de mars 2012, le Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU a débattu l'idée d'établir une convention mondiale sur les droits des paysans. Cette convention, qui vise à améliorer la protection des paysannes et des paysans, fixerait des règles sur des questions telles que le droit à la terre, le droit à des revenus et à des salaires équitables ou la reconnaissance des droits des paysans sur les semences.

Arguant que la protection des paysans était déjà établie au sein de différents textes et traités internationaux, la délégation suisse auprès du Conseil des droits de l'Homme s'est opposée publiquement au projet d'un nouvel instrument juridique. Cette position est d'autant plus étonnante, voire incompréhensible, quand on sait que la Suisse a refusé il y a quelques années de signer le protocole facultatif permettant de mettre en œuvre les droits existants.

Avec sa décision du mois de mars dernier, la Suisse s'est distinguée comme le seul pays à refuser l'idée d'un projet de convention internationale sur la protection des paysans. Les intérêts des géants mondiaux de la production de semences et des questions liées à la propriété intellectuelle sur le vivant semblent être une des causes de la non-entrée en matière de notre pays sur cet objet.

Le Grand Conseil du canton de Fribourg, sensible en Suisse comme dans le monde à la protection des droits des paysans, invite le Gouvernement fédéral à défendre les droits de ces derniers et lui demande par cette résolution de revoir sa position sur le projet de convention internationale qui sera remis avant l'été à l'ordre du jour du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU.

Prise en considération

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Je voudrais tout d'abord excuser mon cosignataire, M. Olivier Suter, empêché d'être présent ce matin.

Lors de la 19e session du Conseil des droits de l'homme, tenue à Genève très récemment, la Suisse, par ses représentants, a été le seul pays sur quarante à avoir pris position contre un nouvel instrument juridique visant à améliorer le statut de millions de paysans et de paysannes dans le monde, dépossédés de leurs terres, de leurs semences, sans salaire, condamnés à rejoindre les bidonvilles des grandes cités d'Argentine, du Brésil, d'Amérique, du Mexique et j'en passe, y vivant de misère, de prostitution, de maladies.

Un groupe d'experts de l'ONU avait estimé absolument nécessaire ce nouvel instrument, cette charte venant au secours de ces populations attachées à leur coin de terre que des multinationales ont condamnées à l'exil. Le choix des orientations de la recherche et de la sélection, notamment des semences, ne devrait pas être uniquement déterminé par des chercheurs ou des lobbies économiques. Il y a urgente nécessité de démocratiser ce choix. Les paysans ne doivent pas être uniquement les payeurs et les semenciers les gouvernants! Notre pays a encore cette chance immense de pouvoir disposer d'une législation qui permette encore aux paysans de pouvoir disposer de leurs semences, de privilégier les centres sélectionneurs qui ont valeur de proximité, garantissant la qualité du produit. Ce que doivent subir aujourd'hui des millions de paysans dans le monde, dont la survie est plus que menacée, c'est cette marchandisation à tout crin, vantée dernièrement par notre directeur de l'OMC. «*Excellente affaire pour l'ensemble du monde que cette libéralisation*», affirmait-il! Excellente affaire, dénuée de tout souci de sécurité alimentaire, avec des OGM traversant allègrement les frontières – là, à portée du panier de la ménagère, éthique et souffrances de millions de petites gens étant le dernier des soucis de ces grands trusts axés uniquement sur le chiffre d'affaires et le dividende à verser aux actionnaires.

Le Conseil des droits de l'homme veut garantir aux paysans l'utilisation de leurs propres semences contre les géants de l'agrochimie, ceux-là même qui privatisent les semences à coups de brevet, mettant les paysans des pays émergents désargentés dans l'impossibilité de tenir le coup.

Par cette résolution de solidarité envers cette agriculture grandement menacée, sous le joug de puissantes industries dont la considération n'est que financière, nous demandons à notre gouvernement fédéral à Berne de s'engager à défendre

les droits de ces agriculteurs brimés et opprimés – des millions de par le monde – et de revoir en urgence sa position sur le projet de convention internationale qui sera remis très prochainement à l'ordre du jour du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, ceci avant l'été.

Il faut toutefois surveiller d'un œil tout à fait vigilant notre propre production, nos centres d'essai, nos instituts de recherches végétales et légumières. D'ailleurs, le président des céréaliers de notre pays, M. Fritz Glauser, ne pourrait pas me contredire. Hier, j'ai eu une entrevue avec le directeur d'un grand centre de recherches sur les semences qui ravitaille notre pays. Il me disait: «*Vous savez, M. Duc, soyez vigilant. Nous produisons des semences aujourd'hui, des sortes de semences comparables aux meilleures de par le monde. Eh bien, la solidarité, même nationale, cette solidarité suisse en général, pour certaines semences, n'existe pas! On préfère aller s'approvisionner chez ces grands trusts qui mènent aujourd'hui le marché*»... Une perte de la biodiversité est un danger permanent. La direction générale pour la santé et la consommation, la FAO et d'autres reconnaissent la nécessité absolue de maintenir un système semencier paysan, garantissant cette sécurité alimentaire tant souhaitée et surtout cette diversité biologique dans les champs. Alors que les semences sont les sources de la vie et que leur diversité assure qualité et quantité, le monde et ses milliards d'êtres humains sont pour une grande majorité dans une situation de pauvreté et de famine alarmante. Cette résolution ne va pas créer de miracles demain mais faire comprendre à celles et ceux qui prennent des décisions au plus haut niveau qu'un instant de profonde réflexion peut contribuer à changer la face du monde et à rééquilibrer un tant soit peu les chances et redonner à ces peuples qui souffrent une lueur d'espoir. C'est le but recherché par notre résolution.

Merci de votre – je le souhaite – total soutien!

Lauper Nicolas (PDC/CVP, SC). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique, dans sa grande majorité, soutiendra cette résolution.

Sensibles au fait que les autres Etats aient été choqués que la Suisse soit le seul pays à se prononcer contre cette proposition, nous ne sommes pas persuadés par l'argument que l'effort doit être mis sur l'application de droits existants plutôt que de rajouter encore un texte. Ces dispositions sont d'ailleurs éparpillées dans divers textes, raison pour laquelle un droit des paysans regroupé serait plus efficace. Si un des thèmes importants que voudrait régler cette convention est le problème des semences, et qu'il est vrai que la situation de la Suisse est moins grave que celle de certains de nos voisins,

nous ne devons en aucun cas nous endormir sur nos lauriers, car la situation suisse, loin de s'améliorer, se péjore de jour en jour.

Aujourd'hui, nous n'avons pas tous les éléments pour juger de la pertinence de cette convention. Alors, en soutenant à petits pas cette résolution nous approuvons l'encouragement d'une collaboration plus étroite des paysans en voie de disparition à travers le monde.

Repond Nicolas (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts sont les mêmes que pour la résolution précédente; j'ai réalisé par ailleurs un travail photographique pour la Fédération suisse des producteurs de céréales, dont le président n'est autre que notre collègue Fritz Glauser.

Le but de cette résolution va dans le même sens que la résolution du député Kolly. En effet, on ne pourrait pas accepter une résolution pour la protection du Gruyère – donc de nos paysans et producteurs – et refuser une résolution pour tous les paysans des autres pays de notre planète. Quand on sait comment certaines multinationales agroalimentaires – sises outre-Atlantique mais qui ont aussi leur pied en Suisse – profitent par leurs brevets sur une grande partie des céréales mondiales, s'assurant la mainmise sur un nombre croissant de paysans, il est urgent d'agir pour que nos paysans ne deviennent pas à leur tour les esclaves de ces multinationales. C'est exactement ce que vivent déjà aujourd'hui tous les paysans qui ont acheté des graines de ces multinationales. Ces graines stériles réduisent l'homme à l'esclavage. Ceci doit être stoppé immédiatement, car non seulement cette pratique est inhumaine mais en plus, par ces pratiques, ces multinationales ont anéanti une grande diversité d'autres céréales sur toute notre planète, réduisant à néant le travail de milliers de familles de paysans et les obligeant à fuir leurs terres et à se trouver, plus pauvres qu'ils n'étaient avant, dans les bidonvilles des grandes métropoles.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste acceptera à l'unanimité cette résolution et vous invite vraiment à en faire de même en vous disant que cela pourrait arriver à nos paysans.

Frossard Sébastien (*UDC/SVP, GR*). Je suis agriculteur. Fribourg, canton agricole, se doit de défendre ses paysans et aussi d'être solidaire envers les paysans suisses et du monde. On n'est pas dupe. Vous le savez très bien comme moi que des multinationales sont les causes de la non-entrée en matière de notre pays au projet de convention internationale sur la protection des paysans, car, si cette convention concerne actuellement les paysans d'Amérique du sud, d'Afrique et d'Asie, cela nous concernera tantôt aussi. En plus de l'impact de la

mondialisation dans le contexte de la mondialisation et de l'application à grande échelle des programmes d'ajustements structurels, les paysans sont confrontés encore à d'autres types de violations étant donné qu'ils ne maîtrisent plus ni le processus, ni les outils de leur production. Ils sont dépouillés de leurs ressources et réduits à la misère. Ils sont exclus systématiquement de la prise des décisions les concernant. C'est pourquoi l'adoption d'une convention sur les droits des paysans garantirait, entre autres, l'accès à la terre, à l'eau et à d'autres ressources et moyens familiaux face aux spéculations et au monopole des sociétés multinationales. L'exode rural est estimé à 50 millions de personnes par année. On connaît tous les problèmes posés par l'exode, ses impacts aux niveaux alimentaire, environnemental, économique, migratoire, urbanistique et comme source de nombreux conflits. Si les délégués suisses à l'ONU ne revoient pas leur position sur le projet de convention, je me pose la question de l'avenir de la Suisse dans l'ONU.

Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra à l'unanimité cette résolution.

Glauser Fritz (*PLR/FDP, GL*). Ce dossier concerne incontestablement les intérêts que je défends, puisque les postes de vice-président de l'Union suisse des paysans, de président de l'Union des paysans fribourgeois et de la Fédération suisse des producteurs de céréales me sont confiés.

La position des paysans dans le monde, de près ou de loin, me préoccupe forcément, puisque nous faisons tous partie de la même famille. Je représente d'ailleurs aussi l'Union suisse des paysans dans l'Organisation mondiale des paysans, la *World Farmers' Organisation*. Hier, nous avons entendu les remarques de M^{me} la Conseillère d'Etat dans son rapport de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Il y a notamment été question du recul de la vente du vin de l'Etat et invitation nous a été faite d'en acheter. Ses explications sur les raisons de cette mévente, de nature financière, m'interpellent. Elle mentionne la concurrence accrue par les vins importés. Ce point est le lien que je ferais avec la résolution dont nous discutons actuellement.

Aujourd'hui, 40% de la nourriture consommée en Suisse est importée. Dans beaucoup de cas, les conditions environnementales et sociales ne sont ni aux standards suisses ni aux standards européens. Non seulement les paysans mais aussi les ouvriers agricoles ne retirent pas du fruit de leur travail des revenus corrects. Différentes émissions sur les importations de fraises d'Espagne ou d'Afrique du nord ont très bien démontré ces faits. Ces importations déloyales engendrent une pression supplémentaire sur l'agriculture suisse. Celle-

ci peut certes compter sur des mesures politiques de soutien, mais, malgré cela, le revenu moyen du travail par unité de main-d'œuvre familiale dans l'agriculture est, selon les chiffres de la Confédération, de moins de 40 000 francs par année, cela dans notre riche Suisse. Le pire est que nous nous en sortons encore moins mal en comparaison avec certains de nos collègues paysans ailleurs dans le monde!

Un autre souci est la mainmise des multinationales sur l'agriculture, monopolisant les marchés des semences et d'autres intrants agricoles. Une manière de faire bien connue est la propagation des plantes OGM. Les pratiques de ces entreprises sont soutenues par l'OMC, que j'appellerais plutôt «Organisation mondiale de l'escroquerie». Cette organisation s'est donnée pour but de mieux répartir les richesses dans le monde en favorisant le commerce. En réalité, la mise en application des mesures décidées rend les riches plus riches et les pauvres plus pauvres, tout cela sous le dogme vendeur de la libéralisation à outrance! L'agriculture, qui a comme mission de nourrir la population mondiale, ne se laisse pas réguler ou organiser comme tout autre secteur de l'économie. C'est pourquoi j'estime que c'est à la FAO, l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et non à l'OMC de s'occuper de cette mission afin de corriger les erreurs du passé.

En refusant cette convention, la position de la délégation suisse auprès du Conseil des droits de l'homme sur les droits des paysans est incompréhensible. Il est juste que nous exigeons que cette position soit corrigée. Notre monde aura besoin plus que jamais des agriculteurs pour faire face à l'accroissement démographique actuel.

J'aimerais terminer avec un proverbe indien: «*Quand le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière asséchée, le dernier poisson pêché, l'homme va s'apercevoir que l'argent n'est pas comestible.*»

Avec ces considérations, je vous invite à accepter ce postulat.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Je ne vais pas revenir, comme tous mes préopinants, sur le bien-fondé du dépôt d'une résolution sur les droits des paysans mais plutôt évoquer la frilosité helvétique en matière de résolutions concernant les droits humains au sens large.

La Suisse a été une des dernières nations à reconnaître et à ratifier, il y a une dizaine d'années, la Convention sur les droits de l'enfant. Cet automne, il y a eu une procédure de consultation sur la ratification de la Convention sur les droits des personnes handicapées. Je signale juste qu'il reste

de par le monde trois Etats qui ne l'ont pas ratifiée: le Vatican, la Biélorussie et... la Suisse!

La Suisse souhaite avoir une part importante dans le concert des nations. Elle revendique, à Genève, un lieu de l'ONU qui doit concurrencer le siège principal à New-York. Il y a le Conseil des droits de l'homme. Si nous voulons avoir les Droits de l'homme, dont le droit des paysans fait bien évidemment partie, à Genève, si nous voulons avoir la prétention d'être un pays qui respecte ces droits humains, nous ne pouvons pas être toujours et indéfiniment le dernier des pays qui, pour toutes sortes de bonnes et mauvaises raisons, refuse d'accorder le soutien à ceux qui en ont besoin.

C'est une raison supplémentaire pour laquelle le groupe Alliance centre-gauche vous demande de soutenir cette résolution.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Comme tout à l'heure, en tant que cultivateur, là, je suis directement concerné. Je consomme pour plus de 10 000 francs de semences par année sur mon entreprise. Cette résolution sensibilise le Grand Conseil à un problème de la société de demain. Il est vraiment incompréhensible de voir que la Suisse ne veut pas signer ce traité car la maîtrise de l'alimentaire pour chaque pays est une maîtrise qui compte mais c'est une maîtrise qui doit être entre les mains des producteurs, c'est-à-dire des agriculteurs en l'occurrence. Le fait de laisser la mainmise à de grands trusts, nous en avons un exemple concret avec une semence OGM de maïs qui s'appelle Terminator!!! Ce terme en soi veut tout dire. Terminator nécessite d'acheter des semences à une société chimique, nécessite d'acheter les produits de protection pour le développement de cette plante à cette même société chimique et nécessite d'avoir des engrais de cette même société chimique! Cela montre le grand risque et le gros danger. Actuellement, la Suisse a réussi à maintenir une production agricole sans organismes génétiquement modifiés (OGM), c'est ce qui permet d'avoir cette biodiversité, cette qualité, cette proximité mais la pression est toujours plus forte. Par rapport à cette résolution, qui demande que la Suisse reconsidère sa position: c'est primordial, important!

Je vous demande de soutenir également cette résolution, qui va dans le bon sens.

Thévoz Laurent (ACG/MLB, SC). Si je prends la parole, c'est pour ajouter un argument supplémentaire qui n'a pas été mentionné et qui me paraît très important.

La résolution précédente mettait le doigt sur un problème de cohérence entre une entreprise privée qui bénéficie très largement de la politique agricole suisse et la politique agricole. Maintenant, nous avons un problème de cohérence de la Confédération avec elle-même. Pourquoi?

J'aimerais rappeler au fond que dans sa politique de coopération internationale, la Suisse donne la priorité absolue par la loi aux régions, aux pays et aux groupes socio-économiques les plus défavorisés. Quels sont ces groupes les plus défavorisés? J'ai eu l'occasion moi-même, ayant l'honneur et la chance de travailler pour la Coopération suisse, de voir en Amérique latine et en Asie qu'il s'agit des familles paysannes, des petites familles paysannes. Or que voit-on? Ce sont justement ces acteurs-là qui sont privés du droit d'accès à la terre, du droit d'accès à l'eau, du droit d'accès aux semences! Par qui? En particulier par des élites locales. On le voit très bien avec ce qui se passe actuellement avec le marché international de la terre où on voit des multinationales et des pays entiers acheter de la terre dans d'autres pays. Je vous prie de croire qu'ils n'achètent pas de mauvaises terres mais bien de bonnes terres, celles qui sont déjà occupées par des paysans, lesquels sont expulsés *manu militari* de leur région où ils ont toujours travaillé. Ces conditions-là ne sont pas garanties aux petits paysans qui, d'un autre côté, font l'objet d'un appui de la Suisse et de la coopération internationale. Cet état de fait sabote en partie l'effet de l'aide Suisse à la coopération.

C'est la raison pour laquelle il me semble que le minimum de cohérence, c'est qu'au sein du Département des affaires étrangères les représentants de la Suisse se mettent d'accord avec les agents de la Coopération suisse pour soutenir cette résolution-là. Il faut là vraiment passer aux actes, faire ce que l'on dit et pas seulement dire ce que l'on fait!

- > Au vote, la prise en considération de cette résolution est acceptée par 85 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-

Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 85.

S'est abstenu:

Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). Total: 1.

- > Cet objet est ainsi liquidé.

—

Motion M1137.11 Emanuel Waeber/Charly Brönnimann (incompatibilité des mandats politiques de membres du Grand Conseil et de l'Assemblée fédérale)¹

Retrait

Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC). La motion déposée par le député Emmanuel Waeber et moi-même demandait une révision de la loi sur l'exercice des droits politiques, article 49, dans le but d'interdire le cumul de mandats législatifs fédéraux et cantonaux.

Mesdames et Messieurs les Député-e-s, chers collègues, nous avons la chance de vivre dans une belle démocratie, de pouvoir nous exprimer librement et d'avoir surtout du bon sens. Suite à la réponse, les objectifs qui avaient été demandés par nous deux étant atteints, nous avons décidé de retirer cette motion. Merci.

- > Cet objet est ainsi liquidé.

—

¹ Déposée et développée le 18 novembre 2011, BGC p. 2731; réponse du Conseil d'Etat le 27 mars 2012, BGC p. 1071.

Motion populaire MV1512.11 (pour l'introduction d'une journée du bilinguisme dans le canton de Fribourg)¹

Prise en considération

Rauber Thomas (*PDC/CVP, SI*). Die Volksmotion des Jugendrates wurde am 26. Juli 2011 eingereicht. Der Staatsrat wird beauftragt, dem Grossen Rat ein Projekt zur Einführung eines Tages der Zweisprachigkeit im Kanton Freiburg zu präsentieren. Dieser Tag der Zweisprachigkeit oder «journée du bilinguisme» soll jeweils ein Mal pro Jahr stattfinden. Während des ganzen Tages sollen der Freiburger Bevölkerung verschiedene auf die Zweisprachigkeit ausgerichtete Aktivitäten angeboten werden. Der Jugendrat hebt hervor, dass dieser Tag vor allem eine symbolische Tragweite haben soll. Historisch gesehen wurde der Kanton Freiburg – wie auch die Kantone Bern und Wallis – immer als zweisprachig betrachtet. Diese Besonderheit wurde auch in die Kantonsverfassung aufgenommen.

Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique est 100% d'accord avec le Conseil d'Etat que le bilinguisme ne se décrète pas, il se vit. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat a relevé qu'il a fait du bilinguisme un des défis de la législature 2007 à 2011. Le rapport N° 206 de septembre 2010 du Conseil d'Etat sur le concept cantonal de l'enseignement des langues étrangères a été bien accueilli par le Grand Conseil. A l'Etat de Fribourg, le Service du personnel organise depuis des années des ateliers linguistiques. Et, depuis 2012, même un nouveau cours sur le bilinguisme est au programme. Il vise à mieux comprendre, respecter et valoriser le bilinguisme et la diversité linguistique.

Im Übrigen informiert der Staatsrat in seiner Antwort, dass er bei der Ausarbeitung des Regierungsprogramms für die Legislaturperiode 2012–2016 die Sprachenfrage aufgreifen wird und in diesem Rahmen den Vorschlag der Motionäre, im Kanton Freiburg einen Tag der Zweisprachigkeit einzuführen, berücksichtigen kann und möchte.

Sur ces considérations, les membres du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique proposent de suivre le Conseil d'Etat et donc d'accepter cette motion populaire.

Gasser Benjamin (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste a analysé avec attention la motion populaire du Conseil des jeunes

appelant le Conseil d'Etat à introduire une journée du bilinguisme. Le Conseil d'Etat présente un rapport assez complet sur les différents moyens de promotion du bilinguisme et sa mise en œuvre au sein des services de l'Etat et de son administration. Le groupe socialiste rejoint les différents arguments formulés dans la réponse du Conseil d'Etat.

Toutefois, nous soulignons que le bilinguisme est une chance pour notre canton. Il joue un rôle essentiel de communication entre les différentes régions et, en cela, participe d'une amélioration du vivre ensemble. Le bilinguisme doit donc être encore plus encouragé et développé que ce soit déjà au niveau scolaire ou dans des actions comme celles que propose cette motion.

Le groupe socialiste soutient donc cette motion et salue l'intention des motionnaires d'introduire de manière pluridisciplinaire, et cela à travers tous les âges, le bilinguisme. Il salue également cette volonté de mettre en place une journée pour le bilinguisme ainsi que des formations ou des séances informatives pour découvrir la langue partenaire. Le groupe socialiste attend du Conseil d'Etat que ces différentes demandes formulées par les motionnaires soient intégrées dans les réflexions globales sur les langues dans leur programme gouvernemental de cette législature.

Ith Markus (*PLR/FDP, LA*). Echter «Bilinguisme», entschuldigen Sie, echte Zweisprachigkeit wäre, wenn ich meine Intervention in Deutsch führen könnte und mich alle verstehen würden und deshalb auch aufmerksam wären. In diesem Zusammenhang stelle ich meine Interessensverbindung klar, erachte ich mich doch als «mehr oder weniger zweisprachig».

Certes, nous n'en sommes pas encore là, mais je ne perds pas l'espoir d'un vrai canton bilingue, atout que nous aimons bien mettre en avant quand on présente notre canton de Fribourg. Mes chers collègues, le bilinguisme, il faut le vivre! Il faut l'intégrer dans la vie courante. Pourquoi ne pas perdre la peur de faire des fautes? Pourquoi ne pas faire des efforts? Je vous y encourage.

Dans cet esprit, le groupe libéral-radical soutient à l'unanimité et avec conviction cette motion populaire du Conseil des jeunes et je les félicite. Je salue également la présence de cette délégation (présentée auparavant par M^{me} la Présidente). Non seulement pour honorer l'initiative des jeunes mais aussi parce que nous estimons qu'une journée du bilinguisme est une bonne idée, indépendamment de sa mise en œuvre par le gouvernement. C'est le signe qui compte et cela doit servir comme encouragement à toutes et à tous.

¹ Déposée et développée le 26 juillet 2011, BGC p. 1086; réponse du Conseil d'Etat le 27 mars 2012, BGC p. 1076.

A titre personnel, je ne souhaite qu'une chose, faisons nous aussi un effort! Pour cela, j'espère que cette journée du bilinguisme tombera sur une journée de session du Grand Conseil. Dans ce cas-là, tous les Romands pourraient pratiquer l'allemand und...

... und alle Deutschsprachigen könnten sich auf Französisch ausdrücken, selbstverständlich mit dem notwendigen Respekt und der berechtigten Aufmerksamkeit aller. Mit diesen Bemerkungen stimmt die Freisinnig-demokratische Fraktion der vorliegenden Motion zu.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Le bilinguisme est un atout et en même temps un avantage compétitif de notre canton. Le bilinguisme ne peut être une réalité que s'il est entretenu avec rigueur. Le bilinguisme ne doit jamais être mis dans le placard des oubliettes. Le Conseil d'Etat argumente ce même propos dans sa réponse à la motion. Un bilinguisme soutenu n'est viable qu'avec une assiduité de tous les acteurs et cela dans la durée.

Als Bürgerin des Seebezirks bin ich beinahe täglich mit der Zweisprachigkeit konfrontiert. Konfrontation heisst hier aber nicht etwa, mit der Sprache auf Kriegsfuss zu stehen. Vielmehr ist das Gegenteil der Fall.

Dans le district du Lac, le bilinguisme est vécu au quotidien. Cela signifie que chacune et chacun s'exprime dans sa langue, français ou allemand. Chaque interlocuteur comprend la langue partenaire dans la vie quotidienne, dans tous les environnements, soit les entreprises, la société et la culture.

Dieser selbstverständliche Umgang mit der Partnersprache fördert den gegenseitigen Respekt, das Verständnis und die Sensibilität für die andere Sprache und deren Kultur. Die Partnersprache zu verstehen bedingt aber auch, sie anwenden zu können. Diese Praxis der Zweisprachigkeit bewährt sich und bevorteilt uns Seeberzirkler und Freiburgerinnen und Freiburger in vielen Belangen. Meines Erachtens sollte diese Sprachenpraxis längst auch für alle staatlichen Betriebe ein Muss und eine Selbstverständlichkeit sein. Kann nun aber mit der Einführung eines speziellen Tages der Zweisprachigkeit ein zusätzlicher Nutzen herbeigeführt werden? Diese Frage hat die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei diskutiert und ist zum Schluss gekommen, dass «une journée du bilinguisme» tatsächlich einen Nachhaltigkeitseffekt haben kann. Ein Tag der Zweisprachigkeit soll eine Anschubwirkung auslösen und Motivation für weitere umzusetzende Projekte sein. Der ungezwungene Umgang mit der Sprache soll neugierig machen, die Partnersprache zu verstehen und gleichzeitig helfen, Hemmungen abzu-

bauen sie anzuwenden. Ein Tag der Zweisprachigkeit soll weiter das Bewusstsein schärfen, dass wir in einem zweisprachigen Kanton leben.

Avec toutes ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre soutient la motion populaire du Conseil des jeunes du canton de Fribourg.

Schneuwly André (ACG/MLB, SE). Das Mitte-Links-Bündnis unterstützt einstimmig die Volksmotion des Jugendrates für den Tag der Zweisprachigkeit und dankt den Jugendlichen für die Initiative. Vor allem ist es wichtig, dass nebst den Bildungsinstitutionen die amtlichen Einrichtungen, die öffentliche Verwaltung und auch die kulturellen Anbieter an diesem Tag in den Bilinguismus einbezogen werden. Wir begrüßen weiter, dass der Staatsrat die Sprachenfrage für die Legislaturperiode 2012–2016 wieder aufnimmt.

Nous soutenons le Conseil d'Etat dans sa volonté de reprendre la question des langues dans son programme de législature 2012–2016. Ce serait formidable si la journée du bilinguisme pouvait se faire dans un canton bilingue.

Die beiden Sprachen sind der Rohstoff unseres Kantons. Wir müssen diesen Rohstoff noch effizienter in unseren Alltag, in unsere Bildungsinstitutionen und in unseren kantonalen Einrichtungen einsetzen.

En allemand, on dit:

Wir haben bereits einen Silberstreifen Hintergrund.

Fribourg–Freiburg, Murten–Morat.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Ich danke Ihnen für die Unterstützung dieser Volksmotion des Jugendrates. Wie vorher gesagt, setzt der Staatsrat die Priorität auf eine gelebte Zweisprachigkeit. Ich bitte Sie, diese Volksmotion anzunehmen.

Je vous prie d'accepter cette motion populaire.

Laissez-moi juste profiter de l'occasion pour rajouter que je vous remercie pour les arguments développés lors de la défense de la résolution Duc/Suter. En tant qu'ingénieure agronome, cela fait trente ans que je me bats contre les «six-packs» de type Terminator évoqués par M. Losey, qui imposent une grande dépendance aux paysans d'ici et des pays du sud.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion populaire est acceptée par 85 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalman-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 85.*

- > Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Motion M1004.12 Gabriel Kolly/Roland Mesot (loi sur l'exercice des droits politiques – modification de l'article 9 al. 2 [incompatibilité])¹

Prise en considération

Mesot Roland (UDC/SVP, VE). En préambule, je tiens à dire, avec mon collègue Gabriel Kolly, que nous apprécions

la réponse du gouvernement et son avis positif sur notre motion.

Lors d'un scrutin électoral, les communes constituent un bureau électoral et font appel à des scrutateurs. La LEDP autorise les communes à faire appel à des scrutateurs ayant un lien de parenté direct avec les candidats. Cet aspect de la loi n'est pas connu de nombreux citoyens, ce qui explique certaines surprises. Je pourrais même ajouter que cette façon de procéder surprend aussi certains politiciens qui n'étaient pas au courant de cette possibilité.

Dans la réalité, actuellement, bon nombre de communes évitent de prendre des scrutateurs ayant des liens de parenté directe avec des candidats et je considère cette mesure comme cohérente. J'ai eu le cas lors des élections communales de 2011, où j'étais mandataire de ma liste dans ma commune, où on nous avait demandé de mettre des scrutateurs qui n'avaient pas de lien de parenté avec les candidats. Dans cette situation où des communes demandent aux mandataires de listes de ne pas mettre de scrutateurs avec des liens de parenté – on peut pousser en cherchant un peu loin – on peut même se poser la question si ces communes agissent conformément à la loi lorsqu'elles refusent la fonction de scrutateur à une personne qui pourrait l'aborder.

Pour en revenir à la réalité, que se passe-t-il à présent dans les situations où des parents de candidats sont appelés comme scrutateurs? La première réaction de ces personnes est de dire «je ne peux pas», parce qu'elles croient que cela est interdit par la loi. Dans le même ordre d'idées, je peux citer le cas du secrétaire général de ma commune de Châtel, qui m'a autorisé à le citer et qui, en raison de la candidature de son épouse au conseil général, n'a pas accepté le poste de scrutateur même si la loi l'y autorisait.

Un argument qui a été avancé à propos de cette motion, c'est qu'il n'était pas nécessaire de légiférer sur des sujets évidents et que cet aspect dépend plus du bon sens des communes et ne devrait pas forcément figurer dans la loi. En ce qui me concerne, je pense qu'en adoptant cette motion, nous défendons une ligne claire et nous mettons toutes les communes, voire même tous les citoyens, sur un pied d'égalité. En effet, on met sur pied d'égalité les citoyens des communes qui acceptent et ceux des communes qui n'acceptent pas les scrutateurs avec des liens de parenté.

Je terminerai mon intervention par la phrase tirée de la réponse du Conseil d'Etat: «*Les opérations en lien avec les votes et les élections doivent être réalisées en totale impartialité et transparence, mais encore la population doit pouvoir le véri-*

¹ Déposée et développée le 10 février 2012, BGC février 2012, p. 377; réponse du Conseil d'Etat le 3 avril 2012, BGC p. 1065.

fier et en être pleinement convaincue. Il s'agit là d'une exigence fondamentale pour le fonctionnement de notre démocratie.»

Vu ce qui précède, je vous remercie de votre attention et vous remercie de donner bon accueil à cette motion.

Jordan Patrice (PDC/CVP, GR). Tout d'abord mes liens d'intérêt avec le sujet sont le fait qu'en tant qu'élue communal et cantonal, mon nom est heureusement passé souvent sous les yeux des scrutatrices et scrutateurs.

De par leur motion, nos collègues Mesot et Kolly demandent la modification de l'article 9 al. 2 de la loi sur l'exercice des droits politiques. Cette motion fait principalement suite aux dernières élections cantonales où, à Bulle, la fille d'une candidate était scrutatrice. Après quelques interrogations, cette situation a été reconnue correcte. Il est fort probable que dans d'autres communes des situations semblables aient aussi eu cours sans trop de discussions. Cependant, dans des localités où les élections ont l'habitude d'être animées, ce genre de situation peut provoquer des questions, des tensions entre parties adverses et même des recours. Certains députés craignent, en acceptant cette motion, que les plus petites communes auront du mal à trouver des personnes pour officier à cette tâche. Je ne le pense pas, car tout est en proportion. Les plus petites communes ont besoin de moins de monde. Il faut avouer que l'automne dernier, l'utilisation du dépouillement électronique a bien fonctionné. Par contre, nous pouvons souvent voir que c'est bien dans les plus petites communes, où candidats et citoyens se connaissent tous, que des tensions ont parfois lieu. Je me suis permis de demander l'avis de secrétaires communaux. Ceux-ci m'ont clairement dit qu'avec cette modification la situation serait au moins très claire.

Pour ces raisons, le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique acceptera cette motion à une très large majorité.

Grivet Pascal (PS/SP, VE). Je déclare mes liens d'intérêts. Comme mon prédécesseur, je suis élu communal et cantonal.

Les motionnaires Mesot et Kolly veulent, par le dépôt de leur motion, étendre les critères d'incompatibilité de l'article 9 al. 2 de la loi sur l'exercice des droits politiques aux scrutateurs suite aux élections au Conseil d'Etat de novembre 2011. Comme stipulé dans la réponse du Conseil d'Etat, il est certain que le dépôt de la motion part d'une méprise ou d'une incompréhension de la population sur l'application de la loi sur l'exercice des droits politiques. Pour mémoire, les scrutateurs ne sont appelés qu'à participer aux opérations

de scrutin et ce toujours sous la responsabilité du bureau électoral et selon la hiérarchie des fonctions. Cela concerne principalement les opérations en lien avec le vote au local de vote. Concrètement, les scrutateurs, dans ce cas, ne sont appelés qu'à recevoir le certificat de capacité civique de la part des personnes exerçant leur droit de vote au local de vote et à proclamer le nom desdites personnes. Une autre de leurs activités concerne les opérations de dépouillement. Il y a lieu de noter à ce sujet que, particulièrement dans le cas des opérations de dépouillement anticipé, les scrutateurs ne peuvent sortir du local de dépouillement que, notamment, moyennant l'accord du président du bureau électoral. Il n'est cependant pas exclu que plusieurs confusions, spécialement dans les responsabilités respectives des personnes concernées par cette motion, soient à l'origine de la réaction de certains citoyens.

Le groupe socialiste, en allant peut-être à l'encontre de certaines petites communes leur créant des difficultés supplémentaires de recrutement mais, afin de lever toute ambiguïté dans les fonctions respectives, va soutenir la motion.

Bertschi Jean (UDC/SVP, GL). La motion de Gabriel Kolly et Roland Mesot sur l'exercice des droits politiques et la modification de l'article 9 al. 2 vise à donner à toutes les communes les mêmes droits et compétences et demande que les critères d'incompatibilité ne concernent plus seulement le bureau électoral mais également les scrutateurs. Les motionnaires demandent de compléter la loi comme il suit à l'article 9 al. 2: *«De même les parents en ligne directe d'une personne candidate ainsi que son conjoint ou la personne avec laquelle elle est liée par un partenariat enregistré ne peuvent être ni membres du bureau électoral ni scrutateurs.»*

Le groupe de l'Union démocratique du centre partage l'avis du Conseil d'Etat, qui dit qu'il est nécessaire avant toute chose que la population soit assurée que les opérations en lien avec les votes et les élections sont réalisées en totale impartialité et transparence. Elle ne doit pas nourrir le moindre doute à ce sujet. C'est pour ces raisons que le groupe de l'Union démocratique du centre, à l'unanimité, soutient cette motion.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Le groupe libéral-radical partage les préoccupations du Conseil d'Etat. Les procédures de vote et d'élection ne doivent pas être entachées de vices ni même de soupçons de vice. Il ne faut pas oublier que ces procédures sont la courroie de transmission entre la volonté populaire et les autorités. Si cette courroie a le moindre soubresaut, notre système démocratique tremble.

Le groupe libéral-radical sait que, dans le cas qui a suscité le dépôt de cette motion, aucune entorse à la légalité n'a été commise. Toutefois, en cette matière, l'apparence est aussi importante que le fond. Il faut donc enlever, supprimer cette zone d'ombre, raison pour laquelle le groupe libéral-radical soutiendra cette motion à l'unanimité.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Le groupe Alliance centre-gauche a discuté de cette motion de façon contradictoire. Nous accordons de l'importance à ce problème, qui est une question qui méritait peut-être d'être soulevée. C'est vrai que la séparation des pouvoirs et une réglementation claire, même au niveau des démocraties les plus inférieures, est toujours méritante et qu'il serait judicieux d'éviter tout soupçon, toute possibilité d'abus et de copinage. Par contre, nous avons tous vécu, tous ceux qui étaient responsables pour trouver du personnel pour un bureau électoral ou des scrutateurs ou scrutatrices, la difficulté de trouver des personnes. C'était des fois des membres de la famille. Nous sommes conscients de la problématique mais nous avons aussi constaté que, ces dernières décennies, les problèmes d'abus ou de tricheries électorales n'étaient, à notre connaissance, jamais le fait de membres de famille dans un bureau électoral mais plutôt de vieux briscards de la politique qui se sont créés des avantages. Nous ne sommes pas opposés à la motion mais nous faisons aussi remarquer qu'elle ne va pas considérer les copains des candidates et des candidats, ni les concubins, ni les collègues de travail, ni les voisins. Les sources de conflits subsisteraient donc. Sur un niveau formel, nous aimerions faire remarquer que, dans un bureau électoral correctement constitué, correctement géré, un abus ne devrait pas être possible même s'il y a un lien de parenté entre les personnes candidates et des scrutateurs. Donc, il nous semble que le problème soulevé n'est pas suffisamment important pour déclencher tout un processus légal.

Notre groupe va donc s'abstenir majoritairement.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). C'est à titre totalement privé que je prends la parole et sans aucun intérêt. Cette motion répond à la suspicion de tricherie faite par certaines personnes qui ne connaissent pas le rôle du scrutateur. En acceptant cette motion, j'ai l'impression de leur donner raison et de prouver qu'il est effectivement possible d'influencer le scrutin. Cette suspicion pourrait alors s'étendre à d'autres scrutateurs qui auraient un lien d'affinité ou partisan avec un candidat. Je ne souhaite pas d'un Etat qui adapte ses lois pour la seule raison d'un manque de confiance d'une part de la population.

Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts. Nous remercions les intervenants de leur soutien à cette motion, qui a le mérite de clarifier des situations qui pourraient s'avérer difficiles à comprendre par le peuple. Nous précisons – et avons précisé – dans la réponse qu'il n'y a pas eu d'entorse à la loi sur l'exercice des droits politiques dans les dernières élections. Nous espérons que la presse va clairement reprendre ce message.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 67 voix contre 3. Il y a 7 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Affolter (LA, PS/SP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 67.*

Ont voté non:

Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Schmid (LA, ACG/MLB). *Total: 3.*

Se sont abstenus:

Bonny (SC, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Rey (FV, ACG/MLB), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB). *Total: 7.*

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Clôture de la session

La Présidente. Nous sommes arrivés au terme de notre ordre du jour et au terme de la session de mai. Je vous remercie pour la bonne collaboration qui a prévalu dans nos débats et pour votre amitié. Je vous donne rendez-vous le mardi 12 juin pour une nouvelle session.

—

- La séance est levée à 12 h 00.

La Présidente:

Gabrielle BOURGUET

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

—

**MESSAGE No 7
du Conseil d'Etat au Grand Conseil
relatif au compte d'Etat
du canton de Fribourg pour
l'année 2011**

Fribourg, le 19 mars 2012

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

En application des articles 102 et 113 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 et des dispositions de la loi sur les finances du 25 novembre 1994, nous avons l'honneur de vous soumettre le compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'exercice 2011.

Les comptes établis par l'Administration des finances ont été arrêtés par le Conseil d'Etat dans sa séance du 28 février 2012.

Dans le présent message, nous vous présentons les principaux résultats des comptes 2011. Nous analysons les charges et les revenus. Nous commentons le compte des investissements ainsi que les principaux résultats du bilan.

A signaler que les comptes 2011 sont les premiers comptes présentés selon le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2. Ce dernier fait l'objet d'une présentation sous l'annexe « Bases légales et règles régissant la présentation des comptes et du budget » dans le fascicule des comptes. Cela signifie que les données du budget 2011 et celles des comptes 2010 ont été converties au nouveau modèle afin de permettre des comparaisons dans le temps. A la suite de la mise en place de ce nouveau modèle, la structure comptable, les statistiques, les indicateurs utilisés ne sont plus directement comparables avec les données contenues dans les publications établies selon l'ancien modèle comptable.

1. Les résultats généraux

Les comptes de l'Etat pour l'année 2011 présentent les résultats globaux suivants, en millions de francs :

	Charges / Dépenses Aufwand / Ausgaben	Revenus / Recettes Ertrag / Einnahmen	Excédents / Déficits Überschuss / Fehlbetrag
Compte de résultats Erfolgsrechnung	3444,4	3447,2	+ 2,8
Compte des investissements Investitionsrechnung	264,7	87,2	- 177,5

**BOTSCHAFT Nr. 7
des Staatsrats an den Grossen Rat
zur Staatsrechnung des
Kantons Freiburg für
das Jahr 2011**

Freiburg, den 19. März 2012

Sehr geehrte Frau Präsidentin
Sehr geehrte Damen und Herren

In Anwendung der Artikel 102 und 113 der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004 und der Vorschriften des Finanzhaushaltsgesetzes vom 25. November 1994 unterbreiten wir Ihnen hiermit die Staatsrechnung des Kantons Freiburg für das Jahr 2011.

Die von der Finanzverwaltung aufgestellte Rechnung wurde vom Staatsrat in seiner Sitzung vom 28. Februar 2012 verabschiedet.

In dieser Botschaft stellen wir Ihnen die Hauptergebnisse der Staatsrechnung 2011 vor. Wir analysieren die Aufwand- und Ertragsentwicklung und kommentieren die Investitionsrechnung sowie die hauptsächlichlichen Bilanzergebnisse.

Die Staatsrechnung 2011 ist erstmals nach dem neuen harmonisierten Rechnungslegungsmodell HRM2 aufgestellt worden, das im Anhang «Rechtsgrundlagen und Regelwerk für die Rechnungslegung und die Haushaltsführung» des Sonderdrucks der Staatsrechnung kurz vorgestellt wird. Diese Umstellung bedeutet auch, dass die Daten des Voranschlags 2011 und der Staatsrechnung 2010 dem neuen Modell entsprechend konvertiert worden sind, um zeitliche Vergleiche anstellen zu können. Mit der Einführung dieses neuen Modells sind die Rechnungsstruktur, die Statistiken und verwendeten Kennzahlen nicht mehr direkt mit den Daten der Publikationen nach dem alten Rechnungsmodell vergleichbar.

1. Die Gesamtergebnisse

Die Staatsrechnung 2011 weist die folgenden Gesamtergebnisse aus (in Millionen Franken):

Le compte de résultats présente un excédent de revenus de 2,8 millions de francs. Le compte des investissements boucle avec un excédent de dépenses de 177,5 millions de francs.

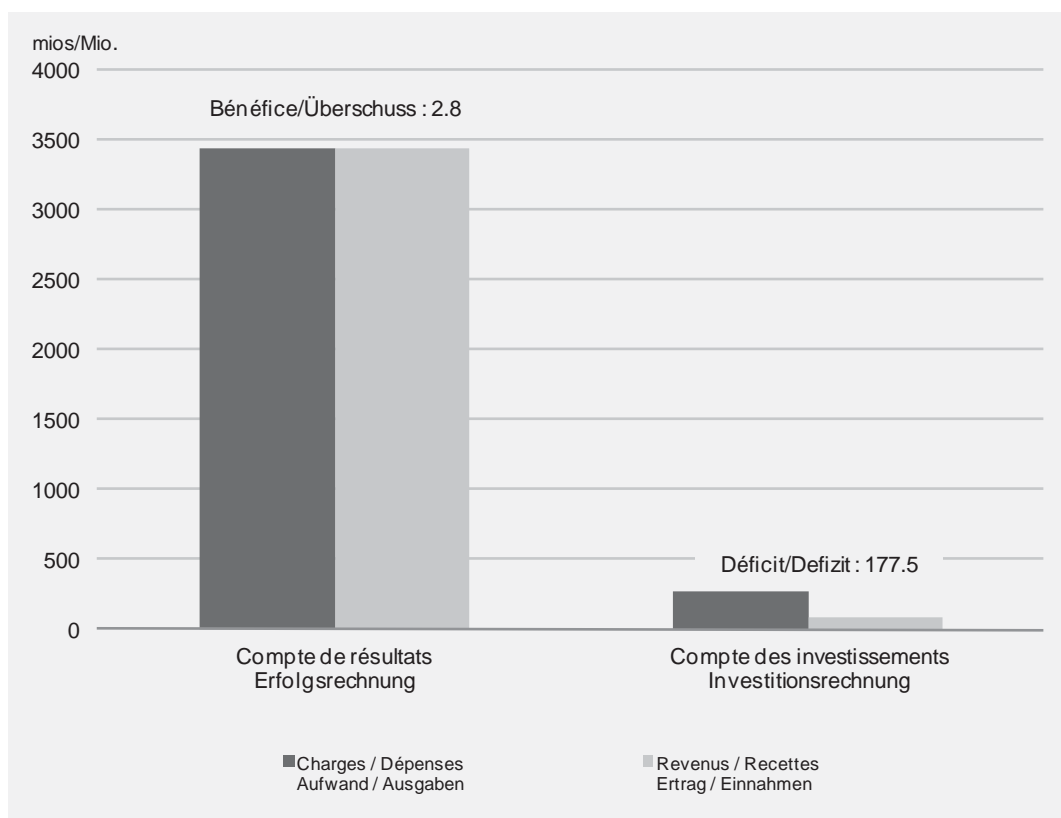
Il faut noter que la définition de la notion d'autofinancement a été modifiée avec l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé MCH2. Ainsi, compte tenu d'un volume de charges d'amortissements, d'attributions et de prélèvements sur les fonds s'élevant à 240,5 millions de francs :

- > l'autofinancement s'élève à 243,3 millions de francs (240,5 millions de francs d'amortissements ainsi que d'attributions et prélèvements sur les fonds plus 2,8 millions de francs d'excédent de revenus du compte de résultats) ;
- > l'excédent de financement est de 65,8 millions de francs (l'autofinancement de 243,3 millions de francs moins les investissements nets de 177,5 millions de francs) ;
- > le degré d'autofinancement des investissements nets atteint 137,1 %.

Die Erfolgsrechnung weist einen Ertragsüberschuss von 2,8 Millionen Franken aus. Die Investitionsrechnung schliesst mit einem Ausgabenüberschuss von 177,5 Millionen Franken.

Der Begriff der Selbstfinanzierung ist mit der Einführung des neuen harmonisierten Rechnungslegungsmodell HRM2 geändert worden. Bei einem Abschreibungsaufwand sowie Fondseinlagen und -entnahmen im Umfang von 240,5 Millionen Franken:

- > beträgt die Selbstfinanzierung 243,3 Millionen Franken (240,5 Millionen Franken Abschreibungen sowie Fondseinlagen und -entnahmen, plus 2,8 Millionen Franken Ertragsüberschuss der Erfolgsrechnung),
- > beträgt der Finanzierungsüberschuss 65,8 Millionen Franken (Selbstfinanzierung mit 243,3 Millionen Franken minus Nettoinvestitionen von 177,5 Millionen Franken),
- > beträgt der Selbstfinanzierungsgrad der Nettoinvestitionen 137,1 %.



La comparaison des résultats du compte de résultats avec le budget 2011 se présente ainsi :

Der Vergleich der Ergebnisse der Erfolgsrechnung mit dem Voranschlag 2011 ergibt folgendes Bild:

Compte de résultats Erfolgsrechnung	Comptes Rechnung	Budget Voranschlag	Variations Veränderungen	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Revenus Ertrag	3447,2	3316,4	+ 130,8	+ 3,9
Charges Aufwand	3444,4	3315,6	+ 128,8	+ 3,9
Excédent Überschuss	+ 2,8	+ 0,8	+ 2,0	.

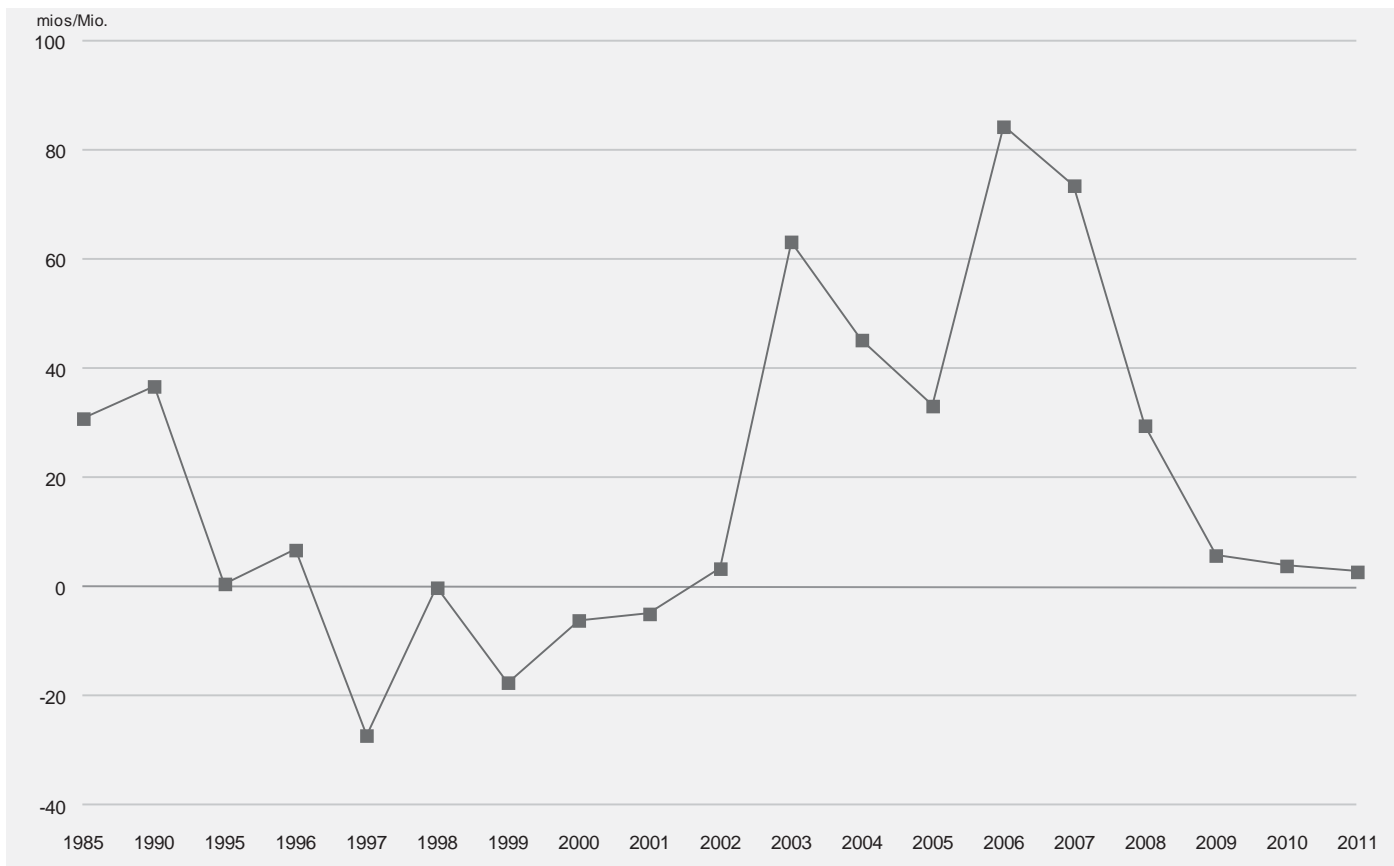
Les résultats généraux appellent les commentaires suivants :

Dazu folgende Kommentare:

- > le résultat du compte de résultats est une nouvelle fois meilleur que celui du budget. L'amélioration est de 2,0 millions de francs, soit le 0,06 % du total des charges du compte de résultats ;
 - > le compte de résultats enregistre son dixième excédent de revenus consécutif ;
 - > le dépassement constaté au niveau des charges est principalement dû aux opérations comptables de clôture, dont 100 millions de francs de charges extraordinaires, à une augmentation du personnel (notamment médical et enseignant), à une hausse compensée de 6,3 millions de francs des charges au titre des financements externes de l'Université. Il est à relever que, sans ces diverses opérations, les charges seraient inférieures au budget 2011 ;
 - > l'amélioration du résultat par rapport au budget s'explique principalement par l'accroissement constaté dans les revenus ;
 - > le degré d'autofinancement des investissements, qui ascende à 137,1 % est légèrement supérieur à celui de l'année dernière.
- > Das Ergebnis der Erfolgsrechnung ist erneut besser ausgefallen als veranschlagt, und zwar um 2,0 Millionen Franken, was 0,06 % des Gesamtaufwands der Erfolgsrechnung entspricht.
 - > Die Erfolgsrechnung weist zum zehnten Mal in Folge einen Ertragsüberschuss aus.
 - > Die Überschreitung bei den Aufwendungen ist hauptsächlich auf die Abschlussbuchungen (wovon 100 Millionen Franken ausserordentlicher Aufwand), auf eine Personalaufstockung (insbesondere medizinisches und Lehrpersonal) und auf einen kompensierten Aufwandszuwachs um 6,3 Millionen Franken bei den externen Finanzierungsquellen der Universität zurückzuführen. Ohne diese Finanzvorfälle wäre der Aufwand übrigens geringer als im Voranschlag 2011.
 - > Das gegenüber dem Voranschlag besser ausgefallene Ergebnis beruht in erster Linie auf der Zunahme bei den Erträgen.
 - > Der Selbstfinanzierungsgrad der Nettoinvestitionen ist mit 137,1 % leicht höher als im Vorjahr.

Le graphique qui suit retrace l'évolution de l'excédent du compte de résultats depuis 1985 :

Die folgende Grafik zeigt die Entwicklung des Finanzierungüberschusses oder -fehlbetrags der Erfolgsrechnung seit 1985 auf:



Si l'on prend en considération les principales opérations de clôture effectuées au niveau des charges et des revenus dans les comptes 2011, le résultat du compte de résultats se solde par un excédent de revenus de l'ordre de 145 millions de francs. La situation se présente ainsi :

Berücksichtigt man die hauptsächlichlichen Abschlussbuchungen auf der Aufwand- und der Ertragsseite in der Staatsrechnung 2011, so schliesst die Erfolgsrechnung mit einem Ertragsüberschuss von rund 145 Millionen Franken. Das sieht folgendermassen aus:

Résultats avant et après prise en considération des opérations de clôture
Ergebnisse vor und nach Berücksichtigung der Abschlussbuchungen

	mios / Mio.
Excédent de revenus du compte de résultats Ertragsüberschuss der Erfolgsrechnung	144,9
Charges extraordinaires (en déduction) Ausserordentlicher Aufwand (minus)	
Fonds d'infrastructures (allocation au fonds) Infrastrukturfonds (Fondseinlage)	80,0
Risques dus à la volatilité de la péréquation des ressources liée à la RPT Risiken bezüglich Volatilität des Ressourcenausgleichs der NFA	20,0
Autres opérations de clôture (charges en déduction) Sonstige Abschlussbuchungen (Minderaufwand)	
Université : changement de la méthode de comptabilisation (complément à la provision actuelle) Universität: geänderte Verbuchungsmethode (Aufstockung der gegenwärtigen Rückstellung)	16,8
HFR : manco prévisible 2012 dans les recettes du réseau hospitalier fribourgeois HFR: voraussichtliches Einnahmenmanko 2012 beim Freiburger Spitalnetz	8,0
Provisions pour risques d'engagements hors bilan (procédures en cours) Rückstellungen für Risiken bezüglich nicht bilanzierter Verpflichtungen (laufende Verfahren)	5,0
Renouvellement des remontées mécaniques (solde) Erneuerung der Seilbahnen und Skilifte (Saldo)	4,5
Développement durable : préfinancement partiel du crédit voté par le Grand Conseil le 9 septembre 2011 Nachhaltige Entwicklung: teilweise Vorfinanzierung des vom Grossen Rat am 9. September 2011 verabschiedeten Kredits	2,5
RFSM : manco prévisible 2012 dans les recettes du réseau fribourgeois de santé mentale FNPG: voraussichtliches Einnahmenmanko 2012 beim Freiburger Netzwerk für psychische Gesundheit	1,8
Allocations aux fonds d'incitation à la création de crèches et de places d'accueil extrascolaire Einlagen in den Fonds zur Förderung von Krippenplätzen und ausserschulischen Betreuungsplätzen	1,7
Autres opérations de clôture Sonstige Abschlussbuchungen	1,8
Excédent de revenus du compte de résultats Ertragsüberschuss Erfolgsrechnung	2,8

2. Le compte de résultats

Le compte de résultats présente un excédent de revenus de 2,8 millions de francs (2010 : excédent de revenus de 3,9 millions de francs).

2.1. Des charges sous contrôle

Le total des charges de fonctionnement de l'année 2011 s'élève à 3444,4 millions de francs, soit 128,8 millions de francs ou 3,9 % de plus qu'au budget. Une analyse plus fine de cet écart permet en fait de démontrer que les charges sont inférieures au budget mais que la marge de manœuvre s'amenuise dans la plupart des postes de charges.

2. Erfolgsrechnung

Die Erfolgsrechnung weist einen Ertragsüberschuss von 2,8 Millionen Franken aus (2010: Ertragsüberschuss von 3,9 Millionen Franken).

2.1. Aufwand unter Kontrolle

Der Gesamtaufwand der Erfolgsrechnung des Jahres 2011 beläuft sich auf 3444,4 Millionen Franken, das sind 128,8 Millionen Franken oder 3,9 % mehr als budgetiert. Eine genauere Analyse dieser Entwicklung zeigt, dass der Aufwand eigentlich geringer ist als budgetiert, dass aber in den meisten Aufwandkategorien immer weniger Spielraum besteht.

	Comptes Rechnung 2011	Budget Voranschlag 2011	Variations Veränderungen	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Charges de personnel Personalaufwand	1442,6	1441,7	+ 0,9	+ 0,1
Charges de consommation de biens et services et autres charges d'exploitation Sach- und übriger Betriebsaufwand	446,3	446,7	- 0,4	- 0,1
Charges financières Finanzaufwand	22,4	23,6	- 1,2	- 5,1
Amortissements du patrimoine administratif Abschreibungen Verwaltungsvermögen	94,3	78,6	+ 15,7	+ 20,0
Amortissements des prêts, des participations et des subventions d'investissements Abschreibungen auf Darlehen, Beteiligungen und Investitionsbeiträgen	55,9	44,4	+ 11,5	+ 25,9
Charges de transferts Transferaufwand	1185,4	1217,4	- 32,0	- 2,6
Financements spéciaux (y compris charges extraordinaires) Spezialfinanzierungen (einschl. ausserordentlicher Aufwand)	169,0	34,1	+ 134,9	.
Imputations internes Interne Verrechnungen	28,5	29,1	- 0,6	- 2,1
Total	3444,4	3315,6	+ 128,8	+ 3,9

Le tableau précédent nécessite les explications suivantes :

- > contrairement à ce que pourrait faire penser une analyse superficielle, on ne se trouve pas en présence d'un dépassement des charges budgétisées. Si l'on écarte les principales augmentations de charges « comptables », à savoir les opérations de clôture, les amortissements complémentaires et celles se rapportant aux sources externes de financement de l'Université, les charges totales sont inférieures au budget. A signaler que cette comparaison ne prend pas non plus en compte les 14,6 millions de francs de crédits supplémentaires entièrement compensés

Erläuterungen zu dieser Tabelle:

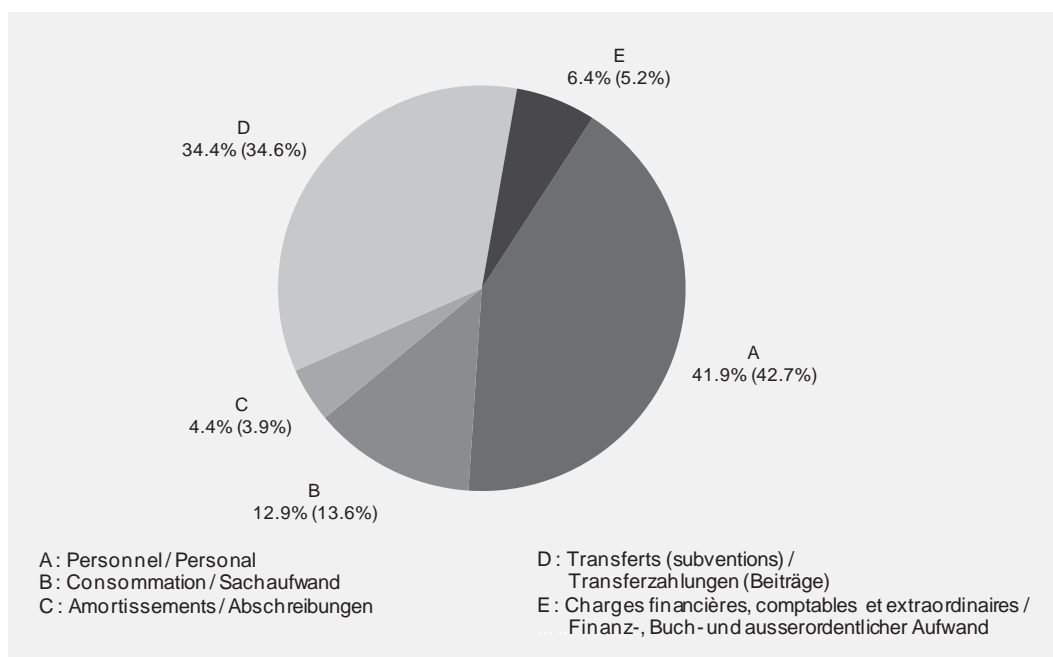
- > Anders als man auf den ersten Blick meinen könnte, ist der budgetierte Aufwand nicht überschritten worden. Sieht man nämlich von den hauptsächlichsten Zunahmen beim «Buchaufwand» ab, das heisst von den Abschlussbuchungen, den zusätzlichen Abschreibungen und den Beiträgen in Zusammenhang mit den externen Finanzierungsquellen der Universität, so fällt der Gesamtaufwand niedriger aus als budgetiert. Allerdings sind in diesem Vergleich die vollständig kompensierten Nachtragskredite im Betrag von 14,6 Millionen Franken, die dem Grosse Rat in

soumis au Grand Conseil à la session de février 2012. On constate toutefois que la marge de manœuvre entre le budget et les comptes devient de plus en plus faible.

- > les charges de personnel n'atteignent pas les montants budgétisés si l'on tient compte de l'écart par rapport au budget de 4,3 millions de francs des charges de personnel de l'Université financées entièrement par des sources externes. Compte tenu de cette différence, les charges de personnel sont en réalité légèrement inférieures au budget de 3,4 millions de francs ou de 0,2 %. Le « disponible » n'a jamais été aussi faible. Cette situation s'explique en particulier par des dépenses pour le personnel soignant et par des remboursements aux policiers de contributions au fonds pré-AVS supérieures au budget ;
 - > le gain de 0,1 % par rapport au budget des charges de consommation de biens et services tient avant tout à des coûts moins importants que prévu dans le poste « Prestations de service et honoraires » et dans celui consacré au chauffage ;
 - > les amortissements excèdent le budget en raison d'amortissements complémentaires sur les immeubles et pour le renouvellement des remontées mécaniques. Ces opérations ont été couvertes par des prélèvements sur les provisions constituées à cet effet ;
 - > les subventions accordées sont quant à elles en recul par rapport au budget. Les dépenses en la matière ont été moins importantes que les prévisions budgétaires, notamment dans les domaines suivants : écoles spéciales du canton, institutions pour handicapés adultes situées dans le canton, prestations complémentaires AVS, établissements médico-sociaux pour personnes âgées, assurance chômage ;
 - > enfin, la variation exceptionnelle par rapport au budget du poste « Financements spéciaux » est due principalement à la constitution de provisions et à l'attribution à divers fonds, en particulier l'attribution de 80 millions de francs au fonds d'infrastructures. Ce point sera repris sous le chapitre 2.7.
- der Februarsession 2012 unterbreitet worden sind, auch nicht einbezogen. Man kann jedoch feststellen, dass der Spielraum zwischen Voranschlag und Rechnung immer kleiner wird.
 - > Der Personalaufwand liegt unter den Voranschlagszahlen, wenn man die Abweichung um 4,3 Millionen Franken gegenüber dem Voranschlag beim Personalaufwand der Universität berücksichtigt, der vollständig mit Drittmitteln finanziert ist. Trägt man diesem Umstand Rechnung, fällt der Personalaufwand in Wirklichkeit mit - 3,4 Millionen Franken oder - 0,2 % etwas niedriger aus als budgetiert. Der «verfügbare Betrag» war noch nie so gering, und die Gründe dafür liegen insbesondere in den Ausgaben für das Pflegepersonal und den Rückerstattungen von Zusatzrentenfondsbeiträgen an Polizeibeamte, die über den Voranschlagszahlen liegen.
 - > Beim Sachaufwand ist die Einsparung um 0,1 % gegenüber dem Voranschlag vor allem darauf zurückzuführen, dass die Kosten in der Position «Dienstleistungen und Honorare» und die Heizkosten geringer ausgefallen sind als vorgesehen.
 - > Die Abschreibungen sind höher ausgefallen als veranschlagt, und zwar aufgrund der zusätzlichen Abschreibungen auf Gebäuden und für die Erneuerung von Seilbahnen und Skiliften. Diese sind durch Entnahmen aus den dafür gebildeten Rückstellungen gedeckt worden.
 - > Bei den eigenen Beiträgen ist hingegen ein Rückgang gegenüber dem Voranschlag zu verzeichnen. Die entsprechenden Ausgaben waren weniger hoch als budgetiert, insbesondere in den Bereichen Sonderschulen im Kanton, Sondereinrichtungen im Kanton für erwachsene Behinderte, AHV-Ergänzungsleistungen, Pflegeheime für betagte Personen, Arbeitslosenversicherung.
 - > Die aussergewöhnliche Abweichung gegenüber dem Voranschlag in der Position «Spezialfinanzierungen» beruht zur Hauptsache auf der Bildung von Rückstellungen und diversen Fondseinlagen, insbesondere der Einlage von 80 Millionen Franken in den Infrastrukturfonds. Darauf wird in Punkt 2.7. näher eingegangen.

Les charges de fonctionnement se répartissent ainsi aux comptes 2011 (2010) :

Der laufende Aufwand teilt sich somit in der Staatsrechnung 2011 (2010) wie folgt auf:



Les rubriques de charges qui enregistrent des fluctuations importantes par rapport au budget 2011 sont les suivantes :

Die folgenden Aufwandpositionen weisen im Vergleich zum Voranschlag 2011 die grössten Veränderungen auf:

	mios / Mio.
Charges en plus	
Mehraufwand	
Attribution au fonds d'infrastructures Einlage in den Infrastrukturfonds	+ 80,0
Versements aux provisions (notamment, subventions fédérales Université, remontées mécaniques, manco tarifaire HFR et RFSM, développement durable, amortissement Pérolles 25, engagements hors bilan) Einlagen in Rückstellungen (insbesondere Bundesbeiträge Universität, Seilbahnen und Skilifte, Tarifmanko HFR und FNPG, Nachhaltige Entwicklung, Abschreibung Pérolles 25, nicht bilanzierte Verpflichtungen)	+ 36,0
Risques liés à la péréquation des ressources (RPT) Risiken bezüglich Ressourcenausgleich (NFA)	+ 20,0
Amortissements des prêts pour le renouvellement des remontées mécaniques Abschreibungen auf Darlehen für die Erneuerung der Seilbahnen und Skilifte	+ 14,1*
Amortissements des immeubles Abschreibungen auf Gebäuden	+ 9,8*
Traitements du personnel médical et soignant Gehälter der Ärzte und des Pflegepersonals	+ 6,0
Charges en moins	
Minderaufwand	
Versements au fonds de nouvelle politique régionale Einlagen in den Fonds für die Neue Regionalpolitik	- 9,2
Subventions cantonales pour personnes handicapées adultes dans les institutions du canton Kantonsbeiträge für erwachsene Behinderte in Heimen im Kanton	- 5,9*

* Entièrement ou partiellement compensées sur le plan des revenus

* Vollständiger oder teilweiser Ausgleich auf der Ertragsseite

2.2. Les charges et les effectifs de personnel

2.2.1. Une croissance à un rythme soutenu

En 2011, le total des charges effectives de personnel a atteint le montant de 1442,6 millions de francs. Par rapport aux prévisions budgétaires chiffrées à 1441,7 millions de francs, on enregistre un « dépassement » de moins de 0,1 %. Celui-ci découle :

- > d'une part, du surplus (+ 4,3 millions de francs aux comptes par rapport au budget) du coût du personnel (hors effectif de l'Etat) relevé dans le secteur spécifique de l'Université entièrement financé par des ressources extérieures ;
- > d'autre part, du remboursement de 3,3 millions de francs des contributions au fonds pré-AVS de la Police, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la Caisse de prévoyance de l'Etat.

Abstraction faite de ces deux cas particuliers, les charges réelles de personnel sont en définitive inférieures par rapport au budget d'un peu plus de 0,4 %. Cette « économie » correspond pratiquement à l'amélioration qui était escomptée, suite à la sur-budgétisation de la compensation du renchérissement.

La plupart des services et établissements connaissent une diminution de leurs charges de personnel au moins aussi importante. A une exception près qui concerne l'hôpital fribougeois. Dans ce secteur en effet, les traitements et charges sociales versés sont supérieurs de quelque 11,4 millions de francs eu regard des estimations budgétaires, ce qui correspond à un dépassement de 4,2 %.

Comparativement à l'exercice précédent, la masse salariale s'accroît entre 2010 et 2011 de 5,1 %, soit à un rythme élevé mais qui reste inférieur à celui de l'ensemble des charges du compte de résultats (+ 7,0 %) et à celui des dépenses effectives totales (+ 6,1 %). Le tableau qui suit le montre :

2.2. Personalaufwand und Personalbestände

2.2.1. Starke Zunahme

2011 beläuft sich der effektive Personalaufwand auf insgesamt 1442,6 Millionen Franken. Verglichen mit den Voranschlagszahlen von 1441,7 Millionen Franken ist eine «Überschreitung» um weniger als 0,1 % festzustellen. Diese ergibt sich:

- > erstens aus Personalmehrkosten im besonderen, vollständig durch Fremdmittel finanzierten Bereich der Universität (nicht im Stellenetat des Staates, + 4,3 Millionen Franken in der Rechnung gegenüber dem Voranschlag) und
- > zweitens aus der Rückzahlung von Zusatzrentenfondsbeiträgen der Polizei von 3,3 Millionen Franken im Rahmen der Umsetzung des neuen Pensionskassengesetzes.

Abgesehen von diesen beiden besonderen Fällen ist der tatsächliche Personalaufwand schlussendlich um etwas mehr als 0,4 % tiefer als veranschlagt. Diese «Einsparung» entspricht praktisch der Verbesserung, mit der nach dem zu hoch veranschlagten Teuerungsausgleich zu rechnen war.

Bei den meisten Dienststellen und Anstalten sind die Personalkosten mindestens ebenso stark zurückgegangen, mit einer Ausnahme, nämlich dem freiburger Spital. Dort liegen die Gehälter und Sozialversicherungsbeiträge um rund 11,4 Millionen Franken über den Voranschlags-schätzungen, was einer Überschreitung um 4,2 % entspricht.

Die Lohnsumme hat zwischen 2010 und 2011 mit + 5,1 % ziemlich stark zugenommen, aber immer noch weniger stark als der Gesamtaufwand der Erfolgsrechnung (+ 7,0 %) und die effektiven Gesamtausgaben (+ 6,1 %). Dies zeigt die folgende Tabelle:

Comptes Staatsrechnung	Charges de personnel Personalaufwand		Dépenses effectives totales Effektive Gesamtausgaben	
	mios / Mio.	Variations / Veränderungen en / in %	mios / Mio.	Variations / Veränderungen en / in %
2007	1101,8	+ 2,8	2626,5	+ 4,7
2008	1249,7	+ 13,4	2863,6	+ 9,0
2009	1314,1	+ 5,2	3028,8	+ 5,8
2010	1373,1	+ 4,5	3169,0	+ 4,6
2011	1442,6	+ 5,1	3361,4	+ 6,1

En 2008, la croissance des charges de personnel avait été exceptionnellement élevée du fait de l'incorporation de plusieurs secteurs, en particulier des sites décentralisés de l'hôpital fribourgeois. Abstraction faite de cette intégration, la progression effective de ces charges se chiffrait pour cette année-là à quelque 53 millions de francs (+ 4,8 %). Correction faite de cet élément, la croissance annuelle moyenne des exercices 2007-2010 s'élève à 4,3 %. L'augmentation enregistrée en 2011 est ainsi supérieure de 0,8 point à cette moyenne. Tout cela dénote la forte pression qui s'exerce actuellement en matière de charges de personnel.

La hausse relevée en 2011 découle essentiellement :

- > de l'adaptation des rémunérations réelles, sous forme des paliers légaux, d'une revalorisation réelle générale de 0,4 % et d'une compensation du renchérissement de 0,3 % ;
- > de l'augmentation du nombre de postes occupés d'environ 295 unités.

Il faut rappeler que les charges de personnel sont directement couvertes à raison d'un cinquième environ par des participations fédérales, communales ou de tiers.

2.2.2. Une augmentation significative des effectifs

La statistique de l'emploi évalue l'occupation moyenne durant l'année 2011 à 10 177,0 équivalents plein temps (EPT). Le tableau qui suit présente l'évolution de l'effectif du personnel équivalent plein temps depuis 2000 :

Die Hauptursache für den aussergewöhnlichen Lohnsummenanstieg im Jahr 2008 lag im erstmaligen Einbezug der Lohnkosten einiger Sektoren, insbesondere der dezentralisierten Standorte des freiburger Spitals. Sieht man davon ab, betrug die tatsächliche Zunahme dieser Aufwendungen damals rund 53 Millionen Franken (+ 4,8 %). Ohne diesen besonderen Umstand liegt die durchschnittliche jährliche Zuwachsrate der Rechnungsjahre 2007-2010 bei 4,3 %. Die 2011 verzeichnete Zunahme liegt um 0,8 Punkte über diesem Durchschnittswert. All dies zeigt denn auch, wie stark der Personalaufwand gegenwärtig unter Druck ist.

2011 ergibt sich die Zunahme zur Hauptsache aus:

- > der Anpassung der Reallöhne in Form der gesetzlichen jährlichen Lohnerhöhungen, einer generellen Reallohnerhöhung um 0,4 % und einem Teuerungsausgleich von 0,3 %;
- > der Zunahme der besetzten Arbeitsstellen um rund 295 VZÄ.

Der Personalaufwand wird übrigens zu rund einem Fünftel durch Bundes- oder Gemeindebeteiligungen oder auch Beteiligungen Dritter finanziert.

2.2.2. Markante Zunahme der Personalbestände

Die Personalstatistik weist für das Jahr 2011 eine durchschnittliche Beschäftigung zu 10 177,0 Vollzeitäquivalenten (VZÄ) aus. Die folgende Tabelle zeigt die Entwicklung des Personalbestands in VZÄ seit 2000 auf:

Evolution des effectifs du personnel et occupation moyenne durant les années 2000 à 2011
 Entwicklung des Personalbestandes und durchschnittliche Beschäftigung in den Jahren 2000 bis 2011

Années Jahr	Postes équivalents plein temps (EPT) Vollzeitäquivalente (VZÄ)	Variations par rapport à l'année précédente Veränderungen gegenüber dem Vorjahr	
		absolues / absolut	en / in %
2000	7603,9	+ 94,6	+ 1,3
2001	7780,6	+ 176,7	+ 2,3
2002	7902,0	+ 121,4	+ 1,6
2003	8015,3	+ 113,3	+ 1,4
2004	8116,7	+ 101,4	+ 1,3
2005	8254,8	+ 138,1	+ 1,7
2006	8360,8	+ 106,0	+ 1,3
2007	8447,0	+ 86,2	+ 1,0
2008	9356,9	+ 909,9	+ 10,8
2009	9576,2	+ 219,3	+ 2,3
2010	9882,7	+ 306,5	+ 3,2
2011	10177,0	+ 294,3	+ 3,0

L'augmentation en 2011 du nombre de postes occupés est l'une des plus importantes de ces dernières années. L'exercice 2008 était influencé par l'intégration des effectifs d'une partie des sites de l'hôpital fribourgeois.

Cette croissance de 294,3 unités EPT se ventile de la manière suivante entre les différents secteurs :

2011 ist eine der stärksten Zunahmen des Personalbestands der letzten Jahre zu verzeichnen. Das Rechnungsjahr 2008 war vom Einbezug der Personalbestände eines Teils der Standorte des freiburger Spitals beeinflusst.

Diese Zunahme um 294,3 VZÄ teilt sich wie folgt auf:

Variations des effectifs par secteur d'activités (par rapport aux comptes 2010)
 Veränderungen des Personalbestandes nach Tätigkeitsbereichen (im Vergleich zur Rechnung 2010)

	EPT / VZÄ
Secteurs : Sektoren:	
Secteur de l'enseignement Unterrichtswesen	+ 122,7
Secteur hospitalier Spitalwesen	+ 98,2
Administration centrale Zentralverwaltung	+ 59,5
Secteurs spéciaux Besondere Sektoren	+ 13,9
Total	+ 294,3

Les 4 secteurs principaux de l'Etat enregistrent une hausse des effectifs. En 2011, la croissance se concentre pour les trois-quarts sur les secteurs de l'enseignement et hospitalier.

Dans le secteur de la formation, la hausse des effectifs de personnel concerne notamment les niveaux suivants :

	EPT / VZÄ
Enseignement pré-scolaire Vorschulstufe	+ 22,7
Enseignement primaire Primarstufe	+ 28,5
Cycle d'orientation Orientierungsstufe	+ 17,8
Secondaire II Sekundarstufe II	+ 8,0
Université Universität	+ 10,6
Formation professionnelle Berufsbildung	+ 24,3
Haute école de technique et de gestion Fachhochschule für Technik und Wirtschaft	+ 7,9

L'accroissement du nombre d'élèves et d'étudiants, la généralisation de la 2^e année d'école enfantine, la mise en place de la 3^e année de médecine expliquent cette forte poussée du personnel enseignant.

Dans le secteur de la santé, l'augmentation des effectifs est avant tout le fait de l'hôpital fribourgeois (+ 82,0 EPT).

Les accroissements d'effectifs dans l'administration générale sont plus diffus et ils concernent de nombreux services ou établissements. A relever cependant le renforcement de quelque 17 unités à la Police et de 10 postes au Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

La croissance dans les secteurs spéciaux est notamment liée à l'ouverture d'une nouvelle unité carcérale à Bellechasse.

Les effectifs continuent de s'accroître mais cela se fait toujours dans le cadre défini au budget, avec toutefois de plus grandes difficultés que par le passé à s'y tenir. Si par le passé l'écart entre le total des postes autorisés et le total des postes occupés était devenu de plus en plus marqué, l'exercice 2011, comme les 2 précédents, se caractérise par une différence compte-budget nettement plus restreinte, n'atteignant que 22 postes équivalents plein temps (0,2 %). Les dépassements dans les secteurs hospitalier, de l'enseignement et spéciaux sont compensés par les « économies » de postes réalisées dans l'administration centrale. Le tableau ci-après le montre :

In den vier Hauptsektoren des Staates haben die Personalbestände zugenommen. 2011 entfällt die Zunahme zu drei Vierteln auf das Unterrichts- und das Spitalwesen.

Die Zunahme des Personalbestands im Bildungswesen verteilt sich wie folgt auf die verschiedenen Stufen:

Gründe für den starken Zuwachs beim Lehrpersonal sind die steigende Zahl von Schülern und Studierenden, die allgemeine Einführung des 2. Kindergartenjahres und die Einführung des 3. Studienjahres in Medizin.

Im Gesundheitswesen betrifft die Zunahme des Personalbestands in erster Linie das freiburger Spital (+ 82,0 VZÄ).

In der allgemeinen Verwaltung lassen sich die Bestandserhöhungen weniger genau zuordnen, und sie betreffen zahlreiche Dienststellen und Anstalten. Hervorzuheben ist jedoch die Personalaufstockung bei der Polizei um 17 Einheiten sowie beim Amt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen um 10 Stellen.

Die Zunahme in den besonderen Sektoren steht namentlich in Zusammenhang mit der Eröffnung eines neuen Zellentraktes in Bellechasse.

Die Personalbestände nehmen zwar weiter zu, bleiben aber im Rahmen der Vorgaben des Voranschlags, was allerdings schwieriger zu bewerkstelligen ist als bisher. Während in der Vergangenheit die Differenz zwischen den insgesamt bewilligten und den insgesamt besetzten Stellen immer ausgeprägter wurde, zeichnet sich das Rechnungsjahr 2011 - wie übrigens schon die beiden Vorjahre - durch eine deutlich geringere Differenz zwischen Rechnung und Voranschlag aus, die nur 22 Vollzeitäquivalente ausmacht (0,2 %). Die Überschreitungen im Spitalwesen, im Unterrichtswesen sowie in den besonderen Sektoren werden durch die in der Zentralverwaltung «eingesparten» Stellen aufgewogen, wie die folgende Tabelle zeigt:

Secteurs : Sektoren:	Comptes ¹⁾ Rechnung ¹⁾ 2011	Budget Voranschlag 2011	Ecart Differenz
	EPT / VZÄ	EPT / VZÄ	EPT / VZÄ
Administration centrale Zentralverwaltung	2491,45	2552,99	- 61,54
Secteur de l'enseignement Unterrichtswesen	4867,58	4863,54	+ 4,04
Secteur hospitalier Spitalwesen	2495,32	2463,02	+ 32,30
Secteurs spéciaux et établissements d'Etat Besondere Sektoren und Anstalten des Staates	322,61	319,50	+ 3,11
Total hors pool Total ohne Stellenpool	10176,96	10199,05	- 22,09

¹⁾ Les effectifs sont calculés sur la base de la moyenne annuelle d'occupation des postes

¹⁾ Die Berechnung der Stellenbestände basiert auf der durchschnittlichen jährlichen Stellenbesetzung

2.3. Des charges de fonctionnement très proches du budget

Le poste « Biens, services et autres charges d'exploitation » représente, aux comptes 2011, un montant de 446,3 millions de francs. Il est inférieur de 0,1 % ou de 0,4 million de francs au budget. L'évolution par rapport au budget des principales charges de consommation de biens et services est la suivante :

2.3. Laufender Aufwand sehr nahe beim Voranschlag

Der «Sach- und übrige Betriebsaufwand» beläuft sich in der Rechnung 2011 auf 446,3 Millionen Franken. Er liegt um 0,1 % oder 0,4 Millionen Franken unter dem Voranschlag. Die wichtigsten Sachaufwandpositionen haben sich gegenüber dem Voranschlag wie folgt entwickelt:

	Comptes Rechnung 2011	Budget Voranschlag 2011	Variations Veränderung	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Fournitures, matériel et marchandises Material- und Warenaufwand	102,4	103,4	- 1,0	- 0,1
Matériel, mobilier, machines et véhicules Möbilien, Maschinen und Fahrzeuge	49,0	47,9	+ 1,1	+ 2,3
Chauffage, éclairage, eau et élimination des déchets Heizung, Beleuchtung, Wasser und Abfallbeseitigung	19,8	21,4	- 1,6	- 7,5
Prestations de service et honoraires Dienstleistungen und Honorare	110,5	116,6	- 6,1	- 5,2
Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles Leistungen Dritter baulicher Unterhalt	58,9	55,1	+ 3,8	+ 6,9
Prestations de tiers pour l'entretien des objets mobiliers Leistungen Dritter Unterhalt Möbeln und immaterielle Anlagen	23,9	23,9	-	-
Loyers, droits de superficie et leasing Mieten, Baurechtszinsen und Leasing	20,1	21,2	- 1,1	- 5,2
Dédommagements Spesenentschädigungen	9,7	8,9	+ 0,8	+ 9,0
Pertes sur créances Forderungsverluste	13,8	15,3	- 1,5	- 9,8
Autres charges d'exploitation Übriger Betriebsaufwand	38,2	33,0	+ 5,2	+ 15,8
Total	446,3	446,7	- 0,4	- 0,1

Ces données appellent les principales remarques suivantes :

- > comme lors des exercices précédents, les charges de fonctionnement restent sous contrôle. Elles intègrent en effet des charges compensées par des revenus à hauteur de 1,8 million de francs pour l'Université. On constate toutefois des signes de tension sur plusieurs natures de charges de fonctionnement ;
- > la rubrique « Matériel, mobilier, machines et véhicules » dépasse le budget de 1,1 million de francs (+ 2,3 %). Les charges supplémentaires découlent de l'achat d'appareils d'enseignement ainsi que d'appareils d'exploitation avant tout pour l'hôpital fribourgeois ;
- > la baisse du poste « chauffage, éclairage, eau et élimination des déchets » s'explique principalement par un recul de 10,4 % des frais de chauffage ;
- > la baisse globale des charges consacrées aux prestations de service et honoraires est en réalité le résultat de deux écarts opposés par rapport au budget : les dépenses supplémentaires enregistrées pour les placements liés à l'application des peines et pour les assurances (HFR) sont plus que compensées par des économies réalisées dans les prestations liées aux mensurations officielles, dans les mandats

Zu diesen Zahlen ist Folgendes zu sagen:

- > Der laufende Aufwand ist wie in den Vorjahren nach wie vor unter Kontrolle. Darin berücksichtigt sind nämlich über Erträge kompenzierte Aufwendungen von 1,8 Millionen Franken für die Universität. Allerdings zeichnet sich bei einigen Aufwandpositionen eine Anspannung ab.
- > Die Position «Möbilien, Maschinen und Fahrzeuge» liegt 1,1 Millionen Franken (+ 2,3 %) über dem Voranschlag. Der Mehraufwand beruht auf der Anschaffung von Unterrichtsgeräten sowie von Betriebsgeräten vorwiegend für das freiburger spital.
- > Der Rückgang der Position « Heizung, Beleuchtung, Wasser und Abfallbeseitigung » ist vor allem auf die um 10,4 % geringeren Heizkosten zurückzuführen.
- > Die insgesamt rückläufigen Aufwendungen für Dienstleistungen und Honorare beruhen eigentlich auf zwei gegensätzlichen Abweichungen gegenüber dem Voranschlag, nämlich auf Mehrausgaben für die Einweisungen im Strafvollzug und die Versicherungen (HFR), die durch die Einsparungen bei den Leistungen in der amtlichen Vermessung, bei den Informatikaufträgen, bei den kantonalen Massnahmen

informatiques, dans le fonctionnement des mesures cantonales de réinsertion professionnelle et dans les charges destinées à l'assainissement des sites pollués.

- > le poste « Prestations de tiers pour l'entretien des immeubles » est supérieur au budget en raison des dépenses supplémentaires consenties pour l'entretien des routes (+ 2,1 millions de francs) et des immeubles. Dans ce dernier cas, on peut relever que le plan de soutien explique également une partie de l'écart par rapport au budget ;
- > les charges de loyer sont en recul par rapport au budget et elles sont stables par rapport à 2010. La volonté de l'Etat, qui s'est concrétisée dans plusieurs cas récents, de se porter acquéreur des bâtiments dont il a besoin à long terme, se répercute désormais sur le montant des locations payées et ce, malgré l'augmentation des surfaces occupées ;
- > pour les autres charges d'exploitation, l'augmentation de 5,2 millions de francs provient notamment d'une croissance des dépenses d'exploitation à l'hôpital fribourgeois et des dépenses liées à l'activité interne, dont la comptabilisation a été introduite dans les diverses écoles professionnelles.

2.4. Des amortissements complémentaires

Cette catégorie de charges a subi un changement significatif avec l'introduction du nouveau modèle comptable MCH2. Les amortissements des prêts, des participations et des subventions d'investissements figurent dorénavant sous les charges de transferts et s'élèvent à 55,9 millions de francs aux comptes 2011.

Quant aux amortissements du patrimoine administratif, ils atteignent 94,3 millions de francs et sont en progression de 15,7 millions de francs par rapport au budget 2011.

zur beruflichen Wiedereingliederung und bei den Aufwendungen für die Sanierung belasteter Standorte mehr als aufgewogen werden.

- > In der Position «Leistungen Dritter Unterhalt Mobilien und immaterielle Anlagen» ist der Aufwand höher ausgefallen als veranschlagt, und zwar aufgrund der Mehrausgaben für den Unterhalt der Strassen (+ 2,1 Millionen Franken) und Gebäude. In letzterem Fall ist die Zunahme gegenüber dem Voranschlag zu einem Teil auch dem Wirtschaftsstützungsplan zuzuschreiben.
- > Der Mietaufwand ist geringer als veranschlagt und praktisch unverändert gegenüber 2010. Der Staat hat in jüngster Zeit mehrere Liegenschaften erworben, für die es einen langfristigen Bedarf gibt, und dies wirkt sich künftig trotz der Zunahme der genutzten Fläche positiv auf die Mietkosten aus.
- > Beim übrigen Betriebsaufwand ist die Zunahme um 5,2 Millionen Franken insbesondere auf höhere Betriebsausgaben beim freiburger spital und Ausgaben bezüglich interne Aktivität zurückzuführen, deren Verbuchung in den verschiedenen Berufsfachschulen eingeführt wurde.

2.4. Zusätzliche Abschreibungen

In dieser Aufwandkategorie ist es mit der Einführung des neuen Rechnungslegungsmodells HRM2 zu signifikanten Änderungen gekommen. Die Abschreibungen auf Darlehen, Beteiligungen und Investitionsbeiträgen laufen künftig unter dem Transferaufwand und betragen in der Staatsrechnung 2011 55,9 Millionen Franken.

Die Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen belaufen sich auf 94,3 Millionen Franken, das sind 15,7 Millionen mehr als im Voranschlag 2011.

L'évolution des différentes catégories d'amortissements du patrimoine administratif est en ligne avec le volume important des investissements nets en 2011 et se présente ainsi :

Die verschiedenen Kategorien von Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen haben sich entsprechend dem grossen Nettoinvestitionsvolumen 2011 wie folgt entwickelt:

	Comptes Rechnung 2011	Budget Voranschlag 2011	Variations Veränderung	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Amortissements des immeubles Abschreibungen auf Gebäuden	51,6	40,2	+ 11,4	+ 28,4
Amortissements des routes Abschreibungen auf Strassen	24,7	20,7	+ 4,0	+ 19,3
Amortissements des investissements dans les forêts Abschreibungen auf Investitionen in Waldungen	0,4	0,4	–	–
Amortissements d'équipements et d'installations Abschreibungen auf Einrichtungen, Anlagen und Fahrzeugen	10,1	9,8	+ 0,3	+ 3,1
Amortissements des biens hospitaliers repris par le HFR Abschreibungen auf den vom HFR übernommenen Spitalvermögenswerten	7,5	7,5	–	–
Amortissements du patrimoine administratif Abschreibungen Verwaltungsvermögen	94,3	78,6	+ 15,7	+ 20,0

Les amortissements supplémentaires relatifs aux immeubles sont liés à l'achat du bâtiment du Groupe E.

Die zusätzlichen Abschreibungen auf Gebäuden stehen in Zusammenhang mit dem Erwerb des Groupe-E-Gebäudes.

Les amortissements supplémentaires se rapportant aux routes concernent avant tout la H189.

Die zusätzlichen Abschreibungen auf Strassen betreffen hauptsächlich die H189.

A signaler que, pour l'essentiel, ces amortissements complémentaires sont compensés par des prélèvements équivalents sur les provisions constituées à cet effet. Ils n'influencent dès lors pas le résultat total des comptes 2011.

Diese höheren Abschreibungen werden übrigens durch entsprechende Entnahmen aus den dazu gebildeten Rückstellungen kompensiert. Sie haben daher keinen Einfluss auf das Gesamtergebnis 2011.

2.5. Des charges de transferts stables mais à un niveau élevé

2.5.1. Les catégories de transferts

Les 1241,3 millions de francs de transferts octroyés en 2011 dans le compte de résultats se composent de la manière suivante :

Catégories Kategorien	Comptes Rechnung 2011	Budget Voranschlag 2011	Ecarts Differenz
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Parts de revenus destinées à des tiers Ertragsanteile an Dritte	28,7	27,9	+ 0,8
Dédommagements à des collectivités publiques Entschädigungen an Gemeinwesen	141,6	142,2	- 0,6
Péréquation financière et compensation des charges Finanz- und Lastenausgleich	40,7	40,8	- 0,1
Subventions accordées Eigene Beiträge	752,4	769,3	- 16,9
Amortissements des prêts, des participations et des subventions d'investissements Abschreibungen auf Darlehen, Beteiligungen und Investitionsbeiträgen	55,9	44,4	+ 11,5
Subventions à redistribuer Durchlaufende Beiträge	222,0	237,2	- 15,2
Total	1241,3	1261,8	- 20,5

Selon le nouveau modèle de comptes et ainsi que cela a été relevé plus haut, les charges de transferts comprennent dorénavant en leur sein les amortissements des prêts, des participations et des subventions d'investissements, qui figuraient précédemment dans la catégorie spécifique des amortissements.

Le total des charges de transferts tel qu'il ressort du tableau ci-avant se situe en-dessous du budget (- 20,5 millions de francs ou - 1,6 %). Il convient cependant de relativiser ce recul, car il est dû pour moitié à la baisse des paiements directs et des subsides à l'agriculture ainsi qu'à celle des subventions fédérales aux associations professionnelles. Ces diminutions de dépenses sont entièrement compensées par des baisses sous les revenus. Il faut aussi souligner qu'avec une quote-part des subventions cantonales de 37,29 % (2010 : 36,37 %), la limite légale prévue à l'article 21 de la loi sur les subventions du 17 novembre 1999 est respectée puisqu'elle est fixée à 41 %.

La part des communes aux impôts sur les véhicules, qui représente l'essentiel des dépenses sous cette catégorie, reste proche du budget et sa légère croissance explique en grande partie l'écart constaté dans les parts de revenus destinées à des tiers.

2.5. Kaum veränderter, aber hoher Transferaufwand

2.5.1. Transferzahlungskategorien

2011 sind in der Erfolgsrechnung Transferausgaben in Höhe von 1241,3 Millionen Franken zu verzeichnen, die sich wie folgt zusammensetzen:

Wie schon gesagt umfasst der Transferaufwand nach dem neuen Rechnungslegungsmodell künftig die Abschreibungen auf Darlehen, Beteiligungen und Investitionsbeiträgen, die bisher in der spezifischen Kategorie der Abschreibungen aufgeführt waren.

Der Gesamttransferaufwand, wie er aus der oben stehenden Tabelle hervorgeht, ist tiefer als veranschlagt (- 20,5 Millionen Franken oder - 1,6 %). Dieser Rückgang muss aber insofern relativiert werden, als er zur Hälfte auf den sinkenden Direktzahlungen und Beiträgen für die Landwirtschaft sowie Bundesbeiträgen an die Berufsverbände beruht. Diese Minderausgaben werden vollumfänglich durch ebenfalls rückläufige Erträge kompensiert. Die gesetzliche Obergrenze für die kantonale Subventionsquote nach Artikel 21 des Subventionsgesetzes vom 17. November 1999 (41 %) ist ihrerseits mit einer Quote von 37,29 % (2010: 36,37 %) eingehalten.

Der Anteil der Gemeinden an der Motorfahrzeugsteuer als wichtigster Ausgabenfaktor dieser Kategorie liegt nahe an den Voranschlagszahlen und ist mit einer leichten Zunahme grösstenteils für die Differenz bei den Ertragsanteilen an Dritte verantwortlich.

La quasi-stabilité observée dans les « Dédommagements à des collectivités publiques » provient de mouvements divergents à l'intérieur de cette catégorie. En effet, bien que les contributions pour la fréquentation d'écoles hors du canton se soient accrues, d'autres, tels que les contributions pour les étudiants fribourgeois immatriculés dans d'autres universités, pour les apprentis suivant des cours hors du canton et celles versées à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale ont évolué à la baisse par rapport aux prévisions budgétaires. La hausse a ainsi été plus que compensée.

La diminution par rapport au budget du poste des subventions octroyées par le canton cache en fait des évolutions internes opposées : les progressions constatées dans les domaines des écoles spéciales hors du canton, des institutions pour personnes handicapées adultes hors du canton, des contributions au service de l'intérêt pour les PME sont plus que compensées par les baisses constatées notamment dans les subsides versés aux institutions pour personnes handicapées situées dans le canton, aux EMS, aux écoles spéciales, pour les prestations complémentaires AVS ainsi qu'au titre des conventions-programmes, en particulier pour les forêts.

Quant à la hausse des amortissements portant sur les prêts, participations et subventions d'investissements, elle tient en particulier à l'importance des prêts alloués en 2011 pour le renouvellement des remontées mécaniques.

2.5.2. Le poids des charges de subventionnement se stabilise

Le poids du subventionnement s'est accentué au cours de ces dernières années tant par rapport aux charges de fonctionnement qu'aux dépenses effectives. On s'attendait à ce que la reprise du financement de certaines tâches par l'Etat dans le cadre de la RPT exerce une pression accrue sur ce poste dans les prochains exercices. Cette crainte, concrétisée déjà en 2009, se confirme en 2010. En 2011, on assiste toutefois à une relative stabilité de cette catégorie de charges qui absorbe cependant plus du tiers des dépenses de l'Etat, comme le montrent les chiffres ci-dessous :

Dass die «Entschädigungen an Gemeinwesen» fast unverändert geblieben sind, ist auf gegensätzliche Entwicklungen innerhalb dieser Kategorie zurückzuführen. So haben die Beiträge für den Besuch von Schulen ausserhalb des Kantons zugenommen, andere wie die Beiträge für an anderen Universitäten immatrikulierte Freiburger Studenten, für Lehrlinge, die den Unterricht ausserhalb des Kantons besuchen, und die Beiträge an die Fachhochschule Westschweiz sind jedoch gegenüber dem Voranschlag rückläufig. Die Zunahme ist somit mehr als kompensiert worden.

Die vom Kanton gewährten Beiträge sind gegenüber dem Voranschlag rückläufig, was auf entgegengesetzten internen Entwicklungen beruht: Die Zunahme in den Bereichen ausserkantonale Sonderschulen, ausserkantonale Sondereinrichtungen für erwachsene Behinderte und Zinskostenbeiträge für KMU wird insbesondere durch die rückläufigen Beiträge an die Sondereinrichtungen für Behinderte im Kanton, an die Pflegeheime, die Sonderschulen, die AHV-Ergänzungsleistungen sowie bei den Programmvereinbarungen, insbesondere im Bereich Wald, mehr als wettgemacht.

Die Abschreibungen auf den Darlehen, Beteiligungen und Investitionsbeiträgen haben insbesondere aufgrund der 2011 gewährten umfangreichen Darlehen für die Erneuerung der Seilbahnen und Skilifte zugenommen.

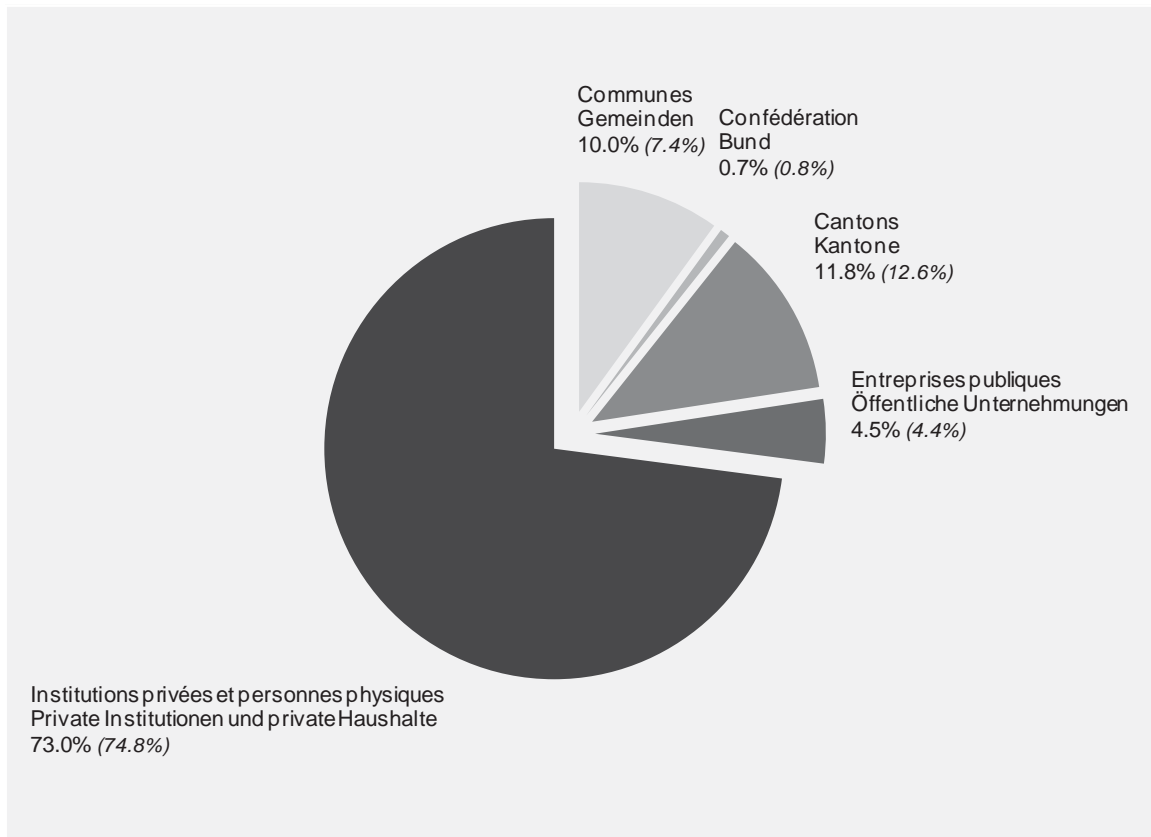
2.5.2. Anteil des Subventionsaufwands relativ unverändert

Die Subventionen sind in den letzten Jahren immer stärker ins Gewicht gefallen, sowohl was ihren Anteil am laufenden Aufwand als auch an den effektiven Ausgaben betrifft. Man rechnete damit, dass die im Rahmen der NFA vom Staat übernommene Finanzierung gewisser Aufgaben hier in den kommenden Jahren zu einem höheren Kostendruck führen werde. Diese Befürchtung, die sich schon 2009 bewahrheitet hatte, bestätigte sich 2010. 2011 ist diese Aufwandkategorie, die immerhin mehr als ein Drittel der Staatsausgaben verschlingt, jedoch relativ unverändert geblieben, wie aus den folgenden Zahlen ersichtlich ist:

	Comptes Rechnung 2011	Comptes Rechnung 2010	Comptes Rechnung 2009	Comptes Rechnung 2008
Part des subventions en % : Anteil der Subventionen in %:				
des charges de fonctionnement des laufenden Aufwandes	36,0	36,2	35,3	34,0
des dépenses effectives der effektiven Ausgaben	36,9	36,7	36,2	35,1

Quant à leur répartition selon les bénéficiaires, le graphique ci-après démontre, pour 2011 (2010), que ces transferts bénéficient en premier lieu aux institutions privées et aux personnes physiques.

Was ihre Aufteilung auf die jeweiligen Empfänger betrifft, so zeigt die folgende Grafik, dass diese Transferausgaben im Jahr 2011 (2010) in erster Linie privaten Institutionen und privaten Haushalten zugute kommen.



2.6. L'évolution des flux financiers Etat-communes

En 2011, le solde des flux financiers nets de l'Etat en faveur des communes s'élève à 99,5 millions de francs, montant supérieur de 7,5 millions de francs à celui estimé au budget 2011. Le montant de l'apport net est supérieur de 12,7 millions de francs par rapport à celui des comptes 2010.

Les relations financières Etat-communes ont ainsi connu l'évolution suivante durant la législature 2007-2011 :

2.6. Entwicklung der Finanzströme Staat-Gemeinden

Der Saldo der Netto-Finanzströme des Staates zugunsten der Gemeinden beträgt im Jahr 2011 99,5 Millionen Franken und übertrifft damit die Voranschlagsschätzungen um rund 7,5 Millionen Franken. Der Nettozufluss ist 12,7 Millionen Franken höher als in der Staatsrechnung 2010.

Die Finanzbeziehungen Staat-Gemeinden haben sich in der Legislaturperiode 2007-2011 wie folgt entwickelt:

	Flux de l'Etat en faveur des communes	Flux des communes en faveur de l'Etat	Flux financiers nets de l'Etat en faveur des communes
	Finanzströme des Staates zugunsten der Gemeinden	Finanzströme der Gemeinden zugunsten des Staates	Nettofinanzströme des Staates zugunsten der Gemeinden
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Fonctionnement			
Erfolgsrechnung			
Comptes 2007 Rechnung 2007	307,0	288,6	18,4
Comptes 2008 Rechnung 2008	333,2	296,2	37,0
Comptes 2009 Rechnung 2009	362,1	311,3	50,8
Comptes 2010 Rechnung 2010	373,5	325,2	48,3
Comptes 2011 Rechnung 2011	399,5	339,6	59,9
Investissements			
Investitionsrechnung			
Comptes 2007 Rechnung 2007	25,7	2,1	23,6
Comptes 2008 Rechnung 2008	19,0	2,5	16,5
Comptes 2009 Rechnung 2009	15,9	2,9	13,0
Comptes 2010 Rechnung 2010	17,3	3,3	14,0
Comptes 2011 Rechnung 2011	16,7	2,5	14,2
Parts aux recettes			
Einnahmenanteile			
Comptes 2007 Rechnung 2007	23,0	–	23,0
Comptes 2008 Rechnung 2008	23,2	–	23,2
Comptes 2009 Rechnung 2009	24,0	–	24,0
Comptes 2010 Rechnung 2010	24,5	–	24,5
Comptes 2011 Rechnung 2011	25,4	–	25,4
Total			
Comptes 2007 Rechnung 2007	355,7	290,7	65,0
Comptes 2008 Rechnung 2008	375,4	298,7	76,7
Comptes 2009 Rechnung 2009	402,0	314,2	87,8
Comptes 2010 Rechnung 2010	415,3	328,5	86,8
Comptes 2011 Rechnung 2011	441,6	342,1	99,5

Les contributions des communes progressent au total de 13,6 millions de francs par rapport à 2010, augmentation nettement inférieure à ce qui était prévu au budget (+ 23,6 millions de francs). Si les budgets communaux ont ainsi été soulagés en net, cela est dû aux principaux mouvements dans les 2 domaines suivants :

Die finanziellen Beiträge der Gemeinden nehmen gegenüber 2010 um insgesamt 13,6 Millionen Franken zu, wobei diese Zunahme jedoch unter den Voranschlags-schätzungen liegt (+ 23,6 Millionen Franken). Diese Entlastung der Gemeindebudgets ist hauptsächlich auf die Abweichungen in den folgenden beiden Bereichen zurückzuführen:

	Contribution prévue au budget Beitrag im Voranschlag	Contribution effective aux comptes Effektiver Beitrag in der Rechnung	Ecart par rapport à l'apport estimé Differenz gegenüber Voranschlags-schätzung
			en milliers de francs in Tausend Franken
Institutions spécialisées Sondereinrichtungen	65 323	58 182	- 7 141
EMS Pflegeheime	37 954	35 349	- 2 605

2.7. Les attributions aux provisions et aux fonds

Les attributions aux provisions et aux fonds s'élèvent à 169 millions de francs en 2011 dont 100 millions de francs en tant qu'attributions extraordinaires au sens de la loi sur les finances.

Au vu des perspectives financières délicates, des risques à couvrir dans certains domaines, de la nécessité de poursuivre le développement de nos infrastructures stratégiques et des charges non budgétisées découlant d'engagements pris, le Conseil d'Etat a décidé de constituer diverses provisions en s'appuyant en particulier sur l'article 28 de la loi sur les finances, notamment :

- > 80 millions de francs affecté au fonds d'infrastructures. Ce fonds est destiné au financement et au pré-financement des infrastructures importantes nécessaires au développement futur du canton. Il a été institué par la loi du 6 octobre 2010 modifiant la loi sur les finances (cf. art. 42a bis). Il atteint désormais 180 millions de francs ;
- > 20 millions de francs pour anticiper les risques en rapport avec le recul du versement alloué au titre de la péréquation des ressources liée à la RPT. La baisse annoncée en 2012 risque en effet de se poursuivre ces prochaines années ;
- > en 2009, une première provision avait été constituée à hauteur de la moitié de la subvention fédérale allouée par la Confédération à l'Université en raison du changement de la méthode de comptabilisation de cette subvention. En dépit des démarches entreprises

2.7. Einlagen in Rückstellungen und Fonds

Die Einlagen in Rückstellungen und Fonds belaufen sich 2011 auf 169 Millionen Franken, wovon 100 Millionen Franken als ausserordentliche Einlagen im Sinne des Finanzhaushaltsgesetzes.

In Anbetracht der im Finanzplan angekündigten heiklen Finanzperspektiven des Staates, der zu bewältigenden Risiken in gewissen Bereichen, der notwendigen Weiterentwicklung unserer strategischen Infrastrukturen sowie nicht budgetierter Aufwendungen aus eingegangenen Verpflichtungen hat der Staatsrat beschlossen, gestützt auf Artikel 28 des Finanzhaushaltsgesetzes mehrere Rückstellungen zu bilden, und zwar:

- > Einlage von 80 Millionen in den Infrastrukturfonds. Dieser mit dem Gesetz vom 6. Oktober 2010 zur Änderung des Gesetzes über den Finanzhaushalt (s. Art. 42a^{bis}) geschaffene Fonds dient der Finanzierung und Vorfinanzierung der mit Blick auf die künftige Entwicklung unseres Kantons notwendigen Infrastrukturen. Er beläuft sich künftig auf 180 Millionen Franken.
- > 20 Millionen Franken zur Abfederung der Nachteile aus den geringeren Zahlungen aus dem Ressourcenausgleich der NFA. Dieser 2012 angekündigte Einschnitt droht sich auch über die nächsten Jahren hinzuziehen.
- > 2009 war eine erste Rückstellung in Höhe der Hälfte des Bundesbeitrags gebildet worden, den der Bund der Universität gewährt, und zwar nach der Änderung der Buchungsmethode für diesen Beitrag. Trotz der Intervention beim Bund zur Beibehaltung der

auprès de la Confédération pour maintenir la pratique actuelle, les dernières décisions des Chambres fédérales laissent à penser que la position défendue par le canton ne sera pas acceptée. Il est dès lors nécessaire de compléter la provision existante à raison de 16,8 millions de francs, jusqu'à concurrence de la somme de 33,7 millions de francs. Cette provision permettra de couvrir une « année blanche » dans le versement de la subvention fédérale en faveur de l'Université ;

- > les négociations tarifaires en cours avec les caisses maladie vont se traduire en 2012 par un manque à gagner significatif pour les hôpitaux. Lors de l'élaboration du budget 2012, les négociations n'avaient pas encore débuté et les incertitudes étaient trop grandes pour pouvoir arrêter des estimations de recettes suffisamment précises. Au vu des discussions en cours et des tarifs retenus dans certains cantons, il est nécessaire de provisionner un montant de 8 millions de francs pour le HFR et de 1,8 million de francs pour le RFSM. De plus, le nouveau tarif des soins appliqué aux établissements médico-sociaux nécessite également de prévoir une provision d'un million de francs ;
- > la provision pour risques liés aux engagements hors bilan s'élève à 15 millions de francs. Une évaluation de la situation, en particulier au vu des procédures pendantes, nécessite de compléter cette provision à hauteur de 5 millions de francs ;
- > 4,5 millions de francs pour le renouvellement des remontées mécaniques. Par décret du 3 décembre 2008, le Grand Conseil a alloué un crédit de 25,2 millions de francs à cet effet. Avec les provisions constituées de 2008 à 2010, la totalité du crédit octroyé pour financer ces infrastructures est désormais couverte ;
- > 2,5 millions de francs pour les actions en rapport avec le développement durable.

Les attributions aux fonds pour un montant total de quelque 27,4 millions de francs portent notamment sur l'allocation de 8,6 millions de francs au fonds de l'emploi, 5,4 millions de francs au fonds de l'énergie, 3,5 millions de francs au fonds de l'aménagement des routes principales ainsi qu'aux 1,7 million de francs pour l'alimentation des fonds cantonaux d'incitation à la création de crèches et de places d'accueil extrascolaire. De plus, diverses autres attributions aux fonds en rapport avec l'asile, la mensuration officielle et la Loterie romande ont été effectuées.

A relever également que le poste « Provisions » ne connaît pas seulement des alimentations, mais aussi des prélèvements qui sont d'ailleurs en nette augmentation par rapport à 2010. En 2011, ils se sont élevés à environ 54,9 millions de francs dont, en particulier, 17,1 millions de francs pour le renouvellement des remontées mécaniques, 10 millions de francs pour couvrir l'achat du bâtiment du Groupe E SA

aktuellen Praxis deuten die jüngsten Beschlüsse der Eidgenössischen Räte darauf hin, dass die vom Kanton vertretene Position nicht akzeptiert wird. So muss also die bestehende Rückstellung um 16,8 Millionen Franken auf 33,7 Millionen Franken aufgestockt werden. Mit dieser Rückstellung lässt sich ein Jahr ohne Zahlung des Bundesbeitrags an die Universität überbrücken.

- > Die laufenden Tarifverhandlungen mit den Krankenkassen werden 2012 zu einer signifikanten Einbusse für die Spitäler führen. Bei der Aufstellung des Voranschlags 2012 hatten die Verhandlungen noch nicht begonnen, und die Ungewissheiten waren zu gross, um genügend genaue Einnahmenschätzungen abzugeben. In Anbetracht der laufenden Diskussionen und der in gewissen Kantonen beschlossenen Tarife muss ein Betrag von 8 Millionen Franken für das HFR und 1,8 Millionen Franken für das FNPG zurückgelegt werden. Ausserdem erfordert der neue Pflgetarif für die Pflegeheime ebenfalls eine Rückstellung von einer Million Franken.
- > Die Rückstellung für nicht bilanzierte Verpflichtungen beläuft sich auf 15 Millionen Franken. Nach einer Neubeurteilung der Situation insbesondere in Anbetracht der hängigen Verfahren muss diese Rückstellung um 5 Millionen Franken aufgestockt werden.
- > 4,5 Millionen Franken für die Erneuerung der Seilbahnen und Skilifte. Der Grosse Rat hat per Dekret vom 3. Dezember 2008 einen entsprechenden Kredit von 25,2 Millionen Franken bewilligt. Diese Rückstellung deckt künftig zusammen mit den 2008-2010 gebildeten Rückstellungen den gesamten bewilligten Kredit für die Finanzierung dieser Infrastrukturen.
- > 2,5 Millionen Franken für die Aktionen in Zusammenhang mit der nachhaltigen Entwicklung.

Die Fondseinlagen im Gesamtbetrag von rund 27,4 Millionen Franken betreffen hauptsächlich die Einlage von 8,6 Millionen Franken in den Beschäftigungsfonds, von 5,4 Millionen Franken in den Energiefonds, von 3,5 Millionen Franken in den Fonds für den Ausbau der Hauptstrassen sowie 1,7 Millionen Franken zur Äufnung der kantonalen Fonds zur Förderung von Krippenplätzen und ausserschulischen Betreuungsplätzen. Ausserdem wurden diverse weitere Fondseinlagen in Zusammenhang mit dem Asylwesen, der amtlichen Vermessung und der Loterie Romande getätigt.

Es wurden jedoch nicht nur Einlagen in Rückstellungen vorgenommen, sondern auch Entnahmen aus Rückstellungen, und zwar deutlich mehr als 2010. Die Entnahmen beliefen sich 2011 auf rund 54,9 Millionen Franken, wovon insbesondere 17,1 Millionen Franken für die Erneuerung der Seilbahnen und Skilifte, 10 Millionen Franken zur Finanzierung des Erwerbs des Groupe-E-

à Pérolles 25, 10 millions de francs afin de financer l'introduction de la 2^e année d'école enfantine et 4 millions de francs pour compenser les surcoûts de la H189.

2.8. Les dépenses affectées en 2011 au plan cantonal de soutien

Par décret du 18 juin 2009, le Grand Conseil a donné son accord à la mise en œuvre du plan cantonal de soutien de 50 millions de francs en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg. Pour financer ce programme, un fonds de relance d'un montant équivalent a été créé.

Le budget 2011 retenait un montant total de 9,2 millions de francs au titre des mesures de soutien à l'économie. Le compte de résultats prévoyait à ce titre un montant de 6,9 millions de francs alors que 2,3 millions de francs étaient inscrits au compte des investissements.

En 2011, l'Etat a dépensé au total 9,2 millions de francs, soit 18,4 % du montant total octroyé. Sur ce montant, 6,2 millions de francs (68,1 %) concernent des charges de fonctionnement et le solde des dépenses d'investissements. Les dépenses les plus importantes ont porté sur les domaines suivants :

- > les mesures liées au marché de l'emploi et à la formation professionnelle : 4,2 millions de francs,
- > les transports publics : 2,5 millions de francs,
- > les infrastructures (bâtiments et constructions) : 1,3 million de francs,
- > les autres secteurs (agriculture, forêts, environnement, énergie) se partagent environ 1,1 million de francs.

A fin décembre 2011, le 74 % (37 millions de francs de dépenses nettes) environ du plan cantonal de soutien était dépensé.

2.9. Les résultats par Directions

Compte non tenu des opérations de clôture, toutes les Directions présentent, à une exception près, des comptes meilleurs que le budget. On peut le constater avec l'analyse qui suit :

- > au pouvoir judiciaire, l'amélioration s'explique principalement par des recettes liées aux émoluments supérieures aux prévisions budgétaires et par des dépenses de traitements pour le personnel administratif inférieures au budget ;
- > pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, si l'on ne tient pas compte de la provision de 16,8 millions de francs en rapport avec la subvention fédérale en faveur de l'Université, l'excédent de charges aux comptes n'atteint pas celui du budget ;
- > pour la Direction de la sécurité et de la justice, une

Gebäudes im Pérolles, 10 Millionen Franken zur Finanzierung der Einführung des 2. Kindergartenjahres und 4 Millionen Franken zur Kompensation der Mehrkosten der H189.

2.8. Wirtschaftsstützungsplan: Ausgaben 2011

Mit Dekret vom 18. Juni 2009 hatte der Grosse Rat grünes Licht für die Umsetzung des kantonalen Plans im Umfang von 50 Millionen Franken zur Stützung der Wirtschaft und zur Krisenbewältigung im Kanton Freiburg gegeben. Zur Finanzierung dieses Programms war ein Konjunkturfonds im gleichen Betrag geschaffen worden.

Der Voranschlag 2011 sah einen Gesamtbetrag von 9,2 Millionen Franken für die Massnahmen zur Stützung der Wirtschaft vor, und zwar einen Betrag von 6,9 Millionen Franken in der Erfolgsrechnung und einen Betrag von 2,3 Millionen Franken in der Investitionsrechnung.

2011 hat der Staat insgesamt 9,2 Millionen Franken, das heisst 18,4 % des zugewiesenen Gesamtbetrags ausgegeben. Davon entfallen 6,2 Millionen Franken (68,1 %) auf den laufenden Aufwand und der Rest auf Investitionsausgaben. Die höchsten Ausgaben betrafen die folgenden Bereiche:

- > arbeitsmarktliche Massnahmen und Berufsbildung: 4,2 Millionen Franken,
- > Öffentlicher Verkehr: 2,5 Millionen Franken,
- > Infrastrukturen (Gebäude und Bauten): 1,3 Millionen Franken,
- > weitere Bereiche (Landwirtschaft, Wald, Umwelt, Energie) teilen sich rund 1,1 Millionen Franken.

Ende Dezember 2011 waren rund 74 % (37 Millionen Franken Nettoausgaben) des kantonalen Plans zur Stützung der Wirtschaft ausgegeben.

2.9. Die Ergebnisse nach Direktionen

In den letzten Jahren wiesen alle Direktionen bis auf eine in der Rechnung bessere Zahlen aus als veranschlagt, wenn man die Abschlussbuchungen nicht berücksichtigt. Dies zeigt sich aus folgender Analyse:

- > Bei der richterlichen Behörde beruht die Verbesserung hauptsächlich auf höheren Gebühreneinnahmen als veranschlagt und auf geringeren Lohnkosten für das Verwaltungspersonal als budgetiert.
- > Bei der Direktion für Erziehung, Kultur und Sport ist der Aufwandüberschuss der Rechnung geringer als veranschlagt, wenn man von der Rückstellung von 16,8 Millionen Franken bezüglich Bundesbeitrag zugunsten der Universität absieht.
- > Bei der Sicherheits- und Justizdirektion beruht die

diminution des charges, en particulier celles de personnel de la gendarmerie et de police de sûreté et des recettes supplémentaires, notamment pour l'impôt sur les véhicules à moteur et les frais de détention à Bellechasse expliquent l'amélioration constatée par rapport au budget ;

- > pour la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, le « gain » par rapport au budget vient principalement des réductions de charges, notamment au Service des forêts et de la faune et pour l'assainissement de la Pila ;
- > pour la Direction de l'économie et de l'emploi, l'attribution de 4,5 millions de francs à la provision pour le renouvellement des remontées mécaniques explique largement l'accroissement de l'excédent de charges. A signaler toutefois que c'est un prélèvement sur provisions non budgétisé, à hauteur de 2,5 millions de francs, qui permet à l'excédent de charges de rester dans la cible du budget ;
- > pour la Direction de la santé et des affaires sociales, les comptes sont meilleurs que le budget. Les raisons principales sont à chercher dans les résultats plus favorables des comptes du Réseau fribourgeois de santé mentale ainsi que dans les économies réalisées au niveau du subventionnement des frais d'accompagnement dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées et des institutions pour personnes handicapées adultes ;
- > pour la Direction des finances, si l'on prend en compte les opérations de clôture à hauteur de plus de 114 millions de francs, la péjoration de l'excédent de revenus de 8,6 millions de francs se transforme en une amélioration de l'ordre de 105 millions de francs. L'excédent complémentaire de revenus est dû pour l'essentiel aux rentrées supplémentaires au titre de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales (+ 48,4 millions de francs) et sur l'impôt anticipé (+ 7 millions de francs). L'Etat bénéficie également de recettes supplémentaires (+ 5,5 millions de francs) au titre de l'impôt fédéral direct, des impôts sur les gains immobiliers (+ 3,9 millions de francs) et sur les successions et donations (+ 4,8 millions de francs). Enfin, la hausse du produit des placements et le recul des impôts irrécouvrables contribuent à améliorer l'excédent de revenus de cette Direction ;
- > l'excédent de charges des comptes 2011 de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions est inférieur à celui du budget. Les deux principales raisons expliquant cette amélioration sont l'augmentation de la redevance sur le trafic poids lourds et un recul des subventions versées pour les constructions scolaires du degré primaire.

Le tableau qui suit compare l'excédent du compte de résultats des Directions aux comptes et au budget :

Verbesserung gegenüber dem Voranschlag auf einer Aufwandminderung insbesondere beim Personalaufwand der Gendarmerie und der Kriminalpolizei sowie auf Mehreinnahmen, insbesondere bei der Motorfahrzeugsteuer und den Inhaftierungskosten in Bellechasse.

- > Bei der Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft ist das «Plus» gegenüber dem Voranschlag hauptsächlich mit Aufwandminderungen insbesondere beim Amt für Wald, Wild und Fischerei und für die Sanierung von La Pila zu erklären.
- > Bei der Volkswirtschaftsdirektion ist der höhere Aufwandüberschuss weitgehend auf die Einlage von 4,5 Millionen Franken in die Rückstellung für die Erneuerung der Seilbahnen und Skilifte zurückzuführen. Dazu ist jedoch zu sagen, dass der Aufwandüberschuss dank einer nicht budgetierten Rückstellungsentnahme im Betrag von 2,5 Millionen Franken im Rahmen des Budgets gehalten werden kann.
- > Bei der Direktion für Gesundheit und Soziales fallen die Rechnungsergebnisse besser aus als veranschlagt. Die hauptsächlichsten Gründe dafür sind die besseren Ergebnisse des Freiburger Netzwerks für psychische Gesundheit sowie die Einsparungen bei der Subventionierung der Betreuungskosten in den Pflegeheimen für betagte Personen und den Heimen für erwachsene Behinderte.
- > Bei der Finanzdirektion wandelt sich unter Berücksichtigung der Abschlussbuchungen in Höhe von mehr als 114 Millionen Franken der um 8,6 Millionen geringere Ertragsüberschuss in ein Ertragsplus von rund 105 Millionen Franken. Der zusätzliche Ertragsüberschuss ist hauptsächlich auf die Mehreinnahmen von 48,4 Millionen Franken bei der Gewinn- und Kapitalsteuer der juristischen Personen und von 7,0 Millionen Franken bei der Verrechnungssteuer zurückzuführen. Der Staat profitiert auch von Mehreinnahmen bei der direkten Bundessteuer (+ 5,5 Millionen Franken), den Liegenschaftsgewinnsteuern (+ 3,9 Millionen Franken) sowie den Erbschafts- und Schenkungssteuern (+ 4,8 Millionen Franken). Die höheren Anlagenerträge und die rückläufigen uneinbringlichen Steuern haben ebenfalls zum höheren Ertragsüberschuss der Finanzdirektion beigetragen.
- > Der Aufwandüberschuss in der Rechnung 2011 der Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion ist geringer als veranschlagt. Die beiden Hauptgründe für diese Verbesserung sind die höhere Schwerverkehrsabgabe und geringere Beitragszahlungen für Primarschulbauten.

In der folgenden Tabelle wird der Überschuss der Erfolgsrechnung der Direktionen mit Rechnung und Voranschlag verglichen:

Excédent du compte de résultats par Direction (comparaison budget / comptes)
Überschuss der Erfolgsrechnung nach Direktionen (Vergleich Voranschlag / Rechnung)

	Comptes Rechnung 2011	Budget Voranschlag 2011	Variations Veränderung
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Pouvoirs législatif et judiciaire Gesetzgebende Behörde und richterliche Behörde	34,2	37,0	- 2,8
Conseil d'Etat et Chancellerie d'Etat Staatsrat und Staatskanzlei	12,5	13,0 ¹⁾	- 0,5
Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport Direktion für Erziehung, Kultur und Sport	524,5	512,6	+ 11,9
Direction de la sécurité et de la justice Sicherheits- und Justizdirektion	40,5	44,6 ¹⁾	- 4,1
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft	78,5	81,4	- 2,9
Direction de l'économie et de l'emploi Volkswirtschaftsdirektion	184,0	180,7	+ 3,3
Direction de la santé et des affaires sociales Direktion für Gesundheit und Soziales	575,1	585,1	- 10,0
Direction des finances (excédent de revenus) Finanzdirektion (Ertragsüberschuss)	1520,7	1529,3	- 8,6
Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion	68,6	74,1	- 5,5

¹⁾ Afin de faciliter les comparaisons budget / comptes, il a été procédé au transfert du Service de législation également au budget 2011, ce qui modifie les chiffres précédemment publiés.

¹⁾ Um Voranschlag / Rechnung besser vergleichen zu können, ist auch das Gesetzgebungsamt in den Voranschlag 2011 übernommen worden, wodurch sich die zuvor veröffentlichten Zahlen ändern.

2.10. L'affectation des charges brutes du compte des résultats de l'Etat

Aux comptes 2011, l'enseignement et la formation, la santé, la prévoyance et les assurances sociales ainsi que les hôpitaux absorbent plus de 66 % des charges totales de l'Etat. Par rapport à l'exercice 2010, les domaines de l'administration, du trafic et de la santé gagnent du terrain alors que le poids des autres secteurs faiblit. Les opérations sur les provisions et les fonds maintiennent à un niveau encore plus élevé que d'habitude le poids des charges financières. Dans le détail, les charges totales de l'Etat (compte de résultats) se répartissent ainsi par fonction :

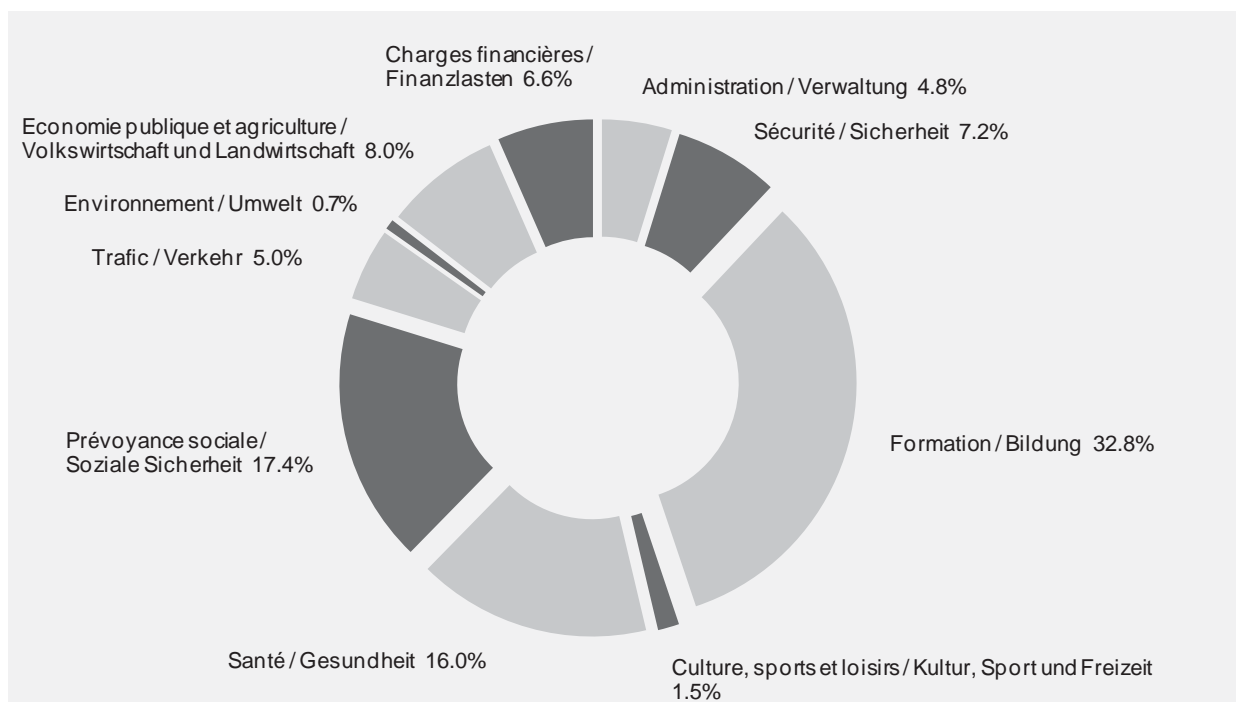
2.10. Zweckbindung des Bruttoaufwands der Erfolgsrechnung des Staates

In der Staatsrechnung 2011 beanspruchen Bildung, Gesundheit, Soziale Wohlfahrt und Sozialversicherungen sowie die Spitäler über 66 % des Gesamtaufwands des Staates. Gegenüber dem Rechnungsjahr 2010 fallen die Bereiche Verwaltung, Verkehr und Gesundheit stärker ins Gewicht, während in den anderen Bereichen ein Rückgang zu verzeichnen ist. Der Anteil der Finanzlasten ist aufgrund der Einlagen in die Rückstellungen und der Fondszuweisungen noch höher als üblich. Im Einzelnen teilt sich der Gesamtaufwand des Staates (Erfolgsrechnung) nach funktionaler Gliederung wie folgt auf:

Répartition des charges brutes de l'Etat, par fonction, aux comptes 2011
 Aufteilung des Bruttoaufwands des Staates in der Staatsrechnung 2011 nach funktionaler Gliederung

	mios / Mio.	en / in %
Administration générale Allgemeine Verwaltung	165,2	4,8
Ordre et sécurité publics (justice, police) Öffentliche Ordnung und Sicherheit (Justiz, Polizei)	248,8	7,2
Formation Bildung	1130,4	32,8
Culture, sports et loisirs Kultur, Sport und Freizeit	50,5	1,5
Santé Gesundheit	551,9	16,0
Prévoyance sociale Soziale Sicherheit	601,3	17,4
Trafic Verkehr	171,3	5,0
Protection de l'environnement / aménagement du territoire Umweltschutz und Raumordnung	23,7	0,7
Economie publique / agriculture Volkswirtschaft / Landwirtschaft	274,8	8,0
Charges financières Finanzlasten	226,5	6,6
Total	3444,4	100,0

Répartition des charges de l'Etat, par fonction en % :
 Verteilung der Staatsaufwands nach funktionaler Gliederung in % :



2.11. Un service de la dette à nouveau réduit

Les dépenses de l'Etat consacrées à la rémunération des emprunts ainsi qu'au paiement des intérêts sur les dépôts des fonds et les restitutions d'impôts représentent, en 2011, 22,1 millions de francs. Le service de la dette au sens large représente 2,0 % du produit de la fiscalité cantonale. La variation absolue enregistrée entre 2010 et 2011 (– 1,4 million de francs) s'explique avant tout par les remboursements d'emprunts effectués en 2010 à hauteur de 30 millions de francs et par des intérêts plus bas servis sur les dépôts des fonds. Depuis 2003, la charge du service de la dette a évolué ainsi :

2.11. Weiter reduzierter Schuldendienst

Die Staatsausgaben für die Darlehensverzinsung und -tilgung, die Verzinsung der Fondsdepots sowie die Steuerrückerstattungen belaufen sich im Jahr 2011 auf 22,1 Millionen Franken. Der Schuldendienst im weiteren Sinne entspricht 2,0 % des kantonalen Steueraufkommens. Die Veränderung in absoluten Zahlen zwischen 2010 und 2011 (– 1,4 Millionen Franken) ist vor allem auf die Rückzahlung von 2010 aufgenommenen Anleihen in Höhe von 30 Millionen Franken sowie eine geringere Verzinsung der Fondsdepots zurückzuführen. Seit 2003 hat sich der Schuldendienst wie folgt entwickelt:

Charge du service de la dette Schuldendienst

Années Jahr	mios Mio.	en % de la fiscalité in % des Steueraufkommens	en francs par jour in Franken pro Tag
2003	41,4	5,2	115 000
2004	37,5	4,4	104 000
2005	27,0	3,2	75 000
2006	24,3	2,7	67 500
2007	24,8	2,5	68 900
2008	26,0	2,6	72 200
2009	24,3	2,3	67 500
2010	23,5	2,2	65 300
2011	22,1	2,0	61 400

Quant aux intérêts affectés uniquement à la dette à moyen et long termes (360 millions de francs au 31.12.2011), ils se montent à 17 millions de francs en 2011. Le taux d'intérêt moyen de la dette de l'Etat calculé sur la base des emprunts et des intérêts grevant l'ensemble de l'exercice est de 3,23 %.

Die Zinsen für die mittel- und langfristigen Schulden (360 Millionen Franken per 31.12.2011) belaufen sich im Jahr 2011 auf 17 Millionen Franken. Der anhand der Darlehen und Zinsen des gesamten Rechnungsjahres berechnete mittlere Zinssatz für die Staatsschulden beträgt 3,23 %.

3. Les revenus du compte de résultats

Les revenus de l'exercice 2011 se sont élevés à 3447,2 millions de francs, soit un chiffre de 3,9 % (2010 : + 4,0 %) supérieur au budget (+ 130,8 millions de francs).

3.1. Plusieurs catégories de revenus augmentent

Les diverses catégories de revenus ont évolué ainsi entre les comptes et le budget 2011 :

	Comptes Rechnung 2011	Budget Voranschlag 2011	Evolution Entwicklung	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Revenus fiscaux Fiskalertrag	1127,3	1060,9	+ 66,4	+ 6,3
Revenus des biens / Taxes, émoluments, contributions Vermögenserträge / Entgelte	643,5	602,1	+ 41,4	+ 6,9
dont part au bénéfice de la BNS wovon Anteil am SNB-Gewinn	58,5	57,8	+ 0,7	+ 1,2
Revenus de transferts Transferertrag	1569,2	1569,7	- 0,5	-
dont : Part à l'IFD wovon: Anteil an der DBSt	69,9	64,4	+ 5,5	+ 8,5
dont : Part à l'impôt anticipé wovon: Anteil an der Verrechnungssteuer	17,0	10,0	+ 7,0	+ 70,0
dont : Péréquation financière fédérale wovon: Eidgenössischer Finanzausgleich	488,7	488,9	- 0,2	-
dont : Dédommagements wovon: Entschädigungen	342,8	338,3	+ 4,5	+ 1,3
dont : Subventions acquises wovon: Beiträge für eigene Rechnung	371,3	377,1	- 5,8	- 1,5
dont : Subventions à redistribuer wovon: Durchlaufende Beiträge	222,1	237,2	- 15,1	- 6,4
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux Entnahmen aus Fonds und Spezialfinanzierungen	78,7	54,6	+ 24,1	+ 44,1
Imputations internes Interne Verrechnungen	28,5	29,1	- 0,6	- 2,1
Total	3447,2	3316,4	+ 130,8	+ 3,9

Ces données appellent les principales remarques suivantes :

- > le 82 % de la progression des revenus constatée entre le budget et les comptes s'explique par la hausse du produit des impôts et celle des revenus des biens et des taxes encaissées, en particulier, pour ces dernières, dans le domaine hospitalier ;

3. Ertrag der Erfolgsrechnung

Der Ertrag des Rechnungsjahres 2011 beläuft sich auf 3447,2 Millionen Franken und liegt somit um 3,9 % (2010: + 4,0 %) über den Voranschlagszahlen (+ 130,8 Millionen Franken).

3.1. Zunahme in mehreren Ertragskategorien

Die diversen Ertragskategorien haben sich zwischen Rechnung und Voranschlag 2011 wie folgt verändert:

Zu diesen Zahlen ist Folgendes zu sagen:

- > Die Zunahme zwischen Voranschlag und Rechnung ist zu 82 % auf die höheren Steuererträge und höheren Vermögenserträge und Entgelte – letztere vor allem aus dem Spitalbereich – zurückzuführen.

- > l'évolution du produit des revenus fiscaux sera traitée en détail sous le point 3.3. ;
- > la progression soutenue du poste « Revenus des biens, taxes, émoluments, contributions » s'explique par une augmentation du produit des placements (+ 4,6 millions de francs). Les recettes ambulatoires et les taxes d'hospitalisation des hôpitaux sont aussi en nette hausse (+ 11 millions de francs). Les remboursements et dédommagements progressent de 11,5 millions de francs. Cela tient principalement à un rattrapage dans les récupérations de subventions auprès des institutions spécialisées fribourgeoises (+ 8,1 millions de francs) ainsi qu'à des récupérations de traitements à hauteur de 3,2 millions de francs au lieu de 1,8 million de francs prévus au budget ;
- > l'absence d'écart comptes / budget dans le poste « Revenus de transferts » cache des évolutions internes divergentes. Alors que les recettes tirées de la péréquation financière fédérale sont dans la cible budgétaire, les subventions acquises, plus particulièrement celles provenant des parts communales aux déficits des institutions et celles concernant les frais d'accompagnement dans les EMS, baissent. Il en va de même pour les subventions redistribuées. A l'inverse, les parts à l'impôt fédéral direct et à l'impôt anticipé progressent nettement par rapport au budget. La part cantonale à la redevance sur le trafic des poids lourds, la contribution de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale ainsi que les sources externes de financement de l'Université (+ 5,1 millions de francs) connaissent une progression réjouissante ;
- > l'accroissement du poste « Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux » est dû à des dissolutions de provisions. A relever que les prélèvements sur le fonds de relance ont été très proches de la prévision budgétaire (9,1 millions de francs). Les principales opérations sont présentées sous le point 3.5 ;
- > Auf die Entwicklung des Steuerertrags wird in Punkt 3.3. im Einzelnen eingegangen.
- > Die starke Zunahme in der Kategorie «Vermögenserträge, Entgelte» ergibt sich aus einer Zunahme der Anlagenerträge (+ 4,6 Millionen Franken). Auch die Einnahmen aus ambulanten Leistungen und die Spitaltaxen sind deutlich gestiegen (+ 11 Millionen Franken). Die Rückerstattungen und Entschädigungen haben um 11,5 Millionen Franken zugenommen. Dies ist hauptsächlich auf einen Nachholbedarf bei den Rückerstattungen von Subventionen von freiburgischen Sondereinrichtungen (+ 8,1 Millionen Franken) sowie Lohnrückerstattungen in Höhe von 3,2 Millionen Franken statt wie budgetiert 1,8 Millionen Franken zurückzuführen.
- > Dass zwischen Rechnung und Voranschlag in der Position «Transferertrag» keine Differenz besteht, ist auf gegenläufige interne Entwicklungen zurückzuführen. Während die Einnahmen aus dem eidgenössischen Finanzausgleich im Rahmen des Voranschlags sind, gehen die Beiträge für eigene Rechnung, besonders die Anteile der Gemeinden an den Betriebskostenüberschüssen der Heime und für die Betreuungskosten in den Pflegeheimen zurück. So ist es auch bei den durchlaufenden Beiträgen. Demgegenüber nehmen die Anteile an der direkten Bundessteuer und an der Verrechnungssteuer gegenüber dem Voranschlag deutlich zu. Beim Kantonsanteil an der Schwerverkehrsabgabe, bei der Beteiligung der Fachhochschule Westschweiz sowie den externen Finanzierungsquellen der Universität (+ 5,1 Millionen Franken) ist eine erfreuliche Zunahme zu verzeichnen.
- > Der Zuwachs in der Kategorie «Entnahmen aus Fonds und Spezialfinanzierungen» ist die Folge der Auflösung von Rückstellungen. Zu erwähnen ist auch, dass die Entnahmen aus dem Konjunkturfonds sehr nahe bei den Voranschlagsschätzungen lagen (9,1 Millionen Franken). Auf die wichtigsten Operationen wird in Punkt 3.5 eingegangen.

Les rubriques de revenus qui connaissent des fluctuations importantes par rapport au budget 2011 sont les suivantes :

Folgende Ertragspositionen weichen stark vom Voranschlag 2011 ab:

	mios / Mio.
Revenus en plus Mehrertrag	
Impôts sur le bénéfice des personnes morales Gewinnsteuern der juristischen Personen	+ 40,8
Prélèvements sur provisions (remontées mécaniques / bâtiment Groupe E / H189) Entnahmen aus Rückstellungen (Seilbahnen und Skilifte / Groupe-E-Gebäude / H189)	+ 27,1*
Taxes d'hospitalisation Spitaltaxen	+ 8,0
Impôts sur le capital des personnes morales Kapitalsteuern der juristischen Personen	+ 7,7
Récupérations de subventions Rückerstattung von Beiträgen	+ 7,1
Part à l'impôt anticipé Anteil an der Verrechnungssteuer	+ 7,0
Impôts à la source Quellensteuern	+ 5,8
Part à l'impôt fédéral direct des personnes morales Anteil an der direkten Bundessteuer der juristischen Personen	+ 5,5
Participation de tiers (Université : autres sources externes de financement) Beteiligung Dritter (Universität: Finanzierung mit Drittmitteln)	+ 5,1*
Revenus en moins Minderertrag	
Prélèvements sur le fonds de nouvelle politique régionale (démarrage différé dans le temps) Entnahmen aus dem Fonds der Neuen Regionalpolitik (zeitlich verzögerter Start)	– 10,1*
Part des communes à l'excédent des dépenses d'exploitation des institutions pour personnes handicapées ou inadaptées Anteil der Gemeinden am Betriebskostenüberschuss der Heime für Behinderte oder Schwererziehbare	– 7,1*
Impôts sur le revenu des personnes physiques Vermögenssteuern der natürlichen Personen	– 5,4

* Entièrement ou partiellement compensés par des charges liées

* Vollständig oder teilweise durch gebundene Aufwendungen kompensiert

3.2. La méthode de comptabilisation des impôts

Le message sur les comptes 2006 traitait en détail de la problématique du changement de la méthode de comptabilisation des impôts intervenu dès les comptes 2005. En raison de leur importance, nous rappelons ici les principes en vigueur.

La méthode utilisée consiste à répartir la comptabilisation des recettes d'une année fiscale sur son année comptable et sur les deux exercices suivants. Depuis l'exercice comptable 2006, la comptabilisation du potentiel de facturation d'une année fiscale est répartie de la manière suivante pour les 4 rubriques concernées :

3.2. Steuerverbuchungsmethode

In der Botschaft zur Staatsrechnung 2006 war im Detail auf die Problematik der ab der Staatsrechnung 2005 geänderten Steuerverbuchungsmethode eingegangen worden. Da die diesbezüglich geltenden Grundsätze sehr wichtig sind, sei hier kurz darauf hingewiesen.

Die angewandte Methode besteht darin, dass die Verbuchung der Einnahmen eines Steuerjahres auf das entsprechende Rechnungsjahr und auf die beiden folgenden Rechnungsjahre aufgeteilt wird. Seit dem Rechnungsjahr 2006 wird das Fakturierungspotenzial eines Steuerjahres für die vier betroffenen Rubriken buchhalterisch wie folgt aufgeteilt:

Année fiscale N Steuerjahr N	Année comptable Rechnungsjahr N	Année comptable Rechnungsjahr N+1	Année comptable Rechnungsjahr N+2
Revenu des PP Einkommen nP	93 %	3 %	4 %
Fortune des PP Vermögen nP	90 %	5 %	5 %
Revenu des PM Gewinn jP	70 %	10 %	20 %
Capital des PM Kapital jP	70 %	10 %	20 %

Le potentiel des recettes est réévalué lors de chaque bouclage des comptes. Lors de la troisième année, il y a concordance entre les montants facturés et les montants comptabilisés.

3.3. L'impôt sur le bénéfice des personnes morales en nette progression

En 2011, l'Etat a comptabilisé 1127,3 millions de francs au titre des revenus fiscaux. Les produits de la fiscalité cantonale sont supérieurs au budget de 6,3 %. Ils contribuent ainsi à hauteur de 66,4 millions de francs à la progression des revenus totaux par rapport au budget. Dans le détail, les principaux impôts ont évolué ainsi :

Die potenziellen Einnahmen werden bei jedem Rechnungsabschluss neu geschätzt. Im dritten Jahr stimmen fakturierte und verbuchte Beträge überein.

3.3. Deutlich höhere Einnahmen bei der Gewinnsteuer der juristischen Personen

Im Jahr 2011 hat der Staat 1127,3 Millionen Franken an Steuereinnahmen verbucht. Die Steuererträge sind um 6,3 % höher ausgefallen als veranschlagt und tragen mit 66,4 Millionen Franken zum gegenüber dem Voranschlag höheren Gesamtertrag bei. In den Hauptsteuerkategorien sind im Einzelnen folgende Entwicklungen festzustellen:

	Comptes Rechnung 2011	Budget Voranschlag 2011	Variations Comptes / Budget Veränderungen Rechnung / Voranschlag	
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Impôts directs sur les personnes physiques : Direkte Steuern natürliche Personen:				
Impôts sur le revenu Einkommenssteuern	674,6	680,0	- 5,4	- 0,8
Impôts sur la fortune Vermögenssteuern	72,4	70,0	+ 2,4	+ 3,4
Impôts à la source Quellensteuern	29,8	24,0	+ 5,8	+ 24,2
Impôts par suite de procédure en soustraction et amendes Steuern und Bussen infolge Hinterziehungsverfahren	4,7	4,3	+ 0,4	+ 9,3
Impôts directs sur les personnes morales : Direkte Steuern juristische Personen:				
Impôts sur le bénéfice Gewinnsteuern	133,7	93,0	+ 40,7	+ 43,8
Impôts sur le capital Kapitalsteuern	26,7	19,0	+ 7,7	+ 40,5
Autres impôts directs : Übrige direkte Steuern:				
Impôts fonciers Grundsteuern	6,8	6,7	+ 0,1	+ 1,5
Impôts sur les gains en capital Vermögensgewinnsteuern	40,6	38,0	+ 2,6	+ 6,8
Droits de mutations Vermögensverkehrssteuern	38,0	31,6	+ 6,4	+ 20,3
Impôts sur les successions et donations Erbchafts- und Schenkungssteuern	8,1	3,3	+ 4,8	+ 145,5
Impôts sur les maisons de jeu Spielbankenabgabe	4,4	5,3	- 0,9	- 17,0
Impôts sur la propriété et sur la dépense Besitz- und Aufwandsteuern	87,5	85,7	+ 1,8	+ 2,1
Total	1127,3	1060,9	+ 66,4	+ 6,3

Les écarts constatés dans le tableau qui précède appellent les remarques suivantes :

- > rappelons une nouvelle fois que le passage à la taxation annuelle postnumerando a eu pour effet de devoir comptabiliser un potentiel estimé d'impôts à facturer sur un exercice donné. En effet, il faut savoir que, par exemple, le revenu et la fortune 2011 des personnes physiques devaient être déclarés jusqu'au 1^{er} mars 2012. Les revenus déclarés ne seront donc connus qu'en 2012 et ils ne pourront être taxés que durant les années 2012 et 2013;
- > s'agissant des impôts sur le revenu des personnes physiques, le budget a été établi en tenant compte d'une comptabilisation provisoire de 615 millions de francs pour l'année fiscale 2011, d'un complément

Zu den Abweichungen in dieser Tabelle ist Folgendes zu sagen:

- > Mit dem Wechsel zur einjährigen Gegenwartsbesteuerung muss ein geschätztes Steuerfakturierungspotenzial in einem bestimmten Rechnungsjahr verbucht werden. So mussten beispielsweise Einkommen und Vermögen 2011 der natürlichen Personen bis zum 1. März 2012 deklariert sein. Die deklarierten Einkommen sind also erst 2012 bekannt und können erst im Laufe der Jahre 2012 und 2013 veranlagt werden.
- > Einkommenssteuern der natürlichen Personen: Für die Berechnung im Voranschlag wurden eine provisorische Fakturierung von 615 Millionen Franken für das Steuerjahr 2011, ein Mehrbetrag von 39 Millionen

2010 de 39 millions de francs et d'un solde de 26 millions de francs pour 2009, soit un total de 680 millions de francs. En réalité, pour 2011, la part provisoire 2011 a été comptabilisée pour 610 millions de francs et, sur la base des taxations notifiées en 2010 et 2009, des compléments respectivement de 35 millions de francs et de 29 millions de francs ont été enregistrés. En tenant compte des rectifications d'impôts des périodes 2008 et précédentes, l'impôt sur le revenu des personnes physiques s'établit au total à 674,6 millions de francs pour 2011. A souligner que le produit des impôts sur le revenu n'atteint pas le budget ;

- > s'agissant de l'impôt sur la fortune : les comptes de l'année 2011 comprennent un montant de 60 millions de francs comme part provisoire pour l'année 2011 ainsi qu'un complément de 6 millions de francs de l'année 2010 et un solde de 6,2 millions de francs pour 2009. Compte tenu des rectifications d'impôts, le montant total comptabilisé ascende à 72,4 millions de francs. L'augmentation de cet impôt s'explique avant tout par l'amélioration des rendements des années 2009-2010 ;
- > la hausse significative de l'impôt à la source tient principalement à une budgétisation et une comptabilisation trop prudente de compléments des périodes antérieures. La conjoncture favorable du domaine de la construction est aussi à l'origine de cette évolution ;
- > s'agissant des impôts sur le bénéfice des personnes morales, le montant comptabilisé de 133,7 millions de francs, est en progression de 43,8 % par rapport au budget. Cette évolution très appréciable s'explique de la façon suivante :

Les facturations de l'année 2009 se situent à 112,2 millions de francs. Compte tenu des parts provisoires déjà comptabilisées en 2009 et 2010, un solde de 44,2 millions de francs est mis en compte sur l'année 2011. L'impôt sur le bénéfice a finalement augmenté de 16,1 millions de francs entre les années 2008 et 2009.

Les déclarations de l'année 2010 sont en cours de taxation et produisent pour l'instant un impôt sur le bénéfice notifié de 62 millions de francs alors que le potentiel facturable de l'impôt présumé 2010 est évalué à 100 millions de francs. Une deuxième part provisoire de 26 millions de francs est mise en compte sur l'année 2011.

A ces montants, il faut ajouter une première part provisoire de 63 millions de francs pour l'année 2011 en escomptant un rendement potentiel atteignant 90 millions de francs. Cette estimation tient compte de la modification de la LICD diminuant la charge fiscale de 10 %.

Franken für das Jahr 2010 und ein Saldo von 26 Millionen Franken für das Jahr 2009 berücksichtigt, also insgesamt 680 Millionen Franken. Tatsächlich wurde für 2011 ein provisorischer Anteil von 610 Millionen Franken verbucht, und anhand der in den Jahren 2010 und 2009 eröffneten Veranlagungen wurden zusätzliche Beträge von 35 Millionen Franken bzw. 29 Millionen Franken verbucht. Das Total der Einkommenssteuer der natürlichen Personen für das Jahr 2011 beläuft sich nach Berücksichtigung der Steuerberichtigungen für die Steuerperioden 2008 und vorherige somit auf 674,6 Millionen Franken. Der Einkommenssteuerertrag ist übrigens geringer ausgefallen als budgetiert.

- > Vermögenssteuern: Die Staatsrechnung 2011 enthält einen Betrag von 60 Millionen Franken als provisorischen Betrag für das Jahr 2011, einen Mehrbetrag von 6 Millionen Franken für das Jahr 2010 sowie einen Restbetrag von 6,2 Millionen Franken für das Jahr 2009. Nach Berücksichtigung der Steuerberichtigungen beläuft sich der verbuchte Gesamtbetrag auf 72,4 Millionen Franken. Die Zunahme dieses Steuerertrags ist vor allem auf die höheren Erträge der Jahre 2009-2010 zurückzuführen.
- > Quellensteuer: Der signifikant höhere Quellensteuerertrag geht vor allem auf eine zu zurückhaltende Budgetierung und Verbuchung von Mehrerträgen der Vorperioden zurück. Die günstige Konjunktur im Bauwesen ist mit ein Grund für diese Entwicklung.
- > Gewinnsteuern der juristischen Personen: Der verbuchte Betrag von 133,7 Millionen Franken ist um 43,8 % höher ausgefallen als budgetiert. Diese sehr erfreuliche Entwicklung lässt sich folgendermassen erklären:

Die Fakturierungen 2009 belaufen sich auf 112,2 Millionen Franken. In Anbetracht der 2009 und 2010 bereits verbuchten provisorischen Anteile wurde für 2011 ein Restbetrag von 44,2 Millionen Franken verbucht. Die Gewinnsteuer hat schliesslich zwischen 2008 und 2009 um 16,1 Millionen Franken zugenommen.

Die Steuererklärungen der Steuerperiode 2010 werden gegenwärtig veranlagt und ergeben zurzeit einen Gewinnsteuerbetrag von 62 Millionen Franken, während sich das Fakturierungspotenzial der geschätzten Steuer 2010 auf 100 Millionen Franken beläuft. Ein zweiter provisorischer Anteil von 26 Millionen Franken ist für 2011 verbucht worden.

Zu diesen Beträgen muss noch ein erster provisorischer Anteil von 63 Millionen Franken für 2011 hinzugerechnet werden, wenn man von einem potenziellen Steuerertrag von 90 Millionen Franken ausgeht. In dieser Schätzung ist die Änderung des DStG zur Senkung der Steuerbelastung um 10 % miteinbezogen.

Enfin, des rectifications se traduisent par une augmentation de cette recette de 0,5 million de francs.

L'évolution de l'impôt sur le bénéfice est essentiellement imputable à un nombre restreint de sociétés. Le lien très étroit entre l'évolution de la conjoncture et la variation de cette recette n'est plus à démontrer. Lors de l'élaboration du budget et des comptes 2010, au vu des perspectives économiques, les rendements des années 2008 et 2009 ont été estimés avec prudence. En fait, il s'avère que contrairement à toutes les prévisions, la crise de la fin de l'année 2008 n'a finalement pas entraîné globalement, pour les entreprises soumises à cette fiscalité, une diminution de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales ;

- > l'évolution de l'impôt sur le capital en hausse de 40,5 % par rapport au chiffre du budget, tient à la même cause, à savoir des effets de la crise économique et financière de fin 2008 moins importants que prévu ;
- > l'impôt sur les gains en capital enregistre une progression de 6,8 % par rapport au budget. Elle provient essentiellement des impôts sur les gains immobiliers. A signaler que le produit de cet impôt reste stable par rapport aux comptes 2010 ;
- > tant l'impôt sur les mutations d'immeubles que celui appliqué aux gages immobiliers (droits de mutation) ont fortement progressé par rapport aux prévisions budgétaires (+ 20,3 %). Ils sont également supérieurs aux comptes 2010 ;
- > l'impôt sur les successions, par définition imprévisible, est supérieur au budget. Il atteint en 2011 un niveau beaucoup plus élevé que celui des dernières années ;
- > l'impôt sur les maisons de jeu est en recul. Même si la prévision budgétaire était sans doute trop optimiste, le produit de cet impôt est plus faible que celui de l'année 2010 ;
- > les impôts sur la propriété et sur la dépense touchent avant tout l'impôt sur les véhicules à moteur. Cette recette progresse de 2,2 % par rapport au budget et de 3,5 % par rapport aux comptes 2010.

En matière de rentrées fiscales directement influencées par la conjoncture (cf. tableau ci-après), la progression observée en 2011 montre que la reprise au niveau de la situation économique et du marché immobilier amorcée en 2010 continue en 2011. En effet, la croissance des rentrées à ce titre atteint 10,6 millions de francs, soit une hausse de 12,2 %, comme le montre les chiffres qui suivent :

Nach einigen Berichtigungen erhöhen sich diese Einnahmen schliesslich noch um 0,5 Millionen.

Für die Entwicklung bei der Gewinnsteuer sind hauptsächlich einige wenige Gesellschaften verantwortlich. Der enge Zusammenhang zwischen Konjunkturverlauf und Entwicklung der Gewinnsteuererträge liegt auf der Hand. Bei der Aufstellung des Voranschlags und der Rechnung 2010 wurden die Steuererträge 2008 und 2009 in Anbetracht der wirtschaftlichen Aussichten sehr vorsichtig geschätzt. Nun zeigt sich, dass die Wirtschaftskrise von Ende 2008 entgegen aller Voraussagen schlussendlich insgesamt für die gewinnsteuerpflichtigen Unternehmen zu keinem Rückgang der Gewinnsteuern der juristischen Personen geführt hat.

- > Aus dem gleichen Grund, nämlich den weniger starken Auswirkungen der Wirtschafts- und Finanzkrise von Ende 2008 als erwartet, ist auch der Vermögenssteuertrag um 40,5 % höher als budgetiert ausgefallen.
- > Vermögensgewinnsteuer: Bei dieser Steuer ist gegenüber dem Voranschlag eine Zunahme um 6,8 % zu verzeichnen, vor allem aus den Liegenschaftsgewinnsteuern. Gegenüber der Rechnung 2010 hat sich dieser Steuerertrag übrigens kaum verändert.
- > Handänderungs- und Grundpfandrechtssteuern: Beide Steuern verzeichnen einen starken Zuwachs gegenüber den Budgetschätzungen (+ 20,3 %) und sind auch höher ausgefallen als in der Staatsrechnung 2010.
- > Erbschafts- und Schenkungssteuer: Diese definitionsgemäss unvorhersehbaren Steuererträge sind höher ausgefallen als veranschlagt und sind 2011 auf einem viel höheren Niveau als in den letzten Jahren.
- > Spielbankenabgabe: Die Voranschlagsschätzungen für diesen Steuerertrag sind eindeutig zu optimistisch ausgefallen, und er ist auch rückläufig gegenüber 2010.
- > Besitz- und Aufwandsteuern: Zu diesen Steuern gehört in erster Linie die Motorfahrzeugsteuer, bei der ein Einnahmenplus von 2,2 % gegenüber dem Voranschlag und von 3,5 % gegenüber der Rechnung 2010 zu verzeichnen ist.

Bei den unmittelbar von der Konjunktur beeinflussten Steuereinnahmen (s. folgende Tabelle) zeigt die 2011 verzeichnete Zunahme, dass der Wirtschaftsaufschwung und die Erholung des Immobilienmarktes, die 2010 eingeleitet worden sind, auch 2011 weiter gehen. So ist bei diesen Einnahmen ein Zuwachs um 10,6 Millionen Franken bzw. 12,2 % zu verzeichnen, wie die folgenden Zahlen zeigen:

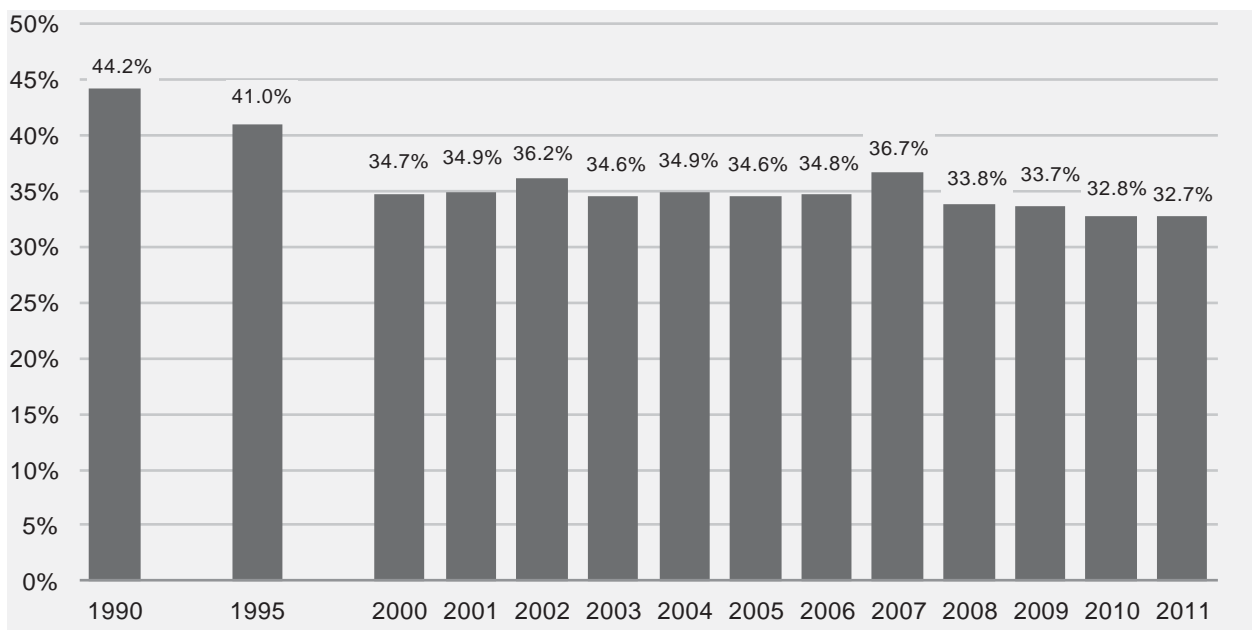
	Comptes Rechnung 2011	Comptes Rechnung 2010	Comptes Rechnung 2009	Variations Veränderung 2010-2011
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	en / in %
Impôts sur les gains immobiliers et la plus-value Grundstückgewinn- und Mehrwertsteuern	25,9	25,4	20,8	+ 2,0
Impôts à la source Quellensteuern	29,8	22,6	20,9	+ 31,9
Droits de mutations Vermögensverkehrssteuern	38,0	35,2	29,5	+ 8,0
Montant compensatoire pour la diminution de l'aire agricole Steuer zum Ausgleich der Verminderung des Kulturlandes	4,1	4,0	3,3	+ 2,5
Total	97,8	87,2	74,5	+ 12,2

3.4. La réduction continue du poids des impôts

Le poids des impôts dans le total des revenus de fonctionnement s'était renforcé en 2002 sous l'effet de l'introduction de la taxation annuelle. Un léger mieux avait été observé en 2004. Malgré les effets de la bonne conjoncture en 2006, la tendance à la stabilisation du poids des impôts dans le total des revenus de fonctionnement s'était confirmée, notamment en raison des baisses de la fiscalité. En 2007, on constate un accroissement sensible du poids des impôts, en partie sous l'effet de la bonne situation économique, mais avant tout en raison de la « bascule » fiscale consécutive à la reprise par l'Etat de la totalité du financement de l'hôpital fribourgeois. Cette adaptation du coefficient des impôts n'a fait que compenser les charges supplémentaires assumées par l'Etat. Rappelons que la hausse de l'impôt cantonal a été accompagnée d'une baisse parallèle, en principe équivalente, des impôts communaux. Sous l'effet des diminutions successives d'impôts accordées en 2008, 2009, 2010 et 2011, le poids des impôts dans les revenus du compte de résultats diminue régulièrement pour se situer désormais à 32,7 %.

3.4. Kontinuierlich abnehmender Anteil der Steuern

Der Anteil der Steuern am gesamten laufenden Ertrag hatte im Jahr 2002 mit dem Wechsel zur Gegenwartsbesteuerung deutlich zugenommen. Im Jahr 2004 konnte eine leichte Verbesserung festgestellt werden. Trotz der günstigen Konjunktur im Jahr 2006 bestätigte sich die tendenzielle Stabilisierung des Anteils der Steuereinnahmen am gesamten laufenden Ertrag, namentlich aufgrund der Steuersenkungen. 2007 war eine deutliche Zunahme des Anteils der Steuern zu verzeichnen, die zum Teil mit der günstigen Konjunktur zusammenhing, hauptsächlich aber in der Steuerver-schiebung im Anschluss an die Übernahme der gesamten Finanzierung des freiburger Spitals durch den Staat begründet war. Mit dieser Anpassung der Steuerfüsse wurden lediglich die Mehraufwendungen des Staates ausgeglichen. Diese Erhöhung der Kantonssteuer ging ja mit einer gleichzeitigen und grundsätzlich gleichwertigen Senkung der Gemeindesteuern einher. Im Zuge der 2008, 2009, 2010 und 2011 gewährten Steuersenkungen ist der Anteil der Steuern am Ertrag der Erfolgsrechnung stetig zurückgegangen und beträgt nun 32,7 %.



3.5. Les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Par rapport au budget, les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux connaissent globalement une augmentation importante (+ 24,1 millions de francs ou + 44,1 %). Cette évolution est due pour l'essentiel à des prélèvements supérieurs au budget dans les domaines suivants :

- > renouvellement des remontées mécaniques (+ 14,1 millions de francs) : le programme de réalisation a avancé à un rythme plus rapide que prévu ;
- > achats de bâtiments administratifs (+ 9 millions de francs) : la provision destinée à couvrir l'amortissement de l'achat du bâtiment du Groupe E SA, à Pérolles 25, a été dissoute ;
- > routes cantonales (+ 4 millions de francs) : une partie de la provision destinée à couvrir les surcoûts de la H189 a été utilisée pour compenser les amortissements complémentaires liés à cet objet ;
- > promotion économique et autres couvertures de risque (+ 5,2 millions de francs) : des dissolutions de provisions touchant en particulier les pertes sur débiteurs, l'assainissement de sociétés et les cautionnements dans lesquels l'Etat est engagé complètent l'explication de cette évolution.

A signaler que si les prélèvements sur les fonds et provisions excèdent le budget de l'ordre de 36,4 millions de francs, à l'inverse, les prélèvements sur les financements spéciaux sont plus faibles que prévu (- 12,3 millions de francs) essentiellement en raison du décalage dans le temps de certaines actions liées à la nouvelle politique régionale.

3.5. Entnahmen aus Fonds und Spezialfinanzierungen

Gegenüber dem Voranschlag haben die Entnahmen aus Fonds und Spezialfinanzierungen insgesamt stark zugenommen (+ 24,1 Millionen Franken oder + 44,1 %). Diese Entwicklung ist hauptsächlich auf höhere Entnahmen als budgetiert in folgenden Bereichen zurückzuführen:

- > Erneuerung der Seilbahnen und Skilifte (+ 14,1 Millionen Franken): Das Umsetzungsprogramm geht schneller voran als geplant.
- > Erwerb von Verwaltungsgebäuden (+ 9 Millionen Franken): Die Rückstellung für die Abschreibung des Erwerbs des Groupe-E-Gebäudes im Pérolles 25 ist aufgelöst worden.
- > Kantonsstrassen (+ 4 Millionen Franken): Ein Teil der Rückstellung für die Mehrkosten der H189 ist verwendet worden, um die zusätzlichen Abschreibungen in Zusammenhang mit diesem Objekt zu kompensieren.
- > Wirtschaftsförderung und sonstige Risikodeckung (+ 5,2 Millionen Franken): Die Rückstellungsaufösungen insbesondere bezüglich Debitorenverluste, Unternehmenssanierungen und Bürgschaften, an denen der Staat beteiligt ist, sind ein weiterer Grund für diese Entwicklung.

Übrigens sind im Gegensatz zu diesen Fonds- und Rückstellungsentnahmen, die um rund 36,4 Millionen höher als veranschlagt sind, die Entnahmen aus den Spezialfinanzierungen geringer als vorgesehen (- 12,3 Millionen Franken), und zwar im Wesentlichen aufgrund der zeitlichen Verzögerung gewisser Aktionen in Zusammenhang mit der Neuen Regionalpolitik.

4. Le compte des investissements

4.1. Un volume exceptionnel d'investissements

En 2011, les dépenses du compte des investissements se sont élevées à 264,7 millions de francs. Ce chiffre est supérieur (+ 20,5 %) à ce qui avait été prévu au programme de l'année 2011 en raison principalement d'investissements pour les routes en hausse et de l'augmentation des prêts pour le renouvellement des remontées mécaniques et par le Fonds rural. Les subventions fédérales à redistribuer ont également connu une progression importante notamment pour les énergies renouvelables. En outre, des subventions fédérales redistribuées concernant l'affectation partielle au produit de la taxe CO₂ n'avaient pas, quant à elles, été prévues au budget. Si l'on y ajoute les crédits dépensés pour entretenir les bâtiments et les routes (48,3 millions de francs), le volume total des travaux atteint 313 millions de francs, soit 8,4 % des dépenses brutes totales de l'Etat (2010 : 7,7 %). Il est en hausse de 18,2 % par rapport aux comptes 2010.

Les investissements bruts se répartissent de la manière suivante :

	Comptes Rechnung 2011	Budget Voranschlag 2011	Comptes Rechnung 2010
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Investissements propres			
Sachgüter	169,4	149,1	118,6
Prêts et participations permanentes			
Darlehen und Beteiligungen	34,3	17,2	41,0
Subventionnement d'investissements			
Investitionsbeiträge	61,0	53,4	59,6
Total des dépenses d'investissements			
Total Investitionsausgaben	264,7	219,7	219,2
Entretien des bâtiments et routes			
Gebäude- und Strassenunterhalt	48,3	43,0	45,5
Total général			
Gesamttotal	313,0	262,7	264,7

L'effort de rattrapage fait en particulier ces 3 dernières années en matière d'entretien des routes apparaît clairement dans les données ci-dessus. En 2008, cette dépense s'élevait à 41,4 millions de francs.

4. Investitionsrechnung

4.1. Ausserordentliches Investitionsvolumen

Im Jahr 2011 beliefen sich die Ausgaben der Investitionsrechnung auf 264,7 Millionen Franken. Dieser Betrag ist höher (+ 20,5 %) als im Investitionsprogramm 2011 vorgesehen, und zwar hauptsächlich aufgrund von steigenden Investitionen für die Strassen und höheren Darlehen für die Erneuerung der Seilbahnen und Skilifte sowie des Landwirtschaftsfonds. Auch die durchlaufenden Bundesbeiträge haben stark zugenommen, insbesondere für die erneuerbaren Energien. Ausserdem waren die durchlaufenden Bundesbeiträge für die Teilzweckbindung der CO₂-Abgabe nicht im Voranschlag vorgesehen gewesen. Rechnet man die aufgewendeten Kredite für den Gebäude- und Strassenunterhalt dazu (48,3 Millionen Franken), so beläuft sich das Gesamtinvestitionsvolumen auf 313 Millionen Franken, was 8,4 % der Brutto-Gesamtausgaben des Staates entspricht (2010: 7,7 %). Dies entspricht einer Zunahme um 18,2 % gegenüber der Rechnung 2010.

Die Bruttoinvestitionen teilen sich wie folgt auf:

Aus diesen Zahlen wird der in den letzten 3 Jahren aufgeholte Nachholbedarf beim Strassenunterhalt deutlich ersichtlich. 2008 beliefen sich diese Ausgaben auf 41,4 Millionen Franken.

Si l'on tient compte des recettes d'investissements provenant des contributions fédérales, communales et de tiers, les investissements nets de l'Etat (sans l'entretien) présentent l'évolution suivante :

Trägt man den aus den Beiträgen des Bundes, der Gemeinden und Dritter stammenden Investitionseinnahmen Rechnung, so entwickeln sich die Nettoinvestitionen des Staates (ohne Unterhalt) wie folgt:

	Comptes Rechnung 2011	Comptes Rechnung 2010	Comptes Rechnung 2009
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Total des dépenses d'investissements Total Investitionsausgaben	264,7	219,2	209,5
Recettes Einnahmen	87,2	74,8	69,7
Investissements nets Nettoinvestitionen	177,5	144,4	139,8

Les investissements nets n'ont jamais été aussi élevés depuis de nombreuses années. La progression observée doit toutefois être tempérée par le fait qu'elle tient, pour une part non négligeable, à l'acquisition au Groupe E SA de son ancien siège principal à Fribourg, Pérolles 25, pour 14 millions de francs et à l'achat d'un de ses bâtiments à Fribourg également, Daillettes 6 et 6A, pour 12,5 millions de francs. De plus, en 2011, l'Etat s'est porté acquéreur d'une parcelle de terrain appartenant à la BCF à la route des Arsenaux à Fribourg (6,4 millions de francs).

Die Nettoinvestitionen sind auf dem höchsten Stand seit Jahren. Die beobachtete Zunahme ist jedoch zu relativieren, da sie zu einem nicht unwesentlichen Teil auf den Erwerb des früheren Hauptsitzes der Groupe E in Freiburg (Pérolles 25 für 14 Millionen Franken) und den Erwerb eines weiteren, ebenfalls in Freiburg gelegenen Gebäudes der Groupe E (Daillettes 6 und 6a für 12,5 Millionen Franken) zurückzuführen ist. Ausserdem hat der Staat auch eine Parzelle der FKB an der Route des Arsenaux in Freiburg erworben (6,4 Millionen Franken).

4.2. Les principaux objets (dépenses brutes)

4.2. Die wichtigsten Objekte (Bruttoausgaben)

	mios / Mio.
Canton en tant que maître d'œuvre	
Kanton als Bauherr	
Routes cantonales : aménagement Kantonsstrassen: Ausbau	52,7
Achats d'immeubles et de terrains (Pérolles 25, Daillettes 6 et 6A, Arsenaux) Liegenschafts- und Landerwerb (Pérolles 25, Daillettes 6 und 6A, Arsenaux)	32,9
Hôpital fribourgeois freiburger spital	26,3
Collège de Gambach Kollegium Gambach	14,0
Ecole des métiers Lehrwerkstätten	9,0
Police : projet POLYCOM Polizei: POLYCOM-Projekt	8,5
Université Universität	7,4
Routes nationales : construction Nationalstrassen: Bau	5,4
Constructions d'immeubles (Service des autoroutes / Commanderie St-Jean / Prieuré St-Augustin / Chancellerie) Bau von Gebäuden (Autobahnamt, Johanniterkomturei, ehem. Augustinerkloster, Kanzlei)	4,2
Subventionnement d'investissements (y compris subventions fédérales)	
Investitionsbeiträge (einschl. Bundesbeiträge)	
Transports publics et énergie Öffentlicher Verkehr und Energie	33,4
Améliorations foncières Bodenverbesserungen	17,4
Constructions scolaires Schulbauten	3,8
Endiguement Wasserbau	3,8
Protection de l'environnement Umweltschutz	1,3
Prêts et participations	
Darlehen und Beteiligungen	
Prêts pour le renouvellement des remontées mécaniques Darlehen für die Erneuerung der Seilbahnen und Skilifte	13,5
Prêts par le fonds rural Darlehen des Landwirtschaftsfonds	12,4
Prêts aux communes pour la nouvelle politique régionale Darlehen an die Gemeinden für die Neue Regionalpolitik	3,7

4.3. Un bon degré d'autofinancement

Les investissements nets des comptes 2011 (177,5 millions de francs) sont plus qu'entièrement couverts par l'autofinancement qui atteint 243,3 millions de francs.

4.3. Guter Selbstfinanzierungsgrad

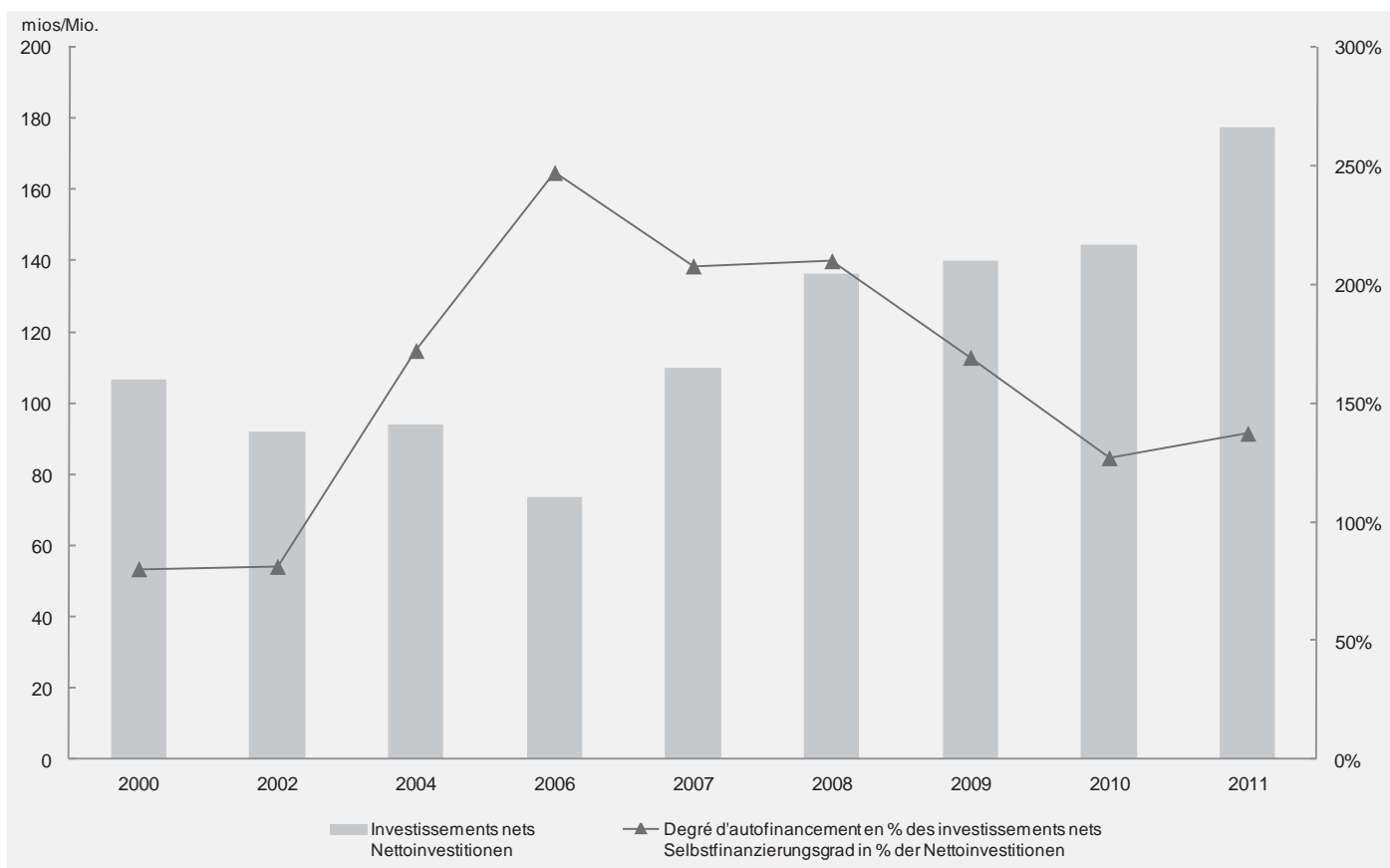
Die Nettoinvestitionen der Staatsrechnung 2011 (177,5 Millionen Franken) sind mit 243,3 Millionen Franken mehr als vollständig selbstfinanziert.

Avec l'introduction du nouveau modèle comptable, la définition de l'autofinancement a été modifiée. Ce dernier est désormais composé des amortissements du patrimoine administratif, des attributions (+) et prélèvements (-) sur les fonds et de l'addition ou de la soustraction respectivement de l'excédent de revenus ou de charges du compte de résultats. Aux comptes 2011, le degré d'autofinancement est de 137,1 %. Ce bon degré d'autofinancement permet à l'Etat de financer la totalité de ses investissements sans recourir à l'endettement.

Le graphique qui suit présente l'évolution depuis 2000 du total des investissements nets en millions de francs et du degré d'autofinancement en %.

Mit der Einführung des neuen Rechnungsmodells hat sich die Definition der Selbstfinanzierung geändert. Diese setzt sich künftig aus den Abschreibungen auf dem Verwaltungsvermögen, den Fondseinlagen (+) und -entnahmen (-) zusammen plus Ertragsüberschuss bzw. minus Aufwandüberschuss der Erfolgsrechnung. In der Staatsrechnung 2011 beträgt der Selbstfinanzierungsgrad 137,1 %. Mit diesem guten Selbstfinanzierungsgrad kann der Staat seine gesamten Investitionen finanzieren, ohne sich verschulden zu müssen.

Die folgende Grafik zeigt die Entwicklung der Nettoinvestitionen (in Millionen Franken) und des Selbstfinanzierungsgrades (in %) seit 2000:



5. Résultats des unités administratives gérées par prestations (GpP)

En application de l'article 59 de la loi du 16 octobre 2001 sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA) et des dispositions énoncées dans la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat (LFE), cinq unités administratives pratiquent en 2011 la gestion par prestations (GpP). Il s'agit des secteurs suivants : le Service des biens culturels, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, le Service des forêts et de la faune, l'Administration des finances et le Service des ponts et chaussées .

Le résultat analytique de ces unités, correspondant à leur excédent de charges se présente ainsi par rapport au budget :

5. Die Ergebnisse der Einheiten mit leistungsorientierter Führung (LoF)

In Anwendung von Artikel 59 des Gesetzes vom 16. Oktober 2001 über die Organisation des Staatsrates und der Verwaltung (SVOG) und der entsprechenden Bestimmungen des Gesetzes vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates (FHG) gab es im Jahr 2011 fünf Verwaltungseinheiten mit leistungsorientierter Führung (LoF). Es handelt sich dabei um das Amt für Kulturgüter, das Landwirtschaftliche Institut des Kantons Freiburg, das Amt für Wald, Wild und Fischerei, die Finanzverwaltung und das Tiefbauamt.

Das Betriebsergebnis dieser Einheiten, das dem Aufwandüberschuss entspricht, zeigt im Vergleich zum Budget folgende Entwicklung:

	Comptes Rechnung 2011	Budget Voranschlag 2011	Variations Veränderungen
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Service des biens culturels Amt für Kulturgüter	2,873	2,750	+ 0,123
Institut agricole de l'Etat de Fribourg Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg	20,164	20,252	- 0,088
Formation professionnelle de base et formation professionnelle supérieure Grundberufsausbildung und höhere Fachausbildung	13,222	13,513	- 0,291
Prestations de service Dienstleistungen	6,942	6,739	+ 0,203
Service des forêts et de la faune Amt für Wald, Wild und Fischerei	11,724	12,772	- 1,048
Forêt, faune, dangers naturels Wald, Wild und Naturgefahren	10,698	10,762	- 0,064
Forêts domaniales et autres propriétés gérées par le SFF Staatswald und andere vom Amt verwaltete Güter	1,025	2,010	- 0,985
Administration des finances Finanzverwaltung	5,554	6,167	- 0,613
Service des ponts et chaussées Tiefbauamt	45,335	40,571	+ 4,764
Routes cantonales Kantonsstrassen	42,148	37,592	+ 4,556
Routes communales Gemeindestrassen	0,500	0,565	- 0,065
Lacs et cours d'eau Gewässer	2,687	2,414	- 0,273

Remarque : en raison de l'arrondi, les totaux ne représentent pas forcément l'addition des montants du détail
Hinweis: Aufgrund der Rundungen stimmt das Total jeweils nicht unbedingt genau mit der Summe der Einzelbeträge überein

Ces résultats appellent les commentaires suivants :

- > à l'exception du Service des ponts et chaussées et du Service des biens culturels, les unités gérées par prestations bouclent leurs comptes en amélioration par rapport au budget. La situation particulière du Service des ponts et chaussées s'explique par le groupe de prestations « Routes cantonales ». Le dépassement tient au traitement comptable différent, entre le budget et les comptes, d'un prélèvement de 2,4 millions de francs sur les fonds. Le solde de l'écart est dû à des travaux complémentaires urgents entrepris principalement en raison des dégâts causés par l'hiver 2010-2011. A signaler que ce coût non budgétisé a été couvert par un crédit supplémentaire. S'agissant du Service des biens culturels, l'écart est entièrement provoqué par la prise en compte des heures supplémentaires réalisées par l'unité pour remplir sa mission. Sans cet effet, le solde de l'unité serait inférieur au budget ;
- > dans les autres unités, les résultats sont plus favorables qu'au budget. Au Service des forêts, cela s'explique par des coûts salariaux inférieurs de 15,2 % au budget. La baisse est particulièrement importante dans le groupe de prestations « Forêts domaniales et autres propriétés gérés par le Service des forêts et de la faune ». Des vacances momentanées de postes sont à l'origine de l'amélioration constatée à l'Administration des finances ;
- > aux comptes, les effectifs en personnel de ces cinq unités regroupent 441,8 équivalents plein-temps contre 452,8 postes au budget (- 2,4 %). Quant au total des heures productives, il se monte à 619'640 contre 673'481 au budget (- 8 %)

Le poids des coûts directs des salaires et des coûts directs par nature en % des coûts complets se présente ainsi :

Ces résultats appellent les commentaires suivants :

- > Mit Ausnahme des Tiefbauamts und des Amtes für Kulturgüter weisen alle Einheiten mit leistungsorientierter Führung in der Rechnung bessere Ergebnisse aus als im Voranschlag. Die besondere Lage beim Tiefbauamt erklärt sich aus der Leistungsgruppe «Kantonsstrassen». Hier beruht die Überschreitung auf einer unterschiedlichen Verbuchung zwischen Budget und Rechnung einer Fondsentnahme von 2,4 Millionen Franken. Die restliche Differenz beruht auf zusätzlichen dringenden Arbeiten hauptsächlich zur Behebung der Winterschäden 2010/2011. Diese nicht budgetierten Kosten sind übrigens über einen Nachtragskredit gedeckt worden. Beim Amt für Kulturgüter beruht die Differenz allein auf der Berücksichtigung von Überstunden, die die Einheit zur Auftragserfüllung geleistet hat, und ohne die der Saldo der Einheit unter den Budgetzahlen liegen würde.
- > In den anderen Einheiten fallen die Ergebnisse besser aus als veranschlagt. Beim Amt für Wald, Wild und Fischerei liegt der Grund für die Verbesserung in den Lohnkosten, die gegenüber dem Voranschlag um 15,2 % rückläufig sind. Besonders markant ist der Rückgang in der Leistungsgruppe «Staatswald und andere vom Amt verwaltete Güter». Bei der Finanzverwaltung ist die Verbesserung auf vorübergehenden Stellenvakanzen zurückzuführen.
- > In der Rechnung 2011 weisen diese fünf Einheiten einen Personalbestand von insgesamt 441,8 VZÄ gegenüber 452,8 VZÄ (- 2,4 %) im Budget aus. Es wurden insgesamt 619 640 Arbeitsstunden geleistet, gegenüber 673 481 Stunden im Budget (- 8 %).

Der Anteil der direkten Lohnkosten und der direkten Kosten nach Kostenart in % der Vollkosten präsentiert sich wie folgt:

	Salaires en % Löhne in %	Coûts par nature en % Kosten nach Kostenart in %
Service des biens culturels Amt für Kulturgüter	62,7	5,2
Institut agricole de l'Etat de Fribourg Landwirtschaftliches Institut des Kantons Freiburg	42,5	19,8
Service des forêts et de la faune Amt für Wald, Wild und Fischerei	45,7	27,7
Administration des finances Finanzverwaltung	62,2	14,3
Service des ponts et chaussées Tiefbauamt	32,1	52,2

Selon la nature des tâches des unités, le poids de ces deux catégories de charges varie. Les charges salariales représentent toutefois, en règle générale, une part significative.

D'une manière générale, on peut constater que les unités gérées par prestations respectent les attributions budgétaires et les dotations en personnel allouées. Les justificatifs détaillés des unités indiquent que la plupart des indicateurs et objectifs fixés sont atteints.

Der Anteil dieser zwei Aufwandkategorien variiert je nach Art der Aufgabe der Einheiten. Die Lohnkosten machen jedoch in der Regeln einen grossen Anteil aus.

Generell ist festzustellen, dass die Einheiten mit leistungsorientierter Führung die Budgetvorgaben und die Personaldotation einhalten. Den detaillierten Nachweisen der Einheiten ist zu entnehmen, dass die meisten vorgegebenen Indikatoren und Ziele erreicht worden sind.

6. L'évolution de quelques indicateurs-clés

Le tableau qui suit présente l'évolution depuis 2008 de quelques indicateurs-clés des finances de l'Etat. Il appelle les remarques suivantes :

- > les définitions de l'autofinancement et de l'excédent de financement ont été adaptées au nouveau modèle comptable. Les comparaisons avec les chiffres publiés précédemment ne sont plus possibles ;
- > la plupart des indicateurs retenus attestent de la bonne santé des finances de l'Etat aux cours de ces dernières années. Une analyse plus fine indique toutefois que les résultats des exercices 2011/2010 sont moins favorables que ceux des années précédentes;
- > les résultats des comptes sont influencés par les opérations de clôture décidées par le Conseil d'Etat. Sans ces dernières, plusieurs indicateurs seraient encore plus favorables ;
- > les comptes de l'année 2011 se soldent par un excédent de revenus du compte de résultats. Il s'agit du dixième résultat bénéficiaire consécutif ;
- > sur toute la période considérée, les comptes de l'Etat se sont soldés chaque année par un excédent de financement. Il a atteint en moyenne 87,7 millions de francs ;
- > le volume des investissements nets n'a jamais été aussi élevé. La politique d'investissements de l'Etat a contribué à la bonne marche de l'économie fribourgeoise, plus particulièrement dans la branche de la construction. Elle traduit aussi la volonté du Conseil d'Etat de se porter acquéreur des bâtiments qui abritent les services de l'Etat ;
- > les amortissements, attributions et prélèvements sur les fonds qui se situent, en moyenne annuelle, aux environs de 227 millions de francs sont relativement stables mais à un niveau élevé . Ils sont la conséquence d'un programme important d'investissements, de la volonté d'anticiper certains amortissements et de constituer des provisions pour affronter les années futures ;
- > le degré d'autofinancement des exercices 2011 et 2010 est plus faible que celui de la moyenne de la période, mais il reste largement positif.

6. Entwicklung einiger Kennzahlen

Die folgende Tabelle zeigt die Entwicklung einiger Kennzahlen der Staatsfinanzen seit 2008 auf. Dazu ist Folgendes zu sagen:

- > Die Definitionen von Selbstfinanzierung und Finanzierungsüberschuss sind an das neue Rechnungslegungsmodell angepasst worden. Vergleiche mit den vorher publizierten Zahlen sind nicht mehr möglich.
- > Die meisten Kennzahlen zeugen von gesunden Staatsfinanzen in den vergangenen Jahren. Bei genauerer Betrachtung lässt sich jedoch erkennen, dass die Ergebnisse der Rechnungsjahre 2011/2010 weniger gut sind als in den Vorjahren.
- > Die Ergebnisse der Staatsrechnung sind insbesondere von den vom Staatsrat beschlossenen Abschlussbuchungen beeinflusst. Ohne diese würden einige Kennzahlen noch positiver ausfallen.
- > Die Staatsrechnung 2011 weist einen Ertragsüberschuss der Erfolgsrechnung aus. Es handelt sich um das zehnte positive Ergebnis in Folge.
- > Über den gesamten Betrachtungszeitraum haben die Staatsrechnungen jedes Jahr mit einem Finanzierungsüberschuss abgeschlossen, und zwar im Durchschnitt 87,7 Millionen Franken.
- > Das Nettoinvestitionsvolumen war noch nie so hoch. Die Investitionspolitik des Staates hat sich positiv auf die Freiburger Wirtschaft und insbesondere die Baubranche ausgewirkt. Darin kommt auch die Absicht des Staatsrates zum Ausdruck, Gebäude zu erwerben, in denen Dienststellen des Staates untergebracht sind.
- > Die durchschnittlichen jährlichen Abschreibungen sowie Fondseinlagen und –entnahmen von rund 227 Millionen Franken sind mehr oder weniger unverändert, allerdings auf einem hohen Niveau. Sie sind die Folge eines umfangreichen Investitionsprogramms, bewusst vorgezogener Abschreibungen und der Bildung von Rückstellungen für die kommenden Jahre.
- > Der Selbstfinanzierungsgrad der Rechnungsjahre 2011 und 2010 liegt unter dem Durchschnitt des Betrachtungszeitraums, ist aber immer noch bei weitem positiv.

	Comptes Rechnung 2011	Comptes Rechnung 2010	Comptes Rechnung 2009	Comptes Rechnung 2008	Moyenne Durchschnitt 2011-2008
	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.	mios / Mio.
Compte de résultats : excédent de revenus Erfolgsrechnung: Ertragsüberschuss	+ 2,8	+ 3,9	+ 5,8	+ 29,6	+ 10,5
Excédent de financement Finanzierungsüberschuss	+ 65,8	+ 38,7	+ 96,5	+ 149,6	+ 87,7
Investissements nets Nettoinvestitionen	177,5	144,4	139,8	136,3	149,5
Amortissements, attributions et prélèvements sur les fonds Abschreibungen, Fondseinlagen und -entnahmen	240,5	179,2	230,5	256,3	226,6
Autofinancement Selbstfinanzierung	243,3	183,1	236,3	285,9	237,2
Degré d'autofinancement en % des investisse- ments nets Selbstfinanzierungsgrad in % der Nettoinvestitionen	137,1	126,8	169,0	209,8	160,7

7. Le bilan de l'Etat

Le bilan de l'Etat constitue, à côté des comptes généraux, la deuxième composante du compte d'Etat. Il donne l'image de la situation financière du canton à la date de la clôture annuelle.

Le passage au nouveau modèle comptable a eu pour effet de devoir remanier le bilan. Plusieurs définitions ont été modifiées, en particulier celle des fonds propres. Le contenu de certains postes du bilan a également été revu, par exemple celui des placements. De ce fait, les comparaisons avec les exercices précédents doivent intervenir avec précaution.

Le fascicule séparé des comptes 2011 s'est enrichi d'informations complémentaires pour répondre au nouveau modèle de comptes à savoir, notamment, un état du capital propre, des tableaux relatifs aux immobilisations, aux provisions, aux participations et aux engagements hors bilan. Nous invitons le lecteur à s'y référer.

Le fascicule des comptes de l'Etat reproduit le détail de tous les chiffres se rapportant à l'actif et au passif du bilan. Il comprend évidemment l'ensemble des opérations de clôture indiquées au début de ce message. Nous ne commenterons ci-après que les évolutions et les chiffres les plus significatifs.

7.1. Le bilan à fin 2011

Le total du bilan de l'Etat est de 3119,2 millions de francs à fin 2011. Les fonds propres constitués du capital, des financements spéciaux, des préfinancements et des réserves s'élèvent à 1655,2 millions de francs.

7.1.1. L'actif

L'actif comprend les biens du patrimoine financier qui sont réalisables sans porter atteinte à l'accomplissement des tâches publiques. Il regroupe encore les biens du patrimoine administratif affectés durablement à la réalisation des tâches prévues par la législation. Au 31.12.2011, l'actif se répartit de la façon suivante :

7. Staatsbilanz

Die Staatsbilanz bildet neben der Gesamtrechnung die zweite Komponente der Staatsrechnung. Sie zeigt die Finanzlage des Kantons zum Zeitpunkt des Jahresabschlusses auf.

Mit dem Wechsel zum neuen Rechnungslegungsmodell musste die Bilanz überarbeitet werden. Verschiedene Definitionen haben sich geändert, insbesondere die des Eigenkapitals. Einige Bilanzpositionen sind ebenfalls inhaltlich überarbeitet worden, beispielsweise die Anlagen. Deshalb ist bei Vergleichen mit den Vorjahren Vorsicht geboten.

Die Sonderpublikation der Staatsrechnung 2011 enthält neu zusätzliche Informationen entsprechend dem neuen Rechnungslegungsmodell, und zwar insbesondere einen Eigenkapitalnachweis, einen Anlagespiegel, Rückstellungsspiegel, Beteiligungsspiegel und eine Aufstellung der nicht bilanzierten Verpflichtungen. Näheres dazu ist direkt diesen Dokumenten zu entnehmen.

Der Sonderpublikation der Staatsrechnung gibt sämtliche Zahlen über die Aktiven und Passiven im Detail wieder, natürlich mit allen Abschlussbuchungen, die eingangs dieser Botschaft angesprochen wurden. Im Folgenden wird nur auf die signifikantesten Veränderungen eingegangen.

7.1. Die Bilanz per Ende 2011

Die Bilanzsumme beläuft sich per Ende 2011 auf 3119,2 Millionen Franken. Die Eigenmittel, bestehend aus Eigenkapital, Spezialfinanzierungen, Vorfinanzierungen und Reserven, belaufen sich auf 1655,2 Millionen Franken.

7.1.1. Die Aktiven

Die Aktivseite umfasst die Vermögenswerte des Finanzvermögens, die ohne Beeinträchtigung der öffentlichen Aufgabenerfüllung verwertbar sind. Sie führt auch die Vermögenswerte des Verwaltungsvermögens mit dauernder Zweckbindung an die Erfüllung gesetzlich vorgeschriebener Aufgaben auf. Per 31.12.2011 teilen sich die Aktiven wie folgt auf:

Actif
Aktiven

	mios Mio.	en % du total in % des Totals
Patrimoine financier Finanzvermögen		
Disponibilités Flüssige Mittel	273,1	8,7
Créances à court terme Kurzfristige Forderungen	803,6	25,8
Placements Anlagen	922,9	29,6
Stocks Vorräte	11,9	0,4
Actifs de régularisation Aktive Rechnungsabgrenzungen	194,2	6,2
Total	2205,7	70,7
Patrimoine administratif Verwaltungsvermögen		
Investissements Investitionen	660,6	21,2
Prêts et participations permanentes Darlehen und Beteiligungen	252,9	8,1
Total	913,5	29,3
Total de l'actif Total Aktiven	3119,2	100,0

Les disponibilités au 31.12.2011 comprennent principalement les soldes en comptes postaux et le solde disponible sur notre compte courant auprès de la Banque cantonale de Fribourg.

La part la plus importante du poste « Placements » est constituée par les placements à terme (920 millions de francs au 31.12.2011).

Les créances à court terme sont composées principalement du compte courant avec la Confédération (252,4 millions de francs) et des créances fiscales (214,3 millions de francs).

Les actifs de régularisation comprennent des revenus à recevoir pour un montant de 127,5 millions de francs et des impôts à facturer pour 66,6 millions de francs.

Le poste « Investissements » regroupe l'ensemble des biens mobiliers, immobiliers et forestiers de l'Etat évalués à 660,6 millions de francs. Les immeubles en service représentent une part importante de ce montant avec 291,4 millions de francs. Les dépenses d'investissements en cours de réalisation ou à intégrer dans les immeubles mis en service se montent à 146,5 millions de francs. Pour

Die flüssigen Mittel per 31.12.2011 umfassen hauptsächlich den verfügbaren Saldo auf den Postkonten und den verfügbaren Saldo auf unserem Kontokorrent bei der Freiburger Kantonalbank.

Der Grossteil der «Anlagen» entfällt auf Festgeldanlagen (920 Millionen Franken per 31.12.2011).

Die kurzfristigen Forderungen bestehen hauptsächlich aus dem Kontokorrent mit dem Bund (252,4 Millionen Franken) sowie Steuerforderungen (214,3 Millionen Franken).

Die aktiven Rechnungsabgrenzungen umfassen noch nicht erhaltene Erträge in Höhe von 127,5 Millionen Franken und zu fakturierende Steuern im Betrag von 66,6 Millionen Franken.

Der Bilanzposten «Investitionen» berücksichtigt sämtliche Mobilien, Immobilien und Waldungen des Staates, die mit 660,6 Millionen bewertet sind. Ein Grossteil dieses Betrags, nämlich 291,4 Millionen Franken, entfällt auf die in Betrieb stehenden Immobilien. Die Ausgaben für laufende Investitionen und für in Betrieb stehende Immobilien belaufen sich auf 146,5 Millionen Franken.

les routes, ce chiffre est de 161 millions de francs.

Quant à la rubrique « Prêts et participations permanentes », elle se compose avant tout du capital de dotation de la Banque Cantonale de Fribourg (70 millions de francs), du capital-actions du Groupe E SA (54 millions de francs qui représentent le 78,5 % du capital-actions du groupe) ainsi que des prêts accordés, principalement en faveur du Groupe E SA (40 millions de francs). Les prêts pour les personnes physiques sont constitués essentiellement des prêts par le fonds rural et des aides aux exploitations paysannes pour un total de 37,3 millions de francs.

7.1.2. Le passif

La répartition du passif est la suivante :

Passif Passiven	Mios Mio.	en % du total in % der Bilanzsumme
Engagements courants Laufende Verpflichtungen	483,8	15,5
Passifs de régularisation Passive Rechnungsabgrenzungen	338,7	10,9
Dettes à moyen et à long termes Mittel- und langfristige Schulden	360,0	11,5
Engagements à long terme Langfristige Verbindlichkeiten	281,5	9,0
Capital propre Eigenkapital	1655,2	53,1
Total	3119,2	100,0

Les engagements courants comprennent principalement le poste « Créanciers » pour 154,9 millions de francs et le poste « IFD acomptes anticipés » à hauteur de 143 millions de francs.

Les « Passifs de régularisation » contiennent les régularisations (les transitoires) des investissements (135 millions de francs) et les impôts facturés et reçus à l'avance (136,2 millions de francs).

Für die Strassen sind es 161 Millionen Franken.

Die Rubrik «Darlehen und Beteiligungen» umfasst vor allem das Dotationskapital der Freiburger Kantonalbank (70 Millionen Franken) und die Aktienkapitalbeteiligung an der Groupe E AG (54 Millionen Franken, die 78,5 % des Aktienkapitals dieser AG ausmachen) sowie gewährte Darlehen, hauptsächlich an die Groupe E AG (40 Millionen Franken). Die Darlehen an private Haushalte bestehen vor allem aus Darlehen aus dem Landwirtschaftsfonds und Betriebshilfen in Höhe von insgesamt 37,3 Millionen Franken).

7.1.2. Die Passiven

Die Passiven teilen sich wie folgt auf:

Die laufenden Verpflichtungen umfassen hauptsächlich den Bilanzposten «Kreditoren» mit 154,9 Millionen Franken und den Posten «DBSt-Akontovorauszahlungen» mit 143 Millionen Franken.

Die «Passiven Rechnungsabgrenzungen» enthalten die Abgrenzungen auf den Investitionen (135 Millionen Franken) sowie die fakturierten und im Voraus erhaltenen Steuern (136,2 Millionen Franken).

Le poste « Dettes à moyen et à long termes » est composé des dettes suivantes :

Der Bilanzposten «Mittel- und langfristige Schulden» setzt sich aus folgenden Verbindlichkeiten zusammen:

Créanciers
Kreditoren

	Nombre Anzahl	Echéances Fälligkeiten	Mios Mio.
Emprunts AVS – Fonds centraux Anleihen AHV – Zentralfonds	1	2013	40
Compagnies d'assurances Versicherungsgesellschaften	1	2014	50
Migros : Caisse de pension Migros: Pensionskasse	1	2013	20
Banque cantonale de Zurich Zürcher Kantonalbank	1	2013	50
Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat Pensionskasse des Staatspersonals	1	2013	200
Total	5		360

Les engagements à long terme sont principalement constitués des provisions à long terme (131,2 millions de francs) et des provisions relatives aux investissements (47,8 millions de francs).

Enfin, le capital propre (53,1 % du bilan) se subdivise en financements spéciaux (87,1 millions de francs), fonds et réserves (224,8 millions de francs dont 180 millions de francs pour le fonds d'infrastructures) et excédent d'actif (1340,6 millions de francs).

7.2. L'évolution du bilan

7.2.1. Evolution du total du bilan depuis 2001

Le total du bilan a évolué ainsi depuis 2001 :

Die langfristigen Verbindlichkeiten bestehen hauptsächlich aus den langfristigen Rückstellungen (131,2 Millionen Franken) und den Rückstellungen für Investitionen (47,8 Millionen Franken).

Das Eigenkapital (53,1 % der Bilanzsumme) schliesslich unterteilt sich in Spezialfinanzierungen (87,1 Millionen Franken), Fonds und Reserven (224,8 Millionen Franken, wovon 180 Millionen Franken für den Infrastrukturfonds) und Bilanzüberschuss (1340,6 Millionen Franken).

7.2. Bilanzentwicklung

7.2.1. Entwicklung der Bilanzsumme seit 2001

Die Bilanzsumme hat sich seit 2001 wie folgt verändert:

Années Jahr	Total au bilan en mios Bilanzsumme in Mio.	Variations en % par rapport à l'année précédente Veränderung in % gegenüber dem Vorjahr
2001	1465	+ 7,2
2002	1394	- 4,8
2003	1379	- 1,1
2004	1342	- 2,7
2005	2098	+ 56,3
2006	2201	+ 4,9
2007	2528	+ 14,9
2008	2896	+ 14,6
2009	2959	+ 2,2
2010	3133 MCH2/HRM2 : 3081	+ 4,1
2011	3119	+ 1,2

Le reclassement de certains postes du bilan lors de l'introduction du nouveau modèle de comptes a modifié le total du bilan, principalement le compte de provisions pour pertes sur débiteurs qui apparaît dès 2011 dans les comptes correctifs d'actifs.

Mit der Neuklassierung gewisser Bilanzpositionen nach Einführung des neuen Rechnungsmodells hat sich die Bilanzsumme verändert, hauptsächlich das Rückstellungskonto für Debitorenverluste, das ab 2011 in den aktiven Wertberichtigungskonten erscheint.

7.2.2. Les principales variations par rapport à 2010

Par rapport au bilan de l'exercice 2010, le bilan 2011 enregistre les principales variations suivantes :

7.2.2. Die wichtigsten Veränderungen gegenüber 2010

Verglichen mit der Bilanz des Rechnungsjahres 2010 verzeichnet die Bilanz 2011 im Wesentlichen die folgenden Veränderungen:

Actif Aktiven	mios / Mio.
Patrimoine financier Finanzvermögen	+ 9,6
Disponibilités Flüssige Mittel	+ 2,4
Créances à court terme Kurzfristige Forderungen	+ 88,8
Placements Anlagen	– 130,3
Actifs de régularisation Aktive Rechnungsabgrenzungen	+ 48,8
Patrimoine administratif Verwaltungsvermögen	+ 28,3
Investissements Investitionen	+ 19,9
Prêts et participations permanentes Darlehen und Beteiligungen	+ 8,4

Globalement, les valeurs tant du patrimoine financier que du patrimoine administratif varient peu (respectivement + 0,4 % et + 3,2 %) par rapport au bilan 2010. La progression des créances à court terme de 88,8 millions de francs tient principalement aux créances fiscales et aux acomptes versés à la Confédération sur les versements anticipés de l'IFD. Le recul prononcé des placements s'explique par le remboursement, le 21 décembre 2011, d'un emprunt public de 170 millions de francs.

Insgesamt haben sich Finanzvermögen wie auch Verwaltungsvermögen gegenüber der Bilanz 2010 kaum verändert (+ 0,4 % bzw. + 3,2 %). Die Zunahme der kurzfristigen Forderungen um 88,8 Millionen Franken ist hauptsächlich auf die Steuerforderungen und Anzahlungen an den Bund auf den DBSt-Vorauszahlungen zurückzuführen. Die deutlich rückläufigen Anlagen sind mit der Rückzahlung einer öffentlichen Anleihe von 170 Millionen Franken am 21. Dezember 2011 zu erklären.

Par rapport au bilan de l'année 2010, le passif varie de la façon suivante :

Gegenüber der Bilanz des Jahres 2010 hat sich die Passivseite wie folgt verändert:

Passif Passiven	mios / Mio.
Engagements courants Laufende Verpflichtungen	+ 101,3
Dettes à moyen et à long termes Mittel- und langfristige Schulden	- 170,0
Engagements à long terme Langfristige Verbindlichkeiten	- 133,4
Passifs de régularisation Passive Rechnungsabgrenzungen	- 2,6
Capital propre Eigenkapital	+ 242,6

La variation (+ 101,3 millions de francs) constatée sur les « Engagements courants » tient essentiellement à une augmentation des créanciers fournisseurs.

Le remboursement de l'emprunt public déjà signalé plus haut ramène les dettes à moyen et long termes de l'Etat à un total de 360 millions de francs.

Le recul des engagements à long terme est dû à des dissolutions partielles ou totales de provisions et au transfert du fonds d'infrastructures dans les fonds propres. Ces derniers augmentent aussi sous l'effet de la création du fonds de l'énergie.

7.3. La situation et l'évolution de la dette publique

7.3.1. La situation à fin 2011

La dette brute atteint 453,9 millions de francs à fin 2011. Elle se compose de la façon suivante :

Die Veränderung (+ 101,3 Millionen Franken) bei den « Laufenden Verpflichtungen » beruht in erster Linie auf einer Zunahme der Kreditoren (Lieferanten).

Mit der Rückzahlung der bereits angesprochenen Anleihe sind die mittel- und langfristigen Schulden des Staates auf total 360 Millionen Franken zurückgegangen.

Der Rückgang der langfristigen Verbindlichkeiten ist auf die teilweise oder vollständige Auflösung von Rückstellungen und die Überführung des Infrastrukturfonds ins Eigenkapital zurückzuführen. Letzteres nimmt auch aufgrund des neu geschaffenen Energiefonds zu.

7.3. Stand und Entwicklung der Staatsschulden

7.3.1. Die Staatsschulden per Ende 2011

Ende 2011 beliefen sich die Brutto-Staatsschulden auf 453,9 Millionen Franken. Sie setzen sich wie folgt zusammen:

	mios / Mio.
Engagements courants envers les communes Laufende Verpflichtungen gegenüber den Gemeinden	20,1
Dettes à moyen et à long termes Mittel- und langfristige Schulden	360,0
Dépôts, legs et fondations Depotgelder, Legate und Stiftungen	73,8
Total	453,9

La dette brute s'élève ainsi à 1630 francs par habitant à fin 2011. Le poste « Intérêts passifs », qui comprend aussi les intérêts des dépôts des fonds et les intérêts lors de la restitution d'impôts, représente 22,1 millions de francs (2010 : 23,5), soit le 2,0 % des recettes fiscales cantonales.

Die Bruttoverschuldung pro Einwohner beträgt somit per Ende 2011 1630 Franken. Die Position « Passivzinsen », die sowohl die Fondsdepotzinsen als auch die Verzinsung bei Steuerrückerstattungen umfasst, macht 22,1 Millionen Franken aus (2010: 23,5 Millionen Franken), das sind

Le taux d'intérêt moyen de la seule dette à moyen et long termes est de 3,23 % en 2011.

A fin 2011, la fortune nette de l'Etat était de 886,4 millions de francs, soit 3183 francs par habitant. Voici comment nous déterminons la fortune nette :

2,0 % der kantonalen Steuereinnahmen. Der mittlere Zinssatz allein für die mittel- und langfristigen Schulden betrug im Jahr 2011 3,23 %.

Ende 2011 belief sich das Reinvermögen des Staates auf 886,4 Millionen Franken, das heisst 3183 Franken pro Einwohner. Es setzt sich wie folgt zusammen:

	mios / Mio.
Total de la dette brute Total Bruttoverschuldung	- 453,9
Disponibilités Flüssige Mittel	273,1
Avoirs auprès des communes Guthaben bei Gemeinden	22,3
Placements financiers Finanzanlagen	920,0
Actions et autres placements Aktien und übrige Anlagen	2,9
Prêts Darlehen	122,0
Total de la fortune nette Total Reinvermögen	886,4

7.3.2. L'évolution récente

Depuis 2001, la dette publique de l'Etat a évolué ainsi :

7.3.2. Die jüngste Entwicklung

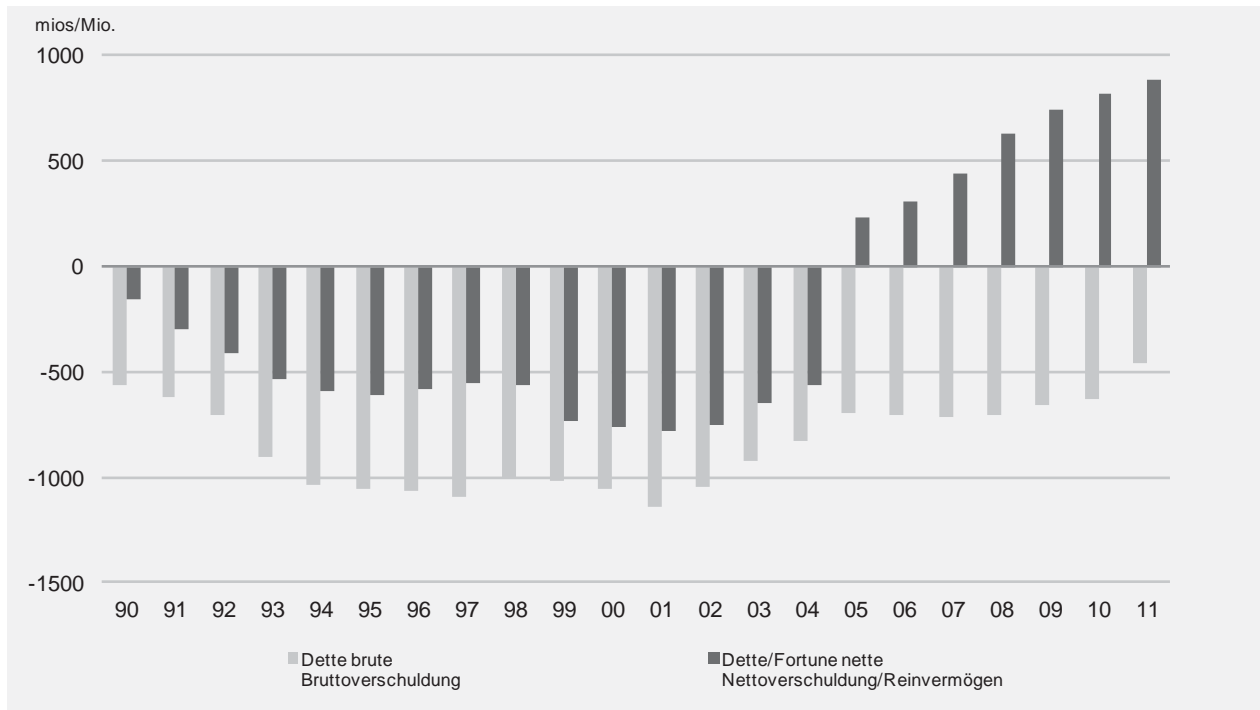
Die Staatsverschuldung hat sich seit dem Jahr 2001 wie folgt verändert:

Evolution de la dette publique brute et nette depuis 2001
Entwicklung der Brutto- und Nettostaatsschulden seit dem Jahr 2001

Années Jahr	Dette brute Bruttoverschuldung	Dette nette (-) / Fortune nette Nettoverschuldung (-) / Reinvermögen
	mios / Mio.	mios / Mio.
2001	1135,6	- 780,1
2002	1049,0	- 751,0
2003	921,0	- 645,5
2004	824,0	- 563,5
2005	695,7	+ 234,3
2006	700,9	+ 313,4
2007	710,2	+ 438,9
2008	709,2	+ 626,5
2009	654,2	+ 748,7
2010	625,8	+ 817,0
2011	453,9	+ 886,4

Le graphique qui suit retrace l'évolution de la dette brute et de la dette/fortune nette depuis 1990.

Die folgende Grafik zeigt die Entwicklung der Brutto- und Nettoverschuldung/Reinvermögen seit 1990 auf.



Le résultat exceptionnel de 2005 est dû au versement du produit de la vente d'or excédentaire de la BNS attribué au canton de Fribourg. Il a permis de diminuer la dette brute et de disposer ainsi d'une fortune nette que les résultats des exercices bénéficiaires 2006 à 2011 ont encore renforcée. Les avoirs à termes fixes dont l'Etat dispose sont destinés à faire face aux prochaines échéances de remboursement d'emprunts. Ils ont notamment été utilisés à fin 2011 pour permettre le remboursement de l'emprunt public de 170 millions de francs qui explique le recul de la dette brute. Il faut relever que les excédents de revenus enregistrés ces dernières années ainsi que la part de l'Etat au produit de la vente d'or de la BNS ont permis la constitution de provisions et de fonds, en particulier le fonds de relance et le fonds d'infrastructures. Enfin, il est important de souligner que le 62,5 % (2010 : 56,5 %) de la fortune nette de l'Etat n'est pas à libre disposition, car elle est d'ores et déjà affectée à des objets et projets précis tels que les deux fonds évoqués plus haut. On peut citer également les montants réservés pour l'introduction de la deuxième année d'école enfantine, le renouvellement des remontées mécaniques, pour faire face aux aléas liés à la péréquation des ressources, pour la H189, la nouvelle politique régionale, les fonds de l'emploi et de l'énergie ainsi que pour celui de la mensuration officielle.

Das ausserordentlich gute Ergebnis des Jahres 2005 war auf die Auszahlung unseres Kantonsanteils am Erlös aus dem Verkauf des Nationalbankgolds zurückzuführen. Damit konnte die Bruttoverschuldung abgebaut und in ein Reinvermögen umgewandelt werden, das mit den positiven Rechnungsergebnissen der Jahre 2006-2011 ausgebaut werden konnte. Die Festgelder des Staates sind für die Rückzahlung der nächsten fällig werdenden Anleihen bestimmt. Insbesondere wurden sie Ende 2011 für die Rückzahlung der öffentlichen Anleihe von 170 Millionen Franken verwendet, die Grund für die Abnahme der Bruttoverschuldung ist. Übrigens konnten dank der Ertragsüberschüsse der letzten Jahre sowie dem Anteil des Staates am Erlös aus dem Verkauf des Nationalbankgolds Rückstellungen und verschiedene Fonds, namentlich der Konjunkturfonds und der Infrastrukturfonds gebildet werden. Zu rund 62,5 % (2010: 56,5 %) ist das Reinvermögen des Staates allerdings nicht frei verfügbar, sondern bereits an ganz konkrete Vorhaben und Projekte wie die beiden oben erwähnten Fonds gebunden. Zu erwähnen sind aber auch die Beträge, die für die Einführung des zweiten Kindergartenjahres, für die Erneuerung der Seilbahnen und Skilifte, zur allfälligen Abfederung von Einbussen beim Ressourcenausgleich, für die H189, die Neue Regionalpolitik, den Beschäftigungsfonds, den Energiefonds sowie den Fonds für die amtliche Vermessung reserviert sind.

8. Les engagements hors bilan

Pour les collectivités publiques, les engagements hors bilan prennent de plus en plus d'importance dans l'appréciation qui est portée sur leur santé financière. Le nouveau modèle de compte des collectivités publiques va également dans ce sens. Depuis plusieurs années déjà, l'Etat de Fribourg dresse, à la fin du fascicule des comptes, un inventaire de ses principaux engagements hors bilan. Ces derniers sont pris notamment en considération dans la détermination de la notation du canton par les instituts bancaires et les prêteurs. C'est ainsi par exemple, que, la garantie totale donnée par l'Etat pour les engagements financiers de la Banque cantonale de Fribourg ou la garantie couvrant le découvert technique en capitalisation de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (2011 : 843,9 millions de francs) sont pris en compte pour l'évaluation de la santé financière du canton. Parmi les autres engagements hors bilan significatifs, on peut citer les crédits fédéraux d'investissements agricoles qui se montent à plus de 178,5 millions de francs. Les pertes éventuelles consécutives à l'octroi de ces prêts doivent être assumées par les cantons. Enfin, l'Etat répond de la maîtrise des pertes qui pourraient toucher les aides en matière d'investissements dans les régions de montagne (34,3 millions de francs à fin 2011). Des exemples récents démontrent que, dans certains cas, l'Etat peut être actionné. La provision pour engagements hors bilan se monte à 20 millions de francs. Elle a été augmentée en 2011 de 5 millions de francs.

S'agissant des procès et autres revendications contre l'Etat, il a été procédé comme de coutume à un recensement auprès de toutes les Directions de l'Etat. L'inventaire a porté sur les revendications en cours à fin 2011, de plus de 500 000 francs à charge de l'Etat, après intervention le cas échéant d'un assureur. Il faut constater que la plupart des prétentions élevées contre l'Etat relèvent de son contrat d'assurance responsabilité civile (RC). Pour couvrir ce risque, l'Etat a conclu un contrat global – certains établissements ont toutefois leur propre contrat – qui porte sur une somme d'assurance de 10 millions de francs par sinistre et par année.

L'enquête menée indique que les cas signalés seraient couverts par l'assurance. Toutefois, dans un cas important, déjà signalé l'année dernière et relevant de l'hôpital fribourgeois, si les prétentions présentées étaient partiellement ou totalement admises, l'établissement pourrait subir un préjudice financier car, à l'époque, le montant maximum assuré par son contrat n'était que de 3 millions de francs. Dans un arrêt du 9 juillet 2010, le Tribunal fédéral est en effet arrivé à la conclusion que la responsabilité de l'hôpital était engagée sur le principe. Les prétentions des parties sont de l'ordre de 16,9 millions. Des discussions sont en cours, mais les divergences sont importantes. A signaler que les prétentions de l'AI ont été réglées transactionnellement en 2011.

8. Nicht bilanzierte Verpflichtungen

Für die öffentliche Hand fallen bei der Beurteilung ihrer finanziellen Gesundheit die nicht bilanzierten Verpflichtungen immer mehr ins Gewicht. Das neue Rechnungslegungsmodell für die öffentlichen Haushalte geht auch in diese Richtung. Bereits seit einigen Jahren erstellt der Staat Freiburg am Schluss der Sonderpublikation der Staatsrechnung ein Inventar seiner hauptsächlich nicht bilanzierten Verpflichtungen. Diese werden insbesondere für das Rating des Kantons durch die Bankinstitute und Darlehensgeber berücksichtigt. So werden beispielsweise die volle Garantie des Staates für die finanziellen Verbindlichkeiten der Freiburger Kantonalbank oder die versicherungstechnische Unterdeckung der Pensionskasse des Staatspersonals (2011: 843,9 Millionen Franken) bei der Beurteilung der finanziellen Gesundheit des Kantons berücksichtigt. Weitere wichtige nicht bilanzierte Verpflichtungen sind die Investitionskredite in der Landwirtschaft, die sich auf mehr als 178,5 Millionen Franken belaufen. Die allfälligen Verluste aus dieser Darlehensgewährung müssen von den Kantonen getragen werden. Schliesslich muss der Staat auch für die Verluste haften, die sich bei den Investitionshilfen für die Berggebiete ergeben können (34,3 Millionen Franken per Ende 2011). Jüngste Beispiele zeigen, dass der Staat in gewissen Fällen belangt werden kann. Die Rückstellung für nicht bilanzierte Verpflichtungen beträgt 20 Millionen Franken. Sie ist 2011 um 5 Millionen Franken aufgestockt worden.

Wie gewohnt wurde bei allen Direktionen des Staates ein Verzeichnis der Prozesse und sonstigen Forderungen gegenüber dem Staat erstellt. Darin aufgeführt wurden alle 2011 hängigen Forderungen im Betrag von über 500 000 Franken zu Lasten des Staates nach allfälliger Deckung durch eine Versicherung. Die meisten dem Staat gegenüber geltend gemachten Forderungen betreffen seine Haftpflicht. Der Staat hat diesbezüglich einen Globalvertrag (gewisse Anstalten haben aber eigene Verträge) über eine Versicherungssumme von 10 Millionen Franken pro Schadenfall und Jahr abgeschlossen.

Den Abklärungen zufolge sollten die gemeldeten Fälle von der Versicherung übernommen werden. Es bleibt aber ein grosser, bereits letztes Jahr erwähnter Schadenfall, der das freiburger Spital betrifft und der teuer werden könnte, falls die geltend gemachten Ansprüche teilweise oder vollständig gutgeheissen werden, da die Versicherungssumme nach dem damaligen Vertrag nur 3 Millionen Franken betrug. Das Bundesgericht ist mit Urteil vom 9. Juli 2010 zum Schluss gelangt, dass die Haftung des Spitals dem Grundsatz nach gegeben sei. Die von den Parteien gestellten Forderungen belaufen sich auf rund 16,9 Millionen Franken. Entsprechende Verhandlungen sind im Gang, die Auffassungen gehen jedoch stark auseinander. Die Ansprüche der IV sind übrigens 2011 durch einen Vergleich geregelt worden.

Dans un autre cas important relevant de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, une procédure est en cours en rapport avec le dommage économique subi en raison de la non-prolongation d'un permis de recherches d'hydrocarbures. Les prétentions portent sur un montant de plus de 76 millions de francs. Aucune provision n'a été constituée pour couvrir cette revendication.

In einem anderen grossen Fall der Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion läuft ein Verfahren in Zusammenhang mit dem wirtschaftlichen Schaden, der aufgrund der Nichtverlängerung einer Konzession für die Ausbeutung von Kohlenwasserstoffvorkommen entstanden ist. Eingeklagt worden sind mehr als 76 Millionen Franken. Dafür ist keine Rückstellung gebildet worden.

9. Conclusion

Alors que le budget 2011 prévoyait un léger bénéfice, les comptes se soldent, avant opérations de clôture, par un excédent de revenus significatif. La crise économique et financière que l'on redoutait et qui laissait présager une année difficile en matière de recettes fiscales, plus particulièrement pour les personnes morales, n'a finalement pas eu en 2011 les effets négatifs escomptés sur les finances de l'Etat. La situation économique s'est révélée en définitive meilleure qu'attendue. Grâce à la bonne résistance de l'économie fribourgeoise, à l'excellente situation dans la branche de la construction et à la diversification du tissu économique cantonal, les revenus encaissés par l'Etat de Fribourg ont été supérieurs aux prévisions. La croissance des recettes explique l'essentiel de l'amélioration des résultats par rapport au budget 2011. La réduction des charges ne contribue que pour une faible part à l'amélioration des résultats. Ces dernières sont toutefois restées sous contrôle.

Le Conseil d'Etat est satisfait de ce nouveau résultat positif. Il adresse ses remerciements à toutes celles et à tous ceux qui lui ont permis de présenter des comptes qui bouclent pour la dixième fois consécutive par un bénéfice, en particulier les collaboratrices et collaborateurs de l'Etat.

Il se plaît à relever que ce bon résultat s'accompagne d'un programme d'investissements record, d'une augmentation des effectifs du personnel de 294 postes équivalents plein temps, du maintien et dans certains domaines de l'extension des prestations publiques et d'une étape supplémentaire d'allègement de la fiscalité estimée à 36 millions de francs pour l'exercice 2011.

A l'occasion de la présentation des comptes 2011, le Conseil d'Etat constate que la situation et les perspectives financières de l'Etat présentent une image contrastée. Plusieurs facteurs incitent à l'optimisme alors que d'autres signes exhortent plutôt à la prudence et à la vigilance.

Les facteurs suivants émettent notamment des signaux positifs :

- > les exigences constitutionnelles et légales qui n'autorisent pas un déficit durable,
- > le capital dont dispose l'Etat pour faire face entre autres à ses futures dépenses d'infrastructures,
- > la volonté commune de contribuer à la maîtrise des charges,
- > le faible coût du service de la dette,
- > le dynamisme démographique du canton.

A l'inverse, un certain nombre d'éléments, sous la forme d'autant de défis, nous font penser que les finances cantonales sont à la croisée des chemins. Parmi ces derniers, on peut en particulier citer :

9. Schluss

Während der Voranschlag 2011 einen minimalen Überschuss voraussah, weist die Staatsrechnung ihrerseits vor den Abschlussbuchungen einen bedeutenden Ertragsüberschuss aus. Die gefürchtete Wirtschafts- und Finanzkrise, aufgrund deren man bei den Steuereinnahmen, insbesondere bei den juristischen Personen, mit einem schwierigen Jahr rechnete, hatte 2011 letztlich nicht die erwarteten Auswirkungen auf die Staatsfinanzen. Dank der Krisenresistenz der Freiburger Wirtschaft, der ausgezeichnet aufgestellten Baubranche und des diversifizierten Wirtschaftsgefüges unseres Kantons waren die Einnahmen des Staates Freiburg höher als prognostiziert. Der Einnahmewachstum ist denn auch zur Hauptsache für das bessere Rechnungsergebnis im Vergleich zum Voranschlag 2011 verantwortlich, während Aufwandminderungen nur in geringem Umfang zum besseren Ergebnis beigetragen haben. Der Aufwand seinerseits ist jedoch auch weiterhin unter Kontrolle.

Der Staatsrat nimmt dieses wiederum positive Ergebnis mit Befriedigung zur Kenntnis und dankt allen, insbesondere den Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern des Staates, die dazu beigetragen haben, dass zum zehnten Mal in Folge eine Staatsrechnung mit einem Überschuss vorgelegt werden kann.

Das gute Ergebnis geht einher mit einem rekordmässigen Investitionsprogramm, einer Erhöhung des Personalbestands um 294 Vollzeitäquivalente, der Wahrung und in gewissen Bereichen dem Ausbau der Leistungen der öffentlichen Hand sowie einer weiteren Steuersenkungsrunde in geschätztem Umfang von 36 Millionen Franken für das Rechnungsjahr 2011.

Im Zeitpunkt der Präsentation der Rechnung 2011 zeigt sich dem Staatsrat ein differenziertes Bild der aktuellen Lage und der Finanzperspektiven für den Staat. Verschiedene Faktoren stimmen optimistisch, während andere eher zu Vorsicht und Wachsamkeit mahnen.

Optimistisch stimmen folgende Faktoren:

- > die Verfassungs- und Gesetzesvorschriften, die kein anhaltendes Defizit erlauben,
- > das Eigenkapital des Staates, das unter anderem auch zur Deckung seiner künftigen Infrastrukturausgaben dienen wird,
- > der gemeinsame aktive Wille zur Aufwandkontrolle,
- > der niedrige Schuldendienst,
- > die Bevölkerungsdynamik des Kantons

Im Gegenzug deuten verschiedene andere Faktoren und die damit verbundenen Herausforderungen darauf hin, dass sich die Kantonsfinanzen an einem Scheideweg befinden. Dazu zählen insbesondere:

- > la croissance continue des charges dont le rythme est, depuis plusieurs années, très supérieur à celui de l'inflation et plus rapide que celui des revenus encaissés,
 - > les incertitudes persistantes liées aux perspectives économiques,
 - > des demandes de prestations toujours plus nombreuses adressées à l'Etat, notamment afin de faire face aux besoins liés à la croissance de notre démographie, au vieillissement de la population et aux nouvelles attentes des citoyens,
 - > les conséquences financières du nouveau financement hospitalier qui, sur la base des informations actuelles, vont être plus lourdes que prévu au budget 2012 et dont on sait déjà qu'elles vont encore s'amplifier dans les années à venir,
 - > les risques élevés qui pèsent sur deux recettes importantes pour le canton, à savoir sa part au bénéfice de la BNS (58,5 millions de francs aux comptes 2011) et sa part à la péréquation financière fédérale (484,7 millions de francs aux comptes 2011),
 - > les défis à relever pour garantir un bon taux de couverture de la Caisse de prévoyance de l'Etat dans un contexte de vieillissement de la population et de recul des rendements des placements,
 - > l'engagement de poursuivre une politique de réduction progressive de la fiscalité cantonale.
- > der stetige und seit mehreren Jahren über der Inflationsrate und über der Ertragszuwachsrate liegende Aufwandszuwachs,
 - > die anhaltend unsicheren Wirtschaftsaussichten,
 - > die steigende Nachfrage nach staatlichen Leistungen, namentlich zur Bedarfsdeckung in Zusammenhang mit der Bevölkerungszunahme, der Überalterung und den neuen Erwartungen und Ansprüchen der Bevölkerung,
 - > die negativen finanziellen Auswirkungen der neuen Spitalfinanzierung, deren Kosten nach den aktuellen Informationen stärker in Gewicht fallen als für 2012 budgetiert und in den kommenden Jahren bekanntlich noch zunehmen werden,
 - > die Risiken und Unsicherheiten in Zusammenhang mit zwei wichtigen Einnahmequellen des Kantons, nämlich seinem Anteil am SNB-Gewinn (58,5 Millionen in der Rechnung 2011) und seinem Anteil am eidgenössischen Finanzausgleich (484,7 Millionen Franken in der Rechnung 2011),
 - > die Herausforderungen hinsichtlich der Garantie eines guten Deckungsgrads der Pensionskasse des Staatspersonal im Kontext von Überalterung und rückläufigen Anlagerträgen,
 - > die Verpflichtung, weiterhin eine Politik der schrittweisen Steuersenkungspolitik zu verfolgen.

Le Conseil d'Etat va débiter prochainement l'examen du plan financier pour la législature 2012-2016. Le Grand Conseil aura l'occasion d'en être informé en automne. Cet exercice sera l'occasion de mieux appréhender les chances et les risques des finances cantonales. Il est certain qu'une fois de plus, toute la difficulté consistera à concilier des besoins en croissance avec des ressources limitées, tout en garantissant l'équilibre durable des finances de l'Etat exigé par notre Constitution.

Der Staatsrat wird demnächst die Arbeiten zur Prüfung des Finanzplans für die Legislaturperiode 2012-2016 aufnehmen. Der Grosse Rat wird Gelegenheit haben, von diesem Finanzplan im Herbst Kenntnis zu nehmen. Dabei können dann die Chancen und Risiken für die Kantonsfinanzen besser ausgelotet werden. Sicher wird die grösste Schwierigkeit einmal mehr darin bestehen, unter Gewährleistung des verfassungsmässig vorgeschriebenen nachhaltig ausgeglichenen Finanzhaushalts die steigenden Ansprüche mit den begrenzten Mitteln in Einklang zu bringen.

Projet du 19 mars 2012

Entwurf vom 19. März 2012

Décret

du

relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2011

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu les articles 102 et 113 de la Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 ;

Vu la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat ;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat N° 140 du 28 février 2012 ;

Vu le message du Conseil d'Etat du 19 mars 2012 ;

Sur la proposition de cette autorité,

Décète :

Art.1

¹ Le compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'exercice 2011 est adopté.

² Il présente les résultats suivants :

	Fr.	Fr.
Compte de résultats:		
Revenus	3 447 239 986.23	
Charges	<u>3 444 451 345.48</u>	
Excédent de revenus		2 788 640.75
Compte des investissements:		
Recettes	87 158 326.60	
Dépenses	<u>264 660 485.66</u>	
Excédent de dépenses		177 502 159.06
Excédent de financement		65 773 858.83

Art. 2

Le présent décret n'est pas soumis au référendum financier.

Dekret

vom

zur Staatsrechnung des Kantons Freiburg für das Jahr 2011

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf die Artikel 102 und 113 der Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004;

gestützt auf das Gesetz vom 25. November 1994 über den Finanzhaushalt des Staates;

gestützt auf den Staatsratsbeschluss Nr. 140 vom 28. Februar 2012;

nach Einsicht in die Botschaft des Staatsrates vom 19. März 2012;

auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

Art. 1

¹ Die Staatsrechnung des Kantons Freiburg für das Jahr 2011 wird genehmigt.

² Sie weist folgende Ergebnisse aus:

	Fr.	Fr.
Erfolgsrechnung:		
Ertrag	3 447 239 986.23	
Aufwand	<u>3 444 451 345.48</u>	
Ertragsüberschuss		2 788 640.75
Investitionsrechnung:		
Einnahmen	87 158 326.60	
Ausgaben	<u>264 660 485.66</u>	
Ausgabenüberschuss		177 502 159.06
Finanzierungsüberschuss		65 773 858.83

Art. 2

Dieses Dekret untersteht nicht dem Finanzreferendum.

Annexe**GRAND CONSEIL** **Compte d'Etat 2011/N° 7***Propositions de la Commission des finances et de gestion*

- Comptes généraux de l'Etat pour l'année 2011
- Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2011
- Rapports et comptes d'établissements pour l'année 2011

La Commission des finances et de gestion, qui a siégé 5 fois entre le 28 mars et le 18 avril 2011 pour examiner les objets suivants, propose au Grand Conseil :

1. d'entrer en matière sur les comptes généraux de l'Etat pour l'année 2011 et d'adopter le projet de décret n° 7 relatif au compte d'Etat pour l'année 2011 tel que présenté par le Conseil d'Etat ;
2. d'approuver le rapport d'activité du Conseil d'Etat pour l'année 2011 ;
3. d'approuver les rapports d'activité et comptes 2011 des établissements suivants :
 - > Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments
 - > Etablissement cantonal des assurances sociales
 - > Banque cantonale de Fribourg ;
4. de prendre acte des rapports d'activité et comptes 2011 des établissements suivants :
 - > Office cantonal du matériel scolaire
 - > Office de la circulation et de la navigation
 - > Etablissement d'assurance des animaux de rente ;
5. de traiter tous ces objets selon la catégorie I (débat libre).

Le 18 avril 2011

Anhang**GROSSER RAT** **Staatsrechnung 2011/Nr. 7***Antrag der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission*

- Staatsrechnung 2011
- Tätigkeitsbericht des Staatsrats für das Jahr 2011
- Tätigkeitsberichte und Rechnungen von Anstalten für das Jahr 2011

Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission hat zwischen dem 28. März und dem 18. April 2011 in 5 Sitzungen die folgenden Gegenstände geprüft; sie beantragt dem Grossen Rat:

1. auf die Staatsrechnung für das Jahr 2011 einzutreten und das Dekret Nr. 7 zur Staatsrechnung für das Jahr 2011 in der Fassung des Staatsrats anzunehmen;
2. den Tätigkeitsbericht des Staatsrats für das Jahr 2011 zu genehmigen;
3. die Tätigkeitsberichte und Rechnungen 2011 der folgenden Anstalten zu genehmigen:
 - > Kantonale Gebäudeversicherung;
 - > Kantonale Sozialversicherungsanstalt;
 - > Freiburger Kantonalbank;
3. die Tätigkeitsberichte und Rechnungen 2011 der folgenden Anstalten Kenntnis zu nehmen:
 - > Kantonale Lehrmittelverwaltung;
 - > Amt für Strassenverkehr und Schifffahrt;
 - > Nutztiersicherungsanstalt;
4. die Geschäfte nach der Kategorie I (freie Debatte) zu behandeln.

Den 18. April 2011

Message N° 3

14 février 2012

—
**du Conseil d'Etat au Grand Conseil
 accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi, selon la loi sur la promotion
 économique, d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015**

Le présent message est établi selon le plan suivant:

1. Introduction	1
2. Considérations générales	1
3. Bilan de la première phase 2008–2011 de la nouvelle politique régionale (NPR)	1
4. Crédit d'engagement pour la période 2012–2015	7
5. Conclusion	10

1. Introduction

Selon l'article 25 de la loi sur la promotion économique (LPEc), le total des contributions financières prévues par la législation fédérale sur la politique régionale dévolue à la Direction de l'économie et de l'emploi doit être arrêté par voie de décret pour une période maximale de cinq ans.

Etant donné que le canton de Fribourg a présenté à la Confédération son programme cantonal pluriannuel de mise en œuvre pour la période 2012–2015, il convient de faire coïncider la durée du crédit d'engagement prévu par la LPEc à une période identique, à savoir les années 2012–2015, tout en autorisant le Conseil d'Etat de prolonger d'une année la période d'utilisation du crédit d'engagement.

2. Considérations générales

La loi fédérale sur la politique régionale est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Le programme pluriannuel de la Confédération de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) s'étend sur 8 ans de 2008 à 2015 et est structuré en deux phases, de 2008 à 2011 et de 2012 à 2015.

La première phase de la NPR ayant pris fin au 31 décembre 2011, l'objet du présent décret est de doter la deuxième phase (2012–2015) des moyens nécessaires à la mise en œuvre, à

savoir d'un nouveau programme pluriannuel cantonal et d'un crédit d'engagement correspondant.

3. Bilan de la première phase 2008–2011 de la nouvelle politique régionale (NPR)

3.1. Mise en place de la NPR

La mise en place de la première phase de la NPR a nécessité une phase d'apprentissage durant laquelle des travaux préparatoires conséquents ont été effectués, dont notamment:

- > La rédaction par le canton d'un programme pluriannuel de mise en œuvre, coordonnée avec les politiques sectorielles, ainsi que l'approbation de son financement au niveau fédéral et cantonal, y compris les modifications des bases légales correspondantes (LPEc et RPEc);
- > La mise en place d'un nouveau mode de collaboration entre Confédération et canton dans le cadre de la convention-programme conclue pour une période quatre ans, déléguant au canton la responsabilité de la conduite de la NPR;
- > La mise en place de nouvelles procédures d'approbation des aides financières au titre de la NPR;
- > Le passage à la logique de prestations dans la collaboration entre le canton et les régions par la mise en place d'une convention de prestations;

- > L'accompagnement des régions et des porteurs de projet pour les soutenir dans l'intégration du changement de paradigme dû au passage de la loi sur les investissements en faveur des régions de montagne (LIM) à la NPR et permettre ainsi le développement de projets satisfaisant les critères d'éligibilité de la NPR.

3.2. Mise en œuvre du programme NPR 2008–2011

Le programme cantonal de mise en œuvre (PMO) de la politique régionale 2008–2011 comprenait trois niveaux stratégiques: cantonal, intercantonal et transfrontalier. Les fonds mis à disposition pour la mise en œuvre de la stratégie cantonale ont représenté 88% de l'ensemble des aides financières dédiées au programme pluriannuel cantonal 2008–2011. Il s'agit donc du volet le plus important de la NPR du canton de Fribourg. Relevons encore que les fonds cantonaux affectés à la stratégie cantonale ont été globalement plus de deux fois supérieurs aux contributions financières de la Confédération.

Les tableaux ci-dessous montrent l'utilisation globale du crédit d'engagement pendant la période 2008–2011, la stratégie cantonale faisant par la suite l'objet d'une présentation détaillée:

Tableau 1: Utilisation des aides à fonds perdu 2008–2011

	Confédération	Canton	Total	Approuvé	Solde disponible	
					Total	Dont Canton
Stratégie cantonale	4 100 000	9 500 000	13 600 000	9 860 218	3 739 782	3 739 782
Stratégie intercantonale	1 400 000	1 400 000	2 800 000	2 800 000	0	0
Stratégie transfrontalière	600 000	600 000	1 200 000	672 860	527 140	263 570
Total	6 100 000	11 500 000	17 600 000	13 333 078	4 266 922	4 003 352

Tableau 2: Utilisation des prêts remboursables 2008–2011

	Confédération	Canton	Total	Approuvé	Solde disponible	
					Total	Dont Canton
Stratégie cantonale	4 900 000	10 661 000	15 561 000	9 725 000	5 836 000	3 380 000
Mesures de stabilisation	939 000	939 000	1 878 000	1 878 000	0	0
Total	5 839 000	11 600 000	17 439 000	11 603 000	5 836 000	3 380 000

Tableau 3: Total utilisation du crédit d'engagement NPR 2008–2011

	Confédération	Canton	Total	Approuvé	Solde disponible	
					Total	Dont Canton
A f.p.	6 100 000	11 500 000	17 600 000	13 333 078	4 266 922	4 003 352
Prêts	4 900 000	10 661 000	15 561 000	9 725 000	5 836 000	3 380 000
Mesures de stabilisation	939 000	939 000	1 878 000	1 878 000	0	0
Total	11 939 000	23 100 000	35 039 000	24 936 078	10 102 922	7 383 352

3.2.1. Mise en œuvre de la stratégie cantonale 2008–2011

3.2.1.1. Aides à fonds perdu

73% des aides à fonds perdu mises à disposition de la stratégie cantonale ont été engagés comme suit dans les cinq volets que comprenait la stratégie cantonale pour la période 2008–2011:

Tableau 4: Stratégie cantonale – Utilisation des aides à fonds perdu

Volet	Total financement	Nbre de projets approuvés	Montants approuvés	Solde disponible
Stratégie scientifique et technologique	3 403 000	1	3 403 000	0
Soutien à l'innovation	3 692 500	4	3 024 500	668 000
Energies renouvelables et écologie industrielle	900 000	4	147 776	752 224
Tourisme et patrimoine	1 684 500	13	1 494 942	189 558
Politique foncière active	2 330 000	1	200 000	2 130 000
Réforme des structures régionales	1 590 000	1	1 590 000	0
Total	13 600 000		9 860 218	3 739 782

Dans le cadre du volet «**Stratégie scientifique et technologique**», un des projets phare de la NPR fribourgeoise, à savoir le Pôle scientifique et technologique du canton de Fribourg (PST-FR), a pu être lancé. Ce projet connaît un franc succès puisque plus d'une quinzaine de projets collaboratifs entre entreprises et hautes écoles a été lancée dans le domaine de la recherche appliquée et développement. Les clusters du PST-FR comptent à ce jour plus de 200 entreprises membres.

Au titre du volet «**Soutien à l'innovation**», la NPR a permis de soutenir le développement de la plate-forme d'innovation d'affaires INNO-FR, dont ont bénéficié de nombreuses PME et start-up, ainsi que la création de deux incubateurs généralistes dans le Sud et le Nord du canton. Le solde disponible

relativement important résulte principalement d'une surestimation du nombre de projets pouvant être réalisés durant la période.

Les projets réalisés dans le cadre du volet «**Tourisme et patrimoine**» ont contribué au développement de l'offre touristique du canton, notamment par le lancement du projet d'envergure cantonale Fri2Bike. La non-utilisation d'une partie des fonds à disposition s'explique par le retard de plus d'une année pris dans la mise en œuvre de ce volet. En effet, les axes d'intervention de la NPR dans le domaine touristique n'ont pu être définis qu'après l'adoption de la stratégie pour le développement touristique du canton de Fribourg 'Vision 2030' en juin 2009.

Le volet «**Energies renouvelables et écologie industrielle**», n'ayant pu bénéficier de fonds fédéraux en raison de l'absence en 2007 d'une stratégie énergétique dans le canton de Fribourg, était doté exclusivement de fonds cantonaux. Dans le domaine des énergies renouvelables, aucun projet n'a été soutenu, car il s'est avéré que les projets de production de courant électrique à partir de ressources renouvelables étaient difficilement conciliables avec les critères de la NPR, plus particulièrement avec celui de l'exclusion d'infrastructures ou de prestations au bénéfice principalement des ménages. En revanche quatre projets pilote d'écologie industrielle ont été approuvés sur la base d'une étude menée sur les zones d'activités les plus importantes du canton et démontrant le potentiel important existant dans ce domaine.

Les aides cantonales à fonds perdu à disposition du volet «**Politique foncière active**» n'ont pu être utilisées que pour une petite partie, ceci pour les deux raisons suivantes. D'une part, l'introduction de la politique foncière active du canton a duré plus longtemps qu'initialement prévu et n'est intervenue qu'en mai 2011 avec la modification du plan directeur cantonal. D'autre part, le nombre de projets pouvant être réalisés durant la période a été surestimé lors de la préparation du programme 2008–2011.

Dans le cadre du volet «**Réforme des structures régionales**», l'objectif était d'adapter la collaboration entre le canton et les régions aux nouvelles conditions fixées par la NPR. En effet, le passage de la LIM à la NPR a fondamentalement modifié la nature de la relation entre la Confédération et les cantons avec des conséquences également pour la collaboration entre le canton et les régions. Afin d'organiser au mieux cette nouvelle forme de collaboration, les régions fribourgeoises ont opté pour une concentration des ressources et des compétences. En juin 2009, elles ont créé l'association INNOREG-FR en qualité de plate-forme des régions pour la NPR. Une convention a été conclue entre le canton et INNOREG-FR précisant les prestations à fournir par la plate-forme et les associations régionales dans le cadre de la NPR ainsi que les modalités de rétribution. Un coordinateur de la plate-forme a été engagé et est entré en fonction en novembre 2009.

Relevons finalement que sur les 9 860 218 francs approuvés sous forme d'aides à fonds perdu dans le cadre de la stratégie cantonale, 8 386 771 francs ont déjà été versés à des projets réalisés ou actuellement mis en œuvre. Le solde sera versé au cours de l'année 2012 pour les projets dont la réalisation n'est pas encore terminée.

3.2.1.2. Prêts remboursables

67% des prêts remboursables mis à disposition de la stratégie cantonale ont été engagés comme suit pendant la période 2008–2011:

Tableau 5: Utilisation des prêts remboursables

Volet	Total financement	Nbre de projets approuvés	Montants approuvés	Solde disponible
Tourisme et patrimoine	5 488 000	1	375 000	4 174 000
Politique foncière active	11 012 000	3	9 350 000	1 662 000
Mesures de stabilisation	1 878 000	5	1 878 000	0
Total	17 439 000		11 603 000	5 836 000

Au titre du volet «**Tourisme et patrimoine**», un seul projet d'infrastructure touristique a été lancé au cours de la première phase, à savoir la réalisation d'une nouvelle zone de loisirs au Papiliorama à Chiètres. De manière générale, le soutien à des projets d'infrastructure touristique au titre de la NPR s'est avéré plus difficile que prévu, ceci pour les deux raisons suivantes. D'une part, l'identification et le montage de tels projets nécessite beaucoup de temps et, dans certains cas, la réalisation d'études préalables, dont certaines ont été soutenues par la NPR au cours de la période 2008–2011 (par exemple, élaboration du concept de développement du pôle touristique La Roche–La Berra–Pont-la-Ville). D'autre part, le taux d'intérêt d'1% appliqué par le canton de Fribourg aux prêts relevant du volet «Tourisme et patrimoine» a été jugé insuffisamment incitatif par les régions et prestataires touristiques. Sur cette base, le canton de Fribourg a ramené en janvier 2011 le taux d'intérêt à 0.5% améliorant ainsi les conditions de soutien pour les projets d'infrastructures touristiques pour la période 2012–2015.

La majeure partie des prêts fédéraux prévus pour le volet «**Politique foncière active**» a été engagée pour le soutien d'un projet d'équipement de la zone d'activités de Birch à Guin qui est un secteur stratégique. Par ailleurs, deux projets d'achats/équipement de terrains ont été approuvés, engageant cependant uniquement des fonds cantonaux, les deux projets étant situés dans des zones d'activités d'importance cantonale.

En ce qui concerne les montants sous forme de prêts versés à des projets approuvés dans le cadre de la NPR 2008–2011, seuls 1 308 000 francs ont été versés au 31 décembre 2011 sur les 9 725 000 francs approuvés. Cela s'explique par le fait que

trois projets n'ont été approuvés que vers la fin de la première phase de la NPR. Les prêts ne seront donc versés qu'au cours de l'année 2012 au moment où ces projets auront été réalisés.

Relevons encore que près d'un million de francs sous forme de prêts cantonaux a été affecté à cinq projets de rénovations ou extensions d'infrastructures touristiques au titre des **mesures de stabilisation** de la Confédération en faveur de la politique régionale. Il s'agit des projets suivants: rénovation des infrastructures d'accueil du Papiliorama, rénovation du Musée gruérien, réaménagement de la place du Bourg-d'Enhaut de Gruyères, rénovation et extension des infrastructures de loisirs de la plage d'Estavayer-le-Lac et le réaménagement touristique du bord du Lac Noir à la hauteur de la Gypsera.

3.2.2. Mise en œuvre de la stratégie intercantonale

La stratégie intercantonale relève de la compétence de la Conférence des Chefs de Département de l'Economie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO) à laquelle participe le canton de Fribourg et qu'il a présidée en 2010 et 2011. L'ensemble des aides financières prévues au titre de la stratégie intercantonale du programme cantonal pluriannuel 2008–2011 a été engagé dans le développement de quatre plates-formes de promotion sectorielle (Bioalps, Micronarc, ITCluster, CleantechAlps) ainsi que des deux réseaux Platinn et Alliance favorisant l'innovation et le transfert technologique auprès des petites et moyennes entreprises. Relevons que le canton de Fribourg assure la présidence du réseau Platinn ainsi que la coprésidence du réseau CleantechAlps ensemble avec le canton du Valais.

Si les petites et moyennes entreprises sont les bénéficiaires finaux des projets de la CDEP-SO, les différents partenaires fribourgeois, que sont l'Université de Fribourg, l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes, le Pôle scientifique et technologique, FriUp et les diverses associations d'entreprises participent également aux activités des plates-formes et collaborent activement avec Platinn et Alliance.

3.2.3. Mise en œuvre de la stratégie transfrontalière

Par son statut de territoire «adjacent», le canton de Fribourg a la possibilité de participer au programme européen de coopération transfrontalière Interreg IV (2007–2013). Durant la période 2008–2011, 56% des aides à fonds perdu cantonales ont été engagées pour le soutien à 8 projets relevant notamment des domaines de l'innovation, de l'environnement et du tourisme. Le programme Interreg s'est avéré être un outil

utile à l'internationalisation de la politique régionale avec des impacts directs sur la mise en réseau d'acteurs au-delà des frontières, la mise en commun de ressources et l'échange de savoir-faire.

3.3. Enseignements de la première phase 2008–2011

A la fin de la première période de la NPR, on peut constater que la phase d'apprentissage, bien que plus longue que prévue, a porté ses fruits et que la NPR est bien engagée dans le canton de Fribourg. La deuxième phase de la NPR pourra ainsi démarrer dans des conditions favorables et profiter de la forte dynamique qui s'est développée auprès des principaux partenaires concernés.

La mise en œuvre de la première phase de la NPR permet néanmoins de tirer un certain nombre d'enseignements concernant ce nouvel instrument de la politique régionale.

3.3.1. Mise en réseau des acteurs

Un des effets les plus notables de la mise en œuvre de la NPR au cours des trois dernières années a été l'impact positif sur la mise en réseau des acteurs qui s'exprime à travers l'émergence de formes de collaboration nouvelles. La collaboration entre les régions au sein de l'association INNOREG-FR, la mise en réseau des Hautes écoles, des entreprises et de nombreux autres acteurs au sein des clusters du Pôle scientifique et technologique de Fribourg (PST-FR), le partenariat public-privé qui a donné naissance à l'incubateur d'entreprises pour le Sud du canton (INNO-FR-SUD), etc. constituent autant d'exemples qui illustrent cette nouvelle dynamique soutenue et encouragée par la politique régionale du canton.

3.3.2. Collaboration avec les régions

La création de la plate-forme des régions INNOREG-FR représente un changement radical dans la collaboration canton-régions et, en comparaison avec d'autres cantons, se distingue par son caractère original et innovateur. Depuis son entrée en fonction en novembre 2009, INNOREG-FR a pu dynamiser le lancement de projets NPR et apporte un soutien indispensable à de nombreux porteurs de projets pour le montage de leurs dossiers de demande. L'objectif de la réorganisation de la collaboration entre canton et régions en adéquation avec les exigences de la NPR a ainsi pu être atteint, ceci en étroite collaboration avec les associations régionales. Le canton peut ainsi asseoir la mise en œuvre de la deuxième phase sur un partenariat efficace avec les régions dans le cadre de la plate-forme INNOREG-FR.

3.3.3. Préparation des projets NPR

L'expérience de la première phase montre que le montage de projets satisfaisant les critères d'éligibilité de la NPR et compatibles avec le programme de mise en œuvre (PMO) du canton est une tâche exigeante. Nombreux sont les porteurs de projet nécessitant un soutien pour l'établissement de leur business plan ou la conduite de pré-études de faisabilité pour délimiter et structurer leurs projets. La plateforme INNOREG-FR fournit ici un appui indispensable aux porteurs de projet.

3.3.4. Renforcement du rôle moteur des centres régionaux

Plusieurs projets d'envergure, lancés au cours de la première phase, sont portés par des acteurs localisés sur le territoire de l'agglomération fribourgeoise sans toutefois que leur impact se limite au périmètre du centre cantonal. Qu'ils relèvent du domaine du transfert technologique (Pôle scientifique et technologique de Fribourg PST-FR), du soutien à l'innovation (INNO-FR) ou du tourisme (Fri2Bike), ces projets ont un rayonnement et une envergure cantonale, voire intercantonale, et montrent l'importance du rôle moteur joué par le centre cantonal. En effet, celui-ci dispose de ressources et de compétences uniques au niveau cantonal – notamment les hautes écoles et certaines associations faitières – capables de jouer un rôle fédérateur au niveau aussi bien régional qu'intercantonal. La NPR contribue de ce fait à la valorisation et au renforcement des atouts uniques du centre cantonal au service du développement économique de l'ensemble du canton.

Les projets réalisés dans le cadre du volet «Tourisme et patrimoine» ont contribué au renforcement des pôles touristiques du canton, alors que les projets dans le domaine de la politique foncière active et de l'écologie industrielle ont permis d'améliorer les conditions cadre pour le développement des centres régionaux en termes de site d'implantation d'activités économiques à valeur ajoutée, voire à forte valeur ajoutée. Finalement le lancement de l'incubateur d'entreprises Nord à Morat a pour vocation de soutenir la création d'entreprises dans la partie alémanique du canton et contribuera également au renforcement de l'attractivité du centre régional lacois.

3.3.5. Régions périphériques

L'expérience de la première phase a montré que la participation à la NPR des régions périphériques à faible revenu par habitant est rendue plus difficile en raison de l'orientation de

la NPR vers un renforcement des centres régionaux et de la base exportatrice des régions ainsi que de l'application des critères NPR concernant l'innovation, la mise en réseau des acteurs et le transfert du savoir. Relevons toutefois que dans les régions périphériques à vocation touristique, le volet «Tourisme et patrimoine» du programme cantonal offre des opportunités pour mettre en œuvre des projets renforçant le développement économique régional.

3.3.6. Programme intercantonal

Grâce à la création des quatre plates-formes de promotion sectorielle (Bioalps, Micronarc, ITCluster, CleantechAlps), la CDEP-SO a mis en place un réseau de collaboration aux niveaux des administrations publiques, des Hautes écoles, des instituts de recherche et des entreprises dans l'ensemble des cantons de Suisse occidentale. Trois objectifs étaient visés:

- > Soutien à l'internationalisation des entreprises et la valorisation des compétences et des technologies de nos instituts de recherche.
- > Promotion thématique de la place technologique et industrielle de Suisse occidentale.
- > Mise en réseau et encouragement des synergies inter-entreprises ainsi qu'entre les milieux de la recherche et ceux de l'industrie, sur un plan régional, national et international.

Le canton de Fribourg assure ensemble avec le Valais la coprésidence de CleantechAlps, qui constitue un relais important pour les activités du canton de Fribourg dans le cadre de sa plate-forme Cleantech Fribourg.

Avec Platinn et Alliance, la CDEP-SO a souhaité favoriser l'innovation et le transfert technologique auprès des petites et moyennes entreprises. Le canton de Fribourg est le canton référent pour le réseau Platinn et attribue une importance particulière au bon développement de ce réseau qui répond aux besoins de soutien des PME en matière d'innovation.

Si les entreprises sont les bénéficiaires finaux des projets de la CDEP-SO, les différents partenaires fribourgeois, que sont l'Université de Fribourg, l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes, le Pôle scientifique et technologique, FriUp et les diverses associations d'entreprises participent également aux activités des plates-formes et collaborent avec Platinn et Alliance.

4. Crédit d'engagement pour la période 2012–2015

4.1. Contenu du programme de mise en œuvre de la NPR 2012–2015

Dans son message du 28 février 2007 concernant le programme-cadre de politique régionale la Confédération fixe les priorités pour huit années (2008–2015). Le cadre de référence fédéral pour la période 2012–2015 reste donc identique à celui de la première phase. Le programme de mise en œuvre (PMO) de la deuxième phase se situe donc naturellement en prolongement du programme NPR défini pour 2008–2011. A ce titre, les projets lancés au cours de la période 2008–2011 seront consolidés en vue d'assurer leur pérennité au-delà de 2015 et complété par un soutien ciblé à d'autres projets innovants s'inscrivant dans les priorités thématiques des différents volets du programme. L'objectif du PMO 2012–2015 est de contribuer d'une part à la réalisation de la stratégie d'innovation du canton orientée notamment vers les cleantech, et d'autre part, à la création de conditions cadre favorable à un développement économique intégré dans une démarche de développement durable.

Le programme de mise en œuvre comprend les trois niveaux d'intervention de la NPR: cantonal, intercantonal et transfrontalier. La stratégie cantonale forme le noyau du PMO 2012–2015 et est mise en œuvre directement par le canton de Fribourg, tandis que les stratégies intercantonale et transfrontalière sont conduites sous la responsabilité de la Confédération des Chefs de Département de l'Economie Publique de Suisse Occidentale (CDEP-SO) et sous l'égide du canton de Vaud qui est le partenaire contractuel de la Confédération pour ces deux niveaux d'intervention de la NPR.

Les **trois niveaux stratégiques** du programme NPR comprennent les actions suivantes:

- > La **stratégie cantonale**, rédigée en collaboration avec les acteurs de la politique régionale dans le cadre d'un large processus participatif, s'articule le long des quatre axes suivants: «Soutien à l'innovation», «Ecologie industrielle», «Tourisme et patrimoine» et «Politique foncière active».
- > Le programme de la **stratégie intercantonale**, élaborée avec les cantons de la CDEP-SO, est intitulé «Innovation et entrepreneuriat en Suisse occidentale». Son but est d'offrir un appui de proximité toujours plus efficace aux PME et aux start-up de Suisse occidentale dans les domaines de la promotion sectorielle et des prestations de coaching. Il s'agira de développer, de consolider et d'optimiser le système des quatre plates-formes de pro-

motion sectorielle (AlpICT, BioAlps, Micronarc, CleantechAlps) et les plates-formes d'innovation d'affaires et d'innovation technologique (Platinn et Alliance) en les complétant par des prestations de coaching en matière de recherche de financement et d'accompagnement des créateurs d'entreprises.

- > La **stratégie transfrontalière** a pour objet de donner au canton de Fribourg l'opportunité de participer à des projets de coopération transfrontalière européenne dans le cadre du programme Interreg France-Suisse et à des projets de coopération interrégionale et transnationale, notamment dans le cadre du programme Interreg alpin.

La **stratégie cantonale** constitue le noyau du programme NPR et représente la majeure partie des contributions financières allouées à la période 2012–2015. Elle a été définie en collaboration avec les acteurs de la politique régionale dans le cadre d'un large processus participatif et en référence à la stratégie de compétitivité du canton de Fribourg, à la stratégie de développement touristique fribourgeois «Vision 2030» ainsi qu'au plan directeur cantonal. Elle prévoit les actions suivantes dans le cadre de quatre volets thématiques:

> Volet A: Soutien à l'innovation

> Volet A1: Soutien à l'innovation technologique

L'objectif est de renforcer le positionnement compétitif et d'augmenter la visibilité du canton de Fribourg dans des secteurs à haute valeur ajoutée, en particulier dans les cleantech. Les mesures proposées visent à renforcer les collaborations entre les entreprises et les hautes écoles ainsi qu'à encourager la mise en réseau des acteurs économiques dans le cadre du Pôle scientifique et technologique de Fribourg (PST-FR), la plate-forme Cleantech Fribourg et le futur parc technologique.

> Volet A2: Soutien à l'innovation d'affaires

Ce volet a pour but le renforcement des mesures à disposition des entreprises du canton en matière de soutien à l'innovation et l'amélioration de la performance innovatrice du tissu économique fribourgeois. Les mesures proposées adoptent une approche intégrée de l'innovation dans la gestion de l'entreprise et visent une exploitation ou une commercialisation accrue des innovations au sein des entreprises soutenues. Elles sont en adéquation avec les besoins aussi bien des entreprises à forte valeur ajoutée que des PME issues des différents secteurs économiques constituant le tissu économique fribourgeois caractérisé par une grande diversification et un potentiel important d'amélioration de la productivité.

> **Volet B: Ecologie industrielle**

L'objet de ce volet est de promouvoir un positionnement cantonal fort dans le domaine de l'écologie industrielle et de l'intégration énergétique avancée. Les projets pilotes soutenus dans le cadre de ce volet auront comme objectif d'optimiser la consommation de ressources à l'échelle des territoires et des processus de production des entreprises qui y sont implantées grâce à l'innovation et à la détection d'échanges interentreprises.

> **Volet C: Tourisme et patrimoine**

Les mesures prévues soutiendront le développement d'une offre touristique diversifiée et intégrée qui mettra en évidence les spécificités de chacune des trois régions géographiques tout en les reliant de manière transversale autour de deux axes thématiques prioritaires que sont le «goût» et la «mobilité douce». Afin d'assurer une gestion et une promotion efficace de l'offre touristique, la NPR contribuera également à la mise en réseau et au renforcement de la coordination des différents prestataires touristiques impliqués que ce soit au niveau interrégional ou intercantonal.

> **Volet D: Politique foncière active**

La NPR veut donner par le biais de ce volet une impulsion à la concrétisation de la politique foncière active du canton en soutenant la réalisation d'un nombre restreint de projets pilotes (études de planification, achat et/ou équipement de terrains) visant la mise à disposition de sites d'implantation de qualité pour le développement des activités économiques prioritairement dans les secteurs stratégiques et, dans une moindre mesure, également dans les zones d'activités d'importance cantonale.

> **Collaboration avec les régions**

Pour la mise en œuvre de la stratégie cantonale, le canton continue, à l'instar de la première phase, à s'appuyer sur la collaboration avec les régions dans le cadre de la plate-forme INNOREG-FR pour l'identification de projets et l'aide au montage des dossiers de demande NPR. Une nouvelle convention de prestations sera conclue à cet effet.

L'évaluation de l'éligibilité des projets au titre de la NPR sera effectuée sur la base des critères déjà en vigueur pour la première phase de la politique régionale comprenant notamment:

- > la dynamisation de la création de valeur à l'échelle régionale;
- > l'amélioration de la capacité d'exportation au niveau régional;
- > la contribution au maintien/à la création d'emplois;
- > la viabilité à terme sans apports de fonds de la politique régionale;

- > le potentiel d'innovation pour la région;
- > la contribution au développement durable;
- > l'effet positif sur la mise en réseau des acteurs.

Notons finalement que l'évaluation de la contribution au développement durable des projets sera effectuée, si cela s'avère pertinent, par le biais de la Boussole 21 et que tout projet relevant d'une des politiques sectorielles pertinentes fera l'objet d'une demande de préavis auprès des services compétents de l'administration cantonale.

4.2. Périmètre d'application

Pour la période 2012–2015, la NPR s'applique à l'ensemble du territoire du canton de Fribourg, intégrant les trois communes de Bösinggen, Wünnewil-Flamatt et Schmitten qui avaient été exclues par la Confédération du périmètre de la NPR lors de la période 2008–2011.

4.3. Engagement financier de l'Etat

4.3.1. Aperçu global

Conformément à la convention-programme, conclue entre la Confédération et l'Etat de Fribourg, concernant l'encouragement du programme cantonal de mise en œuvre de la politique régionale 2012–2015, la Confédération s'engage pour un montant global de 9 500 000 francs, réparti entre des aides à fonds perdu à hauteur de 4 600 000 francs et des prêts remboursables à hauteur de 4 900 000 francs, pour la mise en œuvre de la stratégie cantonale du PMO 2012–2015. A ce montant, il faut encore ajouter 2 113 764 francs pour la stratégie intercantonale et 400 000 francs pour la stratégie transfrontalière. Notons que seuls les fonds attribués à la stratégie cantonale sont versés au canton de Fribourg, les aides octroyées aux deux autres stratégies étant versées par la Confédération directement aux cantons leaders, qui sont les partenaires contractuels de la Confédération pour les stratégies intercantonale et transfrontalière.

Tableau 7: Total des engagements (à fonds perdu et prêts remboursables) de la Confédération et du canton 2012–2015

	Financement 2012–2015	
	Confédération	Canton
A fonds perdu (à f.p.)	7 030 000	11 374 170
Prêts remboursables	4 900 000	6 100 000
Total	11 930 000	17 474 170

Le budget du PMO 2012–2015 est réparti de la manière suivante entre les trois niveaux stratégiques de la NPR:

Tableau 8: Engagement total réparti en fonction des 3 stratégies 2012–2015

Stratégie	Financement			
	Confédération		Canton	
	à.f.p.	Prêts	à.f.p.	Prêts
Stratégie cantonale	4 600 000	4 900 000	8 944 170	6 100 000
Stratégie intercantonale	2 030 000	0	2 030 000	0
Stratégie transfrontalière	400 000	0	400 000	0
Total général	7 030 000	4 900 000	11 374 170	6 100 000

4.3.2. Engagement financier en faveur de la stratégie cantonale du PMO 2012–2015

Conformément à l'article 16 al.2 de la loi fédérale sur la politique régionale du 6 octobre 2006, les cantons sont tenus d'apporter à la réalisation de leurs programmes de mise en œuvre une contribution financière égale à celle de la Confédération. Les cantons sont libres d'engager des moyens financiers supplémentaires dans des domaines stratégiques pour leur développement économique. Comme la mise en œuvre de la stratégie cantonale du PMO 2012–2015 représente le cœur du programme de politique régionale du canton et revêt une importance stratégique pour le développement économique du canton, l'engagement demandé de la part du canton est supérieur à celui de la Confédération pour les raisons suivantes:

- > **Maintenir un soutien fort du canton en faveur de l'innovation.** Pour la période 2008–2011, le canton avait déjà engagé une contribution supérieure à celle de la Confédération afin de doter la NPR des moyens nécessaires pour mener à bien sa politique régionale visant le renforcement de son économie et de ses régions. Le PMO 2012–2015 s'inscrivant dans la continuité de l'orientation stratégique du programme de la première phase 2008–2011, un engagement du canton supérieur à celui de la Confédération reste nécessaire afin de réaliser le programme 2012–2015 résolument orienté vers l'innovation et l'amélioration de la compétitivité. La NPR sera ainsi en mesure de continuer à fournir une contribution importante à la concrétisation notamment de la stratégie de compétitivité du canton.

- > **Soutenir la dynamique créée auprès des acteurs régionaux.** La NPR a permis lors de sa première phase 2008–2011, après une période de mise en place plus longue que prévue, de créer une véritable dynamique auprès des acteurs régionaux pour le lancement de nouveaux projets. Il s'agit maintenant de soutenir cette dynamique avec les fonds nécessaires pour atteindre les objectifs du programme 2012–2015 en étroite collaboration avec les acteurs régionaux, en particulier INNOREG FR et les secrétariats régionaux.
- > **Soutenir la consolidation des projets d'envergure lancés lors de la période 2008–2011.** Dans le domaine du soutien à l'innovation qui vise le renforcement de la capacité innovatrice des entreprises du canton, des projets de grande envergure, tels que le Pôle scientifique et technologique de Fribourg (PST-FR), ont été lancés au cours de la première phase. Ces projets sont engagés dans un processus de développement nécessitant plusieurs années avant d'arriver à maturité et de pouvoir assurer une autonomie financière croissante. Il s'agit donc de maintenir un soutien conséquent à ces projets durant la période 2012–2015 afin d'assurer leur consolidation en vue d'une pérennisation à terme.
- > **Donner une impulsion à la concrétisation de la politique foncière active du canton.** Les modifications du plan directeur cantonal visant l'introduction de la politique foncière active du canton ont été adoptées par le Conseil d'Etat en mai 2011. Les conditions sont ainsi réunies pour permettre la réalisation au titre de la NPR de quelques projets pilote. Les montants fédéraux sous forme de prêts pouvant être engagés exclusivement pour des projets dans des secteurs stratégiques, la part de la contribution financière cantonale supérieure aux fonds fédéraux permettra de soutenir également un ou deux projets dans les zones d'activités d'importance cantonale. Précisons que conformément au règlement sur la promotion économique, les projets situés dans des zones d'importance cantonale sont soutenus par des prêts cantonaux à raison d'un tiers des coûts d'investissement, alors que les projets dans des secteurs stratégiques bénéficient de prêts fédéraux et cantonaux à hauteur de deux tiers des coûts d'investissement. Par ailleurs, le canton prévoit de pouvoir soutenir également, conformément au règlement sur la promotion économique, une ou deux études de planification dans des secteurs stratégiques par des aides à fonds perdu pour lesquelles la Confédération n'octroie pas de fonds fédéraux. L'objectif de la NPR est ici de donner une impulsion à la concrétisation de la politique foncière active du canton visant à améliorer les conditions cadre pour le développement d'activités économiques à haute valeur ajoutée et à ren-

forcer ainsi le rôle moteur joué par le centre cantonal et les centres régionaux du canton.

Le tableau 9 ci-dessous montre de quelle manière les fonds fédéraux et cantonaux attribués à la stratégie cantonale du PMO 2012–2015 sont répartis entre les différents volets de cette stratégie.

Tableau 9: Répartition du financement de la stratégie cantonale en fonction des champs d'action 2012–2015

Volet	Financement			
	Confédération		Canton	
	à.f.p.	Prêts	à.f.p.	Prêts
A1. Soutien à l'innovation technologique	2 059 970	0	4 105 940	0
A2. Soutien à l'innovation d'affaires	1 145 200	0	2 290 400	0
B. Ecologie industrielle	213 200	0	319 800	0
C. Tourisme et patrimoine	634 630	1 900 000	634 630	1 900 000
D. Politique foncière active	0	3 000 000	500 000	4 200 000
Soutien à la mise en œuvre de la NPR: Collaboration avec les organismes régionaux et INNOREG-FR	547 000	0	1 093 400	0
Total Stratégie cantonale	4 600 000	4 900 000	8 944 170	6 100 000

4.3.3. Financement de l'engagement cantonal pour le PMO 2012–2015

Le total des engagements du canton pour la mise en œuvre du PMO 2012–2015 de la NPR s'élève à 17 474 170 francs (cf. tableaux 7 et 8 ci-dessus). Il est prévu de financer l'engagement du canton pour le PMO 2012–2015 de la manière suivante:

- > L'octroi d'un crédit d'engagement à hauteur de 10 090 818 francs, dont 7 370 818 francs sous forme d'aides à fonds perdu et 2 720 000 francs sous forme de prêts remboursables.
- > Le solde du Fonds institué par la loi sur la promotion économique est constitué des fonds de la NPR 2008–2011 qui n'ont pas été engagés durant la période. Il est demandé d'affecter ce solde à la mise en œuvre du PMO 2012–2015. Au 31.12.2011, le solde du fonds s'élevait à 7 383 352 francs, dont 4 003 352 francs sous forme d'aides à fonds perdu et 3 380 000 francs sous forme de prêts remboursables. Il est proposé de transférer ce solde au budget de la NPR pour la période 2012–2015.

Tableau 10: Financement de l'engagement cantonal 2012–2015

	Solde programme NPR 2008–2011 (31.12.2011) à transférer au budget 2012–2015	Crédit d'engagement pour 2012–2015	Total engagement cantonal 2012–2015
A fonds perdu (à f.p.)	4 003 352	7 370 818	11 374 170
Prêts remboursables	3 380 000	2 720 000	6 100 000
Total	7 383 352	10 090 818	17 474 170

5. Conclusion

Pour la période 2012–2015, selon la loi fédérale sur la politique régionale du 6 octobre 2006 et selon la législation cantonale, le présent projet de décret doit permettre d'obtenir les moyens suffisants pour l'application de la NPR pour la période précitée.

En conséquence, le programme d'allocation des contributions financières en faveur de la politique régionale pour la période 2012 à 2015 s'élève à 17 474 170 francs, dont 11 374 170 francs sous forme d'aides à fonds perdu et de 6 100 000 francs sous forme de prêts remboursables. Le financement est assuré de la manière suivante:

- > L'octroi d'un crédit d'engagement à hauteur de 10 090 818 francs, dont 7 370 818 francs sous forme d'aides à fonds perdu et de 2 720 000 francs sous forme de prêts remboursables pour la période 2012-2015.
- > Le solde de 7 383 352 francs, dont 4 003 352 francs sous forme d'aides à fonds perdu et de 3 380 000 francs sous forme de prêts remboursables, est financé par les disponibilités du Fonds institué par la loi sur la promotion économique mises à disposition par le crédit d'engagement du 3 septembre 2008;

S'agissant d'une dépense brute et périodique supérieure à la limite légale, le projet devra faire l'objet du vote à la majorité des membres du Grand Conseil, selon le prescrit des articles 140 et 141 al. 2 let. a de la loi du 6 septembre 2006 sur le Grand Conseil (LGC).

Le décret, compte tenu du montant du crédit proposé, est soumis au referendum financier facultatif.

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'adopter le présent projet de décret.

Botschaft Nr. 3

14. Februar 2012

des Staatsrats an den Grossen Rat zum Dekretsentwurf über einen Verpflichtungskredit für die Jahre 2012–2015 nach dem Gesetz über die Wirtschaftsförderung

Die Botschaft hat folgenden Aufbau:

1. Einleitung	12
2. Allgemeine Überlegungen	12
3. Bilanz der ersten Phase der neuen Regionalpolitik (NRP) 2008–2011	12
4. Verpflichtungskredit für die Jahre 2012–2015	18
5. Schluss	22

1. Einleitung

Gemäss Artikel 25 des Gesetzes über die Wirtschaftsförderung (WFG) muss der Gesamtwert der nach Bundesgesetzgebung über die Regionalpolitik vorgesehenen finanziellen Mittel, die der Volkswirtschaftsdirektion übertragen werden, in einem Dekret für einen Zeitraum von höchstens fünf Jahren festgelegt werden.

Der Kanton Freiburg hat dem Bund sein mehrjähriges kantonales Umsetzungsprogramm für die Jahre 2012–2015 vorgelegt. Deshalb sollte sich der im WFG vorgesehene Verpflichtungskredit auf den gleichen Zeitraum beziehen, nämlich auf die Jahre 2012–2015, wobei der Staatsrat die Frist für die Nutzung des Verpflichtungskredits um ein Jahr verlängern kann.

2. Allgemeine Überlegungen

Das Bundesgesetz über Regionalpolitik ist am 1. Januar 2008 in Kraft getreten. Das Mehrjahresprogramm des Bundes für die neue Regionalpolitik (NRP) erstreckt sich über acht Jahre von 2008 bis 2015 und ist in zwei Phasen eingeteilt, die von 2008 bis 2011 und von 2012 bis 2015 dauern.

Die erste Phase der NRP ist somit am 31. Dezember 2011 zu Ende gegangen. Mit dem vorliegenden Dekret soll nun ein neues kantonales Mehrjahresprogramm aufgestellt und ein

entsprechender Verpflichtungskredit für die Umsetzung der zweiten Phase (2012–2015) bereitgestellt werden.

3. Bilanz der ersten Phase der neuen Regionalpolitik (NRP) 2008–2011

3.1. Einführung der NRP

Die Einführung der ersten NRP-Phase bedurfte einer Einarbeitungsphase, während der insbesondere folgende Vorbereitungen getroffen wurden:

- > Der Kanton hat ein mehrjähriges, mit den Sektoralpolitiken koordiniertes Umsetzungsprogramm ausgearbeitet, dessen Finanzierung vom Bund und vom Kanton genehmigt werden musste. Gleichzeitig hat der Kanton die entsprechenden Gesetzesgrundlagen geändert (WFG und WFR);
- > Ein neues Modell für die Zusammenarbeit zwischen dem Bund und dem Kanton wurde eingeführt. Zu diesem Zweck wurde eine vierjährige Programmvereinbarung abgeschlossen, die dem Kanton die Verantwortung für die Umsetzung der NRP überträgt;
- > Für die NRP-Finanzhilfen wurden neue Bewilligungsverfahren eingeführt;
- > Der Kanton und die Regionen sind zu einer leistungsorientierten Zusammenarbeit übergegangen und haben zu diesem Zweck eine Leistungsvereinbarung aufgestellt;

- > Die Regionen und Projektträger wurden begleitet, damit sie die Umstellung meistern, die der Übergang vom Bundesgesetz über Investitionshilfe für Berggebiete (IHG) zur NRP von ihnen verlangt, und damit sie Projekte entwickeln können, die die Auswahlkriterien der NRP erfüllen.

3.2. Umsetzung des NRP-Programms 2008–2011

Das kantonale Umsetzungsprogramm (KUP) zur neuen Regionalpolitik 2008–2011 umfasste drei Strategien: eine kantonale, eine interkantonale und eine grenzüberschreitende Strategie. Die Mittel, die für die Umsetzung der kantonalen Strategie zur Verfügung gestellt wurden, stellten 88% der gesamten Finanzhilfen für das kantonale Umsetzungsprogramm 2008–2011 dar. Es handelt sich also um den wichtigsten NRP-Bereich des Kantons Freiburg. So waren auch die kantonalen Mittel, die für die kantonale Strategie eingesetzt wurden, insgesamt über zweimal höher als die finanziellen Beiträge des Bundes.

Die untenstehenden Tabellen geben Aufschluss über die generelle Verwendung des Verpflichtungskredits während der Phase 2008–2011. Für die kantonale Strategie folgen anschliessend genauere Angaben:

Tabelle 1: Verwendung der A-fonds-perdu-Beiträge 2008–2011

	Bund	Kanton	Total	Bewilligt	Verbleibender Saldo	
					Total	Davon Kanton
Kantonale Strategie	4 100 000	9 500 000	13 600 000	9 860 218	3 739 782	3 739 782
Interkantonale Strategie	1 400 000	1 400 000	2 800 000	2 800 000	0	0
Grenzüberschreitende Strategie	600 000	600 000	1 200 000	672 860	527 140	263 570
Total	6 100 000	11 500 000	17 600 000	13 333 078	4 266 922	4 003 352

Tabelle 2: Verwendung der rückzahlbaren Darlehen 2008–2011

	Bund	Kanton	Total	Bewilligt	Verbleibender Saldo	
					Total	Davon Kanton
Kantonale Strategie	4 900 000	10 661 000	15 561 000	9 725 000	5 836 000	3 380 000
Stabilisierungsmassnahmen	939 000	939 000	1 878 000	1 878 000	0	0
Total	5 839 000	11 600 000	17 439 000	11 603 000	5 836 000	3 380 000

Tabelle 3: Verwendung des NRP-Verpflichtungskredits 2008–2011 Total

	Bund	Kanton	Total	Bewilligt	Verbleibender Saldo	
					Total	Davon Kanton
AFP-Beiträge	6 100 000	11 500 000	17 600 000	13 333 078	4 266 922	4 003 352
Darlehen	4 900 000	10 661 000	15 561 000	9 725 000	5 836 000	3 380 000
Stabilisierungsmassnahmen	939 000	939 000	1 878 000	1 878 000	0	0
Total	11 939 000	23 100 000	35 039 000	24 936 078	10 102 922	7 383 352

3.2.1. Umsetzung der kantonalen Strategie 2008–2011

3.2.1.1. A-fonds-perdu-Beiträge

Insgesamt 73% der A-fonds-perdu-Beiträge, die für die kantonale Strategie bereitgestellt wurden, sind für Projekte zugesprochen worden, die sich wie folgt auf die fünf Bereiche der kantonalen Strategie für den Zeitraum 2008–2011 verteilen:

Tabelle 4: Kantonale Strategie – Verwendung der A-fonds-perdu-Beiträge

Bereich	Total Finanzierung	Anz. bewilligter Projekte	Bewilligte Beträge	Verbleibender Saldo
Wissenschaftliche und technologische Strategie	3 403 000	1	3 403 000	0
Innovationsförderung	3 692 500	4	3 024 500	668 000
Erneuerbare Energien und industrielle Ökologie	900 000	4	147 776	752 224
Tourismus und kulturelles und natürliches Erbe	1 684 500	13	1 494 942	189 558
Aktive Bodenpolitik	2 330 000	1	200 000	2 130 000
Reform der regionalen Strukturen	1 590 000	1	1 590 000	0
Total	13 600 000		9 860 218	3 739 782

Im Bereich «**Wissenschaftliche und technologische Strategie**» konnte eines der herausragendsten Projekte der Freiburger NRP, das Wissenschafts- und Technologiezentrum des Kantons Freiburg (WTZ-FR) lanciert werden. Dieses Projekt ist sehr erfolgreich: rund fünfzehn Projekte für die Zusammenarbeit zwischen Unternehmen und Hochschulen konnten im Bereich der angewandten Forschung und Entwicklung lanciert werden. Heute sind über 200 Firmen Mitglied der Cluster des WTZ-FR.

Im Bereich «**Innovationsförderung**» konnten zwei Projekte über die NRP unterstützt werden: die Weiterentwicklung der Plattform für Geschäftsinnovation INNO-FR, von der zahlreiche KMU und Start-ups profitieren, und die Errichtung zweier generalistischer Gründerzentren im südlichen und

nördlichen Kantonsteil. Der relativ hohe Saldo ist hauptsächlich darauf zurückzuführen, dass die Zahl der in der ersten Phase realisierbaren Projekte überschätzt wurde.

Die im Bereich «**Tourismus und natürliches und kulturelles Erbe**» realisierten Projekte und insbesondere der Start des kantonalen Grossprojekts Fri2Bike haben zur Entwicklung des Tourismusangebots im Kanton beigetragen. Die bereitgestellten Mittel wurden nicht ganz aufgebraucht, da die tatsächliche Umsetzung in diesem Bereich über ein Jahr Verspätung hatte. Die Aktionsbereiche der NRP auf dem Gebiet des Tourismus konnten erst im Juni 2009 definiert werden, nachdem die Entwicklungsstrategie für den Freiburger Tourismus «Vision 2030» verabschiedet worden war.

Der Bereich «**Erneuerbare Energien und industrielle Ökologie**» wurde vom Bund nicht unterstützt, da der Kanton Freiburg 2007 noch keine Energiestrategie vorweisen konnte. Dieser Bereich wurde somit allein durch den Kanton finanziert. Im Bereich der erneuerbaren Energien wurde kein Projekt unterstützt, da sich gezeigt hat, dass Projekte zur Erzeugung von Strom aus erneuerbaren Energien nur schwer mit den Kriterien der NRP vereinbar sind. Grund hierfür ist insbesondere die Tatsache, dass die NRP Infrastrukturen und Leistungen ausschliesst, die hauptsächlich für Haushalte bestimmt sind. Dagegen konnten vier Pilotprojekte im Bereich der industriellen Ökologie genehmigt werden, dies gestützt auf eine Studie über die wichtigsten Arbeitszonen des Kantons, die ergab, dass auf diesem Gebiet ein grosses Potenzial vorhanden ist.

Die kantonalen A-fonds-perdu-Beiträge für den Bereich «**Aktive Bodenpolitik**» konnten nur zu einem kleinen Teil genutzt werden. Dafür gibt es zwei Gründe: Erstens dauerte die Einführung der aktiven Bodenpolitik länger als ursprünglich erwartet, so dass diese erst im Mai 2011 mit der Änderung des kantonalen Richtplans aufgenommen werden konnte. Zweitens wurde bei der Vorbereitung des Umsetzungsprogramms 2008–2011 die Zahl der während dieser Periode realisierbaren Projekte zu hoch geschätzt.

Im Bereich «**Reform der regionalen Strukturen**» galt es, die Zusammenarbeit zwischen dem Kanton und den Regionen an die neuen Bedingungen der NRP anzupassen. Der Übergang vom IHG zur NRP hat das Verhältnis zwischen dem Bund und den Kantonen grundlegend verändert, was auch einen Einfluss auf die Zusammenarbeit des Kantons mit den Regionen hatte. Um diese neue Art der Zusammenarbeit besser zu organisieren, haben die Freiburger Regionen beschlossen, ihre Ressourcen und Kompetenzen zusammenzuschliessen. Im Juni 2009 haben sie den Verband INNOREG-FR gegründet, der als Plattform der Regionen für die NRP auftritt. Der Kanton hat mit INNOREG-FR eine Vereinbarung getroffen, die die Leistungen, die von der Plattform und den Regionalverbänden im Rahmen der NRP verlangt werden, sowie die Entschädigungsmodalitäten regelt. Für die Plattform wurde ein Koordinator angestellt, der seit November 2009 im Amt ist.

Abschliessend ist zu erwähnen, dass von den im Rahmen der kantonalen Strategie bewilligten A-fonds-perdu-Beiträgen in der Höhe von 9 860 218 Franken insgesamt 8 386 771 Franken bereits an realisierte oder in Umsetzung befindliche Projekte ausgezahlt worden sind. Der Rest wird im Laufe des Jahres 2012 für Projekte ausgezahlt, die noch nicht abgeschlossen sind.

3.2.1.2. Rückzahlbare Darlehen

Insgesamt 67% der rückzahlbaren Darlehen, die für die kantonale Strategie bereitgestellt wurden, sind während der Phase 2008–2011 für Projekte zugesprochen worden. Diese Projekte verteilen sich wie folgt auf die verschiedenen Bereiche:

Tabelle 5: Verwendung der rückzahlbaren Darlehen

Bereich	Total Finanzierung	Anz. bewilligter Projekte	Bewilligte Beträge	Verbleibender Saldo
Tourismus und kulturelles und natürliches Erbe	5 488 000	1	375 000	4 174 000
Aktive Bodenpolitik	11 012 000	3	9 350 000	1 662 000
Stabilisierungsmaßnahmen	1 878 000	5	1 878 000	0
Total	17 439 000		11 603 000	5 836 000

Im Bereich «**Tourismus und natürliches und kulturelles Erbe**» wurde während der ersten Phase nur ein touristisches Infrastrukturprojekt realisiert: eine neue Freizeitzone im Papiliorama in Kerzers. Ganz allgemein hat sich gezeigt, dass die Unterstützung von touristischen Infrastrukturprojekten im Rahmen der NRP schwieriger ist als erwartet, dies aus den beiden folgenden Gründen: Einerseits benötigen die Identifikation und die Vorbereitung entsprechender Projekte viel Zeit und manchmal sind auch Vorstudien notwendig, die teils im Zeitraum 2008–2011 durch die NRP unterstützt wurden (zum Beispiel die Erarbeitung des Entwicklungskonzepts des touristischen Entwicklungsschwerpunkts La Roche–La Berra–Pont-la-Ville). Andererseits war der vom Kanton Freiburg angewandte Zinssatz von 1% auf Darlehen im Bereich «Tourismus und natürliches und kulturelles Erbe» für die Regionen und die touristischen Leistungsanbieter zu wenig attraktiv. Deshalb hat der Kanton Freiburg im Januar 2011 den Zinssatz auf 0.5% gesenkt und damit die Bedingungen für die Unterstützung von touristischen Infrastrukturprojekten für den Zeitraum 2012–2015 verbessert.

Der grösste Teil der Bundesdarlehen für den Bereich «**Aktive Bodenpolitik**» wurde zur Unterstützung eines Projekts zur Erschliessung der Arbeitszone Birch in Düringen eingesetzt. Ausserdem wurden zwei Projekte für den Kauf/die Erschliessung von Grundstücken genehmigt, die jedoch nur mit kantonalen Mitteln unterstützt wurden, da sich die beiden Projekte in Arbeitszonen von kantonaler Bedeutung befinden.

Von den Beiträgen in Form von Darlehen für Projekte, die im Rahmen der NRP 2008–2011 bewilligt wurden, sind bis am 31. 12. 2011 nur 1 308 000 Franken von den bewilligten 9 725 000 Franken ausgezahlt worden. Der Grund dafür ist, dass drei Projekte erst gegen Ende der ersten NRP-Phase bewilligt worden sind. Die Darlehen werden folglich erst im Laufe des Jahres 2012 ausgezahlt werden, wenn die Projekte abgeschlossen sind.

Dem ist noch anzufügen, dass im Rahmen der **Stabilisierungsmassnahmen** des Bundes zugunsten der Regionalpolitik kantonale Darlehen von knapp einer Million Franken für fünf Renovations- oder Erweiterungsprojekte von touristischen Infrastrukturen eingesetzt wurden. Es handelt sich dabei um die folgenden Projekte: Renovation der Besucherinfrastrukturen des Papiliorama, Renovation des Musée gruérien, Neugestaltung des Platzes Bourg-d'Enhaut von Gruyères, Renovation und Erweiterung der Freizeitinfrastrukturen am Strand von Estavayer-le-Lac und touristische Neugestaltung des Schwarzseeufers bei der Gypsera.

3.2.2. Umsetzung der interkantonalen Strategie

Für die interkantonale Strategie ist die Volkswirtschaftsdirektorenkonferenz der Westschweiz (VDK-WS) zuständig, bei der auch der Kanton Freiburg Mitglied ist und deren Vorsitz der Kanton in den Jahren 2010 und 2011 innehatte. Die gesamten für die interkantonale Strategie bereitgestellten Finanzhilfen des kantonalen Umsetzungsprogramms 2008–2011 wurde für den Ausbau der vier Fachplattformen (Bioalps, Micronarc, ITCluster, CleantechAlps) und der beiden Netzwerke Platinn und Alliance zur Förderung der Innovation und des Technologietransfers zugunsten von kleinen und mittleren Unternehmen eingesetzt. Der Kanton Freiburg sitzt übrigens dem Netzwerk Platinn vor und präsidiert auch das Netzwerk CleantechAlps zusammen mit dem Kanton Wallis.

Die Projekte der VDK-WS sind zwar für die kleinen und mittleren Unternehmen bestimmt, aber auch die verschiedenen Freiburger Partner (die Universität Freiburg, die Hochschule für Technik und Architektur Freiburg, das Wissenschafts- und Technologiezentrum, FriUp und die verschiedenen Firmenverbände) beteiligen sich an den Tätigkeiten der Plattformen und arbeiten mit Platinn und Alliance zusammen.

3.2.3. Umsetzung der grenzüberschreitenden Strategie

Aufgrund seiner Situation als «benachbartes» Gebiet kann sich der Kanton Freiburg am europäischen Programm zur grenzüberschreitenden Zusammenarbeit Interreg IV (2007–2013) beteiligen. Im Zeitraum 2008–2011 wurden 56% der kantonalen A-fonds-perdu-Beiträge zur Unterstützung von 8 Projekten zugesprochen, die hauptsächlich in den Bereichen Innovation, Umwelt und Tourismus angesiedelt sind. Das Programm Interreg hat sich als nützliches Instrument für die Internationalisierung der Regionalpolitik erwiesen und hatte einen direkten Einfluss auf die grenzüberschreitende Vernetzung der Akteure, die Konzentration der Ressourcen und den Austausch von Know-how.

3.3. Erkenntnisse aus der ersten Phase 2008–2011

Am Ende der ersten NRP-Phase kann festgestellt werden, dass die Einarbeitungsphase zwar länger dauerte als erwartet, dass sie aber Früchte getragen hat und sich die NRP im Kanton Freiburg gut etabliert hat. Die zweite NRP-Phase kann somit unter günstigen Voraussetzungen starten und profitiert von der starken Dynamik, die sich zwischen den wichtigsten Partnern entwickelt hat.

Während der Umsetzung der ersten NRP-Phase konnten einige weitere Erkenntnisse über dieses neue Instrument der Regionalpolitik gewonnen werden.

3.3.1. Vernetzung der Akteure

Einer der wichtigsten Effekte, die die Umsetzung der NRP in den vergangenen drei Jahren hatte, war der positive Einfluss auf die Vernetzung der Akteure, die neue Formen der Zusammenarbeit gefunden haben. Die Zusammenarbeit der Regionen innerhalb des Verbands INNOREG-FR, die Vernetzung der Hochschulen, der Unternehmen und zahlreicher anderer Akteure in den Clustern des Wissenschafts- und Technologiezentrums des Kantons Freiburg (WTZ-FR), die öffentlich-private Partnerschaft, die zur Errichtung des Gründerzentrums für den südlichen Kantonsteil geführt hat (INNO-FR-SUD) usw. zeugen alle von dieser neuen Dynamik, die durch die Regionalpolitik des Kantons unterstützt und gefördert wird.

3.3.2. Zusammenarbeit mit den Regionen

Die Schaffung der Plattform INNOREG-FR stellt einen radikalen Wechsel in der Zusammenarbeit zwischen dem Kan-

ton und den Regionen dar. Die Plattform hebt sich durch ihre Originalität und ihren innovativen Charakter von den Lösungen anderer Kantone ab. Seit ihrer Inbetriebnahme im November 2009 gelang es INNOREG-FR, der Lancierung von NRP-Projekten eine neue Dynamik zu verleihen. Ausserdem bietet sie den Projektträgern die nötige Unterstützung bei der Zusammenstellung der Antragsdossiers. Auf diese Weise gelang es in enger Zusammenarbeit mit den Regionalverbänden, die Zusammenarbeit zwischen dem Kanton und den Regionen nach den Anforderungen der NRP umzustrukturieren. Der Kanton kann also für die Umsetzung der zweiten Phase dank der Plattform INNOREG-FR auf eine effiziente Partnerschaft mit den Regionen zählen.

3.3.3. Vorbereitung der NRP-Projekte

Während der ersten Phase hat sich gezeigt, dass die Vorbereitung von Projekten, die die Selektionskriterien der NRP erfüllen und mit dem kantonalen Umsetzungsprogramm (KUP) vereinbar sind, sehr anspruchsvoll ist. Zahlreiche Projektträger brauchen Unterstützung bei der Erstellung ihres Businessplans oder bei der Durchführung von Machbarkeitsstudien, um ihre Projekte genau zu definieren und zu strukturieren. Die Plattform INNOREG-FR bietet den Projektträgern diesbezüglich die nötige Unterstützung.

3.3.4. Stärkung der Regionalzentren als treibende Kraft

Mehrere Grossprojekte, die im Laufe der ersten Phase lanciert wurden, werden von Akteuren getragen, die sich auf dem Gebiet der Agglomeration Freiburg befinden. Ihre Wirkung hingegen reicht weit über die Grenzen des Kantonszentrums hinaus. Die Projekte im Bereich des Technologietransfers (Wissenschafts- und Technologiezentrum des Kantons Freiburg WTZ-FR), der Innovationsförderung (INNO-FR) und des Tourismus (Fri2Bike) sind von kantonalen, wenn nicht gar überkantonalen Bedeutung und zeigen, dass das Kantonszentrum als treibende Kraft eine wichtige Rolle spielt. Das Kantonszentrum verfügt auf kantonalen Ebene über einmalige Ressourcen und Kompetenzen – insbesondere die Hochschulen und gewisse Dachorganisationen – die fähig sind, Kräfte sowohl auf regionaler als auch auf interkantonaler Ebene zu bündeln. Dank der NRP können die Stärken des Kantonszentrums für die wirtschaftliche Entwicklung des ganzen Kantons nutzbar gemacht werden.

Die Projekte, die im Bereich «Tourismus und kulturelles und natürliches Erbe» realisiert wurden, haben zur Stärkung der Tourismuszentren des Kantons beigetragen. Und mit den Projekten der aktiven Bodenpolitik und der industriellen

Ökologie konnten die Rahmenbedingungen für die Entwicklung der entsprechenden regionalen Zentren als Standorte für Wirtschaftstätigkeiten mit hoher und sehr hoher Wertschöpfung verbessert werden. Das neue Gründerzentrum Nord in Murten schliesslich soll Unternehmensgründungen im deutschsprachigen Kantonsteil unterstützen. Das Gründerzentrum wird auch dazu beitragen, die Attraktivität des Regionalzentrums des Seebezirks zu steigern.

3.3.5. Randregionen

Während der ersten Phase hat sich gezeigt, dass Randregionen mit tiefem Pro-Kopf-Einkommen NRP-Projekte nur schwer oder gar nicht realisieren können, da die NRP auf eine Stärkung der regionalen Zentren und auf den Exportbasis-Ansatz ausgerichtet ist und da sie hohe Anforderungen an die Innovation, die Vernetzung der Akteure und den Wissenstransfer stellt. Für touristische Randregionen bietet der Bereich «Tourismus und kulturelles und natürliches Erbe» des kantonalen Umsetzungsprogramms trotzdem Möglichkeiten zur Realisierung von Projekten, die die regionale Wirtschaftsentwicklung stärken.

3.3.6 Interkantonales Programm

Mit der Schaffung von vier Fachplattformen (Bioalps, Micronarc, ITCluster, CleantechAlps) hat die Konferenz kantonaler Volkswirtschaftsdirektoren der Westschweiz (VDK-WS) ein Netzwerk für die Zusammenarbeit zwischen den öffentlichen Verwaltungen, den Hochschulen, den Forschungsinstituten und den Unternehmen in allen Westschweizer Kantonen aufgestellt. Damit wurden drei Ziele verfolgt:

- > Unterstützung bei der Internationalisierung von Unternehmen und Nutzung der Kompetenzen und Technologien unserer Forschungsinstitute.
- > Thematische Werbung für den Technologie- und Industriestandort der Westschweiz.
- > Vernetzung und Förderung von Synergien auf regionaler, nationaler und internationaler Ebene zwischen den Unternehmen einerseits und zwischen der Forschung und der Industrie andererseits.

Der Kanton Freiburg präsidiert die Plattform CleantechAlps zusammen mit dem Kanton Wallis. Diese Plattform ist eine wichtige Drehscheibe für die Tätigkeit des Kantons Freiburg im Rahmen seiner eigenen Plattform Cleantech Freiburg.

Mit Platinn und Alliance will die VDK-WS die Innovation und den Technologietransfer zugunsten von kleinen und mittleren Unternehmen fördern. Die Verantwortung für Pla-

tinn wurde dem Kanton Freiburg übertragen, dem die Entwicklung dieses Netzwerks besonders wichtig ist, da es die Bedürfnisse der KMU im Bereich der Innovationsförderung deckt.

Obwohl die Projekte der VDK-WS für die Unternehmen bestimmt sind, beteiligen sich auch die verschiedenen Freiburger Partner (die Universität Freiburg, die Hochschule für Technik und Architektur Freiburg, das Wissenschafts- und Technologiezentrum, FriUp und die verschiedenen Firmenverbände) an den Tätigkeiten der Plattformen und arbeiten mit Platinn und Alliance zusammen.

4. **Verpflichtungskredit für die Jahre 2012–2015**

4.1. **Inhalt des mehrjährigen kantonalen Umsetzungsprogramms (KUP) zur NRP 2012–2015**

Der Bund hat in seiner Botschaft vom 28. Februar 2007 über das Mehrjahresprogramm zur Regionalpolitik die Förderungsschwerpunkte des Bundes für acht Jahre festgelegt (2008–2015). Der Bezugsrahmen des Bundes für den Zeitraum 2012–2015 bleibt folglich der gleiche wie für die erste Phase. Das kantonale Umsetzungsprogramm (KUP) für die zweite Phase baut somit auf dem für 2008–2011 definierten NRP-Programm auf. So werden die während der ersten Phase lancierten Projekte konsolidiert, um ihren Fortbestand über 2015 hinaus zu sichern. Hinzu kommt die Unterstützung weiterer innovativer Projekte, die mit den thematischen Prioritäten der verschiedenen Programmbereiche übereinstimmen. Das NRP-Programm 2012–2015 soll einerseits helfen, die auf die Cleantech ausgerichtete Innovationsstrategie des Kantons umzusetzen, und andererseits soll es die Rahmenbedingungen schaffen, die eine auf Nachhaltigkeit ausgerichtete Wirtschaftsentwicklung fördern.

Das Umsetzungsprogramm berücksichtigt die drei NRP-Strategien: die kantonale, die interkantonale und die grenzüberschreitende Strategie. Die kantonale Strategie stellt den Kern des KUP 2012–2015 dar und wird direkt durch den Kanton Freiburg umgesetzt, während die interkantonale und die grenzüberschreitende Strategie unter der Verantwortung der Volkswirtschaftsdirektorenkonferenz der Westschweiz (VDK-WS) stehen. Diese hat den Kanton Waadt mit der Umsetzung dieser Strategien betraut. Dieser Kanton ist auch der Vertragspartner des Bundes für diese beiden Aktionsbereiche der NRP.

Die **drei Strategien** des NRP-Programms beinhalten die folgenden Aktionsbereiche:

- > Die **kantonale Strategie**, die im Rahmen eines breit angelegten Partizipationsprozesses in Zusammenarbeit mit den Akteuren der Regionalpolitik ausgearbeitet wurde, beinhaltet die folgenden vier Aktionsbereiche: «Innovationsförderung», «Industrielle Ökologie», «Tourismus und kulturelles und natürliches Erbe» sowie «Aktive Bodenpolitik».
- > Das Programm der **interkantonalen Strategie**, das zusammen mit den Kantonen der VDK-WS ausgearbeitet wurde, trägt den Titel «Innovation und Unternehmertum in der Westschweiz». Sein Ziel ist es, den Westschweizer KMU und Start-ups eine wirkungsvolle, kundennahe Unterstützung hinsichtlich Fachwerbung und Coaching zu bieten. Insbesondere soll das System der vier Fachplattformen (AlpICT, BioAlps, Micronarc, CleantechAlps) und der Plattformen für Geschäftsinnovation und technologische Innovation (Platinn und Alliance) weiterentwickelt, konsolidiert und optimiert werden, indem sie durch Coachingdienstleistungen für die Mittelbeschaffung und die Unternehmensgründung ergänzt werden.
- > Die **grenzüberschreitende Strategie** bietet dem Kanton Freiburg die Gelegenheit, an europäischen Kooperationsprojekten des Programms Interreg Frankreich-Schweiz und an interregionalen und transnationalen Kooperationsprojekten vor allem im Rahmen des Interreg Alpenprogramms teilzunehmen.

Die **kantonale Strategie** stellt den Kern des NRP-Programms dar und beansprucht den grössten Teil der für den Zeitraum 2012–2015 bereitgestellten finanziellen Beiträge. Sie wurde im Rahmen eines breit angelegten Partizipationsprozesses in Zusammenarbeit mit den Akteuren der Regionalpolitik ausgearbeitet und berücksichtigt die Wettbewerbsstrategie des Kantons Freiburg, die Entwicklungsstrategie für den Freiburger Tourismus «Vision 2030» sowie den kantonalen Richtplan. Sie beinhaltet die folgenden Aktionen, die in vier thematische Bereiche eingeteilt sind:

- > **Bereich A: Innovationsförderung**
 - > **Bereich A1: Förderung der technologischen Innovation**
Ziel ist es, die Wettbewerbsposition des Kantons zu stärken und seine Bekanntheit in Sektoren mit hoher Wertschöpfung und insbesondere auf dem Gebiet der Cleantech zu verbessern. Die vorgeschlagenen Massnahmen zielen darauf ab, die Zusammenarbeit zwischen den Unternehmen und den Hochschulen zu stärken und die Vernetzung der Wirtschaftsakteure im Rahmen des Wissenschafts- und Technologiezentrums des Kantons Freiburg

(WTZ-FR), der Plattform Cleantech Freiburg und des künftigen Technologieparks zu fördern.

- > **Bereich A2: Förderung der Geschäftsinnovation**
Dieser Bereich hat zum Ziel, einerseits die Massnahmen zu verstärken, die den Unternehmen des Kantons zur Verfügung stehen und die die Innovation fördern und andererseits die innovative Leistungsfähigkeit des Freiburger Wirtschaftsnetzes zu verbessern. Die vorgeschlagenen Massnahmen haben einen integrativen Ansatz, der die Innovation in die Unternehmensführung einbindet. Sie zielen auf eine bessere Anwendung oder Vermarktung der Innovationen der unterstützten Unternehmen ab. Die Massnahmen entsprechen sowohl den Bedürfnissen von Unternehmen mit hoher Wertschöpfung als auch den Bedürfnissen von KMU aus den verschiedenen Wirtschaftszweigen, die das Freiburger Wirtschaftsnetz ausmachen, das sich durch eine grosse Vielfalt und ein grosses Verbesserungspotenzial bei der Produktivität auszeichnet.
- > **Bereich B: Industrielle Ökologie**
Das Ziel dieses Bereichs ist es, eine starke Positionierung des Kantons im Bereich der industriellen Ökologie und der hohen Energieintegration zu fördern. Die Pilotprojekte, die in diesem Bereich unterstützt werden, sollen den Ressourcenverbrauch und die Produktionsverfahren in bestimmten Gebieten durch Innovation und Aufdeckung von Symbiosemöglichkeiten zwischen den dort angesiedelten Unternehmen optimieren.
- > **Bereich C: Tourismus und kulturelles und natürliches Erbe**
Die vorgesehenen Massnahmen werden die Entwicklung eines vielseitigen und umfassenden Tourismusangebots unterstützen, das die besonderen Eigenschaften der drei geografischen Regionen hervorhebt und sie über zwei gemeinsame Themen miteinander verbindet. Die beiden vorrangigen Themen sind: «Gaumenfreuden» und «Sanfte Mobilität». Um ein effizientes Management und Marketing des Tourismusangebots sicherzustellen, wird die NRP ausserdem helfen, die verschiedenen touristischen Leistungsanbieter auf interregionaler und interkantonaler Ebene zu vernetzen und ihre Koordination zu verstärken.
- > **Bereich D: Aktive Bodenpolitik**
Die NRP will mit diesem Bereich zur Umsetzung der aktiven Bodenpolitik des Kantons beitragen, indem sie eine begrenzte Zahl von Pilotprojekten (Planungsstudien, Erwerb und/oder Erschliessung von Grundstücken) unterstützt. Diese Pilotprojekte haben zum Ziel, qualitativ hochstehende Standorte für die Entwicklung von Wirtschaftstätigkeiten in strategischen Sektoren

und in geringerem Masse auch in Arbeitszonen von kantonaler Bedeutung zur Verfügung zu stellen.

- > **Zusammenarbeit mit den Regionen**
Für die Umsetzung der kantonalen Strategie wird sich der Kanton wie in der ersten Phase via INNOREG-FR auf die Zusammenarbeit mit den Regionen abstützen, um Projekte zu identifizieren und die Erstellung von NRP-Antragsdossiers zu unterstützen. Zu diesem Zweck wird eine neue Leistungsvereinbarung abgeschlossen werden.
- Die Bewertung der Projekte erfolgt nach den NRP-Auswahlkriterien, die bereits für die erste Phase der Regionalpolitik galten. Die Projekte müssen folglich insbesondere:
- > die Wertschöpfung auf regionaler Ebene ankurbeln;
 - > die Exportfähigkeit einer Region verbessern;
 - > zum Erhalt oder zur Schaffung von Arbeitsplätzen beitragen;
 - > langfristig ohne Mittel der Regionalpolitik überleben können;
 - > Innovationspotential für die Region haben;
 - > zur nachhaltigen Entwicklung beitragen;
 - > die Vernetzung der Akteure positiv beeinflussen.

Bei Bedarf wird der Einfluss der Projekte auf die nachhaltige Entwicklung mit Hilfe des Kompasses 21 analysiert. Für Projekte, die eine der relevanten Sektoralpolitiken betreffen, werden ausserdem die zuständigen Dienststellen der Kantonsverwaltung um Stellungnahme gebeten.

4.2. Anwendungsbereich

Für den Zeitraum 2012–2015 ist die NRP auf das gesamte Gebiet des Kantons Freiburg anwendbar und damit auch auf die Gemeinden Böisingen, Wünnewil-Flamatt und Schmitten, die der Bund für den Zeitraum 2008–2011 vom Geltungsbereich der NRP ausgeschlossen hat.

4.3. Finanzielle Verpflichtung des Staats

4.3.1. Übersicht

Gestützt auf die zwischen dem Bund und dem Kanton Freiburg abgeschlossene Programmvereinbarung über die Förderung des kantonalen Umsetzungsprogramms zur Regionalpolitik 2012–2015 verpflichtet sich der Bund zu einer finanziellen Beteiligung in der Höhe von 9 500 000 Franken. Von diesem Betrag sind 4 600 000 Franken für A-fondsperdu-Beiträge und 4 900 000 Franken für rückzahlbare Darlehen bestimmt. Der Bund leistet ferner einen Beitrag von 2 113 764 Franken an die interkantonale Strategie und

einen Beitrag von 400 000 Franken an die grenzüberschreitende Strategie. Der Bund zahlt dem Kanton Freiburg jedoch nur die für die kantonale Strategie bereitgestellten Mittel aus. Die Beiträge an die beiden anderen Strategien gehen direkt an die Kantone, die als Vertragspartner des Bundes die Führung für die interkantonale und die grenzüberschreitende Strategie übernehmen.

Tabelle 7: Total der Verpflichtungen (A-fonds-perdu-Beiträge und rückzahlbare Darlehen) des Bundes und des Kantons 2012–2015

Finanzierung 2012–2015	Bund	Kanton
	A-fonds-perdu-Beiträge (AFP)	7 030 000
Rückzahlbare Darlehen	4 900 000	6 100 000
Total	11 930 000	17 474 170

Das Budget des KUP 2012–2015 ist wie folgt auf die drei Strategien der NRP aufgeteilt:

Tabelle 8: Aufteilung der gesamten Verpflichtungen auf die drei Strategien 2012–2015

Strategie	Finanzierung			
	Bund		Kanton	
	AFP	Darlehen	AFP	Darlehen
Kantonale Strategie	4 600 000	4 900 000	8 944 170	6 100 000
Interkantonale Strategie	2 030 000	0	2 030 000	0
Grenzüberschreitende Strategie	400 000	0	400 000	0
Total	7 030 000	4 900 000	11 374 170	6 100 000

4.3.2. Finanzielle Verpflichtung für die kantonale Strategie des KUP 2012–2015

Gemäss Artikel 16 Abs. 2 des Bundesgesetzes vom 6. Oktober 2006 über Regionalpolitik müssen sich die Kantone an der Realisierung ihrer Umsetzungsprogramme im gleichen Ausmass finanziell beteiligen wie der Bund. Den Kantonen steht es jedoch frei, in den Bereichen, die für ihre Wirtschaftsentwicklung von strategischer Bedeutung sind, zusätzliche Mittel einzusetzen. Da die kantonale Strategie des KUP 2012–2015 den Kern des NRP-Programms des Kantons darstellt und für die Wirtschaftsentwicklung des Kantons von strategischer Bedeutung ist, fallen die vom Kanton verlangten

Beiträge höher aus als die des Bundes – dies aus folgenden Gründen:

- > **Der Kanton soll die Innovation weiterhin tatkräftig unterstützen.** Bereits für den Zeitraum 2008–2011 war der finanzielle Beitrag des Kantons höher als jener des Bundes. Damit wurde bezweckt, die NRP mit den nötigen Mitteln zu versehen, damit der Kanton seine regionalpolitischen Ziele erreicht, nämlich seine Wirtschaft und seine Regionen zu stärken. Da die strategische Ausrichtung des KUP 2012–2015 auf Kontinuität ausgelegt ist und in dieselbe Richtung gehen soll wie das Programm der ersten Phase 2008–2011, sollte der Kanton einen höheren Beitrag leisten als der Bund, damit das Programm 2012–2015, das klar auf die Innovation und die Stärkung der Wettbewerbsfähigkeit ausgerichtet ist, realisiert werden kann. Auf diese Weise leistet die NRP auch weiterhin einen wichtigen Beitrag insbesondere an die Realisierung der Wettbewerbsstrategie des Kantons.
- > **Der Kanton soll die bei den regionalen Akteuren geschaffene Dynamik unterstützen.** Während der ersten NRP-Phase 2008–2011 gelang es nach einer Einführungsphase, die länger ausfiel als erwartet, der Lancierung von neuen Projekten durch die regionalen Akteure eine starke Dynamik zu verleihen. Diese Dynamik soll mit den nötigen Mitteln unterstützt werden, damit die Ziele des Programms 2012–2015 in enger Zusammenarbeit mit den regionalen Akteuren, insbesondere INNO-REG FR und den regionalen Sekretariaten erreicht werden können.
- > **Der Kanton soll die Konsolidierung von Grossprojekten unterstützen, die während der Phase 2008–2011 lanciert worden sind.** Im Bereich der Innovationsförderung, mit der eine verstärkte Innovationsfähigkeit der Unternehmen im Kanton angestrebt wird, wurden im Laufe der ersten Phase Grossprojekte wie das Wissenschafts- und Technologiezentrum des Kantons Freiburg (WTZ-FR) lanciert. Diese Projekte müssen sich über mehrere Jahre weiterentwickeln, bevor sie reif und zunehmend finanziell selbsttragend sind. Folglich gilt es, diese Projekte während der Phase 2012–2015 weiterhin kräftig zu unterstützen, damit sie gefestigt werden können, was ihr langfristiges Überleben sichert.
- > **Die NRP soll einen Impuls zur Umsetzung der aktiven Bodenpolitik des Kantons geben.** Die Änderung des kantonalen Richtplans, mit der die aktive Bodenpolitik im Kanton eingeführt wird, ist vom Staatsrat am 3. Mai 2011 verabschiedet worden. Damit sind die Voraussetzungen erfüllt, damit über die NRP mehrere Pilotprojekte realisiert werden können. Da die Bundesbeiträge in Form von Darlehen nur für Projekte in strategischen

Sektoren eingesetzt werden können, werden zusätzliche, über die Bundesbeiträge hinausreichende Beiträge des Kantons benötigt, um auch ein oder zwei Projekte in Arbeitszonen von kantonaler Bedeutung unterstützen zu können. Gemäss Wirtschaftsförderungsreglement werden Projekte in Gebieten von kantonaler Bedeutung mit kantonalen Darlehen unterstützt, die ein Drittel der Investitionskosten decken. In strategischen Gebieten werden Projekte mit Darlehen des Bundes und des Kantons unterstützt, die zwei Drittel der Investitionskosten decken. Ausserdem sieht der Kanton vor, gestützt auf das Ausführungsreglement über die Wirtschaftsförderung, eine oder zwei Planungsstudien in strategischen Sektoren, für die der Bund keine Bundesmittel gewährt, mit A-fonds-perdu-Beiträgen zu unterstützen. Ziel der NRP ist es hier, eine Anschubhilfe zur Umsetzung der aktiven Bodenpolitik des Kantons zu leisten, mit der die Rahmenbedingungen für die Entwicklung von Wirtschaftstätigkeiten mit hoher Wertschöpfung verbessert und die Rolle des Kantonszentrums und den regionalen Zentren als treibende Kräfte gestärkt werden sollen.

Tabelle 9 bietet eine Übersicht über die Aufteilung der Mittel des Bundes und des Kantons auf die verschiedenen Bereiche der kantonalen Strategie des KUP 2012–2015.

4.3.3. Finanzierung der Verpflichtungen des Kantons für das KUP 2012–2015

Die gesamten Verpflichtungen des Kantons für die Umsetzung des KUP 2012–2015 belaufen sich auf 17 474 170 Franken (siehe Tabellen 7 und 8 weiter oben). Es ist vorgesehen, die Verpflichtungen des Kantons für das KUP 2012–2015 wie folgt zu finanzieren:

- > Ein Verpflichtungskredit in der Höhe von 10 090 818 Franken, aufgeteilt in A-fonds-perdu-Beiträge in der Höhe von 7 370 818 Franken und rückzahlbare Darlehen in der Höhe von 2 720 000 Franken, wird beantragt.
- > Der Saldo des Wirtschaftsförderungs-Fonds setzt sich aus den NRP-Mitteln 2008–2011 zusammen, die während dieser Phase keinen Projekten zugesprochen worden sind. Es wird beantragt, diesen Saldo für die Umsetzung des KUP 2012–2015 einzusetzen. Am 31.12.2011 belief sich der Saldo des Fonds auf 7 383 352 Franken, davon 4 003 352 Franken für A-fonds-perdu-Beiträge und 3 380 000 Franken für rückzahlbare Darlehen. Es wird vorgeschlagen, diesen Saldo in das NRP-Budget für den Zeitraum 2012–2015 zu übertragen.

Tabelle 9: Aufteilung der finanziellen Mittel auf die verschiedenen Bereiche der kantonalen Strategie 2012–2015

Bereich	Finanzierung			
	Bund		Kanton	
	AFP	Darlehen	AFP	Darlehen
A1. Förderung der technologischen Innovation	2 059 970	0	4 105 940	0
A2. Förderung der Geschäftsinnovation	1 145 200	0	2 290 400	0
B. Industrielle Ökologie	213 200	0	319 800	0
C. Tourismus und kulturelles und natürliches Erbe	634 630	1 900 000	634 630	1 900 000
D. Aktive Bodenpolitik	0	3 000 000	500 000	4 200 000
Beitrag an die Umsetzung der NRP: Zusammenarbeit mit den regionalen Organisationen und mit INNOREG-FR	547 000	0	1 093 400	0
Total kantonale Strategie	4 600 000	4 900 000	8 944 170	6 100 000

Tabelle 10: Finanzierung der kantonalen Verpflichtungen 2012–2015

	Saldo des NRP-Programms 2008–2011 (31.12.2011) – auf das Budget 2012–2015 zu übertragen	Kantonaler Verpflichtungskredit für 2012–2015	Total kant. Verpflichtungskredit 2012–2015
A-fonds-perdu-Beiträge (AFP)	4 003 352	7 370 818	11 374 170
Rückzahlbare Darlehen	3 380 000	2 720 000	6 100 000
Total	7 383 352	10 090 818	17 474 170

Der Staatsrat lädt den Grossen Rat ein, den vorliegenden Dekretsentwurf anzunehmen.

5. Schluss

Über das vorliegende Dekret muss gestützt auf das Bundesgesetz vom 6. Oktober 2006 über Regionalpolitik und die kantonale Gesetzgebung ein ausreichender Betrag für die Umsetzung der NRP für den Zeitraum 2012–2015 bereitgestellt werden.

Die finanziellen Beiträge, die für den Zeitraum 2012–2015 zugunsten der Regionalpolitik bereitgestellt werden, belaufen sich auf 17 474 170 Franken. Von diesem Betrag sind 11 374 170 Franken für A-fonds-perdu-Beiträge und 6 100 000 Franken für rückzahlbare Darlehen bestimmt. Die Finanzierung dieser Beiträge wird wie folgt sichergestellt:

- > Ein Verpflichtungskredit in der Höhe von 10 090 818 Franken, aufgeteilt in A-fonds-perdu-Beiträge in der Höhe von 7 370 818 Franken und rückzahlbare Darlehen in der Höhe von 2 720 000 Franken, wird für den Zeitraum 2012–2015 gewährt.
- > Der Restbetrag von 7 383 352 Franken, von dem 4 003 352 Franken für A-fonds-perdu-Beiträge und 3 380 000 Franken für rückzahlbare Darlehen bestimmt sind, wird mit dem Saldo des Wirtschaftsförderungsfonds finanziert, dessen Mittel aus dem Verpflichtungskredit vom 3. September 2008 stammen.

Da es sich um eine wiederkehrende Bruttoausgabe handelt, die über der gesetzlichen Grenze liegt, muss die Vorlage gemäss Artikel 140 und 141 Abs. 2 Bst. a des Grossratsgesetzes vom 6. September 2006 (GRG) von der Mehrheit der Mitglieder des Grossen Rates genehmigt werden.

Angesichts der Höhe des vorgesehenen Kredits unterliegt das Dekret dem fakultativen Finanzreferendum.

Projet du 14.02.2012

Décret

du

relatif à l'octroi, selon la loi sur la promotion économique, d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu l'article 25a al. 3 de la loi du 3 octobre 1996 sur la promotion économique (LPEC);

Vu la convention-programme du 14 février 2012 entre la Confédération suisse et l'Etat de Fribourg;

Vu le message du Conseil d'Etat du 14 février 2012;

Sur la proposition de cette autorité,

Décrète:

Art. 1

¹ Le programme d'allocation des contributions financières en faveur de la politique d'innovation régionale pour la période 2012 à 2015 s'élève à 17 557 934 francs.

² Un crédit d'engagement de 10 090 818 francs est octroyé, pour la période 2012–2015, en vue du financement des contributions financières prévues par l'article 25a de la loi du 3 octobre 1996 sur la promotion économique.

³ Le solde de 7 383 352 francs est financé par les disponibilités du fonds institué par la loi sur la promotion économique octroyées par le crédit d'engagement du 3 septembre 2008.

⁴ Sur la totalité des contributions financières prévues, 6 100 000 francs au moins sont affectés à l'octroi de prêts remboursables.

Art. 2

¹ Les contributions financières sont accordées selon les conditions prescrites par la loi sur la promotion économique.

Entwurf vom 14.02.2012

Dekret

vom

über einen Verpflichtungskredit für die Jahre 2012–2015 nach dem Gesetz über die Wirtschaftsförderung

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf Artikel 25a Abs. 3 des Gesetzes vom 3. Oktober 1996 über die Wirtschaftsförderung (WFG);

gestützt auf die Programmvereinbarung vom 14. Februar 2012 zwischen der Schweizerischen Eidgenossenschaft und dem Kanton Freiburg;

nach Einsicht in die Botschaft des Staatsrats vom 14. Februar 2012;

auf Antrag dieser Behörde,

beschliesst:

Art. 1

¹ Die finanziellen Beiträge, die für den Zeitraum 2012–2015 zugunsten der Regionalpolitik bereitgestellt werden, belaufen sich auf 17 557 934 Franken.

² Zur Finanzierung der finanziellen Beiträge nach Artikel 25a des Gesetzes vom 3. Oktober 1996 über die Wirtschaftsförderung wird für die Jahre 2012–2015 ein Verpflichtungskredit von 10 090 818 Franken gewährt.

³ Der Restbetrag von 7 383 352 Franken wird mit dem Saldo des Wirtschaftsförderungs-Fonds finanziert, dessen Mittel aus dem Verpflichtungskredit vom 3. September 2008 stammen.

⁴ Von den gesamten finanziellen Beiträgen werden mindestens 6 100 000 Franken für die Gewährung rückzahlbarer Darlehen eingesetzt.

Art. 2

¹ Die finanziellen Beiträge werden gemäss den Bedingungen des Gesetzes über die Wirtschaftsförderung gewährt.

² Elles sont portées aux budgets des années 2012 à 2015 de la Promotion économique.

Art. 3

Le Conseil d'Etat peut prolonger d'une année la période d'utilisation du crédit d'engagement.

Art. 4

¹ Le Conseil d'Etat fixe la date d'entrée en vigueur du présent décret.

² Le présent décret est soumis au referendum financier facultatif.

² Sie werden in die Voranschläge 2012–2015 der Wirtschaftsförderung aufgenommen.

Art. 3

Der Staatsrat kann die Frist für die Verwendung des Verpflichtungskredits um ein Jahr verlängern.

Art. 4

¹ Der Staatsrat setzt das Inkrafttreten dieses Dekrets fest.

² Dieses Dekret untersteht dem fakultativen Finanzreferendum.

Annexe

GRAND CONSEIL N° 3 / Préavis CFG
Préavis de la Commission des finances et de gestion

Projet de décret N° 3 relatif à l'octroi, selon la loi sur la promotion économique, d'un crédit d'engagement pour la période 2012-2015

La Commission des finances et de gestion fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Entrée en matière

La Commission propose tacitement au Grand Conseil, sous l'angle financier, d'entrer en matière sur ce projet de décret

Vote final

Par 9 voix sans opposition ni abstention (4 membres excusés), la Commission propose au Grand Conseil, sous l'angle financier, d'adopter ce projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Le 2 avril 2012

Anhang

GROSSER RAT Nr. 3 / Stellungnahme FGK
Stellungnahme der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission

Dekretsentwurf Nr. 3 über einen Verpflichtungskredit für die Jahre 2012-2015 nach dem Gesetz über die Wirtschaftsförderung

Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission stellt dem Grossen Rat folgenden Antrag:

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat unter dem finanziellen Gesichtspunkt stillschweigend, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 9 Stimmen ohne Gegenstimme und ohne Enthaltung (4 Mitglieder waren entschuldigt) beantragt die Kommission dem Grossen Rat unter dem finanziellen Gesichtspunkt, diesen Dekretsentwurf in der Fassung des Staatsrates anzunehmen.

Den 2. April 2012

Annexe

N° 3

GRAND CONSEIL

Propositions de la Commission parlementaire

Projet de décret relatif à l'octroi, selon la loi sur la promotion économique, d'un crédit d'engagement pour la période 2012-2015

La Commission parlementaire ordinaire,

composée de David Bonny, Claude Brodard, Eric Collomb, Dominique Corminboeuf, Bruno Jendly, Ursula Krattinger, Yves Menoud, Nicolas Kolly, Bruno Fasel et Emanuel Waeber, sous la présidence de Jean-Daniel Wicht,

fait les propositions suivantes au Grand Conseil :

Entrée en matière

La commission propose au Grand Conseil tacitement d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Vote final

Par 10 voix sans opposition ni abstention (1 membre a quitté la séance), la commission propose au Grand Conseil d'accepter ce projet de décret selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Catégorisation du débat

La Commission propose au Bureau que l'objet soit traité par le Grand Conseil selon la catégorie I (freie Debatte).

Le 29 mars 2012

Anhang

Nr. 3

GROSSER RAT

Antrag der parlamentarischen Kommission

Dekretsentwurf über einen Verpflichtungskredit für die Jahre 2012-2015 nach dem Gesetz über die Wirtschaftsförderung

Die ordentliche parlamentarische Kommission

unter dem Präsidium von Jean-Daniel Wicht und mit den Mitgliedern David Bonny, Claude Brodard, Eric Collomb, Dominique Corminboeuf, Bruno Jendly, Ursula Krattinger, Yves Menoud, Nicolas Kolly, Bruno Fasel und Emanuel Waeber

stellt dem Grossen Rat folgenden Antrag:

Eintreten

Die Kommission beantragt dem Grossen Rat stillschweigend, auf diesen Dekretsentwurf einzutreten.

Schlussabstimmung

Mit 10 Stimmen ohne Gegenstimme und ohne Enthaltung (1 Mitglied hat die Sitzung verlassen) beantragt die Kommission dem Grossen Rat, diesen Dekretsentwurf in der ursprünglichen Fassung des Staatsrats anzunehmen.

Kategorie der Behandlung

Die Kommission beantragt dem Büro, dass dieser Gegenstand vom Grossen Rat nach der Kategorie I (débat libre) behandelt wird.

Den 29. März 2012

Projet du 04.04.2012

Entwurf vom 04.04.2012

Décret

du

relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire

Dekret

vom

über die Wiederwahl von Mitgliedern der Gerichtsbehörden

Le Grand Conseil du canton de Fribourg

Vu l'article 164 de la loi du 31 mai 2010 sur la justice ;

Sur la proposition du Conseil de la magistrature du 26 mars 2012 ;

Décrète :

Article unique

Sont réélus à la fonction qu'ils occupent actuellement, sans mise au concours, les membres du pouvoir judiciaire suivants :

1. Bernard Loup, assesseur au Tribunal pénal économique / Beisitzer beim Wirtschaftsstrafgericht.
2. José Kaelin, président de la Commission d'expropriation / Président der Enteignungskommission.
3. Bernard Loup, vice-président de la Commission d'expropriation / Vizepräsident der Enteignungskommission.
4. Gérald Cantin, assesseur à la Commission d'expropriation / Beisitzer bei der Enteignungskommission.

Der Grosse Rat des Kantons Freiburg

gestützt auf Artikel 164 des Justizgesetzes vom 31. Mai 2010 ;

auf Antrag des Justizrats vom 26. März 2012 ;

Beschliesst :

Einziger Artikel

Folgende Mitglieder der Gerichtsbehörden sind ohne Ausschreibung für die durch sie bis anhin ausgeführten Funktionen wiedergewählt :



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

**Conseil de la magistrature
Justizrat**

**PREAVIS
POUR LA REELECTION DE MEMBRES DU
POUVOIR JUDICIAIRE
AU SENS DE L'ART. 3 LJ
À L'INTENTION DU GRAND CONSEIL
DU 26 MARS 2012**

Après consultation des intéressés et des autorités concernées, le Conseil de la magistrature a décidé lors de sa séance du 26 mars 2012 de préavisser favorablement les personnes suivantes pour leur réélection à la fonction qu'elles occupent présentement, sans mise au concours, comme l'autorise l'art. 164 LJ :

Tribunal pénal économique

M. Bernard LOUP

Assesseur

Commission d'expropriation

M. José KAELIN

Président

M. Bernard LOUP

Vice-président

M. Gérald CANTIN

Assesseur

Au nom du Conseil de la magistrature

Josef Hayoz

Président



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

**Conseil de la magistrature
Justizrat**

STELLUNGNAHME

ZU HANDEN DES GROSSEN RATES

VOM 26. MÄRZ 2012

**FÜR DIE WIEDERWAHL VON MITGLIEDERN
DER RECHTSPRECHENDEN GEWALT
IM SINNE VON ART. 3 JG**

Nach Befragung der betroffenen Personen und Behörden hat der Justizrat anlässlich seiner Sitzung vom 26. März 2012 entschieden, eine positive Stellungnahme und Empfehlung für die Wiederwahl der nachgenannten Personen abzugeben, dies für die durch diese bis anhin ausgeführten Funktionen. Das Verfahren der Wiederwahl wird gestützt auf Art. 164 JG Ausschreibung durchgeführt:

Wirtschaftsstrafgericht

Herr Bernard LOUP

Beisitzer

Enteignungskommission

Herr José KAELIN

Präsident

Herr Bernard LOUP

Vizepräsident

Herr Gérald CANTIN

Beisitzer

Im Namen des Justizrates

Josef Hayoz

Präsident

Préavis de la Commission de justice / Stellungnahme der Justizkommission

(loi sur la justice - art. 164 / Justizgesetz - Art. 164)

7 membres sur 7 sont présents en séance du 4 avril 2012 / 7 von 7 Mitgliedern sind an der Sitzung vom 4. April 2012 anwesend

Réélections au sein

- du Tribunal pénal économique
- de la Commission d'expropriation

Bestätigungen

- für das Wirtschaftsstrafgericht
- für die Enteignungskommission

A l'unanimité des membres présents, la Commission de justice propose au Grand Conseil de se conformer au préavis du Conseil de la magistrature.

Die Justizkommission beantragt dem Grossen Rat mit den Stimmen aller anwesenden Mitglieder, sich der Stellungnahme des Justizrates anzuschliessen.

Le 4 avril 2012 / Den 4. April 2012

Réponses

Motion M1004.12 Gabriel Kolly/Roland Mesot Loi sur l'exercice des droits politiques – modification de l'article 9 al. 2 (incompatibilité)¹

Réponse du Conseil d'Etat

Il y a d'abord lieu de relever que, dans le cas évoqué par les motionnaires, la personne sollicitée avait d'emblée, elle-même, évoqué une incompatibilité, mais qu'elle a été convaincue d'accepter de fonctionner par une détermination du bureau électoral de sa commune, selon laquelle sa participation était tout à fait légale. Tel était d'ailleurs effectivement le cas.

Les règles actuelles sur les incompatibilités, qui s'appliquent aux membres du bureau électoral et aux scrutateurs, ont donné satisfaction jusqu'à ce jour (art. 9 al. 1 et 2 LEDP). La dernière adaptation en la matière date de la révision totale de la loi sur les droits politiques. A cette occasion, le législateur avait uniquement jugé nécessaire d'étendre les cas d'incompatibilité entre les qualités de *candidat* et de *membre du bureau électoral* ou de *scrutateur* à toutes les élections, cantonales et communales (art. 9 al. 1 LEDP). C'est à dessein que le Grand Conseil n'avait introduit la règle actuelle «limitée» d'incompatibilité que pour certains scrutateurs non candidats (les proches des candidats; cf. art. 9 al. 2 LEDP); les motifs de ce traitement différencié résident, pour l'essentiel, dans les explications apportées sous les lettres A et B ci-dessous.

Les soucis récemment exprimés par une partie de la population, et relayés par les motionnaires, doivent toutefois être pris au sérieux. En effet, non seulement les opérations en lien avec les votes et les élections doivent être réalisées en totale impartialité et transparence, mais encore la population doit pouvoir le vérifier et en être absolument convaincue. Il s'agit là d'une exigence fondamentale pour le fonctionnement de notre démocratie. Il s'ensuit que, si la modification légale proposée par les motionnaires permet de contribuer, pour l'avenir, à une réalisation optimale de ce but, il convient d'y adhérer.

Il n'est toutefois pas exclu que certaines confusions, notamment en ce qui concerne les responsabilités respectives des personnes citées en titre, soient à l'origine de la réaction de certains citoyens. Avant qu'une proposition sur la motion des députés Kolly et Mesot ne soit formulée, il n'est donc vraisemblablement pas inutile de revenir sur quelques notions en lien avec les fonctions et obligations des membres du bureau électoral, d'une part, et des scrutateurs, d'autre part.

A. Généralités sur les fonctions des membres du bureau électoral et des scrutateurs

1. La «hiérarchie» des fonctions prévue par la LEDP

Selon l'article 7 LEDP, **le conseil communal nomme un bureau électoral** composé de personnes exerçant leurs droits politiques. Il peut désigner des suppléants ou suppléantes (art. 7 al. 1 LEDP). Le conseil communal tient compte équitablement des partis ou groupes politiques représentés dans la commune. Ceux-ci peuvent faire des propositions, dans les délais fixés par le règlement d'exécution (art. 7 al. 2 LEDP). **Le conseil communal peut en plus désigner des scrutateurs ou scrutatrices** qui, *sous la responsabilité du bureau électoral*, participent aux opérations du scrutin (art. 7 al. 4 LEDP).

- > Le **bureau électoral** ainsi désigné exerce divers pouvoirs et fonctions, notamment: le pouvoir de surveillance sur la mise à disposition du matériel de vote (art. 12 al. 4 LEDP), sur la fermeture des urnes et la sécurité des urnes (art. 14 LEDP); le maintien de l'ordre dans les locaux de vote (art. 16 LEDP); l'enregistrement et l'ouverture des enveloppes utilisées comme certificats de capacité civique (art. 18 al. 5 LEDP); la clôture du scrutin et la fermeture des locaux (art. 20 LEDP); l'ouverture des urnes et le dépouillement des votes (art. 21 à 25 LEDP); l'établissement du procès-verbal des résultats détaillés des votes et des opérations effectuées (art. 26 à 28 LEDP); la proclamation des personnes élues ou au tirage au sort (art. 76 al. 4 let. b LEDP; cf. encore art. 81 al. 4, 82 al. 4 let. b, 94 al. 3, 99 al. 2 let. b et al. 4 LEDP).
- > Les **scrutateurs**, quant à eux, ne sont appelés qu'à participer aux opérations du scrutin, et ce toujours *sous la responsabilité du bureau électoral* (art. 7 al. 4 LEDP). Cela concerne essentiellement les opérations en lien avec le vote au local de vote (art. 17 LEDP). Concrètement,

¹ Déposée et développée le 10 février 2012, BGC février 2012, p. 377.

tement, les scrutateurs ne sont dans ce cas appelés qu'à recevoir le certificat de capacité civique de la part des personnes exerçant leur droit de vote au local de vote et à proclamer le nom desdites personnes (art. 17 al. 2 LEDP). Une autre de leurs activités concerne les opérations de dépouillement; il y a lieu de noter à ce sujet que, particulièrement dans le cas des opérations de dépouillement anticipé, les scrutateurs ne peuvent sortir du local de dépouillement que, notamment, moyennant l'accord du président du bureau électoral (art. 22a al. 1 let. b LEDP).

2. L'obligation d'exercer la fonction de membre du bureau électoral ou de scrutateur

L'article 8 al. 1 LEDP prévoit que toute personne désignée à la fonction de membre du bureau électoral ou de scrutateur ou scrutatrice a l'obligation de la remplir.

La personne désignée en qualité de membre ou de suppléant ou suppléante du bureau électoral ou de scrutateur ou scrutatrice qui, sans juste motif, ne donne pas suite à une convocation, se présente en retard ou quitte son poste peut être punie d'une amende de 400 francs au plus et, en cas de récidive, de 1000 francs au plus (art. 158 let. a LEDP).

B. Observations

Ce bref survol conduit aux observations suivantes:

1. Il ressort de la «hiérarchie» des fonctions examinées que, dans les faits, les activités de membre du bureau électoral et celles de scrutateur ou scrutatrice sont différentes sur le plan des responsabilités à assumer. En résumé, si les premiers, de par leurs responsabilités, peuvent par leur pouvoir décisionnel avoir une influence sur le résultat des scrutins, tel ne devrait pas pouvoir être le cas des seconds. En principe, de telles différences peuvent justifier un traitement ou un statut différencié. Force est toutefois d'admettre que ces distinctions entre «membre du bureau électoral» et «scrutateur ou scrutatrice» ne sont, dans les faits, presque jamais comprises ni même simplement connues des citoyens et citoyennes. Il est donc tout à fait légitime que ceux-ci s'interrogent sur la présence, dans les bureaux de vote ou les locaux de dépouillement, de scrutateurs ou scrutatrices qui sont en même temps des proches de candidats ou candidates.
2. Il n'est cependant pas toujours évident, pour les communes et les partis politiques, de trouver des personnes intéressées et motivées à fonctionner en qualité de

membres du bureau électoral ou de scrutateurs ou scrutatrices. Le législateur a tenté de trouver une parade à cet état de fait en instituant l'obligation de remplir ces fonctions, dont le non-respect peut être puni pénalement.

De prime abord, on pourrait supposer que cette obligation simplifie la tâche des partis politiques et des communes dans leur recherche de membres du bureau électoral et d'éventuels scrutateurs. Il n'en est toutefois rien dans la grande majorité des cas. Cette obligation n'a pas d'effet motivateur. La raison en est bien simple: les communes et les partis politiques n'ont aucun intérêt à contraindre des personnes à exercer les tâches précitées, car de telles contraintes conduiraient dans la plupart des cas à une exécution déficiente des tâches imposées. Personne n'y a intérêt et chacun le sait. L'obligation précitée demeure donc généralement lettre morte.

C. Conclusion

Le Conseil d'Etat est d'avis qu'il est nécessaire, avant toute chose, que la population soit assurée que les opérations en lien avec les votes et les élections sont réalisées en totale impartialité et transparence. Elle ne doit pas nourrir le moindre doute à ce sujet. Cette assurance est plus importante que le motif qui tient au fait qu'il est parfois difficile, pour les partis politiques et les communes, de trouver des personnes disposées à fonctionner en qualité de scrutateurs ou scrutatrices ou de membres du bureau électoral.

La modification légale proposée par les motionnaires devrait permettre d'atteindre ce but. Le Conseil d'Etat propose donc d'accepter la motion.

Le 3 avril 2012.

- > La discussion et le vote sur la prise en considération de cette motion se trouvent en pp. 970ss.

—

Motion M1004.12 Gabriel Kolly/Roland Mesot Gesetz über die Ausübung der politischen Rechte – Änderung von Artikel 9 Abs. 2 (Unvereinbarkeit)¹

Antwort des Staatsrats

Einleitend sei darauf hingewiesen, dass in dem von den Motionären erwähnten Fall die betroffene Person selbst im Vorhinein eine Unvereinbarkeit zur Sprache gebracht hatte. Das Wahlbüro ihrer Gemeinde hatte sie aber davon überzeugt, der Aufforderung, als Stimmzählerin tätig zu sein, nachzukommen und hatte in einer Stellungnahme festgehalten, dass ihre Teilnahme absolut rechtmässig sei. Dies trifft im Übrigen tatsächlich zu.

Die derzeit geltenden Regeln zur Unvereinbarkeit, die für die Mitglieder des Wahlbüros und die Stimmzählerinnen und Stimmzähler gelten, haben sich bis anhin bewährt (Art. 9 Abs. 1 und 2 PRG). Die letzte Änderung in diesem Bereich wurde anlässlich der Totalrevision des Gesetzes über die politischen Rechte vorgenommen. Bei dieser Gelegenheit hielt es der Gesetzgeber lediglich für notwendig, die Unvereinbarkeitsfälle zwischen der Eigenschaft als *Kandidat* und als *Mitglied des Wahlbüros* oder *Stimmzähler* auf *alle* kantonalen und kommunalen Wahlen auszudehnen (Art. 9 Abs. 1 PRG). Der Grosse Rat hatte die derzeit geltende, «begrenzte» Unvereinbarkeitsregel absichtlich nur für gewisse, nicht kandidierende Stimmzählerinnen und Stimmzähler eingeführt (den Kandidaten nahestehende Personen; s. Art. 9 Abs. 2 PRG); die Gründe für diese unterschiedliche Behandlung liegen im Wesentlichen in den unter Buchstabe A und B weiter unten angeführten Erklärungen.

Die letztthin von einem Teil der Bevölkerung ausgedrückte und von den Motionären aufgenommene Besorgnis muss jedoch ernst genommen werden. Die Abstimmungs- und Wahlvorgänge müssen nicht nur vollkommen unbefangene und transparent vor sich gehen, die Bevölkerung muss dies auch überprüfen können und davon absolut überzeugt sein. Es handelt sich um eine Grundanforderung für das Funktionieren unserer Demokratie. Wenn die von den Motionären vorgeschlagene Gesetzesänderung in Zukunft zu einer optimalen Erreichung dieses Ziels beitragen kann, dann muss man ihr folglich zustimmen.

Es ist jedoch nicht ausgeschlossen, dass gewisse Unklarheiten, namentlich betreffend die Verantwortungen der beiden

im Titel erwähnten Funktionen, Grund für die Reaktion gewisser Bürgerinnen und Bürger waren. Bevor wir einen Antrag zur Motion der Grossräte Kolly und Mesot formulieren, ist es daher wahrscheinlich nicht unnützlich, auf einige Begriffe in Zusammenhang mit der Funktion und den Verpflichtungen der Mitglieder des Wahlbüros einerseits und der Stimmzählerinnen und -zähler andererseits zurückzukommen.

A. Allgemeines zu den Funktionen der Mitglieder des Wahlbüros und der Stimmzählerinnen und -zähler

1. Die im PRG vorgesehene «Hierarchie» der Funktionen

Nach Artikel 7 PRG **bestellt der Gemeinderat ein Wahlbüro**, das sich aus stimmberechtigten Personen zusammensetzt. Er kann Ersatzmitglieder bezeichnen (Art. 7 Abs. 1 PRG). Der Gemeinderat trägt den in der Gemeinde vertretenen Parteien und Wählergruppen angemessene Rechnung. Diese können innerhalb der im Ausführungsreglement festgesetzten Fristen Vorschläge unterbreiten (Art. 7 Abs. 2 PRG). **Der Gemeinderat kann zudem Stimmzählerinnen und zähler bezeichnen**, die *unter der Verantwortung des Wahlbüros* an den Abstimmungsvorgängen mitwirken (Art. 7 Abs. 4 PRG).

- > Das so ernannte **Wahlbüro** hat verschiedene Befugnisse und Funktionen. Es ist namentlich zuständig für: die Aufsicht über die Zurverfügungstellung des Stimmmaterials (Art. 12 Abs. 4 PRG); die Schliessung und Sicherheit der Urnen (Art. 14 PRG); die Aufrechterhaltung der Ordnung in den Wahllokalen (Art. 16 PRG); die Erfassung und Öffnung der Couverts, die als Stimmrechtsausweis verwendet werden (Art. 18 Abs. 5 PRG); die Schliessung des Urnengangs und das Abschliessen des Wahllokals (Art. 20 PRG); die Öffnung der Urnen und die Stimmenauszählung (Art. 21 bis 25 PRG); die Erstellung des Protokolls, das die detaillierten Ergebnisse der Stimmenauszählung und die vorgenommenen Handlungen enthält (Art. 26 bis 28 PRG); die Proklamation der Gewählten und den Losentscheid (Art. 76 Abs. 4 Bst. b PRG; vgl. auch Art. 81 Abs. 4, 82 Abs. 4 Bst. b, 94 Abs. 3, 99 Abs. 2 Bst. b und Abs. 4 PRG).
- > Die **Stimmzählerinnen und Stimmzähler** ihrerseits wirken lediglich an den Abstimmungsvorgängen mit, und zwar immer *unter der Verantwortung des Wahlbüros* (Art. 7 Abs. 4 PRG). Dies betrifft im Wesentlichen die Vorgänge in Zusammenhang mit der Stimmabgabe im Wahllokal (Art. 17 PRG). Konkret sind die Stimmzählerinnen und -zähler in diesem Fall nur

¹ Eingereicht und begründet am 10. Februar 2012, TGR Februar 2012, S. 377.

dazu angehalten, den Stimmrechtsausweis der Personen in Empfang zu nehmen, die ihre Stimme im Wahllokal abgeben, und deren Namen zu nennen (Art. 17 Abs. 2 PRG). Eine weitere Tätigkeit betrifft die Auszählungen; dazu sei erwähnt, dass die Stimmzählerinnen und Stimmzähler insbesondere im Falle von vorzeitigen Auszählungen das Lokal, in dem die Stimmen ausgezählt werden, nur mit Erlaubnis der Präsidentin oder des Präsidenten des Wahlbüros verlassen dürfen (Art. 22a Abs. 1 Bst. b PRG).

2. Pflicht zur Ausübung der Funktion als Mitglied des Wahlbüros oder als Stimmzähler

Artikel 8 Abs. 1 PRG sieht vor, dass jede zum Mitglied des Wahlbüros oder zur Stimmzählerin oder zum Stimmzähler ernannte Person verpflichtet ist, das Amt anzunehmen.

Wer als Mitglied oder Ersatzmitglied des Wahlbüros oder als Stimmzählerin oder Stimmzähler einem Aufgebot ohne triftigen Grund nicht Folge leistet, zu spät erscheint oder seinen oder ihren Posten verlässt, kann mit einer Busse bis zu 400 Franken, im Wiederholungsfall bis zu 1000 Franken bestraft werden (Art. 158 Bst. a PRG).

B. Bemerkungen

Diese kurze Übersicht führt zu den folgenden Bemerkungen:

1. Aus der «Hierarchie» der erläuterten Funktionen geht hervor, dass sich die Tätigkeiten der Mitglieder des Wahlbüros hinsichtlich ihrer Verantwortlichkeiten von den Tätigkeiten der Stimmzählerinnen und Stimmzähler unterscheiden. Kurz gesagt, während erstere durch ihre Verantwortlichkeiten anhand ihrer Entscheidbefugnis einen Einfluss auf das Abstimmungsergebnis haben können, dürfte dies bei letzteren nicht der Fall sein. Solche Abweichungen können grundsätzlich eine unterschiedliche Behandlung oder Stellung rechtfertigen. Es muss jedoch eingeräumt werden, dass diese Unterscheidung zwischen «Mitgliedern des Wahlbüros» und «Stimmzählerinnen und Stimmzählern» tatsächlich von den Bürgerinnen und Bürgern fast nie verstanden wird oder dass sie sie gar nicht erst kennen. Daher ist es vollkommen legitim, dass diese sich Fragen stellen, wenn Stimmzählerinnen und Stimmzähler, die gleichzeitig Kandidatinnen oder Kandidaten nahestehen, in den Wahllokalen oder in den Lokalen, wo die Stimmen ausgezählt werden, anwesend sind.

2. Für die Gemeinden und die politischen Parteien ist es jedoch nicht immer einfach, Personen zu finden, die interessiert und motiviert sind, als Mitglied des Wahlbüros oder als Stimmzählerin oder -zähler zu amten. Indem der Gesetzgeber die Annahme des Amtes zur Pflicht erhob, deren Widersetzung strafrechtlich belangt werden kann, hat er versucht, dieser Tatsache entgegenzuwirken.

Auf den ersten Blick könnte man davon ausgehen, dass diese Pflicht die Aufgabe der politischen Parteien und Gemeinden erleichtert, Mitglieder des Wahlbüros oder allfällige Stimmzähler zu finden. Doch in den meisten Fällen ist dem nicht so. Die Verpflichtung wirkt nicht motivierend. Der Grund dafür ist einfach; die Gemeinden und die politischen Parteien haben kein Interesse daran, Personen zur Ausübung dieser Aufgaben zu zwingen, da solche Verpflichtungen in den meisten Fällen dazu führen, dass die auferlegten Aufgaben mangelhaft ausgeführt werden. Das bringt niemandem etwas und jeder weiss das. Die erwähnte Pflicht bleibt daher im Allgemeinen toter Buchstabe.

C. Schlussfolgerung

Der Staatsrat hält es vor allem für notwendig, dass sich die Bevölkerung der vollkommenen Unbefangenheit und Transparenz der Vorgänge in Zusammenhang mit Wahlen und Abstimmungen sicher sein kann. In diesem Bereich darf nicht der leiseste Zweifel bestehen. Diese Versicherung ist wichtiger als das Argument, dass es manchmal für die politischen Parteien und die Gemeinden schwierig ist, Personen zu finden, die gewillt sind, als Stimmzählerinnen und Stimmzähler oder als Mitglieder des Wahlbüros zu amtieren.

Mit der von den Motionären vorgeschlagenen Gesetzesänderung sollte dieses Ziel erreicht werden können. Der Staatsrat beantragt Ihnen daher die Annahme dieser Motion.

Den 3. April 2012.

- > Die Diskussion und die Abstimmung über die Erheblicherklärung dieser Motion befinden sich auf S. 970ff.

Motion M1132.11 Vincent Brodard/Hans-Rudolf Beyeler

Pour des transports publics attractifs dans tout le canton/Pour un horaire cadencé intégral¹

Réponse du Conseil d'Etat

Bien que puisse se poser la question de la recevabilité de la motion, le Conseil d'Etat répond ce qui suit aux motionnaires.

Afin d'améliorer l'attractivité des transports publics, le Conseil d'Etat a décidé de mettre sur pied le RER Fribourg|Freiburg dont la mise en service comprend deux étapes. La première a été réalisée le 11 décembre 2011 par l'ouverture de la nouvelle liaison ferroviaire rapide Bulle–Romont–Fribourg (–Berne) à la cadence semi-horaire. La deuxième étape interviendra en 2014 par l'introduction de la cadence semi-horaire sur toutes les lignes ferroviaires régionales à destination du centre cantonal, à savoir les lignes Yverdon-les-Bains–Estavayer-le-Lac–Payerne–Fribourg, Romont–Fribourg et Neuchâtel/Kerzers–Morat–Fribourg.

Les lignes du futur RER Fribourg|Freiburg représentent l'ossature principale du réseau de transports publics sur laquelle se grefferont les dessertes régionales et locales selon le principe d'une chaîne continue de transports. Il est d'ores et déjà prévu d'adapter les lignes de bus en fonction des modifications générées par la mise en place du RER Fribourg|Freiburg. La planification est déjà en cours sous la responsabilité du Service de la mobilité, en étroite collaboration avec les entreprises de transport concernées.

Les deux étapes du développement du RER Fribourg|Freiburg, telles que définies jusqu'ici, ne constituent pas une fin en soi. Le Conseil d'Etat a chargé la Direction responsable des transports d'étudier la faisabilité et l'opportunité d'une amélioration significative de la desserte sur la ligne de chemin de fer à voie étroite Bulle–Châtel-St-Denis–Palézieux et l'introduction d'une liaison rapide.

Les résultats des travaux ont été présentés au Conseil d'Etat en décembre 2011. La variante proposée «RER Sud» comprend la mise en circulation de trains accélérés entre Palézieux et Bulle à une cadence systématique de 30 minutes. Selon la planification, cette option pourra se concrétiser pleinement à moyen terme suite au déplacement de la gare de Châtel-St-Denis et la suppression du rebroussement

actuel. Une 1^{re} étape de réalisation est cependant envisagée dès décembre 2012 compte tenu des nouvelles conditions de correspondances à Palézieux («horaire Romandie 2013»).

Par ailleurs, la participation de la Confédération au financement du trafic régional est soumise au respect des règles fixées dans sa législation. L'article 6 de l'ordonnance fédérale sur l'indemnisation du trafic régional de voyageurs (OITRV) précise les conditions à remplir en la matière. Une directive de l'Office fédéral des transports fixe les conditions de rentabilité minimale dans le trafic régional de voyageurs conformément à l'article 6 de cette ordonnance. Cette directive fixe en particulier un degré minimal de couverture des frais de 20% pour les lignes de bus dont la cadence dépasse 18 paires de courses par jour. Pour les lignes de bus assurant une desserte de base, et dont la cadence est inférieure à 18 paires de courses par jour, la Confédération fixe un degré minimal de couverture des frais de 10%.

Actuellement, la plupart des lignes, dont l'offre n'atteint pas la cadence horaire, respecte juste les conditions fixées par la Confédération. Une augmentation des prestations signifierait une perte de son soutien. La mise à la cadence horaire systématique de toutes les lignes de transport public provoquerait une augmentation des coûts annuels à la charge du canton d'environ 25 à 30 millions de francs.

A l'avenir, le Conseil d'Etat entend poursuivre la modernisation et le renforcement de l'attractivité des transports publics dans le canton de Fribourg, mais en cherchant une adéquation optimale entre l'offre et la demande. Il est d'avis que cet équilibre est indispensable pour assurer une utilisation rationnelle des ressources financières. Il est évident que les trains et les bus, du point de vue environnemental, ne sont avantageux que s'ils transportent un nombre élevé de voyageurs. Une adéquation entre l'offre et la demande en transports publics est également nécessaire pour inciter à développer les zones les plus appropriées, à savoir celles qui présentent actuellement une offre attractive en transports publics.

Le Conseil d'Etat considère que la proposition des motionnaires conduirait à un gaspillage des ressources, tant énergétiques que financières, et à la perte partielle du soutien de la Confédération. Il propose de rejeter la motion.

Le 3 avril 2012.

> La discussion et le vote sur la prise en considération de cette motion se trouvent en pp. 939ss.

¹ Déposée et développée le 9 septembre 2011, BGC septembre 2011, p. 1772.

Motion M1132.11 Vincent Brodard/Hans-Rudolf Beyeler
Für einen attraktiven öffentlichen Verkehr im ganzen Kanton/Für einen integralen Taktfahrplan¹

Antwort des Staatsrats

Auch wenn sich die Frage stellt, ob die Motion zulässig ist, beantwortet der Staatsrat die Motion wie folgt:

Um die Attraktivität der öffentlichen Verkehrsmittel zu erhöhen, beschloss der Staatsrat die Realisierung der RER Fribourg|Freiburg. Die Umsetzung erfolgt in zwei Etappen: Die erste Etappe wurde am 11. Dezember 2011 mit der RegioExpress-Verbindung Bulle–Romont–Freiburg(–Bern), die im Halbstundentakt funktioniert, in Betrieb genommen. Die zweite Etappe folgt 2014 und sieht die Einführung des Halbstundentakts auf sämtlichen Linien der RER Fribourg|Freiburg vor, die die Hauptstadt verbinden, das heisst auf den Strecken Yverdon-les-Bains–Estavayer-le-Lac–Payerne–Freiburg, Romont–Freiburg und Neuenburg/Kerzers–Murten–Freiburg.

Die Linien der künftigen RER Fribourg|Freiburg stellen das Rückgrat des öffentlichen Verkehrsnetzes dar, auf dem die Erschliessung der Regionen und der Orte aufbauen wird, um die Verkehrskette zu vervollständigen. Die Buslinien werden an die mit der RER Fribourg|Freiburg eingeführten Änderungen angepasst werden. Unter der Leitung des Amtes für Mobilität und in enger Zusammenarbeit mit den betroffenen Transportunternehmungen des öffentlichen Verkehrs ist die entsprechende Planung bereits im Gang.

Die Inbetriebnahme der beiden Etappen der RER Fribourg|Freiburg, so wie sie heute vorgesehen sind, ist jedoch nicht das einzige Ziel. Der Staatsrat beauftragte die für den Verkehr zuständige Direktion, eine Machbarkeits- und Zweckmässigkeitsstudie für einen umfassenden Ausbau der Schmalspurstrecke Bulle–Châtel-St-Denis–Palézieux und die Einführung einer Schnellverbindung durchzuführen.

Die Ergebnisse dieser Studie wurden im Dezember 2011 dem Staatsrat präsentiert. Die vorgeschlagene Variante «RER Süd» beinhaltet eine Verkürzung der Fahrzeiten sowie die Einführung des Halbstundentakts zwischen Palézieux und Bulle. Die vollständige Umsetzung dieser Variante kann laut Planung mittelfristig – nach der Versetzung des Bahnhofs Châtel-St-Denis, der momentan ein Sackbahnhof ist – erfol-

gen. Angesichts der geplanten Fahrplanänderungen für die Westschweiz («Horaire Romandie 2013») und den damit einhergehenden Neuerungen bei den Anschlüssen in Palézieux soll jedoch bereits im Dezember 2012 eine erste Etappe realisiert werden.

Weiter gilt, dass die Bundesbeiträge an den Regionalverkehr von der Einhaltung der rechtlichen Vorgaben abhängig sind: In Artikel 6 der Bundesverordnung über die Abgeltung des regionalen Personenverkehrs (ARPV) sind die Abgeltungsvoraussetzungen aufgelistet, während die Richtlinie des Bundesamts für Verkehr die konkreten Anforderungen an die minimale Wirtschaftlichkeit im regionalen Personenverkehr gemäss Artikel 6 ARPV festlegt. So wird für Buslinien mit einem Angebot von mehr als 18 Kurspaaren täglich ein minimaler Kostendeckungsgrad von 20% verlangt. Für Buslinien mit einem Angebot von höchstens einem Stundentakt von 18 Kurspaaren täglich (Grunderschliessung) legt die Richtlinie einen minimalen Kostendeckungsgrad von 10% fest.

Die Mehrheit der Linien ohne Stundentakt erfüllen diese Mindestanforderungen des Bundes gegenwärtig nur knapp. Bei einer Erhöhung des Angebots wäre dies nicht mehr der Fall, was bedeutete, dass der Bund keine Beiträge mehr leisten würde. Die systematische Einführung des Stundentakts auf allen Linien des öffentlichen Verkehrs hätte für den Kanton Zusatzkosten von jährlich 25 bis 30 Millionen Franken zur Folge.

Der Staatsrat will den öffentlichen Verkehr im Kanton Freiburg weiter modernisieren und dessen Attraktivität steigern. Dabei will er aber auf ein ausgewogenes Verhältnis zwischen Angebot und Nachfrage achten, erachtet er doch dieses Gleichgewicht als unabdingbar, um einen zweckmässigen Einsatz der finanziellen Mittel sicherzustellen. Denn es ist offensichtlich, dass Züge und Busse ökologisch gesehen nur dann vorteilhaft sind, wenn sie eine hohe Passagierzahl befördern. Ein ausgewogenes Verhältnis zwischen Angebot und Nachfrage im öffentlichen Verkehr bildet ausserdem einen Anreiz, die Zonen zu entwickeln, die am besten dafür geeignet sind, sprich die Zonen, die bereits mit einem attraktiven ÖV-Angebot erschlossen sind.

Der Staatsrat ist der Meinung, dass der Vorschlag der Motionäre zu einem ineffizienten Einsatz der finanziellen Mittel und Energieressourcen sowie zu einem Wegfall eines bedeutenden Teils der Bundesbeiträge führen würde. Er beantragt deshalb die Abweisung der Motion.

Den 3. April 2012.

¹ Eingereicht und begründet am 9. September 2011, TGR September 2011, S. 1772.

- > Die Diskussion und die Abstimmung über die Erheblicherklärung dieser Motion befinden sich auf S. 939ff.

Motion M1137.11 Emanuel Waeber/Charly Brönnimann

Incompatibilité des mandats politiques de membres du Grand Conseil et de l'Assemblée fédérale

Modification de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)¹

Réponse du Conseil d'Etat

La motion déposée par les députés Emanuel Waeber et Charly Brönnimann poursuit l'objectif d'assurer aux électeurs que leurs potentiels élus aient assez de temps et de disponibilité pour accomplir leur mandat de parlementaire avec suffisamment de connaissances et de sérieux. Le moyen proposé consiste à les empêcher de cumuler deux mandats de parlementaire (cantonal et fédéral), cela en s'appuyant sur le système des incompatibilités.

S'il s'agit de conduire une réflexion portant sur le régime des incompatibilités, celle-ci devrait se faire à la lumière de deux grands principes au moins, qui s'appliquent aussi bien au niveau fédéral qu'au niveau cantonal.

A. Généralités sur le régime des incompatibilités

1. L'un de ces principes est celui de la **liberté de vote**. Il ne s'agit pas là d'un principe absolu, mais il est certain qu'il subit une restriction lorsque certaines catégories d'élus potentiels font l'objet d'une incompatibilité. En d'autres termes, plus le choix de l'électeur ou de l'électrice est large, plus on respecte sa liberté de vote.
2. Un autre de ces principes est celui de la **séparation des pouvoirs**. Ce principe, considéré comme central, est destiné à limiter et à contrôler le pouvoir étatique. Il vise notamment à assurer que les décisions fondamentales (législation) prises dans le cadre du Parlement désigné à cette fin reflètent fidèlement les décisions démocratiques exprimant directement ou indirectement la volonté populaire. Le principe de la séparation des pouvoirs est souvent examiné sous trois aspects:
 - > le principe de la séparation des pouvoirs dit fonctionnel (distinction des fonctions juridiques en

matière de législation, de jurisprudence et d'application/de mise en œuvre du droit),

- > le principe de la séparation des pouvoirs dit organisationnel (en ce sens que les fonctions juridiques sont réparties entre différents organes: législation > législateur (soit Parlement); jurisprudence > tribunaux; mise en œuvre du droit > Gouvernement (par l'administration), et enfin
- > le principe de la séparation des pouvoirs dit personnel ou principe d'incompatibilité, selon lequel il n'est possible d'être membre que de l'un des organes mentionnés.

Par ses aspects organisationnel et personnel, le principe de la séparation des pouvoirs vise à atténuer le pouvoir et à en éviter tout abus en répartissant les compétences (à savoir le droit d'exercer le pouvoir), et notamment en évitant qu'un pouvoir excessif ne soit concentré entre les mains d'un nombre limité de personnes².

B. Les règles d'incompatibilités dans le canton de Fribourg, particulièrement en ce qui concerne les députées au Grand Conseil

1. La Constitution du canton de Fribourg du 16 mai 2004 (Cst.)

L'article 87 al. 1 Cst. prévoit des règles de base relatives à la séparation des pouvoirs personnels. Les fonctions de membre du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et de juge professionnel sont incompatibles.

La Constitution cantonale ne prévoit pas de règle spéciale d'incompatibilité supplémentaire pour les membres du Grand Conseil. A noter qu'elle prévoit en revanche, à ses alinéas 2 et 3, que *Les membres du Conseil d'Etat et les préfets ne peuvent pas être membres de l'Assemblée fédérale. Le cumul avec le mandat fédéral est toutefois possible jusqu'à la fin de la période de fonction cantonale en cours et que Les membres du Conseil d'Etat ne peuvent exercer ni une activité lucrative accessoire ni aucune autre activité incompatible avec leur fonction.*

Selon l'alinéa 4, *la loi peut prévoir d'autres incompatibilités*. La LEDP prévoit, ou plutôt précise, à son article 49, les autres incompatibilités auxquelles sont exposés les députées au Grand Conseil.

¹ Déposée et développée le 18 novembre 2011, BGC décembre 2011, p. 2731.

² Les notions mentionnées sous chiffre 2 sont reprises de l'expertise relative à l'incompatibilité entre le mandat parlementaire et une fonction au sein des caisses-maladie ou de leur association professionnelle du 3 novembre 2008, réalisée par M^{me} Prof. Dr.iur. Regula Kägi-Diener, professeur titulaire de droit public, avocate, Saint-Gall.

2. La loi cantonale du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (LEDP)

A teneur de l'article 49 al. 1 LEDP, *ne peuvent être députés au Grand Conseil:*

- a) *les membres du Conseil d'Etat* (NB: Pouvoir exécutif);
- b) *le secrétaire général ou la secrétaire générale et les autres membres du Secrétariat du Grand Conseil* (NB: employés du Pouvoir législatif pouvant exercer des influences déterminantes sur le processus de décision);
- c) *les préfets* (NB: employés élus du Pouvoir exécutif pouvant exercer des influences déterminantes sur le processus de décision);
- d) *les juges professionnels ainsi que les greffiers et greffières* (NB: Pouvoir judiciaire et employés du Pouvoir judiciaire pouvant exercer des influences déterminantes sur le processus de décision);
- e) *les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat engagés par le Conseil d'Etat ou l'une de ses Directions, lorsqu'ils participent à l'exercice du Pouvoir exécutif ou lorsqu'ils sont fortement impliqués dans la préparation des éléments sur lesquels le Grand Conseil se fonde pour prendre des décisions.*

L'article 49 al. 2 LEDP désigne les personnes notamment visées à l'alinéa 1 let. e.

C. Les règles d'incompatibilités pour les parlementaires fédéraux

L'article 14 de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'Assemblée fédérale (LParl) prévoit que *ne peuvent être membres de l'Assemblée fédérale:*

- a) *les personnes qui ont été élues par l'Assemblée fédérale elle-même ou dont la nomination a été confirmée par elle;*
- b) *les juges des tribunaux fédéraux qui n'ont pas été élus par l'Assemblée fédérale;*
- c) *les membres du personnel de l'administration fédérale, y compris les unités administratives décentralisées, des Services du Parlement, des tribunaux fédéraux, du secrétariat de l'Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération et du Ministère public de la Confédération, de même que les membres des commissions extra-parlementaires avec compétences décisionnelles, pour autant que les lois spéciales n'en disposent pas autrement;*
- d) *les membres du commandement de l'armée;*

- e) *les membres des organes directeurs des organisations et des personnes de droit public ou de droit privé extérieures à l'administration qui sont investies de tâches administratives et dans lesquelles la Confédération occupe une position prépondérante;*
- f) *les personnes qui représentent la Confédération dans les organisations ou les personnes de droit public ou de droit privé extérieures à l'administration qui sont investies de tâches administratives et dans lesquelles la Confédération occupe une position prépondérante.*

D. L'avis du Conseil d'Etat

Il ressort du bref survol qui précède que, en principe, des règles d'incompatibilité ne sont posées que pour éviter qu'un pouvoir excessif ne soit concentré entre les mains d'un nombre limité de personnes. On veut également, par là, éviter des conflits d'intérêts. Même si les solutions de détail et règles spéciales en la matière sont assez diverses entre les cantons, c'est presque systématiquement la volonté d'éviter la concentration de pouvoir entre les mains d'un nombre limité de personnes (déduite de la séparation des pouvoirs) qui dicte l'adoption de règles d'incompatibilité. On évite, ou devrait toutefois en principe éviter d'édicter des règles trop restrictives en la matière, non seulement pour respecter le libre choix des électeurs (liberté de vote), mais aussi pour respecter l'égalité entre tous les citoyens, étant entendu que l'accès de ces derniers à des fonctions d'élu-e-s ne doit pouvoir être restreint que pour des motifs objectifs.

Dans le canton de Fribourg, une *seule* exception à ces principes a été voulue par la Constituante. C'est celle de l'article 87 al. 2 Cst. en vertu de laquelle *Les membres du Conseil d'Etat et les préfets ne peuvent pas être membres de l'Assemblée fédérale*. Il ressort des débats de la Constituante à ce sujet que les motifs qui ont conduit à l'édiction de cette incompatibilité (par ailleurs partielle dès lors que *le cumul avec le mandat fédéral est toutefois possible jusqu'à la fin de la période de fonction cantonale en cours*) tenaient presque exclusivement à la préoccupation qui était celle des constituants et constituantes de s'assurer que les personnes élues engagées à 100% dans l'exercice du Pouvoir exécutif du canton se consacrent totalement et intégralement à cette tâche. Cette préoccupation tenait au fait que les tâches de conseiller ou conseillère d'Etat ou de préfet étaient considérées par la Constituante comme si lourdes qu'un cumul prolongé avec un mandat parlementaire au niveau fédéral semblait ingérable.

C'est manifestement à cette exception que font référence les motionnaires lorsqu'ils relèvent que selon eux, dans l'esprit de la Constitution cantonale, le peuple ne souhaite pas que

les mandats cantonaux et fédéraux soient assumés par des personnes ayant, précisément, ce double mandat.

Le Conseil d'Etat n'adhère pas à ce raisonnement. Ses raisons sont principalement les suivantes:

- > Il y a d'abord lieu de relever que la question du cumul de mandats n'a été mentionnée par la Constituante que par rapport à des personnes élues à des fonctions exécutives cantonales. Si la Constituante avait considéré que son raisonnement pouvait et devait aussi s'appliquer aux fonctions législatives, elle aurait de fait complété la Constitution en conséquence. Si elle ne l'a pas fait, il y a plutôt lieu de considérer que c'est parce qu'elle ne l'a pas voulu.
- > Il y a lieu de se demander si, pour assurer une certaine égalité entre les parlementaires fédéraux au niveau suisse, de telles règles – si elles devaient s'avérer utiles – ne devraient pas plutôt être inscrites dans la loi fédérale sur le Parlement.
- > En lien avec le respect des principes de liberté de vote et d'égalité, le Conseil d'Etat considère que l'introduction d'une telle règle au niveau cantonal serait par trop restrictive par rapport au but recherché qui ne tient, on le rappelle, qu'à l'efficacité des élus.

Pour ces raisons, le Conseil d'Etat estime qu'il n'y a pas lieu de modifier la LEDP dans le sens proposé par les motionnaires. Il est convaincu que les élus aux Parlements fédéral et cantonal ont et auront encore à l'avenir la sagesse de décider par eux-mêmes s'ils sont en mesure, ou non, d'accomplir à satisfaction le ou les mandats pour lesquels ils auront été désignés par le peuple. A défaut, c'est ce dernier qui pourra sanctionner, à l'occasion des élections, certains partis ou certains élus.

Il convient ainsi de laisser aux députées leur liberté de choix, et au peuple sa liberté de vote.

E. Conclusion

Sur le vu de ce qui précède, le Conseil d'Etat propose de rejeter la motion.

Le 27 mars 2012.

- > La discussion sur la prise en considération de cette motion (retrait) se trouve en pp. 967ss.

Motion Emanuel Waeber/Charly Brönnimann M1137.11 Unvereinbarkeit der politischen Mandate als Mitglied des Grossen Rates und der Bundesversammlung Änderung des Gesetzes über die Ausübung der politischen Rechte (PRG)¹

Antwort des Staatsrats

Die von den Grossräten Emanuel Waeber und Charly Brönnimann eingereichte Motion verfolgt das Ziel, den Wählerinnen und Wählern zu gewährleisten, dass die von ihnen potenziell gewählten Personen genügend Zeit zur Verfügung haben und verfügbar sind, um ihr Parlamentsmandat mit genügend Sachkenntnis und seriös wahrzunehmen. Zu diesem Zweck schlagen sie, gestützt auf das System der Unvereinbarkeit, vor, die Abgeordneten daran zu hindern, zwei Parlamentsmandate (auf kantonaler und auf Bundesebene) zu kumulieren.

Es gilt, sich mit der Unvereinbarkeitsregelung auseinanderzusetzen, und zwar mit Blick auf mindestens zwei wichtige Prinzipien, die sowohl auf Bundes- als auch auf kantonaler Ebene Anwendung finden.

A. Allgemeines zur Unvereinbarkeitsregelung

1. Eines der Prinzipien ist die **Wahl- und Abstimmungs-freiheit**. Es handelt sich nicht um ein absolutes Prinzip, aber es ist mit Sicherheit eingeschränkt, wenn bei gewissen Kandidaten im Falle ihrer Wahl eine Unvereinbarkeit vorliegt. Mit anderen Worten, je breiter die Auswahl der Wählerin oder des Wählers ist, desto mehr wird seine oder ihre Wahlfreiheit respektiert.
2. Ein anderes Prinzip ist die **Gewaltenteilung**. Dieses als zentral verstandene Prinzip will die staatliche Macht begrenzen und kontrollieren. Es will unter anderem gewährleisten, dass die demokratischen Entscheidungen unverfälscht als Ausdruck des Volkes direkt oder indirekt im Rahmen des hierfür gewählten Parlaments in die grundlegenden Entscheidungen (Gesetzgebung) einfließen. Das Gewaltenteilungsprinzip wird häufig unter drei Aspekten betrachtet:

- > als sogenanntes funktionelles Gewaltenteilungsprinzip (Unterscheidung der Rechtsfunktionen Gesetzgebung, Rechtsprechung und Rechtsumsetzung/-anwendung),

¹ Eingereicht und begründet am 18. November 2011, TGR Dezember 2011, S. 2731.

- > als sogenanntes organisatorisches Gewaltenteilungsprinzip (indem die Rechtsfunktionen auf verschiedene Organe verteilt werden: Gesetzgebung > Gesetzgeber (Parlament); Rechtssprechung > Gerichte; Rechtsumsetzung > Regierung (durch die Verwaltung) und letztlich
- > als sogenanntes personelles Gewaltenteilungsprinzip oder Unvereinbarkeitsprinzip, wonach Personen nur einem der genannten Organe angehören können.

Das Gewaltenteilungsprinzip will durch seine organisatorischen und personellen Ansätze die Macht zurückdämmen, niemanden übermächtig werden lassen, indem es Kompetenzen (= Befugnisse, Macht auszuüben) verteilt, und namentlich verhindert, dass einzelne Personen übermässig viel Macht ausüben¹.

B. Die Unvereinbarkeitsregeln im Kanton Freiburg, insbesondere betreffend Grossrätinnen und Grossräte

1. Die Verfassung des Kantons Freiburg vom 16. Mai 2004 (KV)

In Artikel 87 Abs. 1 KV sind die Grundregeln zur personellen Gewaltenteilung vorgesehen. Die Mitgliedschaft im Grossen Rat, im Staatsrat und die Funktion der Berufsrichterin bzw. des Berufsrichters sind nicht miteinander vereinbar.

Die Kantonsverfassung enthält keine zusätzlichen besonderen Unvereinbarkeitsvorschriften für die Mitglieder des Grossen Rats. In Absatz 2 und 3 ist jedoch vorgesehen, dass *die Mitglieder des Staatsrats und die Oberamtspersonen [...] nicht der Bundesversammlung angehören [können], die gleichzeitige Wahrnehmung des eidgenössischen Mandats [...] indes während der laufenden kantonalen Amtszeit zulässig [ist] und dass die Mitglieder des Staatsrats [...] weder einer zusätzlichen Erwerbstätigkeit noch einer anderen mit ihrem Amt unvereinbaren Tätigkeit nachgehen [dürfen].*

Gemäss Absatz 4 *kann das Gesetz weitere Unvereinbarkeiten vorsehen.* Das PRG sieht in seinem Artikel 49 die weiteren Unvereinbarkeiten vor, mit denen sich Grossrätinnen und Grossräte konfrontiert sehen können, bzw. es präzisiert diese vielmehr.

2. Das kantonale Gesetz vom 6. April 2001 über die Ausübung der politischen Rechte (PRG)

Gemäss Artikel 49 Abs. 1 PRG *können dem Grossen Rat nicht angehören:*

- a) *die Mitglieder des Staatsrates* (NB: Exekutive);
- b) *die Generalsekretärin oder der Generalsekretär und die übrigen Mitglieder des Sekretariats des Grossen Rates* (NB: Angestellte der Legislative, die einen entscheidenden Einfluss auf die Willensbildung nehmen können);
- c) *die Oberamtmänner* (NB: gewählte Angestellte der Exekutive, die einen entscheidenden Einfluss auf die Willensbildung nehmen können);
- d) *die Berufsrichterinnen und -richter sowie die Gerichtsschreiberinnen und -schreiber* (NB: Judikative und Angestellte der Judikative, die einen entscheidenden Einfluss auf die Willensbildung nehmen können);
- e) *die vom Staatsrat oder einer seiner Direktionen angestellten Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter des Staates, die an der Ausübung der vollziehenden Gewalt teilhaben oder in bedeutendem Ausmass an der Erarbeitung von Entscheidungsgrundlagen für den Grossen Rat beteiligt sind.*

In Artikel 49 Abs. 2 PRG sind die Personen aufgeführt, die insbesondere zu den Personen nach Absatz 1 Bst. e gehören.

C. Die Unvereinbarkeitsregeln für die Bundesparlamente

Artikel 14 des Bundesgesetzes vom 13. Dezember 2002 über die Bundesversammlung (Parlamentsgesetz, ParlG) sieht vor, dass folgende Personen *der Bundesversammlung nicht angehören dürfen:*

- a) *die von ihr gewählten oder bestätigten Personen;*
- b) *die nicht von ihr gewählten Richterinnen und Richter der eidgenössischen Gerichte;*
- c) *das Personal der zentralen und dezentralen Bundesverwaltung, der Parlamentsdienste, der eidgenössischen Gerichte, des Sekretariats der Aufsichtsbehörde über die Bundesanwaltschaft, der Bundesanwaltschaft sowie die Mitglieder der ausserparlamentarischen Kommissionen mit Entscheidkompetenzen, sofern die spezialgesetzlichen Bestimmungen nichts anderes vorsehen;*
- d) *die Mitglieder der Armeeleitung;*
- e) *Mitglieder der geschäftsleitenden Organe von Organisationen oder von Personen des öffentlichen oder privaten*

¹ Die Begriffe unter Ziffer 2 stammen aus dem *Gutachten betreffend Unvereinbarkeit von Parlamentsmandat und Funktion in Krankenkassen und Branchenverband* vom 3. November 2008, erstellt von Frau Prof. Dr.iur. Regula Kägi-Diener, Titularprofessorin f. öffentliches Recht, Rechtsanwältin, St. Gallen.

Rechts, die nicht der Bundesverwaltung angehören und die mit Verwaltungsaufgaben betraut sind, sofern dem Bund eine beherrschende Stellung zukommt;

- f) *Personen, die den Bund in Organisationen oder Personen des öffentlichen oder privaten Rechts vertreten, die nicht der Bundesverwaltung angehören und die mit Verwaltungsaufgaben betraut sind, sofern dem Bund eine beherrschende Stellung zukommt.*

D. Die Ansicht des Staatsrats

Aus dem vorhergehenden kurzen Überblick geht hervor, dass Unvereinbarkeitsregeln grundsätzlich nur erlassen werden, um zu verhindern, dass einzelne Personen übermässig viel Macht ausüben. Zudem sollen so auch Interessenkonflikte vermieden werden. Auch wenn die Lösungen im Einzelnen und die speziellen Vorschriften in diesem Bereich von Kanton zu Kanton ziemlich unterschiedlich sind, so ist es fast immer die Absicht, eine Machtkonzentration bei einzelnen Personen zu verhindern (abgeleitet aus der Gewaltenteilung), die Unvereinbarkeitsregeln nötig macht. Es wird vermieden, oder sollte grundsätzlich vermieden werden, zu restriktive Vorschriften in diesem Bereich zu erlassen, nicht nur aus Rücksicht auf die Wahlfreiheit der Wählerinnen und Wähler, sondern auch, um die Gleichstellung zwischen allen Bürgerinnen und Bürgern zu achten. Der Zugang von letzteren zu Abgeordnetenmandaten darf nur aus objektiven Gründen eingeschränkt werden.

Im Kanton Freiburg war eine *einzig*e Ausnahme von diesen Prinzipien vom Verfassungsrat gewollt. Es handelt sich um Artikel 87 Abs. 2 KV, gemäss dem *die Mitglieder des Staatsrats und die Oberamtspersonen [...] nicht der Bundesversammlung angehören [können]*. Aus den Debatten des Verfassungsrats zu diesem Thema geht hervor, dass die Gründe, die zu dieser Unvereinbarkeitsvorschrift (die eigentlich nur eine teilweise Unvereinbarkeit ist, zumal *die gleichzeitige Wahrnehmung des eidgenössischen Mandats indes während der laufenden kantonalen Amtszeit zulässig ist*) geführt haben, fast ausschliesslich damit zusammenhängen, dass den Verfassungsratsmitgliedern daran gelegen war, sicherzustellen, dass sich die gewählten Personen zu 100% für die Ausübung der Exekutivgewalt im Kanton einsetzen, sich voll und ganz dieser Aufgabe widmen. Diese Bedenken hingen damit zusammen, dass das Mandat einer Staatsrätin oder eines Staatsrates oder einer Oberamtsperson vom Verfassungsrat als so umfangreich betrachtet wurde, dass eine längere, gleichzeitige Wahrnehmung mit einem Parlamentsmandat auf Bundesebene als nicht machbar erachtet wurde.

Offensichtlich beziehen sich die Motionäre auf diese Ausnahme, wenn sie geltend machen, dass es im Sinne der Kantonsverfassung nicht dem Wille des Volkes entspreche, dass kantonale und eidgenössische Mandate von Personen wahrgenommen werden, die ein solches Doppelmandat innehaben.

Der Staatsrat schliesst sich dieser Begründung nicht an und zwar hauptsächlich aus folgenden Gründen:

- > Es sei darauf hingewiesen, dass die Kumulation von Mandaten vom Verfassungsrat nur in Zusammenhang mit Personen erwähnt wird, die in die kantonale Exekutive gewählt wurden. Wäre der Verfassungsrat der Meinung gewesen, dass sich seine Begründung auch auf Legislativmandate anwenden lässt und auf diese angewendet werden muss, so hätte er die Verfassung entsprechend ergänzt. Da er dies nicht getan hat, kann eher davon ausgegangen werden, dass er dies nicht gewollt hat.
- > Es stellt sich auch die Frage, ob solche Regeln, sollten sie sich als sinnvoll erweisen, nicht eher im Parlamentsgesetz des Bundes verankert werden sollten, wenn man eine gewisse Gleichstellung der Bundesparlamentarier auf nationaler Ebene gewährleisten will.
- > In Zusammenhang mit den Grundsätzen der Wahlfreiheit und der Gleichstellung ist der Staatsrat eher der Ansicht, dass die Einführung einer solchen Regelung auf kantonaler Ebene, die, es sei daran erinnert, nur die Effizienz der Gewählten zum Ziel hat, zu restriktiv wäre.

Aus diesen Gründen ist der Staatsrat der Ansicht, dass es nicht angebracht ist, das PRG in dem von den Motionären vorgeschlagenen Sinne zu ändern. Er ist davon überzeugt, dass die Parlamentarierinnen und Parlamentarier auf Bundes- und auf kantonaler Ebene heute und auch in Zukunft selbst beurteilen können, ob sie in der Lage sind, die ihnen vom Volk übertragenen Mandate zufriedenstellend zu erfüllen. Sollte dies nicht der Fall sein, so kann das Volk bei den Wahlen gewisse Parteien oder Parlamentarier sanktionieren.

Es soll also den Parlamentarierinnen und Parlamentariern die freie Wahl, und dem Volk die Wahlfreiheit gelassen werden.

E. Schlussfolgerung

Aus diesen Gründen beantragt Ihnen der Staatsrat die Ablehnung dieser Motion.

Den 27. März 2012.

- > Die Diskussion über die Erheblicherklärung dieser Motion (Rückzug) befindet sich auf S. 967ff.

Motion populaire MV1512.11 du Conseil des jeunes du canton de Fribourg Journée du bilinguisme¹

Réponse du Conseil d'Etat

Historiquement, le canton a toujours été considéré comme bilingue, à l'instar des cantons de Berne et du Valais. Cette particularité a été reprise dans la Constitution fribourgeoise du 16 mai 2004, à l'article 6 sur les langues, qui donne mandat à l'Etat d'encourager le bilinguisme. La principale difficulté pour la mise en œuvre de cette intention consiste à faire du bilinguisme une réalité. Le bilinguisme ne se décrète pas, il se vit. Le Conseil d'Etat invite ainsi chaque citoyen et chaque citoyenne à pratiquer le plus souvent possible, par rapport à sa situation professionnelle et son vécu, l'autre langue officielle. Il est d'accord sur le principe d'avoir une journée du bilinguisme, voire le cas échéant une autre forme de promotion si elle s'avérait plus porteuse, qui puisse se dérouler sur le lieu de travail et dans les loisirs.

Le Conseil d'Etat tient à relever qu'il a fait du bilinguisme un des défis de la législature 2007–2011 (n° 3 Mieux vivre ensemble avec le thème de «Profilier le bilinguisme comme atout du canton»). Le concept cantonal de l'enseignement des langues étrangères (rapport n° 206 du 6 septembre 2010) a été bien accueilli par le Grand Conseil. Les travaux de mise en œuvre ont été intensifiés, dans une coordination encore accrue entre les deux parties linguistiques du canton. Les neuf propositions de ce concept visent un meilleur apprentissage des langues à l'école. Les séquences d'enseignement dans la langue partenaire y figurent à part entière, dans une progression et une continuité qui fait sens du point de vue pédagogique.

Par ailleurs, les échanges scolaires linguistiques ont été renforcés. De nouveaux moyens d'enseignement de la langue partenaire ont été introduits. L'Université, la Haute Ecole pédagogique (HEP) et la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale se positionnent résolument en tant qu'institutions de formation bilingues, voire plurilingues. Elles proposent toujours plus de possibilités d'effectuer des cursus bilingues, ou juste une partie des cours dans une autre langue et de certifier les acquis linguistiques. En 2008, l'Université et la HEP ont donné naissance à l'Institut de plurilinguisme

qui rassemble les compétences des deux institutions dans ce domaine et qui a par la suite été désigné comme centre national de compétence par le Conseil fédéral.

A l'Etat de Fribourg, le Service du personnel et d'organisation (SPO) organise depuis des années des ateliers linguistiques. Les collaborateurs et collaboratrices sont invités à suivre ces modules en français et en allemand, mis sur pied chaque année dans le cadre du Programme de formation de l'Etat. De plus, à la demande des personnes intéressées, des «Tandem Mittellangues» sont formés, avec une personne alémanique et une autre francophone en vue d'avoir des échanges bilingues chaque semaine (sur 18 ou 20 semaines, selon les modules choisis).

Le SPO organise le programme Tandem français–allemand également pour les apprenti-e-s de l'administration cantonale. Les jeunes se rencontrent en règle générale une fois par semaine durant six mois selon un plan défini lors d'une séance commune avec un enseignant et discutent de divers thèmes convenus.

Depuis 2012, un nouveau cours sur le bilinguisme est au programme qui vise à mieux comprendre, respecter et valoriser le bilinguisme et la diversité linguistique. Cette formation vise d'abord à renforcer la conscience par rapport à la présence de deux langues au sein de l'environnement de travail et au sein de la «clientèle» – qu'il s'agisse de collaborateurs et collaboratrices internes et externes, de personnes s'adressant à l'administration ou d'autres interlocuteurs.

La statistique de fréquentation des cours de langues (ateliers français et ateliers allemand) pour ces dernières années est la suivante: 120 personnes ont suivi les cours organisés par le SPO en 2009, 100 en 2010 et 115 en 2011.

Par ailleurs, des organisations développent des projets autour du bilinguisme et des langues partenaires. Elles travaillent dans le sens de ce que demande la motion populaire du Conseil des jeunes. L'Institut de plurilinguisme a ainsi organisé plusieurs soirées de réflexion dans le cadre du Forum des langues partenaires de Fribourg. Il y a aussi le Rendez-vous bilingue Fribourg-Freiburg, qui a eu lieu sur la place Georges-Python, à Fribourg, en 2009 et à l'été 2011.

Le Conseil d'Etat estime adéquat de coopérer avec les associations qui travaillent déjà à la promotion des langues partenaires. Celles-ci verraient sans doute d'un œil favorable la reconnaissance et le renforcement de leurs activités existantes. Un mandat doit ainsi être confié à ces organisations en vue de réfléchir et de mettre sur pied soit une Journée

¹ Déposée et développée le 26 juillet 2011, BGC p. 1086.

du bilinguisme, soit une autre forme de promotion du bilinguisme, dans le canton de Fribourg.

Quant aux membres du Conseil des jeunes, ils pourraient s'impliquer dans la promotion du bilinguisme, comme cela se fait au niveau national. Par exemple, le Forum Helveticum a lancé en novembre 2008 – en coopération avec de nombreuses associations d'enseignants et de jeunes – le projet «Linguissimo», destiné aux jeunes de 16 à 20 ans. Il y a aussi le projet «Get Together – La rencontre des langues» réalisée par et pour les jeunes, qui vise à surmonter les barrières linguistiques et encourager les échanges entre les jeunes de toutes les régions linguistiques du pays.

Pour rappel, les députés Moritz Boschung et André Ackermann ont déposé un postulat au sujet du soutien du canton aux communes bilingues (P 2034.08)¹. La mise en place de la Loi fédérale du 5 octobre 2007 sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (Loi sur les langues, LLC), concrétisée par l'Ordonnance sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques (Ordonnance sur les langues, OLang du 4 juin 2010), prévoit des aides financières pour les cantons plurilingues, destinées à promouvoir le plurilinguisme des autorités et des administrations cantonales ainsi que dans la formation.

Dès la mi-2010, le canton de Fribourg a ainsi bénéficié des aides financières de la Confédération qui a, par exemple, permis la traduction de documents de l'administration cantonale, de l'allemand en français. Par ailleurs, la Chancellerie d'Etat a développé ses travaux de terminologie dans plusieurs domaines de l'actualité.

Le canton doit étudier la possibilité d'un appui financier aux communes bilingues pour faire face aux coûts liés au bilinguisme car aucun soutien direct par la Confédération n'est prévu par le biais de l'ordonnance fédérale citée ci-avant. Dans son rapport au postulat, le Conseil d'Etat devra se prononcer sur les moyens de réaliser cette aide, notamment examiner dans quelle mesure une base légale est nécessaire.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat travaille à la rédaction du Programme gouvernemental pour la législature 2012–2016 et abordera dans ce contexte la question des langues. Il examinera dans ce cadre si les dispositions constitutionnelles se rapportant à la question linguistique d'une manière générale

feront l'objet d'un dispositif législatif d'application et, si oui, sous quelle forme. Dans ce cadre, la proposition des motionnaires visant à l'introduction d'une journée du bilinguisme dans le canton de Fribourg pourra être prise en compte.

Conclusion

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat propose d'accepter la motion populaire.

Le 27 mars 2012.

> La discussion et le vote sur la prise en considération de cette motion populaire se trouvent en pp. 968ss.

— Volksmotion MV1512.11 des Jugendrates des Kantons Freiburg Tag der Zweisprachigkeit²

Antwort des Staatsrats

Historisch gesehen wurde der Kanton Freiburg, wie auch die Kantone Bern und Wallis, immer als zweisprachig betrachtet. Diese Besonderheit wurde in die freiburgische Kantonsverfassung vom 16. Mai 2004 aufgenommen und zwar in Artikel 6 über die Sprachen, der dem Staat den Auftrag erteilt, die Zweisprachigkeit zu fördern. Eine wichtige Herausforderung für die Umsetzung dieser Absicht besteht darin, die Zweisprachigkeit Realität werden zu lassen. Zweisprachigkeit lässt sich nicht verordnen, sie muss gelebt werden. Der Staatsrat lädt die Bürgerinnen und Bürger daher ein, je nach Hintergrund und beruflicher Situation die Partnersprache so oft wie möglich zu praktizieren. Er ist grundsätzlich damit einverstanden, einen Tag der Zweisprachigkeit einzuführen oder gegebenenfalls, sollte sich dies als vielversprechender erweisen, auch eine andere Form der Förderung der Zweisprachigkeit, die am Arbeitsplatz oder bei einer Freizeitbeschäftigung durchgeführt werden könnte.

Der Staatsrat möchte darauf hinweisen, dass er die Zweisprachigkeit zu einer der Herausforderungen der Legislaturperiode 2007–2011 erklärt hat (Nr. 3 Das Zusammenleben verbessern mit dem Thema «Die Zweisprachigkeit als Stärke des Kantons hervorheben»). Der Bericht zum kantonalen Sprachenkonzept (Bericht Nr. 206 vom 6. September 2010) wurde vom Grossen Rat gutgeheissen und die Umsetzungsarbeiten wurden mit einer noch stärkeren Koordination zwischen den beiden Sprachregionen des Kantons intensiviert.

¹ En date du 8 février 2011, le Conseil d'Etat a proposé d'accepter le postulat des députés Moritz Boschung et André Ackermann au sujet du soutien du canton aux communes bilingues. Le 23 mars 2011, les députés l'ont accepté par 77 voix contre 15 (une abstention).

² Eingereicht und begründet am 26. Juli 2011, TGR S. 1086.

Die neun Vorschläge dieses Konzepts haben ein besseres Erlernen der Sprache in der Schule zum Ziel. Die progressive und kontinuierliche Einführung von Unterrichtssequenzen in der Partnersprache, die pädagogisch Sinn machen, sind darin enthalten.

Im Übrigen wurde der sprachliche Schülerinnen- und Schüleraustausch ausgebaut. Es wurden neue Lehrmittel zum Erlernen der Partnersprache eingeführt. Die Universität, die Pädagogische Hochschule (PH) und die Fachhochschule Westschweiz positionieren sich entschieden als zwei- oder mehrsprachige Bildungsinstitutionen. Sie bieten immer mehr Möglichkeiten an, das Studium zweisprachig zu absolvieren oder einen Teil der Lehrveranstaltungen in einer anderen Sprache zu besuchen und die erworbenen Sprachkenntnisse anerkennen zu lassen. 2008 gründeten die Universität und die PH das Institut für Mehrsprachigkeit, das die Kompetenzen der beiden Institutionen in diesem Bereich bündelt und das in der Folge vom Bundesrat zum nationalen wissenschaftlichen Kompetenzzentrum bestimmt worden ist.

Beim Staat Freiburg organisiert das Amt für Personal und Organisation (POA) seit Jahren Sprachworkshops. Die Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter sind eingeladen, Module in Deutsch und Französisch zu besuchen, die alljährlich im Rahmen des Weiterbildungsprogramms des Staates angeboten werden. Zudem können auf Anfrage interessierter Personen hin «Tandem Mittellangues» mit einer deutsch- und einer französischsprachigen Person zum wöchentlichen zweisprachigen Austausch gebildet werden (während 18 oder 20 Wochen, je nach gewähltem Modul).

Das POA organisiert das Französisch-Deutsch-Tandemprogramm auch für die Lernenden der Kantonsverwaltung. Die Jugendlichen treffen sich im Allgemeinen einmal wöchentlich während sechs Monaten nach einem, während einer Sitzung mit einer Lehrperson festgelegten Plan, und diskutieren über verschiedene vereinbarte Themen.

Seit 2012 ist ein neuer Kurs über die Zweisprachigkeit auf dem Programm, in dem es darum geht Zweisprachigkeit und Sprachenvielfalt besser zu verstehen, zu respektieren und zu fördern. Mit dieser Ausbildung soll eine Steigerung des Bewusstseins für die Zweisprachigkeit im internen sowie externen Arbeitsumfeld erreicht werden (interne sowie externe Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter, Personen, die sich an die Verwaltung richten und andere Gesprächspartner).

Die Statistik zum Besuch von Sprachkursen (französische Sprachworkshops und deutsche Sprachworkshops) in den

letzten Jahren sieht wie folgt aus: 2009 haben 120 Personen die vom POA veranstalteten Kurse besucht, 2010 waren es 100 und 2011 115 Personen.

Im Übrigen entwickeln Organisationen Projekte rund um die Zweisprachigkeit und die Partnersprachen. Sie arbeiten in eine Richtung, wie sie von der Volksmotion des Jugendrats verlangt wird. So hat das Institut für Mehrsprachigkeit im Rahmen des Forums Partnersprachen Freiburg mehrere Diskussionsabende organisiert. Es gibt auch das Rendez-vous bilingue Fribourg-Freiburg, das im Sommer 2009 und 2011 auf dem Georges-Python-Platz in Freiburg stattgefunden hat.

Der Staatsrat erachtet es als angemessen, mit Vereinen zusammenzuarbeiten, die bereits in der Förderung der Partnersprachen tätig sind. Diese wären der Anerkennung und dem Ausbau ihrer Tätigkeit zweifellos wohlgesinnt. Es gilt somit, diesen Organisationen ein Mandat zu erteilen, das darin besteht, sich zu einem Tag der Zweisprachigkeit oder einer anderen Form der Förderung der Zweisprachigkeit im Kanton Freiburg Gedanken zu machen und einen solchen Tag oder eine alternative Form der Förderung auf die Beine zu stellen.

Was die Mitglieder des Jugendrats betrifft, so könnten sie sich für die Förderung der Zweisprachigkeit einsetzen, wie das auf nationaler Ebene geschieht. So hat zum Beispiel das Forum Helveticum im November 2008 – in Zusammenarbeit mit zahlreichen Lehrkräfte- und Jugendverbänden – das Projekt «Linguissimo» für Jugendliche zwischen 16 und 20 Jahren lanciert. Weiter gibt es das Projekt «Get Together – Begegnung der Sprachen», das von Jugendlichen für Jugendliche durchgeführt wird, und das Sprachgrenzen überwinden und den Austausch zwischen Jugendlichen aller Sprachregionen des Landes fördern möchte.

Zur Erinnerung, die Grossräte Moritz Boschung und André Ackermann haben ein Postulat mit dem Titel «Unterstützung der zweisprachigen Gemeinden durch den Kanton» (P 2034.08)¹ eingereicht. Das Bundesgesetz vom 5. Oktober 2007 über die Landessprachen und die Verständigung zwischen den Sprachgemeinschaften (Sprachengesetz, SpG), das durch die Verordnung über die Landessprachen und die Verständigung zwischen den Sprachgemeinschaften (Sprachenverordnung, SpV vom 4. Juni 2010) ergänzt wurde, sieht

¹ Am 8. Februar 2011 hat der Staatsrat empfohlen, das Postulat der Grossräte Moritz Boschung und André Ackermann über die Unterstützung der zweisprachigen Gemeinden durch den Kanton für erheblich zu erklären. Am 23. März 2011 haben die Grossrätinnen und Grossräte das Postulat mit 77 gegen 15 Stimmen (eine Enthaltung) erheblich erklärt.

Finanzhilfen für mehrsprachige Kantone vor, die dazu dienen, die Mehrsprachigkeit innerhalb der kantonalen Behörden und der Verwaltung sowie in der Ausbildung zu fördern.

Seit Mitte 2010 kam der Kanton Freiburg somit in den Genuss von Finanzhilfen des Bundes, die zum Beispiel die Übersetzung von Dokumenten der Kantonsverwaltung vom Deutschen ins Französische ermöglichten. Zudem hat die Staatskanzlei ihre Terminologearbeit in verschiedenen aktuellen Bereichen ausgeweitet.

Der Kanton muss sich mit der Möglichkeit befassen, zweisprachige Gemeinden zu unterstützen, damit sie die mit der Zweisprachigkeit verbundenen Kosten bewältigen können, denn die oben erwähnte Verordnung sieht keine direkte Unterstützung durch den Bund vor. In seinem Bericht zum Postulat wird sich der Staatsrat zu den Möglichkeiten einer Umsetzung dieser Hilfe äussern müssen und unter anderem prüfen, inwiefern eine Gesetzesgrundlage notwendig ist.

Im Übrigen ist der Staatsrat an der Ausarbeitung des Regierungsprogramms für die Legislaturperiode 2012-2016 und wird in diesem Zusammenhang auch die Sprachenfrage aufgreifen. Er wird in diesem Rahmen prüfen, ob für die Verfassungsbestimmungen, die sich allgemein auf die Sprachenfrage beziehen, Vollzugsbestimmungen erlassen werden und wenn ja, in welcher Form. In diesem Rahmen könnte der Vorschlag der Motionäre, im Kanton Freiburg einen Tag der Zweisprachigkeit einzuführen, berücksichtigt werden.

Schlussfolgerung

Aus diesen Gründen beantragt Ihnen der Staatsrat, diese Volksmotion für erheblich zu erklären.

Den 27. März 2012.

- > Die Diskussion und die Abstimmung über die Erheblicherklärung dieser Volksmotion befinden sich auf S. 968ff.

Postulat P2091.11 Repond Nicolas/ Lehner-Gigon Nicole Nouveau concept structurel de prise en charge aux urgences de l'HFR¹

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est conscient du problème d'engorgement que rencontrent certains services d'urgence de l'hôpital fribourgeois, en particulier à Fribourg et à Riaz. Malgré les différentes mesures prises par l'HFR pour améliorer la situation, l'affluence aux services d'urgence ne cesse d'augmenter pour différentes raisons, parmi lesquelles il faut mentionner en particulier la diminution préoccupante du nombre de médecins de premier recours.

Afin de diminuer le temps d'attente au service d'urgence du HFR Fribourg – Hôpital cantonal et du HFR Riaz, un infirmier ou une infirmière est présent-e à l'accueil des urgences et oriente le patient ou la patiente. Depuis octobre 2011, une filière rapide a été mise en place au service d'urgence du HFR Fribourg – Hôpital cantonal, les jours ouvrables de 8 à 17 heures, pour soigner les cas les plus simples, et une diminution considérable du temps d'attente a pu être constatée au moins en journée.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat se préoccupe également de cette situation. Ainsi, le 25 octobre dernier, il a autorisé la mise en consultation par la Direction de la santé et des affaires sociales d'un concept global de prise en charge des urgences préhospitalières, accompagné d'un projet de loi y relatif. Ce concept fait état, entre autres mesures, d'un projet de mise en place d'un centre de tri efficace et innovateur des appels téléphoniques adressés aux médecins de garde et aux services des urgences des hôpitaux, de manière à aiguiller les patients et patientes vers la structure de prise en charge adéquate.

Le concept demandé par les députés Repond et Lehner-Gigon est donc déjà pour partie en voie de réalisation. Au surplus, le concept global de prise en charge des urgences préhospitalières et le projet de loi sur les urgences préhospitalières (LUP) devraient répondre à leurs attentes. Ainsi, le Conseil d'Etat propose d'accepter le postulat, le message accompagnant le projet de LUP qui sera soumis au Grand Conseil avant la fin du premier semestre 2012 fera office de rapport y relatif.

Le 13 mars 2012.

¹ Déposé et développé le 9 juin 2011, BGC juin 2011, p. 1329.

- > La discussion et le vote sur la prise en considération de ce postulat se trouvent en pp. 924ss.

Postulat P2091.11 Repond Nicolas/Lehner-Gigon Nicole
Neues Konzept für die Notfallversorgung im HFR¹

Antwort des Staatsrats

Der Staatsrat ist sich bewusst, dass manche Notfalldienste des HFR überlastet sind, namentlich jene in Freiburg und Riaz. Obwohl das HFR verschiedene Massnahmen getroffen hat, um die Situation zu entschärfen, wächst der Zustrom auf die Notfalldienste aus verschiedenen Gründen immer weiter an; ein wesentlicher Grund ist der beunruhigende Rückgang der Zahl der ärztlichen Grundversorgerinnen und Grundversorger.

Um die Wartezeiten in der Notaufnahme des HFR Freiburg – Kantonsspital und des HFR Riaz zu verkürzen, leitet eine Pflegefachperson die Patientin oder den Patienten direkt am Empfang der Notaufnahme weiter. Neulich wurde ausserdem in der Notaufnahme des HFR Freiburg – Kantonsspital ein schneller Versorgungsweg eingerichtet; mit diesem werden jeweils von 8 bis 17 Uhr die leichteren Fälle versorgt, wodurch die Wartezeit zumindest tagsüber bereits verringert werden konnte.

Im Übrigen hat sich auch der Staatsrat eingehend mit dieser Situation befasst. So hat er z. B. am 25. Oktober 2011 die Direktion für Gesundheit und Soziales ermächtigt, ein umfassendes Konzept über die präklinische Notfallversorgung und einen entsprechenden Gesetzesentwurf in die Vernehmlassung zu geben. Dieses Konzept enthält nebst weiteren Massnahmen ein Projekt für die Schaffung einer effizienten und neuartigen Telefontriage, bei der die Anrufe an die Bereitschaftsärztinnen und -ärzte sowie an die Notfalldienste der Spitäler triagiert und die Anrufenden an die passende Versorgungsstruktur weitergeleitet werden.

Das von Grossrat Repond und Grossrätin Lehner-Gigon verlangte Konzept befindet sich also teilweise bereits in Ausarbeitung. Darüber hinaus sollten das Konzept über die präklinische Notfallversorgung und das Gesetz über die präklinischen Notfälle (PNG) ihre Erwartungen erfüllen. Der Staatsrat schlägt deshalb vor, das Postulat erheblich zu erklären; die Botschaft zum PNG, die dem Grossen Rat zu Ende

des zweiten Halbjahres 2012 unterbreitet werden soll, wird als einschlägiger Bericht dienen.

Den 13. März 2012.

- > Die Diskussion und die Abstimmung über die Erheblicherklärung dieses Postulats befinden sich auf S. 924ff.
-

¹ Eingereicht und begründet am 9. Juni 2011, TGR Juni 2011, S. 1329.

Dépôts et développements

Motion M1005.12 Michel Losey/Pierre-André Grandgirard **Maintien et renforcement de la régulation du sanglier dans la loi cantonale sur la chasse**

Développement¹

Les rives sud du lac de Neuchâtel occupent une surface de plus de 3000 ha. Cette zone est un lieu de prédilection pour la prolifération du sanglier. De cette zone naturelle protégée sur le plan national, le sanglier a fait son territoire de vie. Chaque année, la famille des sangliers augmente de 200 à 250%, ce qui est énorme. D'ailleurs, ces mammifères se sentent déjà un peu à l'étroit et vont découvrir de nouveaux territoires, soit les zones de terres arables d'Yvonand à Cudrefin. Pour éviter une prolifération trop forte, la Confédération a autorisé en 2010 deux battues-tests sans chiens dans la zone de la rive sud du lac de Neuchâtel, avec l'aide de plus de 60 chasseurs à chaque fois. Le résultat fut plus que maigre: un seul sanglier tiré.

Face à cette situation et aux dégâts de plus en plus importants infligés aux agriculteurs plus de 150 000 francs d'indemnités versées pour les agriculteurs fribourgeois en 2011 (100 000 francs pour les dégâts et 50 000 francs pour la prévention) le groupe de travail intercantonal Fribourg-Vaud pour la gestion du sanglier a développé une stratégie commune visant à tester de nouvelles mesures de régulation. Une autorisation a été demandée à la Confédération, qui a accepté trois battues-tests regroupées dans un laps de temps limité, avec des chiens spécialisés (créancés) sangliers. Ces battues ont été coordonnées avec le canton de Vaud.

La première battue-test s'est déroulée à l'insu des médias et de certains élus locaux. Les Vaudois chassaient les sangliers d'Yvonand en direction de Cheyres et les Fribourgeois chassaient de Font en direction de Cheyres. Ces battues ont eu lieu en même temps afin d'optimiser les chances de réussite et grâce à cette coordination les résultats ont été probants. La deuxième battue-test opérée de la même façon a été menée en collaboration avec les médias. Suite au dérapage de certains élus locaux ainsi qu'à une médiatisation exagérée, la

troisième battue-test autorisée par la Confédération n'a pas été appliquée. L'émotionnel a dominé dans cette affaire. Il est primordial que les cantons de Fribourg et de Vaud puissent développer un système de régulation du sanglier efficace et qui permette aux gardes-faune de prendre des mesures adéquates adaptées aux situations du moment. Il faut savoir aussi qu'en période de chasse autorisée seule une trentaine de sangliers est tirée. Cela nécessite une régulation plus forte au vu des populations de plus en plus importantes sur la rive sud, selon les observations des gardes-faune vaudois et fribourgeois.

Nous demandons par cette motion de permettre aux professionnels de la branche de disposer et de pouvoir mettre en œuvre des mesures approuvées par la Confédération et applicables sur le territoire qui nous préoccupe.

Postulat P2007.12 Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner **Rapport sur les orientations stratégiques à moyen et long termes de l'HFR ainsi que sur les mesures dans le cadre du budget 2012**

Conformément aux articles 174 et 175 LGC, le Grand Conseil a voté l'urgence pour ce postulat et demande qu'un rapport soit transmis au Grand Conseil pour sa session de juin 2012.

Dépôt et développement

Le groupe PDC-PBD a pris connaissance du communiqué de presse publié ce jour par l'HFR faisant état d'une décision stratégique de principe du conseil d'administration et portant sur une nouvelle organisation fondée sur un seul site hospitalier de soins aigus ainsi que de la décision de lancer une étude de faisabilité présentant les orientations à moyen et long termes pour l'hôpital fribourgeois. Le communiqué fait également état de solutions à court terme pour pallier le problème de couverture financière du budget 2012.

¹ Déposée le 22 mars 2012, BGC mars 2012 p. 851.

Ce communiqué de presse fait suite à diverses déclarations des représentants de l'HFR, relayées ces derniers jours par les médias.

Le groupe PDC-PBD regrette la manière dont l'HFR communique au compte-gouttes les informations relatives tant au financement de l'institution sanitaire qu'à sa planification hospitalière en lien avec les diverses missions assurées tant dans les hôpitaux de soins aigus que dans les sites de réadaptation et de médecine gériatrique. Cette communication provoque l'inquiétude de la population et des professionnels de la santé de notre canton.

Le groupe PDC-PBD demande que le Grand Conseil puisse exercer sa haute surveillance, conformément à l'article 43 LHFR. A cette fin, notre Parlement doit pouvoir disposer des informations nécessaires.

Il prie dès lors le Conseil d'Etat de bien vouloir déposer un rapport décrivant les diverses orientations stratégiques en discussion à l'HFR, ceci tant sur le plan de ses missions que de leur financement.

S'agissant des options à court terme, il prie le Conseil d'Etat de répondre dans le rapport également aux questions suivantes:

- > Comment a été préparée la transition au nouveau financement hospitalier?
- > Dans ce cadre, pourquoi les calculs retenus au budget 2012 (valeur par point DRG 10 770 francs) se sont-ils quelques mois plus tard révélés trop hauts (valeur retenue provisoirement à 10 150 francs)?
- > Les salaires et les conditions de travail de l'HFR sont-ils vraiment parmi les meilleurs en Suisse, ainsi que l'a déclaré la DSAS dans un interview?
- > Est-ce là l'explication du refus de financement des assureurs-maladies?
- > La maternité de Riaz est-elle en danger?
- > Qu'en est-il de la mission de soins aigus de Riaz et Tavel?

S'agissant des options à moyen et long termes, le Grand Conseil souhaite être informé sur l'avenir des sites actuels de l'HFR (Fribourg, Riaz, Tavel, Billens, Châtel-Saint-Denis, Meyriez, HIB-Estavayer-le-Lac) ainsi que sur leurs futures missions. Il demande des informations précises sur les investissements d'ores et déjà prévus, tel celui de Meyriez, ou sur ceux évoqués dans le communiqué de presse de l'HFR, tel «l'agrandissement de l'HFR site Fribourg ou la construction d'un nouveau bâtiment en un lieu approprié».

Le groupe PDC-PBD attend du Conseil d'Etat un rapport complet indiquant toutes les options et variantes permettant d'assurer la couverture des soins hospitaliers pour l'ensemble de la population de notre canton.

L'inquiétude étant grande au sein de la population, et des mesures étant déjà annoncées pour le budget de l'année en cours, le groupe PDC-PBD demande que le Conseil d'Etat réponde au présent postulat d'ici à la prochaine session (juin 2012) et requiert l'application de la procédure accélérée au sens de l'article 175 LGC.

- > Le Conseil d'Etat traitera ce postulat conformément aux termes de la requête demandant la procédure accélérée.¹

—

Postulat P2008.12 Christian Ducotterd/ Jean-Pierre Siggen Construction d'une gare à Agy, ligne CFF Fribourg-Payerne, TPF Fribourg- Morat

Dépôt et développement

Le plateau d'Agy se développe rapidement. Les commerces ont pris une grande importance. Ils attirent des clients et des personnes qui y travaillent. Certaines entreprises se sont aussi installées à proximité, comme l'ECAB et le Groupe E. Le quartier devient un vrai pôle pour le sport qui prendra encore de l'importance. La patinoire actuelle, la nouvelle salle de basket, la halle de tennis et les terrains de foot attirent déjà de nombreux visiteurs. Les futures infrastructures que seront la piscine, qui pourrait voir le jour à cet endroit, et la nouvelle patinoire devraient encore augmenter cet attrait pour le sport à Agy. Nombre de manifestations d'importance à Forum drainent de nombreux visiteurs. Le développement de quartiers résidentiels, que ce soit vers le Torry ou à Agy, augmente le trafic et les besoins en transports publics pour les habitants.

Il est important d'anticiper la construction d'une gare vers Agy de manière à ne pas empêcher cette réalisation par d'autres infrastructures.

Le besoin est indéniable. Avec la configuration actuelle, les visiteurs et utilisateurs des infrastructures provenant de Payerne-Estavayer-Yverdon et Courtepin-Morat doivent d'abord se rendre à Fribourg et ensuite prendre le

¹ Séance du Grand Conseil du jeudi 3 mai 2012, BGC mai 2012 pp. 944ss.

bus pour venir à Agy. Ceci est totalement décourageant, ce qui augmente considérablement le nombre de voitures qui encombrant le quartier et les routes. Ce phénomène ne fera qu'augmenter avec les développements projetés. Ces infrastructures seront aussi attrayantes pour les jeunes qui vont s'entraîner et pour les classes d'école qui devront se rendre par exemple à la piscine pour les cours de natation. Seul un raccordement adéquat aux transports publics permettra une utilisation optimale de ces infrastructures.

L'augmentation de la population dans le district de la Broye et dans les communes de Sarine Nord accroît largement le potentiel d'utilisateurs des transports publics vers Agy et Saint-Léonard. Si Fribourg doit se développer pour prendre de l'importance et exister entre Berne et Lausanne, il est nécessaire aussi d'être autant attrayant pour les régions qui ont déjà un lien important avec ces deux grandes villes. Nous devons donc augmenter l'attrait de Fribourg pour les habitants d'Yverdon, Estavayer, Neuchâtel, Morat ainsi que pour ceux de la Broye vaudoise et fribourgeoise. Le déplacement de ces visiteurs à Fribourg doit être rendu au moins aussi aisé que pour les manifestations organisées à Berne ou Lausanne.

Les éléments précités démontrent clairement que la problématique dépasse largement la politique d'agglomération et les tâches des transports gérées par les communes de l'agglomération.

L'Etat doit être un acteur principal pour ce genre d'infrastructures d'importance pour le développement de notre canton.

Nous proposons donc d'étudier la faisabilité d'une gare à Agy et d'en définir rapidement l'emplacement afin de ne pas laisser construire des infrastructures qui utiliseraient la place nécessaire pour cette construction et ses accès.

Le rapport résultant de ce postulat devrait aussi mettre en évidence les besoins en transports publics résultant des infrastructures existantes et à construire ainsi que les besoins découlant du développement des différentes zones résidentielles.

Il est évident qu'une telle analyse doit aussi permettre de définir si le moment est opportun pour faire des études plus approfondies pour cette réalisation ou d'en définir un éventuel calendrier.

- > Le Conseil d'Etat répondra à ce postulat dans le délai légal.

Postulat P2009.12 Solange Berset/Pascal Grivet

Etudier les possibilités de modifier la loi sur les finances et création d'une charte «achats»

Dépôt et développement

Nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier, d'une part, les possibilités de modifier la loi sur les finances en y incluant des principes de contrôle et suivi des montants destinés à l'achat de marchandises diverses et, d'autre part, la création d'une charte «achats».

L'affaire révélée dans la presse en février dernier concernant le détournement d'ordinateurs par des collaborateurs du SITel a montré que l'Etat n'est pas à l'abri de dysfonctionnements, notamment en matière d'achat de marchandises diverses.

Les achats de fournitures et marchandises par l'Etat, et ceux effectués par les établissements étatiques érigés en personnes morales, se montent à plusieurs millions par année.

La loi sur les finances de l'Etat régit les principes de la politique et de la gestion financière. Le règlement de ladite loi définit plus précisément les principes comptables et les compétences financières des services. L'article 49 précise notamment que les montants dès 200 000 francs sont considérés comme importants et l'annexe 2 du règlement fixe les compétences du Conseil d'Etat, des Directions, établissements et services en matière d'engagement des dépenses et signatures. Si tout ou presque semble être réglé sous l'angle purement financier et comptable, il faut constater qu'il n'y a aucune mention, ni dans la loi, ni dans le règlement, de règles d'attributions des achats, de suivi et de contrôle du matériel acheté.

Il semble primordial de compléter la loi sur les finances par un article incluant une base d'éthique. Le Conseil d'Etat doit établir des règles précises concernant les demandes d'offres, les attributions et le suivi des achats. Le respect de règles morales par tous les interlocuteurs et fournisseurs doit aussi être assuré; chacun doit agir dans les intérêts de l'Etat. Il s'agit également de mettre en place un fonctionnement et une transparence qui garantissent qu'il n'y a pas la possibilité de toucher des «cadeaux» ou que les contrats d'achats se fassent par «copinage».

Le Conseil d'Etat étudie la création d'une charte «achats» à laquelle devraient répondre toutes les personnes respon-

sables des achats dans les services de l'Etat et dans les établissements étatiques. Cette charte devrait fixer:

- > les règles pour les demandes d'offres de matériel et fourniture divers,
- > les règles d'attribution à différentes entreprises,
- > les règles de contrôles stricts et la mise en place d'évaluation régulière du marché des achats.

Il est indispensable de mettre en place des procédures concernant le contrôle et le suivi des achats effectués.

- > Le Conseil d'Etat répondra à ce postulat dans le délai légal.

—

Postulat P2010.12 Ruedi Schläfli/ Dominique Butty Lutte anti-varroa pour colonies d'abeilles

Dépôt

Les postulants demandent au Conseil d'Etat de soumettre au Grand Conseil des propositions pour coordonner la lutte anti-varroa et prendre en charge les frais du traitement anti-varroa pour les détenteurs et détentrices de colonies d'abeilles dans le canton de Fribourg.

Développement

Le canton de Fribourg aura vraisemblablement une mortalité de plus de 50% de son cheptel apicole à la sortie de l'hiver 2011–2012! Bon nombre d'apiculteurs fribourgeois se retrouvent devant une désolation en découvrant des ruches vides ou des abeilles mortes et ne savent plus à quel saint se vouer lors de la visite de printemps qu'ils effectuent ces jours. Les statistiques de Sanima nous montrent que de 1999 (10 123 colonies) à 2011 (8866 colonies) une perte de plus de 12.4% des colonies d'abeilles est à déplorer sur le territoire fribourgeois.

- > Le Conseil d'Etat répondra à ce postulat dans le délai légal.

—

Postulat P2011.12 Michel Losey/Fritz Glauser Réhabilitation et réinsertion des castors: un concept dépassé par les événements

Dépôt et développement

Par le dépôt de ce postulat, nous demandons au Gouvernement fribourgeois d'établir un inventaire détaillé des populations de castors sises sur l'ensemble du territoire cantonal. Cet inventaire doit prendre en compte non seulement le nombre d'animaux mais également établir une cartographie des cours d'eau où ces animaux sont présents et une liste des conflits existants et potentiels qui vont se réaliser à terme avec le nombre de plus en plus élevé de cette population de mammifère. Nous constatons en effet que la population des castors est grandissante et que les conflits ne concernent pas seulement l'exploitation agricole des terres voisines de ces mammifères mais également les infrastructures qui ont été aménagées par les collectivités publiques, notamment les communes. Celles-ci sont démunies devant les dégâts de plus en plus conséquents que ces mammifères occasionnent. Le concept castor établi par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage et fondé sur l'ordonnance sur la chasse du 29 février 1988 a été développé surtout pour favoriser d'autres espèces animales et végétales par l'activité exercée par les castors. Ceci est valable dans des zones naturelles et sauvages avec des étendues importantes, mais ne peut pas s'appliquer dans des régions prioritairement consacrées à la production agricole. La théorie du concept castor dans les objectifs à atteindre est largement écrasée par la réalité du terrain. Les castors présents dans nos cours d'eau bouleversent totalement la philosophie des spécialistes en la matière. Les réclamations de plus en plus nombreuses et insistantes des communes touchées doivent être entendues et des mesures politiques doivent être à nouveau discutées sur le plan fédéral. Plusieurs mesures de corrections ont été testées sans avoir le succès escompté pour permettre une cohabitation correcte et raisonnable.

Un autre élément devra également être analysé dans ce postulat: le financement des différentes mesures de prévention et de dédommagement. En effet, les propriétaires sont censés prendre à leur propre charge des mesures préventives en amont des castors. Nous souhaitons savoir de quelles mesures on parle et pour quelles raisons la priorité est accordée aux castors par rapport aux agriculteurs? Par ailleurs, les communes propriétaires des ouvrages publics doivent assumer elles-mêmes les réparations des dommages causés par les castors sur ces mêmes ouvrages publics. Les coûts sont

élevés et répétitifs et ne peuvent plus être assumés par les communes.

- > Le Conseil d'Etat répondra à ce postulat dans le délai légal.

—

Postulat P2012.12 André Schneuwly/ Markus Zosso Lehrerinnen- und Lehrerausbildung im Kanton Freiburg. Gegenwärtiger Stand und Zukunftspläne

Begehren

Wir bitten den Staatsrat, zuhanden des Grossen Rates einen Bericht über die aktuelle Situation der Pädagogischen Hochschule und den Stand der Zusammenarbeit zwischen der Pädagogischen Hochschule und der Universität zu verfassen und seine Vorstellungen über die künftige Ausbildung der Lehrpersonen im Kanton Freiburg zu präsentieren.

Begründung

Die Lehrerinnen- und Lehrerausbildung des Kantons Freiburg ist im Gesetz über die Pädagogische Hochschule vom 4. Okt. 1999 geregelt. Dabei handelt es sich um die Ausbildung der Lehrpersonen für die Vorschul- und die Primar- und Sekundarstufen. Die Grundausbildung der Lehrpersonen der Orientierungs- und der Mittelschulen und in Heilpädagogik (Sonderschulunterricht) geschieht an der Universität resp. am Heilpädagogischen Institut.

In Artikel 1 Abs. 2 Bst. c des aktuellen PH-Gesetzes wird auf die Bedeutung der Zusammenarbeit mit der Universität zur Entwicklung im Erziehungs- und Bildungsbereich hingewiesen. In Artikel 5 wird gefordert, dass sich die PH und die Universität schrittweise annähern sollen, so dass ein einziges Bildungs- und Kompetenzzentrum entsteht. In einer Vereinbarung wird die Zusammenarbeit geregelt. Die pädagogische Bildungskonferenz (Artikel 7–9) wird als Beratungs- und Koordinationsorgan geschaffen und hat unter anderem die Aufgabe, die schrittweise Annäherung dieser Einrichtungen bei der Lehrerinnen- und Lehrerausbildung zu fördern.

Für die Zukunft stellt sich die Frage der juristischen Trägerschaft. Der Kanton Freiburg ist bald der einzige Kanton, der die PH als öffentlich-rechtliche Anstalt des Kantons ohne Rechtspersönlichkeit führt. Die Pädagogischen Hochschulen sind in der Regel selbständige öffentlich-rechtliche Anstalten

mit einer eigenen Rechtspersönlichkeit. Dabei muss auch die geeignete Steuerung der operativen und betrieblichen Leitung der Hochschule geklärt werden. Als Grundlage für die Steuerung braucht es dabei zusätzlich mehrjährige Leistungsvereinbarungen mit dem Staatsrat, die durch Jahresvereinbarungen ergänzt werden können.

So bitten wir den Staatsrat, in einem Bericht folgende Fragen zu klären:

1. Ist das Gesetz über die Pädagogische Hochschule noch aktuell?
2. Wurden bereits Evaluationen durch externe Personen durchgeführt? Welches sind die Resultate?
3. Hat sich die PH als zweisprachige Ausbildungsstätte bewährt? Wie gestaltet sich die Zusammenarbeit zwischen den beiden Sprachkulturen? Wie sieht die Mitwirkung der Dozenten aus?
4. Welche Erfahrungen wurden mit der Möglichkeit des zweisprachigen Diploms gemacht? Wie sieht die Zukunft aus?
5. Welche Forschungsprojekte stehen in beiden Sprachen im Zentrum? Wie werden die Forschungsprojekte ausgewählt?
6. Wie steht es mit der Autonomie der PH? Gibt es bereits Leistungsvereinbarungen mit dem Kanton?
7. Wie weit ist der Prozess der Annäherung der PH an die Universität gelungen?
8. Ist ein Konzept für ein gemeinsames Kompetenzzentrum im Bildungsbereich in Planung (selbständige Hochschule/Anbindung an die Universität/Integration in eine Fachhochschule)? Welches sind die weiteren Planungsschritte?

- > Der Staatsrat wird dieses Postulat innerhalb der gesetzlichen Frist beantworten.

—

Motion populaire MV15.11 Conseil des jeunes Journée du bilinguisme

Begehren

Der Staatsrat wird beauftragt, dem Grossen Rat ein Projekt betreffend die Einführung eines Tages der Zweisprachigkeit im Kanton Freiburg zu präsentieren. Der Text wird sich auf den Art. 3 Abs. 1 lit. a und vor allem den Art. 6 Abs. 4 der Verfassung des Kantons Freiburg, die den Bilinguisme ausdrücklich fördern. Der Tag der Zweisprachigkeit oder la journée du bilinguisme findet jeweils einmal pro Jahr statt. Während des ganzen Tages werden der freiburgischen Bevölkerung verschiedene auf die Zweisprachigkeit ausgerichtete Aktivitäten angeboten – dies insbesondere in den Primarschulen, den Sekundarschulen, den Kollegien, den Berufsschulen, usw., um besonders die Jugendlichen des Kantons Freiburg zu sensibilisieren.

Begründung

Müsste man den Kanton Freiburg in drei Worten beschreiben, wäre die Zweisprachigkeit garantiert dabei. Die Zweisprachigkeit zieht nicht nur Universitätsstudenten aus der ganzen Schweiz an, sondern auch zahlreiche andere, am Zusammenleben von zwei Sprachen, Französisch und Deutsch, interessierten Personen. Aber der Begriff der Zweisprachigkeit dient nicht nur zur objektiven Beschreibung des Kantons, er ist auch ein Integrationsfaktor für die ganze freiburgische Bevölkerung und hebt das Zusammenleben und die Zusammenarbeit zwischen den beiden verschiedenen Sprachidentitäten hervor. Die Zweisprachigkeit ist in der Geschichte, der Kultur und dem Alltagsleben des Kantons Freiburg verwurzelt und stellt eine grosse Chance für alle dar. Es ist daher Zeit, dieser Institution gerecht zu werden und ihr einen ganzen Tag pro Jahr zu widmen.

Der 21. Februar ist der internationale Tag der Muttersprachen. Der 20. März ist der internationale Tag der Frankophonie. Der zweite Samstag des Monats September ist der Tag der deutschen Sprache. Der 26. September ist der europäische Tag der Sprachen. Aber wo ist die Zweisprachigkeit zu finden? Der Jugendrat des Kantons Freiburg möchte, dass ein solcher Tag eingeführt wird – nicht zuletzt um die Zusammenarbeit und die Verflechtung der zwei Amtssprachen zu fördern.

Einige Ideen für die Umsetzung

Es gibt viele verschiedene Arten, ein solches Projekt umzusetzen. Es folgt eine Liste mit einigen Umsetzungsvorschlägen – eine Liste, die man natürlich unendlich erweitern kann.

a) Sprachenwechsel:

Der Tag der Zweisprachigkeit ist eine ideale Gelegenheit für alle öffentlichen Institutionen, und auch die öffentlichen Schulen des Kantons Freiburg, die Sprache zu wechseln. Die französischsprachigen Staatsräte würden ihre Interviews auf Deutsch geben und die deutschsprachigen Staatsräte verfassten ihre Briefe auf Französisch. Andere Personen der Verwaltung würden zum Beispiel in der anderen Sprache die Telefone beantworten, auch wenn es nur der erste Satz ist. Dieser Tag hat wohlgemerkt vor allem eine symbolische Tragweite.

Die Schulen haben ebenfalls die Gelegenheit, Aktivitäten rund um die Zweisprachigkeit in der anderen Sprache zu organisieren. Sie könnten zum Beispiel während eines ganzen Tages den Unterricht in der anderen Sprache durchführen. Es wäre auch möglich, dass sie einen Kulturkurs (über die Kultur, die mit der Partnersprache einhergeht) anbieten oder gemeinsam einen Film in der anderen Sprache schauen. Die Schulen sind in der Organisation dieses Tages sehr frei. Auch schon zwei Unterrichtsstunden genügen, um die Botschaft weiterzureichen.

b) Zeitungen des Kantons:

Die Liberté, die Freiburger Nachrichten, sowie alle restlichen Zeitungen und Magazine im Kanton Freiburg könnten Artikel in der anderen Sprache oder rund um die Zweisprachigkeit veröffentlichen. Ohne aktiv mitzumachen, würden die Leser einmal pro Jahr Artikel entdecken, welche in der anderen Sprache verfasst sind oder einfach nur die Wichtigkeit der Zweisprachigkeit hervorheben.

c) Kinos und Theater:

Die Kinos im ganzen Kanton Freiburg könnten typisch deutschschweizerische oder typisch welsche Filme zeigen, um die freiburgische Bevölkerung für die Kulturen, die hinter den beiden Amtssprachen stecken, zu sensibilisieren. Die Theater könnten zweisprachige Stücke aufführen oder in Zusammenarbeit mit den Schulen, den Schülern die Bühne für ihre zweisprachigen Stücke überlassen.

d) Information und Sprachkurse:

Der Kanton könnte einen informativen Abend oder einen kleinen Sprachkurs anbieten, so dass nicht nur die Schüler, sondern auch die Erwachsenen von diesem Tag profitieren und die jeweils andere Sprache des Kantons entdecken können. Es wäre zum Beispiel möglich, einen « Schweizerdeutsch-Einführungskurs » oder einen Kurs über die freiburgischen französischen Dialekte (patois) anzubieten. Vergessen darf man natürlich auch nicht den Kurs über das Bolz, die perfekte Verkörperung einer gelebten Zweisprachigkeit.

e) Kantonsweiter Wettbewerb zur Zweisprachigkeit:

Der Kanton könnte einen Ideen- oder Aktionswettbewerb um das Thema Zweisprachigkeit lancieren. Der Gewinner oder die Gewinnerin erhielte einen Preis.

Questions

Question QA3002.12 Louis Duc **Reconsidération et délimitation de** **nouvelles zones agricoles accidentées et** **difficiles d'accès en régions de plaine**

Question

Dans le cadre d'un remaniement parcellaire dans la région de la Haute-Broye, Commune de Cheiry, englobant les villages de Chapelle, Coumin-Dessus, Coumin-Dessous, j'ai eu à constater qu'une large partie de ces territoires sont identiques à des régions où l'accessibilité des parcelles agricoles est très problématique. De nombreuses surfaces sont condamnées à rester pâturages, surfaces compensatoires, dans l'impossibilité absolue d'être un jour rendues plus productives par le labourage et une production végétale, légumière ou céréalière!

Les agriculteurs de ces régions, prétéritées, et régions qui s'apparentent aux fortes déclivités que l'on rencontre en régions alpines, sont aujourd'hui dans l'impossibilité d'assurer des revenus qui soient convenables. Des régions à plus haute altitude ont des configurations beaucoup plus accessibles, il est absolument indéniable qu'une délimitation de zones doit impérativement être reconsidérée. Ces agriculteurs des régions fort accidentées de la Haute-Broye, j'y ajouterai certains territoires de la Broye comparables à la région citée, doivent aujourd'hui, à l'instar des régions en zone alpine, être au bénéfice de prestations financières leur permettant de compenser le manque à gagner à réaliser sur leurs exploitations.

Aujourd'hui, pour réadapter une délimitation de zone, passer de plaine en région préalpine ou alpine, 4 critères sont pris en considération. Il y a tout d'abord le climat, il y a les voies de communication, il y a l'accessibilité et finalement la configuration du territoire.

Pour bien connaître la région broyarde, il est urgent de revoir certaines régions de notre district vouées à l'agriculture, certains secteurs dans l'ensemble de notre territoire n'ont absolument rien à envier à des régions alpines où le manque à assurer un revenu acceptable est compensé par une mesure compensatoire.

M^{me} la nouvelle Directrice du département de l'agriculture, je m'autorise à vous demander d'analyser mon intervention avec beaucoup d'attention, il s'agit en tous les cas d'un rééquilibrage dans la répartition des mesures compensatoires en matière agricole pour les régions les plus défavorisées.

Je me tiens également à votre entière disposition pour vous faire visiter ces régions où l'activité paysanne n'est, en plus des contraintes actuelles, pas facile tous les jours!

Le 12 janvier 2012.

Réponse du Conseil d'Etat

1. Il y a lieu d'abord de rappeler que le cadre légal qui sert de base à la délimitation des zones et les démarches à entreprendre pour modifier l'attribution des parcelles à telle ou telle zone de production relève du droit fédéral. Conformément à l'article 6 de l'Ordonnance fédérale du 7 décembre 1998 sur le cadastre de la production agricole et la délimitation des zones (RS 912.1), l'Office fédéral de l'agriculture peut modifier les limites des zones de la région de montagne et de celle de plaine, de son propre gré ou à la demande d'un exploitant. Le canton sur le territoire duquel se trouve la limite en question doit être entendu.

Pour la délimitation et la subdivision de la région de montagne et selon dite ordonnance, sont appliqués les critères mentionnés ci-après dans l'ordre décroissant de leur importance:

- a. Les conditions climatiques, notamment la durée de la période de végétation;
- b. Les voies de communication, notamment la desserte à partir du village ou du centre le plus proche;
- c. La configuration du terrain, notamment la part des terrains en pente et en forte pente.

Les critères énumérés ci-dessus servent aussi à délimiter la zone des collines, la configuration du terrain étant primordiale.

Les critères de délimitation des zones de production sont ainsi définis par la Confédération et c'est l'Office fédéral de l'agriculture qui est compétent pour modifier les limites de zone. Une telle modification se fait à la demande de

l'exploitant. L'ordonnance fédérale précitée précise aussi que le canton sur le territoire duquel se trouve la limite en question doit être entendu. Le canton n'a donc pas de compétence de requête ni de compétence décisionnelle, mais peut donner son avis. Seul l'Office fédéral de l'agriculture est compétent pour modifier les zones actuelles, après avoir entendu les cantons.

2. La région de la Haute-Broye, respectivement la commune de Cheiry dont le député Louis Duc relève les difficultés d'exploitation des terres agricoles, a déjà fait l'objet, en 1988, d'une demande allant dans le même sens. La structure actuelle des zones agricoles dans la Haute-Broye est le résultat d'un examen approfondi. En effet, des représentants de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et du Service de l'agriculture se sont rendus sur chacune des parcelles agricoles du remaniement parcellaire de Cheiry-Chapelle, afin d'en déterminer l'affectation dans la zone des collines au cours de ces travaux. En application de l'Ordonnance sur les zones agricoles précitée (art. 2 al. 2), il a été tenu compte du fait que, pour la délimitation de la zone des collines, la configuration du terrain était primordiale. A noter que ces mêmes travaux ont été menés à bien sur le territoire des communes de Prévondavaux, Surpierre, Villeneuve, Murist et sur l'ancienne commune de Chandon. C'est donc sur cette base que les zones actuellement définies ont été établies par décision de l'OFAG du 25 février 1991 pour la commune de Cheiry.

Cela étant, le droit en vigueur admet, via le dépôt d'une demande, la vérification des limites de zones. Si les exploitants peuvent faire valoir des états de fait pertinents menant à une conclusion contraire à celle exposée dans les décisions de 1991, une vérification des limites de zones peut être déposée en tout temps. La demande doit être formulée à l'attention de l'OFAG, au nom des exploitants et contenir leurs signatures. Elle doit être préavisée par la commune et le SAgri.

3. Il appartient ainsi aux exploitants eux-mêmes de décider si, au vu de ces circonstances, ils estiment que les critères pris en compte pour la délimitation des zones actuelles ne sont plus adaptés et de démontrer qu'ainsi leurs demandes ont de réelles chances d'aboutir.
4. Enfin, le projet de modification de la loi fédérale sur l'agriculture, dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole (PA 2014–2017) prévoit l'institution de nouvelles contributions en vue du maintien d'un paysage cultivé ouvert. A ce titre, il est prévu une contribution par hectare pour la difficulté d'exploitation

de terrains en pente et forte pente. Cette contribution sera aussi accordée en zone de plaine. Ainsi, au cas où cette nouvelle mesure sera légalisée par l'Assemblée fédérale, les exploitants concernés pourront bénéficier d'une source de rendement supplémentaire pour autant que leurs exploitations répondent aux exigences posées. Il va de soi que la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, par son Service de l'agriculture (SAgri) et l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG) sera très attentive à la mise en œuvre de ces nouvelles mesures.

Le 17 avril 2012.

—
**Anfrage QA3002.12 Louis Duc
 Neubeurteilung und Ausscheidung neuer
 hügeliger und schwer zugänglicher Land-
 wirtschaftszonen im Talgebiet**

Anfrage

Im Rahmen einer Güterzusammenlegung in der Region Haute-Broye, Gemeinde Cheiry, zu der die Dörfer Chapelle, Coumin-Dessus und Coumin-Dessous gehören, musste ich feststellen, dass ein Grossteil des Geländes identisch ist mit Regionen, wo der Zugang zu landwirtschaftlichen Parzellen sehr problematisch ist. Zahlreiche Flächen sind dazu verurteilt, als Weiden oder Ausgleichsflächen genutzt zu werden, und es ist absolut unmöglich, sie eines Tages durch Ackerbau, Pflanzen-, Gemüse- oder Getreideproduktion ertragreicher zu machen!

Den Landwirten dieser benachteiligten Regionen, die Ähnlichkeit mit den alpinen Regionen in starker Hanglage aufweisen, ist es heute unmöglich sich ein angemessenes Einkommen zu sichern. In höheren Regionen ist das Gelände viel besser zugänglich und es ist absolut unbestritten, dass die Zonenausscheidung unbedingt neu beurteilt werden muss. Die Landwirte in den stark hügeligen Zonen der Haute-Broye, denen ich gewisse Gebiete der Broye, die mit den erwähnten Regionen vergleichbar sind, hinzufüge, müssen heute, wie die Regionen in der alpinen Zone, finanzielle Leistungen erhalten als Kompensation des Ertragsausfalls auf ihren Betrieben.

Heute werden für eine Anpassung der Zonenausscheidung vom Talgebiet in die voralpine oder alpine Region vier Kriterien berücksichtigt. Als erstes das Klima, die Verkehrslage und die Zugänglichkeit und schliesslich die Oberflächengestaltung.

Um die Region Broye richtig zu kennen, sollte man sich dringend gewisse der Landwirtschaft gewidmete Gebiete unseres Bezirks erneut ansehen, gewisse Sektoren auf dem Bezirksgebiet stehen den alpinen Regionen, wo der Ertragsausfall durch eine Ausgleichsmassnahme kompensiert wird, in nichts nach.

Sehr geehrte Frau Direktorin der Landwirtschaftsdirektion, ich bitte Sie meinen Vorstoss sehr aufmerksam zu prüfen, es geht auf jeden Fall um einen Ausgleich bei der Verteilung der Ausgleichsmassnahmen im Agrarbereich für die am stärksten benachteiligten Regionen.

Ich stehe Ihnen auch für einen Besuch dieser Regionen zur Verfügung, wo die landwirtschaftliche Tätigkeit, zusätzlich zu den gegenwärtigen Anforderung, nicht immer einfach ist!

Den 12. Januar 2012.

Antwort des Staatsrats

1. Vorgängig sei darauf hingewiesen, dass der gesetzliche Rahmen, auf den sich die Ausscheidung von Zonen und das Vorgehen zur Änderung der Zuweisung von Parzellen in die eine oder andere Produktionszone stützen, durch das Bundesrecht geregelt ist. Nach Artikel 6 der Bundesverordnung vom 7. Dezember 1998 über den landwirtschaftlichen Produktionskataster und die Ausscheidung von Zonen (SR 912.1) kann das Bundesamt für Landwirtschaft von sich aus oder auf Gesuch des Bewirtschafters oder der Bewirtschafterin die Zonen des Berg- und Talgebiets ändern. Der Kanton, auf dessen Gebiet die fragliche Grenze verläuft, ist anzuhören.

Für die Abgrenzung und Unterteilung des Berggebietes und gemäss der erwähnten Verordnung werden in absteigender Bedeutung folgende Kriterien berücksichtigt:

- a. die klimatische Lage, insbesondere die Dauer der Vegetationszeit;
- b. die Verkehrslage, insbesondere die Erschliessung vom nächstgelegenen Dorf und vom nächstgelegenen Zentrum her;
- c. die Oberflächengestaltung, insbesondere der Anteil an Hang- und Steillagen.

Die oben erwähnten Kriterien dienen auch für die Abgrenzung der Hügelzone, wobei die Oberflächengestaltung besonderes Gewicht hat.

Die Kriterien für die Abgrenzung der Produktionszonen werden somit vom Bund festgelegt und das Bundesamt für Landwirtschaft ist zuständig für die Änderung der Zonengrenzen. Eine solche Änderung wird auf Gesuch des Bewirtschafters vorgenommen. Der erwähnten Verordnung ist auch zu entnehmen, dass der Kanton, auf dessen Gebiet die fragliche Grenze liegt, angehört werden muss. Der Kanton kann also weder ein Gesuch stellen noch einen Entscheid treffen, er kann jedoch seine Ansicht mitteilen. Einzig das Bundesamt für Landwirtschaft ist zuständig, um nach Anhörung der Kantone die geltenden Zonen zu ändern.

2. Die Region Haute-Broye, beziehungsweise die Gemeinde Cheiry, in der sich gemäss Grossrat Louis Duc die Bewirtschaftung der Landwirtschaftsböden schwierig gestaltet, war bereits 1988 Gegenstand einer Anfrage, die in die gleiche Richtung ging. Die aktuelle Einteilung der Landwirtschaftszonen in der Haute-Broye ist das Ergebnis einer eingehenden Prüfung. Vertreter des Bundesamts für Landwirtschaft (BLW) und des Amts für Landwirtschaft haben auf jeder landwirtschaftlichen Parzelle der Güterzusammenlegung von Cheiry-Chapelle einen Augenschein genommen, um im Verlauf dieser Arbeiten die Zuweisung zur Hügelzone festzulegen. In Anwendung der erwähnten Landwirtschaftlichen Zonen-Verordnung (Art. 2, Abs. 2) wurde die Tatsache berücksichtigt, dass die Oberflächengestaltung für die Abgrenzung der Hügelzone besonderes Gewicht hat. Die gleichen Arbeiten sind auf dem Gebiet der Gemeinden Prévondavaux, Surpierre, Villeneuve, Murist und in der ehemaligen Gemeinde Chandon erfolgreich durchgeführt worden. Die Zonen, so wie sie heute bestehen, sind für die Gemeinde Cheiry also auf dieser Grundlage per Entscheid des BLW vom 25. Februar 1991 festgelegt worden.

Nach geltendem Recht ist es möglich, via eine Gesuchsein-gabe die Zonengrenzen zu überprüfen. Können die Bewirtschafter einen rechtserheblichen Sachverhalt geltend machen, der zu einer gegenteiligen Schlussfolgerung führt als die Entscheide aus dem Jahr 1991, kann jederzeit eine Überprüfung der Zonengrenzen beantragt werden. Das Gesuch muss im Namen der Bewirtschafter an das BLW gerichtet sein und deren Unterschriften enthalten. Die Gemeinde und das LwA müssen zuvor dazu Stellung genommen haben.

3. Es liegt somit an den Bewirtschaftern selbst zu entscheiden, ob sie unter diesen Umständen die für die Ausscheidung der aktuellen Zonen berücksichtigten Kriterien

für nicht mehr angepasst halten und zu zeigen, dass ihre Gesuche so eine reelle Chance haben, gutgeheissen zu werden.

- Schliesslich sieht der Entwurf zur Änderung des Landwirtschaftsgesetzes des Bundes im Rahmen der Umsetzung der neuen Agrarpolitik (AP 2014–2017) die Einführung neuer Beiträge für die Offenhaltung der Kulturlandschaft vor. In diesem Zusammenhang ist ein Erschwernisbeitrag je Hektare in Hang- und Steillagen vorgesehen. Dieser Beitrag wird auch in der Talzone gewährt. Falls diese neue Massnahme von der Bundesversammlung gesetzlich verankert wird, werden die betroffenen Bewirtschafterinnen und Bewirtschafter in den Genuss einer zusätzlichen Einnahmequelle kommen, sofern ihre Betriebe die gestellten Anforderungen erfüllen. Die Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft wird über das Amt für Landwirtschaft (LwA) und das Landwirtschaftliche Institut des Kantons Freiburg (LIG) selbstverständlich aufmerksam verfolgen, ob diese neuen Massnahmen umgesetzt werden.

Den 17. April 2012.

Question QA3004.12 Laurent Thévoz/Eric Collomb Parc technologique Cardinal

Question

Cardinal, Le parc technologique de Fribourg et pour la Région Capitale?

L'aménagement du site de Cardinal en tant que parc technologique fait l'unanimité. La perspective d'une collaboration avec l'EPFL pour le mettre en valeur doit également avoir tout notre soutien. Cette grande opportunité de développement pour le canton et la région de Fribourg doit cependant encore trouver son enclavement territorial. Au moment où le Sud du canton développe des relations de plus en plus intéressantes avec le bassin lémanique, la région de Fribourg entretient, elle, des relations de plus en plus étroites avec celle de Berne.

Parallèlement à cette situation, une nouvelle région est en train de naître institutionnellement: la Région Capitale Berne. La mise sur pied de cette région, proposée par le projet de territoire Suisse, a tout le soutien des autorités du canton et de la ville de Berne, ainsi que celui de la Confé-

dération. Fribourg y est associé étroitement et participe aux travaux en cours.

C'est dans ce nouveau cadre régional que bon nombre de questions de développement doivent et seront posées dans le futur. En tous les cas pour toutes celles qui requièrent la collaboration entre entités publiques voisines, tout comme pour celles qui pourraient conduire à une concurrence contreproductive.

Cette situation nous conduit à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat.

- Quels sont aux yeux du Conseil d'Etat les avantages et les inconvénients pour le canton de Fribourg que présente la Région Capitale?
- Comment le Conseil d'Etat entend-il contribuer, de manière générale, à la constitution de cette région qui inclut une (bonne) partie du canton de Fribourg?
- Le futur parc technologique Cardinal ne représente-t-il pas une opportunité considérable et exceptionnelle pour Fribourg de contribuer à la compétitivité de l'ensemble de la Région Capitale?
- Le Conseil d'Etat pense-t-il prendre des initiatives pour faire du parc technologique Cardinal un élément de référence de promotion de l'économie régionale, aussi à l'échelle de la Région Capitale?

Le 23 janvier 2012.

Réponse du Conseil d'Etat

Préliminairement, le Conseil d'Etat, à l'instar des députés Collomb et Thévoz, relève que le développement d'une structure de parc technologique sur le site Cardinal fait l'unanimité et il ne peut que s'en réjouir.

En ce qui concerne la création de la Région capitale suisse, le Conseil d'Etat répond aux questions des députés Thévoz et Collomb comme suit:

- Quels sont aux yeux du Conseil d'Etat les avantages et les inconvénients pour le canton de Fribourg que représente la Région Capitale?*

Dès la constitution de la Région capitale suisse à fin 2010, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg s'est déclaré fondamentalement intéressé, car il souhaitait que cette région soit reconnue au rang de métropole par la Confédération, comme les trois régions de Bâle, de Zürich et de l'Arc lémanique. Cette reconnaissance a été obtenue avec la dernière

mouture du projet fédéral «Territoire Suisse» de 2011. Le Conseil d'Etat souhaitait également qu'une collaboration plus spécifique entre partenaires publics et privés de la région du Plateau central soit relancée, suite à la disparition de l'Espace Mittelland. En adhérant à ce projet, le gouvernement fribourgeois compte également sur une meilleure prise en compte des intérêts fribourgeois dans la politique fédérale, ce qui a pu déjà se vérifier avec la récente décision de concentrer les activités de la station de recherche de l'Agroscope Liebefeld-Posieux sur le site de Posieux.

En adhérant à la Région capitale suisse, le Conseil d'Etat a clairement précisé qu'il était favorable à un concept à géométrie variable, car le canton est intéressé par d'autres projets de coopération sur ses frontières Sud et Ouest. Le canton, situé entre les deux grands pôles de Berne et de la Riviera lémanique, se doit de collaborer avec ces deux entités et ne peut agir exclusivement avec un voisin. Le Conseil d'Etat a également annoncé qu'il faudrait trouver un équilibre entre le développement de la coopération et la défense des intérêts cantonaux, qui vise à développer un centre cantonal fort et positionné dans l'ensemble de la Suisse et au niveau international.

2. *Comment le Conseil d'Etat entend-il contribuer, de manière générale, à la constitution de cette région qui inclut une (bonne) partie du canton de Fribourg?*

Le 2 décembre 2010, l'association Région capitale suisse a été fondée par cinq cantons (BE, SO, FR, NE et VS) et par une vingtaine de communes et associations régionales. Organisatrice de projets communs dans les domaines des transports, de l'économie, de la santé, de l'éducation et sur le rôle que peut jouer la capitale fédérale, l'association entend contribuer au renforcement de la cohésion de la Région capitale suisse, à l'affinement de son profil économique et à l'exploitation de son réseau pour procurer à la région une meilleure assise fédérale. Le canton de Fribourg y contribue en étant un membre actif de cette association, en participant pratiquement à tous ses projets, en tant que partenaire à part entière ou comme observateur. Le canton a aussi sensibilisé les régions, villes et communes fribourgeoises, concernées par le projet de la Région capitale suisse. Actuellement les régions de la Broye, du Lac, l'agglomération de Fribourg, mais aussi les villes de Fribourg, Morat et Estavayer ont adhéré à l'association et participent à certains projets. Les régions de la Singine et de la Sarine (en formation) envisagent également une adhésion. Le canton de Fribourg est un des mieux représentés au niveau régional, ce qui permettra de garantir que les projets de collaboration proposés soient en adéquation avec la réalité locale.

3. *Le futur parc technologique Cardinal ne représente-t-il pas une opportunité considérable et exceptionnelle pour Fribourg de contribuer à la compétitivité de l'ensemble de la Région Capitale?*

Il est évident que, dans le scénario où le Parc Cardinal connaît le succès et permet de porter des projets innovants et marquants, il contribuera de fait à la compétitivité de la Région capitale suisse. Cependant, le Conseil d'Etat pense que c'est avant tout la qualité des projets qui y seront développés qui fera de ce parc un élément stratégique important et contribuant à la compétitivité de la région, et que ce n'est pas, à l'inverse, sa définition d'élément marquant de la Région capitale suisse qui permettra de garantir l'apport de projets de qualité.

4. *Le Conseil d'Etat pense-t-il prendre des initiatives pour faire du parc technologique Cardinal un élément de référence de promotion de l'économie régionale, aussi à l'échelle de la région Capitale?*

La priorité du Conseil d'Etat consiste à réaliser sur le site Cardinal un projet avec une image forte qui positionne Fribourg au niveau national et international. Certains de ces aspects peuvent servir les intérêts de la Région capitale suisse, mais on ne saurait définir la mission du parc en fonction de son rôle dans cette entité.

Ainsi, l'accueil des startups issues du milieu académique est un rôle que doit remplir le site Cardinal. Dans des domaines particuliers, il n'est pas à exclure que le parc d'innovation Cardinal ait une attractivité également pour des startups de toute la Région capitale suisse. Il sera donc également ouvert pour des startups provenant d'autres cantons.

A l'inverse, dans son positionnement de parc «Zero-Carbone», le site Cardinal entend jouer un rôle national, voir international, et on ne saurait présumer de l'intérêt de la Région capitale suisse pour reprendre à son compte le positionnement du canton de Fribourg dans ce domaine phare. Il est vrai par contre que, dans le contexte de la nouvelle loi sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI; RS 420.1) et du futur Parc d'innovation National, le support de la Région capitale suisse et également celui de la Suisse occidentale en général pourraient être décisifs pour positionner le projet du Site Cardinal à un niveau national.

Dans d'autres domaines, comme dans le domaine «technologie alimentaire» pour lequel Fribourg va regrouper des compétences nationales auparavant réparties dans les deux cantons, il y a des synergies évidentes, quand bien même le

Site Cardinal n'est pas le véhicule de cette dynamique, qui sera plutôt centrée géographiquement sur le site de Grange-neuve. Le site Cardinal représente un intérêt historique particulier: il est le premier exemple d'écologie industrielle où un produit annexe, la levure de bière était utilisée pour la production du «Parfait» (pâte à tartiner au foie).

D'autres synergies existent par contre dans certains clusters, comme dans l'IT et plus particulièrement dans la gouvernance électronique (e-gov) et la sécurité informatique, qui constituent un pôle fort à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg. Toutefois, des synergies dans ce domaine ne nécessitent pas a priori l'existence du site Cardinal pour se concrétiser.

En résumé, le positionnement du site Cardinal dans la Région capitale suisse doit être analysé selon de nombreuses dimensions. Les projets phares constitutifs de la région sont en cours de définition. Le Conseil d'Etat est conscient des enjeux et prendra soin d'y positionner le projet du site Cardinal de manière adéquate, mais les grands axes de celui-ci ne sauraient être définis en fonction de cette finalité.

Le 28 février 2012.

—
Anfrage QA3004.12 Laurent Thévoz/Eric Collomb
Technologiepark Cardinal

Anfrage

Cardinal, der Technologiepark für Freiburg und die Hauptstadtregion Schweiz?

Die Nutzung des Cardinal-Areals für einen Technologiepark stösst auf allgemeinen Beifall. Und auch die voraussichtliche Zusammenarbeit mit der EPFL, um den Park zur Geltung zu bringen, verdient unsere volle Unterstützung. Diese grosse Gelegenheit für die Entwicklung des Kantons und der Region Freiburg hat aber noch keine territoriale Verankerung. Zu einem Zeitpunkt, da der südliche Kantonsteil zunehmend interessante Beziehungen mit dem Genferseebogen unterhält, pflegt die Region Freiburg immer engere Beziehungen zur Region Bern.

Gleichzeitig entsteht auch auf institutioneller Ebene eine neue Region: Die Hauptstadtregion Schweiz. Die Behörden des Kantons und der Stadt Bern und auch die Bundesbehörden unterstützen die Idee, diese Region, die vom Raumkonzept Schweiz vorgeschlagen wird, ins Leben zu rufen. Frei-

burg hat sich dem Vorhaben angeschlossen und nimmt an den laufenden Arbeiten teil.

Dies ist der neue regionale Rahmen, in dem künftig eine grosse Zahl von Entwicklungsfragen gestellt werden und auch gestellt werden müssen. Dies gilt insbesondere für alle Fragen, die eine Zusammenarbeit mit den benachbarten öffentlichen Einrichtungen erfordern oder die zu einer kontraproduktiven Konkurrenz führen könnten.

Aufgrund dieses Sachverhalts stellen wir dem Staatsrat folgende Fragen:

1. Welches sind nach Meinung des Staatsrats die Vor- und Nachteile der Hauptstadtregion Schweiz für den Kanton Freiburg?
2. Wie will sich der Staatsrat allgemein an der Errichtung dieser Region beteiligen, die einen (relativ grossen) Teil des Kantons Freiburg einschliesst?
3. Wäre der künftige Technologiepark für Freiburg nicht eine bedeutende und ausserordentliche Gelegenheit, um einen Beitrag an die Konkurrenzfähigkeit der gesamten Hauptstadtregion zu leisten?
4. Beabsichtigt der Staatsrat, aus dem Technologiepark Cardinal ein Aushängeschild der regionalen Wirtschaftsförderung auch auf Ebene der Hauptstadtregion zu machen?

Den 23. Januar 2012.

Antwort des Staatsrats

Der Staatsrat hebt wie die Grossräte Collomb und Thévoz hervor, dass die Entwicklung eines Technologieparks auf dem Cardinal-Areal auf allgemeine Zustimmung stösst, und kann sich darüber nur freuen.

Die Fragen der Grossräte Thévoz und Collomb in Verbindung mit der Errichtung der Hauptstadtregion Schweiz beantwortet der Staatsrat wie folgt:

1. *Welches sind nach Meinung des Staatsrats die Vor- und Nachteile der Hauptstadtregion Schweiz für den Kanton Freiburg?*

Bereits bei der Gründung der Hauptstadtregion Schweiz Ende 2010 hat der Staatsrat des Kantons Freiburg sein grundsätzliches Interesse daran bekundet. Der Staatsrat wünscht nämlich, dass der Bund diese Region als Metropolitanregion wie Basel, Zürich und den Genferseebogen anerkennt. Mit der letzten Version des «Raumkonzept Schweiz»

des Bundes aus dem Jahre 2011 hat die Region nun diese Anerkennung erhalten. Der Staatsrat strebt ausserdem nach dem Verschwinden des Espace Mittelland wieder eine engere Partnerschaft zwischen den öffentlichen und privaten Partnern des zentralen Mittellands an. Durch ihre Teilnahme an diesem Projekt will die Freiburger Regierung auch erreichen, dass die Freiburger Interessen auf Bundesebene stärker berücksichtigt werden. Dass dies bereits gelungen ist, zeigt der jüngste Beschluss, die Tätigkeit der Forschungsstation Agroscope Liebefeld-Posieux auf den Standort von Posieux zu konzentrieren.

Durch den Beitritt zur Hauptstadtregion Schweiz hat der Staatsrat ein klares Zeichen dafür gesetzt, dass er einem Konzept der variablen Geometrie zustimmt, denn der Kanton ist auch an anderen Kooperationsprojekten an seiner südlichen und westlichen Grenze interessiert. Der Kanton, der sich zwischen den beiden Ballungsgebieten der Agglomeration Bern und der Genfer Riviera befindetet, muss mit beiden Grössen zusammenarbeiten und kann sich nicht nur einem Nachbarn zuwenden. Der Staatsrat hat ausserdem betont, dass zwischen dem Ausbau der Zusammenarbeit und der Vertretung der kantonalen Interessen – der Entwicklung eines starken Kantonszentrums und der Positionierung auf nationaler und internationaler Ebene – ein ausgeglichenes Mass gefunden werden muss.

2. *Wie will sich der Staatsrat allgemein an der Errichtung dieser Region beteiligen, die einen (relativ grossen) Teil des Kantons Freiburg einschliesst?*

Am 2. Dezember 2010 wurde der Verein Hauptstadtregion Schweiz von fünf Kantonen (BE, SO, FR, NE und VS) und rund zwanzig Gemeinden und Regionalverbänden gegründet. Mit gemeinsamen Projekten in den Bereichen Verkehr, Wirtschaft, Gesundheit, Bildung und Hauptstadtregion will der Verein dazu beitragen, dass die Hauptstadtregion Schweiz ihre Zusammengehörigkeit stärkt, das wirtschaftliche Profil schärft und sich dank seinem Netzwerk auf Bundesebene besser verankert. Der Kanton Freiburg ist ein aktives Mitglied des Vereins und nimmt als Partner oder als Beobachter an praktisch allen Projekten teil. Der Kanton hat auch die entsprechenden Freiburger Regionen, Städte und Gemeinden für das Projekt der Hauptstadtregion Schweiz sensibilisiert. Zurzeit sind die Regionen Broye und See, die Agglomeration Freiburg sowie die Städte Freiburg, Murten und Estavayer-le-Lac dem Verein beigetreten und nehmen an verschiedenen Projekten teil. Die Region Sense und die Region Saane (die sich zurzeit organisiert) sehen ebenfalls vor, dem Verein beizutreten. Auf regionaler Ebene gehört Freiburg zu den bestvertretenen Kantonen. Auf diese

Weise kann gewährleistet werden, dass die vorgeschlagenen Kooperationsprojekte mit den örtlichen Gegebenheiten übereinstimmen.

3. *Wäre der künftige Technologiepark für Freiburg nicht eine bedeutende und ausserordentliche Gelegenheit, um einen Beitrag an die Konkurrenzfähigkeit der gesamten Hauptstadtregion zu leisten?*

Es ist offensichtlich, dass der Technologiepark, wenn er erfolgreich ist und innovative und herausragende Projekte hervorbringt, automatisch einen Beitrag an die Wettbewerbsfähigkeit der Hauptstadtregion Schweiz leisten wird. Der Staatsrat ist jedoch der Ansicht, dass es vor allem von der Qualität der dort entwickelten Projekten abhängt, ob dieser Park zu einem strategisch wichtigen Element wird und die Wettbewerbsfähigkeit der Region stärkt. Anders formuliert, wird seine Definition als wichtiges Element der Hauptstadtregion Schweiz nicht garantieren, dass qualitativ hochstehende Projekte im Park Einzug finden.

4. *Beabsichtigt der Staatsrat, aus dem Technologiepark Cardinal ein Aushängeschild der regionalen Wirtschaftsförderung auch auf Ebene der Hauptstadtregion zu machen?*

Der Staatsrat hat sich zum vorrangigen Ziel gesetzt, auf dem Cardinal-Areal ein Projekt mit einem starken Image zu realisieren, das Freiburg auf nationaler und internationaler Ebene positioniert. Bestimmte Aspekte können den Interessen der Hauptstadtregion Schweiz dienen, doch der Auftrag des Parks kann nicht allein anhand seiner Rolle innerhalb dieser Institution definiert werden.

Der Technologiepark auf dem Cardinal-Areal soll Start-ups aus akademischen Kreisen Platz bieten. Auf besonderen Gebieten ist nicht auszuschliessen, dass der Innovationspark Cardinal für Start-ups aus der gesamten Hauptstadtregion Schweiz attraktiv ist. Er wird also auch für Start-ups aus anderen Kantonen offen stehen.

Andererseits soll der Standort auf dem Cardinal-Areal aufgrund seiner Eigenschaft als «CO₂-neutraler» Park eine nationale, wenn nicht gar internationale Rolle spielen. Ob die Hauptstadtregion Schweiz jedoch daran interessiert wäre, die Position des Kantons Freiburg auf diesem aktuellen Gebiet zu übernehmen, kann noch nicht vorhergesagt werden. In Verbindung mit dem neuen Forschungs- und Innovationsförderungsgesetz (FIFG; SR 420.1) und dem künftigen nationalen Innovationspark könnte dagegen die Unterstützung der Hauptstadtregion Schweiz wie auch der gesamten West-

schweiz entscheidend sein, um das Projekt auf dem Cardinal-Areal auf nationaler Ebene zu positionieren.

In anderen Bereichen wie etwa den «Lebensmitteltechnologien» können offensichtliche Synergien genutzt werden. Gerade bei den Lebensmitteltechnologien werden denn auch die nationalen Kompetenzen, die zuvor auf die beiden Kantone verteilt waren, in Freiburg zusammengelegt. Bei dieser Dynamik spielt aber nicht der Standort auf dem Cardinal-Areal eine tragende Rolle, sondern der Standort von Grangeneuve, auf den sich diese Dynamik konzentriert. Das Cardinal-Areal hat ein besonderes historisches Interesse: Er ist das erste Beispiel von industrieller Ökologie, da ein Brauerei-Nebenprodukt, das Bierhefe genutzt hat, um den Brotaufstrich «Parfait» zu produzieren.

In bestimmten Clustern, wie etwa der IT, und insbesondere im E-Government und in der Informatiksicherheit, die in der Hochschule für Technik und Architektur über ein starkes Kompetenzzentrum verfügen, bieten sich noch weitere Möglichkeiten für Synergien. Damit diese Synergien genutzt werden können, braucht es jedoch grundsätzlich keinen Technologiepark.

Die Positionierung des Technologieparks auf dem Cardinal-Areal innerhalb der Hauptstadtregion Schweiz muss unter verschiedenen Blickwinkeln analysiert werden. Die wichtigsten Projekte der Hauptstadtregion werden zurzeit festgelegt. Der Staatsrat ist sich der Problematik bewusst und wird das Projekt auf dem Cardinal-Areal auf angemessene Weise einbringen. Die strategischen Leitlinien dieses Projekts können jedoch nicht im Hinblick auf dieses Ziel definiert werden.

Den 28. Februar 2012.

Question QA3006.12 Gabriel Kolly/Ruedi Schläfli **Directives concernant les épandages et les dépôts d'engrais**

Question

Les directives de la DIAF et de la DAEC du 12 décembre 2011 concernant les épandages et les dépôts d'engrais de ferme nous interpellent. Nous souhaitons dès lors que le Conseil d'Etat réponde aux questions suivantes:

1. Le canton de Fribourg est-il le seul canton suisse à imposer des dates fixes par rapport aux épandages; si OUI pourquoi?
2. L'épandage étant interdit durant certains mois alors que les périodes de végétation diffèrent entre le Plateau et les Préalpes, (selon les zones de production) pourquoi ne pas avoir proposé un système flexible?
3. A notre avis, des apports appropriés d'engrais de ferme toute l'année sont plus raisonnables que des apports trop importants au printemps et en automne; avez-vous tenu compte de l'avis des professionnels de l'agriculture?
4. Le stockage des fumiers sur les prés et autres champs favorise une meilleure décomposition lors de l'épandage. Les dates proposées concernant ces dépôts sont totalement incompatibles avec la pratique: maïs, betteraves, cultures herbagères – pourquoi imposer des dates fixes?

Le 27 janvier 2012.

Réponse du Conseil d'Etat

Généralités

En introduction, il s'agit de rappeler les buts visés par les directives concernant l'épandage des engrais de ferme et les dépôts temporaires de fumier adoptées conjointement par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) et par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC).

Il s'agit de contribuer à la prévention des risques de pollution des eaux et de permettre, lorsqu'une situation de mise en danger concrète des eaux est objectivement difficile à déterminer pour les agriculteurs, le prononcé d'un avertissement administratif à leur encontre au lieu du dépôt d'une dénonciation pénale. Il s'agit aussi, dans ce même but de prévention, de définir de manière transparente les périodes durant lesquelles un risque concret de pollution est particulièrement aigu. Il sied de préciser que ces directives n'apportent pas de changement fondamental aux règles actuellement en vigueur. Elles visent avant tout à rappeler et à préciser les règles usuelles qui sont d'ailleurs respectées par une large majorité des agriculteurs.

Le purin/lisier et le fumier sont des engrais de ferme traditionnellement utilisés dans l'agriculture, dont il faut favoriser le bon usage. En effet, l'utilisation optimale des engrais de ferme est conforme aux principes du développement durable puisqu'elle permet de diminuer l'apport d'engrais minéraux. Cependant, l'usage d'engrais, en particulier des engrais de ferme, est susceptible de porter préjudice aux eaux, en fonc-

tion des conditions climatiques et météorologiques en particulier. Dès lors, il est compréhensible que le législateur ait voulu prévenir de manière impérative toute pollution des eaux. C'est pour cette raison que la loi fédérale du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux (LEaux) pose à son article 6. al. 1 le principe selon lequel «il est interdit d'introduire directement ou indirectement *dans une eau des substances de nature à la polluer, l'infiltration de telles substances est également interdite*». Le même article ajoute à son alinéa 2 qu'il est de même «interdit de déposer et d'épandre *de telles substances hors d'une eau s'il existe un risque concret de pollution de l'eau*».

Il y a lieu de noter qu'un risque concret de pollution est particulièrement aigu en période hivernale (sols saturés d'eau, gelés, couverts de neige ou desséchés), lorsque les sols et les plantes ne sont pas aptes à absorber les engrais de ferme (périodes hors végétation). Il en est de même s'agissant des dépôts temporaires de fumier sur des terres agricoles. Ces éléments sont consignés formellement dans les prescriptions de l'Ordonnance fédérale sur la réduction des risques chimiques (ORRChim, annexe 2.6, ch. 3.2.1).

Au vu des bases légales existantes, les directives visent à assurer une protection optimale des eaux au moyen d'un processus transparent et efficace, n'entravant pas inutilement les agriculteurs et agricultrices dans leur activité.

Il sied également de rappeler que des mesures de prévention ont été prises depuis de nombreuses années et que le Canton ainsi que la Confédération ont soutenu avec des subventions la construction de volumes de fosses, afin de contribuer à l'effort accompli par les exploitants de se doter de capacités suffisantes. On estime le volume ainsi construit à 807 000 m³, ce qui correspond à un investissement de 200 millions de francs (1988 à 2005). En 2010, le volume total de fosses disponible dans le canton se monte à environ 1 500 000 m³.

La définition des périodes durant lesquelles soit il faut faire preuve d'une attention accrue, soit il n'est pas autorisé d'épandre des engrais de ferme permet de préciser de manière claire et transparente pour tous les agriculteurs et agricultrices les périodes durant lesquelles il faut considérer que l'on est en présence d'un risque particulièrement aigu d'atteinte aux eaux. Il s'agit de la période comprenant la fin de l'automne et la saison hivernale. Les directives établissent que, dans le cas où malgré tout un épandage est constaté durant la période non autorisée et sans cas de pollution avérée, un avertissement écrit est prononcé. Cet avertissement invite l'agriculteur ou l'agricultrice concerné-e à demander des conseils auprès de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, à Grangeneuve. Une telle démarche doit per-

mettre de trouver des solutions adaptées à chaque situation. Par contre, en cas de constat de non-respect des conditions définies par les présentes directives, réitéré dans les cinq ans après l'avertissement, le Service de l'environnement devra dénoncer le cas au Ministère public. Il en est de même, quelle que soit la période, lorsqu'il est absolument flagrant que l'épandage a eu lieu sur des sols saturés d'eau, gelés, couverts de neige ou desséchés.

Dans tous les cas, la politique de protection et de formation qui prévalait jusqu'à ce jour reste d'actualité. Dans ce sens, il sied de rappeler que l'Institut agricole de Grangeneuve (IAG), dans le cadre des cours qu'il dispense et de la vulgarisation, informe régulièrement sur la manière d'utiliser judicieusement les engrais. L'IAG répond également aux demandes de conseils individuels des agriculteurs dans ce domaine.

Le Conseil d'Etat est conscient de l'effort fourni par les professionnels pour contribuer au maintien de la qualité des eaux et à l'utilisation optimale des engrais de ferme.

1. Le canton de Fribourg est-il le seul canton suisse à imposer des dates fixes par rapport aux épandages; si OUI pourquoi?

Comme cela a été présenté en introduction, le but de fixer des périodes déterminées durant lesquelles il n'est pas autorisé d'épandre des engrais de ferme vise à donner plus de clarté et de transparence à des notions parfois difficiles à interpréter (notamment en présence de cas limite). En outre, il introduit un principe d'avertissement afin de pouvoir accompagner les agriculteurs et agricultrices confrontés à des difficultés en la matière.

Le canton de Fribourg n'est pas le seul canton suisse qui détermine une période durant laquelle l'épandage des engrais de ferme n'est pas autorisé. Le canton d'Appenzell Rhodes Intérieures détermine lui aussi une telle période. Vu l'altitude plus élevée de ce canton, cette période est toutefois bien plus longue que celle du canton de Fribourg puisqu'elle va de mi-novembre à fin février.

On peut également relever que les périodes d'interdiction d'épandage pratiquées dans les pays voisins que sont l'Allemagne et l'Autriche sont nettement plus contraignantes que celles définies dans le canton de Fribourg. En Allemagne, les engrais azotés ne peuvent être épandus sur les grandes cultures du 1^{er} novembre au 31 janvier; en Autriche lisier et purin ne peuvent pas être épandus du 15 novembre au 15 février sur les herbages et sur les terres ouvertes avec couverture végétale.

Enfin, on rappelle que l'institution de ces dates poursuit notamment deux buts principaux. D'une part un but préventif (conseil et formation), par une sensibilisation supplémentaire des agriculteurs et agricultrices à la problématique du risque de mise en danger concrète des eaux par les engrais de ferme. D'autre part un but pratique, tendant à décharger l'autorité de poursuite pénale de l'instruction des cas pour lesquels il est difficile de distinguer si on se trouve, ou non, en présence d'une mise en danger concrète des eaux (cas limites); pour ces cas, un système d'avertissement administratif en lieu et place de la dénonciation pénale systématique est instauré.

2. *L'épandage étant interdit durant certains mois alors que les périodes de végétation diffèrent entre le Plateau et les Préalpes (selon les zones de production), pourquoi ne pas avoir proposé un système flexible?*

La question de la flexibilité du système, pour tenir compte de la diversité du canton, s'est posée d'emblée. Ainsi, afin de déterminer les dates arrêtées dans les directives, une statistique des données météorologiques de plusieurs stations d'observation a été réalisée et a été mise en relation avec les références agronomiques issues de la pratique et de la recherche.

Au final, sur toute l'année, c'est bien un système globalement flexible qui a été retenu. Il consiste en ce qui suit:

- > Il n'existe qu'une période, qui court du **10 décembre au 10 février**, durant laquelle les épandages **ne sont pas autorisés**. Durant cette période, *aucune flexibilité* n'est possible. Basée sur les statistiques précitées, la période où l'épandage des engrais de ferme n'est pas autorisé tient compte des circonstances les plus favorables, permettant ainsi de fournir une base minimale commune à toutes les exploitations agricoles de notre canton. En d'autres termes, pour préciser des limites de période de végétation qui tiennent au mieux compte non seulement des diverses zones de production, mais également des diverses altitudes, orientations de parcelles, qualités du sol ou encore des différents types de cultures, c'est le plus petit dénominateur commun qui a été retenu.
- > Il existe une période *relativement flexible* que l'on pourrait considérer comme «tampon», durant laquelle des épandages sont admis s'il est absolument certain qu'il n'existe aucun risque de mise en danger concret des eaux. Cette période, appelée **période de précautions**

accrues, court du **15 octobre jusqu'au 9 décembre et du 11 février au 31 mars**.

Durant la période de précautions accrues, conformément aux pratiques en vigueur, les professionnels seront amenés à estimer eux-mêmes si un épandage est ou non adapté et si les conditions requises sont remplies pour prévenir tout risque de pollution des eaux.

La question de l'appréciation des circonstances sur le terrain se pose souvent de manière très aiguë durant la période de précautions accrues, car il s'agit là des moments durant lesquels on peut se trouver en présence du plus grand nombre de cas limites. Durant cette période, pour aider les agriculteurs ou agricultrices éventuellement dans le doute, l'IAG alimentera et tiendra à jour sur son site Internet une rubrique de conseils indiquant les cultures et les régions du canton sur/dans lesquelles l'épandage d'engrais de ferme *est présumé* ne pas (ou plus) présenter de risques concrets de pollution des eaux.

- > Le **reste de l'année**, soit principalement le printemps, l'été et le début de l'automne, est laissé à l'appréciation de l'agriculteur. S'il doit là encore faire preuve de précautions avant tout épandage, cette période n'a toutefois pas été considérée comme pouvant être spécialement problématique pour l'agriculteur lorsqu'il s'agit pour lui de déterminer si un épandage est admissible ou non. Au demeurant, au printemps et en été, on se trouve manifestement en période de végétation, ce qui réduit d'office, pour les agriculteurs, les risques de se tromper.
- 3. *A notre avis, des apports appropriés d'engrais de ferme toute l'année sont plus raisonnables que des apports trop importants au printemps et en automne; avez-vous tenu compte de l'avis des professionnels de l'agriculture?*

Il est largement reconnu par les milieux agricoles et les milieux de la recherche agronomique que les apports appropriés d'engrais ne peuvent être autorisés que durant la période de végétation. Dès lors, un apport durant les périodes de repos végétatif, en particulier d'engrais liquides, ne sera que pas ou peu valorisé et a de forts risques d'être lessivé sans bénéficier aux cultures en place. Par ailleurs, il faut aussi tenir compte du fait que les eaux souterraines dans le canton de Fribourg présentent les teneurs en nitrates parmi les plus élevées de Suisse selon les résultats du réseau d'observation Naqua de la Confédération.

Sur la base des pratiques en vigueur et des normes retenues, les volumes de stockage des engrais de ferme ont

été définis pour éviter des épandages inutiles et/ou dangereux pour les eaux, et surtout pour favoriser un épandage durant la période de végétation, propice à une valorisation optimale des engrais de ferme. Il est aussi démontré qu'au printemps, au sortir du repos végétatif, la croissance des plantes est importante et qu'il s'agit d'une période favorable à l'assimilation des engrais. En automne, la situation est plus nuancée, car la croissance des plantes est ralentie. Cependant, il est important de pouvoir réduire au minimum le volume stocké dans les fosses à lisier afin de pouvoir faire face aux besoins en volumes de l'hiver.

Au vu de la pratique, il sied de préciser que dans la grande majorité des exploitations, les volumes de fosse sont actuellement suffisants pour respecter une durée de stockage du lisier de 4 à 6 mois selon l'altitude, conformément aux prescriptions du règlement sur les eaux du 21 juin 2011 (RCEaux, art. 27). A noter que ces prescriptions ont simplement été reprises de l'arrêté du 20 janvier 1998 relatif au stockage des engrais de ferme. Force est donc de constater que les professionnels ont pris les mesures nécessaires pour répondre aux exigences légales. Il est possible que seuls quelques cas particuliers rencontrent des problèmes liés à un volume de fosse insuffisant qui conduirait à chercher des solutions pour éviter un épandage durant la période de repos végétatif.

4. *Le stockage des fumiers sur les prés et autres champs favorise une meilleure décomposition lors de l'épandage. Les dates proposées concernant ces dépôts sont totalement incompatibles avec la pratique: maïs, betteraves, cultures herbagères – pourquoi imposer des dates fixes?*

A notre connaissance, aucune étude connue ne permet d'affirmer que le stockage du fumier au champ serait meilleur que son stockage sur une fumière en dur telle que prescrite par la législation en vigueur. En principe, si les dispositions relatives au stockage des engrais de ferme sont respectées, les dépôts temporaires au champ ne devraient pas être nécessaires; c'est d'ailleurs le but de ces règles. Les directives rappellent les conditions auxquelles de tels dépôts temporaires hors période non autorisée peuvent être *tolérés* et non pas *autorisés*.

A ce sujet, il est utile de rappeler les règles de base en vigueur en matière de dépôts de fumier telles qu'elles sont fixées dans le règlement cantonal sur les eaux (RCEaux; Art. 29 Dépôt de fumier):

1. Le fumier doit être entreposé sur une dalle étanche dotée d'un écoulement vers la fosse à purin
2. La capacité d'entreposage est de six mois au minimum

Les durées de stockage tiennent compte d'une part du besoin d'assurer une marge de manœuvre suffisante pour ne pas être contraint d'épandre durant la période défavorable et, d'autre part, de permettre une meilleure décomposition durant le stockage.

Le calcul des surfaces nécessaires pour les fumières dépend des systèmes de garde du cheptel. Pour quantifier les besoins, le formulaire «*Programme des volumes*» établi conjointement par le SAgri, l'IAG et le SEn sert d'aide à la décision pour les agriculteurs. En outre, la vulgarisation est à disposition pour conseiller les agriculteurs et agricultrices qui seraient confrontés à des difficultés pour respecter ces normes.

Pour conclure, le Conseil d'Etat rappelle que l'esprit de ces directives est avant tout orienté vers une volonté de renforcer les efforts déjà réalisés par les agriculteurs et agricultrices dans la protection des eaux, tout en privilégiant le conseil et la formation. L'Union des paysans fribourgeois avait été consultée sur ces Directives, et ses remarques avaient été prises en compte.

Enfin, il y a lieu de préciser qu'à terme, ces directives seront évaluées sous l'angle de leur impact et de leur utilité pratique. Si nécessaire, elles seront adaptées en conséquence. Elles seront également revues si l'évolution de la technique ou des connaissances, notamment agronomiques, le permet.

Le 27 mars 2012.

Anfrage QA3006.12 Gabriel Kolly/Ruedi Schläfli Weisungen über das Ausbringen und die Zwischenlagerung von Hofdünger

Anfrage

Die Weisungen der ILFD und der RUBD vom 12. Dezember 2011 über das Ausbringen und die Zwischenlagerung von Hofdünger geben uns zu Denken. Wir möchten daher, dass der Staatsrat uns folgende Fragen beantwortet:

1. Ist der Kanton Freiburg der einzige Schweizer Kanton, der fixe Daten für das Ausbringen von Hofdünger vorschreibt; wenn JA, weshalb?
2. Das Ausbringen von Hofdünger ist während bestimmten Monaten verboten. Weshalb wurde kein flexibles System vorgeschlagen, zumal die Vegetationsperioden im Flachland (je nach den Produktionszonen) nicht gleich sind wie in den Voralpen?

3. Unserer Ansicht nach ist eine angemessene Verwendung von Hofdünger das ganze Jahr vernünftiger als das Ausbringen grosser Mengen im Frühling und im Herbst; wurde die Meinung der in der Landwirtschaft tätigen Personen berücksichtigt?
4. Die Lagerung von Hofdünger auf Wiesen und anderen Feldern begünstigt eine bessere Zersetzung beim Düngen. Die vorgeschlagenen Daten für diese Lagerung sind absolut nicht mit der Praxis vereinbar: Mais, Rüben, Grünfütter – Weshalb fixe Daten vorschreiben?

Den 27. Januar 2012.

Antwort des Staatsrats

Allgemeines

Einführend sei an die Zielsetzungen der Weisungen über das Ausbringen von Hofdünger und die Zwischenlagerung von Mist erinnert, die die Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft (ILFD) und die Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion (RUBD) gemeinsam verabschiedet haben.

Es geht darum, Gefahren der Gewässerverunreinigung vorzubeugen, und, wenn eine Situation einer konkreten Gefahr für die Gewässer für die Landwirte objektiv schwierig zu beurteilen ist, eine Verwarnung gegen sie aussprechen zu können, anstatt eine Strafanzeige einzureichen. Schliesslich soll, ebenfalls mit dem Ziel der Prävention, auf transparente Weise die Periode festgelegt werden, in der die konkrete Gefahr einer Verunreinigung besonders hoch ist. Es sei darauf hingewiesen, dass diese Weisungen keine grundlegende Änderung der geltenden Regeln darstellen. Sie wollen vor allem an die geltenden Vorschriften, die im Übrigen von einer grossen Mehrheit der Landwirte eingehalten werden, erinnern und diese präzisieren.

Die richtige Verwendung von Gülle/Jauche und Mist, die in der Landwirtschaft traditionell als Hofdünger verwendet werden, ist zu fördern. Denn der optimale Umgang mit Hofdünger entspricht den Grundsätzen der nachhaltigen Entwicklung, da dadurch die Verwendung von Mineraldünger eingeschränkt werden kann. Die Anwendung von Düngern, insbesondere von Hofdüngern, kann jedoch je nach klimatischen Bedingungen und Wetterverhältnissen die Gewässer gefährden. Es ist daher verständlich, dass der Gesetzgeber jegliche Verunreinigung von Gewässern unbedingt verhindern wollte. Aus diesem Grund stellt das Bundesgesetz vom 24. Januar 1991 über den Schutz der Gewässer (GSchG) in Artikel 6 Abs. 1 folgenden Grundsatz auf: «*Es ist unter-*

sagt, Stoffe, die Wasser verunreinigen können, mittelbar oder unmittelbar in ein Gewässer einzubringen oder sie versickern zu lassen». In Absatz 2 desselben Artikels wird angefügt, dass es ebenfalls untersagt ist «*solche Stoffe ausserhalb eines Gewässers abzulagern oder auszubringen, sofern dadurch die konkrete Gefahr einer Verunreinigung des Wassers entsteht*»

Dazu sei erwähnt, dass die konkrete Gefahr einer Verunreinigung in der Winterperiode besonders hoch ist (*wassergesättigte, gefrorene, schneebedeckte oder ausgetrocknete Böden*), wenn der Boden und die Pflanzen den Hofdünger nicht aufnehmen können (ausserhalb der Vegetationszeit). Dasselbe gilt für die Zwischenlagerung von Mist auf Landwirtschaftsböden. Diese Elemente sind in den Vorschriften der Chemikalien-Risikoreduktions-Verordnung des Bundes (ChemRRV, Anhang 2.6, Ziff. 3.2.1) formell festgehalten.

Gestützt auf die bestehenden gesetzlichen Grundlagen wollen die Weisungen einen optimalen Gewässerschutz anhand eines transparenten und effizienten Vorgehens gewährleisten, das die Landwirtinnen und Landwirte in ihrer Tätigkeit nicht unnötig beeinträchtigt.

Es sei auch daran erinnert, dass schon seit vielen Jahren Präventionsmassnahmen ergriffen werden und dass Kanton und Bund den Bau von Lagervolumen für Hofdünger mit Beiträgen unterstützt haben, um den Landwirten bei ihren Bemühungen um ausreichende Lagerkapazitäten zu helfen. Das in diesem Rahmen erbaute Lagervolumen wird auf 807 000 m³ geschätzt, was einer Investition von 200 Millionen Franken entspricht (1988 bis 2005). 2010 stand im Kanton ein Gesamtlagervolumen von rund 1 500 000 m³ zur Verfügung.

Mit der Festlegung der Perioden, während denen entweder erhöhte Vorsicht geboten ist, oder das Ausbringen von Hofdünger nicht erlaubt ist, wird für alle Landwirtinnen und Landwirte klar und transparent verdeutlicht, wann die Gefahr einer Beeinträchtigung der Gewässer besonders hoch ist. Es handelt sich um den Zeitraum, der das Ende des Herbstes und die Wintersaison umfasst. Die Weisungen besagen, dass in Fällen, in denen trotz Ausbringverbot festgestellt wurde, dass Hofdünger ausgebracht wurde, jedoch ohne erwiesene Verunreinigung, eine schriftliche Verwarnung erfolgt. In dieser Verwarnung wird die betroffene Landwirtin oder der betroffene Landwirt eingeladen, beim Landwirtschaftlichen Institut des Kantons Freiburg in Grangeneuve (LIG) Ratschläge einzuholen. Ein solches Vorgehen muss es ermöglichen, für jede Situation eine angemessene Lösung zu finden. Bei wiederholter Missachtung der in diesen Weisungen definierten Bedingungen innert fünf Jahren nach der Verwarnung muss das Amt für Umwelt den Fall

jedoch bei der Staatsanwaltschaft anzeigen. Dasselbe gilt auch, unabhängig von der Periode, wenn es absolut offensichtlich ist, dass Hofdünger ausgebracht wurde, als der Boden wassergesättigt, gefroren, schneebedeckt oder ausgetrocknet war.

Die Schutz- und Ausbildungspolitik, die bis heute vorherrschend war, ist auf jeden Fall noch immer aktuell. Es sei daran erinnert, dass das LIG im Rahmen seiner Kurse und der landwirtschaftlichen Beratung regelmässig darüber informiert, wie Hofdünger sinnvoll verwendet wird. Bei Fragen von Landwirtinnen und Landwirten in diesem Bereich gibt das LIG auch individuell Auskunft.

Der Staatsrat ist sich dessen bewusst, dass sich Landwirtinnen und Landwirte darum bemühen, zur Erhaltung der Gewässerqualität beizutragen und Hofdünger optimal zu verwenden.

1. *Ist der Kanton Freiburg der einzige Schweizer Kanton, der fixe Daten für das Ausbringen von Hofdünger vorschreibt; wenn JA, weshalb?*

Wie bereits eingangs erwähnt, soll mit dem Festlegen bestimmter Perioden, während denen das Ausbringen von Hofdünger verboten ist, mehr Klarheit und Transparenz geschaffen werden, für ein Konzept, dessen Auslegung nicht immer einfach ist (namentlich in Grenzfällen). Zudem wird ein Verwarnungsprinzip eingeführt, damit Landwirtinnen und Landwirten, die in diesem Bereich Schwierigkeiten haben, begleitet werden können.

Der Kanton Freiburg ist nicht der einzige Schweizer Kanton, der einen klar definierten Zeitraum festlegt, während dem das Ausbringen von Hofdünger nicht erlaubt ist. Im Kanton Appenzell Innerrhoden wurde ebenfalls ein solcher Zeitraum definiert. Angesichts der höheren Lage dieses Kantons dauert der Zeitraum dort jedoch viel länger als im Kanton Freiburg, und zwar von Mitte November bis Ende Februar.

Es kann weiter darauf hingewiesen werden, dass die Zeiten, in denen das Ausbringen von Hofdünger verboten ist, in den Nachbarländern Deutschland und Österreich wesentlich verbindlicher sind als jene, die im Kanton Freiburg definiert wurden. In Deutschland dürfen vom 1. November bis 31. Januar keine Stickstoffdünger auf Ackerland ausgebracht werden; in Österreich dürfen Gülle und Jauche zwischen dem 15. November und dem 15. Februar nicht auf Weiden und offenen Ackerflächen mit Bodenbedeckung ausgebracht werden.

Schliesslich sei daran erinnert, dass mit der Einführung dieser Daten namentlich zwei Hauptziele verfolgt werden. Einerseits wird durch eine zusätzliche Sensibilisierung der Landwirtinnen und Landwirte auf die Problematik einer konkreten Gefahr der Gewässerverunreinigung durch die Verwendung von Hofdünger ein präventives Ziel verfolgt (Beratung und Ausbildung). Andererseits wird ein praktisches Ziel verfolgt, welches darauf abzielt, die Strafverfolgungsbehörde von der Untersuchung von Fällen zu befreien, für die es schwierig ist, zu unterscheiden, ob man es mit einer konkreten Gefährdung der Gewässer zu tun hat oder nicht (Grenzfälle); für diese Fälle wird ein Verwarnungssystem eingeführt, das an die Stelle der systematischen Strafanzeige tritt.

2. *Das Ausbringen von Hofdünger ist während bestimmten Monaten verboten. Weshalb wurde kein flexibles System vorgeschlagen, zumal die Vegetationsperioden im Flachland (je nach den Produktionszonen) nicht gleich sind wie in den Voralpen?*

Die Frage der Flexibilität des Systems stellte sich angesichts der Vielfältigkeit des Kantons im vornherein. So wurde eine Statistik der meteorologischen Daten verschiedener Wetterstationen erstellt und zu den agronomischen Empfehlungen aus der Praxis und der Forschung in Beziehung gesetzt, um die in den Weisungen festgesetzten Daten zu bestimmen.

Letztlich wurde ein über das ganze Jahr gesehen insgesamt flexibles System eingeführt. Es besteht aus folgenden Elementen:

- > Nur während einer Periode, vom **10. Dezember bis 10. Februar**, ist das Ausbringen von Hofdünger **nicht gestattet**. Während dieses Zeitraums ist *keine Flexibilität* möglich.

Gestützt auf die oben genannten Statistiken berücksichtigt die Periode, in der das Ausbringen von Hofdünger nicht erlaubt ist, die vorteilhaftesten Umstände, und erlaubt so eine minimale Basis, die allen landwirtschaftlichen Betrieben unseres Kantons gemeinsam ist.

Mit anderen Worten, es wurde der kleinste gemeinsame Nenner verwendet, um Grenzen der Vegetationsperiode zu bestimmen, die nicht nur den verschiedenen Produktionszonen, sondern auch den unterschiedlichen Höhen, Ausrichtungen der Parzellen, Arten der Kulturen oder der Bodenqualität am besten gerecht werden.

- > Es gibt einen *relativ flexiblen* Zeitraum, der als «Puffer» betrachtet werden kann, während dem das Ausbringen von Hofdünger erlaubt ist, wenn absolut sicher ist, dass

keine konkrete Gefahr der Gewässerverunreinigung besteht. Diese **Zeiten, in denen eine erhöhte Vorsicht geboten ist**, dauern vom **15. Oktober bis 9. Dezember** und vom **11. Februar bis 31. März**.

Gemäss der geltenden Praxis sind die Landwirtinnen und Landwirte während Zeiten, in denen eine erhöhte Vorsicht geboten ist, dazu angehalten, selbst einzuschätzen, ob das Ausbringen von Hofdünger angezeigt ist oder nicht, und ob die Voraussetzungen zur Verhinderung der Gefahr einer Gewässerverschmutzung erfüllt sind.

Die Einschätzung der Bodenbedingungen ist während der Zeiten, in denen eine erhöhte Vorsicht geboten ist, oft besonders schwierig, da hier die Anzahl Grenzfälle am grössten ist. Um den Landwirtinnen und Landwirten, die möglicherweise im Zweifel sind, eine Hilfe anzubieten, unterhält und aktualisiert das LIG während dieser Zeiten auf seiner Website eine Rubrik mit Ratschlägen und Angaben, auf welchen Kulturen und in welchen Regionen des Kantons das Ausbringen von Hofdünger *vermutlich* keine konkrete Gefahr einer Gewässerverschmutzung (mehr) darstellt.

- > Für den **Rest des Jahres**, also vor allem im Frühling, im Sommer und Anfang Herbst, ist die Einschätzung den Landwirtinnen und Landwirten überlassen. Zwar ist auch in dieser Zeit vor jedem Ausbringen von Hofdünger Vorsicht geboten, jedoch wurde dieser Zeitraum nicht als speziell problematisch betrachtet für die Bestimmung durch Landwirtinnen und Landwirte, ob das Ausbringen von Hofdünger zugelassen ist oder nicht.

Der Frühling und der Sommer können eindeutig der Vegetationsperiode zugeordnet werden, was das Risiko für die Landwirte, sich zu irren, automatisch reduziert.

3. *Unserer Ansicht nach ist eine angemessene Verwendung von Hofdünger das ganze Jahr vernünftiger als das Ausbringen grosser Mengen im Frühling und im Herbst; wurde die Meinung der in der Landwirtschaft tätigen Personen berücksichtigt?*

In landwirtschaftlichen Kreisen und in der landwirtschaftlichen Forschung ist es weithin anerkannt, dass die angemessene Verwendung von Dünger nur während der Vegetationszeit erlaubt werden kann. Wenn der Dünger, insbesondere flüssiger Dünger, während der Vegetationsruhe ausgebracht würde, so könnte er nur schlecht oder gar nicht aufgenommen werden und es bestünde eine grosse Gefahr, dass er ausgewaschen wird, ohne dass die Kulturen einen Nutzen davon haben. Im Übrigen muss berücksichtigt werden, dass das Grundwasser im Kanton Freiburg gemäss den Ergebnis-

sen des Beobachtungsnetzes NAQUA des Bundes eine der höchsten Nitrat-Konzentrationen in der Schweiz aufweist.

Gestützt auf die geltende Praxis und die angewendeten Normen wurde die Lagerkapazität für Hofdünger so definiert, dass unnötiges und/oder für die Gewässer gefährliches Ausbringen verhindert werden kann, und vor allem, dass das Ausbringen während der Vegetationszeit gefördert werden kann, was für eine optimale Verwertung des Hofdüngers günstig ist. Es ist zudem erwiesen, dass die Pflanzen im Frühling, ausgangs der Vegetationsruhe, besonders stark wachsen und dass Dünger in dieser Zeit gut aufgenommen werden kann. Im Herbst ist die Situation differenzierter, da das Pflanzenwachstum nachlässt. Jedoch ist es wichtig, das in den Güllegruben gelagerte Volumen auf ein Minimum zu reduzieren, um dem Lagerbedarf im Winter gerecht werden zu können.

Im Hinblick auf die Praxis sei erwähnt, dass die grosse Mehrheit der Betriebe derzeit über genügend grosse Lagerkapazitäten verfügt, um im Sinne der Vorschriften des Gewässerreglements vom 21. Juni 2011 (GewR, Art. 27) je nach Höhe eine Lagerdauer der Gülle von 4 bis 6 Monaten einhalten zu können. Diese Vorschriften wurden aus dem Beschluss vom 20. Januar 1998 über die Lagerung von Hofdünger übernommen. Daraus kann abgeleitet werden, dass die Landwirtinnen und Landwirte die notwendigen Massnahmen getroffen haben, um die gesetzlichen Vorschriften einzuhalten. Es ist möglich, dass in einigen besonderen Fällen Schwierigkeiten in Zusammenhang mit ungenügender Lagerkapazität bestehen, was dazu führt, dass Lösungen gesucht werden, um ein Ausbringen von Hofdünger während der Vegetationsruhe zu verhindern.

4. *Die Lagerung von Hofdünger auf Wiesen und anderen Feldern begünstigt eine bessere Zersetzung beim Düngen. Die vorgeschlagenen Daten für diese Lagerung sind absolut nicht mit der Praxis vereinbar: Mais, Rüben, Grünfütter – Weshalb fixe Daten vorschreiben?*

Unseres Wissens kann keine bekannte Studie beweisen, dass die Lagerung von Hofdünger auf Feldern besser ist als auf einem befestigten Mistplatz, wie er von der geltenden Gesetzgebung vorgeschrieben ist. Wenn die Bestimmungen betreffend die Lagerung von Hofdünger eingehalten werden, so sollte die Zwischenlagerung auf Feldern grundsätzlich nicht notwendig sein; was im Übrigen das Ziel dieser Regeln ist. Die Weisungen verweisen darauf, unter welchen Bedingungen solche Zwischenlagerungen ausserhalb der Zeiten, in denen sie nicht erlaubt sind, *geduldet* und nicht *erlaubt* werden können.

Dazu ist es sinnvoll, die geltenden Grundregeln zur Lagerung von Mist anzuführen, wie sie im kantonalen Gewässerreglement festgelegt sind (GewR; Art. 29 Lagerung von Mist):

1. Mist muss auf einer befestigten, dichten Platte mit Abfluss in die Güllengrube gelagert werden
2. Die Lagerkapazität muss mindestens sechs Monate betragen

Die Lagerdauer trägt einerseits dem Bedarf eines genügend grossen Spielraums Rechnung, um sicherzustellen, dass nicht gezwungenermassen während der ungünstigen Zeit Hofdünger ausgebracht werden muss, und andererseits einer besseren Zersetzung während der Lagerung.

Die Berechnung der notwendigen Flächen für Mistplätze hängt vom Viehhaltungssystem ab. Um den Bedarf zu quantifizieren steht das Formular «Raumprogramm», das vom LwA, vom LIG und vom AfU gemeinsam erstellt wurde, als Entscheidungshilfe für die Landwirtinnen und Landwirte zur Verfügung. Zudem steht der Beratungsdienst zur Verfügung, um Landwirtinnen und Landwirte zu beraten, die Schwierigkeiten haben, diese Normen einzuhalten.

Abschliessend möchte der Staatsrat daran erinnern, dass diese Weisungen vor allem in die Richtung gehen, dass die von den Landwirtinnen und Landwirten bereits unternommenen Anstrengungen im Bereich Gewässerschutz verstärkt, und gleichzeitig die Beratung und Ausbildung begünstigt werden sollen. Der Freiburgerische Bauernverband wurde zu diesen Weisungen konsultiert und seine Bemerkungen sind berücksichtigt worden.

Schliesslich sei erwähnt, dass die Weisungen langfristig unter dem Gesichtspunkt ihrer Auswirkungen und ihrer praktischen Zweckmässigkeit evaluiert werden. Falls nötig, werden sie entsprechend angepasst. Sie werden ebenfalls überprüft, falls die technische Entwicklung oder die namentlich agronomischen Kenntnisse dies erlauben.

Den 27. März 2012.

Question QA3007.12 Nicolas Kolly Pour une meilleure protection de la sphère privée des agents de police

Question

L'article 39 al. 3 de la Loi sur la Police cantonale du canton de Fribourg stipule: «La personne qui a fait l'objet d'une intervention peut demander à l'agent qu'il lui indique son nom». Ainsi, lors d'une interpellation par exemple, un agent a l'obligation de décliner son identité si le prévenu lui en fait la demande. Bien que cette situation puisse avoir pour avantage une meilleure proximité de la Police, je pense qu'elle crée davantage de problèmes.

En effet, dans une société où la criminalité et la violence tendent à augmenter, il me semble que cet article n'offre pas une protection suffisante de la sphère privée de l'agent de police. La société actuelle dans laquelle il suffit d'écrire le nom d'une personne dans un moteur de recherche sur internet pour retrouver sa trace, amplifie ce sentiment.

D'autre part, nous avons tous encore en tête la tragédie du meurtre de la femme enceinte d'un douanier à Ponte Capriasca, en décembre 2002. Ce drame démontre bien, dans un cas extrême, le risque de vengeance qu'encourent un policier et ses proches.

De ce fait, il serait à mon sens préférable que le policier puisse décliner son identité en donnant uniquement son numéro de matricule. Cela permettrait au citoyen qui souhaite se plaindre d'un comportement policier de pouvoir identifier le gendarme tout en préservant la sphère privée et la sécurité du policier.

La Loi sur la Police du Canton de Genève prévoit déjà cette façon de faire. En effet, l'article 16 al. 1 de cette loi prévoit que «les fonctionnaires indiquent leur numéro de matricule» lorsque cela leur est demandé.

Considérant ce qui précède, je prie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

1. Le Conseil d'Etat considère-t-il l'article 39 al. 3 de la LPol, à savoir qu'un agent de police a l'obligation de décliner son nom, comme protégeant suffisamment la sphère privée de l'agent de police?
2. Le Conseil d'Etat, en effectuant une pondération entre les avantages et inconvénients de cet énoncé de fait légal, ne considère-t-il pas le fait de seulement donner son matricule comme étant meilleur?

3. Le Conseil d'Etat est-il prêt à présenter une modification de cette loi au Grand Conseil afin d'améliorer cette situation?

Le 30 janvier 2012.

Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, il convient de relever que les autorités fri-bourgeoises sont conscientes des risques auxquels sont exposés les policiers dans le cadre de leur fonction. Il est reconnu, sur le plan national, que les forces de police sont de plus en plus souvent victimes d'actes délictueux de criminels, de manifestants enclins à la violence, de hooligans, de casseurs sous l'influence de l'alcool ou simplement de gens désireux d'exprimer leur mécontentement.

Dans ce contexte, la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) défend des mesures qui visent à assurer une meilleure protection aux policiers. Sur un plan cantonal, il y a lieu également de rappeler que le Procureur général et le Conseil d'Etat ont fixé différentes priorités pour la période 2012–2014 en matière de politique de lutte contre la criminalité. L'une d'entre elles vise à réagir plus fortement contre les auteurs de menaces et violences contre les représentants des pouvoirs publics, tels que notamment les magistrats, les policiers, les gardiens de prison, les enseignants ou les assistants sociaux.

Le commandement de Police cantonale a été sollicité lors des réflexions qui ont été menées pour la mise en œuvre de cette politique et en lien avec les mesures qui en découlent. S'agissant plus particulièrement de la protection de la sphère privée des policiers, il en a été tenu compte, en pratique, dans le cadre de directives internes de la Police cantonale.

Le Conseil d'Etat répond dès lors comme suit aux questions:

1. *Le Conseil d'Etat considère-t-il l'article 39 al. 3 de la LPol, à savoir qu'un agent de police a l'obligation de décliner son nom, comme protégeant suffisamment la sphère privée de l'agent de police?*

L'article 39 de la loi du 15 novembre 1990 sur la Police cantonale (LPol, RSF 551.1) dispose ce qui suit en matière de légitimation des agents de police:

¹ Les agents de la Police cantonale se légitiment lors de leurs interventions.

² Ils sont munis à cet effet d'une carte de légitimation qu'ils présentent d'office s'ils sont en tenue civile et sur demande s'ils sont en uniforme.

³ La personne qui a fait l'objet d'une intervention peut demander à l'agent qu'il lui indique son nom.

Le but de la légitimation à proprement parler est que l'agent justifie de sa qualité de policier. L'article 39 al. 3 LPol confère, quant à lui, à celui qui a été en contact direct et personnel avec un agent le droit de connaître, au terme de l'intervention, l'identité de celui-ci. Les directives internes de la Police cantonale prévoient à cet égard que l'agent de police doit en principe se soumettre à cette obligation lors d'une intervention. Toutefois, et comme cela ressort du message du Conseil d'Etat du 24 avril 1990 accompagnant le projet de loi sur la Police cantonale, en relation avec l'article 39 qui a été adopté tel que proposé, «est réservé le cas où l'agent aurait des raisons concrètes de craindre de la part de la personne concernée des représailles illicites» (BGC 1990, p. 1944). Il existe dès lors une exception à ce principe, soit lorsque l'agent se retrouve menacé et qu'il craint des représailles lors d'une intervention à risque. Dans ce cas de figure, l'agent peut communiquer son numéro d'identification personnelle se trouvant sur la plaque de police, ce qui protège sa sphère privée. Il sied de relever que ce genre de situation ne se produit que rarement.

2. *Le Conseil d'Etat, en effectuant une pondération entre les avantages et inconvénients de cet énoncé de fait légal, ne considère-t-il pas le fait de seulement donner son matricule comme étant meilleur?*

Comme relevé ci-dessus, la possibilité est d'ores et déjà offerte à tout agent de la Police cantonale de décliner son numéro d'identification lorsqu'il a des raisons concrètes de craindre, de la part de la personne concernée, des représailles.

3. *Le Conseil d'Etat est-il prêt à présenter une modification de cette loi au Grand Conseil afin d'améliorer cette situation?*

Compte tenu de la pratique actuelle, le Conseil d'Etat estime qu'il n'est pas utile de modifier l'article 39 LPol.

Le 27 mars 2012.

—

Anfrage QA3007.12 Nicolas Kolly Für einen besseren Schutz der Privatsphäre der Polizeibeamten

Anfrage

In Artikel 39 Abs. 3 des Gesetzes über die Kantonspolizei steht: «Wer von einer Amtshandlung betroffen wurde, kann vom Beamten verlangen, dass er ihm seinen Namen bekannt gibt.» So hat ein Beamter bei einer Anhaltung beispielsweise die Pflicht, seine Personalien anzugeben, wenn die beschuldigte Person darum ersucht. Obwohl diese Situation den Vorteil grösserer Bürgernähe der Polizei aufweisen kann, denke ich, dass sie vor allem zu Problemen führt.

Denn in einer Gesellschaft, in der Kriminalität und Gewalt tendenziell zunehmen, scheint mir, dass dieser Artikel keinen genügenden Schutz der Privatsphäre der Polizeibeamten bietet. Die aktuelle Gesellschaft, in welcher es genügt, den Namen einer Person im Internet in einer Suchmaschine einzugeben, um sie aufzuspüren, verstärkt dieses Gefühl.

Zudem ist uns allen die Tragödie des Mords an der schwangeren Frau eines Zöllners in Ponte Capriasca im Dezember 2002 noch präsent. Dieses Drama zeigt auf, inwiefern Polizisten und ihre Angehörigen in extremen Fällen der Gefahr der Rache ausgesetzt sein können.

Daher wäre es meiner Meinung nach vorzuziehen, dass Polizisten ihre Identität lediglich durch die Angabe der Matrikelnummer preisgeben müssen. Dadurch könnte bei Beschwerden von Bürgern über das Verhalten eines Polizisten die Identität des betreffenden Beamten festgestellt werden, ohne jedoch dessen Privatsphäre oder Sicherheit anzutasten.

Das Polizeigesetz des Kantons Genf sieht diese Vorgehensweise bereits vor. So ist in Artikel 16 Abs. 1 des Gesetzes festgelegt, dass die Beamten ihre Matrikelnummer angeben, wenn dies verlangt wird.

Vor diesem Hintergrund bitte ich den Staatsrat, die folgenden Fragen zu beantworten:

1. Ist der Staatsrat der Auffassung, dass Artikel 39 Abs. 3 des PolG, das heisst die Pflicht eines Polizeibeamten, seinen Namen bekannt zu geben, dem Schutz der Privatsphäre der Polizeibeamten genügend Rechnung trägt?
2. Ist der Staatsrat, wenn er zwischen den Vor- und Nachteilen dieser gesetzlichen Bestimmung abwägt, nicht der Auffassung, dass die Angabe von lediglich der Matrikelnummer eine bessere Lösung darstellt?

3. Ist der Staatsrat bereit, dem Grossen Rat eine Änderung dieses Gesetzes vorzulegen, damit diese Situation verbessert werden kann?

Den 30. Januar 2012.

Antwort des Staatsrats

Vorgängig ist hervorzuheben, dass die Freiburger Behörden sich der Risiken bewusst sind, welchen die Polizisten im Rahmen ihrer Tätigkeit ausgesetzt sind. Es gilt landesweit als anerkannt, dass die Polizeikräfte immer häufiger strafbaren Handlungen von Kriminellen, von gewaltbereiten Demonstranten, von Hooligans, von alkoholisierten Randalierern oder auch einfach von Personen, die ihrer Unzufriedenheit Ausdruck verleihen möchten, ausgesetzt sind.

In diesem Kontext steht die Konferenz der kantonalen Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren (KKJPD) für Massnahmen ein, die einen besseren Schutz für Polizisten gewährleisten sollen. In kantonaler Hinsicht ist zudem daran zu erinnern, dass der Generalstaatsanwalt und der Staatsrat verschiedene Prioritäten der Kriminalpolitik für die Jahre 2012–2014 festgelegt haben. Eine dieser Prioritäten besteht darin, stärker gegen die Täter von Drohungen und Gewalt gegenüber Vertreterinnen und Vertretern der öffentlichen Hand, wie namentlich Richter, Polizeibeamten, Gefängniswärter, Lehrer oder Sozialarbeiter, vorzugehen.

Das Kommando der Kantonspolizei wurde bei den Überlegungen, die zur Umsetzung der Kriminalpolitik geführt haben, sowie im Hinblick auf die zu ergreifenden Massnahmen mit einbezogen. Dem Aspekt des Schutzes der Privatsphäre der Polizisten insbesondere wird in der Praxis in den internen Richtlinien der Kantonspolizei Rechnung getragen.

Der Staatsrat antwortet folgendermassen auf die gestellten Fragen:

1. *Ist der Staatsrat der Auffassung, dass Artikel 39 Abs. 3 des PolG, das heisst die Pflicht eines Polizeibeamten, seinen Namen bekannt zu geben, dem Schutz der Privatsphäre der Polizeibeamten genügend Rechnung trägt?*

Artikel 39 des Gesetzes vom 15. November 1990 über die Kantonspolizei (PolG, SGF 551.1) enthält folgende Ausweisbestimmungen für die Polizeibeamten:

¹ Die Beamten der Kantonspolizei weisen sich bei ihren Amtshandlungen aus.

² Sie haben zu diesem Zweck einen Dienstausweis, den sie in Zivilkleidern unaufgefordert und in Uniform auf Verlangen vorweisen.

³ Wer von einer Amtshandlung betroffen wurde, kann vom Beamten verlangen, dass er ihm seinen Namen bekannt gibt.

Das eigentliche Ziel des Ausweises ist, dass der Beamte sich in seiner Eigenschaft als Polizist ausweisen kann. Artikel 39 Abs. 3 PolG gewährt seinerseits den Personen, die in direktem und persönlichem Kontakt mit einem Polizeibeamten waren, das Recht, nach Beendigung der Amtshandlung die Identität des betreffenden Beamten zu erfahren. Die internen Richtlinien der Kantonspolizei sehen diesbezüglich vor, dass die Polizeibeamten im Einsatz grundsätzlich dieser Bestimmung Folge zu leisten haben. Dennoch bleibt, wie dies auch aus der Botschaft des Staatsrats vom 24. April 1990 zum Entwurf des Gesetzes über die Kantonspolizei hervorgeht, der Fall vorbehalten, «wo der Polizeibeamte konkrete Gründe hat anzunehmen, die betroffene Person könnte zu unerlaubten Vergeltungsmassnahmen greifen» (TGR 1990, S. 1965). Es gibt somit eine Ausnahme zu diesem Grundsatz, und zwar, wenn der Beamte bedroht wird und bei einem risikobehafteten Einsatz Vergeltungsmassnahmen befürchtet. In einem solchen Fall kann der Beamte die persönliche Identifikationsnummer angeben, die auf seinem Dienstausweis vermerkt ist, wodurch seine Privatsphäre geschützt bleibt. Es ist aber anzumerken, dass solche Situationen nur selten vorkommen.

2. *Ist der Staatsrat, wenn er zwischen den Vor- und Nachteilen dieser gesetzlichen Bestimmung abwägt, nicht der Auffassung, dass die Angabe von lediglich der Matrikelnummer eine bessere Lösung darstellt?*

Wie bereits vorstehend erläutert wurde, verfügt jeder Beamter der Kantonspolizei bereits heute über die Möglichkeit, nur seine Identifikationsnummer bekannt zu geben, wenn er konkrete Gründe hat, von der betreffenden Person Vergeltungsmassnahmen zu befürchten.

3. *Ist der Staatsrat bereit, dem Grossen Rat eine Änderung dieses Gesetzes vorzulegen, damit diese Situation verbessert werden kann?*

In Anbetracht der aktuellen Praxis gelangt der Staatsrat zur Einschätzung, dass es nicht sachdienlich ist, Artikel 39 PolG zu ändern.

Den 27. März 2012.

Question QA3010.12 Daniel Brunner Fermeture du centre de voyages à Flamatt

Question

De nombreux usagers fribourgeois des transports publics sont offensés par la fermeture du centre de voyages du BLS à Flamatt, prévue pour la fin mars 2012. La méthode brutale employée par le BLS révèle malheureusement que cette entreprise ferroviaire ne s'intéresse qu'à ses clients bernois.

Dans un courrier du 9 février 2012, qu'il s'agit de considérer comme partie intégrante de la présente question, plus de 50 députés du Grand Conseil demandent au Conseiller d'Etat compétent d'intervenir auprès du BLS afin de faire annuler cette décision et de stopper ainsi la diminution des prestations sur la partie fribourgeoise de la S1.

Dans ce contexte, je pose au Conseil d'Etat les questions suivantes:

1. Le Conseil d'Etat est-il disposé à intervenir auprès du BLS afin de stopper la réduction continue des prestations du service public et de défendre ainsi les intérêts des usagers fribourgeois des transports publics?
2. Le canton de Fribourg participe-t-il directement ou indirectement aux frais d'exploitation et d'entretien de la ligne Fribourg-Berne? Si oui: quels droits a-t-il en contrepartie? Dans quelles instances le Conseil d'Etat peut-il influencer sur la politique ferroviaire régionale?
3. Quelles sont les chances, d'après le Conseil d'Etat, d'une démarche auprès des Chemins de fer fédéraux (CFF) pour que l'exploitation sur sol fribourgeois soit de nouveau assurée par une entreprise qui ne défende pas unilatéralement les intérêts bernois?

Le 13 février 2012.

Réponse du Conseil d'Etat

Aujourd'hui, les automates du BLS distribuent environ 70 % des billets vendus. Parallèlement, les nouveaux canaux de distribution (internet, mobile) gagnent en importance. L'adaptation continue du système de distribution s'avère nécessaire afin de suivre l'évolution des habitudes de la clientèle. Toutes les entreprises de transport actives sur le territoire cantonal ont adapté et continuent d'adapter leur réseau de distribution. Les CFF assurent la vente des titres de transport au guichet dans les gares de Fribourg, Romont et Estavayer-le-Lac. De son côté, le BLS exploite quatre points de vente sur le territoire cantonal: Düdingen, Flamatt, Morat et Kerzers.

En ce qui concerne spécifiquement le point de vente de Flamatt, et selon les chiffres fournis par le BLS, 60 clients en moyenne se présentent chaque jour aux guichets de la gare de Flamatt. Le déficit du point de vente se monte à plus de 200 000 francs par an. Compte tenu de cette situation, une amélioration de la situation s'avère nécessaire.

Suite à la réunion des autorités concernées avec la direction du BLS, ce dernier s'est engagé à évaluer des solutions alternatives au centre du village et a, par ailleurs, confirmé son intention de moderniser le centre clientèle de Düringen.

Cela étant dit, le Conseil d'Etat est en mesure de répondre comme suit aux questions du député Brunner:

1. *Le Conseil d'Etat est-il disposé à intervenir auprès du BLS afin de stopper la réduction continue des prestations du service public et de défendre ainsi les intérêts des usagers fribourgeois des transports publics?*

Suite à l'annonce de la fermeture du centre clientèle de Flamatt, le Directeur en charge de la mobilité est intervenu auprès de la direction du BLS afin que cette dernière garantisse toute la transparence nécessaire dans ce dossier et également afin que tout soit mis en œuvre pour trouver une solution favorable à la clientèle, en collaboration avec les autorités concernées. Suite à la réunion qui s'est déroulée le 9 mars 2012, le BLS s'est engagé, entre autres, à rechercher des solutions alternatives en collaboration avec les autorités communales. Depuis lors, une solution concrète a été trouvée puisque la vente des titres de transport est assurée depuis le 2 avril par le bureau de poste de Flamatt.

2. *Le canton de Fribourg participe-t-il directement ou indirectement aux frais d'exploitation et d'entretien de la ligne Fribourg–Berne? Si oui: quels droits a-t-il en contrepartie? Dans quelles instances le Conseil d'Etat peut-il influencer sur la politique ferroviaire régionale?*

L'exploitation de la ligne S1 du S-Bahn Bern ne couvrant qu'une partie de ses coûts, la Confédération, les cantons de Berne et de Fribourg indemnisent le BLS pour les prestations effectuées entre Fribourg et Berne. L'absence de couverture du secteur de la distribution est affectée aux lignes régionales selon une clé admise par la Confédération. Indirectement, le canton participe donc à la couverture du déficit prévisionnel du secteur distribution.

A l'instar des entreprises concernées, le Conseil d'Etat souhaite que le système de distribution se développe et s'adapte à l'évolution des habitudes de la clientèle. Il estime cependant

que cette adaptation doit pouvoir s'effectuer sans moyens financiers supplémentaires de la part des commanditaires. Le Conseil d'Etat est de l'avis que la priorité doit aller au développement des prestations de transport (nouveau matériel roulant, courses supplémentaires, etc.).

3. *Quelles sont les chances, d'après le Conseil d'Etat, d'une démarche auprès des Chemins de fer fédéraux (CFF) pour que l'exploitation sur sol fribourgeois soit de nouveau assurée par une entreprise qui ne défende pas unilatéralement les intérêts bernois?*

Le BLS est au bénéfice d'une concession fédérale pour l'exploitation des trains régionaux entre Fribourg et Berne. Cette société assure avec satisfaction cette prestation depuis 2005. De nouveaux trains à deux étages seront progressivement engagés dès 2013 sur la S1. Le Conseil d'Etat souhaite maintenir cette collaboration dans l'intérêt des clients.

Le 3 avril 2012.

Anfrage QA3010.12 Daniel Brunner Schliessung des Reisezentrums Flamatt

Anfrage

Durch die auf Ende März 2012 geplante Schliessung des BLS Reisezentrums in Flamatt werden viele Freiburger Bahnkunden brüskiert. Das unzimperliche Vorgehen der BLS verdeutlicht leider, dass diese Bahngesellschaft einseitig die Interessen der Berner Kunden in den Vordergrund stellt.

Mit Schreiben vom 9. Februar 2012, welches als integraler Bestandteil dieser Anfrage zu betrachten ist, fordern mehr als 50 Grossräte den zuständigen Staatsrat auf, bei der BLS zu intervenieren, um diesen Entscheid rückgängig zu machen und damit den Leistungsabbau auf dem Freiburger Teil der S1 zu stoppen.

In diesem Zusammenhang stelle ich zuhanden des Staatsrats folgende Fragen:

1. Ist der Staatsrat gewillt, bei der BLS zu intervenieren, um den kontinuierlichen Abbau der Dienstleistungen im Service Public zu stoppen und damit die Interessen der Freiburger Bahnkunden zu wahren?
2. Beteiligt sich der Kanton Freiburg finanziell direkt oder indirekt an den Betriebs- und Unterhaltskosten der Linie Freiburg–Bern? Falls ja: welche Rechte hat der Kanton Freiburg als Gegenleistung? Im Rahmen welcher

Gremien kann der Staatsrat auf die regionale Bahnpolitik Einfluss nehmen?

3. Wie beurteilt der Staatsrat die Chancen, bei den Schweizerischen Bundesbahnen (SBB) vorstellig zu werden, um den Betrieb auf Freiburger Boden wieder durch eine Gesellschaft sicherzustellen, welche nicht einseitig die bernischen Interessen vertritt?

Den 13. Februar 2012.

Antwort des Staatsrats

Heute werden rund 70 % der Billette an den BLS-Automaten gekauft. Daneben nimmt auch die Bedeutung der neuen Verkaufskanäle (Internet, Mobiltelefon) zu. Um mit den neuen Gewohnheiten der Kundschaft Schritt zu halten, müssen die Verkaufskanäle angepasst werden. Sämtliche Transportunternehmungen, die auf dem Gebiet des Kantons Freiburg tätig sind, passten in der Vergangenheit das Verkaufsnetz an und werden es auch in Zukunft tun. So bieten die SBB heute den Billettverkauf am Schalter in den Bahnhöfen von Freiburg, Romont und Estavayer-le-Lac an. Die BLS ihrerseits betreibt vier Verkaufsstellen im Kanton Freiburg: Düdingen, Flamatt, Murten und Kerzers.

Zum Bahnhof Flamatt ist Folgendes zu sagen: Gemäss Angaben der BLS begeben sich am Tag durchschnittlich 60 Bahnkundinnen und -kunden an die Schalter. Diese Verkaufsstelle verzeichnet ein Defizit von jährlich über 200 000 Franken. Das heisst, es muss etwas getan werden, um die Situation zu verbessern.

Nach einer Sitzung, an der die zuständigen Behörden sowie die Direktion der BLS teilnahmen, verpflichtete sich die BLS, Alternativen im Dorfzentrum zu evaluieren. Ausserdem bekräftigte sie ihren Willen, das Reisezentrum in Düdingen zu modernisieren.

Nach diesen einleitenden Worten kommt der Staatsrat zu den gestellten Fragen.

1. *Ist der Staatsrat gewillt, bei der BLS zu intervenieren, um den kontinuierlichen Abbau der Dienstleistungen im Service Public zu stoppen und damit die Interessen der Freiburger Bahnkunden zu wahren?*

Nach der Ankündigung der Schliessung des Reisezentrums in Flamatt wandte sich der für die Mobilität zuständige Staatsrat an die Direktion der BLS, um sicherzustellen, dass die BLS in diesem Dossier eine vollständige Transparenz gewährleistet und dass zusammen mit den zuständigen

Behörden eine kundenfreundliche Lösung gefunden wird. Infolge der Sitzung vom 9. März 2012 verpflichtete sich die BLS unter anderem, zusammen mit den Gemeindebehörden nach alternativen Lösungen zu suchen. Inzwischen wurde eine konkrete Lösung gefunden: Seit dem 2. April sind Zugbillette bei der Post von Flamatt erhältlich.

2. *Beteiligt sich der Kanton Freiburg finanziell direkt oder indirekt an den Betriebs- und Unterhaltskosten der Linie Freiburg–Bern? Falls ja: welche Rechte hat der Kanton Freiburg als Gegenleistung? Im Rahmen welcher Gremien kann der Staatsrat auf die regionale Bahnpolitik Einfluss nehmen?*

Da die Linie S1 der S-Bahn Bern nur teilweise selbsttragend ist, vergüten der Bund sowie die Kantone Bern und Freiburg die BLS für die zwischen Freiburg und Bern erbrachten Transportleistungen. Der Fehlbetrag bei den Verkaufskanälen wird gemäss eines vom Bund anerkannten Verteilschlüssels auf die Regionallinien verteilt. Indirekt beteiligt sich der Kanton Freiburg somit an der Deckung des im Bereich Verkaufskanäle budgetierten Defizits.

Wie die betroffenen Transportunternehmungen befürwortet auch der Staatsrat eine laufende Weiterentwicklung der Verkaufskanäle und deren Anpassung an die sich ändernden Gewohnheiten der Kundschaft. Er ist jedoch gleichzeitig der Meinung, dass diese Anpassungen ohne zusätzliche finanzielle Mittel von den Bestellern verwirklicht werden müssen. Denn die Verbesserung des Angebots (neues Rollmaterial, zusätzliche Kurspaare usw.) muss nach der Überzeugung des Staatsrats prioritär sein.

3. *Wie beurteilt der Staatsrat die Chancen, bei den Schweizerischen Bundesbahnen (SBB) vorstellig zu werden, um den Betrieb auf Freiburger Boden wieder durch eine Gesellschaft sicherzustellen, welche nicht einseitig die bernischen Interessen vertritt?*

Die BLS ist im Besitz einer Konzession des Bundes für den Betrieb von Regionalzügen zwischen Freiburg und Bern und stellt diese Leistung seit 2005 zur Zufriedenheit der Besteller sicher. Ab 2013 werden auf der S1 schrittweise neue Doppelstock-Triebzüge eingesetzt. Der Staatsrat will diese Zusammenarbeit im Interesse der Bahnkundinnen und -kunden weiterführen.

Den 3. April 2012.

Question QA3013.12 Bruno Fasel-Roggo Institut de médecine légale dans le canton de Fribourg

Question

Au début de l'année 2012, dans le district de la Singine, une personne est décédée d'un arrêt cardiaque en pleine forêt. Ce décès est intervenu alors que l'ambulance est arrivée sur place dans un délai très bref et que les premiers secours ont pu être dispensés.

Pour des motifs judiciaires, le corps de cette personne n'a toutefois pu être déplacé qu'environ une heure et demie à deux heures après le décès.

Mes questions sont les suivantes:

1. Pourquoi l'intervention de l'institut de médecine légale de Lausanne a-t-elle été sollicitée?
2. Le canton de Fribourg ne dispose-t-il pas d'un institut de médecine légale? Depuis quand est-ce le cas?

Le 13 février 2012.

Réponse du Conseil d'Etat

A titre liminaire, il convient de relever qu'il s'agit, selon toute vraisemblance, du cas d'une levée de corps qui a eu lieu à Wünnewil le 21 janvier 2012. Pour ce cas, la police mobile a été alarmée vers 8 h 50 et dirigée vers une personne en difficulté, en forêt, dans la région de Wünnewil. Une ambulance se trouvait déjà sur place à l'arrivée de la police et c'est le médecin d'ambulance qui a par la suite dû établir que cette personne était décédée. Il a estimé que les causes du décès n'étaient pas certaines. Pour cette raison, l'officier de la police judiciaire a appelé le médecin-légiste de l'institut de médecine légale à Lausanne (Centre Universitaire Romand de Médecine Légale, CURML) qui est arrivé sur place à 9 h 40. Les tâches usuelles (examen médico-légal) ont duré environ une bonne demi-heure ensuite de quoi le corps a été transporté vers le service de pathologie de l'Hôpital cantonal où il a été procédé aux examens externes. Après discussion avec le Procureur compétent, la levée de corps a finalement été autorisée.

L'intervention s'est dès lors déroulée dans un délai très court.

Cela dit, le Conseil d'Etat répond comme suit aux questions:

1. *Pourquoi l'intervention de l'institut de médecine légale de Lausanne a-t-elle été sollicitée?*

Comme déjà relevé, dans le cas d'espèce, le médecin d'ambulance a jugé que les causes du décès n'étaient pas certaines. Dans de tels cas, conformément à l'article 253 CPP, un médecin-légiste doit intervenir. Depuis le 1^{er} janvier 2012, l'institut de médecine légale (CURML), à Lausanne, assure pour le canton de Fribourg les interventions au sens de l'article 253 CPP. Cet institut a remplacé des médecins, bénéficiant d'une formation complémentaire en médecine légale, qui intervenaient jusqu'alors en qualité de «médecins-légistes» et qui avaient dans le même temps leur propre cabinet. A noter que le délai d'intervention de ces médecins n'était pas plus court que celui nécessité par le CURML, en moyenne, pour ses déplacements depuis Lausanne.

2. *Le canton de Fribourg ne dispose-t-il pas d'un institut de médecine légale? Depuis quand est-ce le cas?*

Le canton de Fribourg n'a jamais disposé d'institut de médecine légale et ce, essentiellement, pour des motifs économiques. Cependant, un contrat a été passé avec l'institut de médecine légale (CURML), à Lausanne, qui s'est engagé à intervenir dans l'heure après avoir reçu l'appel d'urgence.

Le 23 avril 2012.

Anfrage QA3013.12 Bruno Fasel-Roggo Gerichtsmedizinisches Institut im Kanton Freiburg

Anfrage

Anfangs Januar 2012 ereignete sich ein Fall im Sensebezirk, bei dem ein Mitmensch im Wald an Herzversagen gestorben ist, obwohl die Ambulanz innert kürzester Zeit auf dem Platz des Ereignisses war und die nötigen Wiederbelebungsanstrengungen vornahm, leider ohne Erfolg.

Aus gerichtlichen Gründen konnte der Mann erst nach ca. 1 ½ bis 2 Stunden vom Platz genommen werden.

Meine Fragen:

1. Warum musste das Gerichtsmedizinische Institut aus Lausanne angefordert werden?
2. Verfügt der Kanton Freiburg über kein Gerichtsmedizinisches Institut, und seit wann ist das so?

Den 13. Februar 2012.

Antwort des Staatsrats

Vorgängig ist hervorzuheben, dass es sich offenbar um den Fall einer Leichenhebung vom 21. Januar 2012 in Wünnewil handelt. Im fraglichen Fall wurde die mobile Polizei um rund 8.50 Uhr alarmiert und zu einer Person in Schwierigkeiten gerufen. Die Person befand sich in der Gegend von Wünnewil in einem Wald. Eine Ambulanz befand sich bereits vor Ort. Der mit der Ambulanz ausgerückte Arzt stellte in der Folge fest, dass die Person verstorben war. Er beurteilte die Ursache und die Umstände des Todes als unklar. Um ca. 8.55 Uhr liess der avisierte Offizier der Gerichtspolizei den Rechtsmediziner des Rechtsmedizinischen Institutes in Lausanne (Centre Universitaire Romand de Médecine Légale; CURML) aufbieten, welcher um 9.40 Uhr vor Ort eintraf. Die routinemässigen Arbeiten (rechtsmedizinische Untersuchung) dauerten wie üblich eine gute halbe Stunde. Danach erfolgte die Leichenhebung, die Überführung des Leichnams in die Pathologie des Kantonsspitals, die äussere Leichenschau und anschliessend, nach Rücksprache mit dem zuständigen Staatsanwalt, die Freigabe des Leichnams.

Die Intervention erfolgte somit innert kürzester Zeit.

Der Staatsrat antwortet folgendermassen auf die gestellten Fragen:

1. *Warum musste das Rechtsmedizinische Institut aus Lausanne angefordert werden?*

Gemäss Feststellung des mit der Ambulanz ausgerückten Arztes handelte es sich, wie erwähnt, um unklare Todesumstände. In solchen Fällen ist gemäss Art. 253 StPO ein sachverständiger Arzt («médecin légiste» gemäss französischem Gesetzestext) beizuziehen. Seit dem 1. Januar 2012 versieht das Rechtsmedizinische Institut (CURML) in Lausanne für den Kanton Freiburg die Interventionen im Sinne von Art. 253 StPO. Dieses Institut ersetzt Ärzte, welche dank einer Zusatzausbildung als «Rechtsmediziner» amtierten und gleichzeitig eine eigene Praxis betrieben. Angemerkt sei dabei, dass deren Interventionszeit nicht kürzer war als die Zeit, welche im Durchschnitt das CURML aus Lausanne für das Verschiebung benötigt.

2. *Verfügt der Kanton Freiburg über kein Rechtsmedizinisches Institut, und seit wann ist das so?*

Der Kanton Freiburg hat nie ein Rechtsmedizinisches Institut betrieben. Dagegen sprechen in erster Linie wirtschaftliche Überlegungen. Es besteht hingegen ein Vertrag mit dem Rechtsmedizinischen Institut (CURML) in Lausanne, wel-

ches sich verpflichtet, nach Erhalt des Notrufes innert einer Stunde zu intervenieren.

Den 23. April 2012.

Question QA3015.12 Ueli Johner-Etter Réponse du Conseil d'Etat à ma question QA 3389.11 (Surveillance des fondations/ SSEB)

Question

La réponse du Conseil d'Etat à ma question relative à la «négligence» constatée dans la gestion de la comptabilité de la SSEB, à Montilier, institution subventionnée par l'Etat, n'a pas résolu le problème en soi. Peut-être la formulation quelque peu naïve de mes questions explique-t-elle le manque d'information contenu dans la réponse.

Vous écrivez dans votre réponse qu'en date du 14 octobre 2008 la Caisse de l'administration cantonale a contrôlé les comptes 2005 à 2007 de la Fondation du district du Lac pour les personnes handicapées adultes. Cependant ce contrôle ne portait pas sur la répartition des cotisations entre employeur et employés.

La réponse du Conseil d'Etat ne mentionne pas si les comptes créanciers Caisse de compensation des années 2008, 2009 et 2010, contenant des déductions manifestement erronées et remboursées par la suite, ont fait l'objet d'un contrôle. Cela signifie que le problème soulevé n'a tout simplement pas donné lieu à un contrôle. Nonobstant, le Conseil d'Etat estime qu'il n'est pas nécessaire de mandater la surveillance des fondations, la Caisse de l'administration cantonale, une fiduciaire ou une autre instance pour réviser de manière approfondie la comptabilité de la SSEB des années 2007 à 2010.

Vous écrivez aussi dans votre réponse que «*c'est aux organes dirigeants de la fondation (conseil de fondation, direction, service comptable) qu'il incombe de s'assurer de l'exactitude des comptes et résultats annuels, ce qui englobe aussi le contrôle de l'exactitude des contributions sociales. La liste annuelle des salaires AVS, remise annuellement à la Caisse de compensation, doit concorder avec le compte "Créanciers Caisse de compensation"*». Vous ajoutez que «*l'organe de révision a, quant à lui, pour mandat de vérifier l'exactitude formelle et matérielle des charges de personnel par des contrôles détaillés.*»

Selon moi, tout ceci est insuffisant ou n'a pas été fait.

Je comprends qu'une Direction ou que le Conseil d'Etat ne peuvent pas, pour des raisons de personnel, tout contrôler eux-mêmes et qu'ils doivent dès lors pouvoir faire confiance à un conseil de fondation ou à une fiduciaire mandatée.

Cependant, dans ce cas précis, où un incident a été signalé, je ne peux pas comprendre que le Conseil d'Etat n'ait pas exigé un contrôle complémentaire.

C'est pourquoi je pose au Conseil d'Etat les questions suivantes:

1. Est-il prêt à mandater le conseil de fondation et la fiduciaire en charge des révisions ou alors une autre fiduciaire neutre ou une autre instance indépendante pour répondre à son obligation de surveillance? Cela signifie de procéder à un contrôle détaillé de l'exactitude matérielle et formelle des charges salariales et de leur comptabilisation?
2. Est-il prêt à charger l'autorité de surveillance des institutions de ce mandat ou, le cas échéant, de confier cette tâche à la commission des finances et de gestion du Grand Conseil, dans la mesure où la SSEB bénéficie de deniers publics de la part du canton?

Le 21 février 2012.

Réponse du Conseil d'Etat

Donnant suite à diverses interventions, la Direction de la santé et des affaires sociales, d'entente avec le conseil de fondation de la SSEB (**Stiftung des Seebezirks** für Erwachsene Behinderte/Fondation du district du Lac pour personnes handicapées adultes), a accepté qu'une analyse externe de l'institution SSEB ait lieu. Cette analyse a été confiée à l'entreprise Triaspect, qui avait déjà été en charge du mandat d'audit aux Etablissements de Bellechasse.

Tant le rapport d'analyse de l'entreprise Triaspect que les deux dernières inspections faites par le Service de la prévoyance sociale démontrent que la prise en charge des personnes en situation de handicap au sein de la SSEB peut être qualifiée de bonne. Certaines améliorations peuvent être envisagées, notamment en matière de gestion administrative et de communication, mais cela ne remet en cause ni la mission confiée à cette institution, ni les compétences de ses organes dirigeants.

Le souci exprimé dans la question ne se rapporte toutefois pas à la qualité de la prise en charge des personnes en situation de handicap, pour laquelle l'Etat doit impérativement se porter garant, mais à l'exactitude de la comptabilité de la SSEB, en particulier de celle des charges salariales des collaborateurs et collaboratrices de l'institution. La Commission des finances et de gestion (CFG) du Grand Conseil a mandaté l'Inspection des finances pour vérifier ces éléments auprès de la SSEB, décision que le Conseil d'Etat soutient.

Le 3 avril 2012.

Anfrage QA3015.12 Ueli Johner Antwort des Staatsrates auf meine Anfrage QA 3389.11 (Stiftungsaufsicht/SSEB)

Anfrage

Die von mir in der Anfrage aufgeworfene buchhalterische «Nachlässigkeit» in der staatlich subventionierten SSEB in Muntelier ist für mich nach der Antwort des Staatsrates nicht erledigt; vielleicht habe ich die Fragen auch zu naiv gestellt und dementsprechend eine nichtssagende Antwort bekommen.

In Ihrer Antwort schreiben Sie, dass die Kasse der Kantonsverwaltung die Jahresrechnungen 2005 bis 2007 der SSEB am 14. Oktober 2008 kontrolliert habe. Dabei sind die Arbeitnehmer- und Arbeitgeberbeiträge aber nicht kontrolliert worden.

Im Weiteren ist in der Antwort des Staatsrates keine Aussage ersichtlich, wonach die Kreditorenkonti Ausgleichskasse der Jahre 2008, 2009 und 2010 mit den erwiesenen und belegten Falschabzügen, die dann zurückbezahlt wurden, überhaupt kontrolliert worden sind. Das heisst im Klartext, die aufgeworfene Problematik wurde nicht kontrolliert. Trotzdem findet es der Staatsrat nicht für wichtig, der Stiftungsaufsicht, der Kasse der Kantonsverwaltung, einer Treuhandstelle oder wem auch immer den Auftrag zu erteilen, die Buchhaltung der SSEB in den Jahren 2007 bis 2010 vertieft zu revidieren.

Sie schreiben in der Antwort weiter, dass «*die leitenden Organe der Stiftung, der Stiftungsrat, die Direktion und die Buchhaltung die Genauigkeit der Jahresrechnungen und Jahresergebnisse zu überprüfen hätten; dies beinhaltet auch die Überprüfung der Exaktheit der Sozialabgaben. Die AHV-Lohnliste, die der Ausgleichskasse alljährlich unterbreitet wird, muss mit dem Konto «Kreditoren Ausgleichskasse» übereinstimmen*». Zudem schreiben Sie, «*die Revisionsstelle müsse*

ihrerseits anhanden von detaillierten Kontrollen die formelle und materielle Exaktheit der Personalausgaben überprüfen».

Nach meiner Meinung ist dies alles ungenügend oder nicht geschehen.

Mir ist klar, dass ein Departement respektive der Staatsrat aus personellen Gründen nicht selber alles nachkontrollieren kann und deshalb Vertrauen in einen Stiftungsrat oder in eine beauftragte Revisionsstelle haben können muss.

In diesem Fall, wo aber auf ein Vorkommnis aufmerksam gemacht wurde, kann ich nicht nachvollziehen, dass der Staatsrat keine zusätzliche Überprüfung angeordnet hat.

Ich frage den Staatsrat deshalb an:

1. Ist er bereit den Stiftungsrat und die involvierte Revisionsstelle oder andernfalls einen anderen neutralen Treuhänder oder eine unabhängige Stelle zu beauftragen, der Aufsichtspflicht nachzukommen. Das heisst, dass mit einer detaillierten Kontrolle die formelle und materielle Exaktheit der Personalausgaben und deren korrekte Verbuchungen überprüft werden?
2. Ist er bereit die Aufsichtsbehörde über die Stiftungen damit zu betrauen oder allenfalls, da die SSEB von öffentlichen kantonalen Geldern profitiert, die Geschäftsprüfungs- und Finanzkommission des Grossen Rates zu involvieren?

Den 21. Februar 2012.

Antwort des Staatsrats

Infolge verschiedener Vorstösse willigte die Direktion für Gesundheit und Soziales in Absprache mit dem Stiftungsrat der SSEB (**Stiftung des Seebezirks** für Erwachsene Behinderte) in eine externe Untersuchung der Einrichtung SSEB ein. Mit dieser Untersuchung betraut wurde das Unternehmen Triaspect, das schon für die Durchführung eines Audits in den Anstalten von Bellechasse beauftragt worden war.

Sowohl der Untersuchungsbericht des Unternehmens Triaspect als auch die beiden letzten Inspektionen durch das Sozialvorsorgeamt haben ergeben, dass die Betreuung behinderter Personen in der SSEB als gut bezeichnet werden kann. Bestimmte Verbesserungen sind zwar denkbar, namentlich in den Bereichen Verwaltungsführung und Kommunikation, jedoch stellt dies weder den Auftrag dieser Einrichtung noch die Kompetenzen ihrer leitenden Organe in Frage.

Die in der Anfrage ausgedrückte Besorgnis bezieht sich indessen nicht auf die Qualität der Betreuung von Personen mit einer Behinderung – genau für diese Qualität muss der Staat zwingend bürgen – sondern auf die Exaktheit der Buchführung der SSEB, wobei es sich insbesondere um die Lohnkosten der Mitarbeitenden der Einrichtung handelt. Die Finanz- und Geschäftsprüfungskommission des Grossen Rates hat das Finanzinspektorat beauftragt, die Richtigkeit dieser Lohndaten zu überprüfen; der Staatsrat unterstützt diesen Entscheid.

Den 3. April 2012.

Question QA3354.10 Denis Grandjean Téléalarme pour les personnes âgées, à mobilité réduite et vivant seules dans leur domicile dans notre canton de Fribourg

Question

L'aide aux personnes âgées, à mobilité réduite et vivant seules doit toujours être améliorée avec le vieillissement de la population afin que ces personnes puissent rester le plus longtemps possible dans leurs meubles dans les meilleures conditions.

Le système d'alarme (téléalarme) est un des moyens permettant d'assurer plus de sécurité à domicile et de rassurer ces personnes seules. Ce système fonctionne s'il y a au minimum 3 répondants qui donnent de leur disponibilité afin de contrôler l'état de santé lors d'un déclenchement de l'alarme à la centrale. Les personnes n'ayant pas de répondant (famille ou voisins) ne peuvent pas bénéficier de ce système d'alarme à domicile. De plus, parfois ces personnes bénéficient d'un tuteur. Ce dernier qui effectue déjà un super travail ne peut pas se mettre répondant pour la téléalarme surtout s'il a de nombreux pupilles. Il y a lieu de prendre en compte également la mobilité professionnelle qui éloigne souvent les enfants de leurs parents âgés. Le fait est que les voisins préfèrent, parfois, ne pas entrer en matière afin d'éviter tout tracass.

Du point de vue financier, une personne qui peut rester à son domicile au lieu de vivre dans un home permet à l'Etat et aux communes d'effectuer plusieurs dizaines de milliers de francs d'économie par an.

Mes questions:

1. Quelle est la situation et l'organisation dans les cantons de Vaud et de Genève, qui doivent présenter des problèmes similaires et même plus importants dans de grandes villes?
2. Dans ce cadre, l'Etat envisage-t-il d'unifier dans notre canton un service qui permette de suppléer au manque de répondants pour la téléalarme?
3. Afin de ne pas créer un nouveau service d'aide avec centrale d'alarme à domicile agissant 24 heures sur 24, ne pourrait-il pas y avoir une collaboration avec les services des ambulances en ayant une personne qui puisse répondre à ces appels en se déplaçant avec une voiture? Cette personne pourrait être 2^e répondant et, ayant la clé de l'appartement, cela permettrait de ne pas déplacer plusieurs services lors d'un problème à domicile.

Le 18 novembre 2010.

Réponse du Conseil d'Etat

1. Situation et organisation dans les cantons de Vaud et de Genève

Canton de Vaud

C'est la Fondation Urgences Santé qui gère et exploite les deux centrales d'engagement sanitaire actives dans le canton de Vaud: la Centrale 144, qui a pour mission la réception des appels d'urgence sanitaire de tout le canton de Vaud, et la Centrale Téléphonique des Médecins de Garde (CTMG), qui gère depuis 2005 toutes les demandes concernant les médecins de garde et les médecins dentistes du canton de Vaud et portant sur des problèmes de santé chez les adultes, les enfants et les personnes âgées (notamment en lien avec l'Organisme responsable d'organiser les services d'aide et de soins à domicile).

La CTMG réceptionne aussi 24h/24h les appels provenant des alarmes à domicile «Sécutel» de l'ensemble du canton. Le Sécutel est un groupe d'associations s'occupant de l'installation et de la gestion d'un système d'alarme personnelle à domicile. Ces alarmes sont destinées plus particulièrement aux personnes handicapées ou aux personnes âgées qui présentent des risques de santé ou qui vivent seules.

Chaque bénéficiaire porte un bouton sur lui, en bracelet ou autour du cou; en appuyant sur ce bouton, il déclenche une alarme à la CTMG. Il entre alors en communication directe avec l'infirmier ou l'infirmière de la centrale qui, via le système informatique, va avoir son dossier sous les yeux et lui venir en aide en ayant recours le plus souvent à l'entourage

dont les noms, adresses et téléphone sont inscrits dans le dossier.

Un reportage de la TSR diffusé en 2008 et intitulé «Et si on s'occupait de nos vieux» permet de donner quelques informations concernant la situation dans le canton de Vaud. Le Directeur de Sécutel Vaud indiquait l'existence de problèmes posés par la faiblesse du réseau de proches des personnes âgées bénéficiant du système de sécurité et du manque de personnel d'intervention pour pallier ce manque (police ou personnel de santé). Dès lors, c'est finalement souvent SECURITAS qui intervient.

La situation du canton de Vaud permet de conclure que le problème n'est pas tellement la mise en place d'un numéro spécifique pour les personnes âgées, mais plutôt la gestion du flux des demandes et des ressources en personnel à disposition pour répondre à ces demandes.

Canton de Genève

En accord avec la politique sociale et sanitaire du canton, la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) est l'organisation responsable de ce domaine. La FSASD est une fondation de droit privé qui n'a pas de but lucratif et est reconnue d'utilité publique. Elle a pour but d'offrir de l'aide et des soins professionnels ou des services d'aide à domicile ou en ambulatoire. La location d'appareils de sécurité à domicile fait également partie du panier de prestations proposées par cette fondation. Les activités de la fondation sont prévues dans la loi du 26 juin 2008 sur le réseau de soins et le maintien à domicile (K 1 06).

Le rapport d'activité 2010 de la FSASD indique que 3980 personnes étaient abonnées au système de sécurité dans le canton de Genève. Cette prestation permet aux personnes abonnées d'appeler à l'aide une centrale téléphonique (médicale) en cas de besoin, et ce 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Ce sont des infirmières diplômées qui répondent aux appels.

Le rapport de la FSASD, daté de 2009 et intitulé «sécurité à domicile: mission et organisation», émet quelques constats (p. 9) concernant le système de sécurité utilisé actuellement dans le canton de Genève. Ces remarques peuvent être reprises ici. A la différence du système en vigueur dans le canton de Vaud, les personnes qui ont besoin d'aide vont d'abord directement contacter leur réseau de proches (3 personnes listées en moyenne) avant que l'appel ne soit dérivé vers la centrale téléphonique (24h/24h) si les répondants listés ne répondent pas. Depuis le début de l'expérience genevoise, les appels pris en charge par la centrale téléphonique restent une

minorité (~ 9%), la plus grande partie est prise en charge par des personnes appartenant au réseau de relations naturelles des appelants. Selon ce rapport, la solidarité des membres de la famille est donc bien réelle et perceptible.

Selon les auteurs de ce rapport, l'entourage privé apporte une réponse adaptée à la nature des appels qui est rarement du domaine de l'urgence. En outre, le rapport indique que, d'une manière générale, l'appareil est bien accueilli par son futur détenteur pour autant qu'il reçoive une bonne information sur son usage. L'appareil offre une sécurisation des utilisateurs et répondants et est perçu par les utilisateurs comme un moyen devant servir aux cas d'urgence. Pour les auteurs du rapport, il faut éviter la professionnalisation de la prise en charge des appels provenant des personnes en possession d'un appareil de sécurité. Toutefois, lorsqu'un suivi médical est nécessaire, la programmation d'une centrale d'urgence est à recommander. Le rapport conclut que ces deux formules doivent être complémentaires et non concurrentes. Les centrales professionnelles souhaitent elles aussi la présence de répondants privés.

2. Mise en place d'un service pour suppléer au manque de répondants pour la téléalarme

Dans le canton de Fribourg, la prestation de téléalarme est proposée par deux organisations indépendantes: l'association fribourgeoise de la Croix-Rouge suisse (CRS) et l'association Sécutel et moyens auxiliaires (ASEMA). Selon les derniers chiffres disponibles, environ 400 personnes bénéficient dans notre canton de la prestation de la CRS, alors qu'elles sont environ 100 à avoir fait appel à l'association Sécutel. Dans les deux cas, les appels aboutissent à une centrale, ouverte 24 heures sur 24, qui organise l'aide appropriée, au besoin jusqu'aux services ambulanciers. Ce système, simple et efficace, permet à une personne vivant seule à domicile et qui serait victime d'une chute ou d'un malaise d'alerter la centrale d'alarme en pressant la touche de son bracelet-émetteur. Selon la nature de l'urgence, le collaborateur qui prend l'appel informe la personne qui lui a été désignée (parent, ami, voisin) ou alerte le service approprié (ambulance, médecin traitant ou service d'aide et de soins à domicile).

La question de savoir si l'Etat doit intervenir pour améliorer l'efficacité de ces systèmes nécessiterait au préalable d'évaluer s'ils correspondent actuellement aux besoins des personnes âgées et de leurs familles et de définir quelles seraient les améliorations à prévoir. Il s'agit en particulier de savoir s'il manque de répondants pour la téléalarme dans le canton de Fribourg. Or, la Direction de la santé et des affaires sociales n'a, à ce jour, jamais été abordée ni par la Fédéra-

tion fribourgeoise des retraités ni par les organisations d'aide et de soins à domicile pour signaler de tels problèmes qui nécessiteraient une intervention de l'Etat. Quant à la question du remboursement des frais d'appareils de téléalarme, elle a été réglée par le biais des frais de maladie et d'invalidité remboursés par les prestations complémentaires depuis le 1^{er} janvier 2011.

3. Collaboration avec les services d'ambulances pour répondre à ces appels

La collaboration avec les services d'ambulances pour la centralisation des appels pose un problème au niveau de l'adéquation de l'offre aux demandes. Ni le canton de Vaud, ni le canton de Genève n'ont d'ailleurs mis en place un tel système. Dans les deux cas, c'est un numéro de téléphone spécifique qui est utilisé. Envisager une telle solution serait problématique à plusieurs égards:

- > premièrement, il y a un risque de surcharger le numéro de téléphone 144. En effet, tant les statistiques genevoises que les faits ressortant du reportage consacré à la situation dans le canton de Vaud indiquent que, dans une grande majorité de cas, les personnes âgées appellent pour obtenir un soutien psychologique et non pas pour une demande d'intervention urgente.
- > deuxièmement, cette solution poserait aussi certains problèmes en lien avec la gestion de clés de domiciles privés (organisation) et l'exploitation des données (ouverture et suivi de dossier personnel).

En conclusion, nous constatons que le système en place dans le canton de Fribourg fonctionne. Il pourrait cependant être encore amélioré et des réflexions dans ce sens auront lieu dans le cadre du projet Senior+ pour déterminer quelles mesures concrètes sont susceptibles de renforcer la sécurité des personnes fragilisées qui vivent à domicile.

Le 27 mars 2012.

— Anfrage QA3354.10 Denis Grandjean Telealarm für allein lebende Betagte mit eingeschränkter Mobilität im Kanton Frei- burg

Anfrage

Die Hilfe an Betagte mit eingeschränkter Mobilität, die alleine wohnen, muss aufgrund der Bevölkerungsalterung stetig verbessert werden, damit die Betroffenen so lange wie

möglich und zu bestmöglichen Bedingungen zu Hause bleiben können.

Ein Alarmsystem (Telealarm) ist eines der Mittel, die für mehr Sicherheit zu Hause sorgen und den alleinstehenden Personen Sicherheit geben können. Das System funktioniert, wenn mindestens drei Vertrauenspersonen bereit sind, den Gesundheitszustand der betroffenen Person im Falle einer Alarmauslösung in der Zentrale zu überprüfen. Für Personen, die keine solche Vertrauensperson haben (Familie oder Nachbar), kommt ein solches Alarmsystem nicht in Frage. Darüber hinaus haben die Betroffenen meist einen Vormund, der bereits viel Arbeit hat und sich nicht noch als Kontaktperson für den Telealarm auflisten lassen kann, schon gar nicht, wenn er mehrere Mündel hat. Daneben darf auch die berufliche Mobilität, welche die Kinder oft von ihren betagten Eltern entfernt, nicht ausser Acht gelassen werden. Nicht zuletzt wollen die Nachbarn oftmals lieber nicht in solche Angelegenheiten reingezogen werden, um allfälligen Ärger zu verhindern.

Finanziell gesehen können der Staat und die Gemeinden durch eine Person, die zu Hause bleibt statt in ein Heim zu gehen, mehrere Zehntausend Franken pro Jahr einsparen.

Fragen:

1. Wie sieht die Situation und die Organisation in den Kantonen Waadt und Genf aus, in denen es sicher ähnliche bzw. (für grosse Städte) sogar noch grössere Probleme gibt?
2. Hat der Staat die Absicht, in unserem Kanton einen einheitlichen Dienst zu schaffen, der dem Mangel an Vertrauenspersonen für den Telealarm entgegenwirken soll?
3. Um nicht einen neuen Hilfsdienst mit einem rund um die Uhr laufenden Heimalarm schaffen zu müssen, könnte nicht eine Zusammenarbeit mit den Ambulanzdiensten in Erwägung gezogen werden, wobei eine Person die Anrufe entgegennehmen und sich mit einem Auto vor Ort begeben würde? Diese Person könnte die zweite Vertrauensperson sein und einen Wohnungsschlüssel haben, sodass bei einem Problem zu Hause nicht mehrere Dienste ausrücken müssten.

Den 18. November 2010.

Antwort des Staatsrats

1. Situation und Organisation in den Kantonen Waadt und Genf

Kanton Waadt

Die «Fondation Urgences Santé» verwaltet und betreibt die beiden Sanitätseinsatzzentralen, die im Kanton Waadt tätig sind: Zum einen die Zentrale 144, deren Aufgabe es ist, die Sanitätsnotrufe des gesamten Kantons entgegenzunehmen, zum anderen die Telefonzentrale der Bereitschaftsärzte «Centrale Téléphonique des Médecins de Garde» (CTMG), die seit 2005 alle Anrufe für die Bereitschaftsärzte und die Zahnärzte des Kantons Waadt sowie für Gesundheitsprobleme beim Erwachsenen, beim Kind und bei den Betagten verwaltet (namentlich mit der Einrichtung, die für die Dienste der Hilfe und Pflege zu Hause zuständig ist).

Die CTMG nimmt ausserdem rund um die Uhr alle Anrufe entgegen, die von den «Sécutel»-Heimalarmen im ganzen Kanton ausgehen. «Sécutel» ist eine Gruppe aus Vereinen, die sich um die Installation und Verwaltung eines persönlichen Heimalarmsystems kümmert. Diese Alarme richten sich insbesondere an Personen mit Behinderungen oder aber an Betagte mit Gesundheitsrisiken oder die alleine leben.

Die betroffenen Personen tragen einen Knopf in Form eines Armbands oder einer Kette auf sich, der bei Betätigung bei der CTMG einen Alarm auslöst. Dadurch wird ein direkter Kontakt mit der Gesundheitsfachperson der Zentrale hergestellt, die über einen Computer Zugriff auf das Dossier der betroffenen Person hat und ihr dadurch helfen kann, indem sie meistens eine Person aus dem Umfeld einschaltet, deren Name, Adresse und Telefonnummer ebenfalls im Dossier aufgelistet sind.

Eine Reportage des Westschweizer Fernsehens TSR aus dem Jahr 2008 («Et si on s'occupait de nos vieux») gibt ausserdem Auskunft über die Situation im Kanton Waadt. Der damalige Direktor von «Sécutel» Waadt wies darauf hin, dass es Probleme gibt, die auf das schwache Verwandten-Netzwerk der Betagten, die das Alarmsystem verwenden, und auf das fehlende Einsatzpersonal (Polizei oder Gesundheitspersonal), mit dem diese Schwäche behoben werden könnte, zurückzuführen sind. Aus diesem Grund käme oftmals SECURITAS zum Einsatz.

Die Situation im Kanton Waadt macht deutlich, dass das Problem nicht bei der Schaffung einer spezifischen Telefonnummer für die Betagten liegt, sondern viel mehr bei der

Handhabung der Anrufe und der Personalressourcen, die für solche Einsätze zur Verfügung stehen.

Kanton Genf

Entsprechend der Sozial- und Gesundheitspolitik des Kantons ist die Stiftung für Hilfe und Pflege zu Hause «Fondation des services d'aide et de soins à domicile» (FSASD) für diesen Bereich zuständig. Die FSASD ist eine nicht gewinnorientierte, privatrechtliche Stiftung mit gemeinnützigem Charakter. Sie soll professionelle Hilfe und Pflege oder Hilfsdienste anbieten, die zu Hause oder ambulant erteilt werden. Das Vermieten von Sicherheitsgeräten für zu Hause ist ebenfalls Teil des Angebots der FSASD. Ihre Tätigkeit ist im Gesetz über das Pflegenetzwerk und den Verbleib zu Hause festgehalten («Loi du 26 juin 2008 sur le réseau de soins et le maintien à domicile», K 1 06.)

Laut Geschäftsbericht 2010 der FSASD machten im Kanton Genf 3980 Personen von ihrem Sicherheitssystem Gebrauch. Wer abonniert ist, kann im Bedarfsfall an sieben Tagen die Woche und 24 Stunden am Tag eine (medizinische) Notrufzentrale anrufen. Die Anrufe werden von diplomierten Pflegefachpersonen entgegengenommen.

Ein FSASD-Bericht aus dem Jahr 2009 («Sécurité à domicile: mission et organisation») macht auf Seite 9 einige Feststellungen zum derzeitigen Sicherheitssystem im Kanton Genf. Diese Bemerkungen werden hier wieder aufgenommen: Im Unterschied zum System des Kantons Waadt kontaktieren die Personen mit Hilfebedarf zuerst ihr Verwandten-Netzwerk (durchschnittlich werden drei Personen angegeben); antworten diese nicht, so wird der Anruf an die Telefonzentrale weitergeleitet, die rund um die Uhr in Betrieb ist. Seit Beginn stellen die Anrufe, welche die Telefonzentrale entgegennimmt, eine Minderheit dar (~9 %); die meisten Anrufe werden vom «herkömmlichen» Netzwerk der Betroffenen entgegengenommen. Laut Bericht ist die Solidarität der Familie somit sehr wohl anzutreffen und auch spürbar.

Dem Bericht zufolge liefert das private Umfeld eine angemessene Antwort auf die Anrufe, die zudem nur selten einen Notfall darstellen. Im Weiteren werde das Gerät von den Betroffenen gut angenommen, vorausgesetzt, sie werden entsprechend über seine Bedienung informiert. Das Gerät bietet sowohl den Betroffenen als auch den Vertrauenspersonen Sicherheit und wird von den Nutzerinnen und Nutzern als Mittel für den Notfall betrachtet. Der Bericht rät von einer Professionalisierung der Verwaltung solcher Anrufe ab. Wenn allerdings eine medizinische Betreuung notwendig ist, so ist das Einschalten einer Notfallzentrale durchaus

angebracht. Der Bericht kommt zum Schluss, dass diese beiden Lösungen sich lieber ergänzen sollten, anstatt zu konkurrieren. Auch die professionellen Zentralen sind für den Einsatz von privaten Vertrauenspersonen.

2. Schaffung einer Zentrale, um dem Mangel an Vertrauenspersonen für den Telealarm entgegenzuwirken

Im Kanton Freiburg bieten zwei unabhängige Organisationen ein Telealarm-System an: das Schweizerische Rote Kreuz (SRK) und die «Association Secutel et moyens auxiliaires» (ASEMA). Laut neusten Zahlen nutzen im Kanton Freiburg ca. 400 Personen die Leistung des SRK, 100 Personen diejenige von Secutel. In beiden Fällen gelangen die Anrufe an eine Zentrale, die rund um die Uhr in Betrieb ist und entsprechende Hilfeleistungen organisiert, bei Bedarf auch die Ambulanz. Dieses einfache und effiziente System gibt einer Person, die alleine lebt und z. B. stürzt oder einen Schwächeanfall erleidet, die Möglichkeit, über ein Armband auf Knopfdruck die Zentrale einzuschalten. Je nach dem, um welche Art von Zwischenfall es sich handelt, informiert die oder der Mitarbeitende der Zentrale die bezeichnete Person (Verwandte, Freunde, Nachbarn) oder schaltet den entsprechenden Dienst ein (Ambulanz, behandelnder Arzt, Dienst für Hilfe und Pflege zu Hause).

Zur Beantwortung der Frage, ob der Staat eingreifen soll, um die Effizienz dieser Systeme zu verbessern, müsste man zuerst abklären, ob diese den Bedürfnissen der Betagten und ihrer Familien entsprechen und ob überhaupt Verbesserungen erforderlich sind und wenn ja, welche. Dabei müsste vor allem herausgefunden werden, ob es im Kanton Freiburg an Vertrauenspersonen für Telealarme fehlt oder nicht. Die Direktion für Gesundheit und Soziales wurde aber bis heute weder vom Freiburgerischen Rentnerverband noch von den Organisationen für Hilfe und Pflege zu Hause auf Probleme hingewiesen, die ein Eingreifen des Staates erfordern würden. Die Frage der Rückerstattung der Telealarm-Kosten wurde bereits geregelt, da diese Kosten als Krankheits- und Behinderungskosten seit dem 1. Januar 2011 über die Ergänzungsleistungen rückerstattet werden.

3. Zusammenarbeit mit den Ambulanzdiensten zur Entgegennahme dieser Anrufe

Die Zusammenarbeit mit den Ambulanzdiensten im Hinblick auf eine Zentralisierung dieser Anrufe ist in Bezug auf die Übereinstimmung von Angebot und Nachfrage problematisch. Im Übrigen haben weder der Kanton Waadt noch der Kanton Genf ein solches System eingerichtet. In beiden

Fällen wird eine spezielle Telefonnummer verwendet. Eine solche Lösung wäre in zweierlei Hinsicht problematisch:

- > Erstens bestünde das Risiko einer Überlastung der 144-Notrufzentrale; sowohl die Genfer Statistiken als auch die Tatsachen, die aus der Reportage über die Situation im Kanton Waadt hervorgehen, weisen darauf hin, dass die Betagten in der Mehrheit der Fälle anrufen, um eine psychologische Unterstützung zu bekommen, und nicht, weil ein Notfall vorliegt.
- > Zweitens wäre diese Lösung nicht unproblematisch, sowohl im Zusammenhang mit der Verwaltung der Schlüssel der Wohnungen und Häuser (Organisation) also auch was die Nutzung der Daten anbelangt (Eröffnung und Führung eines persönlichen Dossiers).

Abschliessend stellen wir fest, dass das System im Kanton Freiburg funktioniert. Trotzdem könnte es jedoch noch verbessert werden, weshalb entsprechende Überlegungen im Rahmen des Projektes Senior+ angestellt werden, anhand derer bestimmt werden soll, welche konkreten Massnahmen die Sicherheit der zu Hause lebenden geschwächten Personen tatsächlich noch verbessern könnten.

Den 27. März 2012.

Question QA3406.11 François Roubaty Financement du jardin d'enfants spécialisé «La Coccinelle»

Question

Le jardin d'enfants intégratif «La Coccinelle» a comme objectifs de développer les compétences des enfants handicapés par une pédagogie spécialisée et de leur offrir une intégration précoce en les accueillant avec d'autres enfants.

L'intégration des enfants handicapés doit conjuguer l'application de méthodes d'apprentissages qui leur sont spécifiques et leur transfert dans des activités réalisées avec des enfants sans difficulté. Elle requiert l'intervention de pédagogues spécialisés afin de donner à l'enfant handicapé les moyens de réussir son intégration sociale et scolaire future.

L'importance de l'intégration sur le plan scolaire n'est plus à défendre. Conformément à l'article 20 LHand, les cantons sont tenus «d'encourager l'intégration des enfants et adolescents handicapés dans l'école régulière par des formes de scolarisation adéquates pour autant que cela serve le bien

de l'enfant ou de l'adolescent handicapé». Selon la Constitution fédérale (art. 62 al. 2 Cst. féd.), les cantons doivent pourvoir «à un enseignement de base suffisant ouvert à tous les enfants». Les cantons doivent observer l'interdiction de discrimination (art. 8 al. 2 Cst. féd.).

La précocité d'une prise en charge spécialisée chez les enfants handicapés joue un rôle primordial. Il en va de même pour leur intégration. Il ne suffit pas de commencer l'intégration à l'école obligatoire. Il faut y préparer les enfants concernés. Leur intégration doit alors se préparer dans une structure leur offrant une prise en charge pédagogique adaptée à leurs difficultés (pédagogues spécialisés, approche spécialisée, dotation en personnel, matériel) dans un milieu préscolaire intégré. L'expérience de cinq ans de «La Coccinelle», le soutien du Bureau fédéral de l'égalité (BFEH) et son évaluation très positive par l'Université de Fribourg, l'automne dernier, prouvent le besoin et la pertinence d'une telle structure.

L'intégration est un droit fondamental inhérent à une société démocratique. L'Etat doit protéger l'enfant contre toutes les formes de discrimination. Tout enfant handicapé doit bénéficier d'une éducation pédagogiquement appropriée et d'un environnement qui favorise son autonomie et facilite sa participation active à la vie de la communauté.

La spécificité d'une structure telle que «La Coccinelle» engendre des coûts plus élevés et nécessite un financement différent de structures ordinaires.

1. Le Conseil d'Etat est-il conscient du rôle important que peut jouer une telle structure (qui est aussi un projet pilote en Suisse romande)?
2. Le Conseil d'Etat a-t-il la volonté de mettre en place un système de financement qui garantisse la pérennité de cette institution et qui n'oblige plus ses responsables à faire face à de gros soucis financiers ainsi qu'à de très pénibles recherches de fonds?
3. Le cas échéant et suivant les besoins, le Conseil d'Etat est-il prêt à financer d'autres structures répondant aux mêmes besoins?

Le 8 septembre 2011.

Réponse du Conseil d'Etat

La mise en œuvre de la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE), entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2011, se poursuit. Ainsi, les dispositifs d'application pour la majeure partie des articles sont déjà opérationnels. Pour le subventionnement de l'encadrement d'un

ou d'une enfant qui exige une prise en charge particulière, les travaux sont en cours.

La LStE précise à son article 13 que l'Etat peut subventionner l'encadrement d'un ou d'une enfant qui exige une prise en charge particulière, notamment en raison d'une maladie, d'un handicap mental, psychique ou physique ou d'une déficience sensorielle. Il peut aussi accorder une subvention spéciale à des structures d'accueil spécialement destinées à l'accueil d'enfants aux besoins particuliers.

L'article 11 du règlement du 27 septembre 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (RStE) précise les conditions et le mode de calcul du soutien à l'encadrement particulier. Dans les limites du budget, l'Etat peut prendre en charge une partie des coûts résultant de la prise en charge particulière, dans la mesure où la situation l'exige. Le montant pris en charge est déterminé en fonction des principes d'équité et de proportionnalité ainsi que des critères édictés par la Direction. Il incombe aux structures d'accueil extrafamilial de démontrer la part de coûts supplémentaires à une prise en charge ordinaire en structure d'accueil. Pour préciser le dispositif, la Direction de la santé et des affaires sociales élabore actuellement des directives.

1. Le Conseil d'Etat est-il conscient du rôle important que peut jouer une telle structure (qui est aussi un projet pilote en Suisse romande)?

Depuis de nombreuses années, le Conseil d'Etat défend la dimension de l'intégration dans l'accueil extrafamilial. Dans ce cadre, le rôle que pourrait jouer une institution comme «La Coccinelle» est intéressant. Si le principe d'une offre en structures d'accueil de la petite enfance pour les enfants à besoins spéciaux n'est pas contesté, il demeure cependant nécessaire de définir les modalités d'intervention de l'Etat.

Le projet de jardin d'enfants «La Coccinelle» a fait l'objet d'une évaluation réalisée par le professeur Lambert de l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg. Cette évaluation conclut très précisément que les prestations et la qualification du personnel du jardin d'enfants «La Coccinelle» s'apparentent à celles d'une institution spécialisée.

Le Conseil d'Etat n'entend pas conférer à «La Coccinelle» un statut pour ainsi dire d'institution spécialisée. Cette intention se justifie par le fait que cela irait à l'encontre de la décision du Conseil d'Etat qui a mis un moratoire à la création de nouvelles institutions. Par ailleurs, concernant le besoin d'une nouvelle structure, il sied de relever que le canton

compte déjà dix écoles spécialisées qui accueillent les enfants dès l'âge de 4 ans.

En revanche, une subvention selon l'article 13 LStE est possible. Pour qu'une telle subvention se justifie, non seulement une structure doit accueillir au moins un enfant en situation fragilisée en raison d'une maladie, d'un handicap mental, psychique ou physique ou d'une déficience sensorielle, mais cet enfant doit exiger une prise en charge particulière. Le soutien accordé doit être adapté aux besoins spécifiques de chaque enfant. Afin de déterminer ces besoins spécifiques, l'Etat prépare la mise en place d'une cellule d'évaluation interdisciplinaire réunissant les compétences nécessaires. En fonction de l'évaluation, tout ou partie du salaire pour le personnel supplémentaire nécessaire à la prise en charge ou tout ou partie de la différence salariale entre une éducatrice normale et une éducatrice spécialisée peut être pris en charge.

2. Le Conseil d'Etat a-t-il la volonté de mettre en place un système de financement qui garantisse la pérennité de cette institution et qui n'oblige plus ses responsables à faire face à de gros soucis financiers ainsi qu'à de très pénibles recherches de fonds?

Le Conseil d'Etat a la volonté de mettre en place un système de financement qui facilite l'intégration des enfants exigeant une prise en charge particulière et qui soutient l'activité des structures proposant de telles prestations d'encadrement. Ce soutien sera apporté dans les limites imposées par la loi et le budget.

En revanche, un engagement financier qui garantirait la pérennité financière irait clairement au-delà du mandat formulé par le législateur.

3. Le cas échéant et suivant les besoins, le Conseil d'Etat est-il prêt à financer d'autres structures répondant aux mêmes besoins?

A la condition que cela corresponde à un besoin avéré et que les exigences relatives à la prise en charge et les limites budgétaires soient respectées, d'autres demandes peuvent être prises en compte. L'appréciation devra se faire de cas en cas.

En revanche, il faut noter que des crèches accueillent déjà des enfants avec des besoins spécifiques sans bénéficier de subventions supplémentaires. Dans la mesure où ces institutions n'ont pas de charges notables supplémentaires dues à la prise en charge d'un enfant particulier, ces structures n'auraient pas droit à un soutien au sens de l'article 13 LStE.

En conclusion, le Conseil d'Etat souhaite favoriser l'intégration d'enfants qui exigent une prise en charge particulière, notamment en raison d'une maladie, d'un handicap mental, psychique ou physique ou d'une déficience sensorielle. Pour ce faire, il propose un modèle permettant une prise en compte des spécificités de chaque enfant.

Le 23 avril 2012.

Anfrage QA3406.11 François Roubaty Finanzierung des Sonderkindergartens «La Coccinelle»

Frage

Der integrierende Kindergarten «La Coccinelle» hat zum Ziel, mit sonderpädagogischen Mitteln die Kompetenzen von Kindern mit Behinderungen zu fördern und diese Kinder frühzeitig zu integrieren, indem sie gemeinsam mit anderen Kindern betreut werden.

Die Integration von Kindern mit Behinderungen bedingt die Anwendung von auf sie abgestimmten Lernmethoden und deren Einbindung in Aktivitäten, die zusammen mit nicht behinderten Kindern durchgeführt werden. Sie erfordert die Intervention von Sonderpädagoginnen und Sonderpädagogen, damit das behinderte Kind die Möglichkeit bekommt, seine soziale und seine zukünftige schulische Integration erfolgreich zu bewerkstelligen.

Dass die schulische Integration wichtig ist, muss nicht mehr eigens begründet werden. Nach Artikel 20 des Behindertengleichstellungsgesetzes (BehiG) sind die Kantone verpflichtet, soweit dies möglich ist und dem Wohl des behinderten Kindes oder Jugendlichen dient, mit entsprechenden Schulungsformen die Integration behinderter Kinder und Jugendlicher in die Regelschule zu fördern. Laut Bundesverfassung (Art. 62 Abs. 2 BV) müssen die Kantone für eine ausreichende Sonderschulung aller behinderten Kinder und Jugendlicher sorgen. Ausserdem müssen die Kantone dafür sorgen, dass niemand diskriminiert wird (Art. 8 Abs. 2 BV).

Es ist äusserst wichtig, dass Kinder mit Behinderungen so früh wie möglich eine spezialisierte Betreuung erhalten. Auch ihre Integration sollte so früh wie möglich erfolgen. Integration ab der obligatorischen Schulzeit ist nicht ausreichend; die Kinder müssen vorbereitet werden. Ihre Integration muss in einer Einrichtung vorbereitet werden, die ihnen eine ihren Schwierigkeiten entsprechende pädagogische Betreuung (Sonderpädagoginnen und -pädagogen,

spezielle Methoden, Personaldotation, Material) in einem integrativen vorschulischen Umfeld ermöglicht. Die über fünf Jahre gesammelte Erfahrung mit dem Kindergarten «La Coccinelle», die Unterstützung durch das Eidgenössische Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann (EBG) und die im letzten Herbst erfolgte positive Beurteilung durch die Universität Freiburg beweisen, dass eine solche Einrichtung sinnvoll ist und einem Bedarf entspricht.

In einer demokratischen Gesellschaft ist die Integration ein Grundrecht. Der Staat muss das Kind vor jeglicher Form der Diskriminierung schützen. Jedes behinderte Kind muss eine pädagogisch geeignete Erziehung erhalten und von einem Umfeld profitieren können, das seine Selbstständigkeit fördert und seine aktive Teilnahme am Leben der Gemeinschaft erleichtert.

Die Besonderheit einer Einrichtung wie «La Coccinelle» zeitigt höhere Kosten und erfordert eine andere Finanzierung als gewöhnliche Einrichtungen.

1. Ist sich der Staatsrat bewusst, welche wichtige Rolle eine solche Einrichtung spielen kann (die zudem in der Westschweiz ein Pilotprojekt ist)?
2. Ist der Staatsrat gewillt, ein Finanzierungssystem zu schaffen, das den Fortbestand dieser Einrichtung sichert und ihre Verantwortlichen von den erheblichen finanziellen Schwierigkeiten und der beschwerlichen Suche nach Geldmitteln befreit?
3. Ist der Staatsrat allenfalls bereit, je nach Bedarf weitere Einrichtungen zu finanzieren, die den gleichen Bedürfnissen entsprechen?

Den 8. September 2011.

Antwort des Staatsrates

Die Umsetzung des Gesetzes vom 9. Juni 2011 über die familienergänzenden Tagesbetreuungseinrichtungen (FBG), das am 1. Oktober 2011 in Kraft getreten ist, wird weiter vorangetrieben. So kommen die Vollzugsbestimmungen für den grössten Teil der Gesetzesartikel schon zur Anwendung. Für die Subventionierung der Betreuung von Kindern, die eine besondere Betreuung benötigen, sind die Arbeiten in Gang.

Nach Artikel 13 FBG kann der Staat für die Betreuung eines Kindes, das namentlich aufgrund einer Krankheit, einer geistigen, psychischen oder körperlichen Behinderung oder einer Sinnesbehinderung eine besondere Betreuung benötigt, einen Beitrag leisten. Ferner kann er Einrichtungen, die

auf die Betreuung von Kindern mit besonderen Bedürfnissen spezialisiert sind, einen Sonderbeitrag gewähren.

Der Artikel 11 des Reglements vom 27. September 2011 über die familienergänzenden Tagesbetreuungseinrichtungen (FBR) präzisiert die Voraussetzungen für die Unterstützung der Sonderbetreuung und die Bemessungsart. Im Rahmen des Voranschlags kann der Staat einen Teil der Kosten für besondere Betreuung übernehmen, sofern die Situation dies erfordert. Nach den Grundsätzen der Gerechtigkeit und Verhältnismässigkeit sowie nach den von der Direktion für Gesundheit und Soziales (die Direktion) bestimmten Kriterien wird festgesetzt, welcher Betrag übernommen wird. Die Betreuungseinrichtungen sind verpflichtet, die Mehrkosten gegenüber einer ordentlichen Betreuung in der familienergänzenden Betreuungseinrichtung auszuweisen. Um das Dispositiv detailliert auszugestalten, arbeitet die Direktion derzeit Richtlinien aus.

1. Ist sich der Staatsrat bewusst, welche wichtige Rolle eine solche Einrichtung spielen kann (die zudem in der Westschweiz ein Pilotprojekt ist)?

Seit vielen Jahren vertritt der Staatsrat den Standpunkt, dass der Integration in der familienergänzenden Betreuung grosse Bedeutung zuzumessen ist. In diesem Zusammenhang ist die Rolle, die eine Einrichtung wie «La Coccinelle» spielen könnte, interessant. Der Grundsatz eines Angebots an Betreuungseinrichtungen für Kinder mit besonderen Bedürfnissen ist unbestritten, jedoch bleiben die Modalitäten für die Intervention des Staates noch festzulegen.

Das Kindergartenprojekt «La Coccinelle» war Gegenstand einer Beurteilung durch Professor Lambert vom Heilpädagogischen Institut der Universität Freiburg. Diese Beurteilung kam zum Schluss, dass die Leistungen und die Qualifikation des Personals des Kindergartens «La Coccinelle» denjenigen einer Sondereinrichtung ähneln.

Der Staatsrat hat aber nicht vor, dem Kindergarten «La Coccinelle» gleichsam den Status einer Sondereinrichtung einzuräumen. Dieser Standpunkt ist gerechtfertigt, denn eine solche Anerkennung widerspräche dem Entscheid des Staatsrats, die Schaffung neuer Sondereinrichtungen einem Moratorium zu unterstellen. Bezüglich des Bedarfs nach einer neuen Einrichtung sei übrigens darauf hingewiesen, dass der Kanton schon zehn Sonderschulen zählt, die Kinder ab dem Alter von vier Jahren betreuen.

Ein Beitrag nach Artikel 13 FBG ist hingegen möglich. Um diesen zu rechtfertigen, muss eine Einrichtung nicht nur

mindestens ein Kind betreuen, das aufgrund einer Krankheit, einer geistigen, psychischen oder körperlichen Behinderung oder einer Sinnesbehinderung gefährdet ist, sondern dieses Kind muss auch eine besondere Betreuung benötigen. Die gewährte Unterstützung muss den spezifischen Bedürfnissen jedes Kindes angepasst werden. Für die Ermittlung dieser spezifischen Bedürfnisse bereitet der Staat die Einsetzung einer interdisziplinären Evaluationszelle vor, in der die nötigen Kompetenzen vereint sind. Je nach dem Ergebnis der Beurteilung kann der Lohn des für die Betreuung nötigen Personals ganz oder teilweise oder aber die Lohndifferenz zwischen einer normalen Erzieherin und einer spezialisierten Erzieherin ganz oder teilweise übernommen werden.

2. Ist der Staatsrat gewillt, ein Finanzierungssystem zu schaffen, das den Fortbestand dieser Einrichtung sichert und ihre Verantwortlichen von den erheblichen finanziellen Schwierigkeiten und der beschwerlichen Suche nach Geldmitteln befreit?

Der Staatsrat ist gewillt, ein Finanzierungssystem einzuführen, das die Integration von Kindern mit besonderem Betreuungsbedarf erleichtert und die Tätigkeit von Einrichtungen unterstützt, die solche Betreuungsleistungen anbieten. Diese Unterstützung wird im Rahmen des Gesetzes und des Budgets geleistet.

Eine finanzielle Verpflichtung hingegen, die den finanziellen Fortbestand gewährleisten würde, ginge eindeutig über den vom Gesetzgeber formulierten Auftrag hinaus.

3. Ist der Staatsrat allenfalls bereit, je nach Bedarf weitere Einrichtungen zu finanzieren, die den gleichen Bedürfnissen entsprechen?

Sofern es einem nachweislichen Bedarf entspricht, die Betreuungsanforderungen erfüllt werden und der Rahmen des Voranschlags eingehalten wird, können weitere Gesuche berücksichtigt werden. Die Beurteilung wird von Fall zu Fall erfolgen müssen.

Hingegen sei vermerkt, dass Krippen schon jetzt Kinder mit besonderen Bedürfnissen betreuen, ohne Sonderbeiträge zu erhalten. Sofern diesen Einrichtungen aus der Betreuung eines besonderen Kindes kein nennenswerter Mehraufwand entsteht, können sie keine Unterstützung nach Artikel 13 FBG beanspruchen.

Abschliessend hält der Staatsrat fest, dass er die Integration von Kindern, die namentlich aufgrund einer Krankheit, einer geistigen, psychischen oder körperlichen Behinderung

oder einer Sinnesbehinderung eine besondere Betreuung benötigen, fördern will. Zu diesem Zweck schlägt er ein Modell vor, das es ermöglicht, den Besonderheiten jedes Kindes Rechnung zu tragen.

Den 23. April 2012.

Question QA3408.11 Christa Mutter Insuffisance du refroidissement de secours de la centrale nucléaire de Mühleberg

Question

En juin 2011 l'exploitant de la centrale nucléaire de Mühleberg (CNM) mettait hors service la centrale de manière anticipée afin de devancer une décision de fermeture de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) imposée pour une raison de sécurité. Les expériences de la catastrophe de Fukushima, ainsi que les observations de longue durée de l'historien du climat Christian Pfister indiquent que la CNM n'offre pas suffisamment de garantie contre le danger de crue et de tremblement de terre: une pluie sur une période de trois jours pourrait suffire, par exemple, à inonder les alentours de la CNM et, avant tout, provoquer l'obturation des prises d'aspiration destinées à l'eau de refroidissement de la centrale.

L'IFSN exige des mesures immédiates, lesquelles seraient autorisées au début du mois de septembre, de même que de nouveaux systèmes de refroidissement de secours. L'exploitant (BKW) suppose aujourd'hui que, en cas de secours, la centrale est refroidie par les pompes incendies actionnées manuellement, et entend remettre en service les installations.

A ce jour, le Gouvernement bernois s'est exprimé contre une remise en exploitation de la CNM, tant que les travaux d'amélioration du système de refroidissement de secours n'auront pas été réalisés. Fribourg est également concerné.

1. Le Conseil d'Etat est-il en partie de l'avis que la CNM se situant à proximité directe du canton de Fribourg ne peut être mise en service tant que le refroidissement de secours n'est pas garanti?
2. Le Conseil d'Etat est-il disposé à intervenir d'entente avec le Gouvernement bernois auprès des finances fédérales, auprès de l'IFSN et auprès de l'exploitant pour empêcher une remise en service précipitée et dangereuse de la CNM?

3. Des problèmes d'approvisionnement d'électricité ont-ils été constatés depuis juin alors que la CNM n'était pas connectée au réseau?
4. Avec quels moyens d'utilisation efficace de l'électricité pourrait-on économiser la part de production de cette centrale pour Fribourg? Quels pas le Conseil d'Etat entreprend-il pour cela?

Le 12 septembre 2011.

Réponse du Conseil d'Etat

Suite aux événements de Fukushima, des travaux ont été réalisés à la CNM, notamment afin d'augmenter le niveau de sécurité en cas de crue exceptionnelle, dans le but de répondre aux exigences formulées par l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN). Sur cette base, l'IFSN a approuvé les travaux de rééquipement et donné son feu vert pour le redémarrage de la centrale. Depuis la fin du mois de septembre 2011, soit peu de temps après le dépôt de la question, la CNM est en service et connectée au réseau électrique.

Cela dit, le Conseil d'Etat est en mesure de répondre comme suit aux questions de la députée Christa Mutter:

1. *Le Conseil d'Etat est-il en partie de l'avis que la CNM se situant à proximité directe du canton de Fribourg ne peut être mise en service tant que le refroidissement de secours n'est pas garanti?*

Pour le Conseil d'Etat, la sécurité de la population a toujours eu la priorité absolue. Il relève qu'il était déjà intervenu auprès de la Confédération en 2008 afin d'obtenir l'assurance que, alors qu'il était question à l'époque de lever la limitation dans le temps d'exploiter la CNM, la sécurité de la population pouvait être assurée, et ce malgré les fissures présentes sur certains éléments de la centrale. Il est à rappeler que, au sens des dispositions légales fédérales en vigueur, un canton ne peut faire valoir un droit d'opposition lors d'une telle procédure. En 2009, se basant notamment sur les rapports transmis par l'IFSN, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) accordait l'autorisation illimitée d'exploitation de la CNM.

Suite à la catastrophe de Fukushima, et aux expertises des centrales nucléaires suisses demandées par la Confédération, le Conseil d'Etat a également entrepris des démarches auprès de l'IFSN afin d'obtenir plus d'informations sur les garanties pouvant être données à la population fribourgeoise quant à sa sécurité. Sur la base des analyses effectuées, dont certains rapports ont été joints à sa réponse transmise en février 2012,

l'IFSN affirme que les centrales nucléaires suisses peuvent être considérées comme sûres.

En date du 7 mars 2012, sur la base d'un recours déposé par les riverains à la CNM, le Tribunal administratif fédéral (TAF) a jugé que le DETEC a eu tort d'accorder une autorisation illimitée d'exploitation en raison d'impératifs sécuritaires. De ce fait, l'autorisation d'exploiter la CNM expire en 2013. Pour le TAF, la centrale présente trois points faibles, à savoir le manteau du réacteur, la résistance aux tremblements de terre et le système de refroidissement. Il précise également que, si les Forces Motrices Bernoises (FMB-BKW) entendent poursuivre l'exploitation de la centrale, elles devront présenter un concept de maintenance globale en vue d'une exploitation à long terme. Les FMB-BKW ont interjeté recours contre cette décision auprès du Tribunal fédéral (TF) en date du 14 mars 2012. Finalement, relevant que l'arrêt du TAF soulève plusieurs questions quant aux procédures ainsi qu'aux compétences, le DETEC en a fait de même le 21 mars 2012. Il estime qu'une réponse rapide et définitive à ces questions est dans l'intérêt de la politique énergétique suisse et de l'opinion publique.

Par conséquent, le Conseil d'Etat attend avec grand intérêt les conclusions du TF qui devraient préciser si, finalement, la CNM remplit les critères de sécurité imposés par les règles en vigueur. En l'état, il s'en remet aux décisions du CF et du TAF qui ont été prises jusqu'à ce jour dans le cadre de ce dossier.

2. *Le Conseil d'Etat est-il disposé à intervenir d'entente avec le Gouvernement bernois auprès des finances fédérales, auprès de l'IFSN et auprès de l'exploitant pour empêcher une remise en service précipitée et dangereuse de la CNM?*

Considérant ce qui précède, la question n'a plus sa raison d'être. La décision du TF sera déterminante pour le futur de la CNM.

3. *Des problèmes d'approvisionnement d'électricité ont-ils été constatés depuis juin alors que la CNM n'était pas connectée au réseau?*

La mise hors service de la CNM a été effectuée durant une période de l'année où la charge sur le réseau n'est pas la plus importante et les capacités de production hydro-électriques sont relativement bonnes. De plus, l'approvisionnement peut également être momentanément assuré par l'acquisition de courant sur le marché européen.

4. *Avec quels moyens d'utilisation efficace de l'électricité pourrait-on économiser la part de production de cette centrale pour Fribourg? Quels pas le Conseil d'Etat entreprend-il pour cela?*

L'utilisation efficace de l'énergie est une priorité du Conseil d'Etat. En outre, la nouvelle stratégie énergétique du canton visant la «Société à 4000 Watts d'ici 2030» prévoit notamment de réduire de 350 GWh par an la consommation d'électricité et de produire nouvellement 200 GWh d'électricité au moyen des énergies renouvelables. Pour ce faire, des mesures incitatives (par exemple les programmes d'encouragement pour le remplacement des chauffages électriques) et des mesures contraignantes (par exemple l'interdiction à terme des chauffages et chauffe-eau électriques) ont été mises en œuvre, ou le seront prochainement. Au demeurant, le Conseil d'Etat relève la modification de la loi sur l'énergie adoptée par le Grand Conseil lors de la session du mois de février 2012. Il est également prévu de renforcer les campagnes d'information et de sensibilisation dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'électricité.

Le 27 mars 2012.

Anfrage QA3408.11 Christa Mutter Ungenügende Notkühlung des AKW Mühleberg

Anfrage

Im Juni 2011 nahmen die Betreiber das AKW Mühleberg überhastet vorzeitig ausser Betrieb, um einem Schliessungsbeschluss des ENSI aufgrund der Sicherheitsauflagen zuvorzukommen. Die Erfahrungen der Fukushima-Katastrophe sowie die Langzeitstudien des Klimahistorikers Christian Pfister zeigen, dass das AKW gegen die Hochwasser- und Erdbebengefahr nicht genügend gesichert ist: Ein Dauerregen von drei Tagen könnte z.B. genügen, um die Überflutung des Kraftwerkgeländes und vor allem die Verstopfung der Ansaugstutzen für das Kühlwasser des AKW zu provozieren.

Das ENSI verlangt Sofortmassnahmen, die Anfang September bewilligt wurden, sowie neue Systeme zur Notkühlung. Die Betreiberin BKW geht heute davon aus, dass das AKW im Notfall mit manuell betriebenen Feuerweerpumpen gekühlt werden kann, und will das Werk demnächst wieder in Betrieb nehmen. Die Berner Regierung spricht sich heute gegen eine Wiederinbetriebnahme des AKW aus, solange die Arbeiten zur Verbesserung der Notkühlung nicht gebaut sind. Freiburg ist ebenso betroffen.

1. Teilt der Staatsrat die Meinung, dass das AKW in unmittelbarer Nähe des Kantons Freiburg nicht in Betrieb gehen darf, solange die Notkühlung nicht garantiert ist?
2. Ist der Staatsrat bereit, gemeinsam mit der Berner Regierung bei den Bundesfinanzen, beim ENSI und bei der Betreiberin zu intervenieren, um eine vorschnelle und gefährliche Wiederinbetriebnahme des AKW zu verhindern?
3. Haben sich seit Juni irgendwelche Probleme in der kantonalen Stromversorgung ergeben, weil das AKW nicht am Netz war?
4. Mit welchen Mitteln der Stromeffizienz kann die Produktion dieses Werkes für Freiburg eingespart werden? Welche Schritte unternimmt der Staatsrat dafür?

Den 12. September 2011.

Antwort des Staatsrats

Im Anschluss an die Ereignisse in Fukushima wurden am Kernkraftwerk Mühleberg (KKM) diverse Arbeiten durchgeführt, insbesondere um das Sicherheitsniveau im Fall eines extremen Hochwassers zu erhöhen und so den Anforderungen des Eidgenössischen Nuklearsicherheitsinspektors (ENSI) nachzukommen. Das ENSI hat die getroffenen Nachrüstungsmaßnahmen genehmigt und der Wiederinbetriebnahme des Kraftwerks zugestimmt. Seit Ende September 2011, also kurz nach Einreichen dieser Anfrage, ist das KKM wieder am Netz.

Dies vorausgeschickt, beantwortet der Staatsrat die Fragen von Grossrätin Christa Mutter wie folgt:

1. *Teilt der Staatsrat die Meinung, dass das AKW in unmittelbarer Nähe des Kantons Freiburg nicht in Betrieb gehen darf, solange die Notkühlung nicht garantiert ist?*

Für den Staatsrat hat die Sicherheit der Bevölkerung oberste Priorität. Er weist darauf hin, dass er bereits 2008, als es um die Frage der Betriebsverlängerung des KKM ging, beim Bund interveniert hat, um sich zu versichern, dass die Sicherheit der Bevölkerung trotz der Risse an bestimmten Kraftwerkselementen gewährleistet ist. Gemäss geltendem Bundesrecht kann ein Kanton im Rahmen eines derartigen Verfahrens keine Einsprache erheben. Das Bundesamt für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation (UVEK) hat hauptsächlich gestützt auf die Berichte des ENSI im Jahr 2009 dem KKM eine unbefristete Betriebsbewilligung erteilt.

Infolge der Katastrophe von Fukushima und nachdem der Bund eine Überprüfung der Schweizer Kernkraftwerke ange-

ordnet hatte, wandte sich der Staatsrat ebenfalls an das ENSI, um zusätzliche Informationen über die Garantien zu erhalten, die der Freiburger Bevölkerung bezüglich der Sicherheit gegeben werden können. Gestützt auf die durchgeführten Untersuchungen bestätigte das ENSI in seiner Antwort vom Februar 2012, dass die Schweizer Kernkraftwerke als sicher erachtet werden dürfen, und legte seiner Antwort verschiedene Untersuchungsberichte bei.

Am 7. März 2012 entschied das Bundesverwaltungsgericht auf eine Beschwerde von Anwohnern des KKM hin, dass aus Sicherheitsgründen das UVEK zu Unrecht eine unbefristete Betriebsbewilligung erteilt hat. Somit läuft die Betriebsbewilligung des KKM im Jahr 2013 ab. Dem Bundesverwaltungsgericht zufolge hat das Kernkraftwerk drei Schwachpunkte: den Kernmantel, die Erdbebenfestigkeit und das Kühlsystem. Das Bundesverwaltungsgericht erklärt ausserdem, dass die BKW FMB Energie AG das Kernkraftwerk nur weiter betreiben können, wenn sie ein umfassendes Instandhaltungskonzept für einen langfristigen Betrieb einreicht. Die BKW FMB Energie AG hat am 14. März 2012 gegen den Bundesverwaltungsgerichtsentscheid beim Bundesgericht Beschwerde erhoben. Auch das UVEK hat am 21. März 2012 Beschwerde eingereicht, da seiner Meinung nach der Bundesverwaltungsgerichtsentscheid verschiedene Fragen zur Verfahrensstellung sowie zu den Zuständigkeiten aufwirft. Dem UVEK zufolge liegt die baldige und definitive Beantwortung dieser Fragen im Interesse der Schweizer Energiepolitik und der Öffentlichkeit.

Folglich wartet der Staatsrat mit Interesse auf die Schlüsse des Bundesgerichts, die klären sollten, ob das KKM die geltenden Sicherheitskriterien erfüllt. Bis dahin verlässt er sich auf die Entscheidungen des Bundesrats und des Bundesverwaltungsgerichts, die in dieser Sache bis heute gefällt worden sind.

2. *Ist der Staatsrat bereit, gemeinsam mit der Berner Regierung bei den Bundesfinanzen, beim ENSI und bei der Betreiberin zu intervenieren, um eine vorschnelle und gefährliche Wiederinbetriebnahme des AKW zu verhindern?*

Aufgrund der oben aufgeführten Darlegungen hat sich diese Frage erledigt. Der Bundesgerichtsentscheid ist für die Zukunft des KKM massgebend.

3. *Haben sich seit Juni irgendwelche Probleme in der kantonalen Stromversorgung ergeben, weil das AKW nicht am Netz war?*

Das KKM wurde zu einem Zeitpunkt ausser Betrieb gesetzt, zu dem das Netz gewöhnlich nicht ausgelastet ist und die Produktionskapazitäten der Wasserkraftwerke relativ hoch sind. Ausserdem kann die Versorgung vorübergehend durch den Kauf von Strom auf dem europäischen Markt gedeckt werden.

4. *Mit welchen Mitteln der Stromeffizienz kann die Produktion dieses Werkes für Freiburg eingespart werden? Welche Schritte unternimmt der Staatsrat dafür?*

Die rationelle Energienutzung ist eine Priorität des Staatsrats. Die neue Energiestrategie des Kantons, mit der die «4000-Watt-Gesellschaft» bis 2030 erreicht werden soll, zielt insbesondere darauf ab, den Stromverbrauch um 350 GWh pro Jahr zu reduzieren und die Stromproduktion aus erneuerbaren Energiequellen um 200 GWh zu erhöhen. Um dies zu erreichen, wurden oder werden demnächst Anreizmassnahmen (zum Beispiel die Förderprogramme für den Ersatz von Elektroheizungen) und Zwangsmassnahmen (zum Beispiel das langfristige Verbot des Einbaus von Elektroheizungen und Elektroboilern) eingeführt. Der Staatsrat weist auch darauf hin, dass der Grosse Rat an der Februarsession 2012 das Energiegesetz revidiert hat. Ausserdem ist vorgesehen, die Informations- und Sensibilisierungskampagnen im Bereich der rationellen Stromnutzung zu intensivieren.

Den 27. März 2012.

Question QA3417.11 Daniel Brunner A12 – Avenir du viaduc de Flamatt

Question

C'est grâce à l'action déterminée du gouvernement fribourgeois dans les années 60 que l'autoroute N12, première liaison complète est-ouest du réseau autoroutier suisse, a été construite. Le tronçon Berne-Fribourg a été mis en service en 1972.

A l'origine prioritaire, l'autoroute N1 à travers la Broye a été réalisée 30 ans plus tard. Les répercussions des décisions d'alors sur le développement économique des deux régions sont indéniables. Le district de la Gruyère est aujourd'hui une région industrielle et un site de prestations de services prospères.

Le prix à payer pour ce développement a été le tracé décidé à l'époque sans trop d'égard pour l'environnement incluant

le célèbre viaduc au-dessus du village de Flamatt; l'un des plus grands désastres architecturaux de la construction du réseau des routes nationales; une construction qui serait aujourd'hui impensable.

En 1996, un peu moins de 25 ans après sa mise en service, le viaduc de Flamatt a été assaini pour la première fois. A la même époque, la Direction des travaux publics du canton de Fribourg a réalisé, en accord avec l'Office fédéral des routes, des premières études d'un nouveau tracé de l'autoroute à Flamatt. Ces études ont par la suite été présentées aux autorités communales par les autorités cantonales concernées.

Le Conseil d'Etat, dans sa réponse à la lettre du Conseil communal de Wünnewil-Flamatt du 8 septembre 1994, mentionnait que le projet de contournement ou d'assainissement serait entrepris aussitôt que le réseau des routes nationales serait terminé. Ce dernier a été terminé entretemps.

Lors de la rénovation de 1996, seuls les travaux d'assainissement les plus urgents ont été exécutés selon les indications de l'époque du Service des autoroutes. Déjà à ce moment-là, il était évident qu'à moyen terme la construction du viaduc ne satisferait pas aux exigences de sécurité au vu des risques d'accidents et des lacunes en matière de sécurité sismique auxquels il ne pouvait être remédié sans un assainissement total ou un nouveau tracé.

Dans ce contexte, les autorités communales de Wünnewil-Flamatt ont été catégoriques sur le fait qu'elles combattraient par tous les moyens des travaux d'entretien lourd sur l'ouvrage existant et, par là même, un renforcement du statu quo pour les années à venir.

L'expérience montre qu'entre la planification, l'octroi des autorisations et la réalisation, il faut compter entre 10 et 15 ans pour des grands travaux sur routes nationales. Cela signifie qu'il faut sans plus tarder préparer le terrain pour un déplacement du tracé, sans quoi le canton de Fribourg sera mis devant le fait accompli: l'ouvrage devra être assaini d'urgence et le statu quo sera maintenu.

Comme à ma connaissance la Direction concernée par cet objet n'est jamais intervenue «à Berne», je pose les questions suivantes:

- > Le Conseil d'Etat est-il conscient de l'importance de ce goulet (p. ex. conséquences de dégâts au viaduc) en tant qu'accès routier aux pôles économiques Fribourg et Bulle?
- > Le Conseil d'Etat est-il conscient que l'ouvrage présente des risques de sécurité et que des travaux d'aménage-

ment se heurteraient probablement à une forte opposition?

- > Le Conseil d'Etat envisage-t-il d'intervenir prochainement auprès des autorités fédérales compétentes afin que celles-ci doivent rapidement prendre position sur les questions de sécurité de même que sur l'étude d'un nouveau tracé?

Le 28 octobre 2011.

Réponse du Conseil d'Etat

Dans le cadre de la préparation de la réponse à la question du député Brunner, l'Office fédéral des routes (OFROU), propriétaire du viaduc autoroutier de Flamatt, a été abordé pour connaître sa position. L'OFROU rappelle que le viaduc de Flamatt, construit dans les années 1969–1971, a subi une remise en état complète durant les années 1993 à 1997 pour un montant d'environ 19 millions de francs. Sur la base des dernières inspections réalisées et en fonction de son état actuel, aucune intervention importante n'est prévue avant 2025.

Sur la base de ces informations, le Conseil d'Etat peut répondre de la manière suivante aux questions posées par le député Brunner:

Le Conseil d'Etat est-il conscient de l'importance de ce goulet (p. ex. conséquences de dégâts au viaduc) en tant qu'accès routier aux pôles économiques Fribourg et Bulle?

Le Conseil d'Etat est conscient qu'une interruption du ruban autoroutier entre les jonctions de Flamatt et de Düdingen aurait de graves conséquences sur l'économie d'une grande part du canton, dont la capitale. Il en va de même pour tous les tronçons autoroutiers donnant accès aux différentes régions de notre canton. Le Conseil d'Etat constate aussi que l'essor économique de Flamatt est fortement dû à la présence de l'autoroute et à la chance de disposer d'une jonction autoroutière sur son territoire communal.

Le Conseil d'Etat est-il conscient que l'ouvrage présente des risques de sécurité et que des travaux d'aménagement se heurteraient probablement à une forte opposition?

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme complète de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) le 1^{er} janvier 2008, les autoroutes sont propriétés de la Confédération, à l'exception des tronçons encore à réaliser pour achever le réseau des routes nationales tel que défini en 1960 (le réseau des

routes nationales ne sera pas achevé avant 2023, des travaux sont encore à réaliser notamment dans les cantons de Berne, Jura et Valais, à raison de plusieurs centaines de millions de francs par année).

Dès lors, le viaduc de Flamatt est de la propriété de la Confédération par son Office fédéral des routes (OFROU) et le canton n'a pas la compétence pour déterminer l'état de la sécurité de l'ouvrage. L'OFROU constate que certaines améliorations peuvent être apportées pour accroître la sécurité et qu'elles seront prises lors du prochain assainissement.

Le Conseil d'Etat envisage-t-il d'intervenir prochainement auprès des autorités fédérales compétentes afin que celles-ci doivent rapidement prendre position sur les questions de sécurité de même que sur l'étude d'un nouveau tracé?

Dans les années 2000, suite aux différentes plaintes de la population voisine du viaduc de Flamatt, l'OFROU a demandé au canton de Fribourg, alors encore propriétaire des routes nationales, d'étudier des tracés alternatifs et d'évaluer le rapport coûts/utilité des différentes variantes par rapport au statu quo. Une contrainte majeure à la définition d'un nouveau tracé est le maintien de la jonction autoroutière de Flamatt. Les contraintes d'ordre géologique et environnemental ainsi que la présence de la ligne de chemin de fer réduisent considérablement les possibilités. L'évaluation a été réalisée en 2003 avec l'instrument NISTRA (Nachhaltigkeitsindikatoren für Strasseninfrastrukturprojekte – indicateurs concernant la durabilité des projets d'infrastructure routière). L'évaluation d'un projet est effectuée sur la base de 39 indicateurs couvrant les domaines environnement, économie et société, qui sont soit monétisés (en francs), soit quantifiés (en points), soit qualitativement représentés (en mots). Les résultats mettent en évidence la disproportion des coûts générés par un nouveau tracé et cela malgré les avantages qu'il engendrerait pour son environnement.

L'OFROU précise enfin que le réseau des routes nationales étant de plus en plus sollicité par l'augmentation du trafic, la priorisation de l'engagement des ressources financières fédérales s'oriente d'abord vers l'entretien du réseau existant afin de garantir la sécurité des usagers.

Le Conseil d'Etat n'envisage par conséquent pas une proche intervention auprès des autorités fédérales compétentes, mais réserve toutefois de futures discussions avec l'OFROU au sujet d'un nouveau tracé.

Le 28 février 2012.

—

Anfrage QA3417.11 Daniel Brunner A12 – Zukunft der Autobahnbrücke Flamatt

Anfrage

Dem entschlossenen Handeln der Freiburger Regierung in den 60er-Jahren ist es zu verdanken, dass als erste durchgehende Ost-West-Verbindung des Schweizer Autobahnnetzes die N12 erstellt wurde. Das Teilstück Bern–Freiburg wurde 1972 in Betrieb genommen.

Die ursprünglich prioritäre N1 durch das Broyetal wurde rund 30 Jahre später realisiert. Die Auswirkungen der damaligen Entscheide auf die wirtschaftliche Entwicklung der beiden Regionen sind markant und unübersehbar. Der Greyerzbezirk ist heute ein florierender Industrie- und Dienstleistungsstandort.

Preis für diese Entwicklung war die unzimperliche Linienführung der damaligen Planer u.a. mit der bekannten Autobahnbrücke über das Dorf Flamatt. Eine der grössten Bausünden des Schweizer Nationalstrassenbaus. Ein Bauwerk, welches heute so unmöglich realisierbar wäre.

1996, nach knapp 25 Jahren Betriebszeit, wurde die Autobahnbrücke Flamatt erstmals saniert. Gleichzeitig wurden durch die Baudirektion des Kantons Freiburg in Absprache mit dem Bundesamt für Strassenbau erste Studien für eine neue Linienführung der Autobahn in Flamatt erstellt. Diese Studien wurden den örtlichen Gemeindebehörden in der Folge von den zuständigen kantonalen Stellen auch vorgestellt.

Mit Schreiben vom 8. September 1994 antwortete der Staatsrat auf eine Anfrage der Gemeinde Wünnewil-Flamatt, dass neue Umfahrungs- bzw. Sanierungsprojekte erst in Angriff genommen werden, sobald das geplante Nationalstrassennetz vervollständigt sei. Das Nationalstrassennetz ist zwischenzeitlich fertiggestellt.

Bei der Erneuerung 1996 wurden gemäss Angaben des damaligen Autobahnamts nur die notwendigsten Sanierungen ausgeführt. Bereits damals war klar, dass die Konstruktion der Brücke den Sicherheitsanforderungen mittelfristig nicht genügt, weil sie erhebliche Unfallrisiken birgt und auch bezüglich Erdbebensicherheit Mängel aufweist, die nur mit einer umfassenden Gesamtsanierung oder einer Verlegung behoben werden können.

Die Gemeindebehörden von Wünnewil-Flamatt haben in diesem Zusammenhang unmissverständlich signalisiert, dass ein Ausbau des bestehenden Bauwerks, und damit eine Zementierung des heutigen Zustands auf lange Zeit, mit allen Mitteln bekämpft werde.

Grössere Bauarbeiten an Nationalstrassen benötigen gemäss den Erfahrungswerten des Amts für Strassenbau eine Planungs-, Bewilligungs- und Bauzeit von 10 bis 15 Jahren. Die Weichen für eine Verlegung der Linienführung müssen deshalb jetzt gestellt werden, damit der Kanton Freiburg nicht in einigen Jahren vor ein «Fait accompli» für eine Dringlichkeitssanierung gestellt wird.

Da im Zusammenhang mit diesem Thema durch die zuständige Direktion auf Grund meiner Wahrnehmung in den vergangenen Jahren «in Bern» nie interveniert wurde, stellen sich folgende Fragen:

- > Ist sich der Staatsrat der verkehrspolitischen Bedeutung dieses Nadelöhrs (z.B. bei einer Beschädigung der Brücke) als Zufahrtsachse für die Wirtschaftsstandorte Freiburg und Bulle bewusst?
- > Ist sich der Staatsrat der heutigen Sicherheitsrisiken sowie dem gegen einen Ausbau zu erwartenden Widerstand bewusst?
- > Beabsichtigt der Staatsrat, in absehbarer Zeit bei den zuständigen Bundesbehörden zu intervenieren, damit diese zu sicherheitsrelevanten Fragen sowie zur Planung einer neuen Linienführung baldmöglichst Stellung nehmen müssen?

Den 28. Oktober 2011.

Antwort des Staatsrats

Im Zusammenhang mit der Anfrage von Grossrat Brunner wandte sich der Kanton Freiburg an das Bundesamt für Strassen (ASTRA) als Eigentümer des Viadukts von Flamatt und bat um Stellungnahme. In seiner Antwort erinnert das ASTRA daran, dass der 1969–1971 erbaute Viadukt in den Jahren 1993 bis 1997 für rund 19 Millionen Franken vollständig saniert wurde. Ausserdem seien angesichts der Ergebnisse der letzten Inspektionen und des heutigen Zustands des Viadukts keine bedeutenden Arbeiten vor 2025 geplant.

Gestützt auf die Antwort des Bundesamts kann der Staatsrat wie folgt auf die gestellten Fragen antworten:

Ist sich der Staatsrat der verkehrspolitischen Bedeutung dieses Nadelöhrs (z.B. bei einer Beschädigung der Brücke)

als Zufahrtsachse für die Wirtschaftsstandorte Freiburg und Bulle bewusst?

Der Staatsrat weiss um die schwerwiegenden Folgen für die Wirtschaft eines grossen Teils des Kantons und seines Hauptorts, die ein Unterbruch der Autobahnverbindung zwischen den Anschlüssen Flamatt und Düdingen hätte. Dasselbe gilt für alle anderen Autobahnabschnitte, die die verschiedenen Regionen unseres Kantons erschliessen. Der Staatsrat ist sich auch bewusst, dass Flamatt seine wirtschaftliche Entwicklung zu einem schönen Teil der Autobahn und dem Vorhandensein eines Autobahnanschlusses auf dem Gemeindegebiet verdankt.

Ist sich der Staatsrat der heutigen Sicherheitsrisiken sowie dem gegen einen Ausbau zu erwartenden Widerstand bewusst?

Seit dem Inkrafttreten der Neugestaltung des Finanzausgleichs und der Aufgabenteilung zwischen Bund und Kantonen (NFA) am 1. Januar 2008 sind die Autobahnen im Besitz des Bundes. Eine Ausnahme bilden die Autobahnabschnitte, die für die Vervollständigung des 1960 definierten Nationalstrassennetzes noch gebaut werden müssen (das Nationalstrassennetz wird nicht vor 2023 fertig sein, da namentlich in den Kantonen Bern, Jura und Wallis noch Bauarbeiten für mehrere hundert Millionen Franken pro Jahr anstehen).

Das heisst auch, dass der Viadukt Flamatt Eigentum des Bundes ist und es entsprechend nicht Sache des Kantons ist, den Zustand des Bauwerks aus Sicht der Sicherheit zu beurteilen. Das ASTRA hielt in seiner Antwort fest, dass gewisse Verbesserungen zur Erhöhung der Sicherheit möglich seien und dass es die entsprechenden Massnahmen im Rahmen der kommenden Sanierung treffen werde.

Beabsichtigt der Staatsrat, in absehbarer Zeit bei den zuständigen Bundesbehörden zu intervenieren, damit diese zu sicherheitsrelevanten Fragen sowie zur Planung einer neuen Linienführung baldmöglichst Stellung nehmen müssen?

Infolge der Beschwerden von Anwohnerinnen und Anwohnern des Viadukts ersuchte das ASTRA im Jahr 2000 den Kanton Freiburg, der damals noch Eigentümer der Nationalstrassenabschnitte auf seinem Boden war, alternative Streckenführungen zu studieren und das Kosten-Nutzen-Verhältnis der verschiedenen Varianten im Vergleich zum Status quo zu ermitteln. Die Bedingung, den Autobahnanschluss von Flamatt beizubehalten, lässt nur wenig Spielraum bei der Definition von Trassevarianten. Geologische Gegebenheiten, Vorgaben des Umweltschutzes und das Vor-

handensein der Eisenbahnlinie schränken die Möglichkeiten zusätzlich ein. Die Beurteilung erfolgte 2003 mithilfe des Instruments NISTRA (Nachhaltigkeitsindikatoren für Strasseninfrastrukturprojekte). Dabei wird ein Projekt anhand von 39 Indikatoren aus den Bereichen Umwelt, Wirtschaft und Gesellschaft bewertet. Diese Indikatoren werden zum Teil monetarisiert (in Franken), zum Teil quantifiziert (in Punkten) und zum Teil qualitativ (in Worten) dargestellt. Im Falle des Viadukts von Flamatt ergab diese Analyse, dass die Kosten eines neuen Trassees trotz der Vorteile im Bereich des Umweltschutzes unverhältnismässig hoch wären.

Das ASTRA erklärte ausserdem, dass die finanziellen Ressourcen des Bundes wegen der zunehmenden Belastung der Nationalstrassen vordringlich für den Unterhalt des Netzes eingesetzt würden, um die Sicherheit der Benutzerinnen und Benutzer gewährleisten zu können.

Der Staatsrat hat entsprechend nicht die Absicht, in absehbarer Zeit bei den zuständigen Bundesbehörden zu intervenieren, was natürlich nicht heissen will, dass Gespräche mit dem ASTRA über ein neues Trassees zu einem späteren Zeitpunkt ausgeschlossen sind.

Den 28. Februar 2012.

LISTE DES ORATEURS

—
du Bulletin officiel des séances du Grand Conseil du canton de Fribourg

TOME CLXIV – Mai 2012

REDNERLISTE

—
des Amtlichen Tagblattes der Sitzungen des Grossen Rates des Kantons Freiburg

BAND CLXIV – Mai 2012

Ackermann André (PDC-PBD/CVP-BDP, SC)

«Gruyère», résolution Gabriel Kolly/René Kolly (opposition à l'utilisation du nom – aux Etats-Unis): p. 959.

Berset Solange (PS/SP, SC)*Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011:*

– Direction de l'économie et de l'emploi: p. 904.

Bertschi Jean (UDC/SVP, GL)*Incompatibilité*, M1004.12 Gabriel Kolly/Roland Mesot (loi sur l'exercice des droits politiques: modification de l'art. 9 al. 2 - -): p. 971.**Bonny David** (PS/SP, SC)*Promotion économique*, décret relatif à l'octroi, selon la loi sur la –, d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015: p. 954.*Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011:*

– Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport: pp. 906 et 907.

Boschung Bruno (CVP-BDP/PDC-PBD/, SE)*Comptes généraux de l'Etat pour 2011:*

– * Entrée en matière générale: pp. 886 à 888; 893 et 894.

– * Bilan: p. 936.

* Récapitulation: p. 937.

* décret relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2011: p. 937.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011:

* Récapitulation: pp. 937 et 938.

Bourguet Gabrielle présidente du Grand Conseil

(PDC-PBD/CVP-BDP, VE)

Assermentation: p. 944.*Clôture de la session:* p. 973.*Communications:* pp. 886; 921; 944.*Comptes généraux de l'Etat pour 2011:*

– Pouvoir législatif: p. 901

Ouverture de la session: p. 885.*Procédure accélérée*, requête Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner (demande de – pour le postulat Siggen/Stempfel sur la planification hospitalière): pp. 944 et 945.*Validation et assermentation:* p. 885.**Brodard Claude** (PLR/FDP, SC)*Promotion économique*, décret relatif à l'octroi, selon la loi sur la –, d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015: pp. 951 et 952.**Brodard Vincent** (PS/SP, GL)*Transports publics*, M1132.11 Vincent Brodard/Hans-Rudolf Beyeler (pour des – attractifs dans tout le canton/pour un horaire cadencé intégral): pp. 939 et 940.

Brönnimann Charles (UDC/SVP, SC)

Incompatibilité, M1137.11 Emanuel Waeber/Charly Brönnimann (– des mandats politiques de membres du Grand Conseil et de l'Assemblée fédérale): p. 967.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, FV)

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011:

- * Rapport sur les relations extérieures: pp. 899 et 900.
- Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport: p. 906.

Butty Dominique (PDC-PBD/CVP-BDP, GL)

Comptes généraux de l'Etat pour l'an 2011:

- Economie et emploi: p. 903.

Castella Didier (PLR/FDP, GR)

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011:

- Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: p. 933.

Transports publics, M1132.11 Vincent Brodard/Hans-Rudolf Beyeler (pour des – attractifs dans tout le canton/pour un horaire cadencé intégral): p. 941.

Castella Romain (PLR/FDP, GR)

Comptes généraux de l'Etat pour 2011:

- Santé et affaires sociales: pp. 917 et 918.

Etablissement cantonal des assurances sociales: rapport et comptes pour 2011: p. 920.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC)

Comptes généraux de l'Etat pour 2011:

- Entrée en matière générale: p. 892.

Collomb Eric (PDC-PBD/CVP-BDP, BR)

Promotion économique, décret relatif à l'octroi, selon la loi sur la –, d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015: pp. 950 et 951; 952 et 953.

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR)

Comptes généraux de l'Etat pour 2011:

- Entrée en matière générale: pp. 889 et 890.

Promotion économique, décret relatif à l'octroi, selon la loi sur la –, d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015: p. 951.

Duc Louis (ACG/MLB, BR)

Droits des paysans, résolution Louis Duc/Olivier Suter (convention internationale sur les –): p. 964.

«Gruyère», résolution Gabriel Kolly/René Kolly (opposition à l'utilisation du nom – aux Etats-Unis): p. 960.

Ducotterd Christian (PDC-PBD/CVP-BDP, SC)

«Gruyère», résolution Gabriel Kolly/René Kolly (opposition à l'utilisation du nom – aux Etats-Unis): pp. 959 et 960.

Fasel Josef (CVP-BDP/PDC-PBD/, SE)

«Gruyère», résolution Gabriel Kolly/René Kolly (opposition à l'utilisation du nom – aux Etats-Unis): p. 957.

Fasel-Roggo Bruno (MLB/ACG, SE)

Promotion économique, décret relatif à l'octroi, selon la loi sur la –, d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015: p. 952.

Transports publics, M1132.11 Vincent Brodard/Hans-Rudolf Beyeler (pour des – attractifs dans tout le canton/pour un horaire cadencé intégral): p. 941.

Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR)

Droits des paysans, résolution Louis Duc/Olivier Suter (convention internationale sur les –): p. 965.

Gamba Marc-Antoine (PDC-PBD/CVP-BDP, FV)

Urgences de l'HFR, P2091.11 Nicolas Repond/Nicole Lehner-Gigon (nouveau concept structurel de prise en charge aux –): p. 924.

Gander Daniel (UDC/SVP, FV)

Transports publics, M1132.11 Vincent Brodard/Hans-Rudolf Beyeler (pour des – attractifs dans tout le canton/pour un horaire cadencé intégral): pp. 940 et 941.

Gasser Benjamin (PS/SP, SC)

Bilinguisme, MV1512.11 (pour l'introduction d'une journée du – dans le canton de Fribourg): p. 968.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL)

Droits des paysans, résolution Louis Duc/Olivier Suter (convention internationale sur les –): pp. 965 et 966.

«Gruyère», résolution Gabriel Kolly/René Kolly (opposition à l'utilisation du nom – aux Etats-Unis): pp. 958 et 959.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR)

Comptes généraux de l'Etat pour l'an 2011:

– * Economie et emploi: pp. 901 à 903.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011:

– * Direction de l'économie et de l'emploi: pp. 903; 904.

Grangirard Pierre-André

(PDC-PBD/CVP-BDP, BR)

Transports publics, M1132.11 Vincent Brodard/Hans-Rudolf Beyeler (pour des – attractifs dans tout le canton/pour un horaire cadencé intégral): p. 940.

Grivet Pascal (PS/SP, VE)

Incompatibilité, M1004.12 Gabriel Kolly/Roland Mesot (loi sur l'exercice des droits politiques: modification de l'art. 9 al. 2 - -): p. 971.

Herren-Schick Paul (SVP/UDC, LA)

Comptes généraux de l'Etat pour 2011:

– * Aménagement, environnement et constructions: pp. 930 et 931.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011:

– * Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: p. 932.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE)

Comptes généraux de l'Etat pour 2011:

– Entrée en matière générale: pp. 891 et 892.

«Gruyère», résolution Gabriel Kolly/René Kolly (opposition à l'utilisation du nom – aux Etats-Unis): p. 961.

Promotion économique, décret relatif à l'octroi, selon la loi sur la –, d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015: p. 954.

Ith Markus (FDP/PLR, LA)

Bilinguisme, MV1512.11 (pour l'introduction d'une journée du – dans le canton de Fribourg): pp. 968 et 969.

Procédure accélérée, requête Jean-Pierre Siggen/ Yvonne Stempfel-Horner (demande de – pour le postulat Siggen/ Stempfel sur la planification hospitalière): pp. 945 et 946.

Johner-Etter Ueli (SVP/UDC, LA)

Promotion économique, décret relatif à l'octroi, selon la loi sur la –, d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015: pp. 953 et 954.

Jordan Patrice (PDC-PBD/CVP-BDP, GR)

Incompatibilité, M1004.12 Gabriel Kolly/Roland Mesot (loi sur l'exercice des droits politiques: modification de l'art. 9 al. 2 - -): p. 971.

Kaelin Murith Emmanuelle

(PDC-PBD/CVP-BDP, GR)

* *Réélection/pouvoir judiciaire*, décret relatif à la – collective de membres du –: p. 927.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR)

«Gruyère», résolution Gabriel Kolly/René Kolly (opposition à l'utilisation du nom – aux Etats-Unis): p. 957.

Kolly René (PLR/FDP, SC)

«Gruyère», résolution Gabriel Kolly/René Kolly (opposition à l'utilisation du nom – aux Etats-Unis): pp. 961 et 962.

Urgences de l'HFR, P2091.11 Nicolas Repond/Nicole Lehner-Gigon (nouveau concept structurel de prise en charge aux –): p. 925.

Krattinger-Jutzet Ursula (SP/PS, SE)

Comptes généraux de l'Etat pour 2011:

– * Instruction publique, culture et sport: p. 905.

* *Office cantonal du matériel scolaire*, rapport et comptes pour 2011: p. 909.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011:

– * Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport: pp. 905; 907.

Lauper Nicolas (PDC-PBD/CVP-BDP, SC)

Droits des paysans, résolution Louis Duc/Olivier Suter (convention internationale sur les –): pp. 964 et 965.

Lehner-Gigon Nicole (PS/SP, GL)

Urgences de l'HFR, P2091.11 Nicolas Repond/Nicole Lehner-Gigon (nouveau concept structurel de prise en charge aux –): p. 925.

Losey Michel, président de la Commission des finances et de gestion (UDC/SVP, BR)

Droits des paysans, résolution Louis Duc/Olivier Suter (convention internationale sur les –): p. 966.
 «Gruyère», résolution Gabriel Kolly/René Kolly (opposition à l'utilisation du nom – aux Etats-Unis): p. 960.
Promotion économique, décret relatif à l'octroi, selon la loi sur la –, d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015: p. 950.

Mauron Pierre (PS/SP, GR)

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011:
 – Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: pp. 933 et 934.

Mesot Roland (UDC/SVP, VE)

Comptes généraux de l'Etat pour 2011:
 – Sécurité et justice: pp. 910 et 911.
Incompatibilité, M1004.12 Gabriel Kolly/Roland Mesot (loi sur l'exercice des droits politiques: modification de l'art. 9 al. 2 – –): pp. 970 et 971.

Meyer-Loetscher Anne (PDC-PBD/CVP-BDP, BR)

Incompatibilité, M1004.12 Gabriel Kolly/Roland Mesot (loi sur l'exercice des droits politiques: modification de l'art. 9 al. 2 – –): p. 972.

Morand Patrice (PDC-PBD/CVP-BDP, GR)

Comptes généraux de l'Etat pour 2011:
 – * Santé et affaires sociales: pp. 914 à 916; 918.
 * *Etablissement cantonal des assurances sociales*: rapport et comptes pour 2011: p. 920.
Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011:
 – * Direction de la santé et des affaires sociales: pp. 919 et 920.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV)

Comptes généraux de l'Etat pour 2011:
 – Aménagement, environnement et constructions: p. 931.
Incompatibilité, M1004.12 Gabriel Kolly/Roland Mesot (loi sur l'exercice des droits politiques: modification de l'art. 9 al. 2 – –): p. 972.
Procédure accélérée, requête Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner (demande de – pour le postulat Siggen/Stempfel sur la planification hospitalière): pp. 946 et 947.

Page Pierre-André (UDC/SVP, GL)

Comptes généraux de l'Etat pour 2011:
 – Entrée en matière générale: p. 893.
 «Gruyère», résolution Gabriel Kolly/René Kolly (opposition à l'utilisation du nom – aux Etats-Unis): p. 961.
Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011:
 – Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: p. 933.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV)

* *Banque cantonale de Fribourg (BCF)*, rapport et comptes pour 2011: pp. 897 et 898.
Comptes généraux de l'Etat pour 2011:
 – Entrée en matière générale: pp. 890 et 891.
 – * Finances: pp. 896 et 897.
 – * Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat: pp. 898 et 899.
 – * Pouvoir législatif: p. 901
Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011:
 – * Chancellerie d'Etat: p. 899.
 – * Direction des finances: p. 897.

Piller Benoît (PS/SP, SC)

Transports publics, M1132.11 Vincent Brodard/Hans-Rudolf Beyeler (pour des – attractifs dans tout le canton/pour un horaire cadencé intégral): p. 940.

Raemy Hugo (SP/PS, LA)

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011:
 – Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport: p. 906.

Rauber Thomas (CVP-BDP/PDC-PBD, SE)

Bilinguisme, MV1512.11 (pour l'introduction d'une journée du – dans le canton de Fribourg): p. 968.

Repond Nicolas (PS/SP, GR)

Droits des paysans, résolution Louis Duc/Olivier Suter (convention internationale sur les –): p. 965.
 «Gruyère», résolution Gabriel Kolly/René Kolly (opposition à l'utilisation du nom – aux Etats-Unis): pp. 957 et 958.
Urgences de l'HFR, P2091.11 Nicolas Repond/Nicole Lehner-Gigon (nouveau concept structurel de prise en charge aux –): p. 924.

Rey Benoît (ACG/MLB, FV)

Droits des paysans, résolution Louis Duc/Olivier Suter (convention internationale sur les –): p. 966.
 «*Gruyère*», résolution Gabriel Kolly/René Kolly (opposition à l'utilisation du nom – aux Etats-Unis): p. 959.

Schafer Bernhard (MLB/ACG, SE)

Urgences de l'HFR, P2091.11 Nicolas Repond/Nicole Lehner-Gigon (nouveau concept structurel de prise en charge aux –): p. 925.

Schneuwly André (MLB/ACG, SE)

Bilinguisme, MV1512.11 (pour l'introduction d'une journée du – dans le canton de Fribourg): p. 969.

Schoenenweid André (PDC-PBD/CVP-BDP, FV)

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011:
 – Rapport sur les relations extérieures: p. 900.

Schorderet Edgar (PDC-PBD/CVP-BDP, SC)

Comptes généraux de l'Etat pour 2011:
 – * Pouvoir judiciaire: pp. 909 et 910.
 – * Sécurité et justice: pp. 910; 911.
 * *Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments*, rapport et comptes pour 2011: p. 912.
 * *Office de la circulation et de la navigation*, rapport et comptes pour 2011: pp. 913 et 914.
Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011:
 – * Direction de la sécurité et de la justice: pp. 911 et 912.

Siggen Jean-Pierre (PDC-PBD/CVP-BDP, FV)

Comptes généraux de l'Etat pour 2011:
 – Entrée en matière générale: p. 890.
 – Santé et affaires sociales: pp. 916 et 917.
Procédure accélérée, requête Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner (demande de – pour le postulat Siggen/Stempfel sur la planification hospitalière): p. 945.

**Thalmann-Bolz Katharina, (SVP/UDC, LA)
deuxième vice-présidente du Grand Conseil**

Bilinguisme, MV1512.11 (pour l'introduction d'une journée du – dans le canton de Fribourg): p. 969.

Thévoz Laurent (MLB/ACG, FV)

Droits des paysans, résolution Louis Duc/Olivier Suter (convention internationale sur les –): pp. 966 et 967.
Office cantonal du matériel scolaire, rapport et comptes pour 2011: p. 909.
Promotion économique, décret relatif à l'octroi, selon la loi sur la –, d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015: p. 954.
Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011:
 – Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: pp. 932 et 933.

Thomet René (PS/SP, SC)

Comptes généraux de l'Etat pour 2011:
 – * Institutions, agriculture et forêt: pp. 927 et 928.
 * *Etablissement d'assurance des animaux de rente*, rapport et comptes 2011: p. 929.
Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011:
 – * Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts: p. 929.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE)

Comptes généraux de l'Etat pour 2011:
 – Entrée en matière générale: pp. 892 et 893.
Procédure accélérée, requête Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner (demande de – pour le postulat Siggen/Stempfel sur la planification hospitalière): p. 946.
Promotion économique, décret relatif à l'octroi, selon la loi sur la –, d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015: p. 951.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV)

Incompatibilité, M1004.12 Gabriel Kolly/Roland Mesot (loi sur l'exercice des droits politiques: modification de l'art. 9 al. 2 - –): pp. 971 et 972.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC)

* *Promotion économique*, décret relatif à l'octroi, selon la loi sur la –, d'un crédit d'engagement pour la période 2012–2015: pp. 948 et 949; 954; 956.

Zadory Michel (UDC/SVP, BR)

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011:
 – Direction de la santé et des affaires sociales: p. 920.

Urgences de l'HFR, P2091.11 Nicolas Repond/Nicole Lehner-Gigon (nouveau concept structurel de prise en charge aux -): p. 924.

**Chassot Isabelle, conseillère d'Etat,
Directrice de l'instruction publique,
de la culture et du sport**

Comptes généraux de l'Etat pour 2011:

- Instruction publique, culture et sport: p. 905.

Office cantonal du matériel scolaire, rapport et comptes pour 2011: p. 909.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011:

- Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport: pp. 906; 907 à 909.

**Demierre Anne-Claude, conseillère d'Etat,
Directrice de la santé et des affaires sociales**

Comptes généraux de l'Etat pour 2011:

- Santé et affaires sociales: pp. 916; 918 et 919.

Etablissement cantonal des assurances sociales: rapport et comptes pour 2011: pp. 920 et 921.

Procédure accélérée, requête Jean-Pierre Siggen/Yvonne Stempfel-Horner (demande de - pour le postulat Siggen/Stempfel sur la planification hospitalière): pp. 947 et 948.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011:

- Direction de la santé et des affaires sociales: p. 920.

Urgences de l'HFR, P2091.11 Nicolas Repond/Nicole Lehner-Gigon (nouveau concept structurel de prise en charge aux -): pp. 925 et 926.

**Garnier Marie, conseillère d'Etat,
Directrice des institutions,
de l'agriculture et des forêts**

Bilinguisme, MV1512.11 (pour l'introduction d'une journée du - dans le canton de Fribourg): p. 969.

Comptes généraux de l'Etat pour 2011:

- Institutions, agriculture et forêt: p. 928.

Incompatibilité, M1004.12 Gabriel Kolly/Roland Mesot (loi sur l'exercice des droits politiques: modification de l'art. 9 al. 2 - -): p. 972.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011:

- * Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts: p. 929.

**Godel Georges, conseiller d'Etat,
Directeur des finances
président du Conseil d'Etat**

Comptes généraux de l'Etat pour 2011:

- Entrée en matière générale: pp. 888 à 889; 894 et 895.
- Finances: p. 897.
- Bilan: p. 936.

décret relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2011: p. 937.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011:

Récapitulation: p. 938.

**Jutzet Erwin, conseiller d'Etat,
Directeur de la sécurité et de la justice**

Comptes généraux de l'Etat pour 2011:

- Pouvoir judiciaire: p. 910.
- Sécurité et justice: pp. 910; 911.

Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, rapport et comptes pour 2011: p. 912.

Office de la circulation et de la navigation, rapport et comptes pour 2011: p. 914.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011:

- Direction de la sécurité et de la justice: p. 799.

**Ropraz Maurice, conseiller d'Etat,
Directeur de l'aménagement, de
l'environnement et des constructions,**

Comptes généraux de l'Etat pour 2011:

- Aménagement, environnement et constructions: pp. 931; 931 et 932.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011:

- Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions: pp. 934 à 936.

Transports publics, M1132.11 Vincent Brodard/Hans-Rudolf Beyeler (pour des - attractifs dans tout le canton/pour un horaire cadencé intégral): pp. 941 et 942.

**Vonlanthen Beat, conseiller d'Etat,
Directeur de l'économie et de l'emploi**

Comptes généraux de l'Etat pour 2011:

- Economie et emploi: p. 903.

Promotion économique, décret relatif à l'octroi, selon la loi sur la -, d'un crédit d'engagement pour la période 2012-2015: pp. 949 et 950; 954 et 955.

Rapport d'activité du Conseil d'Etat pour 2011:

- Rapport sur les relations extérieures: pp. 900; 901
- Direction de l'économie et de l'emploi: pp. 903 et 904; 904 et 905.

Composition du Grand Conseil**Mai 2012****Zusammensetzung des Grossen Rates****Mai 2012**

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
1. Fribourg-Ville (14 députés: 3 PDC-PBD, 5 PS, 1 PLR, 3 ACG, 2 UDC)			
Stadt Freiburg (14 Grossräte: 3 CVP-BDP, 5 SP, 1 FDP, 3 MLB, 2 SVP)			
Burgener Woeffray Andrea, professeur, Fribourg	PS/SP	1956	2008
Clément Pierre-Alain, syndic, Fribourg	PS/SP	1951	1989
de Weck Antoinette, avocate, Directrice des écoles, Fribourg	PLR/FDP	1956	2007
Gamba Marc-Antoine, médecin FMH, Fribourg	PDC-PBD/CVP-BDP	1961	2011
Gander Daniel, fonctionnaire de police retraité, Fribourg	UDC/SVP	1945	2009
Ganioz Xavier, secrétaire syndical, Fribourg	PS/SP	1973	2007
Garghentini Python, Giovanna, co-directrice Espacefemmes, Fribourg	PS/SP	1964	2011
Jelk Guy-Noël, enseignant, Fribourg	PS/SP	1964	2003
Mutter Christa, journaliste, Fribourg	ACG/MLB	1960	2007
Peiry Stéphane, expert-comptable diplômé, Fribourg	UDC/SVP	1970	2007
Rey Benoît, chef du Département Suisse romande et Tessin de Pro Infirmis, Fribourg	ACG/MLB	1958	1996
Schoenenweid André, Ingénieur HES-EUR FNG, Fribourg	PDC-PBD/CVP-BDP	1961	2004
Siggen Jean-Pierre, directeur de l'Union patronale, Fribourg	PDC-PBD/CVP-BDP	1962	2007
Thévoz Laurent, géographe, Fribourg	ACG/MLB	1948	2008
2. Sarine-Campagne (24 députés: 6 PDC-PBD, 8 PS, 4 PLR, 2 ACG, 4 UDC)			
Saane-Land (24 Grossräte: 6 CVP-BDP, 8 SP, 4 FDP, 2 MLB, 4 SVP)			
Ackermann André, économiste, Corminbœuf	PDC-PBD/CVP-BDP	1944	1997
Berset Solange, libraire, Belfaux	PS/SP	1952	1996
Bonny David, directeur adjoint au Gymnase intercantonal de la Broye, Prez-vers-Noréaz	PS/SP	1967	2011
Brodard Claude, expert-comptable diplômé, Le Mouret	PLR/FDP	1976	2011
Brönnimann Charles, agriculteur, Onnens	UDC/SVP	1956	2002
Chassot Claude, enseignant spécialisé, Villarsel-le- Gibloux	ACG/MLB	1956	2007
Ducotterd Christian, agriculteur, Grolley	PDC-PBD/CVP-BDP	1968	2002
Gasser Benjamin, enseignant, Villars-sur-Glâne	PS/SP	1984	2011
Kolly Nicolas, étudiant en droit, Essert	UDC/SVP	1986	2011
Kolly René, maître-fromager, Ferpicloz	PLR/FDP	1954	2007
Kuenlin Pascal, administrateur, Marly	PLR/FDP	1967	1996
Lambelet Albert, professeur d'économie, Corminbœuf	PDC-PBD/CVP-BDP	1961	2011

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Lauper Nicolas, agriculteur, Montévrax	PDC-PBD/CVP-BDP	1962	1996
Piller Benoît, physicien, Avry-sur-Matran	PS/SP	1955	2011
Roubaty François, monteur-électricien, Matran	PS/SP	1953	2008
Schläfli Ruedi, agriculteur, Posieux	UDC/SVP	1974	2011
Schnyder Erika, juriste, Villars-sur-Glâne	PS/SP	1955	2007
Schorderet Edgar, ingénieur EPFZ, Marly	PDC-PBD/CVP-BDP	1951	2007
Schorderet Gilles, agriculteur, Zénauva	UDC/SVP	1962	2002
Suter Olivier, professeur d'arts visuels / artiste, Estavayer-le-Gibloux	ACG/MLB	1959	2007
Thomet René, directeur EMS, Villars-sur-Glâne	PS/SP	1957	2002
Vial Jacques, maître-charpentier / entrepreneur bois, Le Mouret	PDC-PBD/CVP-BDP	1949	2007
Wassmer Andrea, animatrice culturelle, enseignante, Belfaux	PS/SP	1957	2011
Wicht Jean-Daniel, directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, Givisiez	PLR/FDP	1958	2007
3. Sense (16 Grossräte: 6 CVP-BDP, 2 SP, 2 FDP, 3 MLB, 3 SVP)			
Singine (16 députés: 6 PDC-PBD, 2 PS, 2 PLR, 3 ACG, 3 UDC)			
Bapst Markus, dipl. Biologe, Düringen	PDC-PBD/CVP-BDP	1961	1999
Boschung Bruno, Versicherungs-Generalagent, Wünnewil	PDC-PBD/CVP-BDP	1963	2004
Brunner Daniel, Masch. Ing. HTL, Wünnewil	PS/SP	1954	2010
Burkhalter Fritz, Landwirt, Alterswil	PLR/FDP	1959	1999
Fasel-Roggo Bruno, Pensioniert, Schmitten	ACG/MLB	1948	1995
Fasel Josef, Landwirt, Alterswil	PDC-PBD/CVP-BDP	1950	1996
Hayoz Linus, Landmaschinenmechaniker, Plaffeien	PDC-PBD/CVP-BDP	1957	2011
Jendly Bruno, Schreinermeister, Düringen	PDC-PBD/CVP-BDP	1945	1996
Krattinger-Jutzet Ursula, Lehrerin an der Berufsschule / Hausfrau, Düringen	PS/SP	1961	1996
Piller Alfons, Landwirt/Chauffeur, Schwarzsee	UDC/SVP	1961	2002
Rauber Thomas, Betriebsökonom, Tafers	PDC-PBD/CVP-BDP	1966	2011
Schafer Berhnhard, Sekundarlehrer, stellv. Direktor OS, St. Ursen	ACG/MLB	1959	2011
Schneuwly André, Co-Geschäftsleiter applico, Düringen	ACG/MLB	1955	2011
Vonlanthen Rudolf, Versicherungs-Generalagent, Giffers	PLR/FDP	1954	1996
Waeber Emanuel, Eidg. dipl. Betriebsökonom, Heitenried	UDC/SVP	1958	2007
Zosso Markus, Agrokaufmann, Schmitten	UDC/SVP	1956	2007
4. Gruyère (18 députés: 6 PDC-PBD, 5 PS, 4 PLR, 3 UDC)			
Greyerz (18 Grossräte: 6 CVP-BDP, 5 SP, 4 FDP, 3 SVP)			
Andrey Pascal, agriculteur, Cerniaz	PDC-PBD/CVP-BDP	1959	2007
Badoud Antoinette, employée de commerce, Le Pâquier	PLR/FDP	1952	2002
Castella Romain, agro-commerçant, Albeuve	PLR/FDP	1983	2011
Castella Didier docteur en physique, Pringy	PLR/FDP	1970	2011
Doutaz Jean-Pierre, chef d'entreprise, Epagny	PDC-PBD/CVP-BDP	1958	2011
Frossard Sébastien, agriculteur, Romanens	UDC/SVP	1972	2007
Girard Raoul, économiste / enseignant, Bulle	PS/SP	1972	2007

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
Gobet Nadine, juriste / directrice-adjointe de la Fédération patronale, Bulle	PLR/FDP	1969	2007
Jordan Patrice, agriculteur, Vaulruz	PDC-PBD/CVP-BDP	1967	2002
Kaelin Murith Emmanuelle, notaire, Bulle	PDC-PBD/CVP-BDP	1958	2007
Kolly Gabriel, maître-agriculteur, Corbières	UDC/SVP	1982	2011
Mauron Pierre, avocat, Riaz	PS/SP	1972	2007
Menoud Yves, économiste, La Tour-de-Trême	PDC-PBD/CVP-BDP	1953	2002
Morand Patrice, employé de banque, Bulle	PDC-PBD/CVP-BDP	1957	2011
Pythoud-Gaillard Chantal, technicienne en radiologie médicale, Bulle	PS/SP	1964	2011
Repond Nicolas, photographe, Bulle	PS/SP	1958	2007
Rime Nicolas, architecte HES, Bulle	PS/SP	1975	2007
Schuwey Roger, hôtelier, Im Fang	UDC/SVP	1952	2007
5. See (13 Grossräte: 3 CVP-BDP, 3 SP, 2 FDP, 4 SVP, 1 MLB)			
Lac (13 députés: 3 PDC-PBD, 3 PS, 2 PLR, 4 UDC, 1 ACG)			
Affolter Urs, Facharzt Gynäkologie, Muntelier	PS/SP	1957	2012
Hänni-Fischer Bernadette, Juristin, Murten	PS/SP	1954	2007
Herren-Schick Paul, Treuhänder, Kerzers	UDC/SVP	1953	2011
Ith Markus, Betriebsökonom, Murten	PLR/FDP	1972	2002
Johner-Etter Ueli, Gemüsebauer, Kerzers	UDC/SVP	1944	2003
Raemy Hugo, Sekundarlehrer, Murten	PS/SP	1965	2002
Riedo Daniel, Techniker TS, Gurmels	PDC-PBD/CVP-BDP	1962	2011
Schmid Ralph Alexander, Chirurg / Professor, Lugnorre	ACG/MLB	1959	2011
Schopfer Christian, Automobiliagnostiker, Murten	PLR/FDP	1967	2011
Stempfel-Horner Yvonne, Verwalterin, Guschelmuth	PDC-PBD/CVP-BDP	1958	1996
Thalmann-Bolz Katharina, Primarlehrerin, Murten	UDC/SVP	1957	2007
von Dach Thomas, Ingenieur ETH, Cressier	PDC-PBD/CVP-BDP	1959	2011
Zürcher Werner, Verkaufangestellter, Murten	UDC/SVP	1943	2002
6. Glâne (8 députés: 3 PDC-PBD, 2 PS, 1 PLR, 2 UDC)			
Glâne (8 Grossräte: 3 CVP-BDP, 2 SP, 1 FDP, 2 SVP)			
Bertschi Jean, maître-agriculteur, Orsonnens	UDC/SVP	1954	2011
Bosson François, directeur de banque, Rue	PDC-PBD/CVP-BDP	1969	2011
Brodard Vincent, secrétaire syndical, Romont	PS/SP	1963	2008
Butty Dominique, vétérinaire, Villariaz	PDC-PBD/CVP-BDP	1960	2007
Glauser Fritz, agriculteur, Châtonnaye	PLR/FDP	1961	2007
Lehner-Gigon Nicole, maîtresse enfantine, Massonnens	PS/SP	1952	2010
Longchamp Patrice, maître secondaire, Torny-le-Grand	PDC-PBD/CVP-BDP	1955	2002
Page Pierre-André, agriculteur, Châtonnaye	UDC/SVP	1960	1996

	Groupe / Fraktion	Année de naissance / Geburtsjahr	Entrée en fonction / Amtsantritt
7. Broye (11 députés: 4 PDC-PBD, 2 PS, 2 PLR, 2 UDC, 1 ACG)			
Broye (11 Grossräte: 4 CVP-BDP, 2 SP, 2 FDP, 2 SVP, 1 MLB)			
Collaud Elian, maître-mécanicien, St-Aubin	PDC-PBD/CVP-BDP	1950	2002
Collomb Eric, directeur, Lully	PDC-PBD/CVP-BDP	1969	2007
Corminboeuf-Strehblow Dominique, chef de projet, employé CFE, Domdidier	PS/SP	1957	1990
Duc Louis, agriculteur, Forel	ACG/MLB	1940	1996
Grandgirard Pierre-André, maître-agriculteur, Cugy	PDC-PBD/CVP-BDP	1963	2011
Losey Michel, agriculteur / fiduciaire, Sévaz	UDC/SVP	1962	1996
Meyer Loetscher Anne, graphiste indépendante, Estavayer-le-Lac	PDC-PBD/CVP-BDP	1973	2011
Rodriguez Rose-Marie, enseignante, Estavayer-le-Lac	PS/SP	1965	2011
Savary-Moser Nadia, enseignante / mère au foyer, Vesin	PLR/FDP	1967	2008
Wüthrich Peter, économiste d'entreprise HES, Domdidier	PLR/FDP	1962	2011
Zadory Michel, médecin, Estavayer-le-Lac	UDC/SVP	1948	2002
8. Veveyse (6 députés: 2 PDC-PBD, 2 PS, 1 PLR, 1 UDC)			
Vivisbach (6 Grossräte: 2 CVP-BDP, 2 SP, 1 FDP, 1 SVP)			
Bourguet Gabrielle, juriste / secrétaire politique, Granges	PDC-PBD/CVP-BDP	1971	2007
Emonet Gaétan, enseignant, Remaufens	PS/SP	1968	2010
Grandjean Denis, employé d'Etat / gendarme, Le Crêt	PDC-PBD/CVP-BDP	1960	2002
Grivet Pascal, ébéniste, Semsales	PS/SP	1963	2011
Hunziker Yvan, électronicien en multimédia, Semsales	PLR/FDP	1965	2006
Mesot Roland, chef d'entreprise, Châtel-St-Denis	UDC/SVP	1962	2011

Présidente du Grand Conseil: **Gabrielle Bourguet** (PDC/CVP, VE)

Premier vice-président du Grand Conseil: **Pascal Kuenlin** (PLR/FDP, SC)

Deuxième vice-présidente du Grand Conseil: **Katharina Thalmann-Bolz** (UDC/SVP, LA)